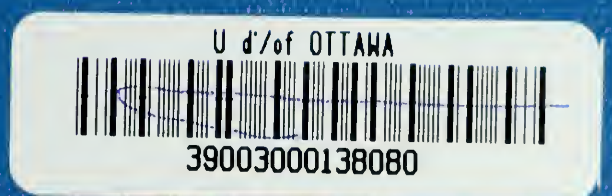

U d'/of OTTAWA
39003000138080

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/histoiregnraleec03homm

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

ET DU TERRITOIRE

qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

Par l'Abbé L. HOMMEY

SECRÉTAIRE

de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*

TOME TROISIÈME



ALENÇON

E. RENAUT-DE BROISE, Imprimeur et Lithographe

5, PLACE D'ARMES, 5

—

1900



425039

BX
1529
.S383H65
1899

HISTOIRE GÉNÉRALE

ECCLÉSIASTIQUE & CIVILE

DU DIOCÈSE DE SÉEZ

ANCIEN ET NOUVEAU

et du Territoire qui forme aujourd'hui le Département de l'Orne

---

LIVRE DEUXIÈME

CHAPITRE XI

Froger ou Roger, 35e Évêque de Séez

1157-1184

—

Difficultés qui se présentèrent à l'élection de Froger. — Son caractère. — Avénement du pape Alexandre III. — La question du chapitre de Séez agitée de nouveau. — Fondation de Vignats. — Mort de Guillaume Talvas III. — Schisme à Rome : concile de Tours. — Saint Thomas de Cantorbéry. — Fondation du Val-Dieu. — Les deux églises d'Alençon. — Guerres et fondations réparatrices. — Mort d'Arnoult de Lisieux. — Troisième concile général de Latran. — Dernières actions et mort de Froger.

Girard II eut pour successeur Froger, que quelques historiens nomment Roger. Le nouvel évêque était auparavant aumônier privé du roi Henri II, et nous verrons que ce premier état ne fut pas sans influer sur son caractère d'évêque. D'ailleurs son intronisation ne fut pas sans occasionner un certain trouble dans le diocèse.

Difficultés qui naissent a la mort de Girard II

A la mort de Girard, les chanoines de la cathédrale avaient élu canoniquement pour évêque Guillaume Achard, abbé de

Saint-Victor de Paris et originaire de Domfront, où sa famille occupait depuis longtemps un rang considérable dans la noblesse de la contrée. Ils s'adressèrent ensuite au pape Adrien IV, qui confirma l'élection qu'ils avaient faite de ce nôble seigneur. Mais ce fut justement cette confirmation pontificale qui fit annuler la nomination d'Achard. Adrien IV était Anglais de nation : c'est même le seul Anglais qui ait jamais porté la tiare ; et il avait eu des démêlés avec son roi Henri II. Celui-ci, dont nous avons déjà constaté l'humeur violente et emportée, ne voulut pas dans ses états d'un évêque confirmé par son adversaire : il s'opposa au sacre d'Achard et fit élire son aumônier Froger, qui fut sacré en 1157 ou 1158 à Rouen, par l'archevêque Hugues, assisté de Rotrou d'Evreux et d'Arnoult de Lisieux. Marin Prouverre recule l'époque de ce sacre jusqu'à l'an 1160, comme il doit le faire puisqu'il ne place la mort de Girard II qu'en 1159.

L'élection un peu forcée de Froger passait à son tour pour nulle aux yeux d'un grand nombre, et le nouvel évêque fut d'abord regardé comme un intrus ; mais il s'empara peu à peu de l'esprit de ses administrés, et il put fournir un pontificat assez paisible, quoique non pas exempt de taches, comme nous aurons occasion de le constater. En particulier, il resta toujours courtisan : comme il avait été nourri dès sa jeunesse à la cour du roi, il croyait devoir une obéissance universelle à ses volontés. D'ailleurs, par caractère, il aimait beaucoup plus la grandeur et la pompe que le travail et la simplicité.

Ce fut peu de temps avant sa consécration comme évêque qu'eut lieu l'élection du pape Alexandre III. Adrien IV venait de mourir à Anagni : et les voix de la majorité des cardinaux se fixèrent pour le remplacer sur le cardinal Roland, originaire de Sienne et chancelier de l'église romaine. Il prit le nom d'Alexandre III ; mais une minorité factieuse du Sacré-Collège élut en face de lui le cardinal Octavien, sous le nom de Victor IV : ce dernier prétendit s'imposer par la force, et il en résulta un schisme déplorable et très dangereux. La France et l'Angleterre se rangèrent sous l'obédience d'Alexandre III ; mais l'empire, toujours fidèle à ses traditions schismatiques, embrassa le parti de Victor IV. Les évêques de France se réunirent à Beauvais ; ceux de Normandie au Neuf-Marché : les uns

et les autres reconnurent Alexandre et déclarèrent Victor schismatique. Arnoult de Lisieux écrivit en ce sens à l'Eglise de Rome au nom du concile des évêques normands, et Alexandre commença dès lors à exercer sur nos contrées son pouvoir apostolique.

Alors notre évêque Froger écrivit au nouveau pape, et, dans une requête très soumise pour la forme et pour le fond, il lui demanda l'abrogation des décrets d'Honorius II et d'Innocent II, ses prédécesseurs, afin de remettre ses chanoines au rang des prêtres séculiers, en supprimant la Règle à laquelle l'évêque Jean I[er] les avait obligés. Mais Arnoult de Lisieux, toujours prêt à s'immiscer dans les affaires de notre diocèse et à défendre l'œuvre de son frère, s'opposa vigoureusement à ce nouveau dessein de sécularisation, comme nous l'avons vu déjà s'opposer à celui de Girard II.

Il écrivit sur ce sujet au pape deux lettres très fortes dont nous ne donnerons ici que le résumé. Dans la première, il faisait remarquer à Alexandre que son frère Jean I[er] avait toujours gouverné l'Eglise de Séez avec un grand zèle au point de vue temporel, mais beaucoup plus encore dans les choses spirituelles : il avait laissés riches et la mense épiscopale et le chapitre, qu'il avait tellement augmenté que de treize chanoines fort pauvres dont il se composait à son avènement, il en avait fait monter le nombre à trente-six, dont il avait fait des chanoines réguliers et abondamment pourvus, comme le prouvaient les approbations d'Honorius II, d'Innocent II, d'Eugène III et d'Adrien IV, outre celle du roi Henri Beauclerc qui, pour récompenser le zèle de l'évêque, avait pris un soin tout particulier d'enrichir l'Eglise de Séez. C'était sous l'impulsion d'Honorius II que Jean I[er] avait appelé des chanoines de Saint-Victor de Paris : ensuite, il avait réglé que les archidiacres et les autres dignitaires du diocèse seraient choisis dans le chapitre, afin que tous les revenus du diocèse contribuassent à faire subsister ce corps vénérable. Aussi la cour romaine n'avait-elle admis l'élection de Girard II qu'après l'avoir fait entrer lui-même dans ce chapitre et lui avoir fait prêter serment de le maintenir : on ne voulut pas permettre qu'une tête d'airain fût mise à une statue d'or. Mais le successeur de Girard semblait décidé à renverser cet édifice si vanté : on voyait qu'il s'efforçait

de séculariser au moins les archidiaconés, afin d'y placer des personnes qui lui étaient chères, et en particulier des neveux et des parents. Il paraissait prétendre qu'il n'y avait personne parmi les Réguliers qui pût s'acquitter de cette charge, comme si la simplicité ne valait pas mieux que l'astuce mondaine, et comme s'il n'était pas possible de trouver à Saint-Victor ou à Saint-Ruf des personnes capables qui n'auraient besoin que d'une dispense du Saint-Siège pour sortir de leur communauté. L'auteur de la lettre lui-même avait été élevé par ces chanoines réguliers et à cause de cela, il se croyait obligé de prendre en main leurs intérêts. Il signalait donc l'évêque de Séez et les siens comme des ennemis du chapitre et comme ses ennemis personnels, et il priait le pape de ne pas prêter l'oreille à leurs discours, de ne pas détruire ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, et de ne pas lever l'anathème lancé par eux contre les ennemis du chapitre, enfin de ne pas rappeler l'esprit séculier, chassé de cette Eglise.

Caractère de Froger

Nous ne savons si c'était à raison ou à tort que Froger était ainsi accusé de népotisme, et soupçonné de ne vouloir séculariser le chapitre que pour son intérêt propre et celui des siens : il faut avouer que son caractère ne se prêtait malheureusement que trop à ce genre d'accusation ; mais d'un autre côté, il est facile de se convaincre de la répugnance générale qu'inspirait le chapitre devenu régulier. Ni les chanoines, ni le reste du clergé n'appréciaient un tel ordre de choses, et il est bien difficile d'approuver un arrangement qui, même bon en soi, n'entre pas dans les idées de ceux qui le suivent en pratique. Pour faire du bien à quelqu'un, il faut toujours accorder plus ou moins de concessions à son caractère et à son genre d'esprit. Nous croyons donc que Jean Ier avait eu les meilleures intentions en régularisant son chapitre, mais qu'il s'était trompé en croyant procurer ainsi le bien spirituel de ses chanoines ; Arnoult avec des intentions tout aussi bonnes que celles de son frère, aurait peut-être mieux fait de montrer moins de zèle, et de se mêler un peu moins d'une chose qui ne le regardait plus.

C'est de lui que nous apprenons que Girard II, malgré la lettre de saint Bernard que nous avons analysée, n'avait obtenu

à Rome sa confirmation qu'en promettant de maintenir le chapitre régulier. Il avait fait cette concession pour rester évêque : nous n'examinerons pas s'il avait bien ou mal agi ; mais il est évident que, comme membre du chapitre, il savait ce qui convenait à ses collègues, et que c'était avec connaissance de cause qu'il en poursuivait la sécularisation. La cour de Rome elle-même commençait à comprendre que cet état était peut-être le meilleur pour l'Eglise de Séez, et la première lettre d'Arnoult produisit peu d'effet sur son opinion. Ce fut ce qui obligea l'évêque de Lisieux à écrire une seconde lettre pour fortifier la précédente.

Il s'étonna d'abord de n'avoir produit presque aucune impression sur l'esprit du pape. Jean, son frère avait trouvé l'Eglise de Séez obscure : il l'avait laissée glorieuse : comment son souvenir n'était-il pas plus vif dans l'entourage du Pontife suprême ? Selon lui, le nouvel évêque de Séez imputait à faiblesse l'inaction d'Alexandre, et il devait en résulter la victoire des ennemis de l'Eglise. Pour lui, il ne pouvait plus avoir recours qu'au Seigneur, et il parlait au pape comme à Dieu lui-même. Les archidiaconés étaient donnés sans opposition à des séculiers, bien qu'en principe ils fussent réservés pour la subsistance du chapitre. Les chanoines déploraient leur impuissance de rien donner aux pauvres, et pendant qu'ils étaient revêtus de la bure malpropre des mendiants, le fils de l'archidiacre qui touchait les revenus se promenait au milieu d'eux couvert de brillants habits de soie, tandis que les chanoines, occupés à le regarder comme un animal curieux, voyaient dans sa personne le retour de l'esprit séculier qu'ils craignaient par dessous tout. Ce n'était pas encore assez de maux : il y avait encore un archidiaconé vacant ; il allait être donné à un petit neveu de Froger, et ce candidat n'était encore qu'un enfant. L'évêque avait congédié un prieur intelligent, parce qu'il ne pouvait se taire sur un aussi triste état de choses : il en avait choisi un autre qui était idiot, afin de pouvoir gouverner le chapitre à sa guise. Le pape, concluait l'évêque de Lisieux, devait donc agir avec vigueur, pour revendiquer ce qui avait été extorqué par ruse au Saint-Siège. Il terminait en disant qu'il avait peut-être parlé un peu hardiment, mais qu'il comptait sur l'indulgence d'Alexandre.

Cette seconde lettre produisit sur l'esprit du Souverain Pontife une impression énorme : en vain Froger écrivit-il de son côté deux fois à Rome pour appuyer sa pétition ; en vain se rendit-il lui-même en personne auprès du pape : les accusations d'Arnoult lui avaient imprimé un mauvais cachet aux yeux du Pontife. On estimait dans l'évêque de Lisieux l'ami de saint Bernard, dont l'autorité grandissait encore depuis qu'il avait disparu de la surface de la terre. L'évêque de Séez fut débouté de ses prétentions, et son chapitre resta régulier comme il l'était auparavant.

L'Abbaye de Vignats

Le commencement du pontificat de Froger fut marqué par l'établissement d'un nouveau monastère de femmes. Voici quelle avait été l'origine de cette abbaye.

Robert-le-Diable, comte de Bellême, avait été en 1118, dépouillé de ses biens par Henri Beauclerc ; mais la paix s'étant faite l'année suivante 1119, tout lui fut rendu à la prière ds Foulques d'Anjou ; et, parmi les diverses restitutions qui lui furent faites se trouvaient Alençon, Almenêches et Vignats. C'est de ce dernier lieu que nous avons à parler en ce moment.

Le château de Vignats ou Vignaz, était situé à environ deux lieues de Falaise, du même côté que l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, mais un peu plus loin de la forteresse normande. On dit que ce fut en 1130 que Robert de Bellême donna ce château à Dieu, en y établissant des religieuses bénédictines. Arthur du Monstier est un de ceux qui l'affirment, et il prétend en outre que la donation fut confirmée en 1135 par le roi Henri Beauclerc. Il nous semblerait que l'historien rouennais a confondu en cela notre abbaye de Vignats avec celle de Saint-André-en-Gouffer, qui s'appelait aussi, comme nous l'avons vu Sainte-Marie-de-Vignats. Le *Gallia christiana* dit au contraire que le parthénon de Vignats était situé en dehors du château et un peu plus près de Falaise, qu'il fut dédié à sainte Marguerite, et fondé seulement sous le pontificat de Froger, sans que l'on sache bien quel fut son fondateur : il est certain d'ailleurs que ses acquisitions lui furent confirmées par le roi Henri II.

Les premières Sœurs qui peuplèrent Vignats paraissent être venues de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes (*Rhedonensis*) :

toujours est-il que ces deux abbayes ne cessèrent jamais d'être intimement unies l'une avec l'autre, et que celle de Saint-Sulpice avait sur celle de Vignats une suzeraineté qui fut abolie en 1272 par une abbesse de Saint-Sulpice même, nommée Agnès.

L'année précédente, 1271, l'évêque de Séez, Geoffroy de Mayet avait dressé des statuts pour les religieuses de Vignats, qui avait alors, paraît-il, acquis une certaine importance. Les noms des bienfaiteurs de ce monastère, mentionnés dans son cartulaire sont : Ala, dame d'Almenêches, sœur de Robert III, dernier comte d'Alençon de la race des Bellême ; Robert Mallet, fils d'une des sœurs du même Robert, et sieur de Châtellerault *(Castrum Eraldi)*.

Vignats est souvent appelé Sainte-Marguerite-de-Goufferne, parce qu'il était, comme Saint-André, sur la lisière de la forêt de ce nom, dans le sein de laquelle se trouvait encore l'abbaye de Silly. Les supérieures de ce monastère étaient tantôt abbesses et tantôt prieures : ce ne fut qu'en 1625 que Vignats devint définitivement abbaye. On trouvera la suite de ces supérieures à l'*Appendice Ier*, à la fin du volume.

La sainte Epine de Solesmes

Vers le temps où cette fondation se faisait dans les environs de Falaise, Robert de Sablé partait pour l'Orient et rapportait au prieuré de Solesmes, placé à une petite distance de son château, une des épines de la sainte Couronne de Notre-Seigneur. Cette épine est encore vénérée aujourd'hui dans le prieuré devenu abbaye depuis 1837. Plus tard, nous verrons la sainte Couronne tout entière apportée d'Orient à Paris par le roi saint Louis, qui en donnera une seconde épine aux Cordeliers de Séez. Cette seconde épine fait encore aujourd'hui partie du trésor de notre cathédrale : sa similitude avec celle de Solesmes est remarquable.

Etat de la Contrée a cette époque

Pendant que ces saintes reliques pénétraient en France, le roi d'Angleterre Henri II combattait avec acharnement contre Geoffroy, son frère puîné et illégitime. Il remporta une pleine

victoire, et resta bientôt paisible possesseur de ses États de Normandie, du Maine et de l'Anjou.

En janvier 1161, l'évêque Froger enrichit encore ses chanoines réguliers, auxquels il donna l'église de Sainte-Barbe *de Esnis*. L'année suivante, 1162, il signait une charte en faveur de l'abbaye de Savigny, et le 26 août de l'année 1163, il confirmait aux moines de Saint-Martin de Séez la possession des églises de Saint-Pierre du Gât, de *Milcé*, probablement Mieuxcé, où Saint-Martin de Séez posséda en effet certains droits qui ne furent abolis qu'à la révolution, et de celle de Fourches, au doyenné de Falaise. Il signait en même temps une charte en faveur de l'abbaye de Fontenelle.

Deux ans après, en 1165, Henri II rentrait en possession d'Alençon et de la Roche-Mabile ; mais il se trouvait obligé de soutenir une guerre contre le roi de France Louis-le-Jeune. Au mois de juin de cette même année, l'évêque Froger continuait ses œuvres pastorales en confirmant aux moines de Pont-l'Evêque ou plutôt peut-être de Pontlevoy (*Pontileviensibus)* au diocèse de Blois, toutes les possessions qu'ils avaient acquises dans le diocèse de Séez. Il assista ensuite en 1168 à la dédicace de l'église de Grandmont. Le roi Henri II de son côté, faisait en cette année 1168 une charte en faveur de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer.

Quelques événements intéressants pour l'histoire de l'Eglise étaient arrivés sur les confins de notre diocèse dans la première partie du pontificat de Froger. C'était alors que florissait le moine Adam, né dans le diocèse du Mans, d'abord chanoine régulier de l'abbaye de Sainte-Barbe-en-Auge, puis successivement moine de Marmoutier, de Citeaux et de Pontigny, ensuite maître des novices à Perseigne, dont il devint abbé en 1175, à la mort du vénérable Hérard. La vie de ce saint homme se prolongea bien au-delà de l'épiscopat de Froger. Il fit un voyage à Rome en 1195, assista en 1197, à ses derniers moments, Marie de France, fille de Louis-le-Jeune et comtesse de Champagne, fut ensuite désigné en 1201 par le pape Innocent III pour accompagner en Orient la quatrième croisade, et à son retour alla rétablir dans l'Eglise de Reims l'ordre troublé par les dissensions intestines du clergé. L'année suivante, 1202, une famine qui désolait le Maine lui fournit l'occasion d'exer-

cer son zèle : il secourut puissamment par lui-même la population en détresse, et tira de ses amis et de ses parents de l'argent en abondance, en particulier d'Eudes de Sully, évêque de Paris, délégué par Innocent III pour agir comme son légat en différentes affaires importantes qui se géraient alors, et spécialement pour visiter les Eglises dépendantes de Saint-Martin de Tours, ensuite pour réconcilier les deux rois de France et d'Angleterre, Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, enfin pour réformer l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

L'illustre abbé Adam parvint à augmenter de beaucoup son abbaye de Perseigne avec le secours du roi Henri II, de Guillaume comte de Ponthieu, c'est-à-dire Guillaume Talvas III ou son fils qui portait le même nom que lui ; du roi Richard Cœur-de-Lion, successeur de Henri II ; du neveu de ce prince, Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy, qui était en même temps comte du Maine et de l'Anjou ; de Jeanne, comtesse d'Alençon ; de Rotrou et de Geoffroy, tous deux comtes du Perche, de Robert III, comte d'Alençon, descendant des Montgommery, de Gilbert de l'Aigle et de plusieurs autres seigneurs de la contrée. Tous ces nobles personnages donnaient à l'envi leurs soins et leur argent, et se faisaient un bonheur et une gloire d'aider dans ses œuvres un aussi saint personnage que l'était l'abbé Adam.

Comme tous les saints moines de ce temps, cet abbé de Perseigne se livrait beaucoup à la prédication et y faisait beaucoup de fruit : aussi est-il loué avec enthousiasme par les historiens, et en particulier par Trithème, qui fait remarquer que ce ne fut pas seulement pendant sa vie que notre saint abbé se distingua par ses œuvres, mais encore après sa mort, parce que ses disciples se maintinrent à la hauteur de ses vertus et donnèrent l'exemple à toute la contrée. On en cite deux surtout, Thomas et Hélinand, qui rappelaient en tout le maître qui les avait formés. On peut ajouter Foulques de Neuilly, dont l'abbé de Perseigne fit en 1201 son compagnon assidu dans le ministère de la prédication, et qui jeta en sa compagnie des semences abondantes de salut dans la contrée.

Consécration de Notre-Dame-sur-l'Eau a Domfront

L'église de Notre-Dame-*sur-l'Eau* ou *sous-l'Eau*, à Domfront, dont nous avons déjà rapporté la fondation première, fut

consacrée au commencement du pontificat de Froger, ou même à la fin de celui de Girard II, en 1156, par Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen. Nous avons vu que c'était Guillaume Talvas Ier qui l'avait fondée au siècle précédent, et qu'il l'avait placée sous la dépendance de l'abbaye de Lonlay. Elle existe encore aujourd'hui (1899), et serait même intacte si comme nous l'avons dit, la main profane des hommes n'avait pas été plus désastreuse que la faux du temps elle-même.

Dédicace de la Cathédrale du Mans

La cathédrale du Mans fut dédiée deux ans après, le 28 avril 1158 ; et trois évêques de Normandie assistaient à cette consécration ; les évêques d'Evreux et de Bayeux, avec le fameux Arnoult de Lisieux. L'impératrice Mathilde et son fils Henri II aimaient cette église du Mans, et lui firent de riches dons à diverses époques.

En 1160, il s'éleva une querelle entre les deux abbayes de Savigny et de Lonlay, à propos des dîmes de Fougerolles : Guillaume de Passavant, évêque du Mans, fut choisi par le pape pour juger ce débat. Par l'intermédiaire de ce pieux prélat, un concordat fut conclu entre les deux monastères, et signé par Bernard, abbé de Lonlay, successeur de Samfred et de Jean Ier, par plusieurs chanoines du Mans, et par un certain nombre de moines des deux monastères. Guillaume de Passavant signa au nom de saint Julien, et c'est la première fois qu'on voit un évêque du Mans signer de cette manière. Ce fut Lonlay qui eut gain de cause dans ce débat ; et, peu de temps après, une charte de Henri II confirmait cette abbaye dans la possession des dimes de Fougerolles. Ce débat précéda de deux ans le retour des croisés qui revinrent d'Orient en 1162. Il y avait parmi ces guerriers un certain nombre de seigneurs de la Normandie et du Maine.

Guillaume Achard

Le siège d'Avranches fut occupé alors par un prêtre de Domfront, Guillaume Achard, noble de la campagne, dont nous avons déjà vu la famille apparaître plus d'une fois dans l'his-

toire. On a vu qu'un Achard avait déjà figuré dans les fondations de Domfront et de Lonlay, au temps du premier Guillaume Talvas. Guillaume Achard avait été élevé par les chanoines réguliers de Budlington, et il s'était fait religieux à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il s'était acquis l'estime du fameux Hugues, l'un des hommes les plus célèbres qui aient honoré ce monastère, alors si fécond en grands talents de toutes sortes.

Devenu abbé en 1155, il fut, comme nous l'avons vu, élu évêque de Séez par les chanoines à la mort de Girard II, en 1157 ; mais rejeté par le roi Henri II, qui proposa son aumônier Froger, contre le désir du pape Adrien IV. Nommé plus tard évêque d'Avranches, Achard fut cette fois accepté, parce qu'il n'avait pas de compétiteur qui fût plus agréable au roi qu'il ne l'était lui-même ; et il continua de mener sur le siège épiscopal la vie d'un moine.

L'année même de son installation, il fut prié, en compagnie de Robert du Mont, l'un des plus fameux abbés de ce temps et historien du Mont-Saint-Michel, de tenir sur les fonts baptismaux Aliénor, fille du roi d'Angleterre. Le baptême eut lieu à Domfront, dans l'église de Notre-Dame-sur-l'Eau, près de laquelle la jeune princesse était née. Ce fut le cardinal Henri, légat du pape, qui lui conféra le Sacrement de la régénération.

Guillaume Achard nous a laissé un certain nombre d'écrits, pleins de science, et rédigés avec talent. Il mourut le 29 mai 1171, et on lui fit une épitaphe remarquable. Il est honoré comme bienheureux dans un certain nombre d'Eglises.

Guillaume Goet

Un autre personnage se distinguait à la même époque d'une manière bien différente. Guillaume Goet, seigneur de Montmirail et de plusieurs autres châteaux du Maine et du Perche, se faisait détester par sa tyrannie. Il la poussa même si loin qu'on dut le mettre en accusation, malgré la protection que lui accordait Henri II. Enfin, il fut condamné à prendre la croix et à aller guerroyer en Orient pour obtenir l'absolution de ses crimes ; mais il mourut avant d'avoir traversé la mer, en 1169.

Fin des Bellême

Deux ans après, le 29 juin 1171, mourait le comte de Bellême, Guillaume Talvas III. C'était le seul fils légitime de Robert de Bellême, ou plutôt de Mongommery, surnommé le Diable. Ce prince, marié en seconde noces à Agnès de Ponthieu, avait outre ses enfants légitimes deux fils naturels. Robert Poard, assez connu dans l'histoire, mort en 1168, et un second, nommé Maurice. Guillaume Talvas III avait le zèle des bonnes œuvres. Il avait fondé ou contribué à fonder les abbayes de Perseigne, de Silly, de Saint-André-en-Gouffer, de Vignats, de Valloire en Picardie; en 1138, il prit part à la fondation de Saint-Josse-au-Bois, sur les confins de l'Artois ; en 1159, il fonda le prieuré de Mamers et celui de la Cochère. Il enrichit en outre Saint-Evroult et Saint-Martin-de-Séez. Ce prince si pieux n'en laissa pas moins huit enfants naturels : c'étaient, outre les deux que nous avons nommés, Robert Samson, seigneur des Auneaux ; Robert de Garennes, seigneur de la terre du même nom ; Hugues de Merlay, seigneur de Cerisé, près Alençon ; Robert de Neuilly, par son épouse seigneur de Longray ou Lonray, près Alençon ; Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, curé et archidiacre de Boitron ; et enfin Jeanne d'Alençon, femme de Payen de Couennes, seigneur de Lucé. Cette lignée bâtarde n'était cependant pas la seule qui fût issue de Guillaume Talvas III. Il avait eu de sa femme Hila, Guillaume, qui à la mort de son père fut mis en possession du comté de Ponthieu dont il prit le nom, et qu'avait déjà possédé Guillaume Talvas lui-même ; et Jean, qui porta le titre de comte d'Alençon. Ce dernier épousa Béatrix, que les uns disent fille d'Hélie, comte du Mans, les autres filles du comte de Saint-Paul. Il en eut Robert, qui porta aussi le titre de comte d'Alençon, sous le nom de Robert III. Ce Robert épousa Jeanne, fille de Josbert de *Guirelia*, mot dont nous ignorons la signification exacte. De ce mariage sortirent Jean, qui fut pendant quelque temps le comte Jean II d'Alençon, et une fille, nommé Mathilde. Jean II prit pour femme Alix, fille de Barthélemy de Roys et mourut sans enfants. Quant à sa sœur Mathilde, elle avait été mariée par son père Robert à Thibaut, comte de Blois, qui mourut aussi sans enfants.

Le comte Robert lui-même, après avoir perdu Jeanne, sa première femme, épousa en secondes noces Dinna, fille de Guy ou Guidon, sire de Laval, et en eut un fils qui fut nommé comme lui Robert ; mais il n'eut pas la consolation de le voir naître : il était mort pendant que sa femme était enceinte, au manoir de Mortainville, près Laval. Son fils Robert n'a laissé aucune trace dans l'histoire, et la race brillante des Bellême et des Montgommery s'éteignit ainsi à cette époque dans l'obscurité la plus complète.

Concile de Tours

Cependant le pape Alexandre III était fortement tourmenté en Italie, tant par l'empereur Frédéric Barberousse que par la faction de l'antipape Victor IV. Se trouvant incapable de soutenir plus longtemps la lutte, il se sauva par mer en France, et débarqua sur la côte de Montpellier. De cette ville, où il se rendit aussitôt, il envoya un légat au roi Louis-le-Jeune, pour lui annoncer son arrivée et lui en exposer le motif. Louis reçut cette nouvelle avec satisfaction, et envoya des félicitations au pontife, qui s'avança vers l'intérieur de la France, jusqu'à Tours. De cette ville, qui lui parut un centre commode à tous les points de vue pour l'exécution de son dessein, Alexandre convoqua tous les évêques de France à se réunir en concile national. Dix-sept cardinaux, cent vingt-sept évêques et quatre cent quatorze abbés, avec un grand nombre d'autres ecclésiastiques répondirent à l'appel du Pontife suprême, qui présida lui-même le concile. Ce fut Arnoult de Lisieux, notre ancien archidiacre, qui prononça le discours d'ouverture, discours qui a été depuis imprimé parmi les épîtres de ce savant prélat.

Le premier acte du concile de Tours fut une bulle d'excommunication qui fut lancée de nouveau contre l'antipape Victor, l'empereur et tous leurs adhérents. On y fit en outre plusieurs canons contre la simonie et l'usure à laquelle pouvaient se livrer les ecclésiastiques, et d'autres contre les Vaudois et contre les Albigeois, les deux sectes hérétiques les plus dangereuses de ce temps-là.

Pendant que ce mouvement religieux s'accomplissait, notre évêque Froger suivait presque constamment la cour du roi

Henri II des deux côtés de la mer et ne cherchait que les moyens de plaire à son maître. Le roi voulut en ce temps faire couronner de son vivant, comme il était alors assez en usage son fils aîné, Henri Court-Mantel. La cérémonie se fit à Westminster, et le jeune prince reçut la couronne des mains de Roger, archevêque d'York, assisté de Gilbert de Londres, de Josselin de Salisbury, d'Henri de Bayeux, d'Arnoult de Lisieux, de Froger de Séez et de plusieurs autres prélats venus des deux côtés de la Manche. Cette cérémonie fut une des premières causes de la mort de saint Thomas de Cantorbéry, dont il nous reste maintenant à raconter succinctement l'histoire.

Saint Thomas Becket

Thomas, que quelques-uns font d'origine française ; mais qui était beaucoup plus probablement Anglais par son père et né de la fille d'un emir sarrasin que ce guerrier avait convertie lui-même, et dont il avait fait son épouse, naquit à Londres le 21 décembre 1117, le jour même de la fête de l'Apôtre dont on lui donna le nom. Son père, Gilbert Becket, avait suivi la première croisade en Terre-Sainte, et y avait été fait prisonnier par les Sarrasins. Ce fut pendant sa captivité qu'il convertit comme nous venons de le dire, la jeune Musulmane qui devait être son épouse et la mère de Thomas. Cette heureuse convertie, à laquelle on avait donné au baptême le nom de Mathilde, mourut fort jeune, et peu de temps après elle, Gilbert lui-même descendait au tombeau, laissant son fils orphelin à l'âge de vingt-un ans.

Après avoir fait de brillantes études, à Londres, à Oxford et à Paris, Thomas entra comme secrétaire chez un jeune seigneur, nommé Richer, et commençait à mener une vie mondaine, lorsqu'un accident que lui avait ménagé comme une grâce la divine Providence, le fit rentrer en lui-même, et fut la cause de son salut. Il chassait un jour à l'oiseau, lorsque le faucon dont il se servait se jeta dans une rivière pour y poursuivre un canard sauvage. Thomas, voyant le danger que courait son oiseau chasseur, se jeta résolument à l'eau pour le sauver ; mais il fut entraîné par le courant vers une roue de moulin qui allait le mettre en pièces lorsque, par une grâce

particulière de la divine Providence, elle s'arrêta subitement juste à l'instant où ses ailes gigantesques allaient saisir le malheureux qui se débattait dans les ondes. Thomas reconnut l'effet d'une protection toute particulière du Ciel, et résolut de donner entièrement à Dieu une vie qu'il lui avait ainsi presque miraculeusement conservée : il prit en conséquence la résolution d'embrasser la vie ecclésiastique, et, pour s'y préparer, il alla étudier le droit canonique à Bologne.

A son retour à Londres, le jeune étudiant fut remarqué par l'archevêque de Cantorbéry, Théobald ou Thibaut, qui le nomma d'abord chanoine, puis le fit son archidiacre, et le chargea en cette qualité de plusieurs négociations difficiles, dont Thomas s'acquitta toujours avec le plus grand succès. Thibaut, admirant cette capacité précoce et universelle, recommanda le jeune homme au roi Henri II, qui venait de monter sur le trône en 1154, et qui avait été sacré par Thibaut lui-même le jour de Noël de l'année suivante, 1155. L'archevêque, connaissant l'humeur altière et difficile du nouveau roi, résolut de s'appuyer désormais dans ses rapports avec lui, sur la prudence et sur l'habileté de son archidiacre.

Le roi reconnut bientôt par sa propre expérience la réalité de ce que l'archevêque lui avait dit de Thomas. Il résolut en conséquence d'attacher ce dernier à son service, le fit son chancelier en 1157 et lui confia l'éducation du prince Henri Court-Mantel, son fils aîné. Thomas fit preuve au service du roi de la même capacité qu'il avait montrée en servant l'archevêque. Henri lui accorda entièrement sa confiance, et en 1158 l'envoya en France pour traiter du mariage de son fils avec la princesse Marguerite, fille de Louis-le-Jeune. Thomas conclut encore heureusement cette affaire importante, et s'acquit à la cour de France une grande estime, accompagnée d'une affection qui ne se démentit jamais, surtout au milieu des disgrâces dont le saint chancelier devait être plus tard la victime. Nous avons vu que Thomas, pendant qu'il exerçait encore la charge de chancelier, avait pris part aux affaires de notre diocèse, et signé deux chartes accordées par Henri II, l'une à l'abbaye de Saint-Jean de Falaise, l'autre à l'abbaye de Silly.

Le pieux archevêque Thibaut de Cantorbéry mourut en 1160. Henri méditait déjà dans son cœur des pensées oppres-

sives contre l'Eglise : il laissa le siège primatial vacant pendant deux années, craignant de trouver dans le nouvel archevêque un obstacle à ses projets tyranniques. Enfin, il jeta les yeux sur son chancelier, croyant que celui-ci était trop obligé envers lui pour entreprendre une opposition sérieuse.

Le roi coupable se trompait cependant. « Thomas, dit Marin Prouverre, était un homme religieux, sage, élégant ; mais entier dans ses résolutions. » Outre ce caractère, qui le rendait éminemment propre aux grandes luttes, on peut ajouter que sa sainteté, dont il avait donné déjà dès-lors des preuves nombreuses, ne devait pas lui permettre de souffrir que le roi vexât l'Eglise d'Angleterre impunément et sans contestation.

Thomas se trouvait auprès du roi à Falaise, lorsqu'il reçut de lui l'ordre d'aller prendre possession du siège de Cantorbéry. Etonné et affligé de cette nouvelle, le chancelier alla trouver son maître, et lui déclara franchement que, s'il le faisait primat d'Angleterre, il trouverait en lui souvent un adversaire de ses desseins, et que l'affection qu'il lui portait alors se changerait bientôt en une haine profonde.

Henri fut à son tour étonné d'une pareille déclaration ; et, craignant la lutte que le saint lui laissait entrevoir dans l'avenir, il se sentit ébranlé d'abord, et allait presque renoncer au dessein de nommer Thomas archevêque. Mais, bientôt persuadé que la résolution du candidat ne tiendrait pas devant sa volonté suprême, il maintint son premier choix ; et le cardinal Henri de Pise, ce légat du pape que nous avons vu baptiser à Domfront la fille de Henri II, déclara à Thomas qu'il était appelé du Ciel à ce poste d'honneur. Alors le chancelier accepta, et son élection canonique se fit à Westminster la veille de la Pentecôte de l'an 1162, en présence de son élève, le prince Henri Court-Mantel. L'évêque de Winchester sacra le 3 juin de la même année le nouveau primat ; et le pape Alexandre III lui envoya le *pallium*, de Montpellier, où nous l'avons vu se réfugier pour échapper aux tribulations qu'il éprouvait en Italie.

Le roi Henri n'était pas un ennemi de la religion ; il l'estimait au contraire, et l'aimait beaucoup ; et s'il en violait les lois, comme nous le verrons malheureusement faire en mainte circonstance, ce n'était que par une folie d'ambition, de tyran-

nie et de despotisme qui était dans son caractère. Tant que les vertus de Thomas, qui menait la vie d'un moine sur le siège épiscopal, ne dépassèrent pas le seuil de son palais et de son église, le roi continua de lui porter une affection égale ou même supérieure à celle qu'il lui portait auparavant ; mais on put s'apercevoir presque aussitôt après la nomination de l'archevêque, que cet état de paix n'était pas pour durer longtemps : les projets du roi étaient par trop contraires au zèle pur et ardent dont le primat était embrasé pour les intérêts de l'Eglise.

En 1163, le saint archevêque de Cantorbéry fut appelé à Tours par le pape Alexandre III qui y tint, comme nous l'avons vu un nombreux concile national pour remédier aux maux que causait à l'Eglise le schisme de l'antipape Octavien, qui s'était fait élire sous le nom de Victor IV, avec la participation et l'appui du fameux Frédéric Barberousse, empereur d'Allemagne. Thomas siégea dans ce concile avec une autorité qui lui attira l'admiration de tous les évêques présents. Nous ne reviendrons pas sur les actes de ce concile, dont nous avons donné le résumé plus haut.

Au retour du saint prélat en Angleterre, Henri le reçut avec faveur, mais commença à craindre les obstacles que pourrait lui créer un homme aussi éclairé et aussi puissant. Entre autres habitudes nuisibles à l'Eglise, le malheureux roi d'Angleterre avait celle de laisser vacants les bénéfices, afin d'en percevoir les revenus pendant la vacance, et de pouvoir même s'ingérer indirectement dans le gouvernement spirituel des paroisses et des communautés pendant qu'elles étaient privées de guides. Thomas s'éleva bientôt avec force contre ces abus, ce qui commença de le brouiller avec Henri ; et alors, ce prince, habile autant qu'énergique voulut briser le zèle du prélat en lui imposant l'obligation de prêter le serment de maintenir toutes les coutumes du royaume. On pense bien que, dans ces coutumes, il comprenait aussi les abus, et qu'il se proposait de mettre ainsi un frein à toutes les réclamations de Thomas contre ses façons d'agir.

Mais l'ancien chancelier était tout aussi habile que son roi : il se garda bien de se lier sur les points où la justice pouvait être lésée, et il prêta serment avec cette réserve : « Sauf

le devoir et la conscience. » On ne reconnaissait plus dans cette raideur et cette fermeté de conduite le gracieux et complaisant chancelier d'autrefois : il semblait que l'habit monastique eût fait de Thomas un tout autre homme ; car, selon l'usage établi depuis saint Augustin, apôtre de l'Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry devait se faire Bénédictin, s'il ne l'était pas d'avance, le jour où il s'asseyait sur son siège primatial.

Malgré son courage cependant, on put remarquer dans ce grand évêque un moment de faiblesse ; entraîné par un mouvement général de l'épiscopat, qui se dirigeait d'après des idées contraires aux siennes, Thomas signa les Constitutions élaborées à l'assemblée de Clarendon en 1165, et par lesquelles les évêques d'Angleterre s'engageaient à observer *de bonne foi* les coutumes du royaume ; mais le saint reconnut bientôt son erreur, et se repentit vivement de cette concession, qui compromettait en effet beaucoup les intérêts de l'église d'Angleterre. Il ne voulut pas, du reste, demeurer longtemps et inutilement sous le coup de ces regrets, et il demanda immédiatement au pape Alexandre III l'absolution de sa faute. Depuis cette leçon que lui avait donnée la divine Providence, il se conduisit toujours avec un tel courage que le roi, voyant en lui désormais un adversaire déterminé, en vint bientôt à le menacer de mort, s'il ne se montrait pas plus docile à ses volontés.

Pour se faire une idée de l'importance de la querelle qui éclatait ainsi entre le roi et le primat du royaume, il suffit d'examiner quelles étaient les prétentions de Henri sur le gouvernement des Eglises. Il voulait : 1° que l'appel au pape fut interdit dans tout son royaume, jusqu'à ce qu'il eût donné lui-même la permission de le lancer ; 2° que la même permission royale fut déclarée nécessaire à tous les évêques pour entreprendre le voyage de Rome ; 3° qu'il fut absolument défendu d'excommunier aucune des personnes faisant partie de la Maison du roi ; 4° que les clercs fussent susceptibles, comme les simples fidèles, d'être cités devant les tribunaux séculiers, auxquels il avait commandé d'avance de ne pas se reconnaître incompétents dans aucune matière, mais de faire par eux-mêmes bonne et prompte justice de tous les accusés qui seraient présentés à leur tribunal ; 5° enfin, que le roi et les tribunaux laïques fussent compétents pour régler toutes les affaires concernant les dons pieux et les biens ecclésiastiques.

On voit déjà poindre dans ces prétentions d'Henri II, le laïcisme, devenu si puissant dans notre siècle, qu'il a absorbé, non-seulement tous les privilèges, mais encore tous les droits de l'Eglise. Au XIIe siècle, il est vrai, la foi des peuples était trop pure et trop vive pour qu'un tel système eût le moindre succès dans les masses, mais l'épiscopat anglais se montra courtisan. Les articles, si dommageables à la discipline de l'Eglise, que nous venons de voir et d'analyser, furent adoptés en 1164 par l'assemblée de Northampton, qui condamna l'archevêque de Cantorbéry, et lui conseilla même de renoncer à son siège. Mais Thomas répondit que ce serait trahir l'Eglise ; toutefois, il jugea prudent de passer la Manche, et débarqua au port de Saint-Omer, en Picardie. De ce lieu, il envoya un message au roi de France, Louis-le-Jeune, qui l'aimait beaucoup, comme nous l'avons dit. Ce prince vint au devant de lui jusqu'à Soissons ; et l'archevêque, après l'avoir salué, se rendit à Sens, ou se trouvait alors le pape Alexandre III, qui loua beaucoup sa fermeté.

Alors Thomas, par amour pour la paix, voulut résigner son archevêché entre les mains du Souverain-Pontife ; mais Alexandre refusa cette démission, et confia l'illustre proscrit aux moines de Pontigny, abbaye cistercienne du diocèse d'Auxerre. Thomas put vivre en paix quelque temps dans cette retraite et y pratiquer la vie monastique ; mais il apprit bientôt que Henri avait confisqué les biens de ses parents, de ses amis et de ses domestiques : plusieurs même d'entre eux vinrent se plaindre directement à lui et le prier d'obéir au roi d'Angleterre, pour ne pas leur attirer à eux-mêmes des maux tels que ceux que les autres avaient soufferts. Mais la voix de la conscience fut plus forte chez le saint archevêque que celle de la chair et du sang : il demeura inflexible aux prières de ses amis, comme il l'avait été aux menaces du tyran qui l'opprimait. Le motif qui le dirigeait alors était supérieur à tous les intérêts de la terre.

Pendant qu'il était à Pontigny, le roi d'Angleterre faisait dresser des *Ordonnances* plus détestables encore que n'avaient été les Constitutions de Clarendon ; c'était une sorte de bravade lancée à la face de l'archevêque et du pape lui-même. Thomas, affligé de cette nouvelle entreprise, écrivit à tous les évêques d'Angleterre et au roi, pour lui faire sentir

l'indignité de sa conduite. Le pape, de son côté, essayait, avec le concours de Louis-le-Jeune et celui de la reine de Sicile, femme de Guillaume-le-Bon, d'amener Henri à une réconciliation avec son ancien chancelier. Une députation solennelle fut envoyée au roi d'Angleterre, afin d'obtenir de lui quelques concessions ; mais toutes ces démarches demeurèrent inutiles ; et le pape, ayant sur ces entrefaites appris la mort de l'antipape Victor IV, et la naissance d'un nouveau schisme, organisé par Guy de Crême, qui se prétendit successeur d'Octavien sous le nom de Pascal III, se trouva obligé de retourner en Italie pour combattre le nouvel intrus. Thomas l'accompagna jusqu'à Bourges, et retourna ensuite dans sa chère solitude de Pontigny.

Alors le roi d'Angleterre, se trouvant condamné par tous les prélats vraiment catholiques, prit une résolution désespérée : il conçut sérieusement le dessein de passer sous l'obédience de l'antipape Pascal III, et envoya des députés qui firent en son nom entre les mains du faux pontife serment d'obéissance, au conciliabule de Würtzbourg. Ces députés se rendirent ensuite en Italie, afin de notifier au pape Alexandre III la résolution de leur maître ; mais le Pontife, fort de son droit, les menaça tellement, ainsi que le roi d'Angleterre, de la malédiction du Ciel, qu'il les détacha du parti de son adversaire. Toutefois il ne put rien obtenir d'Henri en faveur de Thomas ; mais il crut devoir rétablir celui-ci primat d'Angleterre, titre dont il l'avait privé par complaisance pour le roi, et qu'il avait conféré à l'archevêque d'York. Alexandre conserva seulement au diocèse de ce dernier son indépendance, et remit tous les autres évêchés du royaume sous l'obédience de Thomas.

Henri, voyant qu'il n'obtiendrait rien du côté de Rome, forma le projet de se défaire de l'homme qui mettait ainsi obstacle à ses projets de domination absolue sur l'Eglise. Ne pouvant atteindre directement l'archevêque, il s'en prit à l'Ordre religieux qui lui avait donné asile, et menaça les Cisterciens d'une entière destruction en Angleterre, s'ils ne chassaient de leurs maisons celui qu'il regardait comme son plus redoutable ennemi. Thomas, aussitôt qu'il connut ces menaces du roi, craignit que les bons religieux qui s'étaient montrés si bienfaisants à son égard ne fussent victimes de leur dévouement

pour sa personne : il quitta Pontigny avec larmes, et se retira en 1167 à Sens, où il habita le monastère de Sainte-Colombe, sous la protection du roi de France.

Cependant les négociations se multipliaient, sans qu'on pût parvenir à un arrangement. Les provinces françaises soumises à Henri II s'étaient grandement émues de cette querelle : le Maine en particulier y prit beaucoup de part. L'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, en avait aussitôt compris toute l'importance, et travaillait de tout son pouvoir à la terminer. Dès le début de l'affaire, les deux cardinaux Othon et Guillaume de Pavie, légats du pape, étaient venus au Mans pour en conférer avec les envoyés du roi d'Angleterre. Le 1er juillet 1165, les deux rois d'Angleterre et de France s'étaient eux-mêmes abouchés pour le même motif à la Ferté-Bernard ; mais tout était resté sans résultat. Cependant Henri consentit à la fin à s'en rapporter à l'arbitrage des trois évêques de Rouen, de Bayeux et du Mans ; mais on ne voit pas bien que le jugement de ces trois prélats ait jamais été prononcé carrément et ouvertement : Henri tenait à prononcer lui-même.

Dans la suite, les deux légats Guillaume et Othon, qui avaient été nommés sur la demande de Jean d'Oxford, l'un des envoyés de Henri à Rome, parvinrent à faire fixer au 18 octobre 1167 une conférence à Gisors, sur les limites des deux royaumes de France et d'Angleterre. Louis-le-Jeune, Henri et Thomas s'y trouvèrent tous trois réunis. Le roi de France, déjà peu satisfait de la nomination des légats, qui laissait supposer, par-là même qu'elle était faite, que le droit était douteux, fut encore moins content de la conduite du cardinal Guillaume, qui cherchait des accommodements et tâchait d'ébranler la constance du saint archevêque de Cantorbéry. Louis VII s'offrit comme arbitre ; et le pape lui-même le pria avec instances de vouloir bien se charger de ce rôle pacificateur.

Le roi de France vit Thomas ; et, après quelques pourparlers, il obtint de lui qu'il jurerait de se soumettre au roi d'Angleterre, *sauf l'honneur de Dieu*. Mais c'était précisément cette restriction qui déplaisait à Henri : il en comprenait parfaitement la portée, et il aurait voulu une soumission pure et simple. Toutefois, il feignit de se rendre et d'accepter la soumission telle quelle : c'était une ruse habile : tout le monde en

effet, en le voyant si flexible, se tourna de son côté, et on s'écria que la paix ne dépendait plus que de l'archevêque. Louis-le-Jeune lui-même fut un instant séduit par les paroles astucieuses du roi d'Angleterre, et fit à Thomas des reproches sur son opiniâtreté. Mais après avoir réfléchi plus mûrement sur l'affaire, il reconnut que le saint avait raison, et il lui demanda pardon de la conduite qu'il avait tenue à son égard dans la circonstance.

Henri, mécontent de la manière d'agir du roi de France, dont il se voyait blâmé, se reporta vers le pape, espérant le tromper de nouveau. Mais Alexandre sentit l'artifice ; et sans répondre directement aux demandes du roi d'Angleterre, il se contenta de nommer deux nouveaux légats, Gratien et Vivien. En attendant les deux rois de France et d'Angleterre s'étaient de nouveau abouchés à Montmirail, au diocèse du Mans, le jour de l'Epiphanie 1169. L'évêque du diocèse, Guillaume de Passavant, joua dans cette conférence un rôle considérable ; mais il ne put rien obtenir, et Thomas s'y étant rendu à son tour, ne reçut que des outrages. Henri refusa de se prononcer, et s'en rapporta à l'arbitrage de trois évêques : Rotrou de Rouen, Guillaume du Mans et Froger de Séez. Ce dernier malheureusement devait montrer de plus en plus dans l'affaire son caractère de courtisan : d'ailleurs, Henri s'attendait bien qu'aucun des trois évêques choisis n'oserait le contredire. Il se rendit à Domfront, où les deux légats Vivien et Gratien allèrent le trouver le 24 août 1169.

Henri traita avec honneur les deux envoyés pontificaux tant qu'il espéra en obtenir quelque chose ; mais voyant qu'il cherchait en vain à les tromper, il se tint dans ses promesses ambigües, et cette fois parut entièrement s'en rapporter à la décision de l'évêque du Mans. Enfin, il rompit brusquement la conférence, essaya de la reprendre à Saint-Denis et ailleurs, mais sans jamais donner aucune garantie. Un concile se tint à Bayeux : les évêques de Normandie, et en particulier notre évêque Froger, y assistaient ; mais ce concile ne fit qu'irriter encore davantage le roi d'Angleterre, qui y perdit tout espoir de faire déposer canoniquement Thomas. Se voyant déçu de toutes manières et désespérant de réussir par les moyens canoniques, Henri leva entièrement le masque, et ce fut alors que,

par une espèce de dédain de la suprématie de Thomas, il fit couronner son fils Henri Court-Mantel, l'élève du saint archevêque de Cantorbéry, par Roger, archevêque d'York, le 14 ou le 21 juin 1170.

Thomas fut très fâché en apprenant cette nouvelle bravade de Henri ; car il savait que le droit de couronner les rois d'Angleterre appartenait, de par le Souverain-Pontife, aux archevêques de Cantorbéry, comme celui de couronner les rois de France appartenait aux archevêques de Reims ; et il ne voyait pas sans chagrin cette atteinte aux privilèges de son Siège, qui, tout en retombant d'abord sur lui, ébranlait en même temps les droits de ses successeurs. Il s'en plaignit au pape Alexandre III qui pensait comme lui sur ce point, et qui déclara suspens l'archevêque d'York et les évêques qui l'avaient assisté dans la cérémonie du couronnement. Il écrivit en même temps au roi d'Angleterre une lettre très forte, en le menaçant lui-même de l'excommunication.

On put constater alors le mauvais esprit de plusieurs évêques de Normandie : Froger de Séez et Arnoult de Lisieux se déclarèrent manifestement contre Thomas, et montrèrent assez par cette conduite que leur intérêt propre les dirigeait beaucoup plus que les intérêts de l'Eglise.

Le roi se trouvait à Fréteval quand l'archevêque de Cantorbéry vint le trouver avec Rotrou, archevêque de Rouen, Froger, évêque de Séez et quelques autres évêques de France. Dans cette entrevue, il fut question de la paix pure et simple, sans toucher aux questions trop brûlantes de la querelle. On proposa l'oubli de tout le passé et la permission pour Thomas de repasser en Angleterre. Mais la question était difficile à résoudre, même sur ce terrain. Déjà Arnoult, Froger, et plusieurs autres adversaires de Thomas s'étaient unis ensemble pour demander appel contre une première excommunication que le primat lui-même avait lancée contre Henri II. Ils murmurèrent encore dans la circonstance et ne parurent pas disposés à accepter la paix sans que Thomas fit de grandes concessions. Mais Henri, plein de foi malgré sa brutalité, était effrayé de la menace que le pape lui avait faite ; et, voyant toutes ses ruses déjouées, il provoqua la réunion d'une nouvelle assemblée à la Ferté-Bernard, le jour de sainte Marie-Magdeleine, 22 juillet

1170. Cette fois, il fit la paix sans condition, et le retour de Thomas en Angleterre fut décidé. Quelques historiens ont dit que l'archevêque avait demandé alors la permission au roi de faire exécuter les lettres de suspense lancées contre les autres évêques ; mais du Neubourg et d'autres chroniqueurs contemporains assurent qu'il n'en fut point parlé. On aime mieux voir en effet Thomas s'occuper uniquement dans une circonstance pareille du bonheur de revoir son troupeau que de prendre tant de soin d'infliger à ses collègues une peine qu'ils avaient méritée, il est vrai, mais que l'Eglise elle-même ne leur infligeait qu'à contre cœur et par nécessité.

Le saint archevêque prit alors congé de tous ses bienfaiteurs de France. « Où allez-vous ? » lui dit le roi Louis-le-Jeune, lorsqu'il reçut sa visite.

« Chercher la mort en Angleterre, » répondit Thomas.

« Je le crois comme vous, reprit le roi de France ; et, si vous m'en croyez, vous demeurerez avec nous. »

« Il faut que la volonté de Dieu s'accomplisse », conclut le saint prélat ; et il partit pour revoir son cher troupeau, dont il était séparé depuis sept années entières.

L'Eglise de Cantorbéry reçut son pasteur avec la plus grande allégresse ; mais bientôt il s'éleva une nouvelle difficulté qui ne devait se terminer que par le martyre du saint pontife. Roger, archevêque d'York, toujours sous le coup d'une excommunication dont le pape l'avait frappé après le sacre du jeune prince Henri, demanda avec menaces l'absolution à l'archevêque de Cantorbéry. Thomas lui promit d'appuyer la demande qu'il devait en faire au pape, mais à condition qu'il se soumettrait à la punition qui devait lui être infligée d'après les lois de l'Eglise. Ce n'était pas le compte de l'archevêque d'York, qui voulait être rétabli dans sa dignité avec honneur et sans condition. Immédiatement il se rendit, accompagné des évêques de Londres et de Salisbury, tous deux jaloux de l'archevêque, accuser Thomas auprès du roi, qui se trouvait alors à Argentan, au diocèse de Séez,

Henri, qui était d'une violence de caractère extraordinaire, et de plus indisposé encore contre Thomas, s'irrita outre mesure en écoutant les trois évêques, et dit imprudemment qu'il était bien malheureux qu'un seul prêtre fût assez fort pour l'empê-

cher à lui seul d'avoir la paix dans son royaume. « Ne trouverai-je donc point, ajouta-il en perdant de plus en plus la tête, un serviteur assez fidèle pour me débarrasser de cet homme ? »

Les courtisans flatteurs sont les plus grands ennemis des rois : ceux-ci devraient le savoir et agir en conséquence. Ils peuvent, comme les autres avoir de mauvaises idées passagères ; mais ils rencontreront toujours autour d'eux quelqu'un pour exécuter en réalité le mal qu'ils osaient eux-mêmes à peine concevoir. Il se trouva aux côtés d'Henri quatre hommes pour prendre au sérieux l'explosion de la folle colère de leur maître, et pour lui faire commettre un crime atroce, que, réduit à lui-même, il n'aurait pas osé exécuter ni même vouloir de sang froid.

Ces quatre hommes faisaient partie de ses officiers domestiques, et se nommaient Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard-le-Breton et Renaud-Fitz-Othon, que l'on trouve aussi nommé Ourcy, d'Ouchi ou Fitzurse, nom que quelques-uns ont traduit mal à propos par Fils d'Ours. Aussitôt que ces quatre malheureux eurent entendu la parole insensée de leur roi, ils crurent faire une chose qui lui serait agréable, en accomplissant son désir, et sur le champ, ils partirent en grand secret d'Argentan, et se rendirent à Cantorbéry, où ils se présentèrent d'abord au palais archiépiscopal, et demandèrent avec des menaces affreuses la levée des censures portées contre l'archevêque d'York. Sur le refus courageux du saint, ils se précipitèrent l'épée à la main vers l'église, où le clergé venait de se rassembler pour chanter l'office de vêpres. Thomas y arriva bientôt lui-même, et ses clercs lui proposèrent d'organiser une défense dans l'enceinte du chœur ; mais le saint répondit que l'église n'était point un camp, et qu'il subirait volontiers la mort pour la cause de Dieu.

On en était à ce point lorsque les meurtriers, ayant forcé la porte et l'entrée du sanctuaire, entrèrent, et s'élancèrent sans trouver de résistance vers le chœur, en criant : « Où est le traître ? » Personne ne répondit. — « Où est l'archevêque ? » répétèrent-ils. — « Voici, répondit alors Thomas, l'archevêque, et non pas un traître. Je suis prêt à mourir pour mon Dieu ; mais ne touchez à aucun des miens, ou craignez la vengeance du Ciel. » Ayant dit ces paroles, le saint se mit à genoux au pied de l'autel, se recommanda et recommanda son Eglise à son

Dieu et à la très sainte Vierge, à saint Denis et aux patrons de son diocèse, puis il se présenta devant ses bourreaux.

Renaud Fitzurse frappa le premier le prélat d'un coup d'épée, qui fut paré par un clerc, nommé Edouard Grim. Le bras de ce fidèle serviteur fut coupé jusqu'à être presque entièrement séparé du tronc ; mais le saint ne fut qu'étourdi par ce coup ainsi détourné. Alors Guillaume de Tracy et Hugues de Morville frappèrent à leur tour, et la force de leurs coups étendit l'archevêque sur le pavé de la cathédrale. Enfin Richard-le-Breton lui enleva le haut du crâne, tellement que le pavé fut tout couvert des débris de la cervelle du saint martyr. Cet horrible attentat fut commis le soir du 29 décembre 1170 : le saint était âgé de cinquante-trois ans.

La nouvelle de ce crime sacrilège passa bientôt la mer et parvint jusqu'aux oreilles du roi. Le pauvre prince n'avait pas calculé la portée de ses paroles échappées à la colère : il fut en même temps très étonné et très affligé de cet événement malheureux, surtout quand il vint à penser que le pape et toute la chrétienté le rendraient responsable du meurtre qui avait été commis, parce que la haine qu'il portait au saint prélat était en tous lieux parfaitement connue. Attéré par la douleur, il demeura d'abord pendant quelques jours enfermé dans son cabinet, sans permettre qu'on lui parlât d'aucune affaire. Puis, avant même de quitter Argentan, il envoya un messager au pape Alexandre III, pour lui exposer les faits et témoigner de son innocence. Le pape, à son tour, envoya un ecclésiastique sur le lieu même pour faire constater la vérité tout entière, et imposer au roi une pénitence en rapport avec son crime. Nous verrons comment ce prince brutal, mais plein de foi, accepta cette pénitence. « Elle fut grande, dit Marin Prouverre, et aussi remarquable que celle de David, plus admirable que celle de Théodose, plus exemplaire que celle de Louis-le-Jeune, plus humble que celle de Foulques Nerra, comte d'Anjou. » Tout en faisant la part de l'emphase que l'on peut remarquer dans cette citation, reconnaissons avec l'historien argentanais que cette pénitence paraît avoir été aussi sincère et aussi entière qu'on pouvait l'attendre et la désirer.

Quant à la sainte victime de la colère de Henri, Dieu se plut à la glorifier par de nombreux miracles. Henri II, le premier

auteur de l'assassinat, fut accablé de malheurs, et vit son fils aîné, Henri Court-Mantel, l'élève du saint archevêque martyr, déjà couronné roi, comme nous l'avons vu, dans de fâcheuses circonstances, lever contre lui l'étendard de la révolte, en attendant qu'il achevât de briser, par sa mort, le cœur de son père. Eclairé par ces épreuves et bourrelé de remords pour avoir été la cause d'un meurtre qu'il n'avait pas voulu, mais qu'il avait néanmoins provoqué, le trop misérable prince se soumit d'abord à une rude pénitence corporelle qui lui fut imposée, et avant tout fonda à Argentan, d'où étaient partis les assassins, un hospice dédié d'abord à saint Thomas apôtre, pour rappeler en même temps la victime, le crime et la pénitence qui en était le résultat. Bientôt cet établissement put considérer comme son patron saint Thomas de Cantorbéry lui-même, canonisé peu d'années après son martyre : il subsiste encore aujourd'hui sous le même vocable, et il porte en lui-même un cachet de grandeur qui indique une origine royale. Tout le quartier de la ville qui l'environne s'appelle lui-même le quartier Saint-Thomas.

Le royal pénitent vint ensuite implorer nu-pieds son pardon près du tombeau de sa victime, et on remarqua dès-lors chez lui les signes d'une conversion sincère et profonde, qu'il dut sans doute en grande partie aux prières du saint martyr.

Alexandre III mit l'archevêque de Cantorbéry au nombre des saints en 1173, trois ans seulement après sa mort ; et il permit de célébrer sa fête le 29 décembre, anniversaire de son martyre: nonobstant l'octave de Noël, qui court à cette époque de l'année. L'Eglise n'a accordé qu'à un très petit nombre de ses saints le privilège d'avoir ainsi leur fête dans une octave de première classe. Quant aux quatre assassins du saint prélat, ils furent également touchés de repentir, et partirent pour la Terre-Sainte, afin d'y trouver, comme le roi l'avait trouvé à Rome, le pardon de leur crime. Guillaume de Tracy mourut en route, et les autres, parvenus en Palestine, se firent enfermer dans une prison et y moururent en pénitents. Ils voulurent qu'on mît sur leur tombeau, placé à l'entrée de l'ancien temple de Jérusalem, cette épitaphe, qui renferme un témoignage frappant de leur repentir.

« *Ci-gisent les malheureux qui ont martyrisé le bienheureux Thomas, archevêque de Cantorbéry.* »

Si l'on en croit une tradition qui a cours dans la province du Maine et dans l'Anjou, ce tombeau ne renfermait que les corps de Hugues de Morville et de Richard-le-Breton. Renaud Fitzurse, aurait été expier son crime dans une forêt située sur la limite des diocèses du Mans et d'Angers. La tradition ajoute que le roi Henri II, chassant un jour dans cette forêt, retrouva son ancien serviteur dans une profonde solitude, et fit bâtir pour lui un petit monastère dédié à la très sainte Vierge et à saint Jean-Baptiste. Ce petit monastère serait l'origine de l'abbaye de Melinais, de l'ordre de saint Augustin. Renaud Fitzurse y serait mort vers 1180 ; et c'est lui qu'on honorerait le 2 août sous le nom de *saint Regnault.*

Les miracles s'opérèrent longtemps et en grand nombre au tombeau du saint archevêque de Cantorbéry. Le roi de France Louis-le-Jeune y obtint en 1179 la guérison de son fils Philippe, qui devait être plus tard le grand roi Philippe-Auguste. Louis fit à cette occasion de magnifiques présents aux moines qui desservaient la cathédrale de Cantorbéry.

La translation des reliques du saint martyr eut lieu en 1223, sous le pontificat d'Honorius III. Mais le tombeau construit à cette époque fut profané, et la cathédrale qui le renfermait fut pillée en 1537, par ordre du roi apostat Henri VIII, qui fit condamner juridiquement la mémoire du saint et brûler ses restes vénérables. Ce sacrilège fut l'occasion de l'excommunication définitive, lancée par le pape Paul III contre ce misérable et coupable prince.

La Chartreuse du Val-Dieu

Quelques mois seulement avant le martyre de saint Thomas dans le cours de la même année 1170, un nouvel Ordre religieux prenait racine dans le diocèse de Séez : c'était celui des Chartreux, fondé à la fin du siècle précédent par saint Bruno, au désert de la Chartreuse, diocèse de Grenoble.

On dit, à tort ou à raison, que Bruno, d'abord régent à l'université de Paris, et ensuite écolâtre ou maître des études dans l'église de Reims, fut frappé du sort d'un chanoine de cette dernière ville, qui se leva du fond de son cercueil pour dire qu'il était damné, bien qu'il passât pour un saint homme pen-

dant sa vie, ce qui frappa tellement l'esprit de Bruno qu'il lui devint impossible de rester dans le monde, où l'on était exposé à un aussi horrible malheur. Quoi qu'il en soit du fait, et que ce fût pour ce motif ou pour un autre, le saint jeune homme quitta sa chaire et ses écoliers pour aller s'ensevelir au désert, vers l'an 1086, et l'Ordre qu'il fonda en ce lieu sauvage s'étendit bientôt par toute l'Eglise.

L'établissement des enfants de Bruno dans notre diocèse de Séez fut l'œuvre du pieux et vaillant Rotrou IV, comte du Perche, qui fut tué, comme nous l'avons dit, en 1191, en combattant avec valeur au siège de Saint-Jean-d'Acre. Fils de l'illustre fondateur de la Trappe, Rotrou III, ce prince ressentit le besoin d'appeler à côté des Cisterciens, si chers à son père, d'autres religieux qui priassent spécialement pour lui et pour sa famille. Ce fut dans cette pieuse pensée qu'il établit les disciples de saint Bruno dans une forêt qui s'élève en amphithéâtre sur la vallée de l'Huîne, dans laquelle elle déverse ses eaux, et qui porte le nom de forêt de Reno, bien que ce ne fût alors en réalité qu'une fraction des forêts du Perche et de Bellême.

La vallée où s'établirent ces saints religieux prit tout d'abord le nom de Val-Dieu, à cause de la vie toute retirée dans le divin Maître que menaient en ce lieu les enfants de saint Bruno.

Rotrou avait entrepris cette fondation d'après les conseils de Guitte, Guy ou Guillaume, archevêque de Sens, et il s'associa comme fondateurs sa femme Mathilde, et son fils Geoffroy, qui sont tous deux mentionnés dans la charte de la fondation, dont nous allons d'ailleurs rapporter ici la teneur en abrégé.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, disaient les fondateurs ; moi, Rotrou (*Rotoldus*, forme assez rare) par la *patience* de Dieu, comte du Perche, avec mon épouse Mathilde, mon fils Geoffroy et son épouse Mathille, nous voulons qu'on sache que j'ai appelé dans ma terre, par la volonté et la Providence de Dieu, par le conseil et avec le secours de mon seigneur Guillaume, archevêque, de Sens, les frères Chartreux, afin qu'ils me construisent une maison de Dieu, en forme de Chartreuse. »

On peut faire ici deux remarques sur ce préambule. D'abord, on a pu être frappé de cette expression rare de Rotrou, qui se disait comte du Perche par la *patience* de Dieu. Le mot est humble et signifie que le comte trouvait Dieu bien bon de *souffrir* à la

tête de la contrée un homme aussi indigne qu'il se sentait lui-même. Heureux si le bon seigneur avait réellement au fond de l'âme ce sentiment admirable !

Il faut remarquer en second lieu cette clause que la nouvelle maison de Dieu devait être en forme de Chartreuse. Chacun sait que la vie érémitique, qui est celle des Chartreux, ne leur permet pas d'habiter un monastère proprement dit. Chacun doit être chez soi et séparé des autres, puisque les exercices communs ne sont pas chez eux la règle, mais de simples exceptions. Une Chartreuse est par conséquent une réunion de petites cellules, ou, si l'on veut, de petits chalets, dont chacun est habité par un religieux qui y trouve tout ce qui lui est nécessaire pour les besoins de la journée. C'était sur ce modèle qu'était bâtie la Chartreuse du Val-Dieu, comme le prouvent les dessins qui en existent encore aujourd'hui.

Le comte fixait ensuite les limites du terrain concédé ; le détail formait la matière d'une autre charte. Les Chartreux possédèrent depuis le moulin de Siroust, dont le nom s'écrit quelquefois Siroux ou Siroup, jusqu'au sommet du Petit-Ferré, au-dessus du village, et jusqu'à Saint-Vaux. Du moulin, la limite des possessions de la Maison-Dieu s'étendait jusqu'au chemin qui conduisait à Longny, et de là jusqu'au ruisseau de Villette en descendant jusqu'au Gauthier ; enfin de ce point, elle regagnait le moulin de Siroux. Il est assez difficile de reconnaître cette enceinte dans l'état actuel des choses. Les Chartreux jouissaient en outre de certains droits sur la forêt de Reno, entre autres de celui d'y faire pâturer leur bétail.

La charte fut signée par les témoins Rotrou *(Rotrocus* ou *Roholdus*), alors archidiacre d'Evreux, plus tard évêque de cette ville et archevêque de Rouen. Ce fut même entre ses mains que la donation fut résignée, et il prit pour assesseurs et pour garants dans cet acte, Simon, prieur du Mont-Dieu, (ce ne peut pas être Mondée, près Bayeux qui n'était pas fondée alors), et Immibert ou Anjubault, prieur du Val-Saint-Pierre.

Plusieurs autres personnages ecclésiastiques et laïques apposèrent encore leur signature à la suite de celles des fondateurs et des témoins officiels. On distingue parmi les laïques Hugues de Courcerault et son frère Galleran du Pin-la-Garenne, Guillaume de Villiers ou de Villers *(de Villeriis)*, Guérin de Lonray,

Robert de Prulay, Robert de Saint-Mard-de-Reno, dont le domaine longeait la forêt ou se trouvait la Chartreuse, Guillaume de Boissel, probablement Boëcé, aujourd'hui annexe de la paroisse de la Mênière, Geoffroy Cortiel, peut-être Courthioux, près Mauves, ou Courtoulin, en Bazoches-sur-Hoëne. La charte est datée de Reno et du jour de la fête de saint Pierre et de saint Paul, 29 juin 1170.

Notre évêque Froger fut témoin de cette fondation, et quelques historiens ont dit qu'il dédia l'Eglise en cette circonstance ; mais d'autres l'on nié, et ont même prétendu qu'il n'était pas présent : toujours est-il que son nom ne figure pas sur la charte. Mais ce qui est certain, c'est qu'il confirma plus tard formellement cette charte dans les termes suivants :

« Froger, par la grâce de Dieu, évêque de Séez, à tous les fils de notre sainte Mère l'Eglise, salut à jamais. »

« Comme il est certain que les bénéfices accordés aux églises doivent être approuvés et confirmés par l'évêque dans le diocèse *(parochia)* duquel ils se trouvent, nous vous faisons savoir à tous que nous confirmons la donation et concession faite à nos vénérables et chers frères du Val-Dieu, par l'illustre Rotrou, comte du Perche, dans sa forêt de Reno. »

« Votre fraternité saura de plus que Galeran du Pin, son fils Geoffroy, Hugues de Courcerault, frère de Galeran, Guillaume Forestier et ses fils, ont renoncé à tous leurs droits coutumiers sur la même forêt. »

A ces causes, Froger délivrait cette confirmation sous sa signature et munie de son sceau : et il déclarait excommuniés tous ceux qui y contreviendraient. Rotrou, archidiacre d'Evreux, servit encore de témoin, avec le chapelain Adam l'Anglais, Osmond, prêtre, Girard, chapelain de Mortagne, Galeran du Pin, Guérin de Lonray, Hubert, archidiacre du Corbonnais, Osbert, chapelain, et beaucoup d'autres.

Nous devons faire remarquer qu'il y a une controverse sur le Rotrou *(Rotrocus ou Roholdus)*, qui a signé ces deux chartes. Marin Prouverre n'admet pas que ce fût celui qui devint plus tard évêque d'Evreux et archevêque de Rouen, parce que, selon lui, Rotrou, évêque d'Evreux avait succédé à Ouen ou Audin dès le mois de juillet 1139, et avait été ensuite transféré à Rouen dès l'an 1165, après la mort d'Hugues, dont nous

avons eu plusieurs fois occasion de parler. Or dans la charte du Val-Dieu, datée de 1170, ce même Rotrou porte encore le titre d'archidiacre.

Bry de la Clergerie au contraire ne fait qu'un seul et même personnage du signataire de la charte et de l'archevêque de Rouen : il était, selon lui, fils de Gilbert de l'Aigle, comte d'Exmes, et de Julienne de Mortagne. Nous avons eu occasion de parler de ces deux personnages dans la fondation de Tiron. Orderic Vital parle déjà du Rotrou qui fut évêque d'Evreux, et le fait fils d'Henri, comte de Warwick, en Angleterre. Cette mention de Rotrou faite par Orderic avant l'an 1141 semble donner raison à Marin Prouverre, à moins qu'il n'y ait eu deux Rotrou archevêques de Rouen à une assez courte distance l'un de l'autre, ce que l'on ne peut constater nulle part.

Quant à Guillaume, archevêque de Sens, qui avait, comme nous l'avons vu, aidé Rotrou à fonder le Val-Dieu, il était fils de Thibault, comte de Blois et de Champagne, dont Rotrou IV avait épousé la fille : ces deux bienfaiteurs de la Chartreuse étaient donc beaux-frères l'un de l'autre.

Après la confirmation de l'évêque de Séez, le Val-Dieu obtint celle du pape Alexandre III, l'an 1180, le 12 des calendes de décembre (20 novembre), indiction quatorzième. Rotrou, Geoffroy et Mathilde avaient concédé à la Chartreuse du Val-Dieu une redevance annuelle de trois muids de vin sur leurs vignes. Guillaume de Châlons, frère de Geoffroy, reconnut en outre la redevance d'un quatrième muid à prendre sur les vignes de Nogent, et on a dit qu'il avait confirmé de nouveau la charte de donation en 1290. Mais il faut remarquer que cette date est impossible et que plusieurs historiens nient entièrement cette confirmation de Guillaume. Ce qui est plus certain, c'est qu'en 1219, le Val-Dieu reçut d'un seigneur nommé Robert, des dons à prendre sur Dieppe.

D'autres dons particuliers avaient précédé celui-ci. Mathilde, comtesse du Perche en avait fait un en 1203 : Thomas son fils, en fit un en 1216, Guitte ou Guillaume, évêque de Châlons, en avait fait d'autres en 1213, 1215, 1217, 1218 et 1221. En 1190, on érigea près de la maison la croix des batailles, parce qu'à Nogent on avait cru voir des combats en l'air.

Le roi saint Louis à son tour confirma, au mois d'août 1233,

la charte de donation faite au Val-Dieu. Déjà auparavant, Guillaume évêque de Châlons, comte du Perche et fils de Rotrou IV, avait confirmé, probablement en 1221, la rente de trois muids de vin promise aux Chartreux par son père Rotrou et son frère Geoffroy, et y avait ajouté spontanément le quatrième muid à prendre sur les vignes de Nogent, comme nous l'avons dit plus haut.

La série des dons faits au Val-Dieu se continua dans la suite des temps. Nous trouvons une seconde confirmation de saint Louis en 1258. Pierre Ier d'Alençon, fils de ce saint roi confirma de nouveau les possessions de la maison en 1282 ; puis Charles de Valois-Alençon, frère de Philippe-le-Bel, les confirma de nouveau en 1298. En 1301, une nouvelle confirmation fut octroyée par Jean, duc de Bretagne.

On trouve parmi les noms des donateurs ceux de Robert du Perche, probablement le fils de Guillaume Talvas III dont nous avons parlé, Jeanne de Rohan, Philippe d'Alençon et surtout Marie d'Espagne, seconde femme de Charles II d'Alençon, qui accorda au Val-Dieu une charte spéciale, datée du vendredi de Pâques 1349; mais cette comtesse ne fit ces dons aux religieux qu'à la condition qu'ils renonceraient au droit qu'ils avaient de faire paître leurs chèvres dans la forêt de Reno.

Pierre II, fils de cette Marie d'Espagne et frère de Charles III fit construire le grand portail du Val-Dieu, qui porta désormais son nom, ainsi que le cimetière de la communauté. Il fit en outre à la Chartreuse plusieurs dons nouveaux, entre autres celui d'un revenu suffisant pour entretenir quatre religieux. Ce prince mourut à Argentan en 1404, et voulut être rapporté au Val-Dieu, où il se plaisait tant pendant sa vie. Il fut enterré à la droite du chœur près du grand autel. On lui grava une épitaphe de ce côté, une autre du côté opposé, à main gauche, enfin une troisième dans le cimetière qui portait son nom. Sa fille, Jeanne d'Alençon, qu'on appelait la perle des vierges, fut aussi enterrée au Val-Dieu l'année qui suivit la mort de son père, 1405. Son épitaphe faisait mention de Pierre II, bienfaiteur insigne de l'établissement, et a été longtemps conservée.

L'année même de la mort de Pierre II, 1404, Jean Ier, son fils et son successeur, par un acte dressé à Argentan le 14 septembre de cette année, fit encore de magnifiques présents au

Val-Dieu ; René, son petit-fils en ajouta d'autres en 1487. Au moment où les Anglais étaient maîtres de presque toute la France pendant la guerre de cent ans; d'un autre côté, en 1422, le roi Henri VI, qui s'intitulait en même temps roi de France et d'Angleterre, confirma au Val-Dieu tous les dons qui lui avaient été faits auparavant, et particulièrement ceux qui venaient des rois de France. Les Chartreux se montraient reconnaissants de tous ces dons, et un tableau placé dans leur maison, contenait la mention de tous les premiers dons qu'on leur avait faits au temps de leur fondation en 1170. Cette histoire de la fondation de la Chartreuse est le seul point intéressant que l'on puisse signaler dans l'existence du Val-Dieu. On ne trouve parmi ces religieux ni aucun prieur marquant, ni aucun personnage qui se soit distingué de quelque manière. Seulement, l'esprit de discipline et de régularité s'y est toujours conservé jusqu'à la destruction entière du monastère à la fin du dernier siècle.

Le Prieuré du Chêne-Gallon

Outre le Val-Dieu, que nous avons vu comblé de leurs bienfaits, les comtes du Perche favorisaient aussi beaucoup le prieuré de Chêne-Gallon, de l'Ordre de Grandmont, bâti dans la forêt de Bellême, et dont nous avons rapporté la fondation (Tome II, p. 340). Nous trouvons parmi les bienfaiteurs de ce petit monastère Geoffroy IV, fils de Rotrou IV, qui lui fit des présents en 1193 ; Guillaume de Châlons, frère de Geoffroy, en ajouta d'autres en 1219, et Thomas, possesseur après eux du comté du Perche, se montra en 1226 également généreux pour le petit prieuré. Pierre d'Alençon confirma à Chêne-Gallon toutes ses possessions en 1371 et en 1393 : la seconde de ces chartes de confirmation est datée d'Argentan. Le duc Jean II en 1450, et son fils René en 1481, renouvelèrent ces anciennes chartes; mais Chêne-Gallon conservait surtout le souvenir des premiers dons qui lui avaient été faits, et par Rotrou IV, *(Rotrodus)* en vertu d'une charte sans date, et par Thomas en 1216 et en 1219 : c'étaient surtout ces marques de la munificence des comtes du Perche qui avaient assuré son existence.

Notre-Dame et Saint-Léonard d'Alençon

Les monastères augmentaient ainsi en nombre et se fortifiaient de tous côtés. Ce fut ce temps que choisit Froger pour confier à l'abbaye de Lonlay les deux églises d'Alençon. L'origine de ces deux églises n'est pas bien exactement connue. Il paraît certain que la ville d'Alençon elle-même ne remonte guère au-delà du moyen-âge commençant ; elle a pu être une création des premiers comtes du Perche. Seul, le faubourg de Montsort a une origine plus antique, puisque son église a été fondée à la fin du ive siècle, par saint Liboire, évêque du Mans. Mais cette église était restée attachée au diocèse de celui qui l'avait instituée, et à l'époque de la fondation des deux autres, elle n'avait rien de commun avec le diocèse de Séez.

Il paraît infiniment probable que le château d'Alençon fut bâti au bord de la Sarthe comme une défense et en même temps comme une menace contre les souverains du Maine, auxquels Montsort fournissait un pied à terre sur la frontière de l'Hiémois, qui fut plus tard une possession des comtes de Bellême. On attribue généralement à Yves de Creil, le plus ancien de ces comtes dont l'histoire, comme nous l'avons dit, nous ait légué quelque souvenir, la fondation du donjon au pied duquel se bâtit la ville ; mais cette assertion ne repose guère que sur des conjectures, et l'incertitude qui règne sur ce point est encore plus grande en ce qui regarde les églises.

Un petit livret publié à la fin du xviie siècle nous rapporte que la nouvelle ville renferma d'abord un prieuré, dont l'église servait aux habitants de la ville de lieu de réunion ; mais l'existence de ce prieuré ne se trouve mentionnée nulle part ailleurs que dans ce document un peu suspect. D'ailleurs le livret ajoute qu'au bout de quelques années, les moines trouvèrent trop lourde pour eux la charge de la paroisse, et que l'on bâtit pour suppléer à l'insuffisance de leur église deux oratoires, l'un, dédié à saint Gilles, près des remparts à l'est, et de la place du Palais, au lieu qu'occupe aujourd'hui la Halle aux Toiles ; et l'autre, sous le patronage de saint Martin, à l'extrémité opposée, près des remparts de l'ouest, à la place occupée aujourd'hui par l'église de Saint-Léonard.

L'existence de ce dernier oratoire est hors de doute, et nous

le verrons plus tard englobé dans l'église de Saint-Léonard elle-même. Mais il n'est rien de moins certain que l'existence à Alençon d'un oratoire de Saint-Gilles. M. de La Sicotière, autrefois sénateur de l'Orne, mort aujourd'hui, l'un des hommes les plus compétents que l'on puisse consulter sur notre histoire locale, était bien porté à croire qu'on a confondu cet oratoire avec celui de Saint-Gilles de la Plaine, qui existe encore aujourd'hui sur le territoire de Saint-Pater, près d'Alençon, mais déjà dans le département de la Sarthe.

Ceux qui admettent l'existence des deux oratoires dont nous venons de parler, disent qu'à chacun d'eux fut attaché un vicaire perpétuel ; c'est-à-dire un prêtre ayant charge-d'âmes, mais agissant au nom d'un autre. Dans la circonstance, le curé véritable aurait été le prieur du monastère.

Odolant-Desnos prétend avoir eu entre les mains un manuscrit tronqué renfermant l'histoire de l'abbaye de Perseigne, et dans lequel on lisait que Guillaume Talvas Ier, ayant fondé en 1020 l'abbaye de Lonlay à quelque distance de sa forteresse de Domfront, et voulant avoir près de lui des moines de cette abbaye, leur donna une des maisons qu'il possédait à Alençon, et leur fit bâtir une église dédiée à saint Leu et à saint Gilles, on sait que la fête de ces deux saints se célèbre le même jour 1er septembre. S'il en était ainsi, il en faudrait conclure que le prieuré primitif d'Alençon, ou n'a jamais existé, ou du moins n'existait plus alors, puisqu'il fallait faire venir à Alençon des prêtres de Lonlay pour s'acquitter des devoirs du ministère pastoral ; mais l'existence de cette église Saint-Leu-Saint-Gilles est tout aussi douteuse que celle du prieuré lui-même, et M. de la Sicotière était fort porté à croire que l'abbaye de Lonlay n'a jamais possédé la cure d'Alençon, sinon indirectement et médiatement, comme nous allons le voir tout à l'heure.

En fondant l'abbaye de Lonlay, Guillaume Talvas avait donné un exemple de générosité qui fut suivi par ses vassaux. L'un d'eux, le sire de Larré, bâtit à Alençon un prieuré conventuel, qu'il donna à l'abbaye fondée par son suzerain. Comme l'existence du premier prieuré n'est nullement constatée, il est infiniment probable que ce fut celui du sire de Larré qui inaugura dans la ville d'Alençon la vie monastique. Ce qui est certain du moins, c'est que ce prieuré reçut en don de son fonda-

teur les deux églises d'Alençon, Notre-Dame et Saint-Léonard, qui existaient par conséquent alors, ou du moins furent bâties dans la circonstance, sans qu'il paraisse possible de mieux préciser, ni le temps exact de leur fondation, ni la manière dont elles se sont fondées. Notre-Dame fut bâtie dans la partie de la ville qu'on appelait le *Vieux-Bourg* et qui avait dû être le noyau primitif d'Alençon. Elle remplaçait l'oratoire de Saint-Gilles, si celui-ci a jamais existé. Quant à l'église de Saint-Léonard, qui fit corps plus tard avec l'oratoire de Saint-Martin, elle paraît en avoir d'abord été séparée, mais par un très faible intervalle.

Ce fut dans ces circonstances que l'évêque Froger confirma le don de ces deux églises fait une première fois par le sire de Larré et ratifié par Guillaume Talvas. La charte de concession, dont on ne connaît pas la date précise, était conçue en ces termes :

« Froger, par la grâce de Dieu, évêque de Séez : »

« Sachez tous que j'ai concédé, et que je confirme par le présent écrit les aumônes faites par Guillaume de Bellême, fondateur de l'église de Lonlay *(Longaii)*, ainsi que toutes celles qui ont été convenablement faites par les rois, les barons, et autres personnages de notre diocèse à la dite église de Lonlay ; et parmi ces aumônes, je confirme à ce monastère l'église de Notre-Dame d'Alençon *(de Alenchon)*, et l'église de Saint-Léonard, avec leurs dîmes, leurs terres et le reste de ce qui leur appartient. »

Il est donc certain que les deux églises d'Alençon étaient, non-seulement construites, mais encore dotées à cette époque. Même il faut remarquer que la donation qui en fut faite aux moines de Lonlay n'était pas la première : ces deux églises appartenaient auparavant à deux prêtres séculiers, nommés, l'un Gérard et l'autre Raoul. D'après la charte de Froger, c'était seulement à la mort de ces deux titulaires que les deux églises devaient être remises aux vicaires nommés par l'abbé de Lonlay ; et ces vicaires, une fois choisis, les moines étaient tenus de les faire confirmer par l'évêque de Séez, à qui était réservée en dernier ressort la collation de ces deux bénéfices. Enfin, ces deux vicaires représentants de l'abbaye de Lonlay, et pourvus par elle au point de vue pécuniaire, devaient cependant être choisis dans le clergé séculier.

Il est probable que le patron de l'église de Saint-Léonard était alors saint Léonard de Vandœuvre, si cher à la famille de Bellême, et qui avait vécu non loin d'Alençon, à Saint-Léonard-des-Bois, dont le territoire touche celui de Saint-Cénery-le-Gérey. Nous verrons cette église rebâtie ou restaurée plus tard sous le vocable de Saint-Léonard de Noblac ou de Nouaillé, en Limousin, beaucoup plus connu depuis des siècles que celui de Vandœuvre.

Guerres intérieures

Dès avant la fondation de la Chartreuse du Val-Dieu et le martyre de saint Thomas de Cantorbéry, le pays de Séez et les environs avaient été profondément troublés par des guerres intestines. Le roi Henri II était loin d'être paisible possesseur du territoire qui lui appartenait en droit sur le continent. Dès l'an 1165, le comte Raoul de Fougères s'était révolté contre lui ; et le roi de France Louis-le-Jeune profita de cette révolte pour attaquer de son côté les frontières du roi d'Angleterre, et faire des courses sur ses terres pendant six ou sept années consécutives, de 1165 à 1171 ou 1172. Henri sentit le besoin de fortifier ses frontières et augmenta considérablement la forteresse de Bourg-le-Roi, commencée par Guillaume-le-Roux à la fin du siècle précédent. Il fortifia également le château de la Roche-Mabile, les villes de Domfront et d'Alençon, et les autres places fortes dont la famille de Bellême avait couvert le pays. Il fit en outre creuser de vastes fossés, qui portèrent le nom de *Tranchées* ou *Fosses-le-Roi*.

Tous les maux résultant de ces guerres continuelles se trouvaient compensés par les bonnes œuvres qui s'accomplissaient alors plus nombreuses que dans aucun autre temps. En 1165, Richard de Beaumont, au diocèse du Mans, fit aux chanoines de Séez un don considérable en présence de son évêque, Guillaume de Passavant, et d'un certain nombre d'autres nobles personnages.

Le désir d'une croisade possédait alors tous les esprits. Le 8 mai 1166, le roi Henri II convoqua au Mans une assemblée d'évêques, afin de faire une levée de deniers destinée à soutenir ces expéditions lointaines. Froger de Séez se trouva à cette

assemblée, avec plusieurs autres évêques de Normandie. Il était réservé à Philippe-Auguste et à Richard Cœur-de-Lion de pouvoir réaliser ce projet.

De sanglantes expéditions signalèrent le commencement de l'année 1170 : Henri lui-même y prit part, et fut attaqué ensuite à Domfront d'une maladie qui le mit aux portes du tombeau. Dans cette extrémité, il fit d'avance le partage de son royaume entre ses enfants, et assigna à l'aîné, Henri, l'élève de saint Thomas, le Maine, la Normandie et l'Anjou. Toutefois, il guérit de cette maladie ; mais il ne profita de son retour à la santé que pour recommencer ses persécutions : ce fut même après sa convalescence qu'il fit massacrer saint Thomas, comme nous l'avons vu plus haut. A la suite de ce forfait, le pape Alexandre III avait jeté l'interdit sur le royaume d'Angleterre, et la divine Providence se chargea elle-même de ratifier la sentence du Pontife.

Peu de temps après la mort de saint Thomas, Henri Court-Mantel, le fils aîné et chéri du roi, se révolta contre son père, et un grand nombre de seigneurs suivirent le parti de ce jeune prince. Le Maine, en particulier, fit presque entièrement défection à la suite de Bernard, seigneur de la Ferté-sur-Huîne, qui prit à cette époque, en l'honneur de son souverain, le nom de la Ferté-Bernard. De grands maux résultèrent de ces troubles de famille ; et pour comble de malheur, la terrible maladie de la lèpre, venue de l'Orient à la suite des croisés, faisait dans notre pays des victimes sans nombre. Pour remédier à ces maux affreux, on construisit en divers lieux des ladreries, principalement autour d'Alençon, et dans un rayon plus étendu, à Bourg-le-Roi, à Ceton, à Domfront, à Evron, à la Ferté-Bernard, à la Ferté-Macé, à Fresnay-le-Vicomte, à la Fresnaye, à Fyé, à Saint-Germain-de-la-Coudre, à Saint-Longis-de-la-Boisselière, à Lucé, à Passais et à Montsort-d'Alençon.

Cette dernière léproserie était située sur le territoire de Saint-Paterne, qui d'ailleurs se rapprochait beaucoup plus d'Alençon qu'il ne s'en rapproche aujourd'hui. Guillaume Talvas III, comte de Bellême et d'Alençon lui avait fait de riches dons en 1145. Après la mort de ce prince, le 29 juin 1171, son fils et son successeur Jean Ier, et le frère de celui-ci, Robert III, enrichirent de nouveau la ladrerie de Montsort. Le don de Robert

porte la date de 1208 ; le comte du Perche partait pour la Terre-Sainte. Il concéda à son établissement de charité les *coutumes* ou redevances de commerce d'une foire franche, le droit de nourrir quatre porcs dans la forêt d'Alençon, et deux bourgeois de la ville, c'est-à-dire les impôts que ces deux bourgeois devaient payer au fisc, enfin d'autres droits de détail, qui furent tous confirmés par saint Louis en 1246.

Le Perche et le pays de Séez et d'Alençon, furent souvent le théâtre de la guerre qui venait d'éclater entre Henri II et son fils. En 1174, le jeune prince vint mettre le siège devant Séez, qui résista et le repoussa loin de ses murs. Le vieux roi d'ailleurs redevint maître de la situation en cette même année 1174, et en profita pour faire de bonnes œuvres, tant pour contenter le zèle réel qu'il avait pour la religion que pour faire de plus en plus pénitence du meurtre de saint Thomas Becket. Il signa en 1175 une charte en faveur de la Trappe, donna en 1177 au prieuré du Plessis-Grimoult, diocèse de Bayeux, l'église d'Yvrandes, entre Domfront et Tinchebray, avec un revenu suffisant pour y entretenir sept chanoines, sous la Règle de saint Augustin. Il semble que ces bonnes œuvres aient attiré sur Henri la bénédiction du Ciel ; car il parvint en cette année 1177, ou même à la fin de l'année précédente, à faire la paix avec son fils, principalement par l'entremise de Froger, évêque de Séez. Cette paix en amena une autre plus importante encore : celle de Henri avec Louis-le-Jeune qui fut signée aussi en 1177.

Mort d'Arnoult de Lisieux

L'illustre Arnoult, évêque de Lisieux, précéda de quelque temps notre Froger dans la tombe. Dans les dernières années de sa vie, on ne sait trop pour quel motif, il était tombé dans la disgrâce d'Henri II, dont il avait été auparavant le familier et le favori. Il semble qu'il y ait eu entre le roi et ce prélat une affaire analogue à celle de saint Thomas de Cantorbery. Le roi d'Angleterre avait prétendu établir à Lisieux une justice royale : nous en avons la preuve dans l'enquête que firent les barons de Normandie à Rouen, en 1205, sur l'état des juridictions royales et ecclésiastiques. Arnoult défendit les droits de son Eglise, et ce fut probablement ce qui excita la colère du roi contre lui.

Cependant Pierre de Blois, dans son épître quarante-quatrième, nous donne une cause plus intime de cette disgrâce extérieure du prélat. Il dit qu'Arnoult était parvenu à son évêché, non par les voies canoniques, mais par des brigues illicites, et peut-être simoniaques. Tourmenté par les remords de sa conscience, il voulut s'en décharger en résignant son bénéfice. Il écrivit donc en ce sens au roi, et le pria de ne plus retenir désormais une pension que Henri prélevait sur le temporel de Lisieux, comme dédommagement de la faveur qu'il avait faite à Arnoult en le nommant évêque. Il paraît que le roi goûta et suivit ce conseil ; car il pourvut aussitôt de l'évêché de Lisieux Raoul de Valleville, chancelier d'Angleterre.

Soit donc disgrâce, soit démission volontaire, Arnoult quitta son évêché en 1177, au mois de juillet, et se retira à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, changeant ainsi sa mitre en une couronne monachale, pour nous servir de l'expression de Marin Prouverre, et le camail et le rochet épiscopal contre un habit de chanoine régulier.

Il vécut désormais comme le plus simple des moines, et mourut l'année suivante, 1178, si l'on en croit une des Chroniques de Normandie ; ou, selon le docteur Démocharès, en 1181. On l'ensevelit honorablement dans l'église du monastère où il s'était retiré : son tombeau fut creusé sous la chapelle dédiée à saint Denis dans cette église, et on grava sur son monument cette épitaphe :

« *Tu, qui dives eras, et magnus episcopus, ob quod*
Sortem mutasti pauperiore statu ? —
Imo pauperiem mutavi fœnore magno ;
Mundo dives eram, plus fuit esse Deo.

Toi qui étais riche et grand évêque, pourquoi as-tu changé ton sort pour un état plus pauvre ? — Au contraire, j'ai changé ma pauvreté en un gain considérable : j'étais, il est vrai, riche pour le monde ; mais il vaut beaucoup mieux être riche pour son Dieu. »

Arnoult a laissé à la postérité un volume d'épîtres et de vers latins, qui fut publié pour la première fois en 1585, par les soins d'Eusèbe Turnèbe, professeur de grec à l'école du roi.

Troisième Concile général de Latran

Pendant qu'Arnoult passait ainsi tranquillement les dernières années de sa vie à l'ombre du cloître, la querelle soulevée entre le pape Alexandre III et l'empereur Frédéric Barberousse avait enfin trouvé sa solution. Les deux souverains s'étaient vus à Venise : quelques historiens ont même dit qu'Alexandre avait mis le pied sur la gorge ou sur la tête de Frédéric : le temps a fait justice de cette calomnie. Ce qui est certain, c'est que la réconciliation fut complète ; et le pape, pour rétablir dans l'Eglise la paix troublée depuis si longtemps par les deux antipapes Victor et Pascal, convoqua un concile général à Rome pour le jour des ides de Mars, 15 mars 1179, qui était la vingtième année de son pontificat.

Il se trouva à ce concile, qui porte le nom de troisième concile général de Latran, plus de trois cents évêques des différentes parties du monde alors connu. Il y avait de plus un grand nombre d'abbés et autres ecclésiastiques. Trois de nos évêques de Normandie y assistèrent : Gauthier, archevêque de Rouen ; Raoul de Valleville, évêque de Lisieux et Froger, évêque de Séez. La mémoire de Victor et de Pascal, avec celle de Jean de Strum, qui avait imité leur schisme sous le nom de Calixte III, y fut condamnée, et tous les actes de ces trois antipapes furent annulés. Ensuite, on lança l'anathème contre les Vaudois, les Albigeois, les Côtereaux et les autres partisans des sectes manichéennes qui désolaient alors l'Eglise. Enfin, on dressa un certain nombre de canons de discipline, ce qu'on était obligé de faire à tous les conciles ; car dans ces temps d'une ignorance presque universelle, le clergé régulier et séculier, ainsi que le peuple, violaient sans cesse la loi, qu'ils connaissaient à peine, et dont ils n'étaient guère capables de suivre les prescriptions. Les abus venaient encore plus de cette ignorance que de la volonté mauvaise.

Notre évêque Froger termina son pontificat plus glorieusement qu'il ne l'avait commencé. Outre ses œuvres que nous avons déjà signalées, nous trouvons qu'il assista à Verneuil, en 1179, avec le roi Henri II, à la bénédiction des croisés, dont une armée partait alors pour la Terre-Sainte. La même année, il assistait à Rouen, avec Rotrou, archevêque de cette ville,

Arnoult, évêque de Lisieux, et Augustin, évêque de Waterford, à la translation des reliques de saint Romain dans une nouvelle châsse, plus riche que l'ancienne.

L'année suivante, 1180, notre évêque faisait à l'hospice de Sainte-Croix un don considérable, et consacrait en 1181, l'église du Val-Dieu. En 1183, à la mort du prince rebelle Henri Court-Mantel, Froger assista au traité de paix qui se conclut entre le vieux roi et ses trois fils survivants : Richard, Geoffroy et Jean, qui n'avaient pas été sans prendre quelque part à la révolte de leur frère aîné, et dont nous aurons à parler plus tard. Cette paix fut signée à Caen, et Henri put désormais passer dans le repos le reste de sa vie. Mais Dieu cependant, avait résolu de le punir dans ses enfants, et ils devaient être la cause de sa mort, comme nous le verrons dans la suite.

Mort de Froger

Enfin, après avoir augmenté notablement les domaines de son évêché, et enrichi son église cathédrale de joyaux, de vêtements sacrés et d'ornements de tout genre, Froger passa, nous l'espérons, à une vie meilleure, après avoir reçu avec dévotion les Sacrements de l'Eglise. Sa mort est inscrite au nécrologe du Breuil-Benoît le 12 septembre 1184 ; cependant Marin Prouverre prétend qu'il est mort dès l'an 1182 ; mais, quoi qu'il en soit, son successeur Lisiard ne fut élu, comme nous le verrons, qu'en 1188. Le corps de Froger fut enseveli honorablement dans son église cathédrale de Saint-Gervais.

CHAPITRE XII

Lisiard, 36e Évêque de Séez

1188-1201

—

Mort du prince Henri Court-Mantel. — Mouvement dans les monastères. Lonlay au XIIe siècle. — Mort de Louis-le-Jeune et de Guillaume de Passavant, évêque du Mans. Le premier est remplacé par Philippe-Auguste, le second par Renault. — Avènement de Lisiard au siège épiscopal de Séez. — Les croisades : Saladin et

la *dîme saladine*. — Richard Cœur-de-Lion se révolte contre son père Henri II, qui lui laisse le trône et meurt de chagrin. — Richard confirme les possessions de l'abbaye de Silly, et part pour la Terre-Sainte avec Philippe-Auguste. — Histoire de leur croisade : Richard prisonnier du duc d'Autriche. — Les deux frères de Nonant. — Saint Avertin. — Mort de Richard Cœur-de-Lion. — Bulle d'Innocent III en faveur du chapitre de Séez. — Avènement de Jean-sans-Terre. — Mort de Lisiard.

Mort de Henri Court-Mantel

Pendant les quatre ou même peut-être six années qui séparent la mort de Froger de l'élection de Lisiard, le prince Henri Court-Mantel, l'élève de saint Thomas de Cantorbéry, ce prince rebelle à son père, qui avait pourtant compté sur lui parce qu'il était son aîné, mourut, comme nous l'avons dit, en 1183, à Limoges, d'où il fut rapporté pour être enseveli dans la cathédrale du Mans, malgré le désir qu'il avait exprimé d'être inhumé à Rouen ; les Rouennais cependant aimaient ce prince, et nous avons vu qu'ils avaient embrassé volontiers son parti contre son père. Aussi envoyèrent-ils au roi une députation afin d'obtenir de lui qu'on leur rendît sa dépouille mortelle, puisque son désir avait été de reposer dans leurs murs.

Les Abbayes

Ces révolutions politiques s'opéraient, en produisant par voie de conséquence quelques changements dans l'état monastique de la contrée. Le prieuré de Notre-Dame de Ceton, fondé un siècle auparavant par Gauthier Chesnel, fut donné à l'abbaye de Cluny en 1173, par Robert Chesnel, descendant du fondateur, et qui était en même temps l'un des anciens barons de Roger de Montgommery. L'abbaye de Saint-Nicolas-et-Saint-Gilles d'Hallais, en la paroisse de Bellou-le-Trichard, dont nous avons eu déjà occasion de parler, devint un simple prieuré en 1190, et fut donnée en cette qualité par le seigneur de la Ferté-Bernard et de Bonnétable, aussi descendant des fondateurs, à l'abbaye de Saint-Denis en France.

L'abbaye de Saint-Martin de Séez avait déjà été enrichie par Hélie de la Flèche, Roger de Montgommery, sa femme, Mabile

de Bellême et les vicomtes de Beaumont : Hubert Roscelin, Raoul et Richard lui firent de nouveaux dons en 1180 ; et déjà l'évêque du Mans, Guillaume de Passavant, lui avait donné en 1151 l'église de Saint-Nicolas de la Roche-Mabile, à condition qu'elle se chargerait de remplacer par quelques-uns de ses moines les chanoines qui occupaient alors cette église.

L'abbaye de Saint-Evroult avait reçu de son côté en 1128 le don de l'église de Saint-Pierre de la Poôté-des-Nids : elle fit confirmer ce don en 1159 par le pape Alexandre III lui-même.

Guillaume de Champfleur, seigneur voisin du diocèse de Séez, fondait à la même époque dans la paroisse de Fyé, le prieuré de Saint-Eloi et le petit monastère de Saint-Jean-de-Cohardon.

Le prieuré de Notre-Dame de Mamers fut enrichi par Guillaume Talvas III et devint très florissant : il y a même lieu de croire qu'il fut érigé en abbaye. Mais, sous le pontificat de Guillaume de Passavant, il perdit une partie de ses possessions dans le Maine, par la mauvaise volonté de Jean Ier, successeur de Guillaume du Perche. Toutefois, Robert III, frère de Jean et son successeur en 1191, fit à cette abbaye quelques présents considérables, qui lui permirent de subsister jusqu'en 1743, époque à laquelle elle fut entièrement supprimée.

Mais ces heureux résultats furent troublés par plusieurs procès qui s'élevèrent alors entre les abbayes de la contrée. En 1181, une querelle violente brouilla ensemble les deux abbayes de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Martin de Séez. Ce fut Durand de Gunerville, abbé de Troarn, qui fut nommé juge arbitre de la question en litige, par le pape Alexandre III. Dès l'an 1169, notre évêque Froger avait été désigné pour rendre un jugement semblable dans un différend qui s'éleva entre l'abbaye de la Couture, au Mans, et Aubert, curé de Flacé, qui retenait injustement un trait de dîmes. Le curé fut condamné ; mais, comme il avait joui cependant jusqu'alors, et peut-être de bonne foi, pour ne pas le priver brusquement de son revenu, on lui laissa encore pendant six mois le bien qu'il avait usurpé.

Lonlay au xiie siècle

L'abbaye de Lonlay se donna pour abbé à cette époque un moine d'Evron, nommé Geoffroy. La liste des autres abbés de

ce monastère est assez complète dans ce siècle, mais on ne connaît guère que leurs noms. En 1100, l'abbé de Lonlay se nommait Raoul. Après lui, on connaît les noms de Lamfred, de Jean Ier, de Bermond. Ce dernier était abbé en 1160, et fut remplacé par Geoffroy, dont nous venons de parler, et qui eut pour successeurs Jean II, puis Guillaume II : celui-ci gouverna Lonlay jusqu'en 1209. Nicolas lui succéda et tint sa place jusqu'en 1219 ; vint ensuite Gervais, qui mourut en 1230. Il avait aussi été auparavant moine d'Evron, ce qui laisserait supposer qu'il existait une grande union et beaucoup de sympathie entre ces deux monastères.

Henri II, vers la fin de son règne, donna aux moines de Lonlay le droit de chasser deux cerfs chaque année dans la forêt de la Lande-Putride ou Lande-Pourrie *(Landa-Putrida)* : nous ne savons où il faut placer cette forêt ; car il ne s'agit pas de la Lande-Patry, située déjà loin de Lonlay et de Domfront, et qui d'ailleurs devait son nom à la famille des Patry, ce qui ne laissait à ce nom rien de commun avec la qualité attribuée à la Lande en question. Ce droit de chasser le cerf n'était pas accordé aux moines pour leur procurer de la viande, dont ils ne faisaient probablement pas usage, mais pour leur fournir des peaux dont ils fabriquaient les parchemins destinés à recevoir leurs copies, leurs notes et leurs compositions : on sait que les études étaient alors très florissantes dans cette abbaye.

La charte qui accordait ce droit de chasse à Lonlay confirmait en même temps de la part de Henri II à cette abbaye la possession des églises de Domfront, Alençon, Ligné, Fougerolles, et de plusieurs autres parmi lesquelles on remarque celle de l'ermitage bâti autrefois dans la forêt d'Andaine, par saint Ortaire, et qui existait encore à cette époque. L'évêque de Séez Froger souscrivit à cette confirmation pour les églises qui dépendaient de son diocèse, et entre autres pour les deux églises d'Alençon. Ce fut l'occasion de la charte confirmatrice que nous avons mentionnée plus haut. Il paraîtrait que l'idée de faire desservir ces églises par des vicaires perpétuels séculiers venait de l'abbé de Lonlay, qui ne croyait pas que ces églises pussent être desservies commodément par ses moines. Du reste, cette idée fut pleinement approuvée par Froger, comme nous l'avons pu voir dans la charte elle-même, et par

Rotrou, archevêque de Rouen, qui fut appelé à ratifier cet acte en qualité de métropolitain.

Dans le même temps, Guillaume de Passavant, dont nous avons pu souvent admirer la générosité, fit un don à l'abbaye de la Boisselière *(de Busœo)* ; mais on ne sait pas bien si c'était celle de saint Longis, dont nous avons souvent parlé ; on n'est pas même bien sûr de l'Ordre religieux auquel appartenait cette dernière : elle avait été pendant longtemps seule de sa congrégation. Le même Guillaume de Passavant, qui avait plus d'un genre de mérite, composa alors un poème sur la très sainte Vierge. Ce poème commence par les deux mêmes vers que le chant de saint Casimir. On sait d'ailleurs que ce chant du jeune prince de Pologne est tiré du *Mariale* de saint Anselme. Il est donc probable que Guillaume de Passavant lui-même avait emprunté ces deux vers au saint docteur de Cantorbéry ; seulement ils forment une strophe entière ou quatre vers dans l'hymne de saint Casimir, et non plus un simple distique, comme dans ses modèles.

L'illustre évêque du Mans survécut de quelques années à l'évêque de Séez Froger, et mourut le jour de la fête de saint Julien, le 27 janvier 1187 : il fut enseveli dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, devant le grand autel. Après une vacance de six mois, les chanoines élurent Renault, homme de mérite, qui avait été élevé dans la cathédrale même du Mans, dont il avait été ensuite chanoine, archiprêtre et grand chantre. Il faut remarquer que cette dernière dignité était la principale du chapitre après celle de doyen. Celle-ci était alors occupée au Mans par Nicolas, qui devait plus tard devenir à son tour évêque de cette ville.

Lisiard évêque de Séez

L'avènement de Renault du Mans coïncidait à peu près avec celui de Lisiard de Séez, qui fut élu en 1188, d'après les manuscrits de Séez, de Jumièges, de Saint-Victor de Paris et de Saint-Evroult ; mais il est à croire que cette élection se fit dès le commencement de l'année, puisque Lisiard assistait comme évêque élu, quoique non sacré ni confirmé, dès le mois de janvier de cette année, à l'assemblée de Gisors, où se trouvaient aussi le roi d'Angleterre Henri II, le roi de France Philippe-Auguste,

qui avait succédé à son père Louis-le-Jeune en 1180, et le prince Richard Cœur-de-Lion, qui allait bientôt monter sur le trône d'Angleterre. Renault du Mans y assistait également avec un certain nombre d'autres évêques.

Le nouvel évêque de Séez avait été d'abord chanoine de la cathédrale. « Ce fut, dit Marin Prouverre, un homme sage et fort versé dans les affaires d'état : c'est pourquoi il devint plus tard l'un des conseillers du roi Richard Cœur-de-Lion. Il gouverna également son troupeau avec beaucoup de modération, et accrut les revenus de son Eglise. »

Nouvelle Croisade

A cette époque, les affaires de la Terre-Sainte s'étaient gravement compliquées. Le grand Saladin, quoique simple lieutenant du calife d'Egypte, avait pris la tête des affaires, et avait battu partout les princes chrétiens. Mais ce qui faisait plus de mal encore dans la contrée aux affaires de l'Eglise, c'était la jalousie des chefs chrétiens eux-mêmes, qui se haïssaient et se trahissaient mutuellement, ce dont Saladin savait profiter admirablement contre eux.

Guy de Lusignan avait épousé Sibylle, sœur du dernier roi de Jérusalem Beaudouin IV. Comme cette princesse était seule héritière de son frère après le jeune Beaudouin V, qui ne fit que passer sur le trône et mourut tout enfant, elle porta le royaume en dot à son mari, ce qui excita la jalousie de Raymond, comte de Tripoli, qui aurait désiré ce royaume, et qui résolut de se venger de son rival. Cette haine de Raymond en fit un traître, et il excita lui-même Saladin contre le nouveau roi, en lui disant que Guy n'avait pas en main les moyens de lui résister.

Le patriarche de Jérusalem fut le premier à remarquer le déploiement de forces musulmanes qui se fit à la suite de cette trahison ; et, accompagné du grand maître des Templiers, il vint en Europe, pour y demander du secours. Ces deux vénérables personnages allèrent d'abord trouver à Ferrare le pape Urbain III, et lui présentèrent leur supplique au nom de tous les Chrétiens d'Orient. Le pape leur donna des lettres pour le roi de France et celui d'Angleterre, et les envoya dans ces deux pays.

Les évêques de France, ayant appris ces nouvelles désastreuses, se réunirent à Paris, et ceux de Normandie se rendirent tous à Rouen. Notre Lisiard se trouva à cette dernière assemblée, comme à celle de Gisors, où nous l'avons déjà remarqué et qui se tint immédiatement après celle de Rouen. Les prélats ayant délibéré sous la présidence des deux rois de France et d'Angleterre, l'expédition de Terre-Sainte fut décidée en même temps à Rouen et à Paris ; et ce fut pour se concerter ensemble qu'Henri et Philippe s'abouchèrent à Gisors en présence de leur noblesse et de leurs prélats. Ils voulurent en particulier, terminer leurs différends et conclure une paix solide, afin de pouvoir marcher ensemble et d'accord contre l'ennemi commun. Ensuite on proclama la *dîme saladine*, c'est-à-dire un impôt volontaire, que les princes et les seigneurs s'engageaient à payer pour aider à combattre le puissant guerrier musulman, qui était alors maître de tous les pays conquis auparavant par les croisés.

« Mais l'ennemi commun, selon la remarque de Marin Prouverre, jaloux d'un si heureux dessein, jeta une pomme de discorde entre ces princes, pour leur faire tourner l'un contre l'autre des armes qui n'auraient dû s'exercer que contre les Infidèles. » Philippe-Auguste essaya de s'emparer du Vexin, tandis que Richard, prince héritier d'Angleterre, faisait la guerre au comte de Toulouse. Le jeune prince anglais donnait déjà des preuves de cette valeur invincible qui devait le distinguer pendant toute sa vie. Mais sa loyauté lui fit découvrir que son père avait tort dans la querelle qui allait éclater, et il s'allia sans hésiter avec Philippe-Auguste, ce qui excita l'indignation de toute la contrée, et non sans cause ; car, si Richard condamnait son père, ce qui lui était permis, au moins devait-il rester neutre, sans se mêler à ses adversaires.

Mort de Henri II

Les deux rois, ainsi brouillés, s'abouchèrent de nouveau, d'abord une seconde fois à Gisors, ensuite à la Ferté-Bernard. Mais ces entrevues, loin de ramener la paix, eurent un résultat déplorable. Philippe-Auguste, plus irrité que jamais contre Henri, se jeta sur le Maine, en conquit une partie notable, et

assiégea le Mans, qui fut obligé de se rendre à discrétion. Henri fut réduit à faire la paix et laissa les deux villes de Tours et du Mans, à Philippe-Auguste et à Richard. Alors Philippe remit à Henri la liste des seigneurs qui l'avaient trahi pour se ranger dans le parti de France. Le roi d'Angleterre fut stupéfait en y lisant non-seulement le nom de Richard, qui s'était allié ouvertement à Philippe, mais encore celui de Jean, le plus jeune et le plus chéri de ses enfants. C'était dans sa famille, dans ses plus intimes affections qu'il trouvait la punition que lui infligeait la divine Providence pour le crime qu'il avait commis sur la personne de saint Thomas de Cantorbéry. Nous avons constaté la violence extrême du caractère de ce malheureux roi, dans cette affaire comme dans celle de saint Thomas : il en donna une nouvelle preuve dans la circonstance. A la vue du nom de son fils inscrit sur la liste fatale, il fut saisi d'un tel accès de rage, à Chinon, où il se trouvait alors, qu'il se mit au lit et mourut dans cet état violent, le 4 ou le 6 juillet 1189, après trois jours d'une épouvantable agonie.

Comme il arrivait trop souvent à cette époque, la maison du roi défunt fut pillée après sa mort par ses serviteurs. Le corps, accompagné de Gauthier, archevêque de Rouen, d'Henri, évêque de Bayeux, de Guillaume de Lisieux, de Lisiard de Séez et d'un grand nombre de seigneurs fut porté et enseveli dans l'abbaye de Fontevrault.

Ceux qui avaient fait la guerre à Henri pendant sa vie vinrent lui demander pardon après sa mort, et ce furent ses enfants rebelles qui voulurent lui rendre eux-mêmes les derniers devoirs : ils accompagnèrent avec larmes son corps jusqu'au tombeau. Un seul auteur a dit que le roi d'Angleterre fut enterré à Saint-Evroult ; mais il paraît certain que cet auteur a fait une confusion de nom.

Richard Cœur-de-Lion

Richard Cœur-de-Lion, devenu l'aîné des fils du roi défunt par la mort de Henri Court-Mantel, succéda à son père, et se fit donner l'épée du duché de Normandie par Gauthier, archevêque de Rouen. Il reçut ensuite les hommages des barons de cette province le jour de sainte Marguerite, 20 juillet 1189. De

Rouen, il passa en Angleterre et fut couronné roi à Londres, le 3 septembre, par Beaudouin, archevêque de Cantorbéry.

Après avoir mis ordre aux affaires de son royaume, Richard revint en France au printemps de 1190 ; puis après avoir fait un court voyage en Angleterre, il se retrouva à Argentan pour confirmer toutes les donations que sa grand'mère, l'impératrice Mathilde, et son père, le roi Henri II, avaient faites à l'abbaye de Silly.

Nous avons déjà reproduit cette charte en faisant l'histoire de l'abbaye même. Nous avons constaté que le vice-chancelier de cette époque était Jean d'Alençon, archidiacre de Lisieux, l'un des derniers rejetons des Bellême. Le diplôme, signé le 6 avril de la première année du règne de Richard, c'est-à-dire 1190, fut dressé en présence de la reine Alix, épouse du nouveau roi, de l'archevêque de Tours, de Hugues, évêque de Dunelme, de Hubert de Salisbury, de Lisiard de Séez, de Guillaume Maréchal et autres seigneurs. Richard traita ensuite avec Philippe-Auguste, dont il était déjà l'allié du vivant de son père, et tous deux jurèrent de partir ensemble pour la Terre-Sainte.

Mais pendant que ces événements se succédaient ainsi avec rapidité, les affaires d'Orient devenaient de plus en plus déplorables. Saladin, sur les sollicitations du comte de Tripoli, était venu fondre sur la Syrie avec une puissante armée. Il pressa Guy de Lusignan, le força de combattre à Tibériade avec des forces inégales, tailla ses troupes en pièces et le fit lui-même prisonnier. Parmi les trophées que le prince musulman remporta de sa victoire, se trouva le bois de la vraie Croix, que portait l'évêque de Ptolémaïde comme une sauvegarde pour les Chrétiens, et qui ne parut que pour rendre leur défaite plus sensible et augmenter la joie de leurs ennemis. Saladin se porta ensuite sur Jérusalem et y entra bientôt sans le moindre effort le 2 octobre 1187.

Ces tristes nouvelles ne parvinrent en Europe qu'après la mort du pape Urbain III, dont le chagrin que lui causait l'état des saints lieux avait abrégé les jours. C'était son successeur, Grégoire VIII, qui occupait la chaire de saint Pierre. Ce digne pontife à son tour fut saisi d'une grande douleur et hâta le départ des croisés par des lettres publiées en Allemagne, en France et en Angleterre. Beaucoup de princes, de nobles et de

prélats prirent la croix et promirent de sacrifier, pour l'œuvre de la délivrance des saints lieux tout ce qu'ils possédaient. Le pape accorda une indulgence plénière et un pardon général, non-seulement à ceux qui partiraient avec l'expédition, mais encore à ceux qui feraient quelque sacrifice pour favoriser le voyage.

Les deux rois de France et d'Angleterre se préparèrent à s'embarquer. Philippe-Auguste mit le premier à la voile et partit de Marseille vers la fin du printemps de 1190. Quant à Richard, il descendit en Normandie, s'achemina par terre vers Marseille, en traversant l'Aquitaine, pendant que ses vaisseaux emportaient son armée par le détroit de Gibraltar. Le roi trouva à Marseille pour l'accompagner, la noblesse d'Angleterre, de Normandie et d'Aquitaine, avec un certain nombre de prélats, parmi lesquels se trouvaient Gauthier, archevêque de Rouen, Girard d'Auch, Bernard de Lisieux et peut-être notre Lisiard de Séez. Le voyage de ce dernier en Terre-Sainte est douteux et ne repose pas sur des documents bien formels ; mais ce qui est certain, c'est qu'on ne trouve aucun acte émanant de lui pendant toute la durée de la croisade. Richard prit la mer avec cette brillante suite, et en trente-neuf jours, la flotte fut au port de Messine, où elle passa l'hiver.

L'histoire de cette expédition, dans laquelle Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion rivalisèrent de valeur et se couvrirent de gloire sans obtenir aucun résultat, est complètement en dehors de notre sujet. Ce que nous pouvons dire en général, c'est que, ainsi qu'il arrive presque toujours dans ces entreprises hasardeuses, la gloire que s'acquirent les deux rois et leurs armées fut loin d'égaler les immenses inconvénients qui résultèrent de leur voyage. Richard surtout paya cher son expédition, et il faut dire qu'il s'attira lui-même par son étourderie une partie des inconvénients qui en résultèrent pour lui et pour son royaume.

D'abord il répudia la sœur de Philippe-Auguste, pour épouser en Sicile Bérengère, fille de Sanche VII, roi de Navarre, ce dont le roi de France lui garda un profond ressentiment. L'empereur Henri VI s'irrita aussi contre le roi d'Angleterre, parce que celui-ci avait maltraité les Siciliens et réclamé avec trop de rigueur le douaire de Jeanne, sa sœur, mariée à Guillaume II, roi des Deux-Siciles, décédé sans enfant.

La mort de Conrad, marquis de Tyr, dont on attribua, à tort ou à raison, la cause à Richard, excita encore contre ce prince la haine de la famille d'Autriche. Ce fut cette dernière affaire qui fut la plus funeste au roi d'Angleterre. Ayant voulu, après avoir passé deux années en Terre-Sainte, revenir dans son royaume, à l'exemple de Philippe-Auguste, qui était déjà rentré en France, il prit avec lui les deux reines, Bérengère, sa femme, et Jeanne, sa sœur, mit à la voile et cingla vers les côtes d'Europe. Déjà, il avait traversé sans obstacle la majeure partie de la Méditerranée quand un *mistral* prit sa flotte à revers et maltraita fort ses vaisseaux. Celui qui le portait lui-même fut saisi par un coup de vent furieux, et, malgré les efforts des marins, vint échouer sur les sables de la côte d'Istrie.

Cependant le vaisseau seul fut perdu, et l'équipage parvint à gagner la terre ; mais Richard, aussitôt qu'il fut débarqué, reconnut qu'il se trouvait sur le territoire des princes d'Autriche, ses ennemis, et il résolut de dissimuler sa personnalité, afin de ne pas s'exposer à leurs violences ; malheureusement pour lui, il fut reconnu malgré ses efforts, et conduit à Vienne devant l'archiduc Léopold, qui lui déclara qu'il était son prisonnier.

Bientôt, cette triste nouvelle fut apportée en Angleterre et en Normandie : les sujets de Richard furent sensiblement affligés du malheur arrivé à leur prince, principalement sa mère, la reine Aliénor, qui en conçut une haine violente contre les Allemands : elle adressa des plaintes à tout le monde, et particulièrement au pape Célestin III, comme nous le voyons dans les épîtres cent quarante-quatrième, cent quarante-cinquième et cent quarante-sixième de Pierre de Blois. L'archevêque Gauthier de Rouen, les évêques Bernard de Bayeux, Lisiard de Séez, Guillaume d'Evreux et Guillaume d'Avranches écrivirent également au Souverain-Pontife, et lui exprimèrent leurs regrets de ce qui était arrivé, en lui faisant remarquer l'injustice et la félonie dont Léopold avait fait preuve dans la circonstance, puisqu'il avait arrêté un roi libre, chrétien, fils dévoué de l'Eglise et qui avait travaillé efficacement pour elle, surtout en Terre-Sainte, où il avait employé sa vie, son labeur et ses biens pour la défense de la religion.

Le pape, ému de toutes ces plaintes, adressa de vifs reproches

à l'archiduc, et en qualité de chef de l'Eglise, ordonna à l'empereur, de mettre le roi d'Angleterre en liberté. L'empereur et l'archiduc obéirent, mais pourtant ne voulurent point laisser aller Richard sans qu'il leur eût payé une forte rançon, que les uns ont estimée à cent mille, d'autres jusqu'à deux cents mille livres d'argent, d'autres encore à cent quarante mille marcs ; le roi en paya la moitié comptant, et laissa pour gage du reste entre les mains de l'empereur, l'archevêque de Rouen, l'évêque de Salisbury, et quelques autres seigneurs.

Ces otages n'étaient pas encore libérés par l'entier paiement de la somme convenue, que déjà Richard, craignant le ressentiment de Philippe-Auguste, faisait fortifier sa frontière de Normandie du côté de la France. Il fit bâtir un château aux Andelys, aujourd'hui sous-préfecture du département de l'Eure, et il y mit une forte garnison. Mais cette place, dont le territoire appartenait alors au diocèse de Rouen, faisait partie de la mense épiscopale de ce diocèse. Quand l'archevêque fut revenu d'Allemagne, où Richard, comme nous l'avons vu, l'avait laissé comme otage, il se plaignit de la construction du fort sur son terrain : le roi ne céda point, et mit en avant la nécessité de cette place, ce qui mit la division entre lui et son primat de Normandie. Enfin, après quelques efforts, on parvint à s'entendre à l'amiable, par l'intermédiaire du pape Célestin III, du chapitre de Rouen et de tous les évêques et abbés de la province, ainsi que de plusieurs prélats d'Angleterre. Plusieurs barons et seigneurs de Normandie, convoqués à Rouen pour ce sujet, furent témoins de la réconciliation, qui eut lieu en octobre 1197. L'archevêque céda au roi la terre des Andelys et ses dépendances ; et le roi, par compensation, fit don à l'archevêque et à ses successeurs des villes de Dieppe et de Louviers, des forêts d'Aliermont et des moulins de Rouen. La charte d'échange porte les signatures d'Hubert, archevêque de Cantorbéry, des évêques Jean de Vigorn, Sanaron de Bathone, Hugues de Dunelme, Henri de Bayeux, Garnier d'Evreux, Lisiard de Séez, Guillaume de Coutances et Guillaume d'Avranches ; des abbés de la Trinité du Mont, à Rouen, de Regnault de Saint-Wandrille, Victor de Saint-Georges, Arthur du Tréport, Osbert de Préaux, Hugues d'Eu, Guillaume de Cormeilles ; des seigneurs Jean, comte de Mortain, qui devait

devenir quelques années après le roi Jean-sans-Terre ; Beaudouin, comte d'Aumale ; Raoul, comte d'Eu ; Guillaume Maréchal, comte d'Etrigel ; Guillaume, fils de Raoul, sénéchal de Normandie ; Robert de Tourneham, sénéchal d'Anjou ; Guillaume du Hommet, connétable de Normandie ; Hugues le Brun ; Raoul, chambellan de Tancarville, Guillaume Martel, Raoul Taisson, Geoffroy de Say, Robert de Harcourt et de plusieurs autres.

Nous ajouterons ici la courte biographie de deux personnages originaires de nos contrées, quoiqu'ils aient appartenu pendant leur vie beaucoup plus à l'Angleterre qu'à la Normandie ; leur histoire jette un certain jour sur les familles nobles qui étaient alors assez nombreuses sur le territoire de l'Hiémois. Il s'agit des deux frères de Nonant, dont le père, Hugues de Nonant, portait de son vivant, le titre de vicomte d'Exmes.

Robert et Hugues de Nonant

L'aîné des deux fils de ce noble personnage, Robert de Nonant, avait été désigné par Richard Cœur-de-Lion pour servir d'otage en sa place, lorsqu'il fut relâché par l'archiduc Léopold, sans avoir payé entièrement sa rançon ; mais Nonant refusa cet honneur périlleux et peu lucratif ; à cause de ce manque de complaisance, il fut arrêté comme criminel d'Etat, et enfermé à Douvres, où il mourut au bout de quelques mois de captivité, à la fin de l'année 1195, avant d'avoir été jugé.

Quant à son frère cadet, nommé comme son père Hugues de Nonant, il est beaucoup plus célèbre que son aîné, bien que sa célébrité soit souvent d'assez mauvais aloi.

Neveu et fils adoptif de l'illustre Arnoult de Lisieux, Hugues fut d'abord archidiacre du diocèse de son oncle, dont Nonant, son lieu d'origine, faisait alors partie. Il possédait encore cette dignité lorsqu'il fut élu évêque en 1184 ou 1185 ; et il fut bientôt possesseur de trois sièges en Angleterre : ceux de Coventry, de Chester et de Litchfield. Mais le malheureux jeune homme avait embrassé l'état ecclésiastique sans vocation, et il fut bien plus courtisan qu'évêque : « Hâtons-nous, disait-il un jour en célébrant la Messe ; hâtons-nous, le roi nous attend. »

Henri II lui avait su gré de ce zèle tout humain, et l'avait

chargé de plusieurs missions diplomatiques, dont Hugues s'était habilement acquitté. Cependant il échoua dans le dessein qu'on avait formé de faire couronner en Irlande le jeune comte de Mortain, Jean-sans-Terre, qui fut obligé de quitter en secret, comme un voleur, l'île où il avait cru pouvoir commander en souverain. Cependant, le roi Henri ne garda pas rancune de cet échec à l'évêque de Chester. Immédiatement après, il l'emmena en Normandie, pour en faire son secrétaire pendant les colloques qu'il voulait avoir avec Philippe-Auguste. Hugues de Nonant était éminemment propre à ce rôle diplomatique. Beau parleur, écrivain distingué, il avait tout ce qu'il faut pour convaincre. Comme preuve de son talent, il avait même écrit un grand ouvrage, malheureusement perdu, qui avait pour titre : *Histoire générale du monde jusqu'en l'année 1189.*

Mais le talent et la vertu ne se supposent pas nécessairement l'un l'autre. Tout en se faisant admirer par son esprit, Hugues de Nonant déshonora par ses crimes son sublime caractère de pontife du Très-Haut, d'abord et principalement en servant d'agent et d'instrument aux tyranniques usurpations et aux injustes oppressions de Guillaume de Longchamp, évêque d'Ely, chancelier d'Angleterre sous Henri II, et plus tard vice-roi d'Angleterre, pendant le voyage en Orient et la captivité de Richard Cœur-de-Lion, puis en excitant des révoltes contre ce même chancelier, pour le supplanter, et jouir de sa haute charge.

Le roi d'Angleterre n'avait pas été sans connaître, même pendant ses pérégrinations hors de son royaume, la conduite indigne de Hugues de Nonant : aussi le fit-il appeler en jugement aussitôt après son retour de la croisade. L'évêque de Chester ne se sentait pas de force à soutenir la procédure : il acheta du roi pour cinq mille marcs d'argent une sorte d'amnistie, qui lui permit de rester libre et en paix ; mais dès-lors il sentit qu'il ne pouvait plus aspirer à jouer aucun rôle politique.

Il lui restait bien encore, sans doute, sa dignité d'évêque, qu'il espérait garder ; mais il en était trop indigne, et Dieu ne pouvait pas permettre que ses forfaits restassent longtemps impunis. Tout son pontificat fut employé en procès avec ses chanoines, qui étaient alors réguliers, et qu'il chassa par vio-

lence et à main armée de sa cathédrale, en vertu d'une décision synodale portée en 1190. Ces querelles entre l'évêque et le chapitre n'étaient pas d'ailleurs de date récente ; et un jour en plein chœur il en était venu avec eux à une collision et à des voies de fait ; mais, étant seul contre tous, il s'était trouvé le plus faible, et n'était sorti du chœur qu'après avoir été meurtri et déchiré vilainement.

Cette aventure lui inspira, non seulement pour les chanoines réguliers, mais contre toute espèce de moines l'horreur la plus profonde et la plus acharnée : « Donnez-moi carte blanche, disait-il à Henri II, et dans trois mois, j'aurai purgé le royaume de cette engeance ! Au diable tous les moines ! » Il espérait trouver dans les prêtres séculiers plus de souplesse et de docilité que dans les religieux ; mais ce n'était pas un sentiment avouable ; et pour donner quelque raison de sa conduite, il disait que les chanoines ne pouvaient être liés par des vœux, parce qu'ils avaient à remplir des devoirs incompatibles avec la vie monastique.

Un homme de ce caractère ne pouvait être qu'un ambitieux et même un ambitieux vulgaire, il fut blessé quand il vit que c'était Guillaume de Longchamp, et non pas lui, qui était nommé premier ministre. Ce fut alors qu'il cessa d'être le second de ce prélat pour devenir son adversaire.

Mais l'ambition n'était pas son seul défaut, la cupidité, comme il arrive presque toujours, se glissa dans son cœur en même temps que le désir de l'élévation et ces deux vices lui firent commettre toutes sortes d'actions complètement indignes de la haute situation religieuse qu'il occupait. Il se porta d'abord comme adjudicataire de plusieurs comtés, ce qui le fit réprimander gravement par son primat, Beaudouin de Cantorbéry, qui était un saint évêque. Hugues se soumit en apparence, et prit l'engagement de résigner avant Pâques toutes les charges laïques incompatibles avec l'épiscopat ; mais dans l'intervalle, le vénérable Beaudouin partit pour la Terre-Sainte, et l'évêque de Chester profita de son absence pour garder tout ce qu'il possédait.

Pendant toute la durée des troubles qui agitaient alors l'Angleterre, Hugues de Nonant ne cessa jamais de marcher selon ses intérêts, sans s'occuper aucunement de la justice et de la

religion. Tantôt on le voyait embrasser le parti de Geoffroy, frère cadet de Richard Cœur-de-Lion, tantôt et plus souvent celui de Jean, comte de Mortain, le plus jeune des fils de Henri II, qui aspirait à la couronne au détriment de son frère Geoffroy ; celui-ci, d'ailleurs n'était pas légitime ; et, pour s'assurer la succession au trône sur lequel il n'avait aucun droit, il cherchait à supplanter Richard lui-même ; et dans tous les cas, il ne cessait jamais de contrecarrer Guillaume de Longchamp, son rival le plus détesté. Il fut même en grande partie la cause de sa chute en 1191, et soutint presque seul contre lui le parti de Jean de Mortain ; puis, pour achever de le perdre, il tenta de le diffamer dans un libelle ; mais le saint et fameux Pierre de Blois, alors malade en Angleterre et destiné à devenir bientôt primat de Cantorbéry, s'éleva contre l'évêque ambitieux et le menaça des châtiments éternels, s'il donnait suite à son projet ; la parole de ce grand homme effraya Hugues et l'arrêta en partie dans ses entreprises néfastes.

Cependant Guillaume de Longchamp, poursuivi par Jean-sans-Terre et ses partisans, aurait désiré se retirer dans un château qu'il possédait près d'Exmes ; mais l'entrée de la province de Normandie lui était interdite, et il se retira à Paris, excommunié par l'archevêque de Rouen et maudit par Geoffroy Plantagenêt qui ne l'aimait pas beaucoup plus que ne l'aimait son frère Jean lui-même.

Alors le pape Célestin III prit la défense du vice-roi, qui, en somme, représentait Richard, défenseur des Saints-Lieux et du Saint-Siège. Hugues de Nonant fut excommunié, et l'anathème lancé contre lui par le pape retomba jusque sur l'archevêque de Rouen, que Guillaume de Longchamp, en lui dénonçant les censures pontificales, appela du nom de Pilate rouennais *(Pilatus rothomagensis)*.

Tous ces troubles avancèrent le retour de Richard Cœur-de-Lion. L'archevêque de Rouen lui avait envoyé l'archidiacre Jean d'Alençon, dont nous avons parlé, pour lui dépeindre le triste état où se trouvait son royaume, et le roi sentit que ni l'Angleterre, ni la Normandie ne pouvaient plus se passer de sa présence. Mais nous avons dit comment il tomba entre les mains de Léopold d'Autriche, et son frère Jean profita de sa captivité pour ouvrir sa succession en partageant avec Philippe-Auguste

ses possessions continentales. La convention fut signée au mois de janvier 1193, et Hugues de Nonant en fut le principal rédacteur. Philippe-Auguste lui promit qu'il lui conserverait quelque chose qu'il arrivât, son évêché de Chester. Hugues l'avait demandé ainsi, parce qu'il ne voyait de sûreté pour lui que sous l'égide du roi de France. Il craignait Richard, dont il lésait sans cesse les intérêts, et lors de la délivrance de ce prince, il nouait encore des brigues en faveur de Jean-sans-Terre, ce fut lui probablement, au moins en grande partie, qui empêcha son frère, Robert de Nonant, de se laisser porter comme otage pour délivrer Richard.

Guillaume de Longchamp

Le retour de celui-ci ne fut pas en effet sans faire tort aux affaires de Hugues et à celles de Jean-sans-Terre. Guillaume de Longchamp, leur adversaire, fut confirmé dans sa charge de chancelier, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 2 février 1197. Il avait commis beaucoup de fautes dans la gestion des charges importantes qu'on lui avait confiées ; mais on doit au moins le louer de la fidélité dont il fit preuve envers Richard, son maître légitime, dont il soutint les intérêts souvent à ses dépens, et sans les abandonner jamais. Il se distingua également par son humanité qui ne se démentit en aucune circonstance ; et son ennemi Hugues de Nonant lui-même reconnait qu'il n'a jamais prononcé ni fait prononcer aucune sentence capitale contre ses adversaires. C'est assez nous dire qu'il valait mieux que lui Hugues de Nonant, et que son patron Jean-sans-Terre.

Quant à l'évêque de Chester lui-même, il n'osa pas affronter le procès qu'il voyait dans un avenir prochain. Ses attentats contre Richard n'étaient pas les seuls qu'il eût à se reprocher. Nous avons vu quelle avait été sa conduite avec ses chanoines, qu'il avait expulsés à main armée de sa cathédrale. Ceux-ci en appelèrent au pape Célestin III, qui annula la décision épiscopale et fit chasser à leur tour les chanoines séculiers par l'archevêque de Cantorbéry : l'exécution de son bref eut lieu au mois de décembre 1197. Depuis ce jour, il devint impossible à Hugues de Nonant de rester dans son diocèse : il passa la mer et alla

cacher sa honte dans les cloîtres de l'abbaye du Bec. On dit même qu'il se rendit jusqu'à Rome, pour réclamer contre la sentence qui l'avait frappé : cependant, comme on a la preuve qu'il se trouvait en France le 27 mars 1198, ce prétendu voyage de Rome paraît peu vraisemblable.

Ce fut à cette époque qu'il tomba malade et sentit sa fin approcher. Alors il demanda un confesseur ; mais, lorsque celui qui se présenta eut commencé d'entendre l'accusation des crimes du malheureux, il recula épouvanté, sans qu'on ait pu savoir, bien entendu, ce qui lui avait causé une telle épouvante. Le misérable prélat mourut donc ainsi sans confession, laissant seulement l'espoir que sa contrition y aura suppléé, et lui aura évité la peine horrible, intolérable, interminable : *pœna horribilis*, *intolerabilis*, *interminabilis*, dont l'avait menacé Pierre de Blois en lui reprochant ses trahisons et ses crimes.

Revenons maintenant à notre évêque Lisiard, qui, dès l'an 1188, pour son joyeux avénement, avait confirmé par un diplôme aux moines de Séez, sa ville épiscopale, tous les biens qu'ils possédaient auparavant. Il assista peu après, au Mans, à une réunion où l'on traita de la *dîme saladine*, comme on l'avait fait à celle de Gisors, dont nous avons parlé plus haut. Il reçut l'année suivante à Séez même, la visite de Richard Cœur-de-Lion, qui venait lui faire part de son avènement au trône : ce fut l'une des premières visites officielles que fit le nouveau roi d'Angleterre. Nous trouvons encore le nom de Lisiard dans une charte de Saint-Martin de Séez, à la date de 1189, et dans un bref qu'il reçut du pape Clément III qui régna de 1187 à 1191.

Saint Avertin

L'année 1189, qui vit la mort du roi d'Angleterre Henri II, envoya au Ciel un saint qui vivait encore dans nos contrées à cette époque où la piété des premiers âges était déjà considérablement refroidie. La vie de ce saint se rattache intimement à celle de saint Thomas de Cantorbéry : voilà pourquoi nous avons résolu de la raconter en quelques mots, bien qu'elle ne tienne que fort peu à l'histoire du diocèse de Séez.

Saint Avertin, dont nous voulons parler, était né dans la Grande-Bretagne, de parents nobles et pieux. Se sentant de

bonne heure appelé à la vie sacerdotale, il entra dans l'Ordre des Chanoines réguliers de Sempringham, qu'un abbé nommé Gilbert avait récemment institués sur le territoire de Lincoln. Dès le temps de son noviciat, le jeune saint, se montra le modèle de tous ses compagnons, et il fut bientôt ordonné diacre ; mais il devait garder cette dignité secondaire toute sa vie : jamais il ne voulut consentir à recevoir le sacerdoce.

C'était le temps où saint Thomas de Cantorbéry se vit forcé de quitter l'Angleterre, à cause de la persécution qu'exerçait contre lui le roi Henri II. Le saint prélat demanda à l'abbé Gilbert, fondateur des Chanoines dont faisait partie notre jeune diacre, de lui donner un compagnon fidèle qui pût lui servir de secours et d'appui pendant sa fuite et pendant son exil. L'abbé jugea qu'il n'y avait point parmi ses chanoines d'homme plus capable qu'Avertin de s'acquitter de ce devoir de charité envers l'illustre pontife, qui allait bientôt devenir un martyr, et il le proposa à Thomas, qui l'accepta.

Le jeune diacre, en effet, dirigea avec tant de prudence la course du saint proscrit, l'accompagna avec une telle fidélité, lui ménagea si habilement les refuges nécessaires pendant la route, qu'ils purent traverser ensemble l'Angleterre toute entière, sans tomber entre les mains des agents du roi, en marchant la nuit par des chemins détournés, reconnus d'avance par Avertin au travers des bois, et en se cachant soigneusement pendant toute la durée du jour. Enfin, au bout de seize journées de marche, ils gagnèrent le port de Sandwich, dans le comté de Kent, où ils trouvèrent un vaisseau pour passer en Flandre, Avertin continua d'accompagner l'archevêque, et le dirigea en France, où il passa ensuite, comme il l'avait fait en Angleterre.

Ce fut alors que Thomas se rendit à Sens, auprès du pape Alexandre III, qui s'y était réfugié : le Pontife l'admit à plaider sa cause devant un consistoire de cardinaux, le déclara innocent et persécuté pour la bonne cause, et lui permit, lui conseilla même de rester en France. Thomas fut sept années dans ce royaume, et ne se sépara point d'Avertin, dont il avait éprouvé la bonne foi, et l'habileté à traiter toutes les affaires dont il le chargeait. Mais lorsque la paix fut rétablie, au moins en apparence, avec Henri II, le prélat retourna seul en Angle-

terre, et laissa son diacre de l'autre côté de la Manche, pour qu'il s'y occupât de ses intérêts.

On sait ce que le saint archevêque de Cantorbéry trouva en Angleterre à son retour. Avertin apprit bientôt la mort de son pontife bien aimé et résolut de terminer sa vie en France. Il se fixa dans une localité de la Touraine qui portait alors le nom de *Vindiciacus*, y établit près de l'église un petit hôpital, où il recevait tous les pélerins et les pauvres qui s'adressaient à lui, et leur fournissait tout ce dont ils avaient besoin. Ce fut là qu'il mena pendant dix-neuf ans la vie la plus austère, et qu'il mourut le 5 mai 1189.

Les plus éclatants miracles s'opérèrent bientôt sur le tombeau du saint diacre ; et le village, aussi bien que l'église prirent bientôt son nom qu'ils portent encore aujourd'hui. Ses reliques reposèrent en ce lieu jusqu'au XVI[e] siècle, où elles furent détruites par les Calvinistes. Mais les pélerinages ont continué de se faire auprès de son tombeau vide, où l'on vient invoquer le saint principalement pour les douleurs de tête. L'ancienne liturgie sagienne consacrait à saint Avertin une commémoration solennelle le 5 mai, anniversaire de sa mort. Cette commémoration a été supprimée lorsque notre diocèse a repris la liturgie romaine en 1863.

L'évêque de Séez Lisiard fut appelé pendant les années suivantes à signer plusieurs actes importants pour le diocèse. Il souscrivit en 1190 à la vente de la terre de Villeray au prieuré de Sainte-Gauburge, que nous avons vu établi sur le territoire de Saint-Cyr-la-Rosière, aujourd'hui au canton de Nocé. Ce fut en cette même année que Richard Cœur-de-Lion confirma les possessions de l'abbaye de Silly, comme nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de le remarquer.

Un concile provincial de Normandie, auquel assistait encore Lisiard, se tint le 1[er] octobre 1196 ; mais ce concile a laissé peu de traces dans l'histoire. En 1198, notre évêque prenait part à un échange qui s'opéra entre Richard Cœur-de-Lion et l'archevêque de Rouen. Il s'agit de la forteresse des Andelys, dont nous avons parlé plus haut. Cet échange est placé par Marin Prouverre en 1197. Les actes contemporains de cet échange nous apprennent que l'abbaye de Saint-Martin de Séez avait alors des droits sur l'église de Rouperroux *(de Rupe petrosâ)*,

au canton actuel de Carrouges. Constatons encore à la même époque la mort de Jean Ier de Montgommery, comte de Bellême, et son remplacement par son frère Robert III ; mais la puissance des Bellême était alors réduite à peu de chose.

Nous avons déjà vu que la paix se rétablit en 1193 entre Philippe-Auguste et Richard Cœur-de-Lion : le traité ne fut conclu entièrement et signé qu'en 1194. Ce fut à peu près le temps du retour de Jean d'Alençon, cadet de Bellême, de son voyage d'Outre-Mer. Quelques changements se firent dans l'état religieux du diocèse. L'église de Saint-Germain-de-la-Coudre, aujourd'hui au canton du Theil, passa au chapitre du Mans, qui contracta à cette même époque amitié et union de prières avec plusieurs abbayes, entre autres avec celle de Savigny. Il est question aussi d'un prieuré de Rouperroux, que le savant historien du diocèse du Mans, dom Piolin place dans la paroisse de Bonnétable. Nous avons cité l'autre Rouperroux qui se trouve dans le canton de Carrouges : il est possible que ce dernier ne fût pas un prieuré, mais une simple église ; et il paraît probable que c'est cette église qui appartenait en partie à Saint-Martin-de-Séez, comme nous l'avons dit plus haut. Nous voyons encore que le monastère de Saint-Nicolas-et-Saint-Gilles de Hallais, en Bellou-le-Trichard, dont nous avons parlé plusieurs fois déjà, dépendait alors de l'abbaye de la Pelice, située sur la paroisse de Cherreau, au diocèse du Mans.

Les expéditions en Terre-Sainte continuaient toujours. Robert III, seigneur de Sablé, s'était croisé depuis quelques années. Epris de zèle pour la défense du tombeau de Jésus-Christ, ce brave guerrier renonça à sa patrie, s'établit en Palestine et se fit Templier. Il devint onzième grand-maître de l'Ordre en 1191, et se signala à la tête de ses religieux au siège de Saint-Jean-d'Acre, où périt le comte du Perche Rotrou IV, fondateur du Val-Dieu ; et ensuite à la fameuse bataille d'Arsur contre Saladin. Robert de Sablé mourut vers l'an 1196. Le deuxième grand-maître des Templiers, successeur immédiat de leur fondateur Hugues *de Paganis*, était aussi un ancien seigneur de Sablé, bien qu'il soit connu dans l'histoire sous le nom de Robert *Bourguignon*, surnom dont l'origine est assez obscure. On croit que c'est de l'un de ces deux grands-maîtres, mais plutôt du premier que vient la sainte Epine que l'on vénère encore aujourd'hui dans l'abbaye de Solesmes.

Renault, évêque du Mans, dont nous avons eu mainte fois occasion de parler, mourut le 2 août 1189, et eut pour successeur, le 1er décembre 1190, Hamelin, écolâtre de la basilique de Tours, peut-être ancien aumônier de Henri II, et dans tous les cas attaché à la famille des Plantagenêts. Il fut sacré à Rome en 1191, de la main du pape Célestin III lui-même. Adam, le célèbre abbé de Perseigne, et Laurent, abbé de Clermont, l'adjurèrent de prêter le serment ordinaire, qui lui répugnait, on ne sait trop pour quel motif, et il se rendit aux instances de ces deux saints personnages.

Son chapitre qui venait, comme nous l'avons vu, d'acquérir l'église de Saint-Germain-de-la-Coudre, reçut encore du roi Henri II la terre de Bourg-le-Roi avec son église, qui lui avait été enlevée par Guillaume-le-Roux. Henri voulait ainsi récompenser les chanoines de ce qu'ils avaient eu récemment le courage de se réformer. Cependant il ne voulut pas leur remettre Bourg-le-Roi avant d'y avoir fait construire pour son compte un nouveau donjon. Cette place était trop importante pour qu'on la laissât entièrement sans défense entre les mains des gens d'église.

Ce fut alors que le Mans reconquit les reliques de l'un de ses plus illustres évêques, saint Liboire, dont nous avons parlé en traitant de l'histoire du IVe siècle. Le chapitre avait envoyé à celui de Paderborn, où se trouvaient ces reliques, une lettre à laquelle celui-ci répondit le 15 août 1205, en relatant tous les miracles qui s'étaient opérés par l'intercession du saint, et en émettant le vœu qu'une nouvelle amitié fût renouée entre les deux Eglises. Les chanoines allemands affirmaient que les miracles de saint Liboire n'étaient pas inférieurs à ceux qu'avait faits saint Julien en France. Ils rendirent en effet une partie des reliques à l'Eglise du Mans, qui se trouva ainsi unie plus que jamais à celle de Paderborn.

En 1191, Robert III, frère de Jean Ier comte de Bellême et d'Alençon, concéda à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans le droit de moutonnage et de *tonlieu* dans tout le Sonnois. On appelait alors *tonlieu* ce qui s'appelle aujourd'hui la *coutume*, c'est-à-dire une redevance que l'on percevait sur ceux qui étalaient dans les marchés, une marchandise quelconque, c'était en effet le paiement de leur *lieu*. L'abbaye de Saint-Vincent prenait

alors une importance toujours croissante, et pour se fortifier de plus en plus, tant au point de vue matériel qu'au point de vue spirituel, elle conclut des traités avec les abbayes environnantes, et entre autres avec celle de Saint-Martin-de-Séez, à laquelle elle s'unit l'an 1200, par un mutuel échange de prières et de saints sacrifices.

L'autre grande abbaye du Mans, Saint-Pierre-de-la-Couture, reçut quelques dons de Geoffroy IV du Perche, qui prit, avant d'accomplir cette œuvre, le consentement de sa femme Mathilde, et de son fils, nommé comme lui Geoffroy. On voit qu'il y avait sans cesse échange de bons offices entre le diocèse de Séez et celui du Mans. Hamelin, évêque de cette dernière ville, s'occupait beaucoup de l'abbaye de la Trappe, qui possédait plusieurs prieurés dans son diocèse, entre autres celui de Ballon. Le prieuré de Saint-Victeur, dans le même diocèse, eut à cette époque une contestation contre Enguerran et Richard de Domfront, qui réclamaient de lui certaines possessions dont il jouissait et dont ils prétendaient avoir les titres de propriété. Le monastère paraît avoir eu gain de cause.

Une fondation considérable se préparait dans la partie du diocèse de Bayeux qui appartient aujourd'hui au diocèse de Séez. En 1213, les moines de Lonlay donnèrent à une compagnie d'ermites l'église de Saint-Jean de Cerisy, à la seule condition qu'ils ne la céderaient pas aux Cisterciens : c'est une des nombreuses preuves qui nous restent de la rivalité qui existait dès-lors entre cette nouvelle branche de l'Ordre bénédictin et les branches plus anciennes, telles que celle qui habitait Lonlay, peuplée de Bénédictins noirs. Cette rivalité s'est prolongée dans la suite des temps et jusqu'à nos jours ; mais nous devons ajouter qu'elle n'a jamais porté que sur des points très secondaires, et nullement sur le fond de la vie monastique. En 1216, cette église de Cerisy, passa aux Prémontrés, qui en firent le premier siège de l'abbaye de Belle-Etoile, dont nous parlerons plus amplement au temps de sa fondation définitive.

Richard Cœur-de-Lion redevint en 1191 entièrement maître du Maine, qui avait presque échappé à son père Henri II ; mais il abandonna sa nouvelle conquête pour courir à la croisade avec Philippe-Auguste. Nous avons déjà dit que la valeur du roi d'Angleterre, non plus que la sagesse du roi de France ne

furent pas suffisantes pour arracher la ville sainte aux mains du puissant Saladin. Toutefois ce grand homme, plein d'estime pour Richard, lui permit de contempler de loin les remparts de Jérusalem, et on dit que ce lion pleura à la vue de cette proie sacrée qu'il n'avait pas pu conquérir : larmes dignes de sa piété autant que de sa valeur.

Malgré cet échec des deux héros chrétiens, on ne renonçait pas encore à reconquérir la Palestine, et les comices de Normandie se rassemblèrent de nouveau en 1197, afin d'organiser une nouvelle croisade. L'évêque de Séez, Lisiard, assistait à ces comices, qui ne paraissent pas du reste, avoir produit un grand résultat : cependant on compta dans le petit nombre de ceux qui se croisèrent dans la circonstance Etienne II du Perche, de la famille des Rotrou, successeur de Geoffroy IV.

Mort de Richard Cœur-de-Lion

Richard Cœur-de-Lion ne survécut qu'assez peu de temps à ces comices, et mourut comme il avait vécu, en héros, mais en héros d'aventures, en vrai chevalier errant. Il avait mis le siège devant le château de Châlus, en Limousin, espèce de bicoque en forme de moulin à vent, défendue par une poignée de braves gens. Ceux-ci refusèrent de se rendre, et, n'attendant aucun quartier, ils se défendirent avec toute l'énergie du désespoir. Le 26 mars 1199, le roi, qui s'attendait à emporter sans coup férir cette petite place indigne de lui, s'avança par bravade sans armure jusque sous les murs du fortin. Il y fut atteint d'une flèche à l'épaule gauche et se sentit gravement blessé. Sa blessure toutefois n'était pas mortelle, mais elle le devint par l'ignorance du chirurgien qui traitait le roi.

Celui-ci fit appeler l'abbé Milon, celui-là même qui avait assisté Guillaume de Longchamp à son lit de mort ; et qui depuis avait toujours accompagné Richard comme chapelain ordinaire. L'abbé le confessa et lui administra le saint Viatique. Le roi fit alors verbalement son testament suprême ; et, sur la prière de sa mère, institua pour son héritier son jeune frère Jean, malgré la révolte de ce dernier. Il légua son cœur intrépide aux rouennais, dont il avait éprouvé la fidélité ; ses ossements à l'abbaye de Fontevrault, où reposait son père ; et ses entrailles aux

Poitevins, qui l'avaient cependant trahi et abandonné : il agissait ainsi pour les punir, tout en se montrant plus généreux qu'eux ; il leur léguait en somme quelque chose, mais tout ce qu'il avait de plus infime dans sa personne.

Alors l'humeur guerrière reprenant le dessus dans son âme, il ordonna l'assaut, et la place fut emportée de vive force ; mais il ternit sa victoire en faisant pendre plusieurs soldats ennemis. Il réservait à un supplice plus terrible celui qui l'avait blessé ; mais se voyant sur le point de rendre le dernier soupir, il lui pardonna, ainsi qu'à tous ses autres ennemis. Ce fut dans ces sentiments honorables qu'il rendit son âme à Dieu le 6 avril 1199, à l'âge de quarante-deux ans.

Les jugements que l'on porta de Richard après sa mort furent très divers : « Quelle délivrance ! disait en vers latins un écrivain du temps : pendant dix ans les sept péchés capitaux ont régné sous son nom ? ». Une autre épitaphe disait au contraire : « La lumière du monde s'éteint avec lui. » L'inconstance et l'inégalité du caractère de Richard justifient ces appréciations diverses. Il faut remarquer en particulier que le motif qui le portait à entreprendre le siège de Châlus, où il trouva la mort, n'était pas extrêmement noble, puisqu'il s'agissait seulement de piller des trésors renfermés dans une église. Sa fin, glorieuse en elle-même, dans une circonstance qui l'était si peu, est en somme regrettable pour la mémoire de ce héros invincible.

Jean-sans-Terre roi d'Angleterre

Après sa mort, la couronne d'Angleterre appartenait régulièrement à son neveu Arthur de Bretagne, fils de Geoffroy, son frère puîné, qui avait été tué dans un tournoi quelques années auparavant ; mais nous avons vu que ce prince n'était pas issu de la même mère que Richard et Jean, et que cette mère des deux princes avait fait faire le testament de Richard en faveur de Jean son autre fils. Aussitôt que Richard eut quitté ce monde, Jean ne négligea ni les intrigues, ni les violences, pour faire exécuter le testament. Il vint à bout de son entreprise, et nous pourrons constater les troubles qui en résultèrent dans le royaume. Cette usurpation du reste, nous en aurons la preuve, profita peu à son auteur.

En cette même année 1199, le grand pape Innocent III, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, prit part à deux actes qui intéressaient le diocèse de Séez. D'abord il confirma plusieurs dons faits par Lisiard, notre évêque, à l'abbaye de Troarn, et surtout, il envoya au chapitre de Séez une bulle qui confirmait toutes les possessions antérieures des chanoines.

Bulle d'Innocent III au Chapitre de Séez

Cette bulle calquée sans doute pour le fond sur le droit général reçu à cette époque, est, pour cette raison, importante au point de vue de l'histoire générale de l'Eglise, sans compter les documents intéressants qu'elle nous fournit sur l'état de l'Eglise de Séez à cette époque.

Le Souverain Pontife assurait donc pour l'avenir au chapitre de la cathédrale de Séez toutes les oblations qui étaient faites dans cette église par les mains des prêtres, la moitié des oblations de la Pentecôte, la moitié de tous les legs et de tous les revenus des confréries, la moitié de toutes les importations qui revenaient ou devaient revenir à la cathédrale. Il faut entendre probablement les redevances des fermiers et autres revenus qui appartenaient à la cathédrale elle-même comme église diocésaine, et non au chapitre. Cependant l'or, la soie et les cierges de la Purification, du jour des Cendres et du Jeudi-saint devaient appartenir exclusivement à l'évêque.

Dans les autres parties du diocèse, le chapitre possédait *Bodville* et ses dépendances : nous croyons qu'il s'agit de Boiville, ou l'église de Séez possédait le domaine appelé aujourd'hui le Buhot, vulgairement le *Biot*, où l'on distingue encore les restes d'une ancienne chapelle. Cette maison a appartenu dans les premières années de notre siècle, au Grand-Séminaire.

Outre cette propriété, nous trouvons dans la liste des possessions du chapitre l'église de *Soroudon*, très probablement Surdon, l'église du Mesnil-Guyon *(de Manso-Vidonis)* ; l'église d'Aulnay *(Alnetum)*, probablement Aunay-les-Bois ; celle de Chailloué, avec droit épiscopal, excepté *pour divorce de mariage*. Cette exception est étonnante, et nous ne savons trop sur quel genre de dispenses l'évêque faisait ainsi cession de ses droits.

Nous ne pouvons croire qu'il s'agisse du divorce proprement dit, qui n'a jamais été admis dans l'Eglise ; nous admettrions plutôt que les habitants de Chailloué devaient au chapitre seul le prix des dispenses que l'on demande ordinairement à l'évêque pour lever les empêchements qui s'opposent aux mariages.

Les autres possessions du chapitre confirmées par Innocent III étaient l'église de Laleu ou de l'Alleu *(de Alodio)*, qui est encore aujourd'hui une paroisse importante du canton du Mêle-sur-Sarthe ; les dîmes de cette église étaient également attribuées aux chanoines ; l'église de Courdevêque, alors paroisse du doyenné de la Marche ; l'église du Mesnil-Bérat, aujourd'hui le Ménil-Bérard, avec l'ermitage qui en dépendait : l'église de Bonnefoi *(de Bonâ Fide)* et une partie des dépendances de Saint-Aignan-sur-Sarthe, une partie de celles de Sainte-Scholasse, du fief d'Essay et des biens ecclésiastiques de Tellières *(de Talleriis)* ainsi que du fief de Guillaume de Plessei, dont on ne donne pas la situation. On y ajoutait l'église de Colombiers *(de Colomberiis)* ; l'église du Frou, alors au doyenné d'Alençon ; celle de la Lande-de-Goul, aujourd'hui de Goult ; celle de Francheville, l'ermitage de Blanche-Lande, aujourd'hui sur le territoire de Montmerrey ; l'église de Fleuré, où se trouvait un domaine épiscopal, douze acres de terre en Cormeilles : il faut peut-être lire Courteilles, aujourd'hui au canton de Putanges ; deux gerbes *(garbae)*, c'est-à-dire deux petites portions de dîme à prendre sur le territoire de Séez même : les dons offerts sur l'autel du crucifix dans la cathédrale, la moitié des revenus des foires de Sainte-Croix : c'est la foire qui existe encore aujourd'hui à Séez le 3 mai ; soixante sous du Mans à prendre sur le prétoire épiscopal, c'est-à-dire sur les redevances que le clergé devait à l'évêque à titre de suzeraineté ; deux gerbes de dîmes à prendre sur le fief que possédait l'évêque sur la paroisse de Saint-Pierre-dans-le-Château. C'est encore la paroisse actuelle de Saint-Pierre de Séez qui appartenait sous l'ancien régime au gouverneur de la ville et portait le nom de Bourg-le-Comte, tandis que le quartier de la cathédrale s'appelait Bourg-l'Evêque et le quartier de la Place, Bourg-l'Abbé. La motte du château existe encore aujourd'hui tout près de l'église de Saint-Pierre ; et nous voyons ici que l'évêque possédait là un fief, ce qui le rendait sur ce point vassal du gouverneur.

L'évêque de Séez lui-même s'était engagé, et par suite, la bulle l'obligeait, à fournir aux chanoines douze procurations annuelles, ce qui devait être à peu près ce que nous appelons aujourd'hui le casuel. Le chapitre pouvait en outre prendre vingt sous du Mans sur le moulin de Puchon, à chaque anniversaire de la mort de Froger prédécesseur immédiat de Lisiard qui était alors assis sur la chaire de saint Latuin. Nous ignorons où se trouvait le moulin ainsi désigné.

Dans l'Hiémois, le chapitre possédait l'église du Pin, aujourd'hui le Pin-au-Haras, l'église d'Avernes-sous-Exmes, nommée dans la bulle Avesnes, l'église d'Eraines *(de Arenis)* doyenné de Falaise ; l'église de Versaïnville *(de Vercenillis)*; l'église de Nerfs *(de Neers)* ; celle de Saint-Lazare-aux-Estiers-en-Neauphe *(de Estreis)* ; celle de Condé-sur-Lezon ; celle de Tostes *(de Tostis)* et celle de Vary *(de Voire)*.

Dans l'église de Neauphe (*Nealpha*), près Trun, le chapitre possédait un presbytérat et deux gerbes de dîmes du fief de Bordon, aux Estiers (*apud Estias*) près l'église paroissiale, et celle de Saint-Lazare, nommée plus haut.

Dans le Houlme, l'église du Châtellier (*de Castelleis*) appartenait au chapitre de Séez, avec celles de Saint-Gervais de Messey (*de Melseio*), de Crosménil, aujourd'hui Crâménil, du Ménil, aujourd'hui le Ménil de Briouze, avec un ermitage situé sur son territoire et les dépendances de cet ermitage, l'église de Batilly ou de Bailleul (*de Batillel*), celles de Mehoudin, ou probablement plutôt Méheudin, près Ecouché ; de Saint-Martin de Languiton, aujourd'hui Saint-Martin-l'Aiguillon : de la Lande-de-Loge, aujourd'hui la Lande-de-Lougé ; de Saint-Sauveur et de Sainte-Marguerite-de-Carrouges, avec l'ermitage du Mont-Thould, situé en Saint-Sauveur et la chapelle de Saint-Jacques de Querroy, avec ses dépendances.

Les possessions du chapitre dans le Bellêmois étaient Saint-Julien-du-Merle ou du Mesle (*de Merulâ*), aujourd'hui Saint-Julien-sur-Sarthe ; Barville, Saint-Jean-de-la-Forêt et Saint-Quentin-le-Petit, aujourd'hui Saint-Quentin-de-Blavoult.

Dans le Corbonnais, nous lui trouvons l'église de Saint-Martin *de Bogo,* mais nous ne savons trop quel est le Saint-Martin ainsi désigné, c'est peut-être Saint-Martin-d'Igé. Le chapitre possédait en outre le tiers des synodes et des *arcatis* ;

nous croyons que ces deux revenus représentaient le prix des places que l'on recueillait dans les assemblées et le produit des troncs (*arcae*) que l'on plaçait pour recueillir les aumônes volontaires ; mais ce double tiers ne lui revenait que dans les archidiaconés de Séez, d'Exmes et du Houlme : dans ceux du Corbonnais et de Bellême, il n'avait que le tiers des synodes.

Notre chapitre avait aussi des possessions hors du diocèse : dans celui du Mans, il possédait l'église de Banud ou Banvou. Dans les deux paroisses de Dampère ou Dompierre et dans celle de Champsegré (*Campus Segrei*), il avait deux parts de toutes les dîmes.

Il en était de même dans le fief d'Aunay-les-Bois, et plus près de Séez encore, il possédait la chapelle qui était dans la grange ou petit monastère de Bodville ou Boiville, c'est-à-dire du Buhot, et les *menstruæ*, c'est-à-dire les aumônes données par les femmes pour la cérémonie de leurs relevailles dans l'archidiaconé de Bellême.

Dans le moulin de Barville, les chanoines avaient droit à la dîme et à la part de redevances que percevait le chevalier Carrel, et qu'il avait cédée au chapitre. Ils avaient en outre la pêche et tout ce que Geoffroy Lemonel possédait dans les paroisses de Barville et de Saint-Julien, avec deux gerbes de toute la dîme de cette dernière paroisse et la chapelle bâtie dans son cimetière.

Les revenus des archidiaconés vacants revenaient encore au chapitre, qui les percevait tout entiers, comme les archidiacres eux-mêmes les auraient perçus de leur vivant. Il avait en outre toute la dîme de Fleuré, l'ermitage de Mattelois, la *mansure* ou redevance que l'on payait pour la résidence d'un prêtre, du fief de Chantepie, avec deux gerbes de dîme à prendre sur le fief du Plessis ; deux tiers de la dîme des fiefs de Guidon et de Champ-Milon, dans la paroisse de Saint-Germain-le-Vieux.

Dans la paroisse de *Mainvilleros* (probablement le Mesnil-Erreux), les chanoines avaient droit à deux gerbes de la dîme du fief des Teubous (*Theoboudorum*), dans la paroisse de Gâprée, deux gerbes de la dîme du fief de Hugues de Francheville ; une chapelle qui se trouvait sur le territoire de Messey. Dans le moulin de Pervers, ils avaient la part qui revenait au fief de Geoffroy des Fonts ou des Fontaines (*de Fontibus*), plus

les *astréas* des chanoines séculiers : nous ne savons ce que ce mot d'*astréas* désigne ; mais il s'agit de possessions immeubles, puisque la bulle donne à ces *astréas* des dépendances, des coutumes et des libertés. Il y avait de plus la terre de Bogarel, et six livres six sous et six deniers du Mans de rente annuelle à prendre sur Argentan, soixante-cinq sous du Mans à prendre sur Falaise, cent cinq sous à prendre sur Exmes et cinq sur l'impôt que le roi percevait dans ces contrées.

En Angleterre même, le chapitre de Séez possédait dix livres (*libratus*) de terre, c'est-à-dire probablement dix livres de revenu foncier à prendre sur une propriété faisant partie du manoir du roi à Bentona et à Britilmeton, et ce que pouvaient ajouter de valeur à ces deux fonds les coutumes, les libertés et les sûretés, c'est-à-dire les droits de protection.

Dans la forêt d'Ecouves, les chanoines avaient le droit de pâturer leurs chevaux (*Quitum*), et de percevoir vingt fagots de hêtre exigibles à leur volonté, sans qu'ils fussent tenus de leur côté à aucune redevance. Ils avaient de plus la liberté d'élire eux-mêmes ceux qu'ils voulaient pour collègues, quand un de leurs bénéfices se trouvait vacant, et d'autres libertés encore, que la bulle n'exprime pas aussi clairement.

Tel est le détail que nous donne la bulle d'Innocent III sur les possessions du chapitre de Séez. Tout ce que nous venons de voir avait été accordé auparavant par les donateurs, sauf l'autorité du Siège apostolique, dont la bulle contenait le consentement, ce qui rendait la fondation parfaitement canonique, sauf le droit judiciaire qui restait à l'évêque diocésain d'enlever pour certaines causes ces biens à leurs possesseurs. La bulle portait la signature de Raynaud, vice-chancelier de l'Eglise romaine, et la date du 25 mai 1199, seconde année du règne d'Innocent III.

A côté de cet état des possessions du chapitre de Séez à la fin du XIIe siècle, le *pouillé* du diocèse nous en présente un autre du XVIIIe qui nous montre les changements qu'avait opérés la suite des temps sur cette institution. Nous y apprenons que la prévôté était collative, et non élective comme l'étaient les charges des simples chanoines. Cette prévôté avait été instituée par une bulle de sécularisation datée du 10 novembre 1469, et dont nous parlerons plus tard. La charge de grand-chantre

(*cantoria*) n'avait été fondée qu'en 1487, avec la chapelle de Sainte-Marie *de Barrâ*, probablement de la Barre, qui existait alors dans la cathédrale. Un de ces grands chantres, Jean Gaultier, était en même temps secrétaire de l'évêché, et signa un acte en cette qualité le 3 juin de l'an 1600. Nous avons les noms de plusieurs autres grands chantres, ceux des archidiacres, des pénitenciers et des chanoines prébendés ; mais nous n'en voyons pas un seul qui se soit tiré de l'ombre dans lequel le chapitre de Séez a généralement vécu.

Les possessions de ce chapitre étaient au XVIIIe siècle ce qu'elles étaient encore au XIIe, quoique un peu diminuées. Il paraît qu'elles n'avaient pas changé depuis le XVe siècle, lorsque parut la bulle de sécularisation. A cette époque la prébende de Courdévêque avait pour gros fruits les dîmes de Saint-Aignan, de Verrières et d'Igé, avec des pensions venant du Ménil-Bérard, de Barville, de Saint-Quentin-de-Blavoult et de Courdévêque, ainsi que le droit de présenter aux cures des autres paroisses et au vicariat perpétuel de la dernière.

La prébende de Versainville était également restée au chapitre jusqu'à cette époque, avec les dîmes de Condé-sur-Lézon, la pension de Versainville, entraînant le droit de présenter à la cure. Le premier chanoine qui ait joui de cette prébende était François d'Herville, originaire d'Exmes.

La prébende du Ménil-Bérard comprenait la dîme de Boiville, une rente de vingt livres à prendre sur Neauphe, les près de Coulonges et la présentation à la cure de cette paroisse.

La prébende de Colombiers avait le droit de présentation à la cure de cette paroisse, les dîmes de Bursard, vingt-deux livres de rentes sur Colombiers, et sept sur Méheudin.

La prébende d'Avernes avait les dîmes de Trémont et de Coulandon avec le droit de présentation aux cures.

La prébende de Francheville jouissait du droit de présentation à cette cure, elle avait en outre les dîmes de Saint-Léger-sur-Sarthe, de Bailleul et du Mesle-sur-Sarthe : avec des pensions sur Francheville, la Lande-de-Lougé, Crâménil et le Pin, qu'on appelle aujourd'hui le Pin-au-Haras.

La prébende de Saint-Martin-l'Aiguillon jouissait de la dîme d'Aulnay, d'une rente de trente-six livres sur Lougé et d'une autre de quinze livres sur Bonnefoi.

La prébende de Saint-Jean-de-la-Forêt avait une rente de quinze livres à prendre sur cette paroisse, le droit de présentation et les dîmes de Saint-Julien-sur-Sarthe.

La prébende d'Eraines se composait des dîmes d'Ailly, du Grès et d'Osnetot, avec des pensions prises sur Echalou, Vaston, Eraines, Tellières et Laleu, avec le droit de présentation à cette dernière cure.

La prébende du Ménil-Jean possédait les dîmes de Sainte-Scholasse avec le droit de présentation à la cure, des pensions sur le Ménil-Jean et sur Vary, dont elle présentait aussi le curé.

La prébende de Carrouges avait la dîme de Neauphe, une rente de vingt livres sur le Ménil-Bérard, des pensions prises sur Essay, Vaux et Tostes, au doyenné de Falaise, une rente de cinq livres sur Blanche-Lande et le droit de présentation.

La prébende de Lougé n'avait que les dîmes et le droit de présentation à la paroisse de Laleu de concert avec la prébende d'Eraines, ce qui suppose que les titulaires se partageaient le droit de presentation.

La prébende de Tellières avait : un droit sur les propriétés d'un des fondateurs du chapitre, nommé Belhomme : cette propriété se trouvait sur le territoire de Saint-Julien-sur-Sarthe. La même prébende avait également la moitié des dîmes de cette paroisse et le droit de présentation à la cure.

La prébende de Messey jouissait des dîmes de Saint-Didier du Val-d'Ecouves, de Damigny et de Saint-Hilaire-la-Gérard ; elle avait de plus des pensions sur Messey, Saint-Sauveur de Carrouges, Marchemaisons, les Tourailles et Surdon, avec des droits de présentation aux cures.

La prébende du Ménil-Guyon se composait des dîmes de Valframbert et de Champcerie, avec des pensions sur Sainte-Marguerite de Carrouges et le droit de présentation à la cure.

Enfin la prébende de Fleuré se composait des dîmes de cette paroisse et du droit de présentation.

Ces quinze prébendes composaient le revenu total du chapitre en 1469, au temps de la sécularisation. Elles restèrent à peu près dans le même état jusqu'à la révolution de 1789. Il y avait en outre des semi-prébendes, dont le détail encombrerait trop cette histoire.

Ce fut à peu près à la même époque, croyons-nous, que le

doyenné de Trun fut distrait du doyenné d'Exmes, ce qui porta le nombre total des doyennés du diocèse à seize, ainsi divisés.

L'archidiaconé de Séez contenait les doyennés de Séez, de Macé, d'Alençon et de la Marche. L'archidiaconé du Houlme se composait des doyennés d'Ecouché, d'Argentan, d'Annebec et de Briouze. L'archidiaconé d'Exmes renfermait les doyennés de Falaise, d'Aubigny, de Saint-Pierre-sur-Dives, d'Exmes et de Trun. L'archidiaconé du Corbonnais se composait du seul doyenné de Corbon, dont Mortagne faisait partie. Enfin l'archidiaconé de Bellême comprenait les deux doyennés de Bellême et de la Perrière *(de Petrariâ)* ancienne ville devenue aujourd'hui un modeste village. Nous verrons plus tard comment la révolution de 1789 a modifié entièrement cet ordre de choses.

L'année même où le chapitre de Séez avait reçu la bulle que nous avons rapportée, c'est-à-dire l'an 1199, avait été marquée, comme nous l'avons dit, par la mort du roi d'Angleterre, Richard Cœur-de-Lion et par l'avènement de son frère Jean-sans-Terre, au détriment de son neveu, Arthur de Bretagne. Une assemblée de seigneurs s'était tenue à Chartres, pour régler les intérêts du pays. Philippe-Auguste ne montra d'abord aucune répugnance pour le nouveau roi, et fit même la paix avec lui l'an 1200, qui était la première du règne du roi Jean. Par le traité, celui-ci resta maître du Perche, à condition que ce comté reviendrait à la France, si Jean mourait sans avoir d'enfant. Quant à la Normandie, elle appartenait au roi par ses ancêtres ; mais nous avons vu qu'il n'en était pas de même du Perche, qui avait été directement soumis de tout temps à la couronne de France.

Malgré ce traité conclu entre les deux rois, Arthur de Bretagne restait comme un brandon de discorde : ce jeune prince se rendit d'abord au Mans, et se concilia l'esprit des Manseaux. Alors il fit hommage à Philippe-Auguste, du Maine, qui l'acceptait ainsi pour son souverain. Le roi de France ne demandait pas mieux que d'acquérir un droit sur cette contrée : il leva aussitôt une armée pour aider son vassal et s'empara de Ballon, de Domfront, de la Ferté-Bernard, de Monfort-le-Rotrou et de plusieurs autres places de la province. Mais Jean marcha contre lui et s'empara du Mans, que le roi de France dut abandonner en toute hâte.

Alors ce prince, craignant que la guerre ne tournât pas à son avantage, contraignit Arthur de faire hommage à son oncle pour le Maine et pour ses autres états ; mais Jean ne put pas profiter de ce premier succès, et il se déshonora en disposant du Maine en faveur d'une femme qu'il venait de séduire.

Mort d'Arthur de Bretagne

Cette guerre de succession continua cependant avec diverses alternatives de revers et de succès, jusqu'à ce qu'enfin Arthur en 1202, tombât entre les mains de son oncle au siège de Mirebeau, dans le Poitou. Jean trouvait là une magnifique occasion de se montrer juste et généreux ; mais il n'était pas d'un caractère à en profiter, et il se conduisit envers son neveu en homme cruel et perfide. Il le retint longtemps prisonnier à Rouen, jusqu'à ce qu'enfin il le fît assassiner, ou peut-être l'assassina lui-même de sa propre main, et faisant jeter son corps dans la Seine.

Ce meurtre si affreux et si lâche ne devait pas profiter à son auteur. Nous verrons Philippe-Auguste prendre le roi criminel à partie, le condamner, le vaincre et lui enlever tout ce qu'il possédait sur le continent, lui faisant ainsi justifier de nouveau son nom de Jean-sans-Terre, qu'on lui avait déjà donné lors du partage qu'avait fait son père Henri II de ses Etats entre ses fils ; car le roi avait donné des apanages à Richard et à Geoffroy, mais avait laissé son plus jeune fils Jean sans possession aucune.

L'évêque de Séez Lisiard était mort pendant la guerre entre Jean et Arthur, le 23 ou le 24 octobre 1201, selon la chronique de Saint-Evroult. Bry de la Clergerie cependant le mentionne encore comme évêque en 1235 ; mais il est évident qu'il se trompe. Nous verrons disparaître avant cette époque même le successeur de Lisiard. Ce successeur fut Sylvestre, qui probablement, avant d'être évêque, s'était signalé dans la guerre contre les Albigeois. Toutefois, la chose est douteuse et difficile à expliquer ; car il a dû être évêque avant 1207, époque où cette guerre devint universelle dans le midi de la France. Du reste les deux choses sont à la rigueur conciliables ; car les évêques n'avaient pas encore perdu entièrement à cette époque l'habi-

tude de combattre à la tête de leurs vassaux, et il n'est pas impossible que Sylvestre n'ait fait comme évêque de Séez la campagne dont nous avons parlé.

CHAPITRE XIII

SYLVESTRE, 37e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1201-1220

—

Avènement de Sylvestre. — Fondation de Mondée. — Argentan. — Le maréchal Henri Clément. — Accroissement des possessions de Silly. — Situation de la Normandie et du Perche. — Actes divers de l'évêque Sylvestre. — Quatrième concile général de Latran. — L'hospice d'Argentan. — Fondation de Belle-Etoile. — Mort de Sylvestre.

ELECTION DE SYLVESTRE

A la mort de Lisiard, les chanoines avaient résolu de ne point élire pour évêque un clerc étranger au diocèse de Séez, ce qui n'empêcha pas Jean-sans-Terre de leur proposer le doyen de Lisieux. Mais le chapitre resta ferme dans sa résolution ; il refusa le candidat du roi, et donna ses suffrages à Raoul du Merle, de la famille des seigneurs du Merlerault. Malheureusement le nouvel élu mourut peu après, en faisant le voyage de Rome ; mais les chanoines ne se rendirent pas pour cela : ils refusèrent encore Erbert, que le roi leur proposait, et portèrent leurs suffrages sur l'archidiacre Sylvestre.

Cette difficulté fournit aux ennemis du nouvel élu une occasion de l'accuser, et l'affaire devint assez grave pour être portée devant le tribunal du pape Innocent III lui-même. Le pontife examina les divers concurrents, et jugea en faveur de Sylvestre, qui fut confirmé par une bulle pontificale.

Le nouvel évêque était neveu de son avant dernier prédécesseur Froger, et avait été pourvu de la dignité d'archidiacre en 1186, c'est-à-dire fort peu de temps avant l'avènement de Lisiard, successeur immédiat de son oncle Froger ; Jean-

sans-Terre fut outré de cette désobéissance des chanoines à ses volontés; et, malgré la confirmation du pape, il accusa Sylvestre et défendit à l'archevêque de Rouen de le sacrer. Mais Sylvestre avait pour lui le droit, le Souverain-Pontife et l'affection de son clergé : il finit par vaincre tous les obstacles et prit malgré le roi possession de son siège, que Jean-sans-Terre, du reste, n'eut pas le pouvoir de lui disputer longtemps.

On connaît fort peu les actes de cet évêque, ainsi que ceux de ses successeurs immédiats. Ce qui nous en reste consiste seulement en quelques pièces détachées, tirées des ménologes de quelques églises du diocèse.

Au commencement de ce pontificat, ou peut-être même à la fin de celui de Lisiard, une fondation qui paraît avoir passé assez inaperçue à cette époque, où les fondations étaient si communes, se fit dans le diocèse de Bayeux : nous la mentionnons ici, parce que nous l'avons vue de notre temps acquérir une importance exceptionnelle.

Fondation de Mondée

A deux lieues de la ville épiscopale de Bayeux, et à cinq ou six lieues de Caen se trouvent cinq paroisses qui étaient alors soumises à l'évêque de Lisieux, avec le consentement de l'évêque du territoire où elles existaient. Elles composaient la baronnie de Nonant, qui s'étendait de Bayeux à Caen, et appartenait aux aïeux du fondateur, dont nous allons parler, Arthur du Monstier donne à ce fondateur le nom de Jourdain. Ce fut aux limites des cinq paroisses en question que ce Jourdain fonda l'abbaye de Saint-Martin de Mondée, de l'Ordre des Prémontrés ; et il la réunit au diocèse de Lisieux, pour lequel il avait un attachement tout particulier. Située au milieu d'un site assez agréable, cette abbaye occupe le sommet de la colline d'Aé, d'où elle domine tous les lieux d'alentour. Elle porta d'abord le nom de cette colline ; mais bientôt après, elle s'appela le Mont-du-Secours, et plus communément le Mont de Dieu *(Mons-Dei)*, d'où est venu le nom de Mondée.

Outre le fondateur laïque dont nous venons de parler, Mondée reconnaît pour fondateur ecclésiastique Jean du Hom-

met, de l'une des familles les plus illustres de la contrée, et qui devint évêque avant l'an 1202, au moins si l'on en croît la charte de Thomas le Comte d'Yvès *(de Yveto)* et de sa femme Sybille, reproduite par l'annaliste de l'Ordre des Prémontrés, et par laquelle ces deux personnages vendirent toutes leurs propriétés à l'abbaye de Mondée. On ne sait malheureusement pas bien si cette charte est légitime et authentique.

De son côté, le fondateur Jourdain acquit de ses propres deniers tout l'enclos dans lequel les bâtiments sont construits, et qui sont encore sur le territoire de la paroisse d'Ivès, où habitait déjà auparavant un anachorète, qui semblait ainsi préparer les voies à la future abbaye. Le chevalier Raoul de Percé, (*de Perceio*), confia la nouvelle fondation à l'abbaye de la Luzerne, pour qu'elle y établît des religieux Prémontrés, avec la permission du chapitre général de l'Ordre. Cette permission fut obtenue le 9 octobre 1216. Outre Jourdain et Raoul de Percé ou de Percey, l'abbaye de Mondée compta parmi ses insignes bienfaiteurs Aliénor, comtesse de Sarisbéry ou Salisbury. Les rois de France saint Louis et Philippe-le-Bel, plusieurs évêques de Lisieux et de Bayeux, avec d'autres encore, firent aussi des dons considérables à ce monastère.

On ne connaît guère que les noms des abbés de Mondée ; du reste, leur histoire se trouve un peu en dehors de notre terrain. Le premier fut Roger d'Yvès, qui mourut d'après le nécrologe de l'abbaye même, le 10 juin 1215, dans le temps où le chapitre général des Prémontrés n'avait pas encore accordé la permission officielle aux religieux de l'Ordre de s'établir à Mondée.

Richard Ier, fut son successeur, et mourut le 7 janvier 1225 ; vint ensuite Roger, qui mourut en 1242. La continuation de cette liste serait inutile. L'abbaye de Mondée traversa ainsi obscurément les siècles, et n'a acquis que de notre temps le relief que nous lui voyons aujourd'hui. Après la destruction des Ordres religieux qui suivit le révolution de 1789, cette abbaye a eu la gloire de rétablir en France l'Ordre de Prémontré qui en avait été chassé entièrement. L'œuvre se continuait et promettait de s'étendre, lorsque les successeurs des Constituants et des Conventionnels ont trouvé que cette maison était une menace pour leurs systèmes : ils ont chassé de nouveau les habitants de Mondée, qui ont vécu ensuite à quelque distance

de leur habitation première, sur les ruines de l'antique abbaye bénédictine d'Evrecy, d'où était sorti, comme nous l'avons vu, l'un de nos principaux évêques, saint Alnobert. Depuis encore, les circonstances ont forcé les Prémontrés d'évacuer ce nouvel asile, et Dieu seul sait combien pourra durer leur exil loin de la Montagne de Dieu (*Mons Dei*). Celle-ci reste habitée par les deux ou trois religieux qui sont chargés de desservir l'église paroissiale.

Argentan a cette époque

Ce fut vers cette époque, en 1204, qu'Argentan fut donné par Philippe-Auguste au maréchal Henri Clément, surnommé le petit maréchal, à cause de sa taille exiguë. Il ne sera pas hors de propos de rappeler à cette occasion l'histoire antérieure de cette ville, l'une des plus intéressantes de notre diocèse et de notre département.

Argentan, dont les armes sont une aigle à deux têtes de sable en champ d'argent, est une ville qui faisait autrefois partie du bailliage d'Alençon et de la province de Normandie. Elle est située sur le petit fleuve de l'Orne, et s'appelait autrefois *Argentomum*. On lui trouve pourtant aussi quelquefois, comme dans Robert Cenalis le nom d'*Argentana* et celui d'*Argentomagus*. C'est l'une des plus anciennes villes de la contrée, et elle était autrefois assez considérable, bien qu'elle ne contienne plus aujourd'hui que cinq mille habitants à peine ; et il faut dire que dans son aspect général, elle présente encore quelque chose de la grande ville.

Argentan fut brûlé et rasé vers l'an 1039, sous le règne du roi de France Henri Ier, et c'est de ce malheur que date sa décadence. C'était Toustain-le-Bois qui était alors à la tête de la vicomté dont Argentan était la capitale : après le dommage qu'il avait souffert dans la circonstance, il s'en alla pauvre et déshérité, chercher fortune ailleurs.

De nouveaux troubles éclatèrent dans Argentan à la mort de Guillaume-le-Conquérant. Bien que l'aîné de ses fils, Robert Courte-Heuze eût été déclaré duc de Normandie, il laissa cette ville à son frère Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre avec quelques autres possessions. Mais nous avons déjà remarqué que la paix ne régna pas longtemps entre les deux frères ; et

Robert Courte-Heuze, pour reconquérir ces terres qui faisaient brèche dans ses états, vint assiéger Argentan avec l'aide du roi de France Philippe Ier, et la prit d'assaut après un sanglant combat dans lequel il périt huit cents hommes. Ce fut Roger de Poitiers, commandant pour Guillaume-le-Roux, qui perdit ainsi cette ville après l'avoir courageusement défendue.

Vers l'an 1100, peu de temps par conséquent après le siège dont nous venons de parler, ce fut Robert de Bellême, ennemi du duc de Normandie, qui prit d'assaut et pilla Argentan avec plusieurs autres places voisines. Ce seigneur brouillon venait d'être chassé d'Angleterre, et se vengeait ainsi de sa mésaventure sur la Normandie. Cette dernière prise d'Argentan eut lieu dans le temps même où se livrait la prétendue bataille de Chailloué, dont nous avons parlé en son lieu. A la suite de sa victoire, Robert de Bellême reçut en don du duc de Normandie, Argentan et la forêt de Goufferne.

Mais Henri Beauclerc, après sa victoire sur son frère Robert Courte-Heuze, ne fut plus aussi condescendant envers Robert de Bellême, qui se trouvait alors de force à le combattre. Il prit Argentan, la pilla, et la força, puis il la fortifia tout à neuf, afin de la mettre hors d'insulte. Enfin, la paix se fit entre le roi Henri et son vassal ; et alors Robert de Bellême céda à son suzerain tous les droits qu'il prétendait avoir sur Argentan. Mais ces deux princes n'étaient pas faits pour s'entendre : Robert fut bientôt fait prisonnier par Henri, un peu, il faut le dire, contre le droit des gens, car il allait trouver le roi d'Angleterre de la part du roi de France lorsqu'il fut saisi ; et Henri lui demanda entre autres choses pourquoi il n'avait pas rendu compte des revenus royaux de la vicomté d'Argentan et d'Exmes. Robert n'y avait probablement pas même songé, et dut faire une piètre réponse, alors, dit Orderic Vital, Henri, ayant enlevé Argentan au comte de Bellême, y rassembla un grand nombre d'ouvriers, en agrandit les fossés, et dans l'incertitude de l'avenir, fortifia beaucoup la ville, ce qui fut aussitôt une grande charge pour les habitants.

Argentan fut prise de nouveau en 1417 et pillée par les Anglais après leur descente à Touque : Caen, Falaise, Saint-Lô et plusieurs autres villes subirent le même sort. C'est au milieu de ces combats continuels et de ces malheurs que les

titres dont nous aurions besoin pour faire l'histoire d'Argentan se perdirent, et depuis, nous sommes réduits à l'obscurité la plus complète, sur ce qu'elle a été pendant la première race de nos rois. Aujourd'hui, les vestiges mêmes de son enceinte, qui se voyaient encore au XVII[e] siècle du côté du quartier de Saint-Martin ont presque totalement disparu ; cependant il y a encore une tour comprise dans l'enceinte de l'hospice, et des restes du vieux donjon près de la place des Halles ; c'est la tout ce qu'Argentan a conservé de sa splendeur première.

Nous ne ferons pas trop de conjectures sur l'étymologie du nom d'Argentan, ces conjectures ne pouvant reposer sur aucun fondement solide. Quelques anciens auteurs ont cependant prétendu savoir quelque chose sur ce point. Ils ont dit que l'un de ses noms antiques, Argentomagus, indiquerait que cette ville comme Rouen (*Rothomagus*) aurait été fondée par le roi Magus dont parle Bérose le Babylonien. D'autres font venir ce nom de ce que César y aurait emprunté de l'argent en traversant l'Hiémois, sans songer que le héros romain n'a probablement jamais mis le pied dans nos contrées. Selon d'autres encore, Argentan se serait d'abord nommée Château-Blanc-sur-Orne, d'où son nom d'Argentan ou couleur d'argent. Nous donnons ces conjectures comme curiosité, et sans y attacher la moindre importance.

Ce qui est plus certain, c'est la force que possédait Argentan au moyen-âge. On y remarquait sept portes, plus qu'à Alençon même, et les noms de ces sept portes étaient encore tous mentionnés au XVII[e] siècle dans les actes de l'Hôtel-Dieu. La porte Jehan-des-Vignes, se trouvait proche le marais de Saint-Martin ; la porte Millet, près du Colombier ; la porte de l'Eguiller, près de la Poterie ; la porte de Saint-Thomas, sur la route d'Exmes ; la porte aux Telliers, derrière les Jacobins ; la porte d'Entre-les-deux-Pâtis, à la Noë, derrière le château des Montgommery, et la porte Saint-Jacques, près la chapelle de ce nom.

Après avoir été fortifiée de nouveau par Henri Beauclerc, comme nous l'avons vu plus haut, la ville d'Argentan revint à sa fille Mathilde ou Mahault, et au fils de cette dernière Henri, le futur roi Henri II d'Angleterre, auxquels elle fut remise par Robert de Bellême, qui finit par accepter la cession d'une

partie de ses biens qu'Henri Beauclerc lui avait enlevés par les armes : Domfront revint en même temps à Mathilde et à Henri, ainsi que le château d'Exmes, où se trouvait alors Guy Ganalguaso, gouverneur d'Argentan pour le roi d'Angleterre.

Ce dernier avait donné en 1131 au chapitre de Séez, à prendre sur Argentan, douze livres de rente foncière et vingt-un sous sur la coutume du lieu : le chapitre a joui de ces deux redevances jusqu'en 1789. Nous avons déjà dit que Mathilde mère de Henri donna aux moines de Silly le droit de pasnage et de pâturage dans la forêt de Goufferne, l'une des principales dépendances de son domaine d'Argentan.

Nous voyons que dans ce temps-là, rois, princes et princesses aimaient à séjourner dans cette ville, comme dans un des lieux les plus agréables de leurs états : le roi Henri II surtout y habitait souvent, et nous avons vu que ce fut en ce lieu qu'il posa l'acte qui fut la cause du martyre de saint Thomas de Cantorbéry. En 1158, ce prince, après avoir négocié avec Louis-le-Jeune le mariage de son fils aîné Henri-Court-Mantel avec Marguerite de France, fille du roi de France, vint à Argentan célébrer le 8 septembre la fête de la Nativité de la très sainte Vierge ; et ce jour-là même, commanda de réunir dans l'Avranchin toute l'armée de Normandie pour la fête de l'Archange saint Michel. En 1169, Henri se retrouva à Argentan aux fêtes de Noël, et y tint une cour nombreuse dans son nouveau palais (*in novà aulâ suâ*), ce qui suppose, dit très judicieusement un auteur, qu'il avait fait rebâtir le château d'Argentan alors détruit. L'année suivante, 1170, ce prince se retrouva à Argentan pour les fêtes de Noël : c'était l'année de la mort de saint Thomas. Enfin, en 1201, Jean-sans-Terre tint cour plénière à Argentan avec le roi de France Philippe-Auguste. Cette ville allait bientôt après échapper aux mains des rois d'Angleterre.

Mathilde mourut en 1168 à Rouen, le 4 des ides de septembre (10 septembre) et elle fut enterrée à l'abbaye du Bec. Son fils Henri apprit cette mort en Angleterre où il se trouvait alors. Ce fut pour lui l'occasion de répandre quantité d'aumônes pour le salut de l'âme de sa mère. Elle-même avait fondé pour le même motif dans le pays de Caux l'abbaye du Vœu, près de Lillebonne, et y avait mis des Cisterciens : elle avait également fondé une collégiale près Cherbourg. Nous avons déjà rapporté

deux de ses épitaphes, composées par Arnoult de Lisieux. Nous en rapporterons une troisième, qui se trouvait à Caen, et qui est presque aussi expressive dans sa brièveté que les deux autres :

« *Ortu magna, viro major, sed maxima prole,*
Hic jacet Henrici filia, nupta, parens.

« Ci-gît une princesse grande par sa naissance, plus grande encore par son mariage, et grande surtout par sa lignée. Elle fut fille d'un Henri, femme d'un Henri, mère d'un Henri ».

Mathilde était en effet fille d'Henri Beauclerc, femme d'Henri V, empereur d'Allemagne, et mère de Henri II d'Angleterre. Il nous semble que c'était un peu flatter ce dernier que de l'élever au-dessus de son grand-père et de l'empereur. Henri Beauclerc, qui nous est donné comme le moins grand des trois, nous paraît à son tour un peu déprécié. Mais il ne faut pas oublier que cette inscription à laquelle on ne peut refuser au moins le mérite de l'ingéniosité, se gravait sous le règne de Henri II.

Ce fut des mains de Mathilde, qu'Argentan passa entre celles des rois d'Angleterre, et ensuite, quand la Normandie fut devenue française, entre celles du maréchal Henri Clément, que nous avons déjà nommé. « C'était, dit Mannoury, avocat du roi au bailliage d'Argentan en 1636 et auteur d'un petit ouvrage sur cette ville, un homme craignant Dieu et surtout louable en fait de cavalerie. » La seigneurie d'Argentan lui fut donnée par Philippe-Auguste au camp devant Rouen pendant la conquête même de la Normandie, en 1204.

Cet homme de bien était né à Metz-le-Maréchal, en Gâtinais, et on l'appelait le Maréchal avant même qu'il ne fût en possession de ce grade dans l'armée. On croît que le maréchal Albéric, son collègue, était en même temps son frère ; mais pourtant ce n'est pas un fait absolument certain. Quoi qu'il en soit du reste, ce maréchal Albéric Clément fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre en 1192, en compagnie de Rotrou IV, comte du Perche, et fondateur du Val-Dieu.

On comptait encore comme membres de cette famille distinguée Robert Clément, gouverneur de Philippe-Auguste, qui avait pour frère Gilles Clément, son successeur dans la haute

charge qu'il occupait, et Guarmont Clément, qui fut évêque d'Auxerre en 1182.

Notre Henri Clément, seigneur d'Argentan, gagna en 1214 une bataille dans le Poitou, et mourut peu après. On l'ensevelit dans l'abbaye de Turpenay, en Touraine, bien qu'il eût choisi sa sépulture dans l'abbaye de Cerquensaux (*Sacracella*,) avec ses prédécesseurs ; et, comme il avait été fort honoré pendant sa vie, il excita aussi les regrets de tout le monde après sa mort. Le roi donna son maréchalat à son fils ; mais comme celui-ci était trop jeune pour s'acquitter de sa charge par lui-même, on mit en sa place Gaucher ou Guy, seigneur de Nemours ; cependant le jeune Clément, qui se nommait Jean demeura comme son père, seigneur d'Argentan, et sa famille conserva après lui cette seigneurie, ainsi que le titre de Maréchal que les Clément se transmettaient de père en fils.

Henri Clément fut surtout un bienfaiteur de l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Il y fonda deux chapelles, dont il pensionna les chapelains, et il donna à l'établissement deux voies de bois par jour, à prendre dans ses forêts d'Argentan. Un arrêt du Parlement de Paris autorisa cette donation en 1208.

En 1204, l'année même où il reçut la seigneurie d'Argentan, il assista à la reddition de Rouen qui rentra sous la puissance de Philippe-Auguste, et il signa l'acte de soumission fait par Pierre de Préaux, qui était gouverneur de cette ville pour les Anglais. Ensuite, il se jeta sur le Poitou, qui appartenait encore à Jean-sans-Terre, et le conquit tout entier, à l'exception de la Rochelle, Niort et Thouars. En reconnaissance de ces succès, il fonda dans l'Hôtel-Dieu d'Argentan un *obit* ou service anniversaire, qui se célébrait au mois d'août. Il fit ensuite, quelques années après, en 1224, confirmer par le roi Louis VIII la charte de Richard Cœur-de-Lion en faveur de l'abbaye de Silly, que nous avons rapportée plus haut. S'il est bien exact que l'affaire se soit ainsi passée, c'est à tort que plusieurs auteurs, et entre autres Du Chesne font mourir le maréchal en 1214. Mais il faut remarquer cependant que cette mort arriva dans le camp du prince Louis, qui combattait encore pour son père contre les Anglais, ce qui la supposerait antérieure à l'an 1224, et même à l'an 1223. Il y a une petite obscurité sur la date de cette mort. Un peu auparavant, Guillaume

Maréchal, comte de Glocester, qui paraît avoir été parent de notre Henri, assurait par son travail et par sa prudence à la mort de Jean-sans-Terre, la couronne d'Angleterre au fils du roi défunt, Henri III, malgré les efforts de Philippe-Auguste qui avait fait déclarer roi d'Angleterre son propre fils le prince Louis de France, qui devait plus tard devenir le roi Louis-le-Lion.

Après Henri Clément, son fils, Jean Clément prit part à la plainte collective que portèrent en 1229 les barons de France contre la juridiction ecclésiastique : Du Chesne assure que l'entente sur ce point ne se fit qu'en 1235. Dès l'an 1228, ce fut lui et Beaudouin de Corbeil qui signèrent comme plénipotentiaires la trève conclue entre saint Louis et Henri III d'Angleterre. En 1235, il donna à l'Hôtel-Dieu d'Argentan le pouvoir et la permission de pasnager soixante pourceaux dans la forêt de Goufferne, et en 1257 il confirma aux religieux de Silly tous leurs usages dans la même forêt, comme ils en avaient joui sous son père Henri Clément et sous les règnes de Richard Cœur-de-Lion et de Philippe-Auguste.

Jean Clément Maréchal eut un fils, nommé Henri comme son grand-père : celui-ci ajoutait simplement à son nom de Henri-le-Maréchal, le titre de seigneur de Say, près Argentan. C'est en cette qualité qu'il confirma plusieurs dons faits par Jean son père à l'abbaye de Saint-Martin de Séez. C'est à peu près tout ce que nous pouvons dire du rôle des Clément-le-Maréchal à Argentan. Car, pour ce qui concerne Guillaume Maréchal, comte de Glocester, que nous avons déjà nommé, et qui fut la cause de l'avènement de Henri III, à la couronne d'Angleterre, il est possible qu'il ne fût pas de la famille d'Henri Clément, puisque ce dernier était déjà maréchal de France avant la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, tandis que Guillaume ne pouvait être qu'Anglais ou Normand. A la fin du XIIIe siècle la seigneurie d'Argentan passa des mains des Clément dans celles des Montmorency, dont nous aurons à nous entretenir plus tard.

Bonnes Œuvres de ce temps

D'autres donations pieuses, peu considérables, il est vrai, mais allant directement à la gloire de Dieu, furent faites à cette

époque. En 1209, il s'en fit une en faveur de l'abbaye de Notre-Dame de Silly. Elle venait de Pierre de Survie, seigneur de la paroisse de ce nom, et consistait dans le patronage de son église, aujourd'hui paroissiale et située, comme Silly lui-même dans le canton d'Exmes. En même temps, Guillaume Olivier, sieur de Boucé, donnait à la même abbaye le patronage de l'église de Saint-Hilaire, c'est-à-dire probablement celle de Vieux-Pont, car l'autre moitié y fut ajoutée en 1212, par le seigneur du lieu, Guillaume de Vieux-Pont, au doyenné d'Ecouché. Notre évêque Sylvestre, et Jean, prieur du chapitre général des Prémontrés, ratifièrent ce double don entre 1209 et 1212.

Dans le même temps un autre don fut fait à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, par Ranol, seigneur de Fumesson, et par Amine, sa fille unique, mariée au seigneur de Ronay, canton actuel de Putanges et aïeule de Robert de Ronay, qui fut encore un bienfaiteur de la même église. Le don de Ranol consistait dans le patronage et les trois quarts des grosses dîmes de Champcerie, de Pont-Ecrepin et des Rotours ; il fut approuvé, comme le précédent, par l'évêque Sylvestre.

Nous trouvons du même évêque une ordonnance qui imposait aux curés des doyennés de Bellême et du Corbonnais l'obligation d'aller tous les ans le mercredi des Rogations en procession à l'église de Saint-Léonard de Bellême, suivant l'ancienne coutume, qui commençait dès lors à s'abolir, tant il est vrai que les choses les plus saintes elles-mêmes ne durent qu'autant qu'elles ont leur raison d'être. Malgré les efforts des évêques, cette procession à Saint-Léonard devait disparaître en même temps que la famille de Bellême.

La Normandie redevient française

Pendant que Sylvestre gouvernait ainsi paisiblement le diocèse de Séez, la province de Normandie était disputée, à la suite de la mort d'Arthur de Bretagne, entre Philippe-Auguste et Jean-sans-Terre, qui se faisaient une guerre acharnée au sujet de cette belle et riche possession. Tout le pays fut dévasté et le Maine toujours mêlé aux affaires de notre contrée, eut à souffrir presque autant que la Normandie elle-même. Le comte d'Alençon Robert III, successeur éloigné et appauvri des Talvas, se

donna tout entier à Philippe-Auguste. Jean-sans-Terre essaya de s'en venger en mettant le siège devant Alençon ; mais le roi de France vint l'y surprendre et le mit en fuite. Alors le comte Robert céda son comté à son fils Jean III ; mais ce jeune prince mourut en 1212, et en lui s'éteignit la race souveraine des Montgommery, derniers rejetons des Talvas. Nous avons vu plus haut ce que devinrent les branches les plus éloignées de cette famille illustre.

Philippe-Auguste eut enfin le dessus, et devint maître de la Normandie, seulement il éprouva quelques difficultés dans le Maine, et Hamelin, évêque du Mans, ne voulut jamais lui prêter serment de fidélité. Après beaucoup de discussions, on convint de laisser cette province comme apanage à la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion.

A la suite de ces difficultés, Hamelin se démit de son évêché en 1214, et se retira dans le prieuré de Bersay ou Bernay, où il mourut en 1218, et fut enterré dans l'église de la communauté. Trois mois après sa démission, les chanoines avaient élu pour le remplacer le 27 mai 1214, leur doyen Nicolas.

Philippe-Auguste ne fut qu'à demi satisfait de cette élection : il exigea le serment de fidélité qui lui fut refusé, et il fit saisir à cause de cela les biens qui composaient la mense épiscopale. Mais, comprenant qu'une plus longue insistance compromettrait ses intérêts plutôt que de les servir, il se contenta, comme les rois d'Angleterre, d'un serment simple. Nicolas mourut le 23 février 1216, et il fut révélé à une sainte recluse que son successeur serait Maurice, qui fut élu en effet, contre toute attente, le 24 mars, et consacré le dimanche dans l'octave de l'Ascension, 22 mai 1216. Il était Champenois, et avait été archidiacre de Troyes jusqu'à son élection. Nous aurons occasion de parler de ses œuvres comme évêque du Mans.

Le Perche et l'Alençonnais étaient donc devenus définitivement vassaux de la France, par le changement radical qui venait de s'opérer dans la Normandie et dans le Maine. Avant de voir comment ce petit état fut gouverné lorsqu'il devint définitivement français, nous allons donner, d'après l'abbé Fret la suite des comtes du Perche, dont nous n'avons eu l'occasion de mentionner seulement un petit nombre qui se sont présentés dans la suite de l'histoire.

Les Rotrou au moment de leur extinction

Nous avons dit qu'Orderic Vital faisait sortir ces comtes, qui portèrent presque tous le nom de Rotrou *(Rotrocus* ou plus rarement *Rotholdus)* de Warin ou Guérin, fils aîné de Guillaume Talvas Ier, et mort avant son père. L'abbé Fret, sans nier absolument cette opinion, la trouve peu probable, et croît que le premier seigneur qui fut la tige des Rotrou était contemporain d'Yves de Creil, alors seigneur de Corbon, et n'avait rien de commun avec les Bellême. Il est certain que ce puissant seigneur possédait déjà une partie du Perche en 955, sous le règne de Lothaire, fils de Louis d'Outremer ; la famille des Rotrou paraît originaire de Nogent, qui s'appelait, du nom de cette famille, Nogent-le-Rotrou. Comme il s'était écoulé un certain nombre d'années entre ce Rotrou Ier et Agombert, dont nous avons parlé au temps de Louis-le-Débonnaire et qui embrassa contre ce trop bon empereur le parti de Lothaire, son fils rebelle, quelques auteurs admettent entre les deux un Hervé, qui aurait gouverné le Perche en 836 et plus tard jusqu'en 879, et un Etienne, qui aurait fondé dans la cathédrale de Chartres un service annuel pour les défunts. Nous signalons ces deux personnages pour mémoire, et sans croire beaucoup à leur existence.

Quant à Rotrou Ier, que l'on peut croire peut-être avec l'abbé Fret, fils et successeur d'Etienne, il fut souverain du Perche proprement dit de 955 à 987, et eut pour successeur son fils, Geoffroy Ier, qui fut comte depuis l'an 987 jusqu'à l'an 1005, et remplacé par son fils Geoffroy II, qui vécut jusqu'à l'an 1040. Ce fut pendant le temps de son gouvernement que l'illustre évêque de Chartres, saint Fulbert fonda l'église et le monastère de Saint-Denis de Nogent, qui avait plusieurs possessions dans notre diocèse. Geoffroy II fut assassiné à la porte de la cathédrale de Chartres, au moment où il sortait de l'office divin. Il eut pour successeur son fils Rotrou II, que la plupart des chroniques appellent Rotrou Ier, parce qu'elles n'admettent pas, ou plutôt ne connaissent pas le Rotrou qui était contemporain du roi Lothaire et qui fut dépouillé par ce roi en faveur d'Yves de Creil. Ce Rotrou eut des démêlés avec l'évêque de Chartres : c'est le point saillant de son histoire, et il mourut en 1078.

Bien que certains documents donnent pour successeur à ce Rotrou II son fils qui portait le même nom que lui, l'abbé Fret intercale entre l'un et l'autre Geoffroy III, qui a dû être à la tête du comté depuis l'an 1078 jusqu'à l'an 1100. Il eut le malheur d'avoir pour voisin Robert-le-Diable, fils de Roger de Montgommery et de Mabile de Bellême, nommé à cause de sa mère Robert de Bellême, bien que ce nom ne fût pas absolument le sien. Un tel voisinage occasionna à Geoffroy des guerres continuelles qui occupèrent tout son règne.

Après lui son fils Rotrou II ou III selon la manière de compter de l'abbé Fret, gouverna le Perche de 1100 à 1143. Nous avons vu que ce fut le fondateur de la Trappe, qui reste sa plus belle œuvre. Cependant même en dehors de cette fondation, son règne est beaucoup plus connu et plus intéressant que celui de ses prédécesseurs. Il fit le voyage de la Terre-Sainte avec Bernard de la Ferté-sur-Huîne, nommée depuis de son nom la Ferté-Bernard, parce que ce fut le plus remarquable des seigneurs qui ont possédé cette petite ville. Avec eux se trouvèrent Gauthier Chénel, seigneur de Ceton et son frère Yves ; Robert Gruel-de-la-Frette, sire de Saint-Victor, probablement Saint-Victor-de-Reno, de la Ventrouse et autres lieux ; Raoul des Prez, qui était aussi de Ceton ; Raoul de Malherbe, Eudes de Quincy, Guy de la Jaille, Albert de la Jaille ; Robert Carcel, sire de Vauvineux, près Pervenchères ; Eudes de Poiley, Renault de Collet, Marin de Meslevay, Guillaume de Beaufray, Guillaume du Riveray, localité du canton de Rémalard, Guilfier de Villeray, du même canton ; Geoffroy de Villiers, près Mortagne, Guinebault de Bellou, probablement Bellou-sur-Huîne, Guillaume de Sans-Avoir, son frère du Thymerais, Simon de Sans-Avoir, Guillaume de Louvet, Richard de la Marre, Angebault de Coësme, près Bellême et son frère Eléazar, Guillaume de Feuillet, ou plutôt de Feillet, près le Mage, Hugues-le-Franc, Guillaume de Rémalard, Guillaume de Longny, Guillaume de Lonray et Thibaut-Louët. Il est facile de voir, d'après cette longue liste que toute la noblesse du Perche était en mouvement, ébranlée par le succès de la première croisade, succès qui ne devait cependant pas se soutenir. Mais l'enthousiasme existait, et en face de ce sentiment tout raisonnement cesse : on court sans réflexion même au-devant des plus grands malheurs.

Rotrou III et Robert-le-Diable se firent presque sans cesse une guerre implacable : ils attaquèrent même, surtout Robert, les biens de la mense épiscopale, ce que l'évêque Serlon, qui gouvernait alors le diocèse de Séez, ne souffrit pas sans résistance. Il excommunia les deux adversaires, comme nous l'avons vu déjà. Mais Robert n'était pas homme à reculer devant un évêque. Il continua la guerre et fit Rotrou prisonnier. La vie de saint Bernard de Tiron nous a fourni quelques détails sur la captivité de ce prince. Le saint évêque Hildebert du Mans fut aussi enfermé par Robert à Corbon, et y reçut la visite de Serlon son collègue, comme nous l'avons raconté dans la vie de ce dernier.

La noblesse percheronne reçut alors un grand honneur. Marguerite de l'Aigle épousa en 1133 Garcias-Ramire, roi de Navarre ; mais cet honneur fut chèrement acheté par l'obligation où se trouvèrent les comtes du Perche de courir au secours de leur parent, sur le point d'être détrôné; seulement les Rotrou, comme leurs voisins les Bellême, étaient des hommes de guerre supérieurs. L'expédition réussit, et Rotrou III, après mainte campagne glorieuse termina sa vie en héros, sous les murs de Rouen, où il succomba en combattant avec la plus grande vaillance.

Son fils, Rotrou IV, selon l'abbé Fret, ou selon d'autres Rotrou III était encore tout enfant à la mort de son père : on lui donna pour tuteur Robert de France, troisième fils de Louis-le-Gros, qui porta le titre de comte du Perche pendant toute la minorité de son pupille. Nous avons vu plusieurs actes signés de lui en cette qualité. Rotrou IV est surtout connu comme fondateur de la Chartreuse du Val-Dieu : il gouverna le Perche de 1143 à 1191, et avait épousé une nièce de l'empereur Othon IV, qui lui avait apporté en dot les châteaux de Moulins-la-Marche et de Bonmoulins. Il partit en 1190 pour la Syrie, à la suite de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. Cette fois encore l'armée des Croisés comptait dans ses rangs de nombreux seigneurs du Perche dont plusieurs étaient les fils de ceux qui avaient accompagné Rotrou III à la croisade précédente. C'étaient Robert Gruel de la Frette, fils de Robert ; Galleran du Pin-la-Garenne, Bernard de Suré, Ernault de la Ferté-Bernard, fils de celui qui avait donné son

nom à cette petite ville ; Gervais de Prulay, près Mortagne ; Guillaume de Launay ou peut-être de Lonray, Guillaume de Gémages, Gervais de Bellavilliers, Hilgot de la Ferrière, probablement de la Ferrière-au-Doyen ; Foulques de Colonard, Pierre de Brétonvilliers. A ces noms connus s'en ajoutaient d'autre dont quelques-uns pouvaient appartenir à des guerriers de la première croisade. On distingue parmi ceux-ci Geoffroy de la Brière, près Nogent, Haimery de Villeray, Gervais de Longpont, Geoffroy de Nocé, Guy de *Vaugrigneuse*, qui peut bien être le fils de Robert de Vauvineux ; Thibault-Bonnet, probablement le même que Thibault Louët ; Richard de la Marre, déjà nommé aussi précédemment et Hugues de Vaunoise.

Rotrou fut choisi en Palestine comme ambassadeur de Philippe-Auguste auprès de Richard Cœur-de-Lion et se distingua par sa prudence autant que par sa valeur ; mais il fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre le 13 juillet 1191. Son fils, Geoffroy III, ou IV si nous nous conformons au calcul de l'abbé Fret, avait accompagné son père en Palestine et revint en France dans un état misérable. Rotrou avait de plus un frère cadet, nommé Etienne, qui fut chancelier de Sicile et archevêque de Palerme de 1167 à 1169 ; et fit dans ce court espace de temps, quelques œuvres remarquables.

Geoffroy III fut comte du Perche de 1191 à 1202. On ne cite de lui qu'un pélerinage qu'il fit en 1193 au prieuré de Chêne-Gallon, dans la forêt de Bellême. Nous en avons déjà parlé. Il allait partir de nouveau pour la Terre-Sainte, quand il fut surpris par la mort. L'historien Villehardouin nous a laissé des plaintes éloquentes sur la mort de ce digne comte, qu'il paraît avoir regretté beaucoup. L'histoire nous a encore conservé les noms de ceux qui devaient l'accompagner. Nous y remarquons Etienne Rotrou, frère cadet de Geoffroy et neveu de l'autre Etienne, archevêque de Palerme ; Rotrou de Montfort, leur cousin, Yves de Laval, Geoffroy de Beaumont-le-Vicomte, Renault de Montmirail, au Perche-Gouet ; Gervais de Châteauneuf-en-Thymerais et son fils Hervé ; Jean, sire de Friaize, près la Loupe et son frère Guérin ; Yves de Courville ; Gaose, sire de Rémalard ; Aimery, sire de Villeray, près Rémalard ; les sires de Nocé, de Ceton et de Préaux, les sires de Corbon et

de Feuillet ou Feillet, près le Mage, les sires du Pin-la-Garenne, de Bellavilliers et de Vauvineux, Gruel de la Frette, sire de Saint-Victor-de-Reno, dont nous avons déjà vu le nom dans les expéditions précédentes, fit bande à part, et se réunit avec les seigneurs beaucerons, qui étaient : Louis, comte de Chartres et de Blois ; Guillaume, sire de Coutes et de Frénay-le-Gilmert, Anselme de Poissy, Aubert de Tachainville, Galeran d'Auneau et ses frères ; Guillaume Chénard, sire de Louville ; Milles de Bar, vicomte de Chartres et sire du Puiset, Simon de Montfort, Olivier de Rochefort et plusieurs autres dont les chroniqueurs ne nous ont pas transmis les noms. La mort de Geoffroy ne fit pas complètement avorter l'expédition ; mais elle la retarda et en amoindrit les effets.

Avant de quitter cette vie, le pieux seigneur avait fondé l'Hôtel-Dieu de Mortagne, et établi dans tous ses états la confrérie des cordonniers, outre une maison de charité qu'il avait fait bâtir à Nogent. Il eut pour successeur son frère Etienne II, qui gouverna le Perche de 1202 à 1205. Prêt à partir comme son frère, pour la Terre-Sainte, il fut arrêté à Chartres par la maladie ; mais il s'embarqua plus tard et prit Zaré ou Zara, sur la côte orientale de la mer Adriatique. Les croisés continuèrent leur route, et prirent Constantinople. Etienne les accompagna, combattit vaillamment avec eux, et fut tué dans un combat près d'Andrinople. Il eut pour successeur son fils Thomas.

Après la mort d'Etienne II, sa veuve épousa en secondes noces le fameux Enguerrand III, sire de Coucy, qui prit le titre de comte du Perche pendant la minorité de son beau-fils. Mathilde, son épouse, voulant élever un monument pieux à Etienne, son premier mari, fit poser les fondements de l'abbaye de Clairets, et lui donna d'abord la terre de la Bouverie, sur la paroisse de Condé-sur-Huîne ; cette terre était d'ailleurs depuis longtemps mise en réserve par la comtesse et destinée à l'établissement d'une bonne œuvre quelconque. La charte de donation, signée du comte Thomas, est datée du 3 octobre 1215, et le jeune seigneur y ajouta une annexe en 1217. Il accorda en même temps d'autres faveurs à la Trappe et à Chêne-Gallon. Une charte datée de 1217, et faite à Marcheville, que nous croyons plutôt être Marchainville, au canton de Longny, contenait une donation faite à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Thomas

embrassa le parti du prince Louis-le-Lion contre Henri III dans la guerre de succession au trône d'Angleterre. Il fut tué dans cette guerre le 19 mai 1217, en combattant vaillamment comme son père et son aïeul, sur les murailles de Lincoln, dont le prince français lui avait confié la défense. Comme il ne laissait pas d'enfant mâle, le comté du Perche passa à son oncle Guillaume, fils de Rotrou IV, et frère de Geoffroy IV et d'Etienne II.

Le nouveau comte du Perche avait embrassé l'état ecclésiastique, et avait été élevé d'abord à la dignité d'archidiacre et de trésorier de Bruxelles. Ensuite, il devint chanoine et chancelier de Notre-Dame de Chartres, puis prévôt de Chablis ou Châlestre ; ensuite trésorier de Saint-Martin de Tours ; enfin, l'an 1215, il fut placé sur le siège épiscopal de Châlons-sur-Marne. Il succédait sur ce siège à son frère Rotrou, qui avait été élu en 1192, et qui mourut en 1201.

On doit à Guillaume la fondation de la collégiale de Toussaint, à Mortagne. Il dédia ensuite l'église de Notre-Dame de Clairets, fit de riches présents à la Trappe et à Chêne-Gallon, confirma un don fait au Val-Dieu, et mourut enfin en 1226.

Avec ce prince évêque disparaissait la race des Rotrou, comme celle des Montgommery-Bellême avait disparu très peu d'années auparavant. Après lui cependant, on trouve encore une comtesse Hélisende, que l'on croit nièce de Thomas, fille d'un de ses frères, nommé Etienne. Mais il est certain que l'origine de cette princesse est fort obscure, parce qu'on ne voit pas pourquoi ce prétendu Etienne n'aurait pas succédé à son frère, s'il eût existé. Quoi qu'il en soit de sa naissance, cette Hélisende paraît être morte avant 1257, puisque ce fut en cette année que le roi saint Louis entra définitivement en possession de la province du Perche. Mais pour ne pas trop anticiper sur les événements, nous allons d'abord nous occuper des autres parties de notre histoire, et remettre à son temps le récit de la conquête du saint roi

Les Bellême-Alençon

Les Bellême, qui portaient alors le titre de comtes d'Alençon, avaient eu pour derniers représentants Jean Ier, fils de Guillaume Talvas III, qui mourut le 24 février 1191, et fut enseveli

dans l'abbaye de Perseigne. Jean II, son fils et son successeur, mourut dès le mois de mai suivant ; et son frère Robert III invita à son inhumation, qui se fit à Perseigne, comme celle de son père, les moines de Saint-Vincent-du-Mans, ceux de Saint-Martin-de-Séez et ceux de Tyronneau ; large et magnifique, comme tous les Bellême, il leur fit à tous des libéralités, ainsi qu'aux religieux du prieuré de Mamers, qui avait été fondé par son grand-père, Guillaume Talvas III, et placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Laumer de Blois.

Outre Jean II et Robert III, Jean I[er] avait encore pour fils Guillaume de la Roche-Mabile, et pour fille Elle ou Ela, nommée aussi Ala, dame d'Almenêches. Une autre sœur de Jean II et de Robert III fut mariée à Robert Malet, sieur de Graville, et hérita de Séez, de Bernay et du Bois-Malet. Depuis cette époque, ce petit apanage resta seul aux Malet, derniers débris de la race des Bellême ; mais en 1356, Jean Malet, représentant de cette branche, fut accusé et convaincu du crime de lèse-majesté, et exécuté comme tel par ordre du roi Jean-le-Bon. Depuis ce temps la race des Malet disparut sans qu'on en puisse retrouver aucun vestige. La tige des Talvas était desséchée jusqu'à sa racine.

Quant au comté lui-même, dont les Malet ne possédaient qu'une infime partie, il fut réuni à la couronne de France après Robert III, qui mourut au château de Motteville, près Laval le 1[er] septembre 1217, et fut enterré à Perseigne, lieu de sépulture de toute la famille dans les derniers temps de son existence. Ce changement de souverain se fit d'une manière presque insensible ; le roi Louis-le-Lion par un acte authentique réunit le Perche directement au domaine royal : ce fut tout et on s'en aperçut à peine. Déjà Philippe-Auguste avait convoqué en 1216 à Melun une assemblée chargée de statuer sur toutes ces annexions nouvelles. Les plus grands personnages de Normandie se trouvèrent à cette réunion et acceptèrent toutes les idées du roi.

A la mort du dernier Rotrou comte du Perche, c'est-à-dire de Guillaume, évêque de Châlons, le roi Louis-le-Lion, alors sur le déclin de son règne, fit pour ce comté ce qu'il avait fait pour celui d'Alençon, il le réunit à la couronne de France. Il ne restait plus aux familles étrangères que le petit apanage

des Malet, qui revint en 1356 aux nouveaux comtes d'Alençon, cadets de la famille royale de France. Une fois cette réunion faite, le roi Louis-le-Lion confia ses nouvelles possessions en 1226 à Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc*, comte de Bretagne, et mourut aussitôt après. Nous verrons en quelles mains fidèles il avait placé ce dépôt ; il faudra que le fils du roi défunt, le roi saint Louis, fasse la conquête de ses propres Etats, comme nous l'avons déjà annoncé plus haut.

Gouvernement de l'évêque Sylvestre

Pendant que ces questions politiques s'agitaient avec grand fracas et au milieu du cliquetis des armes, l'évêque de Séez, Sylvestre, continuait à s'occuper de questions plus pacifiques, et avait restitué dès l'an 1207 à l'abbaye de Tiron l'église de Saint-Laumer de Courgeoût *(de Curiâ-Gehoudi)*, aujourd'hui paroisse du canton de Bazoches-sur-Hoëne. Il plaça ensuite la paroisse de *Mulceio*, très probablement Mieuxcé, et celle de Saint-Pierre de Condé, près Alençon, sous l'obédience de l'abbé de Saint-Martin de Séez, à qui revint désormais le droit de nommer les titulaires. Il est permis de conjecturer que cette église de Saint-Pierre était celle de Condé-sur-Sarthe, bien que cette église soit aujourd'hui dédiée à saint Martin. Cette église, comme celle de Mieuxcé dépend aujourd'hui du canton de Saint-Léonard d'Alençon. Une correspondance s'établit entre notre évêque et le roi Philippe-Auguste, sur divers sujets d'administration, et le roi montra toujours pour lui la plus grande estime et la plus grande bienveillance.

La même année 1207 vit s'élever à Mortagne une collégiale, qui fut alimentée par les revenus de la ville et par ceux de la forteresse de Moulins-la-Marche, on ensevelit plus tard dans cette église le corps de Marie d'Armagnac, femme de Jean II d'Alençon, morte en 1473, suivie trois ans après, 1476, par son mari lui-même. Un certain nombre de chartes de ce temps portent la signature de notre évêque. En 1203, il en signa une en faveur de Silly, une autre en faveur de Grand-Mont l'année suivante, 1204 ; trois de ces chartes portent la date de 1207 : l'une est en faveur de Tiron, et les deux autres en faveur de Lire et de Fontenelle. Une quatrième concernait

l'hospice de Saint-Thomas d'Argentan, qui fut complètement doté l'année suivante, 1208. Sylvestre fut encore appelé à signer une charte pour le Bec en 1208 et 1211, une pour Lonlay, en 1209 et 1211, une pour Troarn en 1212, une autre pour Ardène en 1213, et enfin une dernière pour Jumièges, en 1215.

Ce recours fréquent à notre évêque pour toutes les affaires importantes de son temps marque l'estime qu'on avait généralement de ses talents et de sa vertu. Il fut appelé aussi plusieurs fois à remplir le rôle de pacificateur. En 1207, il réconcilia l'abbé de Saint-Martin de Séez avec le prieur de Prulay. L'année suivante, 1208, il assista avec honneur, et même avec éclat à une réunion qui avait pour but de délibérer sur la valeur des constitutions de Chêne-Gallon : en 1209, il donna les dîmes d'Eperrais à l'abbaye de Fleury.

Tous ces services rendus à l'Eglise n'empêchèrent pas qu'il ne fût accusé en 1212 auprès du pape Innocent III, qui écrivit à son sujet aux évêques de Bayeux et de Coutances, ainsi qu'à l'abbé de Perseigne. Ces prélats n'eurent pas de peine à disculper leur collègue ; et celui-ci, le 24 septembre de cette année 1212, tint assises royales avec le bailly de Séez, à Notre-Dame-de-la-Place ; et dans le même temps il donnait à Saint-Martin de Séez, l'église de Sainte-Marie d'Aunou, aujourd'hui ruinée et réunie à l'église paroissiale placée sous le patronage de sainte Eulalie. Nous sommes porté à croire que, du temps de Sylvestre, cette église de Sainte-Marie était l'église paroissiale, et que l'église actuelle de Sainte-Eulalie n'était qu'une simple chapelle qui en dépendait. C'était Guillaume de Saint-Martin qui avait demandé lui-même cette église, appuyé par Jean du Perron, seigneur des environs de Séez.

La consécration de l'église abbatiale de la Trappe eut lieu deux ans après, en 1214 : elle fut faite par Robert, archevêque de Rouen, assisté de notre évêque Sylvestre. La même année, Sylvestre, lui-même consacrait une chapelle pour les infirmes à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, et deux ans après cette consécration, qui se fit le 29 novembre, il tint de nouvelles assemblées royales, en 1216.

Quatrième Concile général de Latran

L'année précédente, 1215 avait été marquée par un événement très important pour l'Eglise universelle : la réunion par le pape Innocent III du quatrième concile général de Latran. Tous les évêques de Normandie, et notre Sylvestre en particulier, assistèrent avec un grand nombre d'évêques français à ce concile, où se trouvèrent plus de douze cent cinquante prélats venus de tous les pays de l'Orient et de l'Occident. Le pape y présida en personne, accompagné des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, de soixante-seize archevêques, de quatre cent soixante-treize évêques, et de plus de huit cents abbés, prieurs, doyens et docteurs des plus célèbres universités. Les empereurs d'Allemagne et de Constantinople y avaient envoyé des représentants, ainsi que les rois de Jérusalem, de France, d'Espagne et d'Angleterre.

Cette majestueuse assemblée dressa un grand nombre de canons, dont le détail est étranger à cette histoire. Au point de vue du dogme, on donna comme règle de foi les définitions des anciens conciles généraux, et on formula de nouveau le dogme de la transsubstantiation, en suivant la croyance des plus anciens Pères de l'Eglise : la définition fut si claire et si décisive que les Protestants ont accusé ce concile d'avoir imaginé le dogme de la présence réelle : accusation absurde, puisque le concile de Latran n'avait fait que reprendre et formuler plus fortement la foi primitive de l'Eglise ; mais ce qui était vrai, c'est qu'aucun concile antérieur n'avait affirmé aussi formellement ce dogme important et fondamental de la religion. Du reste, les Protestants se sont démentis eux-mêmes en attribuant ensuite l'invention du même dogme à saint Thomas d'Aquin, qui ne vint au monde que neuf ans après le concile dont nous parlons, en 1224. Les Pères condamnèrent ensuite l'abbé Joachim, qui avait attaqué Pierre Lombard, le maître des sentences, à propos de son commentaire sur l'Apocalypse.

Le canon dixième du concile de Latran fut en partie la cause de l'institution de l'Ordre de saint Dominique. Ce canon exhortait les évêques à s'aider dans leurs diocèses et surtout dans leurs églises cathédrales, d'hommes savants, doctes et capables de se livrer à la prédication et de diriger les consciences : le

concile donnait à ces aides le nom de coadjuteurs ou coopérateurs.

Saint Dominique, qui avait été inquisiteur, et qui prenait part à la guerre contre les Albigeois, vint au concile avec Foulques, évêque de Toulouse : il sentait vivement depuis longtemps le besoin de ces secours extraordinaires dont parlaient les Pères, et il résolut de fonder une Congrégation vouée à cette œuvre. Telle fut l'idée qui amena la fondation des Frères Prêcheurs : le pape Innocent III approuva ce projet du saint, et lui laissa le choix de la Règle qu'il voudrait donner à ses futurs religieux. Dominique choisit la Règle de saint Augustin, qu'il suivait déjà comme chanoine, il y ajouta des Constitutions en rapport avec le but qu'il se proposait.

Sur ces entrefaites le pape Innocent III vint à mourir ; mais son successeur, Honorius III, confirma volontiers le nouvel Ordre des Frères Prêcheurs, le lendemain de la fête de saint Thomas apôtre, 22 décembre 1216. Le concile, à la suite de ce canon dixième, qui produisit le résultat que nous venons de signaler, en fit encore beaucoup d'autres, jusqu'au nombre de soixante-dix. Nous nous abstiendrons de les rapporter ici, parce qu'ils ne touchent en rien à l'histoire du diocèse de Séez.

Nous avons déjà vu comment le maréchal Henri Clément fut mis en possession d'Argentan par Philippe-Auguste. L'un des premiers soins de ce digne seigneur fut de s'occuper de l'Hospice de la ville, fondé, avons-nous dit, par le roi d'Angleterre Henri II, sous le patronage de la très sainte Trinité et de saint Thomas de Cantorbéry, qu'il avait fait assassiner par ses sbires ; son but était de réparer par cette fondation, une partie de son crime.

Henri Clément, voyant l'établissement se remplir de pauvres, se sentit porté par sa piété et sa dévotion à lui faire du bien. Il y établit deux curés faisant fonction de chapelains, pour assister les malades, leur administrer les Sacrements, et ensevelir ceux qui venaient à mourir dans la maison. Comme honoraires, le maréchal leur assigna vingt livres de rente annuelle à prendre sur son domaine personnel, auxquelles il ajouta trois muids de grain pour chacun ; un muid de froment et deux muids d'orge, à prendre également sur son domaine d'Argentan ; et si les revenus qu'il possédait ne suffisaient pas à payer cette rede-



vance, les curés devaient la compléter sur le moulin de Laisville.

Alors Henri Clément supplia Philippe-Auguste, son maître, de confirmer sa donation, ce que le roi fit volontiers par un diplôme officiel. Cette pièce portait que Henri-le-Maréchal (*Marescalus*), donnait aux deux chapelains qu'il instituait dans l'église du glorieux martyr saint Thomas de la Maison-Dieu d'Argentan, la rente de vingt livres tournois mentionnée plus haut, dont la moitié était payable à Pâques et le reste à la Saint-Remy (1er octobre) avec trois boisseaux de blé (*bladi*), un de froment et deux d'orge. On voit qu'alors le blé s'appelait encore du froment, et que le nom de *blé* était un nom générique, qui désignait toutes sortes de grain propre à la nourriture de l'homme. Ces trois boisseaux de grain se percevaient sur le droit de *champart* (*campi partis*), c'est-à-dire sur une redevance que l'agriculture payait au seigneur en échange de la protection qu'il lui accordait : c'était ce droit de champart qui pouvait se trouver insuffisant, comme l'avait dit le maréchal, et auquel le droit sur les moulins devait suppléer.

En sus de ce don, les deux chapelains, du consentement des pauvres de l'Hôtel-Dieu, percevaient le tiers des offrandes qui étaient faites aux messes célébrées par eux dans l'église de Saint-Thomas et dans celle de Saint-Jacques ; excepté toutefois aux trois fêtes de la Nativité de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques et de saint Thomas de Cantorbéry. Dans ces trois fêtes, les oblations appartenaient exclusivement aux pauvres. Les chapelains n'avaient non plus aucun droit sur les offrandes faites dans les deux églises en question depuis la fête de la Nativité de la très sainte Vierge, jusqu'à la veille de la Toussaint, à moins qu'il ne se fût célébré une messe d'obsèques de l'un des deux prêtres titulaires ; et dans ce cas, le survivant, et les Frères de la Maison-Dieu devaient élire une autre personne idoine, dans l'intervalle de quarante jours, et la présenter à l'évêque de Séez, qui gardait le droit d'accorder la collation définitive. Mais jusqu'à ce que la confirmation épiscopale fût obtenue, la part du défunt allait aux pauvres, à moins que le défunt lui-même n'en eût disposé par son testament ; car son bénéfice était censé lui appartenir jusqu'à ce qu'un autre en eût pris possession. On croyait se conformer à ses intentions en faisant profiter les pau-

vres des fruits de son revenu, lorsqu'il n'en avait pas disposé lui-même formellement.

Philippe-Auguste approuva et confirma ces dispositions du maréchal, et y ajouta le don d'une voiture à quatre chevaux que les moines eurent désormais le droit d'aller charger tous les jours de bois mort dans la forêt de Goufferne, sur la délivrance des conservateurs des bois royaux, afin que la chose se fît avec le moins de dommage possible. L'acte dressé à Paris était daté de l'an 1208, trentième du règne de Philippe-Auguste. On y remarque la signature de l'échanson du roi, et la mention du grand chambellan dont la charge était alors vacante, et qui était remplacé par le frère Guérin.

Fondation de Belle-Etoile

Le pontificat de Sylvestre avait déjà vu la fondation de Mondée, près Bayeux, comme nous l'avons constaté en son lieu. Une abbaye du même Ordre de Prémontré se fonda dans le même temps plus loin de cette ville, mais sur le territoire du diocèse dont elle était la capitale, tandis que Mondée, avons-nous dit, appartenait au diocèse de Lisieux. Cette abbaye, dont la révolution a donné l'emplacement au diocèse de Séez, fut bâtie presque à la fin du pontificat remarquable de l'évêque Sylvestre. Ce fut l'abbaye de Belle-Etoile, dont nous ne pouvons passer l'histoire sous silence, puisque c'est dans notre diocèse, au canton de Flers, qu'on en retrouve aujourd'hui les traces.

Nous avons déjà dit comment l'église de Saint-Jean-de-Cerisy avait été donnée par l'abbaye de Lonlay en 1213, à une compagnie d'ermites, à la condition qu'ils ne la céderaient pas aux Cisterciens, dont les Bénédictins noirs étaient un peu jaloux à cette époque. Ces ermites, liés par leur promesse, remirent leur église aux Prémontrés en 1215 ou 1216, et la future abbaye fut fondée en principe.

Le premier fondateur et bienfaiteur laïque de cette nouvelle abbaye fut Henri de Bellefage (*de Bellâ-Fago*, *Beau-Hêtre*), qui fut aidé par sa seconde femme Edice, fille de Richard de Romilly. La première charte de fondation est datée du 26 février 1215 ; mais ce ne fut qu'en 1216 que les Prémontrés furent

appelés à Cerisy. On avait voulu auparavant que les moines de Lonlay eussent renoncé aux droits qu'ils avaient sur la paroisse, et ceux-ci y avaient consenti.

L'abbaye de Cerisy Belle-Etoile était située à deux lieues de Condé-sur-Noireau, trois de Lonlay et quatre de Vire. Le territoire de Cerisy, sur lequel elle était bâtie forme aujourd'hui une paroisse considérable. On dit que, même avant la fondation, un habitant de la contrée, ayant vu au fond d'un puits qui existait en ce lieu, l'image d'une étoile très lumineuse qui brillait au firmament, en conclut que ce lieu était appelé à de grandes destinées ; et que ce fut à cause de ce fait que l'abbaye porta le nom de *Belle-Etoile*. Mais nous donnons cette légende sous toutes réserves ; nous ne l'avons trouvée dans aucun monument bien authentique.

L'acte de fondation fut confirmé l'année même où il avait été dressé en 1216, par l'évêque de Bayeux, Robert des Ablèges, et l'année suivante, 1217, par son successeur Robert Poullain ou *le Baube*. Cette charte donnait aux moines la propriété du lieu où l'on avait bâti leur monastère, ainsi que celle du bois adjacent. A ce don, fait par Henri de Bellefage lui-même, Edice en ajouta un autre, qui fut approuvé par le roi Philippe-Auguste en 1218, au mois de février. Le fondateur, Henri de Bellefage était mort avant cette époque, le 19 septembre 1217.

Le don de sa veuve Edice, dont nous venons de parler se composait de tout l'héritage qu'elle possédait dans la *villa* et la paroisse de Cerisy. Plus tard, l'abbaye reçut le don des dîmes de Moncy (*de Monceio*), paroisse qui fait aujourd'hui partie du canton de Tinchebray, au diocèse de Séez. Plusieurs évêques des environs voulurent aussi contribuer à enrichir ce monastère. Hugues, évêque de Séez, dont nous parlerons bientôt spécialement, et son successeur, Geoffroy de Mayet, lui constituèrent un droit sur la chapelle de Bernay.

Edice étant morte le 30 juillet 1234, son fils aîné, qui s'appelait Henri, comme son père, apporta un secours pour aider à fonder la grande église abbatiale, qui fut bâtie en 1238. Les noms de tous les premiers bienfaiteurs du monastère étaient inscrits dans le nécrologe de Belle-Etoile : Henri de Bellefage père, avec le titre de fondateur, le 19 septembre ; Guillaume de Bellefage, aussi fondateur, le 9 septembre ; c'est peut-être le fils

d'Henri et d'Edice, nommé Henri dans les chartes, mais que pouvait avoir pour second nom celui de Guillaume, afin qu'on pût le distinguer de son père : la fondatrice, Edice de Bellefage, est également inscrite le 30 juillet, anniversaire de sa mort.

A la suite de ces premiers fondateurs de Belle-Etoile, on trouvait parmi les noms des bienfaiteurs insignes de l'abbaye, ceux d'Odon Rigault, archevêque de Rouen, inscrit le 16 juin ; on remarque au 7 septembre, celui de Richard, évêque d'Avranches; Odon, évêque de Bayeux était inscrit le 20 février et le 20 août : Thomas, son successeur, le 29 mai et le 27 juin; Lucas, évêque d'Evreux, le 17 avril ; Guyard, évêque de Lisieux, et son successeur Foulques, le 4 mai ; enfin Guillaume d'Asnières (*de Asneriis*) était inscrit sans date.

Les premiers moines qui habitèrent Belle-Etoile furent tirés de l'abbaye de la Luzerne. Leurs successeurs traversèrent les siècles sans faire grand bruit, jusqu'à ce que la discipline s'étant relâchée parmi eux, ils furent réformés au commencement du XVIIe siècle, par le P. Auguste Panier, qui mourut le 31 mai 1623. La taille intellectuelle et la sainteté du réformateur, jointes aux efforts qu'il dut faire pour accomplir son œuvre jetèrent un peu de mouvement dans le monastère. Nous renvoyons pour l'histoire des abbés à *l'Appendice II* placé à la fin du volume.

On a conservé jusqu'à nos temps quatre chartes données en faveur de cette abbaye. La première est de l'évêque de Bayeux, Robert des Ablèges. Elle avait pour but d'affranchir les ermites de Cerisy de la juridiction de Lonlay, à condition qu'ils ne rentreraient pas sous celle des Cisterciens, comme nous l'avons dit plus haut. Cette charte est datée du mois de juillet 1213.

La seconde charte émane de Henri de Bellefage et de sa femme Edice ; fille de Richard de Roumilly. Elle faisait don à l'abbaye du terrain où elle était construite, ainsi que du bois adjacent, du côté de la Lande-*Patrye* (*sic*) ; on y ajoutait le don du vivier placé au lieu où les trois ruisseaux se rencontrent, une petite pièce de terre vers la Croix-Yvon, le mont de Cerisy et la chapelle de Saint-Jacques bâtie sur le sommet, le droit de présentation aux églises de Saint-Pierre de Méniville, de Saint-Martin-de-la-Chapelle-Rayude et de Saint-Ouen-de-Brocotte. Cette charte est de l'an 1216.

La troisième contient l'approbation de l'évêque de Bayeux, Robert des Ablèges pour la fondation de Belle-Etoile, et l'approbation des dons faits à cette abbaye. Elle est datée du 28 avril 1216.

Enfin la quatrième est également l'approbation et la confirmation de Robert Poullain ou *le Baube*, successeur de Robert des Ablèges. Elle fut faite à l'abbaye de la Luzerne et porte la date du 12 août 1217.

L'année qui suivit la fondation de l'abbaye de Cerisy-Belle-Etoile, c'est-à-dire en 1217, l'évêque Sylvestre consacrait un autel à saint Léonard dans le cimetière de Sainte-Marie-de-la-Chaîne, prieuré situé sur le territoire de Saint-Martin-des-Landes, près Carrouges. Il attribua ensuite une dîme ou denier à Saint-Martin de Séez, sur un certain nombre de propriétés en 1218. L'année suivante 1219, il conféra aux moines la cure de Montgaudry, aujourd'hui au canton de Pervenchères ; mais il se réserva le droit de présentation. En 1220, il concéda celle de Neauphe près Trun, à l'abbé de Saint-Evroult. Ce prélat remarquable mourut le 26 juin de cette même année 1220, après avoir gouverné glorieusement le diocèse pendant dix-neuf ans. Il eut pour successeur Gervais Ier.

CHAPITRE XIV

Gervais Ier, 38e Évêque de Séez

1220-1227

—

Avènement de Gervais et ses premiers actes. — Etablissement à Séez des Franciscains ou Cordeliers. — La Sainte-Epine.

Le nouvel évêque de Séez, anglais de nation, avait été chanoine régulier de l'Eglise cathédrale de cette ville, abbé prémontré et pénitencier du pape Honorius III. Ce fut ce Pontife qui le sacra lui-même après l'avoir confirmé dans sa dignité, le 18 juillet 1220.

Le pontificat de Gervais fut signalé par deux chartes importantes : l'une accordée à l'abbaye de Saint-Laumer en 1221, et l'autre à celle de Fontenelle, en 1226. Entre ces deux époques, en 1222, Gervais avait été délégué par le pape Honorius III, qui l'aimait beaucoup, pour examiner la valeur de l'élection de Thibaut à l'archevêché de Rouen. Il fit le voyage de Rome l'année suivante, 1223, qui fut celle de la mort de Philippe-Auguste et de l'avènement de son fils Louis VIII ou Louis-le-Lion. Ce fut en cette année que l'église de Saint-Etienne de Mende *(Mimatensis)*, fut consacrée par l'évêque de Chartres.

Les Cordeliers de Séez

A cette époque, saint François d'Assise venait de fonder son Ordre, qui devait, dans la suite des temps, opérer tant de bien dans l'Eglise. Cet Ordre fut confirmé par le pape Honorius III, l'an 1224, et devint en peu de temps très répandu et fort considérable. Bientôt le saint patriarche sentit le besoin de l'établir en France, comme dans le pays qui marcha toujours le premier après Rome dans la propagation des bonnes œuvres. Il est même assez remarquable que le royaume très chrétien a vu se fonder dans son sein, la plus grande partie des Ordres religieux, et qu'il a donné asile à tous les Ordres étrangers presque aussitôt après leur naissance.

Il n'en fut pas autrement de l'Ordre de saint François ; et le couvent franciscain de Séez fut fondé du vivant même du séraphique patriarche de l'Ordre. Quatre des disciples de ce dernier furent envoyés par lui dans notre ville épiscopale de Séez, et furent accueillis favorablement par l'évêque Gervais Ier et par les habitants de cette cité antique. Ces religieux furent nommés Cordeliers, à cause de l'humble corde qui leur servait de ceinture : ils appartenaient à la branche de *l'étroite Observance :* leur couvent, fondé en 1225, fut, croît-on, le premier de l'Ordre qui ait été établi sur le territoire français. Marin Prouverre fait même remonter la dédicace de leur chapelle jusqu'au 12 juin 1223 : elle fut placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste.

« On lit dans un vieux registre de cette maison, écrivait en 1758 Calimas, curé de Courtomer, dans un manuscrit encore

inédit, et intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des villes, abbayes, communautés et paroisses du diocèse de Séez* ; qu'un baron de Courtomer, le chevalier Enguerrand, ambassadeur du roi de France en Italie, demanda à saint François deux de ses compagnons, lesquels il amena avec lui, et leur donna une demeure dans la forêt d'Ecuenne, à Courtomer. L'un s'appelait le Frère Gilles, l'autre le Frère Grégoire. Celui-ci fonda le couvent de Bayeux ; le Frère Gilles, après être resté quelque temps à Ecuenne, s'établit à Séez : l'évêque et les moines de Saint-Martin se disputaient un terrain : d'un commun accord, ils le donnèrent au Frère Gilles, qui y fit bâtir une chapelle : Gervais Ier, évêque, la dédia à saint Jean-Baptiste le 12 juin 1223. (On voit que la date concorde bien avec celle de Marin Prouverre). Quelques années après, on jeta les fondements d'une plus grande église qui fut longtemps à bâtir : elle ne fut complète qu'en 1252, Geoffroy de Mayet, quarante-troisième évêque de Séez (quarantième selon notre catalogue), en fît la dédicace le 20 mai de la même année, en l'honneur de la sainte couronne d'épines et de saint Léonard-des-Bois. » Il faut entendre saint Léonard de Vandœuvre. C'est le dernier acte ecclésiastique solennel qui ait été dressé en l'honneur de ce saint.

« Saint Louis, roy de France, donna aux religieux de cette maison la moitié de la rivière d'Orne pour leur enclos, et en 1259, il leur fit présent d'une épine de la couronne de Notre-Seigneur, précieuse relique qu'ils possèdent encore, et laquelle est, ajoute l'historien, comme elle le mérite, en très grande vénération dans le pays. On voit dans cette communauté la lettre originale du saint roy qui leur fit ce don. »

Une fois établis à Séez, les religieux n'oublièrent point celui qui les avait amenés en Normandie. Ils s'obligèrent à aller donner tous les ans dans sa paroisse de Courtomer une *preschure* le jour du *Vendredi Oûré* (ou adoré ; c'est le vendredi saint) ; et une autre, le jour de saint Jacques, à Ecuennes, qui était un village de la même paroisse de Courtomer. Nous apprenons d'un manuscrit du couvent que ce fut en 1218 que quatre Frères compagnons de saint François s'établirent en ce lieu. Il faut croire, d'après ce que nous avons dit qu'ils étaient venus en deux fois. Ce fut encore le roi Louis-le-Lion qui leur

donna en 1226, année de sa mort, l'enclos où fût bâtie la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, les dortoirs et la grande église, dont le vitrail principal et le pavé étaient ornés des écussons de France et de Castille. Ce fut le jour de saint Rémy de l'an 1259 que la sainte Epine fut envoyée dans ce couvent par le roi saint Louis et gardée depuis avec une grande vénération.

Cette sainte Epine était la plus précieuse richesse du couvent, et l'église fut consacrée sous son vocable. Le pape Innocent IV, par une bulle datée d'Anagni et donnée au mois d'août de la douzième année de son pontificat c'est-à-dire 1254, qui fut celle de sa mort, accorda en l'honneur de cette Epine une indulgence, que l'on pouvait gagner dans les fêtes de la sainte Couronne et de la dédicace de l'Eglise. Sixte IV en ajouta d'autres ensuite. Cette relique insigne, après avoir reposé dans l'église des Cordeliers jusqu'à la révolution, fut sauvée en ces temps de troubles par M. Dubordage, procureur de la commune de Séez. Lorsque la paix fut rétablie en France, le couvent avait disparu et ne put se rétablir. Mgr de Boischollet fit placer la sainte Epine dans une chapelle latérale de l'église cathédrale, qu'il avait fait restaurer exprès pour la recevoir. On la vénère encore aujourd'hui (1899) dans cette église.

Le Père François de Gonzague dans ses « *Origines de l'Ordre séraphique* », mentionne l'établissement de ce couvent, qu'il appelle Saint-Léonard de Séez. Mais on sait que ce n'est pas par la science de l'histoire que les Franciscains ont brillé le plus dans la suite des temps. Le bon Père, tout en faisant venir ses frères à Séez avant l'an 1226, les fait recevoir par un évêque nommé *Godegrand* ou *Geoffroy* : il ne paraît pas s'être fort inquiété du nom ; cette erreur vient tout simplement de ce qu'il a confondu l'évêque qui reçut les Cordeliers, c'est-à-dire Gervais Ier, avec celui qui consacra l'église en 1259, Geoffroy de Mayet.

Le même historien nous apprend de plus que la charte de saint Louis, qui donnait aux Franciscains la moitié de la rivière d'Orne, fut confirmée par Charles VII, qui prit en 1450, ce couvent sous sa protection royale et sous celle de ses successeurs. La charte est datée d'Argentan. « Dans le sanctuaire, dit encore le Père de Gonzague, on honorait avec la couronne d'épines une des côtes de saint Laurent martyr. Une indulgence

plénière fut accordée par Sixte IV aux Frères Mineurs et aux autres fidèles qui célébreraient solennellement la fête de saint François. Grégoire IX et Nicolas IV avaient accordé au couvent d'autres faveurs spirituelles et des privilèges. Le concile de Constance compta parmi ceux qui fréquentaient ses séances douze membres du couvent de Séez avec leur gardien Jean Hubert; ils s'y étaient rendus pour défendre les Constitutions de leur Ordre, alors ces religieux avaient en leur compagnie les Frères Nicolas Leroux et Louis Lefèvre qui avaient été députés par un acte du 21 septembre 1415, afin de résister aux Conventuels, qui voulaient leur imposer leur juridiction. Le concile leur accorda, ainsi qu'aux autres couvents de l'étroite Observance, le droit de choisir des vicaires qui les gouverneraient au lieu du général des Conventuels.

Parmi ceux qui affrontèrent encore ce voyage, qu'il fallait faire à pied, le P. de Gonzague cite encore les Frères Jean Sylvestre et Germain Aubert. Le premier fut pendant six ans vicaire général de la province des Observantins nommée Ultramontaine, qui comprenait la France, l'Espagne et la Belgique, pendant trois ans vicaire général de la province d'Aquitaine, et enfin pendant six ans provincial de Paris. Germain Aubert, mort à Séez le 28 novembre 1460, remarquable par sa science et par sa sainteté, fut ministre de la province de Paris, puis commissaire général de la province Ultramontaine.

Le Frère Jean de Saint-Martin fut aussi remarquable et douze fois de suite, fut gardien des saints Lieux et Patriarche de Jérusalem. Deux fois il fut nommé par le pape et par le roi de France ambassadeur à Constantinople, et il termina avec succès les affaires pour lesquelles il était délégué, il mourut à Paris au couvent de l'*Ave Maria ;* mais il avait fait partie du couvent de Séez pendant plusieurs années.

Le Père de Gonzague cite encore les deux martyrs Jean Bourges et Etienne du Barquet, tous deux originaires du canton d'Exmes : l'un de Saint-Pierre-la-Rivière, l'autre du Bourg-Saint-Léonard : nous en parlerons en leur lieu. Quant à Wading, dans ses *Annales Minorum*, il ne fait que répéter ce qu'avait dit le Père de Gonzague, en aggravant encore la faute déjà commise par son modèle à propos du nom de l'évêque, Geoffroy de Mayet.

Outre les bulles des papes que nous avons déjà citées, les archives du couvent de Séez en contiennent encore quelques autres. L'une est de Clément IV et de l'année 1266. Elle porte que les Frères ne pourront être excommuniés, suspens ou interdits sans un mandement du Souverain-Pontife.

Une autre de Grégoire IX, donnée à Calvay en 1241, statue que personne ne pourra porter ni laisser l'habit franciscain, sans une permission du Siège apostolique.

Une seconde bulle d'Innocent IV, outre celle que nous avons déjà citée fut donnée à Lyon au mois de janvier 1246, elle permettait aux Frères de célébrer la messe dans les lieux interdits.

Une autre de Clément IV, donnée à Pérouse, le 1er juillet 1265, excommunie tous ceux qui useraient de violence envers les couvents.

Une d'Alexandre IV, donnée à Viterbe, au mois d'août de l'an quatrième de son pontificat, 1258, donne aux religieux permission de célébrer dans les lieux interdits et d'enterrer dans les couvents ceux qui le demandaient. Une autre du même pape, donnée deux ans auparavant accordait cent jours d'indulgences aux fêtes de saint François, de saint Antoine de Padoue et de sainte Claire, ainsi que dans leurs octaves.

Une bulle de Sixte IV, donnée à Rome au mois d'octobre 1472, élevait la fête de saint François au rite double, avec cinquante ans d'indulgence. Deux ans après le même pape fixait aux Frères les conditions qu'ils devaient remplir pour gagner le jubilé sans aller à Rome. Le couvent renfermait nombre d'autres bulles qui regardaient plutôt l'Ordre entier que le couvent même.

Il nous reste maintenant à parler des hommes marquants qui ont habité le couvent de Séez. Nous avons vu que dans le principe, le frère Gilles, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux Frère Gille des *fioretti*, y demeura seul, et, pour former une communauté, il fallut de nouveau avoir recours à l'aide de saint François qui envoya de nouvelles recrues à la demande de notre évêque, Gervais Ier. Le Ménologe franciscain fait mention des quatre premiers religieux qui y furent envoyés, mais il ne donne point leurs noms : il les appelle les quatre Frères anonymes, seulement il les donne comme des hommes d'une vertu

remarquable (*virtute conspicui*). Mais il est des documents qui apprennent que ces quatre Frères étaient venus d'Italie avec Enguerrand de Courtomer. L'un deux, selon ces documents, aurait quitté ses compagnons pour aller à Bayeux, un autre pour aller à Evreux : deux seulement seraient restés à Séez. Nous avons vu comment ils furent dotés par la magnificence royale. La reine Blanche aida beaucoup son fils dans cette œuvre : et voilà pourquoi dans les vitraux et sur le pavage en mosaïque les armes de Castille étaient réunies aux armes de France. Le reste de l'histoire du couvent est à *l'Appendice III* placé à la fin du volume.

De cet établissement, maintenant en ruines, il nous reste encore deux souvenirs extrêmement précieux. D'abord le grand autel, tout en bois de chêne sculpté, peint et doré, avec des ornements d'une finesse remarquable. Cet autel fut placé au commencement de notre siècle dans la chapelle absidale de la cathédrale, et depuis que le chœur est en réparation, il a été transporté dans le transept nord, près du sanctuaire : il est probable qu'il va reprendre son ancienne place.

La sainte Epine de Séez

L'autre souvenir, plus précieux encore est la sainte Epine, dont nous avons déjà parlé, et qui fut donnée par saint Louis en 1259, aux Cordeliers de Séez. Le saint roi l'avait obtenue de l'empereur de Constantinople Beaudouin de Courtenay en 1239, avec toute la couronne du Sauveur, et c'était pour renfermer ce précieux dépôt qu'il avait fait bâtir la sainte Chapelle de Paris. Il en détacha une épine qu'il envoya aux Cordeliers de Séez, pour lesquels il professait la plus sincère affection ; ce qui avait porté les religieux à choisir pour titulaire de leur chapelle la sainte Couronne, en même temps que la paroisse de Saint-Léonard-des-Bois. Voici comment Marin Prouverre raconte la manière dont ce présent sacré fut fait par le saint roi.

« Quelque temps après (probablement en 1256), saint Louis, retournant de son voyage de Bretagne, passa par Séez et alla visiter les vénérables religieux de ce monastère, qu'il honora beaucoup à cause de leur piété, si bien qu'à son retour à Paris,

il fit tirer une des épines de la sainte Couronne de laquelle Notre-Seigneur-Jésus-Christ avait été couronné ; et c'est cette épine qu'il envoya aux dits religieux par grande faveur, comme les lettres qu'il leur écrivit le portent. Je les transcris ici pour marque de sa royale affection envers ces dévots religieux. »

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, à nos bien aimés en Jésus-Christ le Gardien et les Frères Mineurs de Séez, salut et affection. Voulant orner votre église fondée en l'honneur de la très sainte Couronne de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, de quelque don précieux et vénérable, nous vous envoyons pour marque de notre affection à votre égard une des épines de cette très sainte Couronne, priant et requérant d'une manière toute spéciale votre charité, de vouloir bien, en recevant un trésor si précieux et si rare, apporter tous vos soins pour le conserver avec tout le respect qu'il mérite. Vous n'oublierez pas non plus de nous accorder, à perpétuité, un souvenir tout particulier dans vos prières, offices et bonnes œuvres. Fait à Paris l'an du Seigneur 1259, en la fête de saint Rémi. »

Cette lettre demeura dans les archives du couvent jusqu'en 1791, renfermée dans un coffret de bois relié en fer. Quant à la relique, elle fut déposée pendant les troubles de la révolution dans la sacristie du vieux séminaire, non loin de l'endroit où s'élève aujourd'hui la chapelle du Petit-Séminaire de l'Immaculée-Conception. Le 15 ventose an III (5 mars 1795), le conseil général de la commune de Séez statua que le reliquaire devait être envoyé, avec quantité d'autres objets en cuivre, plomb et argent provenant de la dépouille des églises, au chef-lieu du district, c'est-à-dire à Alençon. Mais le procureur Dubordage et le citoyen Bouglier, chargé de l'exécution du décret, négligèrent d'obéir à cette prescription. La sainte Epine resta chez Bouglier ; et lorsqu'il mourut en 1806, sa veuve la remit à Mgr de Boischollet, qui la fit mettre, avec une parcelle de la vraie Croix que possédait aussi le couvent des Cordeliers dans un médaillon à double face, aujourd'hui enchâssé dans une croix noire d'ébène richement ornementée. C'est en cet état qu'on la vénère encore aujourd'hui à Séez. Cette Epine, d'une couleur gris blanchâtre, est très effilée et paraît appartenir à l'arbrisseau nommé en botanique *Hippophae Rhammoïdes*, assez semblable à la plante du même nom qu'on appelle dans nos contrées *faux*

prunier. Elle ressemble aussi, du reste, à toutes les autres Epines les plus authentiques qu'on nous donne comme provenant de la Couronne de Notre-Seigneur.

Nous n'aurons pas occasion de parler de nouveau de la portion de la vraie Croix qui accompagne la sainte Epine, et il nous semble que c'est ici le lieu de citer une lettre tirée de *l'Estat des Archives du Couvent*, renfermée dans le coffret qui contenait en même temps celle de saint Louis, et attestait l'authenticité de cette relique :

« Marguerite, duchesse douairière d'Alençon, comtesse du Perche, vicomtesse de Beaumont, certifions de vérité et en parole de princesse, que la portion de la vraye croix que nous, menée de dévotion, avons donnée au couvent des M^{rs} S^{t} Fr. à Séez, est partie de la plus grande quantité d'icelle Relique estant au trésor de cette maison d'Alençon, en témoignage de quoy, et à ce que plus grande foy soit adioutée à ce présent certificat, nous l'avons signé de notre main et fait sceler de p^{re} scel. Le 1er iour de sept. l'an 1520. MARGUERITE. »

Nous avons été heureux de réunir ensemble ces témoignages si formels et si authentiques en faveur des deux reliques réunies elles-mêmes, qui composent la plus belle pièce du trésor de notre cathédrale. Cette constatation importante terminera notre notice sur le couvent des Cordeliers, dont le souvenir le plus vivant est la rue qui passait au nord de l'enclos, et qui porte encore aujourd'hui le nom de *rue des Cordeliers*.

Pendant que cette fondation importante se faisait à Séez, au mois de septembre 1225, le chapitre de la cathédrale de Saint-Gervais s'enrichissait du don fait par Guillaume Pichener d'une terre qu'il possédait au Ménil-Jean. L'année suivante, 1226, l'évêque Gervais consacrait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, située on ne sait trop en quel lieu, et souscrivait à une charte de Fontenelle, qui donnait à cette abbaye les églises d'Argentan et de *Ronna* (probablement Rânes ou bien encore Ronay). Cet évêque mourut le 10 février 1227, ou selon notre manière de compter, 1228, d'après le livre de Saint-Evroult. Il est mentionné le 20 du même mois dans le nécrologe de Mondée, qui était de l'Ordre dont il avait fait partie, ainsi que dans celui de Silly, où il voulut qu'on l'ensevelît au milieu de ses frères. Ce digne prélat nous a laissé quelques écrits qui rendent plus

considérable pour nous son souvenir déjà si précieux à cause de ses autres œuvres. Ses principaux ouvrages sont des *Commentaires sur les Psaumes* et sur les *petits Prophètes,* des *homélies*, des *sermons* et des *épîtres*. Il eut pour successeur Hugues, que la plupart des historiens appellent Hugues II.

Quelques jours seulement après la fin du pontificat de Gervais Ier, le 16 mars 1227, Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, obtint du jeune roi Louis IX, ou plutôt de la reine mère et régente, Blanche de Castille, par le traité de Vendôme, la propriété des villes de Bellême et de la Perrière, que le roi Louis-le-Lion lui avait déjà confiées en garde, comme nous l'avons vu plus haut. La place de Maison-Maugis passait en même temps à Jacques, seigneur de Château-Gonthier, c'est-à-dire probablement du château qui se trouve près de la Courbe, canton d'Ecouché.

Mauclerc se montra peu reconnaissant de ces bienfaits. La minorité de Louis IX paraissait aux seigneurs une occasion favorable pour abaisser la puissance et le prestige du pouvoir royal. Ils se soulevèrent sur divers points, et Mauclerc fut un des premiers à lever l'étendard de la révolte ; mais l'évêque du Mans, Maurice, se montra l'un de ceux qui lui résistèrent le plus énergiquement. Cet évêque aimait notre pays, bien qu'il lui fût étranger, et, comme nous l'avons déjà dit, champenois d'origine; sa sympathie pour nos pères se manifestait jusque dans sa dévotion, et il travailla beaucoup à répandre dans son diocèse le culte de saint Evroult.

Mauclerc fut excommunié pour avoir dépassé la limite des pouvoirs que son souverain lui avait confiés ; et le pape Grégoire IX écrivit à l'évêque du Mans, à Pierre, doyen de Domfront, et à Guillaume, doyen de Laval, pour que les peines portées contre lui fussent encore aggravées.

Siège de Bellême par saint Louis

Enfin, le jeune Louis dut venir en personne assiéger et prendre Bellême, au mois de janvier 1229, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1230 : Blanche de Castille accompagnait son fils. L'armée française tira des secours de Domfront, qui appartenait alors au comte de Boulogne, oncle du roi. Le Per-

che et les environs d'Alençon furent le théâtre ordinaire de la guerre. Mauclerc fut vaincu sur tous les points et fit la paix en 1234. Il laissa au roi Bellême et la Perrière, que le jeune prince avait reconquis lui-même.

La même année, Louis statua que Mortagne et Mauves, réunis au Maine, formeraient le douaire de sa femme, Marguerite de Provence. Ce pays commençait ainsi peu à peu à devenir l'apanage d'un membre de la maison de France, ce que nous le verrons bientôt être complètement pour un temps assez long.

CHAPITRE XV

HUGUES, 39e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1227-1240

—

Avènement de Hugues sur le siège de Séez. — *La Pragmatique sanction.* — Les archiprêtrés du Sonnois et du Passais. — Œuvres diverses de notre évêque Hugues. — Lonlay à cette époque. — Le prieuré de Vivoin. — La chapelle de Saint-Gilles-de-la-Plaine. — Mort de Hugues.

Pendant que l'on combattait ainsi dans le Bellêmois, notre évêque Hugues inaugurait à Séez son pontificat, dont Arthur du Monstier place le commencement dès l'an 1227, et le *Gallia christiana* en 1228 seulement. Le nouveau prélat était auparavant prieur des chanoines de la cathédrale, le chapitre étant redevenu régulier. La chronique du Bec dit qu'il ne quitta cette charge qu'en 1229 ; la chronique de Saint-Evroult dit que ce fut en 1228. C'est cette dernière qui a été suivie par le *Gallia christiana*. Il y a par conséquent trois dates également probables de la promotion de notre évêque.

Généralement les historiens appellent ce prélat Hugues II, à cause d'un Hugues Ier, indiqué par quelques chroniques comme ayant gouverné l'Eglise de Séez quelques temps après saint Godegrand. Nous n'avons pas jugé à propos d'admettre ce Hugues Ier dans notre catalogue, parce que son existence ne

nous a pas paru assez clairement prouvée. Cependant nous n'avons pas la prétention de nier non plus absolument le pontificat de cet évêque, qui nous paraît seulement douteux.

Marin Prouverre signale à propos de l'avènement de notre Hugues deux observations à faire, qui ne manquent pas d'un certain intérêt.

La première, c'est qu'un ancien auteur affirme que le prélat consécrateur du nouvel évêque de Séez, l'archevêque Maurice, était un de ses prédécesseurs, et avait été transféré de Séez à Rouen. Mais il y a là certainement une erreur : Maurice était d'abord évêque du Mans : le catalogue de ce diocèse et les travaux de Démocharés en fournissent la preuve indubitable.

En second lieu, nous constatons encore à cette époque la nomination des évêques faite par les laïques, bien que les ecclésiastiques du siècle précédent eussent réclamé fortement contre ce qu'ils prétendaient être une usurpation, et que les papes dans leurs rescrits, les conciles dans leurs canons, et les écrivains les plus sérieux du temps eussent protesté contre ce genre d'élection humiliant pour l'épiscopat : ces réclamations condamnaient d'avance le système inauguré en 1791 par la Constitution civile du clergé.

La *Pragmatique Sanction*

Le roi saint Louis, dans le dessein d'honorer l'Eglise et de lui rendre sa splendeur première, convoqua à Paris, pour dirimer l'affaire, tous les évêques français, et il fit dresser dans cette assemblée la *Pragmatique Sanction*, qui statuait que l'élection aux dignités des cathédrales et des abbayes devait se faire, comme elle se faisait autrefois, par le peuple et par le clergé. Cet acte affranchissait également les ecclésiastiques de l'ingérence du gouvernement civil dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais, par malheur, le saint roi négligea un peu de sauvegarder l'autorité du Pape, placé alors trop loin des fidèles pour qu'on eût une idée juste de sa juridiction immédiate sur toute l'Eglise. Les évêques rassemblés abusèrent de cette demi-ignorance du prince pour s'attribuer dans leurs diocèses une autorité presque indépendante du pouvoir pontifical. Le gallicanisme était né. La *Pragmatique Sanction* renouvelée et rendue presque schismatique au temps de Charles VII, débattue entre les

papes et les rois sous les successeurs de ce prince, fut enfin abolie par le Concordat de 1515 entre Léon X et François Ier ; mais son esprit demeura dans le clergé français. L'épiscopat surtout continuait de n'accepter la suprématie du Souverain-Pontife que lorsqu'il n'était pas trop contrarié dans ses allures par cette surveillance paternelle. Nous verrons plus tard les effets produits par cet esprit d'indépendance, qui allait devenir enfin un schisme et une hérésie, lorsqu'il fut écrasé par le Concordat de 1801, et surtout par le concile du Vatican, en 1870, En attendant, les premiers successeurs de saint Louis profitèrent de la *Pragmatique* du pieux prince pour prôner les prétendues *libertés gallicanes.* Les évêques, tantôt par flatterie, tantôt par imprudence, se laissèrent aller à cet esprit, sans trop s'apercevoir qu'ils ne s'affranchissaient de la suprématie du vicaire de Jésus-Christ que pour devenir les très humbles serviteurs du roi. L'épiscopat français a dû expier rudement ce travers d'esprit avant de revenir à la saine doctrine.

Nous ne devons point passer sous silence quelques faits alors accomplis dans le diocèse du Mans, mais qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de notre diocèse.

L'évêque Maurice avait partagé en ce temps-là le territoire de Larchamp, aujourd'hui au canton de Tinchebray, diocèse de Séez, en deux paroisses, et le pape Honorius III avait approuvé ce partage, qui pourtant ne fut pas accepté longtemps par les populations.

Le doyen du chapitre du Mans était aussi de la partie de ce diocèse qui devait nous revenir plus tard : c'était Robert de Domfront, ecclésiastique alors très estimé, bien qu'on n'ait gardé le souvenir d'aucune de ses œuvres.

Le même évêque du Mans, Maurice, fut aussi le premier qui partagea son diocèse en archiprêtrés. Deux ou trois des circonscriptions qu'il forma devaient revenir au diocèse de Séez, du moins en partie. L'archiprêtré du Passais renfermait plus de la moitié de l'ancien diocèse des Diablintes ou de Jublains, et il comprenait l'archidiaconé du Passais proprement dit, plus le doyenné d'Evron, et quelques autres paroisses qui n'ont jamais eu rien de commun avec le diocèse de Séez.

L'archiprêtré du Sonnois comprenait le pays de ce nom, situé entre la Sarthe, l'Autrèche et l'Orne, petite rivière diffé-

rente du fleuve qui donne aujourd'hui son nom à notre département. Cet archiprêtré renfermait l'archidiaconé du Sonnois, moins le doyenné de Ballon. Les doyennés actuels du Theil et de Nocé se trouvaient donc en partie compris dans son territoire.

A côté de cet archiprêtré se trouvait celui de Montfort-le-Rotrou, sur la rive gauche de la petite rivière d'Orne, dont nous venons de parler. Celui-ci ne renfermait guère que le Fertois ou pays de la Ferté-Bernard, avec le doyenné de Ballon.

Cette division persévéra jusqu'au XVIIe siècle ; mais alors l'archiprêtré du Passais fut divisé en deux parties : le Passais manseau et le Passais normand ; et ces deux parties eurent toutes deux le titre et le rang de doyennés ; mais le titre n'était attaché à aucune des cures : il se donnait tantôt à l'une, tantôt à l'autre, au choix de l'évêque qui pouvait prendre celui des curés qui lui était le plus agréable ; à moins pourtant que la cure ne fût élective ; car alors le doyenné lui-même qui y était annexé se conférait aussi par élection.

Sur ces entrefaites, la reine Bérengère, veuve de Richard Cœur-de-Lion, avait, comme nous l'avons dit, obtenu le Maine en apanage, et l'avait gardé même quand le roi de France Philippe-Auguste en était devenu maître. Dans les dernières années du règne de ce grand prince, elle tourmenta l'évêque Maurice et voulut même lui ravir une partie de ses droits. L'évêque en appela au roi, qui nomma comme arbitres de cette querelle Robert III, comte d'Alençon, dont nous avons parlé ; Guillaume des Roches, sénéchal d'Anjou, et Pierre, abbé de la Couture. Ces arbitres donnèrent raison à l'évêque ; et Bérengère dut se tenir en repos désormais dans ce pays où on la souffrait plutôt qu'on n'aimait son règne.

Signalons encore à cette époque les alliances qui existaient entre les communautés religieuses. Guillaume IV, Patrice, abbé de Saint-Vincent du Mans renouvela la sienne en 1194 avec Saint-Calais et Saint-Martin de Séez, unissant ainsi les abbayes principales des deux diocèses ; dans une autre partie du diocèse du Mans, les moines de Lonlay, qui venaient de perdre leur abbé, en demandaient un à l'abbé d'Evron, Gilles de Châtillon *(Castellum)*, qui leur prêta en effet un de ses moines, nommé Gervais.

L'un des premiers actes marquants du pontificat de notre évêque Hugues fut la dédicace de l'église abbatiale de Tyronnelle ou Tyronneau, monastère appartenant à l'Ordre de Citeaux. C'était encore Maurice qui gouvernait alors le diocèse du Mans, et il assistait aussi à cette dédicace, même à la place d'honneur, parce que l'abbaye de Tyronneau faisait partie de son diocèse : cette cérémonie eut lieu l'an 1231.

Peu de temps après, Hugues assistait à l'échiquier de Rouen, et en 1234, il signait une charte pour l'abbaye du Tréport. Nous avons encore de cette même année 1234 une charte en faveur de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, par laquelle le chevalier Haimeric de Châtellerault *(Hamericus de Castro-Eraldi)* confirmait tout ce qui avait été donné à cette abbaye, en dons positifs, libertés et quittances, par Guillaume de Ponthieu, son fils Jean, grand-père d'Haimeric lui-même, et les trois fils de ce Jean, c'est-à-dire Jean-le-Jeune, comte de Ponthieu ; Robert III, comte d'Alençon ; Guillaume, leur troisième frère et leur sœur Ala, dame d'Almenêches. Nous avons pu remarquer que ces personnages étaient les derniers restes de la noble famille des Montgommery-Bellême. C'était par les femmes qu'ils étaient alliés aux comtes de Ponthieu ; et c'était par héritage qu'ils avaient acquis ce comté qui était réuni à celui de Bellême lorsque disparut cette illustre et brillante famille.

Tous les donateurs déclarèrent qu'ils avaient fait ces aumônes pour le salut de leurs âmes ; et que leurs dons avaient été abandonnés à Saint-André à forfait et à perpétuité, sans aucune autre charge que les services funèbres qui étaient spécifiés dans le contrat. Cet acte, dont nous avons déjà parlé était déclaré à titre perpétuel, entre Haimeric et ses héritiers d'une part, et le convent de Saint-André-en-Gouffer de l'autre. Il est daté de l'an 1234.

L'année suivante, 1235, Hugues eut à bénir un abbé pour Saint-Martin de Séez, et une abbesse pour le monastère d'Almenêches. Cette dernière se nommait Mabile, sans qu'il apparaisse clairement de quelle famille elle tirait son origine. Elle avait été élue à l'unamité des voix, et Hugues écrivit à saint Louis sur la manière édifiante, dont s'était faite cette élection. Du Monstier appelle en ce lieu Almenêches *Aumonach* ; nom celte que l'on trouve quelquefois comme celui de cette localité

au moyen-âge. Cependant ce n'est pas la forme ordinaire de ce nom.

Pierre de *Colle medio* (peut-être de Colmont) fut élu à cette époque comme archevêque de Rouen, et aussitôt après, notre Hugues eut à gérer avec lui plusieurs affaires importantes. Elu le 21 mars 1236, Pierre ne fut sacré que l'année suivante 1237, et Hugues assista encore à son sacre.

Lonlay

L'abbaye de Lonlay florissait alors de plus en plus sous la direction de l'abbé Gervais, le moine d'Evron dont nous avons constaté l'avènement à cette dignité. En 1236, elle reçut de Henri d'Avaugour, seigneur de Mayenne et d'Ambrières, la paroisse de Soucé : elle avait déjà auparavant reçu en don le patronage de cette église du roi d'Angleterre, Henri II. Henri de Gournay lui donna à son tour la dîme des bois du Gail, du consentement de l'abbesse d'Almenêches Ala, sœur de Robert d'Alençon. Comme il est difficile que cette abbesse fut Ala, dont nous avons parlé plus haut, nous croyons que c'était Mabile, dont nous avons vu la bénédiction donnée solennellement par l'évêque Hugues.

L'abbé Gervais mourut vers l'an 1241. Après lui Raoul gouverna l'abbaye pendant six ans, de 1241 à 1247 ; cet abbé fit ou renouvela une alliance spirituelle avec l'abbaye de la Couture du Mans. Les prédécesseurs immédiats de ces deux abbés sont peu connus. Après eux, Robert était abbé en 1253 ; Philippe, en 1262 : ce dernier fit une alliance avec l'abbaye de Montmorel.

Robert II souscrivit en 1303 à la sentence d'excommunication lancée si étourdiment par le clergé français contre le pape Boniface VIII. Pierre de Méré *(de Mœreis)* était abbé en 1325 ; Guillaume du Tremblay lui succéda, et gouverna l'abbaye de 1328 à 1360 ; ensuite Jean III fut abbé de 1360 à 1362 ; puis à sa mort Pierre II, camérier de l'abbaye de la Colombe, fut nommé par le B. Urbain V en 1363. Le même pape Urbain V transféra, à la fin de l'année 1369, Jean IV, de Beauneu, à l'abbaye de Molesmes. Enfin Pascal Huguenot, vint après lui, et, après avoir gouverné Lonlay pendant plusieurs années, fut transféré à la Couture.

Le Prieuré de Vivoin

Le prieuré de Vivoin, situé assez près des limites du diocèse de Séez, mais dans le diocèse du Mans, fut fondé au commencement du règne de saint Louis, par les seigneurs de Beaumont, qui en étaient voisins, et qui s'y réservèrent le droit de gîte. Des dons furent faits en outre par des seigneurs manseaux à l'abbaye de Perseigne, à Savigny, à la Trappe et à l'Etoile. Pierre de Mayet, frère d'un évêque de Séez que dom Piolin nomme Guillaume III, mais que nous croyons être Geoffroy de Mayet, dont nous parlerons bientôt, fit son testament en faveur de Notre-Dame de Bonlieu. Ce testament fut confirmé par l'évêque Geoffroy de Mayet en 1257.

Le roi saint Louis traversa deux fois le Maine à cette époque : en 1227, ou plutôt 1229, en se rendant à Tours, de Bellême qu'il venait d'assiéger ; et en 1231, pour aller en Bretagne au sujet des affaires de Pierre Mauclerc.

En cette même année 1231, l'évêque du Mans, Maurice, devint archevêque de Rouen et répandit beaucoup le culte de saint Julien, dans la capitale de la Normandie. Il fut remplacé le 12 août de la même année par Geoffroy de Laval, beau-frère du roi Henri II d'Angleterre et doyen du chapitre depuis 1228. Maurice mourut le 10 janvier 1235, au prieuré de Sauceuse.

Ce fut alors que le Maine fut donné comme douaire à Marguerite de Provence, femme de saint Louis, avec Mortagne et Mauves, comme nous l'avons dit déjà ; mais douze ans plus tard, en 1246, saint Louis voulut que son épouse eût un plus riche apanage : il lui retira la possession du Maine et lui donna la ville d'Orléans avec le territoire qui l'entoure.

L'évêque Geoffroy de Laval mourut à son tour le 9 août 1234 : il fut enseveli dans l'église des Franciscains, où il est resté jusqu'à la fatale année 1562, où tant de tombeaux furent violés par les hérétiques. Il eut pour successeur le 16 septembre de cette année 1234, le bienheureux Geoffroy II de Loudon. Cette terre de Loudon, qui était la possession de la famille de ce prélat, et en tirait son nom, était située sur la paroisse de Parigné-l'Evêque. Ce saint prélat opéra une division du diocèse qui complétait celle de son prédécesseur Maurice : il le

partagea en archidiaconés. Nous avons déjà pu constater, en parlant de la division précédente que ces archidiaconés étaient un peu plus petits que les archiprêtrés de Maurice.

Saint-Gilles de la Plaine

Dès le commencement de son pontificat, le bienheureux Geoffroy réunit à la paroisse de Saint-Pater, près Alençon, l'église de Saint-Gilles de la Plaine, et cette annexion a persévéré jusqu'aujourd'hui : seulement cette église de Saint-Gilles est devenue une petite chapelle très pauvre et assez abandonnée ; mais on continue d'y faire des pélerinages pour les maladies de nerfs, et entre autres, pour l'épilepsie. Un certain nombre d'*ex-voto* récents prouvent que le saint abbé du Languedoc n'a point cessé d'employer en faveur des malheureux malades la puissance qu'il possède auprès de Dieu.

En compensation de ce don, le curé de Saint-Pater fut obligé de payer au curé de Montsort une rente en blé, orge et avoine, jusqu'à concurrence d'un demi-muid par an de chaque espèce de grain, mesure d'Alençon, tant les revenus de cette église de Montsort étaient alors insuffisants pour nourrir le titulaire.

Nous avons déjà parlé de la fondation du prieuré de Vivoin par Raoul de Beaumont. L'église de ce prieuré fut consacrée à cette époque par le bienheureux Geoffroy, et Raoul de Beaumont, non content de ce qu'il faisait pour Vivoin, préleva une partie considérable de ses largesses, qu'il fit remettre à l'abbaye de Saint-Martin de Séez.

Pendant ce temps l'abbaye de Fontenelle recevait, en février 1237, ou, selon notre manière de compter, 1238, une charte dont notre évêque Hugues était un des signataires. Ce prélat fit, au mois d'octobre de la même année une composition avec l'abbaye de Saint-Martin de Séez, à propos de certains revenus, et l'année suivante, 1239, au mois d'avril, on croit qu'il prit part à la confection du tabulaire de Belle-Etoile, qui fut rédigé en ce temps-là.

Hugues mourut en 1240, selon la chronique de Saint-Evroult : son nom est inscrit le 13 septembre dans le Ménologe de Saint-Victor de Paris. Il eut pour successeur Geoffroy de Mayet. Il

est vrai qu'Arthur du Monstier place immédiatement après lui un Maurice, qui, selon lui, devint dans la suite archevêque de Rouen ; mais il est évident que le bon Père a confondu ce prétendu Maurice avec l'évêque du Mans du même nom, qui devint en effet archevêque de Rouen en 1231, comme nous l'avons dit plus haut.

CHAPITRE XVI

Geoffroy II, de Mayet, 40e Évêque de Séez

1240-1257

—

Avènement de Geoffroy de Mayet. — Suppression de la paroisse de Saint-Léonard d'Alençon. — Premier Concile général de Lyon. — Exil du pape Innocent IV. — Etat de la religion dans nos contrées. — La chapelle de Boissey-la-Londe. — Saint-André-en-Gouffer. — Mort du bienheureux Geoffroy de Loudon. — L'hospice d'Alençon. — Dernières années de Geoffroy de Mayet. — Le Perche réuni à la couronne de France.

Geoffroy (*Gaufredus*) de Mayet, ou de Méret, selon Arthur du Monstier, appelé encore par Marin Prouverre Geoffroy de Macey, était lorsqu'il fut élu évêque de Séez, chanoine et official de Rouen. Il faut remarquer pourtant que Marin Prouverre le fait chanoine de Séez ; mais ce n'est pas l'opinion commune des historiens.

Tabulaires des Abbayes

Quoi qu'il en soit de la charge qu'il occupait auparavant, Geoffroy fut élu évêque par le chapitre, et l'un des premiers faits qui marquèrent son pontificat fut la confection du tabulaire de Silly, qui fut dressé en 1241. Les tabulaires des abbayes furent faits en grand nombre à cette époque. On dressa celui de Saint-André-en-Gouffer en 1245 : deux ans après, en 1247, on en dressait un second pour la même abbaye, un troisième pour Silly et un autre pour Saint-Denis de Paris.

Silly en fit dresser un nouveau, en 1252 et cette même année, on en rédigea un autre pour Saint-Jean de Falaise : Fontenelle en confectionna deux : l'un en 1251, l'autre en 1256 : Belle-Etoile eut le sien en cette même année 1256, et Silly en eut un dernier en 1257. Ces tabulaires renfermaient le catalogue de tout ce qui pouvait intéresser les abbayes, en possessions, livres, meubles et autres choses semblables : on y ajoutait souvent les faits mémorables dont le monastère avait été le théâtre ou le témoin. On pourrait s'en servir maintenant très utilement pour l'histoire, si malheureusement la plupart n'avaient été perdus dans la suite des temps.

L'idée de ces tabulaires naissait dans l'esprit des moines à mesure que la civilisation avançait, et qu'on sentait davantage le besoin de se rendre compte de tout ce qui pouvait être de quelque utilité pour le monastère ou pour le reste des fidèles. Ce fut alors aussi que la Règle paternelle, mais un peu laxe et trop générale de saint Benoît, commença de devenir insuffisante pour la direction des moines devenus plus raisonneurs et plus raffinés. On sentit le besoin d'y ajouter des constitutions qui réglassent d'une manière plus précise les détails de la vie monastique. Saint-Pierre-sur-Dive et Saint-André-en-Gouffer promulguèrent en 1241 leurs statuts particuliers, qui furent approuvés par le pape Innocent IV. Savigny faisait à la même époque, 1243, une translation solennelle des corps de plusieurs saints, et cette cérémonie attirait dans ses murs toute l'attention de la contrée.

Suppression de la Paroisse de Saint-Léonard d'Alençon

La même année 1243, l'évêque Geoffroy Mayet réunit ensemble les deux paroisses, ou si l'on veut les deux districts religieux de la ville d'Alençon situés sur la rive droite de la Sarthe, Notre-Dame et Saint-Léonard. Jusqu'alors ces deux églises paraissent avoir été indépendantes l'une de l'autre ; mais dans la suite la cure de Notre-Dame, fut seule conservée et porta le titre de cure d'Alençon : elle n'avait cependant encore, croyons-nous, qu'un vicaire perpétuel séculier, comme l'avait statué la charte de Froger que nous avons mentionnée plus haut : Saint-Léonard devint une simple chapelle qui n'avait pas même le

titre officiel de succursale. Il est certain que l'un des principaux motifs qui portèrent l'évêque à prendre cette mesure, furent certains embarras d'administration occasionnés par la rivalité des deux vicaires perpétuels qui gouvernaient les deux églises. On a prétendu aussi que l'église de Saint-Léonard avait alors disparu, soit par l'effet d'un incendie, soit par toute autre cause inconnue, et que le district occidental d'Alençon avait dû se contenter pendant deux cents ans pour l'exercice du culte du petit oratoire de Saint-Martin, dont nous avons parlé, et qui passe, quoique sans preuve bien positive pour avoir été le premier noyau de la future église paroissiale. Cette assertion n'est pas absolument dénuée de vraisemblance, bien qu'elle soit loin d'être prouvée, il est seulement certain que cette église fut reconstruite entièrement à la fin du xv[e] siècle, comme nous le verrons en son lieu. Il ne fallait rien moins que cette reconstruction totale pour que l'on eût le droit de changer le patron, comme on le fit en effet. Mais cette église pouvait être alors simplement en mauvais état, et, pendant les deux siècles dont nous avons parlé, nous trouvons l'érection de plusieurs confréries, qui sont toutes dites établies dans l'église ou chapelle de *Monsieur saint Léonard*, ce qui prouverait assez que l'église existait encore. Seulement, cette ancienne église ne devait pas occuper tout à fait le lieu qu'elle occupe aujourd'hui ; car elle paraît avoir été parfaitement distincte de l'oratoire de Saint-Martin, qui fait aujourd'hui partie de son pourtour, et pourrait même servir de chapelle du chevet, si l'on n'avait eu la malencontreuse idée de la séparer du chœur par un mur et d'en faire un simple vestibule de la sacristie. Il est facile de constater encore aujourd'hui que l'architecture de cette chapelle est plus ancienne que celle du reste de l'édifice. Elle peut remonter au xiii[e] siècle : quelques parties même remontent notablement plus haut.

Premier Concile général de Lyon

Deux ans après avoir fait cette réunion de paroisses en 1245, Geoffroy assistait au premier concile général de Lyon, tenu par le pape Innocent IV dans des circonstances pénibles pour l'Eglise, que nous allons exposer en quelques mots.

L'empereur Frédéric II s'était révolté contre le Saint-Siège,

et avait persécuté cruellement les papes Honorius III, Grégoire IX et Innocent IV, qui l'excommunièrent tous trois successivement. L'empereur pour tirer vengeance de cet acte, alors dangereux pour lui, passa en Italie avec une forte armée ; et le pape, menacé dans sa liberté, crut devoir sortir de la ville, pour mettre en sûreté sa personne et sa vie. Il s'embarqua à Civita Vecchia sur des galères génoises, et il se réfugia en France, l'asile Ordinaire de la papauté persécutée, Lyon, alors ville libre, lui ouvrit ses portes ; et Innocent, se voyant sur un terrain neutre, convoqua un concile général pour discuter, en même temps que cette question, les affaires de l'Orient et celles de l'Occident, compromises, les unes par les attaques incessantes des Musulmans ; les autres, par les tracasseries de l'Empereur.

Les évêques d'Italie et d'Allemagne, empêchés par la guerre, ne purent assister à ce concile ; mais les patriarches de Constantinople et d'Aquilée les remplacèrent ; et les évêques de France s'y trouvèrent au nombre de cent cinquante, ce qui composa une assemblée considérable. On y remarquait parmi les laïques Beaudouin II, de Courtenay, empereur de Constantinople et le comte de Toulouse Raymond VII.

Trois choses remarquables furent faites dans ce concile. On y dressa d'abord un certain nombre de canons pour la réforme de la discipline. Ces canons sont tous en dehors de notre sujet, et aucun ne se rapporte spécialement aux Eglises de nos contrées. On y prêcha en outre la septième croisade, et le roi saint Louis prit l'un des premiers la croix avec ses frères, et un grand nombre d'évêques et de seigneurs de France : l'ambassadeur d'Angleterre promit du secours au nom de son roi.

Enfin l'Empereur, malgré la défense éloquente que présenta pour lui son député Thaddée de Suesse, et les promesses qu'il fit au pape, fut dénoncé publiquement comme excommunié, et de plus déclaré déchu de l'empire et dépouillé des autres royaumes qu'il tenait en fief du Saint-Siège. On punissait ainsi en même temps les crimes qu'il avait commis contre la religion en général, ses attentats contre la personne du pape, la détention des cardinaux dont il s'était rendu coupable, et les autres excès particuliers auxquels il s'était livré. La sentence lui fut présentée puis on la lut intégralement en sa présence.

Saint Louis, craignant que l'empereur ne s'irritât outre mesure, et que sa mauvaise humeur ne causât beaucoup de maux à la chrétienté, offrit sa médiation pour faire rentrer Frédéric dans le sein de l'Eglise et le réconcilier avec le pape ; mais lorsque Innocent IV lui eut exposé les raisons qui le faisaient agir contre le prince coupable, le saint roi comprit qu'il n'y avait rien à faire, accepta de tout cœur la décision du concile, et employa désormais toute son autorité pour la faire observer dans son royaume. Il offrit même aux Pères sa personne et son armée pour les aider dans l'exécution de ces décrets.

Le pape resta encore quelques années en France, adressa de Lyon, le 11 des calendes de février, c'est-à-dire le 22 janvier 1247, l'an quatrième de son pontificat, une lettre à l'archevêque de Rouen et aux évêques de Normandie, pour les exhorter à faire publier dans leurs églises les canons du Concile, et en particulier l'excommunication et la déposition de l'empereur Frédéric II, à laquelle ils avaient souscrit eux-mêmes.

Le concile de Lyon fut le grand événement de cette époque ; mais auparavant, il en était arrivé quelques autres que nous devons rapporter maintenant, parce qu'ils regardent directement l'histoire de nos contrées.

Le Diocèse de Séez a cette époque

Il y eut en 1246 des dissidences entre l'abbé de Saint-Ouen et l'archidiacre de Rouen, et ces dissidences religieuses n'étaient jamais sans produire certains troubles parmi les laïques eux-mêmes : d'ailleurs elles nourrissaient parmi le clergé un esprit personnel et une sorte d'intolérance qui lui faisait tort. Essay eut alors exactement le même sort qu'Alençon : il y avait auparavant deux paroisses : Geoffroy de Mayet les réduisit en une seule à cause de la mauvaise intelligence qui régnait entre les deux titulaires. Il le fit, comme à Alençon, sur les instances des moines de Lonlay, dont les curés d'Essay paraissent aussi avoir été les vassaux, ou même les mandataires.

L'année suivante, 1248, Guillaume de Forges cédait à notre évêque tout ce qu'il possédait dans le fief de Saint-Pierre de Séez, et le pape Innocent IV confirmait à l'abbaye de Saint-

Martin ses possessions antérieures. Nous avons déjà donné un résumé de cette bulle. Nous ajouterons seulement ici quelques détails que nous avons omis. Ce n'était d'ailleurs que la confirmation d'une autre bulle accordée précédemment à l'abbaye par le pape Lucius : il est difficile de savoir si c'était Lucius II, qui régnait en 1144 et 1145, ou Lucius III, qui occupa le trône pontifical de 1181 à 1185.

Possessions de Saint-Martin de Séez

Nous y voyons que l'abbaye possédait alors le bourg de Saint-Martin, avec l'église de Notre-Dame-de-la-Place, les oblations et les dîmes, les prémices et le casuel *(obventiones)* de cette paroisse. Elle avait en outre l'église de Saint-Pierre du Château, aujourd'hui Saint-Pierre de Séez, l'église de Saint-Germain-du-Champ-de-Foire, dont nous avons parlé, le tiers de l'église de Saint-Ouen, encore dans la ville de Séez avec la dîme entière de toutes ces églises ; en outre l'église de Condé, probablement Condé-sur-Sarthe, près Alençon, car nous ne voyons pas d'autre Condé dans le diocèse sur lequel l'abbaye de Saint-Martin eût des droits ; l'église de Saint-Pierre de la Chapelle, aujourd'hui la Chapelle-près-Séez ; l'église de Sainte-Marie de *Bellonio,* probablement le Bouillon, avec ses dépendances ; Sainte-Marie-de-Villenas ; peut-être Vilaines, avec ses dépendances ; Saint-Hilaire de Semallé ; Saint-Pierre-de-Congé, aujourd'hui réuni à Valframbert ; Saint-Nicolas-des-Bois (*de Nemore*) ; l'église Saint-Pierre *de Botâ*, dont nous ignorons le nom actuel, avec ses dépendances; l'église de Saint-Denis, celui qui s'appelle aujourd'hui Saint-Denis-sur-Sarthon, avec ses dépendances ; Sainte-Marie-de-la-Ferrière, ou la Ferrière-Bochard, à trois lieues d'Alençon ; Sainte-Marie-de-Mieuxcé ; Saint-Germain-de-Bérus ; Saint-Jean de Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Paul au même lieu ; Saint-Ouen-de-Villiers ; Sainte-Marguerite-de-Beauvoir (*de Bellovidere*) ; Saint-Etienne-du-Neufchâtel avec la chapelle de Saint-Maurille ; Sainte-Marie de *Valle*, que nous ne reconnaissons dans aucune église moderne, avec toutes les églises qui en dépendaient ; Saint-Martin de Cerisé près Alençon, différente de l'église paroissiale, qui était dédiée à Saint-Germain et appartenait

aussi à Saint-Martin de Séez ; Saint-Fructueux de Tarragone (*Tarracona*) : nous ignorons si c'est celle d'Espagne, avec ses dépendances ; Saint-Georges de *Digniaco*, peut-être de Digne, avec ses dépendances, et Saint-Germain du même lieu ; Saint-Médard, qui pouvait être Saint-Mard-de-Reno ou Saint-Mard-d'Egrenne ; Sainte-Marie de *Marcedonibus*, peut-être de Marchemaisons ; Sainte-Marie de Bonnêches, dont nous ignorons la situation ; Sainte-Eulalie d'Aunou (*de Alnoto*) ; Saint-Pierre *de Ferreriâ*, probablement la Ferrière-Béchet ; Saint-Jean du Mesnilgault, dont nous ignorons l'emplacement; Cléray, avec ses dépendances; Saint-Martin de Montmerrey; la chapelle de *saint Euvrucius*, dont le nom français ne paraît pas très certain : c'est peut-être l'église paroissiale de Saint-Evroult, avec ses terres ; l'église de Cléray avec ses dépendances ; l'église de *Bonaïo*, que nous ne connaissons plus ; la moitié de l'église de Juvigny-sur-Orne, quelques dîmes dans la paroisse de *Cueio*, Cuy ou Cuigny, toutes deux assez près d'Argentan ; l'église de Sainte-Marie d'Urou avec la chapelle de Crennes ; l'église de Sainte-Marie appelée *Broicarum*, nom aujourd'hui tombé en oubli, avec sa campagne et ses dépendances; l'église de Saint-Radulphe et la chapelle de Saint-Germain, toutes deux appelées *Beureria*, nom tombé aussi en oubli, leurs terres, leurs moulins et leurs dépendances, la chapelle et la terre de *Meldescolis*, dont nous ignorons le nom moderne ; Saint-Nicolas d'Arondelle, avec la chapelle de Sainte-Marie, les prébendes et toutes les dépendances ; la chapelle de Sainte-Croix dans la paroisse Saint-Nicolas ; Sainte-Marie de *Hantona*, peut-être en Angleterre, avec sa campagne et ses dépendances ; Sainte-Marie de Beredefort, qui paraît avoir été aussi en Angleterre. On peut dire la même chose du manoir d'*Arnitonia*, de celui de *Trutonia* et de celui de *Fîsebona* avec leurs dépendances : ils étaient aussi probablement de l'autre côté de la Manche, avec l'église de Saint-Jean de Vingota, celle de Relingy, avec sa dîme et ses dépendances, celle de Garinges, celle de Saint-Jean de Hingulis, avec ses terres, ses dîmes et toutes ses possessions. L'église de Sainte-Marie de *Bereselero* paraît avoir été en France, bien qu'il soit difficile d'en retrouver le lieu. Il en est de même de l'église de Saint-Martin de Messey, différente des deux églises encore existantes de Saint-Gervais et de Saint-André de Messey.

Ajoutons l'église de Nivesnelle, que nous ne connaissons pas, celles de Baselle et de Galingonie, qui sont tout aussi difficiles à identifier : elles appartenaient à Saint-Martin avec toutes leurs dépendances. Nous retrouvons ensuite en Angleterre les églises de Sainte-Marie de Lancastre, et celle de Saint-Nicolas de Pembrock, avec leurs dîmes, leurs églises et toutes leurs dépendances. On voit qu'à cette époque les possessions des moines de Séez étaient assez considérables et s'étendaient fort loin.

Ce n'était pas encore tout, et le pape Innocent IV accordait en outre à ces religieux des privilèges qui leur permettaient de se passer souvent de l'autorité épiscopale et même de l'autorité civile. Nous avons déjà relaté ces privilèges sur lesquels nous ne reviendrons pas. L'intention qui les avait fait établir était excellente. On voulait délivrer ces moines de tout soin extérieur, afin qu'ils fussent entièrement au service de Dieu, pour lequel leurs maisons avaient été établies ; mais on avait trop compté sans la nature humaine. Les richesses et la liberté absolue, qui les rendirent tout-puissants, corrompirent d'abord les supérieurs des monastères ; ils abandonnèrent leur règle et laissèrent à leurs inférieurs le soin de louer Dieu. Ceux-ci n'étant plus surveillés imitèrent bientôt leurs chefs dans leur vie dissolue, et il en résulta naturellement la ruine de l'état monastique, si affaibli en 1789, que la révolution n'eut presque rien à faire pour l'anéantir.

Autres Monastères

Ce fut encore en 1248 que le roi saint Louis visita en personne l'abbaye de Perseigne, dont il était depuis longtemps un insigne bienfaiteur. Robert III d'Alençon imitait le saint roi, et il fit à la même abbaye des libéralités qui la rendirent à cette époque une des plus florissantes de la contrée. Foulques de Hauterive, de son côté, fit un legs considérable aux Templiers établis à Breil-aux-Francs.

Mais ces dons multipliés faits aux monastères n'étaient pas sans engendrer quelquefois certains désordres. Par exemple, il se trouva que des individus tenaient dans les diocèses de Séez, du Mans et d'Angers les héritages de Saint-Pierre-de-la-Cour,

moyennant un cens annuel qui était considéré comme une redevance féodale ; or, sous prétexte que l'acquittement de ce cens les libérait de tout autre droit envers le chapitre, ils se permettaient de les vendre ou de les donner sans demander aucunement la permission des chanoines. Il fallut une bulle du pape Innocent IV lui-même pour mettre fin à cet état de choses.

Au mois de mai, encore de l'année 1248, il se faisait aux portes de Séez une fondation modeste, mais qui mérite au moins une mention dans l'histoire du diocèse.

Chapelle de Boissey

Robert, seigneur de Boissey, avait fait bâtir une chapelle dans son manoir seigneurial : il supplia l'évêque Geoffroy de se transporter chez lui pour en faire la dédicace. Le pontife accueillit cette demande avec faveur, et le nouvel édifice fut consacré sous le vocable de la très sainte Trinité. Dans l'après-midi de ce même jour, Geoffroy célébra les obsèques du chevalier Maurice d'Ussy, qui avait épousé Clémence de Boissey, sœur de Robert. Ce seigneur fut inhumé dans la chapelle nouvellement dédiée. Le modeste édifice, ruiné dans la suite des temps, fut remplacé par un autel érigé avec dotation dans l'église paroissiale même de Boissey-la-Londe, nommé aujourd'hui improprement Boissey-la-Lande, au canton de Mortrée.

Plusieurs églises s'étaient bâties pendant la période de paix que le règne de saint Louis avait ramenée dans le royaume. Nous avons déjà dit que Geoffroy de Mayet avait fait en 1252 la dédicace de la grande église des Franciscains de Séez, en l'honneur de saint Léonard de Vandœuvre, bien que certains historiens, à tort, croyons-nous, lui donnent pour patron saint Romain de Rouen. Le 28 avril de cette même année 1252 il fut appelé par dom Jean de Baalim, abbé de Saint-André-en-Gouffer, pour dédier aussi la grande église de ce monastère, qu'avait commencée son prédécesseur dom Regnault. On donna pour patron à cette église le glorieux apôtre saint André, comme nous l'avons dit en traitant de l'histoire de l'abbaye.

Au retour de cette sainte mission, Geoffroy de Mayet passa par le village de Say, sur la prière que lui en avait faite le maréchal Henri Clément, deuxième du nom, seigneur d'Argentan et de

Say, comme nous l'avons dit déjà. Ce noble seigneur avait également fait édifier dans sa maison une chapelle domestique, et avait obtenu la permission d'y avoir un chapelain pour célébrer la sainte Messe.

En même temps l'évêque, pour son propre compte, bâtissait une chapelle attenant à l'évêché, pour l'usage particulier des évêques et des clercs attachés à leur personne. La chapelle de Geoffroy a depuis longtemps disparu, mais l'institution a persévéré, et le palais épiscopal d'aujourd'hui possède encore sa chapelle particulière.

Mais une œuvre plus remarquable venait d'être construite dans le voisinage de notre diocèse : c'était le magnifique chœur de la cathédrale du Mans, pièce d'architecture étonnante que nous pouvons encore admirer intacte aujourd'hui : ce chœur fut achevé en 1254, et consacré peu de temps après.

Le saint évêque Geoffroy de Loudon ne jouit pas longtemps de cette merveille, qui lui devait en partie l'existence. Il entreprit le voyage de Rome, et mourut à Anagni, le 3 août 1255. On l'ensevelit provisoirement dans l'église des Franciscains de cette ville ; puis on le rapporta en France, et on le déposa dans la Chartreuse du Parc-Saint-Denis, comme il l'avait demandé lui-même. Des miracles s'opérèrent à son tombeau, et il porte depuis longtemps parmi le peuple le titre de bienheureux. Mgr Bouvier l'un de ses successeurs, mort en 1854, a encore été appelé pendant qu'il était évêque du Mans, c'est-à-dire entre 1840 et 1850, à constater des faits merveilleux opérés par l'intercession de ce saint prélat, dont le monument placé dans l'église de Saint-Denis-d'Orques, quoique endommagé, n'a pas entièrement disparu. A la mort de Geoffroy de Loudon, Robert de Domfront, dont nous avons parlé, était encore doyen du chapitre du Mans. Ce fut lui qui demanda au roi saint Louis, d'accord avec les autres chanoines, la permission d'élire un nouvel évêque, ce à quoi le saint monarque acquiesça volontiers.

Alors le choix des chanoines tomba sur Guillaume Roland, qui fut élu le 8 septembre 1255. Il était né au Mans même, et n'avait jamais cessé de faire partie de l'Eglise de cette ville. Aussitôt après son élection, il préta au roi serment de fidélité, et prit le gouvernement du diocèse, qu'il ne conserva pas trois années entières.

De son temps, le chanoine Jean de la Ferrière donna à ses collègues la dîme de Chamsegré qu'il possédait auparavant nous ne savons à quel titre. Quant à l'évêque lui-même, il eut une querelle avec le comte du Maine, Charles Ier, et pour acquérir une entière certitude de son droit, il se rendit à Rome, où il reçut l'approbation du pape Alexandre IV. Ce fut au retour de ce voyage qu'il fut saisi à Gênes d'une fièvre chaude, qui le mit au tombeau le 4 août 1258. Il fut enseveli dans l'église abbatiale de Champagne. A la nouvelle de sa mort, les chanoines élurent Geoffroy Freslon, chanoine du Mans et archidiacre d'Outre-Loire, en l'église de Tours. Cette élection eut lieu dans les derniers mois de l'année 1258.

L'Hospice d'Alençon

L'avènement de Geoffroy Freslon au siège épiscopal du Mans avait été précédé de deux ans par la première fondation de l'hospice d'Alençon. L'initiative de cette œuvre de charité fut prise par le roi saint Louis, et la charte de confirmation qu'il lui accorda lorsqu'il fût bâti est datée du mois de mai 1256. Cet établissement était alors sur le territoire de Montsort, près du Champ-du-Roi actuel, qui ne prit ce nom que du temps de Henri V d'Angleterre au xve siècle, et s'appela pendant la révolution le Champ-de-l'Egalité, remplacé de nos jours par le nom peu poétique de Marché-aux-Bestiaux. C'était le meilleur air de la ville, et cette situation avait l'avantage d'éloigner de la population les miasmes délétères que répandent toujours plus ou moins les malades d'un établissement aussi considérable. Mais, par malheur, cet hospice se trouvait hors de l'enceinte fortifiée, ce fut ce qui nécessita son changement de situation.

En 1358, Jean Boullet, capitaine du château d'Alençon, craignant que les Anglais, alors en Normandie ne se logeassent dans l'Hospice, où il leur eût été facile de se fortifier, fit raser les bâtiments et retirer les malades dans l'intérieur de la ville. On reconstruisit l'établissement presque en face du lieu où il était, sur la rive droite de la Sarthe, dans le Marais. Le lieu est beaucoup moins sain que le premier, mais il lui reste l'avantage de la proximité des eaux.

Bien que, dans toutes les guerres, on ait coutume de respecter

les faibles, et surtout les malades, ainsi que les propriétés des pauvres, au XVIe siècle, les passions religieuses étaient tellement excitées, que rien n'était plus en sûreté. En 1562, les Protestants, maîtres d'Alençon, eurent l'infamie d'enlever tous les titres et les meubles les plus précieux de l'hôpital, qui resta ainsi dépouillé et dévasté.

Cet état malheureux persévéra quelques années après la fin des guerres de religion; mais, bientôt après, Alençon passa entre les mains de la duchesse de Guise, fille cadette de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Cette princesse doit être considérée comme la principale restauratrice de l'Hôtel-Dieu, dont elle changea l'administration, en lui donnant des règlements plus utiles. A cette époque l'Hôtel-Dieu et l'hôpital général, d'abord distincts l'un de l'autre furent réunis en un seul établissement, et les anciens bâtiments du Marais se trouvèrent beaucoup trop petits pour le personnel qu'ils eurent à contenir. Pour obvier à cet inconvénient, Lallemant de Lévignen, intendant d'Alençon au XVIIIe siècle, fit élever les plus anciens bâtiments de ceux qui existent encore aujourd'hui, et qui étaient, il faut le dire, d'une beauté médiocre.

C'est de nos jours seulement que de nouvelles constructions ont rendu l'établissement suffisant et se sont élevées plus belles et plus saines par les soins de M. Grollier, mort depuis peu et naguère encore maire d'Alençon et député de l'Orne. L'hospice forme maintenant un carré vaste dont les constructions particulières sont presque toutes écartées, et dont l'air est devenu assez sain par suite du dessèchement des marais au milieu desquels il est bâti. Les possessions sont assez considérables et aidé des secours que lui fournit la ville, il est devenu capable d'alimenter assez facilement les quatre cents malades de toute nature, qui peuvent trouver place sous son toit.

Les Filles de Saint-Vincent-de-Paul tiennent depuis longtemps cet hospice, et toujours à la plus grande gloire de leur Ordre. « La salle de la pharmacie est un bijou, écrivait en 1805 l'auteur d'une *Histoire d'Alençon ;* et les boîtes qui contiennent les drogues dégoûtantes de la médecine sont de vraies *bonbonnières* ». Cette appréciation de l'abbé Gauthier serait encore tout aussi vraie aujourd'hui que de son temps.

La chapelle de l'hospice, bâtie à l'angle sud-est du carré dont

nous avons parlé, est dédiée à saint Jean l'Evangéliste et à saint Louis, roi de France. Un des tableaux qui y existent encore aujourd'hui représente saint Vincent-de-Paul envoyant deux Filles de la Charité soulager l'humanité souffrante. Le type du saint prêtre reproduit dans ce tableau est saisissant d'expression et de vérité. Dans le cours de ces dernières années, en 1885, cette chapelle s'est enrichie de plusieurs belles statues et de vitraux de prix, qui malheureusement la rendent un peu trop sombre. L'empereur Napoléon Ier, auquel le génie fournissait un sens moral et chrétien que son éducation ne lui avait pas permis d'acquérir directement, donna sa mère elle-même, Mme Lætitia, pour protectrice aux Filles de la Charité, et leur permit de reprendre leur costume si pittoresque : l'hospice d'Alençon fut un des premiers à profiter de cette bienveillance du conquérant pour ses charitables directrices.

Alençon possède, outre son hospice, un asile pour les aliénés, qui porte le nom de Bicêtre, à cause du principal des établissements de ce genre qui existe à Bicêtre près Paris ; mais cet établissement est loin d'avoir des souvenirs aussi précieux pour l'histoire que ceux de l'hospice. Il ne fut fondé qu'en 1781, comme dépôt de mendicité, et ne fut, pendant toute la durée du premier empire qu'une maison de correction. Nous aurons occasion de revenir de nouveau sur cet établissement, administré aujourd'hui par les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, sous la direction d'une commission civile.

Au milieu de ces travaux paisibles, notre évêque Geoffroy de Mayet vieillissait avec honneur et gloire, et se donnait tout entier à son devoir pastoral jusqu'à son bienheureux passage dans l'éternité. Ce moment suprême fut précédé pour lui d'une longue maladie qui mit souvent sa patience à l'épreuve ; mais il resta maître de lui-même, comme de l'ennemi du genre humain : jusqu'au dernier souffle, il se montra résigné à la volonté de Dieu ; et, après avoir reçu dévotement les Sacrements de l'Eglise, il mourut en paix l'an 1257, ou selon notre manière de compter, 1258, le 30 janvier, quelques mois seulement avant son collègue du Mans, Guillaume Roland, dont nous avons parlé plus haut. Marin Prouverre cependant fait vivre ce saint prélat jusqu'en 1267. Il nous semble qu'il y a erreur de chiffres ; et le même historien ajoute, semblant un peu se contre-

dire, que le corps de Geoffroy fut inhumé devant le grand autel de l'église abbatiale de Saint-André-en-Gouffer, où il avait désiré reposer parce qu'il l'avait dédiée *peu auparavant*. Or cette dédicace avait eu lieu, comme nous l'avons vu, en 1252, et l'expression de Marin Prouverre admet assez difficilement un espace de dix-sept ans entre la consécration de l'église et la mort du prélat.

L'année même où il quitta cette vie, 1257, Geoffroy avait établi dans son diocèse la fête du pape saint Jules, qui ne s'y célèbre plus aujourd'hui ; et celle de la Commémoration des Morts, instituée depuis plus de deux siècles déjà par saint Odilon de Cluny et adoptée depuis par un grand nombre de diocèses. Cette fête avait été mise au Bréviaire universel par le pape Jean XX, entre les années 1024 et 1033 ; mais alors l'Eglise de France prétendait au droit d'avoir sa liturgie particulière ; et les papes toléraient et même approuvaient cette prétention, à cause de la beauté et de l'antiquité de la liturgie gallicane, qu'on a eu l'extrême maladresse d'abandonner depuis. Cette fête des Morts fut introduite à Séez le 2 novembre 1257 : Geoffroy de Mayet ne la célébra qu'une fois, puisqu'il mourut, comme nous l'avons dit, dès le 30 janvier suivant que l'on comptait encore alors comme de 1257. Ajoutons cependant, pour montrer combien il faut peu s'en rapporter à la chronologie du moyen-âge, que la chronique de Goufferne fait mourir notre évêque dès l'an 1253, ce qui nous met bien loin de la date fixée par Marin Prouverre, comme nous l'avons dit plus haut ; mais au moins, malgré cette divergence, il nous semble certain que la date du 30 janvier 1258, nouveau style, que nous avons fixée, est sans contredit la véritable.

Avant de passer à l'histoire du successeur de Geoffroy de Mayet, nous devons, pour être complet raconter ici avec quelques détails la manière dont le Perche revint à la couronne de France, comme nous l'avons dit déjà.

Le Perche devient aussi français

A la mort de Guillaume du Perche, évêque de Châlons, que nous avons signalé plus haut comme le dernier du sang des Rotrou, plusieurs prétendants se mirent sur les rangs pour le

partage de sa succession. Parmi ces prétendants se trouvaient Blanche, comtesse de Champagne et de Brie ; Allard IV, seigneur de Château-Gonthier ; Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc*, duc de Bretagne, établi, comme nous l'avons vu, gardien de ce pays par le roi Louis-le-Lion ; enfin Enguerrand de Coucy : tous ces seigneurs étaient parents ou alliés des Rotrou par les femmes. Aucun d'eux ne devait entrer en possession du petit comté de Mortagne et de Nogent.

On ne sait trop en vertu de quel droit saint Louis réunit ce comté à la couronne. Les uns disent qu'il y avait eu une transaction passée entre Philippe-Auguste et le dernier comte titulaire. D'autres prétendent que le dernier roi de France était parent des derniers comtes du Perche, du chef d'Alix de Champagne, femme de Louis-le-Jeune, et sœur de Mathilde, épouse de Rotrou IV. Enfin, l'historien Bar des Boulais suppose une donation d'Hélisende, cette dernière comtesse du Perche, dont nous avons parlé.

Quoiqu'il en soit, ce fut le prince héritier de France Louis-le-Lion, qui, le premier de la race de Hugues-Capet, prit le titre de comte du Perche ; et ce fut en son nom et à titre de dépôt que Pierre Mauclerc gouverna ce territoire. Ce duc de Bretagne, était fils de Robert de France, frère de Louis-le-Jeune, que nous avons vu tuteur de Rotrou IV, et il avait épousé en seconde noces Hawise d'Evreux, veuve de Rotrou III ou Rotrou-le-Grand. Cette parenté avec l'ancienne famille souveraine du pays lui donna la fatale idée de posséder cette province pour son propre compte. Il commença par fortifier les places qui lui étaient confiées, et aussitôt après la mort du roi Louis-le-Lion, arrivée le 8 novembre 1226, il se renferma dans ces places, et se montra résolu à s'y défendre.

Cette rebellion força saint Louis à venir assiéger Bellême en janvier 1229, et Pierre Mauclerc dut se dessaisir de sa proie. Le saint roi prit alors lui-même le titre de comte du Perche ; ce fut le second, ou même le troisième de la race royale, si l'on compte Robert de France qui porta ce titre après les Rotrou.

Aussitôt qu'il fut en possession de cette contrée, saint Louis fit des dons à la Maison-Dieu de Mortagne, séjourna à Mortoux, commune de Mauves, et fit aux Mathurins de Saint-Eloi

de Mortagne et à la Chartreuse du Val-Dieu des dons d'une magnificence vraiment royale. Jean de Gombault, sire de Saint-Mard-de-Coulonges fit aussi un don à la Maison-Dieu de la Trappe et gratifia de quelques rentes toutes les paroisses de l'archidiaconé du Corbonnais, qui étaient au nombre de quarante-cinq. En 1234, le Mans, Mortagne et Mauves devinrent le douaire de la reine Marguerite de Provence, et quelques années après lui furent retirés, comme nous l'avons dit, lorsqu'elle reçut en échange le territoire d'Orléans. Nous verrons bientôt ce pays devenir définitivement une des possessions de la race royale, ainsi que le comté d'Alençon.

CHAPITRE XVII

THOMAS D'AUNOU, 41e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1257-1278

Origine de Thomas d'Aunou. — Ses premiers actes. — Pierre Ier, comte d'Alençon. — Geoffroy d'Assé évêque du Mans. — Nicolas de Gorron. — Second Concile général de Lyon. — Le Merlerault à cette époque. — Mort de Thomas d'Aunou.

Le successeur de Geoffroy de Mayet fut Thomas d'Aunou *(de Alnoto)*, qui fut confirmé dans sa dignité par Eudes, archevêque de Rouen, le 2 juillet 1258.

ORIGINE DE THOMAS D'AUNOU

Marin Prouverre, qui appelle cet évêque le vénérable Thomas, nous apprend qu'il était issu de la famille des seigneurs d'Aunou-le-Faucon, près Argentan. « Il était, dit-il, fils de Foulques III et d'Agathe, fille unique de Payen et d'Eudiarde de Médavy. Ces deux nobles époux, eurent cinq fils, qui furent Hugues, seigneur d'Aunou après son père ; Jean, sieur de Chaumont ; Guy, seigneur de Médavy ; Robert, qui se fit religieux à la Chartreuse du Val-Dieu, et enfin notre évêque Thomas. »

Cette généalogie si claire, le nom de Foulques ou *Fulco*, qui se retrouve si souvent dans cette famille, et qui justifie si bien le nom d'Aunou-le-*Faucon*, porté encore aujourd'hui par la paroisse, donnent à l'opinion de l'historien argentanais une certaine apparence de probabilité. Cependant, il faut dire qu'elle est loin d'être admise par tout le monde et qu'un certain nombre d'historiens font sortir Thomas de la famille des seigneurs d'Aunou-sur-Orne, à une lieue de Séez ; il faut dire même, que cette dernière opinion est mieux appuyée que l'autre ; car nous verrons que Thomas en mourant, donna sa baronnie au chapitre de sa cathédrale, et que, depuis, Aunou-sur-Orne devint la principale possession du prévôt de ce chapitre, qui l'a possédé jusqu'en 1790. Or, nous ne voyons pas que le chapitre de Séez ait jamais rien possédé à Aunou-le-Faucon, qui appartenait à Saint-André-en-Gouffer. Il faut donc admettre qu'il y a eu aussi des Foulques à Aunou-sur-Orne ; et il paraît que ces seigneurs tenaient leur baronnie de Geoffroy de Brionne, fils naturel de Richard-sans-Peur ou Richard Ier, duc de Normandie : ce Geoffroy est le premier possesseur de cette terre d'Aunou-sur-Orne qui soit connu dans l'histoire. Nous serions portés, pour ce qui nous regarde, à croire que la famille des Foulques possédait en même temps les deux Aunou.

Quoi qu'il en soit de son origine, qui n'est douteuse que par rapport au lieu, car tous les historiens le font fils de Foulques d'Aunou et d'Agathe de Médavy, notre évêque Thomas fut un homme d'autorité et de mérite ; et de plus, la divine Providence le laissa pendant plus de vingt ans à la tête de l'Eglise de Séez, qu'il gouverna au sein de la tranquillité la plus profonde, ce qui lui permit de laisser comme marque de son passage un bien solide et durable opéré dans le diocèse.

Lorsqu'il fut élu évêque, il n'était encore, selon un usage assez commun dans ce temps-là, que simple clerc de son Eglise ; mais il fut ordonné prêtre le 19 décembre 1259, et sacré évêque le lendemain. C'était deux mois après que saint Louis eut envoyé à Séez la sainte Epine aux Cordeliers de cette ville, comme nous l'avons raconté en son lieu.

Presque aussitôt après son sacre, le nouvel évêque fut appelé à faire une ordination en place de l'archevêque de Rouen ; et, dans le même temps, le roi saint Louis, dont la délicatesse de

conscience ne fait doute pour personne, adressa aux évêques une consulte pour leur demander s'il pouvait en toute justice consacrer à des bonnes œuvres ce qu'il ne pouvait restituer directement lorsqu'il avait fait tort à quelqu'un. Thomas d'Aunou fit partie du conseil qui se rassembla pour traiter ce sujet, et il signa la délibération par laquelle on permettait au saint roi de décharger sa conscience de la manière qu'il l'avait demandé.

Le pontificat de Thomas fut glorieux et heureux surtout au commencement ; cependant il eut en 1260 une querelle avec Laurent, abbé de Cerisy : ce fut Jean, abbé de Savigny, qui fut choisi comme arbitre de cette querelle, et qui régla le différend.

La même abbaye de Cerisy obtint une nouvelle charte de donation en 1261 ; Silly, en obtint une autre en 1267, et Fontenelle une troisième en 1273. Thomas fut un des signataires de ces trois chartes, et eut encore à cette époque une querelle avec le prieur de son chapitre et avec ses archidiacres. Cette seconde querelle fut dirimée par Eudes, archevêque de Rouen, le 1er mars 1266. Thomas assistait l'année suivante, 1267, à la consécration de Guidon, évêque de Lisieux : le 9 octobre de l'année 1268, il assistait à l'échiquier de Caen.

Le comté de Bellême devient le comté d'Alençon et est attribué a un fils de France. — Pierre Ier

Cette année 1268 vit un changement total dans l'état politique de notre pays. Nous avons vu que les deux familles des Bellême et des Rotrou étaient éteintes, et que la couronne s'était réservé leur héritage. Saint Louis désigna le territoire d'Alençon, l'Hiémois et le Perche, comme devant être l'apanage de Pierre, son cinquième fils, qui prit le titre de comte d'Alençon et de Chartres ; ce fut ainsi que notre pays passa définitivement à un fils de France ; mais Pierre n'entra en jouissance qu'après la mort de son père, saint Louis, qui arriva deux ans après, en 1270. Il posséda cet apanage jusqu'à sa mort, en 1283, et comme il ne laissait pas d'enfant, nous verrons le comté passer aux mains de ses neveux, qui le possédèrent jusqu'au xvie siècle. A cette époque le territoire cessa d'être un fief souverain et devint un simple fief terrier.

Cependant, Pierre Ier d'Alençon ne se montra pas toujours digne du saint qui lui avait donné naissance : il afficha surtout un despotisme tracassier, qui occasionna dans le diocèse un certain nombre de difficultés. Il tourmenta en particulier l'évêque Thomas d'Aunou, voulut le soumettre à sa domination et en faire son premier serviteur. L'évêque refusa de jouer un tel rôle, et Pierre, pour se venger, essaya de s'emparer d'une partie des biens de son Eglise, et même tenta d'usurper quelques-uns de ses droits épiscopaux, ce qui força Thomas à aller défendre lui-même sa cause devant le Parlement de Paris en 1272. Le prélat parvint facilement à justifier les droits que possédait son Eglise : le Parlement lui donna raison mais seulement après cinq ans de délai : ce ne fut que le 1er novembre 1277, que le comte fut débouté de ses prétentions injustes.

Pierre attaqua ensuite le prieur et les religieux de Saint-Laumer de Moutiers-au-Perche, qui résistèrent comme l'évêque, mais ne furent pas aussi heureux. Le comte obtint gain de cause au tribunal du roi Philippe-le-Hardi lui-même. Il faut dire qu'il n'usa pas trop mal de ses droits, qu'il désirait seulement avec une ambition démesurée, mais non pour aucun mauvais motif. Il fit des dons à un certain nombre d'établissements religieux du diocèse : et sa femme, Jeanne de Châtillon, enrichit en particulier notablement l'Hôtel-Dieu d'Alençon.

L'évêque, de son côté, travaillait pour les mêmes établissements. A trois reprises différentes, il confirma les biens de l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer : en 1269, encore du vivant de saint Louis, et deux fois après la mort du saint roi, en 1273 et en 1274. L'année suivante, 1275, le prélat faisait une transaction avec Foulques du Merle pour le bénéfice de Gâprée, située assez près du Merlerault, lieu d'origine de la famille du Merle. Ce bénéfice fut alors partagé en deux parties : le grand *(pro majori)* et le petit *(pro minori)*. Ce dernier avait été donné en 1218 à l'évêché de Séez par Robert, dit l'Aîné de Gâprée. Le chapelain de Saint-Nicolas du Merlerault, dont nous avons parlé, souleva des difficultés et prétendit au droit de patronage ; cependant il se désista en 1256 et le patronage resta à l'évêque. Les dîmes qui étaient laissées au seigneur séculier, Guillaume du Merle, furent attribuées au chapelain de Saint-Nicolas. Il y eut encore des prétentions élevées sur ces dîmes par Robert de

Harcourt, mais il se désista en 1316. Ce fut pour bien distinguer tous les droits que Thomas d'Aunou et Foulques du Merle partagèrent le bénéfice en deux parties : celle du seigneur reçut le titre : *pro majori* ; celle de l'évêque fut distinguée par le titre de *pro minori*.

Le Maine eut aussi à se ressentir du changement de politique qui s'était opéré dans l'Alençonnais, le Bellêmois et le Perche. Pierre d'Alençon, par une charte datée du mois de juillet 1273, fit remise au doyen et aux chanoines du Mans, de tous les droits qu'il pouvait revendiquer sur eux comme seigneur de Bellême, titre qui lui donnait la suzeraineté sur les terres de Courgenard, de Cormes et autres lieux, qui appartenaient aux chanoines du Mans et portaient encore le nom de terres du *saint* : il faut entendre saint Julien, qui, pour les Manseaux était le saint par excellence.

Les abbayes continuaient de s'unir les unes avec les autres, par des bienfaits réciproques, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue temporel. En 1262, nous voyons Lonlay s'unir par une association de prières et de sacrifices, à l'abbaye de Montmorel. L'abbé de Lonlay qui signa cet acte d'union se nommait Philippe. Peu de temps après que Pierre de France eut pris possession officielle de ses nouveaux états en 1268, l'évêque du Mans, Geoffroy Freslon, qui porte comme évêque le nom de Geoffroy III, mourut le 14 novembre 1269. Son successeur fut, comme nous l'avons vu, Geoffroy d'Assé, ou Geoffroy IV, né dans la paroisse de Saint-Marceau, et fils de Hugues d'Assé et d'Algidia ou Gillette de Ségrie. Il avait été d'abord chanoine de la cathédrale, puis grand archidiacre, ensuite scholastique, c'est-à-dire chargé de la direction des études, enfin grand chantre. Ce fut dans cette dernière charge qu'il fut pris pour être évêque du Mans.

Geoffroy d'Assé commença son pontificat par faire don à sa cathédrale de toutes les dîmes qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Léonard-des-Bois. Il augmenta ensuite ses domaines de Touvoye et de Céaucé de quelques arpents de terre et de bois qu'il acquit de ses propres deniers : il agrandit le palais épiscopal du Mans, renouvela entièrement le château de Céaucé, éleva une chapelle somptueuse dans la terre épiscopale d'Yvré-l'Evêque, et fit don à sa cathédrale de la magnifique verrière de

l'arbre de Jessé, que l'on peut admirer encore aujourd'hui dans la chapelle du Chevet : le portrait du prélat s'y fait remarquer à genoux à la tête du lit sur lequel Jessé paraît étendu.

Nicolas de Gorron

A cette époque vivait le Dominicain Nicolas de Gorron, confesseur du roi Philippe-le-Bel, dont il obtint pour le diocèse du Mans le cœur de son père, Philippe-le-Hardi, pour être remis au couvent de son Ordre, situé dans la rue Saint-Jacques. Ce Nicolas de Gorron nous a laissé plusieurs *Commentaires,* un ouvrage intitulé *Distinctions*, un *Commentaire* spécial sur le *Livre des Sentences*, et divers opuscules restés manuscrits.

L'évêque Geoffroy d'Assé mourut le 3 juin 1277, dans le village de Saint-Marceau, où il était né, et il fut enseveli dans l'église de Notre-Dame-du-Pré, au Mans. A sa mort, les chanoines se divisèrent : les uns élurent Guillaume Reil, les autres Geoffroy de Saint-Busson, doyen de Bourges. Mais le pape Nicolas III trancha la difficulté en nommant Jean de Chaulay, clerc d'Auxerre, d'une illustre famille de Bourgogne. Les lettres du pape qui confirmaient le nouvel évêque sont datées de Viterbe et du 3 octobre 1279.

Le nouveau prélat éprouva beaucoup de difficultés pour prendre possession de son siège : ses ennemis lui dressèrent des embûches en plusieurs lieux. Un jour qu'il voulait consacrer l'église d'Arçonnay, ils se cachèrent dans la vallée de Garenzières, au milieu du bois situé entre Champfleur et Chérizé. Mais le prélat fut averti, traversa la forêt de Perseigne et retourna au Mans, d'où il excommunia ses ennemis. Ceux-ci, non contents d'avoir organisé le guet-apens de Champfleur, avaient miné et abattu le château épiscopal de Céaucé et assiégé ceux d'Yvré-l'Evêque et de Touvoye. Le résultat de cette querelle déplorable n'est pas connu.

Au milieu même de ces divisions malheureuses pour les Eglises de nos contrées, mais dont le diocèse de Séez ne porta pas la plus grande part, à cause du bon gouvernement de son évêque Thomas d'Aunou, l'Eglise universelle tenait une seconde fois ses grandes assises dans la ville de Lyon, en 1274.

Le pape Clément IV venait de mourir, et les cardinaux, ras-

semblés à Viterbe élurent pour lui succéder, Thibaut, archidiacre de Liège, homme rempli de sainteté, religieux, sage et aimant la paix. Au moment où il fut nommé, il se trouvait en Palestine, à la suite du prince Edouard, fils de Henri III, roi d'Angleterre, et qui devait plus tard lui succéder sous le nom d'Edouard Ier. Aussitôt qu'il eut reçu la nouvelle du résultat du conclave, il quitta la Palestine et s'en vint à Viterbe, où il trouva encore les cardinaux rassemblés en attendant sa venue. Il les emmena à Rome, où il se fit couronner sous le nom à jamais glorieux de Grégoire X.

Deuxième Concile général de Lyon

Le voyage que le nouveau pape avait fait en Orient lui avait donné l'idée d'une grande entreprise : celle de la réunion de l'Eglise grecque à l'église latine, qui devait faire cesser le déplorable schisme existant entre ces deux Eglises depuis plus de deux siècles. L'empereur de Constantinople, Michel Paléologue, avait manifesté quelques bonnes dispositions, plutôt, il est vrai, par la crainte des armes latines que par conviction sincère. Grégoire X, sans se fier beaucoup à ces dispositions éphémères, résolut pourtant de profiter de la circonstance, et convoqua, par une bulle adressée à toute l'Eglise, les prélats d'Orient et d'Occident, à se réunir dans la ville de Lyon.

Michel Paléologue lui-même se rendit à l'invitation du pape, et y amena avec lui deux patriarches orientaux du rite latin : Pantaléon de Constantinople et Opizon d'Antioche avec une grande suite d'évêques, de princes et de grands seigneurs grecs.

Les évêques d'Occident se rendirent aussi à Lyon au nombre de sept cent soixante-dix-huit, avec une grande quantité d'abbés et d'autres prélats, ce qui porta à plus de mille le nombre de ceux qui se trouvèrent réunis à cette assemblée. La Normandie, en particulier y avait envoyé son primat, Odon ou Eudes, archevêque de Rouen, qui était de l'Ordre de saint François ; Thomas d'Aunou, évêque de Séez, et les cinq autres évêques de la province. Le roi de France, Philippe-le-Hardi ; Jacques II, roi d'Aragon ; les ambassadeurs d'Allemagne, d'Angleterre, de Sicile et des royaumes du nord de l'Europe, étaient également présents.

Le pape avait invité spécialement saint Bonaventure déjà cardinal, ainsi que saint Thomas d'Aquin, que Marin Prouverre appelle « le soleil des doctes et la belle lumière de la théologie scholastique » ; parce qu'il voulait les faire discuter tous deux et écraser par leur génie l'erreur des grecs. On sait que saint Thomas mourut pendant la route, avant d'avoir pu parvenir jusqu'à Lyon : saint Bonaventure mourut au concile même.

Cette magnifique assemblée commença ses séances le 2 mai 1274. Le pape, comme il convenait, parla le premier et exposa les trois motifs qui lui avaient fait rassembler le concile : c'est-à-dire, la croisade, le retour des Grecs à l'unité et la réforme des mœurs.

Le résultat que se proposait le Pontife ne devait pas être entièrement atteint. La croisade, en premier lieu, ne put s'organiser : le zèle des Latins s'était refroidi, et les pertes qu'ils avaient éprouvées en Orient étaient assez de nature à leur ôter l'envie d'y retourner de nouveau.

Quant au schisme grec, on eut la satisfaction de le voir éteint pendant un instant : le symbole de la foi ayant été lu en grec et en latin, avec l'addition : « *qui à Patre Filioque procedit* », qui avait été la cause de la séparation des deux Eglises; tout le monde y acquiesça, même les Orientaux. L'autorité du pape sur l'Eglise entière y fut reconnue ; et Georges Acropolite, ambassadeur impérial de Constantinople, abjura le schisme au nom de son maître, Michel Paléologue. La joie fut grande parmi les Pères ; mais elle fut bientôt troublée par la mort de saint Bonaventure qui arriva le 15 juillet.

Enfin, sur le point de la réforme des mœurs, on fit un certain nombre de canons touchant l'élection des papes, l'ordre qu'on devait suivre dans les conclaves, et la manière dont il fallait procéder ; enfin on détermina les qualités que devaient posséder ceux qui étaient nommés à quelque bénéfice ecclésiastique. Ensuite, après avoir signé tous ces canons les évêques s'en retournèrent chacun à son Eglise.

Ce fut au retour du concile que notre évêque Thomas d'Aunou s'entendit avec Foulques du Merlerault à propos du bénéfice de Gâprée, comme nous l'avons dit déjà. Bientôt après, lorsqu'il arrivait à la vingt-unième année de son paisible épiscopat, il fut attaqué d'une longue fièvre, qui le mina peu à peu

et lui laissa le temps de se préparer à la mort, ce qu'il fit avec la piété la plus fervente. Enfin, se sentant affaiblir de jour en jour, il reçut dévotement les Sacrements de l'Eglise, et mourut le 15 ou le 17 juin 1278. Son corps fut porté solennellement à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, où il fut enseveli dans le chœur de l'Eglise, comme il en avait exprimé lui-même le désir avant sa mort.

CHAPITRE XVIII

JEAN II, DE BERNIÈRES, 42e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1278-1294

—

Origine et commencements de Jean de Bernières. — Etablissement des Dominicains à Argentan. — Mort de Pierre d'Alençon et de son fils : Charles de Valois lui succède. — Argentan à cette époque. — Mort de Jean de Bernières.

Le successeur de Thomas d'Aunou fut Jean de Bernières, ou Jean II, originaire de la paroisse de Bernières, près Falaise, aujourd'hui au diocèse de Bayeux, mais faisant autrefois partie du diocèse de Séez. Toutefois, on trouve dans une charte le nom d'un Alain, évêque de Séez, à cette époque, qui fit sacrer Thomas de Remé comme évêque de Dol en 1280. Mais il est probable qu'un copiste de cette charte a lu le nom d'Alain pour celui de Jean ; ou, si le nom d'Alain existait, c'est le diocèse de cet évêque qui a dû être écrit fautivement ; car on trouve le nom de Jean de Bernières mentionné avec le titre d'évêque de Séez dans une charte de l'Hôtel-Dieu d'Argentan, à la date du lundi de la Purification de l'an 1281. A la rigueur, il reste encore assez d'intervalle entre cette date et celle de la mort de Thomas d'Aunou pour y intercaler un pontificat ; mais alors, il aurait été extrêmement court.

Jean de Bernières était, avant d'être élu évêque, official de Lisieux. « C'était, dit Marin Prouverre, un homme prudent, sage, modéré, grave et ardent défenseur des droits de son

Eglise. » Il reçut en 1283 une bulle de Martin IV en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Séez.

Les Jacobins d'Argentan

Ce fut aussi pendant son pontificat que s'établirent à Argentan les Dominicains ou Jacobins, fondés vers le commencement du siècle par saint Dominique, et destinés surtout par vocation à évangéliser les peuples, ce qui leur avait fait donner le nom de Frères Prêcheurs. Ce nouvel Ordre religieux florissait alors par la piété, la sainteté, l'éloquence et la science de ses membres. Toute l'Eglise l'admirait, comme le digne pendant de celui de saint François, fondé dans le même temps. Les commencements de ces deux Ordres avaient été en effet très brillants : chacun voulait attirer à soi les uns et les autres ; et le roi saint Louis disait que, s'il pouvait se partager en deux parties, il donnerait la moitié de lui-même aux Dominicains, et l'autre moitié aux Franciscains. Les habitants d'Argentan pensaient comme les autres sur ce point, et ils appelèrent les Dominicains dans leur ville, avec l'intention de leur édifier un couvent où ils pussent s'établir d'une manière durable.

Cette idée généreuse germa d'abord dans l'esprit d'un bourgeois de la ville, nommé Raoul Osbéri : il donna pour recevoir les nouveaux religieux une maison avec le jardin attenant, le tout renfermant environ une acre de terre. La charte de donation portait en substance ce qui suit :

« Que tous, présents et à venir sachent que moi, Raoul Osbéri, bourgeois d'Argentan, j'ai donné et concédé entièrement en pure aumône, avec le consentement et la volonté de mon épouse Alice, pour le salut de mon âme, de la sienne, de ses parents et de nos communs bienfaiteurs, à Dieu, dans la personne des Frères Prêcheurs, une maison et un lieu pour construire, que nous avons achetés, mon épouse et moi, des ayant cause de Jean-le-Bœuf, et qui sont situés dans la ville d'Argentan, entre la route royale, les remparts et la grange de Raoul Viel ».

Cette donation était faite par autorité royale et garantie par Osbéri et son épouse aux Dominicains habitant alors Argentan et à leurs successeurs, contre toute espèce de réclamation et

d'attaque. La charte était datée de la vigile de saint Simon et de saint Jude, 27 octobre 1290, qui était un vendredi : elle paraît avoir été dressée dans la sacristie de Saint-Germain d'Argentan.

Il ne nous reste aucun titre mentionnant les libéralités faites aux Jacobins par Raoul Osberi ; mais la tradition nous rapporte qu'il fit bâtir lui-même le couvent dont il avait donné le terrain. Après avoir fait cette bonne œuvre, il mourut le 24 mars 1296, et son épouse Alice le suivit au tombeau l'année suivante, 6 juillet 1297 : leurs corps furent ensevelis avec honneur dans le chœur de l'église du couvent, alors bénite, quoique non encore consacrée, puisqu'elle ne reçut la consécration solennelle que le 10 octobre 1298, des mains de Guillaume, évêque de Séez, successeur de Jean de Bernières : on lui donna pour titulaire le très saint Sacrement.

Les premiers supérieurs de ce couvent d'Argentan ne sont pas connus, non plus que les premiers religieux qui l'habitèrent ; mais, quelques rares noms cependant ont dans la suite échappé à l'oubli, et sont parvenus jusqu'à nous à travers les siècles.

Nous trouvons d'abord parmi les Dominicains d'Argentan le vénérable Charles III, comte d'Alençon, fils de Charles II dont nous parlerons plus tard. Dégoûté des grandeurs du monde, il s'était d'abord fait prêtre, puis était devenu archevêque de Lyon et administrateur de l'archevêché d'Auch ; enfin il était venu se cacher sous la bure blanche de saint Dominique, ce fut au cloître qu'il termina ses jours. Nous aurons de nouveau plus tard occasion de parler de cet excellent prince.

Le vénérable Guillaume d'Urou apportait dans le même temps de grands biens à la communauté, qu'il édifia encore plus par ses vertus qu'il ne l'enrichit par ses dons. L'éloquence entra dans le couvent avec Nicolas-le-Grand, célèbre prédicateur, qui mourut en septembre 1362. Nous trouvons ensuite les noms de Jean Canu, docteur et prieur ; de Jean Matras, également prieur, qui n'offrirent du reste, rien de bien remarquable.

L'an 1409, on célébra dans cette maison des Jacobins un chapitre provincial ; et en 1503, le Révérendissime Père Vincent Baudelus, qui visitait alors les couvents de France, y tint

un second chapitre, composé des définiteurs de la province. Nous reviendrons sur l'histoire du couvent d'Argentan, lorsque nous parlerons de la réforme dont il fut l'objet au XVIe siècle.

Pierre Ier et Pierre II, comtes d'Alençon

Dans les premières années du pontificat de Jean de Bernières, ou même avant son avènement, Pierre d'Alençon, que nous avons vu susciter quelques embarras à l'évêque Thomas d'Aunou, était parvenu à augmenter de mille livres de revenu son apanage, qu'il espérait laisser à son fils Pierre II. Ce dernier fut déclaré par son oncle Philippe-le-Hardi, premier candidat à la régence de son fils, s'il en était besoin ; et il en reçut, outre l'apanage de son père, Saint-Cénery et Hauterive en octobre 1277. Mais ce prince n'imita que trop la conduite de son père dans le gouvernement de son comté : il usurpa comme lui les biens ecclésiastiques et réclama l'hommage de plusieurs abbayes, et même de l'évêché de Séez. Ces droits prétendus lui furent refusés, et d'ailleurs, il n'eut pas le temps de continuer son œuvre de tracasserie et d'injustice. Ayant pris part à la guerre entreprise contre Pierre d'Aragon, à la suite des vêpres siciliennes, il fut blessé à la Canina, et mourut des suites de sa blessure à Salerne, dans les premiers mois de l'année 1283, c'est-à-dire encore en 1282, selon l'ancienne manière de compter, c'est-à-dire en faisant commencer l'année à Pâques.

Avant de partir pour cette expédition où il devait trouver la fin de sa vie, le comte, qui, malgré ses défauts, était doué d'une grande piété, et en particulier, honorait beaucoup saint Julien, fit en l'honneur de ce saint apôtre du Maine, à l'Eglise du Mans, un legs considérable, dont le revenu devait surtout profiter à l'hôpital et à la léproserie d'Alençon, situés l'un et l'autre sur Montsort, et par suite sur le territoire du Maine. D'autres legs avaient été faits en faveur de presque tous les établissements de charité qui existaient dans les deux comtés d'Alençon et du Perche. Le comte avait déjà enrichi avant sa mort plusieurs autres hôpitaux et églises situés sur ses terres. Il désigna pour être l'un de ses exécuteurs testamentaires maître Hémery, archidiacre de Montfort en l'Eglise du Mans.

Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, veuve de ce Pierre II,

dont nous venons de parler, vécut jusqu'en 1291, imita la piété de son mari, et fit un testament en faveur de plusieurs églises du diocèse du Mans et de celui de Séez.

A la mort de Pierre, le comté d'Alençon était revenu à Philippe-le-Hardi, qui l'assigna comme apanage à son troisième fils, Charles : celui-ci eut en même temps le comté de Valois; au département actuel de l'Oise, et qui en conséquence porta le double titre de comte de Valois-Alençon. Cet apanage fut encore augmenté en 1290 par Philippe-le-Bel, frère du titulaire. Ainsi commença la ligne souveraine d'Alençon qui, sous les fils de Charles de Valois, devint la branche cadette de la race royale ; l'aînée étant parvenue au trône de France lui-même en 1328. La branche d'Alençon posséda nos contrées jusqu'au XVIe siècle.

Argentan

Quelques modifications s'opérèrent à cette époque dans l'état religieux de la ville d'Argentan; et il ne sera pas hors de propos de nous éclairer sur l'état des églises de cette ville.

Il n'y avait alors à Argentan qu'une seule paroisse dont les deux églises de Saint-Martin et de Saint-Germain étaient égales en dignité. Le *pouillé* du diocèse nous apprend qu'au XVIIIe siècle, ces deux églises étaient encore toutes deux paroissiales. Le curé placé à la tête du clergé séculier avait le titre de Recteur. Ce curé unique se servait indifféremment d'une église ou de l'autre, à son choix, pour les besoins du culte. La présentation à ce bénéfice unique d'Argentan appartenait à l'abbaye de Saint-Wandrille, à laquelle elle avait été donnée par Guillaume-le-Bâtard, et confirmée par l'évêque de Séez Girard II, le 8 des calendes de janvier, 25 décembre 1155 ; cette dernière charte confirmait à Roger, abbé de Saint-Wandrille, tout ce que son abbaye possédait d'avance dans le diocèse, et en particulier les églises d'Argentan avec toutes leurs dîmes et toutes leurs dépendances. Une autre confirmation fut octroyée au même abbé en 1293. Elle venait de Robert Hotot, sire du Homet, au diocèse de Bayeux, et donnait sans compensation aux religieux les patronages des églises d'Argentan : Notre-Dame, Saint-Martin et Saint-Germain, ainsi que toutes les chapelles qui en dépendaient, avec les patronages de Mauveville et de Coulandon. On

faisait remarquer qu'il y avait de plus dans la ville d'Argentan plusieurs belles églises bien bâties et ornées par la munificence des habitants eux-mêmes, qui n'épargnaient pas les aumônes, et qui les faisaient toujours avec la plus grande piété.

Nous voyons que la première église nommée dans la charte dont nous venons de parler est celle de Notre-Dame de la Place, qui passait par conséquent alors pour la principale église d'Argentan. Toujours est-il qu'elle était la plus fréquentée et, bien que son origine soit assez obscure, il est hors de doute qu'elle devait son existence à un pélerinage autrefois fameux. Au XVI[e] siècle, elle était devenue une simple chapelle située très près de Saint-Martin, dont elle dépendait : elle touchait les fossés de la ville, et se trouvait déjà dans le faubourg ; en outre elle n'avait plus aucun revenu propre ; seulement elle attirait un grand nombre de pélerins, à cause des miracles qui s'y opéraient constamment ; lorsque l'église de Saint-Martin la perdit, ses revenus devinrent insuffisants et même insignifiants. La vieille chapelle conserva jusqu'à sa destruction le nom de Notre-Dame de la Place. Le vaisseau renferme aujourd'hui un hôtel qui a porté longtemps le nom d'hôtel Meneut. Il a changé de nom aujourd'hui ; mais l'entablement qui couronne les murailles est sculpté d'une manière remarquable, et les écuries de l'hôtel renferment des morceaux d'une belle architecture. La forme et la taille du vaisseau se distinguent encore facilement de notre temps (1899).

L'église de Saint-Martin était à peu près au XV[e] siècle ce qu'elle est aujourd'hui. On avait rebâti alors, peu de temps avant que la charte de Robert Hotot eût augmenté les revenus, et au moyen des aumônes des habitants, sans le secours du patron, la nef et le chanceau, c'est-à-dire le chœur, le lieu où l'on chante, qui, l'un et l'autre, furent ornés de fort belles verrières, dont une partie existe encore aujourd'hui : cependant elle était moins fréquentée que sa chapelle annexe de Notre-Dame de la Place.

Il est assez remarquable que l'église de Saint-Germain, qui est certainement aujourd'hui l'un des temples les plus majestueux du diocèse, n'était alors qu'une église très ordinaire. D'ailleurs il est certain qu'elle n'était pas au XIII[e] siècle aussi belle qu'elle l'est aujourd'hui. Ce furent les habitants qui la construisirent

au XVe siècle de leurs propres libéralités, et, comme on l'avait fait pour Saint-Martin, sans le secours du patron. La raison de son existence est la même que pour Saint-Julien de Domfront. Saint-Germain se trouvait dans l'enceinte fortifiée, et pouvait par conséquent prêter un abri aux fidèles dans les temps de siège. Saint-Martin était primitivement dans le même cas ; mais la ville d'Argentan ayant été brûlée et rasée par le roi de France Henri Ier fut rebâtie sur un plan différent de ce qu'il était avant cette guerre; le mur fut refait en-deçà de l'église, qui se trouva dès-lors dans le faubourg. Il nous semble qu'on peut croire sans trop de présomption que ce fut alors que Saint-Germain fut augmenté et devint l'église principale : auparavant elle avait pu être l'église secondaire. Nous verrons que ses tours ne furent terminées qu'au XVIIe siècle.

La construction ou plutôt l'agrandissement de cette église de Saint-Germain força d'abattre le presbytère ; mais, presque aussitôt, en 1480, on chargea le receveur de la ville, Romain Pigache, de porter au registre des dépenses ce qu'il en coûterait pour rebâtir un logement destiné au curé. Ce ne fut alors qu'un simple projet : la maison n'était pas encore bâtie au commencement du XVIIe siècle. Quelques années auparavant, en 1461, le 22 février, Jean II d'Alençon avait permis officiellement par lettres patentes aux habitants d'Argentan de faire rebâtir la chapelle de Notre-Dame de la Place, à cause des miracles qui s'y étaient faits, et « parce que c'était un très beau lieu et dévot. » C'est assez dire que les pélerinages continuaient de venir à cette chapelle, et que la Madone qu'on y honorait continuait aussi d'exaucer ceux qui la priaient.

On trouvait encore dans la ville l'église de Saint-Jacques qui était celle des Dominicains. Nous avons raconté la fondation du couvent. L'église fut dédiée en 1296 par l'évêque de Séez, Guillaume Ier, dont nous parlerons bientôt. Ce fut un Frère nommé Roger, qui fournit à la dépense occasionnée par cette construction : il y fut inhumé, et son tombeau s'y faisait encore remarquer au XVIIe siècle. L'église de Saint-Jacques servait de logement aux pélerins qui allaient au pélerinage de Saint-Jacques en Galice ou qui en revenaient : aussi l'archevêque de Compostelle, ayant appris le dessein de Roger, lui envoya-t-il au mois d'avril 1266 des lettres d'exhortations qui ont été pendant des

siècles, conservées dans le couvent. Cette église existait par conséquent avant la maison religieuse qui n'y fut annexée qu'au XIIIe siècle. On trouve dès l'an 1220, des lettres de l'abbé de Prémontré dont l'approbation et les exhortations s'unissaient à celles de l'archevêque ; et, comme l'église était en même temps annexe du couvent des Dominicains et de l'Hôtel-Dieu, et de plus dédiée à saint Thomas, elle obtint des bulles approbatives d'Innocent IV, de Grégoire XI et de plusieurs évêques de Séez.

Cependant le couvent de saint Dominique s'agrandissait toujours ; l'un de ses principaux bienfaiteurs fut Jean de Montmorency, alors seigneur d'Argentan, qui lui fit en 1320 un présent considérable, et rendit ainsi suffisante la première donation de Raoul ou Rodolphe Osberi.

Un nommé Colin Maurice, sergent à Argentan, venait de fonder dans cette église une chapelle dédiée à saint Michel, dont il se réserva la présentation, lorsqu'on décida que Saint-Jacques appartiendrait désormais uniquement à l'Hôtel-Dieu, où se trouvait pourtant déjà l'église de Saint-Thomas ; on avait jugé que, devenue église d'hôpital, Saint-Jacques d'Argentan pouvait aussi bien servir de refuge aux pélerins de Saint-Jacques de Compostelle qu'elle servait aux besoins des autres malades. « Cette maison est des plus belles, dit la chronique de 1636, en parlant de l'Hôtel-Dieu, composée d'un beau temple et de grand nombre de beaux bâtiments et jardins, tant pour le logement de messire administrateur, de six prêtres condonnés de la dite maison, que des pauvres passants. » A part le personnel qui n'est plus le même, cette description serait encore vraie aujourd'hui. Fondé par un roi, l'hospice d'Argentan porte encore dans son aspect quelque chose de royal, qui frappe tout d'abord.

L'Hospice d'Argentan

Les rois d'Angleterre ayant cessé d'avoir juridiction sur la Normandie, les rois de France ne gardèrent point le droit de patronage sur l'hospice : la fondation fut gérée par les bourgeois, qui d'ailleurs étaient, comme nous l'avons vu, les seuls fondateurs de l'église de Saint-Jacques. De trois en trois ans, le corps municipal de la ville élisait un bourgeois comme admi-

nistrateur. L'élu rendait compte du revenu de la maison devant les officiers et les habitants de la ville ; qui avaient aussi seuls le droit de présenter les six prêtres desservants, à mesure que l'un d'eux venait à mourir. Il arriva même qu'un nommé Relié, s'étant fait nommer administrateur par le duc d'Alençon, fut débouté par un arrêt du conseil du 23 janvier 1642, de la prétention qu'il avait d'obtenir le charge.

Pendant les premiers temps qui s'écoulèrent après la fondation, les six prêtres attachés à l'établissement vivaient en commun, aux dépens de la maison, chez l'administrateur ; mais depuis, on eut des raisons de modifier ce système ; chacun demeura chez soi ; chaque prêtre reçut une subvention de cent vingt livres pour frais de nourriture, et fut en outre logé aux dépens de la maison, qui se chargeait aussi des réparations à faire aux bâtiments qu'habitaient ces chapelains. Mais alors, comme leurs meubles ne servaient plus de nantissement, on exigea qu'ils déposassent en place, lorsqu'ils entraient en charge, une somme de cent livres, afin d'obvier ainsi aux déprédations des héritiers.

On établit encore dans l'Hôtel-Dieu d'Argentan des filles pour le service des pauvres et des malades. Le mélange de ces filles avec les prêtres ne fut pas approuvé de tout le monde : il donna lieu à des critiques, et même à des calomnies ; on dit que tout ce personnel mélangé vivait ordinairement ensemble, ce qui était faux ; car leurs logements étaient séparés, et ils ne se voyaient que dans l'exercice de quelques offices. Cependant l'inconvénient était réel, et cet état de choses ne dura pas longtemps.

L'an 1400, les bourgeois d'Argentan avaient affirmé encore une fois le droit de patronage qu'ils avaient sur l'Hôtel-Dieu. Pierre II d'Alençon, ayant voulu y fonder deux chapellenies, lorsqu'il eut acquis la seigneurie d'Argentan, dut assigner à son établissement six livres de rente à prendre sur le domaine qu'il avait dans cette ville, et six livres de rente durent être payées à l'administrateur bourgeois de la maison comme reconnaissance de ce don, le comte présenta désormais aux deux chapelles.

Cependant l'Hôtel-Dieu n'avait pas été non plus sans recevoir des largesses de divers grands personnages. Le maréchal Henri Clément lui avait donné en 1228 deux voies de bois par

jour à prendre dans la forêt de Goufferne. Son fils, Jean Clément, lui concéda en 1238 le pasnage de soixante porcs. Pierre d'Alençon lui confirma en 1374 le revenu des deux foires de *Quasimodo* et de Saint-Pierre-aux-Liens. Remarquons en passant que cette dernière foire, qui se tient le 1er août, s'appelle aujourd'hui tout court la foire *aux Liens*, et que la plus grande partie des paysans croient que ce nom lui a été donné à cause des liens (*lians*, comme ils les appellent) qui entourent les gerbes de grains, parce que c'est le commencement de la moisson, et non à cause des Liens de saint Pierre ; ce sont pourtant les Liens de l'Apôtre qui forment la vraie étymologie du nom.

Les rois de France eux-mêmes ne furent pas sans porter intérêt à cet établissement de bienfaisance et de charité. Le dauphin Charles, duc de Normandie qui devint depuis le roi Charles V, lui confirma un droit de pasnage en 1361. Son père, Jean-le-Bon, lorsqu'il n'était non plus que simple dauphin, et aussi duc de Normandie, lui donna dans la forêt de Goufferne du bois pour bâtir. Jean Ier d'Alençon renouvela plus tard le même don de bois. Mais ces dons d'abord illimités, furent restreints plus tard, lors de la réforme de la loi sur les forêts.

Les papes gratifièrent quelquefois de bulles et d'indulgences ceux qui avaient fait des donations à la Maison-Dieu d'Argentan, et surtout ils ouvrirent les trésors de l'Eglise en faveur de ceux qui avaient fondé dans l'établissement des services perpétuels pour le repos de leurs âmes. Ceux du maréchal Henri Clément et de Jean, son fils, ont été célébrés au moins jusqu'au XVIIe siècle, ainsi que celui de Pierre d'Alençon, fondé en 1388.

Il est certain, du reste, que ce furent les bourgeois d'Argentan qui se montrèrent les plus généreux envers leur hospice. On cite surtout, parmi les principaux bienfaiteurs, Robert Magny, qui, en 1343. fonda dans l'église la chapelle de Notre-Dame. L'an 1413, Jean Ier, comte d'Alençon, donna par lettres permission à Jean l'Arçonneur de bâtir une chapelle à l'un des côtés de l'église de Saint-Thomas, et de la fonder en la dotant de terres et de rentes prises sur son comté.

André Loisel, bourgeois d'Argentan, et sommelier de pinterie, c'est-à-dire administrateur des boissons pour le comté d'Alençon, étant devenu malade de la lèpre, donna à l'Hôtel-

Dieu le fief et la terre de l'Aillerie. La donation fut confirmée par Jean II, duc d'Alençon, le 24 mars 1452 : *en considération*, porte la charte, *de ce que plusieurs de ses parents sont ensépulturés audit Hôpital :* il s'agissait des deux tantes du duc, Jeanne et Marguerite d'Alençon, qui reposaient en effet dans le chœur de l'église de Saint-Thomas, où leur monument funèbre s'est fait remarquer jusqu'à la destruction de l'église.

La chapelle de Saint-Jean, en l'église de l'Hospice, était à la présentation de la famille de la Pallu, qui était classée autrefois parmi la haute bourgeoisie d'Argentan et y possédait son lieu de sépulture dans l'église de Notre-Dame-de-la-Place. Cette famille de la Pallu était propriétaire du fief de Droullin, situé sur le territoire de Coulandon, et dont les premiers possesseurs qui portaient le nom du fief acquirent en échange la terre d'Urou : elle avait aussi la haute main sur la paroisse de Gînay, qui ne paraît pas avoir jamais fait partie d'aucun grand fief ; mais on se demande si son patronage sur la chapelle de Saint-Jean d'Argentan était bien légitime ; car les titres de la Maison-Dieu portaient qu'en 1407, cette chapelle avait été ruinée par les glaces et rebâtie aux frais de la maison elle-même. D'ailleurs, ce qui prouvait qu'elle avait toujours dépendu de l'Hospice, c'est qu'on l'appelait la chapelle des *Jetés*, c'est-à-dire des enfants abandonnés, que l'on déposait dans cette chapelle, pour que l'Hospice les y trouvât et les prît à sa charge. On continua longtemps encore à faire le jour du Vendredi-saint une quête dans ce même lieu, pour l'œuvre des enfants trouvés.

La chapelle de Sainte-Croix avait été fondée et dotée par Michel de Coulandon, prêtre, bourgeois d'Argentan, par contrat du 2 novembre 1483, confirmé par le duc René d'Alençon en octobre 1486. Le fondateur en laissa la présentation au curé et aux trésoriers de Coulandon, à la charge par eux d'y présenter un prêtre de la famille des fondateurs ; s'il ne se trouvait pas de prêtre parmi les membres de cette famille on devait au moins nommer quelqu'un qui fît partie de la bourgeoisie d'Argentan.

Il y avait encore deux autres chapelles dans la ville : celle de Saint-Nicolas, qui était dans l'enclos du château ; et l'autre, dédiée à saint Damien, était située dans le palais du gouverneur et entièrement consacrée au service particulier de la

maison de ce seigneur : toutes deux étaient de fondation royale. Enfin, on en trouvait encore une dans le donjon ; elle était dédiée à saint Ellier, et fondée, disait-on par un prêtre du diocèse de Lisieux.

Cependant, l'évêque Jean de Bernières, après avoir profité pour ses églises des legs qu'avait laissés le fils de Pierre Ier d'Alençon, en 1283, reçut encore en 1284 un don fait par Raoul de Chaumont, à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, dont l'abbé d'alors se nommait Pierre. La charte est datée du samedi avant la fête de saint Marc.

Jean de Bernières mourut en 1294, et fut enterré dans le chœur de sa cathédrale. Il rendit son âme à Dieu le 15 avril, bien que son anniversaire se célébrât seulement le 16 à Saint-Evroult. Le droit de régale fut perçu après sa mort jusqu'à la Toussaint de 1295. Marin Prouverre prétend qu'il est mort à Séez le 18 avril 1293, et nous rapporte son épitaphe, qui était en latin, et dont voici la traduction : « Ci-gît Jean, dit de Bernières, d'heureuse mémoire, autrefois évêque de Séez, homme prudent, modeste, gracieux, constructeur de plusieurs édifices du diocèse et défenseur des droits de son Eglise. Il mourut le jeudi saint, 18 des calendes de mai (14 avril) de l'an du Seigneur 1293 : que son âme repose en paix. Ainsi soit-il. » Il faut remarquer que le 14 avril se trouvant cette année-là avant Pâques, il s'agit, selon notre manière de compter, du jeudi saint de l'année 1294, ce qui met Marin Prouverre d'accord avec le *Gallia christiana*. Dans les derniers travaux faits à la cathédrale et terminés en 1898 on a remarqué dans la chapelle nord du transept en face de la statue de Mgr Rousselet, un vitrail portant le nom et le portrait de Jean de Bernières. Il est certain que ce vitrail a été posé de son temps.

CHAPITRE XIX

Guillaume Ier, 43e Évêque de Séez

1294-1295 ou 1298

—

Existence et pontificat de Guillaume Ier : il consacre l'église des Dominicains d'Argentan. — Charles de Valois-Alençon.

Après Jean de Bernières, Arthur du Monstier place un Guillaume, qui, selon lui, dédia l'église conventuelle des Dominicains ou Jacobins d'Argentan. Le *Gallia christiana* ne mentionne pas cet évêque ; mais pourtant il est certain, que les Dominicains venaient alors de s'établir à Argentan, ce qui donne de la vraisemblance à l'assertion de l'historien rouennais. D'un autre côté, nous avons pu remarquer que les chroniques d'Argentan elles-mêmes sont parfaitement d'accord avec lui sur ce point, mentionnent cette dédicace à l'an 1296, et nous affirment formellement que l'évêque de Séez qui célébra la cérémonie se nommait Guillaume : il est donc à peu près certain qu'il y a ici une lacune dans le catalogue du *Gallia christiana*. Du reste, cette consécration est le seul fait du pontificat de Guillaume Ier qui soit parvenu à notre connaissance. Marin Prouverre en recule la date jusqu'au 10 octobre 1298. Il faut alors renoncer à mettre, comme nous l'avons fait, en 1295, le commencement du pontificat de Philippe le Boulanger. Du reste, cette divergence de date est d'une médiocre importance, et dans tous les cas, il est certain que le pontificat de Guillaume Ier, ne se prolongea pas longtemps.

Ce fut un peu avant cette époque, en 1290, que le roi Philippe-le-Bel, après la mort de son oncle et de son cousin, Pierre Ier et Pierre II d'Alençon, donna ce comté et celui du Perche à son frère, Charles de Valois, qui devint dès-lors Charles Ier de Valois-Alençon. Nous donnerons plus amplement l'histoire de ce prince, dont on a pu dire qu'il fut *fils de roi, frère de roi, oncle de roi, père de roi, gendre de roi et jamais roi.* Il était en effet fils de Philippe-le-Hardi, frère de

Philippe-le-Bel, oncle des trois derniers Capets : Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, et Charles-le-Bel ; père de Philippe-de-Valois, et gendre du roi Charles de Sicile ; cependant, il ne s'est jamais assis lui-même sur le trône ; mais il n'en fut pas moins la tige de deux races princières : celle des Valois, qui occupa le trône de France pendant près de trois siècles, et qui était issue de son fils aîné, Philippe de Valois, et celle des comtes et ducs d'Alençon, issus de son fils cadet, Charles II. Il est triste d'avoir à constater que le chef de ces deux nobles races ne fut pas toujours à la hauteur du rang qu'il occupait dans la société chrétienne et qu'il devait occuper dans l'histoire ; ce fut en somme un personnage assez médiocre : nous en verrons bientôt les preuves.

LIVRE TROISIÈME

Depuis la fin du règne temporel de l'Eglise jusqu'aux commencements du Protestantisme.

1295-1510

CHAPITRE Ier

PHILIPPE LE BOULANGER, 44e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1295 ou 1298-1315

—

Commencements de Philippe le Boulanger. — Concile de Pintarville. — Fondations du diocèse du Mans sur nos limites. — Charles d'Alençon. — Les papes à Avignon. — Concile général de Vienne. — Les Templiers. — Embarras et fautes de Charles de Valois-Alençon : Enguerrand de Marigny. — Mort de Charles. — Mort de Philippe le Boulanger. — Double concile de Rouen. — Hommes remarquables de cette époque.

Bien que la date exacte de l'avènement de Philippe le Boulanger au siège de Séez ne soit pas absolument certaine, il est hors de doute qu'il gouvernait notre diocèse à la fin du XIIIe siècle. Arthur du Monstier place son avènement vers l'an 1300, et le *Gallia christiana* dès la fin de 1295, ou au commencement de 1296. Arthur, en choisissant une date plus tardive, attribue à Guillaume Ier dont nous venons de parler, les trois ou quatre premières années que le *Gallia* donne à Philippe. Nous avons vu que ce n'est pas sans motif que nous nous sommes ralliés, sur le point de l'existence de Guillaume, à l'opinion du religieux rouennais.

Philippe le Boulanger avait été d'abord prieur des chanoines réguliers de la cathédrale, puis abbé d'Ouche ou de Saint-Evroult, si l'on en croit Arthur du Monstier. Ce changement est cependant assez étonnant, puisque les chanoines dont il

était d'abord supérieur étaient augustins, et que les moines d'Ouche étaient de l'Ordre de saint Benoît. Cependant, la chose n'est pas absolument impossible, car il ne paraît pas que les chanoines de Séez aient jamais fait de vœux solennels, et par conséquent, ils pouvaient toujours rompre leurs vœux simples pour changer de Congrégation, sans avoir d'autre formalité à remplir que de se munir de la permission de leur évêque.

Concile de Pintarville

L'un des premiers actes solennels dans lesquels nous voyons figurer notre évêque est le concile de Pintarville, au diocèse de Rouen. Ce concile se tint en 1305, sous la présidence de Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen ; il se composait en outre de Geoffroy Boucher, évêque d'Avranches, de Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux, et de Philippe le Boulanger, évêque de Séez. Pierre de *Beneis,* évêque de Bayeux ; Guidon de Harcourt, évêque de Lisieux et Robert de Harcourt, évêque de Coutances, étaient absents. Le sujet qu'on devait traiter dans ce concile était secondaire, et ne sortait point de la question d'administration : il s'agissait de Thomas, abbé de Fécamp, de l'Ordre de saint Benoît, qui prétendait relever immédiatement du Saint-Siège, et non de l'archevêque de Rouen, dans le diocèse duquel se trouvait son monastère. Cet abbé fut mandé au concile de Pintarville, pour s'expliquer sur ce point, mais il prétendit qu'il ne pouvait être appelé malgré lui à aucune assemblée ecclésiastique. Les prélats, qui ne l'avaient convoqué que *sauf les droits et privilèges apostoliques*, reconnurent qu'il était dans son droit, et lui en donnèrent acte le mardi d'après la fête de Sainte-Agathe 1304, ou selon notre manière de compter 1305.

Le diocèse du Mans avait vu disparaître rapidement à cette époque plusieurs de ses évêques. Jean de Chanlay s'était retiré à l'abbaye cistercienne de Prully, dans le diocèse de Sens et la province de Brie : ce fut là qu'il mourut le 29 août 1291. Il fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale, du côté de l'évangile, et une épitaphe fut gravée sur son tombeau.

La vacance du siège se prolongea jusqu'en 1294. Pendant cet intervalle on dressa un rôle, c'est-à-dire, croyons-nous, une

liste des redevances octroyées en faveur de la famille de Clinchamp, dont un membre était cardinal, et l'autre abbé de Saint-Remy de Reims. Enfin, le chapitre, ennuyé d'être sans maître, termina ses tergiversations, et son choix se porta sur Pierre le Royer, qui était auparavant chanoine de la cathédrale, depuis 1272. Cette famille Le Royer paraît originaire du Passais. Pierre était d'un âge fort avancé, et ne fit que passer sur le siège du Mans. Il mourut dans la paroisse de Sainte-Cécile-sur-Loir, et son corps fut rapporté dans sa cathédrale.

Denis Benoiston ou Benaiston fut alors nommé évêque du Mans par l'autorité séculière, qui ne consulta point le chapitre. Il était originaire du diocèse de Séez, et né à Falaise ; mais au moment d'entrer dans la cléricature, il s'agrégea au diocèse de Paris ; ensuite il devint chanoine du Mans, archidiacre et enfin grand-chantre de la cathédrale. Ce fut sous son pontificat que fut fondé l'hôpital d'Ernée par le prêtre Richard Morin.

Notre prélat mourut ensuite le 3 mars 1298, et le 26 avril suivant, le chapitre élut à l'unanimité pour lui succéder Robert de Clinchamp, dont nous avons déjà fait connaître la famille, l'une des mieux posées de la province.

Robert était doyen du chapitre de la cathédrale, dans laquelle il avait d'abord obtenu une prébende simple, puis était devenu chanoine et chantre, avant de devenir doyen. Il était neveu du cardinal Gervais de Clinchamp, dont nous avons déjà prononcé le nom.

Ce prélat rétablit les châteaux épiscopaux qui avaient été incendiés du temps de son prédécesseur Jean de Chanlay, entre autres ceux de Céaucé et d'Yvré-l'Evêque, dont il releva les ruines, en changeant la disposition des bâtiments. Il eut ensuite beaucoup à lutter contre les gardiens des Régales, qui vexaient la province de toutes manières. Ils s'étaient même permis de lever les dîmes, de percevoir les fermages et les pensions de plusieurs églises, entre autres de celles d'Ambrières, de Gâtine, de Linière, de Céaucé et d'autres encore. Mais le Parlement donna ordre au bailli de Touraine de faire tout restituer à l'évêque du Mans, au moins tout ce qui avait été enlevé injustement. Ce fut peu de temps après que, sous l'influence des moines de Saint-Hippolyte de Vivoin, il se forma une congrégation de prêtres à Beaumont-le-Vicomte, qui prit pour lieu de

réunion l'église même du prieuré de Saint-Hippolyte. Guillaume-la-Doucelle donna son nom à la paroisse de Linière, qui se nomme depuis ce temps-là Linière-la-Doucelle. Le même personnage fonda à Saint-Ursin un prieuré de chanoines réguliers de la Congrégation de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Ce fut à cette époque, 1295, que le roi Philippe-le-Bel commença la guerre contre l'Angleterre, de concert avec Jean de Bailleul, roi d'Ecosse. Charles de Valois-Alençon prit une part active aux expéditions, battit le prince Edmond, fils du roi Edouard Ier, et le contraignit de se renfermer dans Bayonne. Ce prince, dont la qualité de fils de France était très-prisée en Europe, fut alors proposé pour le trône impérial, vacant par la mort d'Adolphe de Nassau en 1298 ; mais Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Habsbourg, prédécesseur d'Adolphe, l'emporta sur lui.

Charles Ier de Valois-Alençon

Le roi saint Louis avait été canonisé l'année précédente, 1297, par le pape Boniface VIII. Charles de Valois, pour tirer vengeance de son heureux compétiteur Albert, passa en Flandre, dont il battit le comte Ferrand, qu'il força de se rendre à merci. Il en résulta pour lui d'assez riches acquisitions, et il fit faire plusieurs constructions en dedans et en dehors du territoire d'Alençon.

Ce prince avait épousé en 1291 Marguerite, fille du roi Charles de Sicile. Il renonça par son contrat à tout droit du chef de son épouse, sur les royaumes d'Aragon et de Valence, et reçut en retour et à perpétuité de son beau-père les comtés du Maine et d'Anjou. Le roi d'Angleterre Edouard Ier lui fit remise de l'hommage pour ces deux provinces. Mais il cherchait à se dédommager de cette concession en s'arrogeant des droits sur d'autres territoires, qui ne lui appartenaient nullement. Les Français résistèrent fortement à ces prétentions d'Edouard ; en particulier le comte Charles d'Alençon et Raoul du Merle, connétable de France ; ces deux vaillants guerriers déconfirent en plusieurs lieux les Anglais et prirent le château de Rion avec plusieurs autres places.

Charles n'eut point d'enfant de la princesse de Sicile, qui

mourut jeune et lui permit par sa mort d'épouser en secondes noces Catherine, fille de Beaudouin, empereur de Constantinople. Dès-lors Charles lui-même prit le titre que portait son beau-père, et en 1301, il se rendit à Rome pour consulter le pape sur la conduite qu'il devait tenir au sujet de l'empire nouveau que sa femme lui apportait en héritage ; mais le pape approuva peu les desseins belliqueux que le comte avait formés dans cette circonstance. Charles revint en France un peu déconcerté, et la perte de son armée qui fut en grande partie détruite par diverses maladies, acheva de le décourager.

Cependant la désapprobation dont il avait été l'objet, l'avait irrité contre le pape Boniface VIII, dont il devint l'ennemi acharné, comme l'était déjà son frère Philippe-le-Bel. Il assistait à l'assemblée qui décréta en 1303 la révolte contre ce pape, et il ne fut pas un des moins ardents à prêcher la rebellion.

Mais cet esprit de révolte contre Rome ne l'empêchait pas d'être tout dévoué aux intérêts du roi son frère. L'année suivante 1304, il alla de nouveau guerroyer pour lui en Flandre, et contribua beaucoup à la victoire de Mons-en-Puelle ; ses succès furent en tous lieux prompts et rapides, bien qu'on eût, si l'on en croit Odolant-Desnos, essayé de l'ensorceler. Il remit sous l'obéissance du roi toute la Gascogne, excepté Bayonne, Bordeaux et Saint-Sever, qui même auraient été forcées de se rendre, si le prince n'eût été arrêté par la mort.

La situation étant devenue un peu plus calme, Charles réclama comme droit de conquête la ville de Namur ; mais elle fut donnée en 1312 à Jean de Flandre. Il était dit que le pauvre prince n'obtiendrait jamais rien en dehors de ses deux comtés de Valois et d'Alençon : *jamais roi*, disait le proverbe qui courait sur son compte, et que nous avons cité plus haut.

Le Perche était encore alors gouverné par un comte Guillaume, qui paraît avoir été un parent éloigné des Rotrou. Charles s'entendit avec lui en 1304 pour demander une croisade au bienheureux Benoît XI, successeur de Boniface VIII sur le siège pontifical. Mais ce saint pape régna si peu de temps qu'il ne put donner suite à ce projet, qui n'était d'ailleurs peut-être pas réalisable, Benoît XI eut pour successeur Clément V, le 14 novembre 1305.

Un peu plus de deux ans après, le 2 janvier 1308, Charles

perdait sa seconde épouse, fille de Beaudouin, et renonçait entièrement à ses projets sur Constantinople.

Abolition de l'Ordre des Templiers

Ce fut alors que le roi Philippe-le-Bel, de concert avec le pape Clément V, entreprit de détruire l'Ordre des Templiers, si célèbre pendant la période des Croisades.

Clément V, auparavant Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, était français d'origine, fort attaché à son pays et à son roi, et de plus un peu courtisan, ce qui le mettait entièrement entre les mains du rusé Philippe-le-Bel. Pour plaire à ce prince, au lieu de combattre les factions qui divisaient alors l'Italie, et qui avaient chassé de Rome le bienheureux Benoît XI, il céda devant elles, passa les Alpes, et vint fixer le siège pontifical à Avignon. Cet état de choses insolite devait durer pendant soixante-dix ans et plus, jusqu'au pontificat de Grégoire XI.

Le séjour du pape en France le plaçait tout naturellement sous la domination du roi. Or Philippe-le-Bel n'était pas sans désirer beaucoup l'abolition des Templiers, tant pour pouvoir s'emparer de leurs biens que pour faire disparaître cette milice forte et distinguée, qui faisait honte à la lourde et inerte cavalerie féodale.

Concile général de Vienne

Clément pour donner plus de solennité au procès de ces religieux, convoqua pour le 16 octobre 1311, à Vienne en Dauphiné un concile général auquel il assista en personne avec tous les cardinaux, les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et plus de trois cents évêques, auxquels s'ajoutaient un grand nombre d'abbés, de prélats inférieurs et de savants théologiens. Notre province y comptait Gilles, archevêque de Rouen ; Guy de Harcourt, évêque de Lisieux ; Philippe le Boulanger, de Séez, et plusieurs autres prélats inférieurs. Trois princes séculiers : Philippe-le-Bel, roi de France ; Edouard II, roi d'Angleterre, et Frédéric, roi d'Aragon, vinrent rehausser de leur présence, entourés d'une brillante noblesse, ces vénérables assises de la chrétienté.

Plusieurs canons furent dressés à Vienne pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique. Les fragments de ces canons qui nous sont restés ont été tous dispersés à l'exception de ceux qu'on a pu réunir dans la partie du *Corpus juris*, nommée *les Clémentines*, et dans le livre de Durand de Mende intitulé : *De celebrando concilio*.

Ce fut dans ce même concile que fut instituée officiellement la fête du très saint Sacrement, décrétée d'avance en 1264, par le pape Urbain IV, qui en avait fait composer l'office par le grand saint Thomas d'Aquin. Le même pape avait attaché à la célébration de cette fête un grand nombre d'indulgences, par sa bulle : *Transiturus de hoc mundo*. Ce fut au concile de Vienne seulement que l'on parla pour la première fois de porter en procession la sainte Hostie ce jour-là par les villes et les villages.

Les Templiers

Mais l'acte le plus important du concile de Vienne fut l'abolition des Templiers, dont nous venons de parler. Ces religieux militaires avaient été fondés l'an 1118, dans le but de protéger les pélerinages qui se rendaient en Terre-Sainte, et de travailler à la conservation du royaume chrétien de Jérusalem. Leur nom de Templiers leur venait du Temple de Salomon, près de l'emplacement duquel leur maison de Jérusalem était établie. Ils portaient l'habit blanc avec une croix rouge sur la poitrine : ce costume leur avait été donné par le patriarche Etienne de Jérusalem. Leur Règle avait été composée par saint Bernard, et n'était autre que celle des Cisterciens, modifiée selon les besoins d'un Ordre militaire. Les deux papes Calixte II et Honorius II confirmèrent cet Ordre, qui s'étendit beaucoup dans tous les pays chrétiens et s'acquit d'abord une grande gloire.

Mais, Saladin ayant vaincu le royaume de Jérusalem, que ses successeurs détruisirent aussitôt après, les Templiers, voyant que leurs collègues, les Hospitaliers de Saint-Jean, avaient formé un établissement dans l'île de Rhodes, voulurent en faire autant dans l'île de Chypre, afin de se tenir ainsi près de la côte de la Terre-Sainte, et de pouvoir y débarquer au premier signal. L'essai ne réussit pas ; et les Templiers, sans se dissoudre, vinrent en corps en Europe, où ils fondèrent des établisse-

ments en divers lieux. Ils placèrent leur centre à Paris, dans une tour qui prit d'eux le nom de Tour du Temple, et qui devint si célèbre depuis par la captivité de l'infortuné roi Louis XVI.

On dit qu'avant de quitter la Terre-Sainte, ces malheureux chevaliers avaient commencé à déchoir de leur ferveur première, et même avaient fait aux Musulmans des conditions qui les conduisaient à l'apostasie formelle. Quelques-uns ont même prétendu que la franc-maçonnerie tirait d'eux leur origine : nous la croyons cependant plus ancienne que les Templiers ; mais il y a néanmoins de fortes raisons de croire que ces religieux devenus infidèles y ont plus ou moins trempé. Dans tous les cas, il y avait certainement trop d'accusations graves à peser sur eux pour ne pas exciter les désirs des hommes cupides, qui couvaient déjà des yeux leurs immenses possessions, augmentées de beaucoup depuis leur retour en Europe, par la libéralité des fidèles de tous les pays ; et qui enviaient leurs riches trésors, dont l'abondance les rendait les principaux financiers du monde, comme vient de le prouver dans un ouvrage spécial, le savant administrateur en chef de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delille. Un grand problème se pose ici devant l'histoire. Les accusations portées contre cet Ordre célèbre étaient-elles fondées ? étaient-elles simplement le résultat de la haine et de la cupidité de leurs ennemis ? Questions fort obscures dont la solution claire et certaine ne sera probablement jamais connue. Le fait, c'est que l'Ordre fut condamné par le concile de Vienne et voué à une destruction complète et absolue.

Ce principe de destruction ayant été posé par le concile général fut discuté ensuite en détail dans les conciles particuliers et dans les synodes diocésains. Un concile que présidait l'archevêque de Sens fut tenu à Paris : l'archevêque de Reims convoqua ses suffragants à Senlis ; les évêques normands se rassemblèrent à Rouen. Partout on approuva la sentence du concile général et on résolut de la mettre à exécution. Le grand maître, Jacques de Molay, fut brûlé publiquement à Paris, avec Guy, prieur d'Auvergne et plusieurs autres. On dit que, jusqu'au dernier soupir, ils protestèrent de leur innocence, assurèrent que la violence seule des tortures leur avait arraché

les aveux qu'ils avaient faits, et citèrent au jugement de Dieu le pape et le roi de France, qui moururent en effet tous deux dans l'année.

Charles de Valois-Alençon assistait au concile de Vienne, et il n'était pas tout à fait désintéressé dans l'affaire des Templiers ; car il avait dans ses états plusieurs Templiéries qu'il s'appropria toutes aussitôt après que l'Ordre eut été supprimé par la décision du concile. Cette destruction lui donna l'hôpital de Fresneaux, petite paroisse près Séez, réunie aujourd'hui à celle d'Aunou-sur-Orne. On voit encore la chapelle de cette templiérie, servant de grange et de pressoir, à une ferme qui conserve jusqu'aujourd'hui le nom de Ferme de *l'Hôpital.*

Il y avait encore dans le comté d'Alençon et ses dépendances les templiéries de Villedieu-les-Montchevrel, assez près de Fresneaux, de Villedieu-les-Bailleul, au canton de Trun, de Villedieu-les-Poêles, au département de la Manche, de Saint-Germain-du-Corbéis, dont nous avons déjà parlé, et d'autres encore : tout revint à Charles, qui fit traiter aussi au concile la question de son empire de Constantinople. Ce fut au retour de ce voyage qu'il fit le partage de ses biens entre ses fils.

Une partie des possessions des Templiers fut encore adjugée au fisc royal et une autre partie fut donnée aux chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean, devenus plus tard les chevaliers de Rhodes, et enfin les chevaliers de Malte. C'est l'origine de toutes les commanderies que ces chevaliers ont possédées en France. Nous croyons qu'ils ont possédé chez nous, en vertu d'une cession de nos comtes et ducs souverains, au moins les établissements de Villedieu-les-Bailleul et de Fresneaux. C'est d'eux vraisemblablement que ce dernier établissement tirait son nom d'Hôpital.

Le concile de Vienne condamna aussi les erreurs des Fratricelles, sortes de sectes dévotes qui s'étaient formées dans le Piémont. Les Béguards et les Béguines d'Allemagne furent aussi l'objet de ses anathèmes. Les hérésies pullulaient ainsi dans ce temps où la foi commençait à s'affaiblir. On décida enfin une nouvelle croisade, et les rois présents promirent leur concours ; mais leur promesse resta sans effet. Du reste, Philippe-le-Bel mourut si vite qu'il n'eut pas beaucoup de temps pour penser à l'exécution de la sienne ; et du côté de l'Espagne,

il éclata aussi des troubles, qui ne furent pas sans arrêter les souverains, qui auraient pensé à partir : ils sentirent le besoin de rester chez eux pour empêcher les désordres qui menaçaient leurs propres états. Le temps des croisades était passé à jamais.

La Tour de Nesle

Philippe-le-Bel touchait à la fin de son règne, dont les dernières années furent empoisonnées par les débordements de ses trois brus, qui produisirent les histoires sinistres de la tour de Nesle. Les trois fils du roi : Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, avaient épousé trois sœurs : Marguerite, Jeanne et Blanche, toutes trois filles du duc de Bourgogne. Louis-le-Hutin portait alors le titre de roi de Navarre ; Philippe-le-Long, celui de comte de Poitiers et Charles-le-Bel, celui de comte de la Marche. Ces trois princes étaient classés, comme leur père, parmi les plus beaux hommes de leur temps, cependant ils furent trompés tous les trois par leurs épouses.

La tour de Nesle était située sur le bord de la Seine et faisait partie de l'enceinte de Paris du côté de l'ouest, au lieu où s'élève aujourd'hui l'aile orientale du palais de l'Institut. C'était là, disait-on, que les trois brus royales se livraient à des orgies abominables avec leurs amants, qu'elles faisaient ensuite jeter à la Seine, quand ils n'avaient plus le don de leur plaire. Tant d'excès ne pouvaient se commettre longtemps sans éveiller les regards de la justice : les trois coupables sœurs furent arrêtées et condamnées. Blanche et Marguerite finirent leurs jours à Château-Gaillard, en Normandie. Jeanne, d'abord enfermée à Dourdan, en sortit enfin et rejoignit son mari, *parce qu'il fut prouvé qu'elle n'était pas du tout ce qu'on lui avait imposé*, dit une chronique du temps.

Cette parole soulage le cœur et ferait croire qu'il y a plus d'exagération que de vérité dans les histoires de la tour de Nesle. Les délateurs des princesses furent surtout Philippe et Gautier d'Aunoy, amants probablement méprisés, et qui s'en vengèrent en exagérant leurs propres succès, et en attribuant à d'autres des aventures qui n'étaient pas toutes arrivées. Ces deux calomniateurs eurent d'abord le nez coupé, par ordre de Philippe-le-Bel, puis furent pendus et étranglés, ainsi que

l'huissier de la reine de Navarre, qui paraît avoir trempé dans leur complot, et qui fut exécuté à Pontoise. En 1324, l'année qui précéda la mort de Charles de Valois, le chevalier Jourdain de l'Isle, qui avait épousé une nièce du pape Jean XXII, fut également pendu et étranglé au gibet de Paris.

Enguerrand de Marigny

Très peu de temps après le célèbre procès de ses brus, l'indigne petit-fils de saint Louis, Philippe-le-Bel, mourait, le 19 novembre 1314. Charles de Valois-Alençon prit aussitôt en main les intérêts de son neveu Louis-le-Hutin, et lui soumit plusieurs provinces révoltées ; mais il ternit sa gloire, en prenant trop de part à la malheureuse affaire d'Enguerrand de Marigny. Ce seigneur était alors préposé aux finances du royaume ; et, comme Charles de Valois n'avait point trouvé d'argent au trésor pour le sacre de son neveu Louis-le-Hutin, il s'en prit aux financiers et particulièrement à Marigny, avec lequel il avait eu déjà plusieurs différends assez vifs. Le conseil royal fut rassemblé au bois de Vincennes, devenu depuis saint Louis le sanctuaire de la justice : les financiers, appelés pour rendre leurs comptes, ne purent le faire complètement, et on appela Enguerrand pour qu'il dressât l'état général des finances du royaume. Il avoua qu'il avait pris au trésor des sommes considérables, mais que c'était pour affaiblir les ennemis de la France, et qu'il n'avait d'ailleurs rien fait que par l'ordre du roi défunt. Il alla plus loin, et déclara que c'était l'oncle même du roi, Charles de Valois, qui s'était emparé de la meilleure part des finances disponibles, et que c'était pour cela qu'on avait trouvé le trésor vide.

Le comte Charles, on le comprend, fut très offensé d'une telle accusation. Il jura qu'il ne remettrait jamais le pied à la cour si on ne lui faisait justice de ce voleur qui l'avait accusé. Telle fut la principale cause de la perte d'Enguerrand, qui était assez probablement innocent. Il fut arrêté à quelques semaines de là, le 10 mars 1315, mis en prison à la tour du Louvre, et bientôt transféré à la Tour du Temple, qui avait déjà dans ce temps-là le cachet funèbre qu'elle a conservé jusqu'à nos jours. Tous les employés du trésor et les autres clercs travaillant aux

finances furent arrêtés avec lui, entre autres Raoul de Presle, fameux avocat, son ami, qui eût pu lui être très utile dans sa défense.

Après quelques jours de détention, Enguerrand fut conduit de nouveau au bois de Vincennes, où il fut accusé par Jean d'Asnières, chargé de représenter le ministère public, d'avoir altéré les monnaies, surchargé les peuples d'impôts, volé plusieurs grandes sommes, dégradé les forêts du roi, enfin d'avoir pris de l'argent aux Flamands et d'avoir entretenu intelligence avec eux. La populace, toujours prête à croire le mal, s'ameuta contre lui et le reconduisit avec des huées. Le continuateur de Nangis nous apprend que Marigny demanda avec instances une audience particulière du roi, mais que l'influence de Charles de Valois l'empêcha de l'obtenir. L'archevêque de Sens et l'évêque de Beauvais tâchèrent de fléchir le roi et Charles de Valois lui-même, pour qu'ils se contentassent d'un bannissement dans l'île de Chypre. Le roi se montra assez sensible à cette demande ; mais Charles résista : les deux prélats ne purent pas même obtenir qu'on leur communiquât l'acte d'accusation.

Sur ces entrefaites, Charles de Valois, voyant que les esprits inclinaient vers la miséricorde, imagina une accusation d'un nouveau genre. Il prétendit que la femme et la sœur de Marigny avaient fait faire par un magicien des images de cire pour *envouter* le roi, ses oncles et ses frères, c'est-à-dire pour les lier par les charmes de la magie, de telle sorte que *les dits rois et comtes n'eussent fait chaque jour que amenuiser*, *sécher*, *et en brief de male mort mourir*. On publia de plus qu'Enguerrand lui-même avait un démon familier qui lui dévoilait l'avenir ; et dans ces temps d'ignorance et de superstition, une telle accusation était terrible. Enguerrand fut condamné à mort, comme sorcier et comme magicien ; et la veille de l'Ascension, le malheureux surintendant fut tiré du Châtelet, où on l'avait renfermé ; et conduit au gibet de Montfaucon, lieu réservé au supplice des criminels vulgaires, et, où, disent les chroniques de Saint-Denis, *il fut pendu au plus haut du gibet*, *avec les autres larrons*. Jusqu'au dernier soupir, il protesta de son innocence ; mais c'est encore une de ces questions dont le dernier mot ne sera jamais connu. Les immenses richesses qu'il laissa parlaient contre lui ; mais d'un autre côté son persécuteur, Charles de

Valois-Alençon, fut frappé peu de temps après d'une affreuse maladie qu'on regarda comme un châtiment du Ciel. Quelques chroniques ajoutent qu'il fut lui-même saisi de remords, et qu'il fit distribuer d'abondantes aumônes par des gens chargés de dire aux pauvres qui les recevaient : « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Marigny, et pour monseigneur Charles de Valois. » Il faut ajouter que la mémoire d'Enguerrand fut plus tard réhabilitée : la honte à tort ou à raison resta toute entière à notre malheureux Charles.

Il y eut ensuite le 12 juillet 1315, une affaire avec Jean III, duc de Bretagne, et, peu de temps après, on fit de nouveaux arrangements pour régler la succession au comté d'Alençon. Charles de Valois fit une nouvelle expédition en Flandre, et peu après, en 1316, perdit son neveu, le roi Louis-le-Hutin. Ce prince laissait son épouse enceinte ; et elle mit au monde un fils qui fut proclamé roi sous le nom de Jean Ier. Mais cet enfant mourut au bout de huit jours, et son oncle, Philippe-le-Long, monta sur le trône de saint Louis.

Le nouveau roi eut d'abord des difficultés avec les Manseaux en 1317 ; et Charles de Valois-Alençon, inquiet sur le sort de cette province qui lui revenait par succession, prit de nouvelles précautions pour s'assurer son héritage : il passa les deux années 1319 et 1320 à pacifier cette partie de ses états, et un nouveau testament fut fait en sa faveur le 17 septembre 1325.

Le roi Philippe-le-Long était mort dès l'an 1322 ; et, comme il ne laissait que des filles, le trône passa à son frère Charles-le-Bel ou Charles IV, troisième et dernier fils de Philippe-le-Bel.

Le nouveau changement de règne fit encore prendre à Charles de Valois de nouvelles précautions à propos de son héritage ; ce fut alors qu'il alla guerroyer en Gascogne, comme nous l'avons déjà dit. Il s'y trouva de nouveau en face du prince Edouard d'Angleterre, qu'il força de s'enfermer dans La Réole, où encore il dut capituler. Charles usa humainement de sa victoire, et conclut avec les Anglais une paix honorable.

Ce fut la dernière expédition de notre valeureux comte. Dévoré de remords depuis l'exécution d'Enguerrand de Marigny, il succomba à l'affreuse maladie qui le minait depuis quelques années, le 16 décembre 1325. On ne sait si ce fut à Nogent-

le-Roi ou à Patay qu'il rendit l'esprit, quelques-uns disent que ce fut à Paris même. Il fut inhumé dans l'église des Jacobins de cette dernière ville, et son cœur fut déposé aussi à Paris, dans l'église des Cordeliers.

Charles de Valois-Alençon avait eu trois femmes : Marguerite de Sicile, Catherine de Courtenay, fille de l'empereur de Constantinople, et Marende de Châtillon, dite de Saint-Paul. Ce fut de sa seconde femme Catherine qu'il eut ses deux fils : Philippe et Charles. L'aîné devint à la mort de son père, comte de Valois ; et, trois ans après en 1328, roi de France sous le nom de Philippe VI, mais il est plus connu dans l'histoire sous le nom de Philippe de Valois. Charles devint comte d'Alençon, sous le nom de Charles II, et nous aurons plus tard à raconter son histoire. Les deux comtés de Charles de Valois-Alençon se trouvaient ainsi avoir chacun leur titulaire. Charles II fut confirmé dans la possession de celui d'Alençon, par son frère Philippe de Valois, dès l'année qui suivit la mort de leur père commun, 1326.

Argentan

Nous avons dit qu'au commencement du XIIIe siècle, la ville d'Argentan appartenait à la famille du maréchal Henri Clément. Mais cette famille s'éteignit avant l'an 1300, en la personne de Guillaume Maréchal dont la veuve croit-on, remit de nouveau la place qu'elle possédait au domaine de la couronne, le roi l'octroya à Matthieu de Montmorency. Un arrêt du Parlement, daté du mois de mars 1299, nous montre ce dernier seigneur maître d'Argentan à cette époque. Le Parlement reconnut que c'était à lui qu'appartenait le patronage de la chapelle du château.

Matthieu de Montmorency épousa en secondes noces Adèle de Savoie ; mais du vivant et avec le consentement de son mari, cette princesse se fit religieuse à Montmartre, où elle mourut.

L'an 1300, Matthieu lui-même expliquait comment il était devenu seigneur d'Argentan au moment où la race de Jean Clément s'était éteinte ; cette place était retournée au roi Philippe-le-Bel, qui la lui avait donnée ; son fils, Jean de Montmorency, donna en 1309 aux Jacobins d'Argentan un enclos que son père avait acquis l'an 1300, et il confirma cette donation en 1320.

Jean de Montmorency eut deux enfants : Charles, qui fut maréchal de France, et Jean, qui fut seigneur d'Argentan après son père. Ce dernier quitta ensuite le siècle et devint évêque d'Orléans. Democharès ou de Mocares chroniqueur de ce temps que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer, le donne comme le soixante-quatorzième évêque de cette ville.

En s'asseyant sur le siège épiscopal, Jean fit don de sa seigneurie à son frère, Charles de Montmorency, par des lettres datées du 23 août, vers l'an 1350. Ce seigneur fit hommage pour ce fief au roi Jean-le-Bon en juillet 1351, après que ce prince eut approuvé et confirmé la donation. Charles de Montmorency fut un de ceux qui furent livrés en 1360 par le roi Jean en otage aux Anglais en exécution du traité de Bretigny. Revenu ensuite en France, il devint l'un des amis intimes du roi Charles V, qui lui fit tenir sur les fonts baptismaux son fils, le futur Charles VI, le 2 novembre 1368. La cérémonie se fit dans l'église ou dans l'hôtel de Saint-Paul-lès-Paris. Il y assista une grande foule qui criait *Noël !!* C'était le grand cri de joie du temps : d'ailleurs, il s'agissait d'une naissance, d'un Noël, par conséquent ; Hugues de Châtillon, sire de Dampierre, maître des arbalêtriers, portait le cierge ; Jean de Melun, comte de Tancarville, portait la coupe où était le sel, avec serviette sur l'épaule. Le cardinal des Ursins, évêque de Beauvais, chancelier de France, administra le Baptême, assisté d'un grand nombre de prélats, tous mitrés, et d'une foule d'autres abbés ou clercs séculiers de tous les genres.

Charles de Montmorency fut le dernier de cette famille qui posséda Argentan. Sa fille, Isabeau ou Marie de Montmorency épousa Jean de Châtillon, et lui porta cette ville en dot. Ensuite ces deux époux vendirent conjointement, en 1372, leur seigneurie à Pierre II ou III, comte d'Alençon, pour une somme de six mille livres. Nous ne voyons pas qu'elle ait jamais été distraite depuis du comté d'Alençon.

Avant cette réunion et tant qu'Argentan eut ses seigneurs particuliers, il y avait aussi des baillis sous leurs ordres, et nous remarquons parmi ces derniers Thomas de Briez, mentionné dans un acte du 6 avril 1366. Il est assez remarquable qu'on scellait alors les contrats passés à Argentan avec le sceau de Falaise, comme on le remarque sur un acte concernant

le moulin de Quincampoix, situé sur la paroisse de Commeaux.

Henri le Bel avait précédé Thomas de Riez en 1343 ; Jean de Chantelou, en 1341 ; Jean le Mercier en 1361.-Le passage de cette seigneurie entre les mains du comte d'Alençon changea complètement l'ordre des choses. Mais Jean de Châtillon n'eut pas à se féliciter d'avoir aliéné sa seigneurie, ainsi que d'autres qu'il vendit encore. Il fut mis en curatelle, et reçut pour tuteurs Montmorency lui-même, avec le comte de Rouez, Jean de Châtillon, sieur de Gandelus (probablement Gandelain, nommé Gandelu dans plusieurs chartes du moyen-âge), et Hugues de Châtillon, sire de Germaines.

Depuis ce temps, la seigneurie d'Argentan suivit le sort du comté, depuis duché d'Alençon. Après la mort du dernier duc, Charles IV, qui ne laissait point d'enfant, ses deux sœurs Anne et Françoise renoncèrent sans trop de difficulté aux dépendances de l'état de leur frère, qui semblaient leur appartenir. Une transaction eut lieu, et elles reçurent Châteauneuf en Thimerais, Nogent-le-Rotrou et quelques autres terres, en compensation de la seigneurie d'Argentan, et des autres acquêts du duché, qui revinrent à la couronne. Anne épousa Guillaume, marquis de Montferrat, et en eut une fille, qui fut mariée au duc de Nevers. Une nouvelle transaction se fit avec ce dernier duc, et la race d'Alençon se trouva entièrement expulsée de notre pays.

Dès l'an 1370, Pierre d'Alençon et son frère Robert, comte du Perche, cédèrent au roi Charles V la seigneurie de Châtel-Josselin en Bretagne, qui était en leur possession. Ils en reçurent en échange la ville, le château et la châtellenie d'Exmes, avec toutes les sergenteries qui en dépendaient, et qui furent distraites de la vicomté de Falaise, dont elles faisaient partie jusqu'alors. Plus de soixante ans auparavant, en 1307, le roi Philippe-le-Bel avait également distrait de la châtellenie d'Exmes la seigneurie de Chamboy, et il l'avait donnée à Pierre de Chamboy pour quatre mille livres tirées de la vente du château de Lusarches, appartenant à ce même sire de Chamboy, qui était en même temps comte de Wirmes. Cette seigneurie passa ensuite à la famille de Tilly, puis à la famille de Rosnévignen, par le mariage de la fille unique du sire de Chamboy

avec Olivier de Rosnévignen, maître d'hôtel de Louis XI. Ce prince accorda de son côté au même Rosnevignen le droit de haute et basse justice, sur la terre de Chamboy, par des lettres du mois de juillet 1474, vérifiées à la chambre des comptes de Paris en 1475.

Charles de Valois gouvernait encore Alençon au moment où Argentan passait aux mains des Montmorency; mais il n'avait probablement aucune juridiction sur cette dernière ville et sur ses dépendances. Nous avons pu constater, par la suite même du récit que nous venons de faire, le moment précis où Argentan commença de faire partie du comté d'Alençon. Charles de Valois, pendant son gouvernement, avait assisté au couronnement de deux papes : à celui de Clément V en 1305, et à celui de Jean XXII, en 1316. Il devait voir de près toutes les grandeurs, et en posséder une partie. Nous avons vu seulement comment le titre de roi lui a toujours fait défaut et semblait toujours le fuir, malgré ses efforts, son rang et ses talents, qui paraissaient devoir l'y conduire. En 1320, il fit tenir à Alençon un échiquier, où l'on jugea la question soulevée entre son procureur et les ayant-cause des seigneurs de la Rochelle ou peut-être de la Roche-Mabile, touchant les revenus de la forêt d'Ecouves. Le seigneur de la Roche l'emporta et le procureur du comté d'Alençon fut condamné. Ce fut encore pendant ce règne de Charles de Valois-Alençon que le comte d'Auxerre fut embroché depuis le fondement jusqu'à la bouche, et enfin rôti, en punition de plusieurs trahisons qu'il avait ourdies contre le roi de Sicile, beau-père de notre comte.

Celui-ci avait possédé et gouverné le comté d'Alençon pendant toute la durée du pontificat de Philippe le Boulanger. Ce prélat, presque au début de son gouvernement, avait signé une charte en faveur de l'abbaye de Fontenelle, en 1297. Il eut à bénir un nouvel abbé de Saint-Martin, peut-être Thomas II, en 1301. L'année suivante, 1302, il nommait un prieur à Sainte-Madeleine de Chateraye, près Mortagne. Deux conciles se tinrent de son temps : un à Deville en 1304, et en 1305, et celui de Pintarville, dont nous avons parlé. Le prélat bénit ensuite une abbesse pour Saint-Sauveur d'Evreux en 1308 ; le besoin d'ordre se faisait alors sentir dans les monastères ; dont l'administration temporelle avait été un peu trop négligée au moyen-

âge, et un certain nombre de cartulaires furent dressés à cette époque. L'abbaye de Fontenelle en dressa deux : en 1302 et en 1309 ; Saint-André-en-Gouffer deux également, en 1305 et en 1309 ; Troarn en rédigea en trois, 1303, 1313 et 1314.

Chapellenie de Silly

Un des actes les plus remarquables du pontificat de Philippe le Boulanger fut la fondation d'une chapellenie à Silly en 1309. Voici à peu près quelle était la teneur de la charte royale qui confirmait cette fondation et qui est rapportée en entier par le *Gallia christiana* : Philippe (le Bel), roi de France. — Guillaume Rentier, notre héraut *(hostiarius)* d'armes, nous demande l'autorisation de fonder une chapellenie dans le monastère de Silly, de l'Ordre de Prémontré, au diocèse de Séez, où est enseveli son oncle, le chevalier Martin Rentier. Cette chapelle sera dédiée à la sainte Vierge et à tous les saints. Pour son entretien il donne dix livres et sept sous de Tours, que les moines devront rendre au roi, et dix autres livres et sept sous pour eux, à prendre sur la propriété de Sèche-Bruyère *(de Sicâ Brueriâ)*. Cette somme était dûe au roi, mais il la laisse aux moines pour la chapellenie, solennellement et sans réserve. Fait à Paris, au mois de février 1308 (1309, dans le nouveau style).

Double Concile de Rouen

L'épiscopat normand fut réuni aussi deux fois pendant le pontificat de notre évêque : la première fois en 1299, au temps de l'archevêque de Rouen, Guillaume de Flavacourt, qui choisit pour lieu de réunion l'église de Bonne-Nouvelle, nommée alors Notre-Dame-du-Pré, située aux portes de la ville métropolitaine. On dressa, dans ce concile provincial sept articles, qui traitent tous de divers points de discipline.

Le premier interdisait aux curés et aux autres bénéficiers l'usage des chaussures alors à la mode, ainsi que celui des épées, qu'ils portaient publiquement auparavant, comme les gens de guerre, sous prétexte qu'ils avaient rang dans la noblesse : le concile nous apprend en outre que leurs habits étaient ordinairement trop courts, et leurs tonsures peu décentes.

Le même article signalait en outre comme un abus en usage parmi les ecclésiastiques, le commerce des femmes suspectes, la bonne chère continuelle, les contrats passés et les emplois de judicatures exercés dans le for séculier. Ceux qui étaient reconnus coupables sur quelqu'un de ces points étaient menacés de la perte des fruits de leurs bénéfices, et ensuite des bénéfices eux-mêmes, s'ils persévéraient opiniâtrément pendant une année dans ces désordres.

Les articles suivants attaquaient d'autres abus dont nous avons eu déjà occasion de parler, et spécialement les empiétements de l'autorité séculière sur l'Eglise.

Le sixième avait trait à une loi restée obligatoire jusqu'aujourd'hui. Il défendait aux évêques de confier le pouvoir d'absoudre les cas qui leur étaient réservés, à tous les religieux indifféremment, soit Prêcheurs, soit Mineurs, soit de tout autre ordre ; mais seulement à quelques-uns, bien connus, et lorsque les circonstances l'exigeaient ; le droit des curés pour la confession annuelle devait demeurer sauf et entier.

On voit que la grande querelle entre les curés et les religieux au sujet des confessions, était commencée dès-lors : nous ne croyons pas vivre assez longtemps pour en voir la fin. Le pape Boniface VIII avait de son côté accordé en cette même année 1299 une bulle en faveur des religieux de saint François et de saint Dominique. Mais cette bulle n'avait fait que rendre ceux-ci plus entreprenants, et les curés plus défiants à leur égard.

En 1313, le successeur de Guillaume de Flavacourt, Gilles Aycelin, rassembla un second concile provincial dans la même église de Notre-Dame-du-Pré. Il venait d'être transféré à Rouen de l'archevêché de Narbonne, qu'il avait administré d'abord pendant plusieurs années.

Le concile se rassembla vers la fête de saint Luc, pour examiner et compléter quelques règlements de l'archevêque défunt, Guillaume de Flavacourt. On ne fit guère à ce concile de Gilles Aycelin que répéter ce qui avait été dit à celui de 1299. Seulement, on insista davantage sur la défense faite aux clercs de comparaître devant les tribunaux séculiers, dans les cas même où la loi concédait sur le champ action à l'accusateur, et imposait à l'accusé l'obligation de comparaître personnelle-

ment, ce qui arrivait dans les cas de clameur de *haro* dont nous avons parlé.

Cette défense motivée est renfermée dans les articles, IV, V, VI, VII, VIII et suivants de cette partie du concile. Les deux premiers recommandent encore aux ecclésiastiques, comme ceux du concile précédent, la modestie dans les habits et dans les manières : les habits courts, le port des armes, la fréquentation des femmes et l'usure y sont formellement condamnés. Enfin, l'article III renouvelle l'obligation de s'abstenir des plaidoiries les jours de fêtes.

Enfin, Philippe le Boulanger consacra l'église abbatiale de Saint-Martin-de-Séez, qui avait été construite assez peu de temps auparavant ; puis bientôt après, se sentant près de mourir, il légua à l'abbaye de Saint-Evroult soixante livres tournois : enfin il rendit son âme à Dieu le 1er avril 1315 : son corps fut enseveli honorablement dans sa cathédrale de Saint-Gervais, et il eut pour successeur Richard de Sentilly.

Collèges

A cette époque où les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs avaient donné aux études scientifiques une impulsion toute nouvelle, des collèges se fondaient dans tous les pays chrétiens, et nos contrées ne se montraient pas en ce point plus en retard que les autres. Un certain nombre de ces établissements furent bâtis par les diocèses voisins du nôtre, pour des étudiants pauvres envoyés à l'Université de Paris ; et plusieurs de ces collèges intéressent le diocèse de Séez. Celui de Bayeux dut l'existence à la pieuse libéralité de Guillaume Bonnet, dignitaire de l'Eglise d'Angers, mais originaire des environs de Domfront. Ce collège fut fondé en 1308, à Paris, rue de la Harpe, et douze boursiers y trouvaient le gîte et la nourriture. Six de ces boursiers devaient être du diocèse du Mans ; et, s'il était possible, du Désert, territoire situé près de la Ferté-Macé et des lieux d'où le fondateur tirait son origine. Ce territoire appartient aujourd'hui au diocèse de Séez ; mais il faisait alors partie du diocèse du Mans, ce qui explique la clause que nous venons de lire. Ces six boursiers étaient au choix de l'évêque auquel appartenait le Désert, et de l'archidiacre du Passais. Les

six autres boursiers devaient être du diocèse d'Angers, à la nomination de l'évêque et du trésorier de cette Eglise.

Chaque boursier recevait deux sous par semaine, mais lorsqu'il avait acquis quarante livres de rente, il devait se suffire par lui-même, et sa bourse passait à un autre.

Guillaume Bonnet fut en 1306 nommé évêque de Bayeux : ce fut ce qui fit donner à sa fondation de Paris le nom de collège de Bayeux. Le pape Clément V lui-même provoqua son élévation à l'épiscopat : les statuts du collège de Bayeux furent rédigés seulement après sa mort en 1315, par les évêques du Mans et d'Angers.

L'archidiacre du Passais qui prit part à la fondation était Marsile de Flue, homme très intelligent, et en même temps très versé dans la science du droit civil et du droit canonique. « C'était, disent les auteurs du temps, un modèle de perfection ecclésiastique. »

Le chapitre du Mans, à cette époque, réclama ses libertés auprès de son évêque, qui n'était déjà plus Robert de Clinchamp : ce digne prélat était mort le 29 septembre 1309 : on l'enterra dans sa cathédrale, à gauche du grand autel : on lui éleva en cet endroit un monument qui fut détruit par les Protestants en 1562.

Le siège du Mans fut alors vacant jusqu'en 1312, et ce fut pendant cette vacance que se tint le concile général de Vienne, dont nous avons plus haut raconté succinctement l'histoire. Enfin, le 13 décembre 1312, on élut Pierre Gougeul, qui était doyen du chapitre depuis 1305. Ce prélat, le second évêque du Mans qui portât le nom de Pierre, était d'une famille assez obscure. Aussitôt qu'il fut assis sur le trône épiscopal, le chapitre réclama de lui les quarante églises du diocèse qu'on appelait *Eglises anciennes*, et dont la plus voisine de notre territoire était celle de Bourg-le-Roi.

Ensuite, les abbayes voulurent s'entendre avec lui, pour savoir dans quelle mesure il réclamait d'elles le droit de visite. L'accord se fit facilement avec le prélat, qui paraît avoir été un esprit très sage et très modéré. Perseigne fut une des abbayes qui provoqua cette assemblée pacifique. Ce fut Pierre Gougeul qui rédigea, comme nous l'avons dit plus haut, de concert avec l'évêque d'Angers, les statuts du collège de Bayeux. Il gouverna

le diocèse du Mans, jusqu'en 1325, époque à laquelle il fut transféré au siège du Puy en Velay. Il prit possession par procureur de son nouvel évêché en 1326, et mourut l'année suivante, 1327.

CHAPITRE II

RICHARD II, DE SENTILLY, 45e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1315-1319

—

Ce qu'était Richard de Sentilly : sa mort et son épitaphe.

Entre la mort de l'évêque de Séez, Philippe le Boulanger, en 1315, et celle de Pierre Gougeul, qui arriva comme nous venons de le dire, en 1327, se place tout l'épiscopat du successeur de Philippe, Richard de Sentilly ou de Centilly, deuxième évêque du nom de Richard, dont nous avons déjà signalé plus haut l'avènement.

Issu, croyons-nous de la race des seigneurs de Sentilly, paroisse qui fait aujourd'hui partie du canton d'Ecouché, le nouveau prélat était, au moment de sa nomination, prieur du chapitre de la cathédrale. Il faut dire que tout le monde n'est pas d'accord sur le lieu de son origine, ni même sur l'orthographe de son nom.

On ne sait presque rien du pontificat de cet évêque, sinon qu'il fut très court : on trouve le nom de Richard mentionné seulement en 1318 ; et le 22 novembre de l'année suivante, 1319, le prélat quittait cette vie pour passer dans un monde meilleur. C'est certainement à tort que le *Gallia christiana* le fait mourir le 23 octobre.

Il fut enseveli dans le chœur de sa cathédrale de Saint-Gervais, et on grava sur son tombeau cette épitaphe :

« *Hic jacet dominus Richardus de Sentilleyo, quondàm prior istius Ecclesiæ, et postmodùm ejusdem Episcopus, Dei gratiâ concedente, qui obiit anno Domini MCCCXIX, die*

mercurii, in festo beatæ Cœciliæ, X Kal. decembris, cujus anima requiescat in pace. »

« *Sta. qui transieris, et sanctum perlege versum.* »
« *Vile cadaver sum : vile cadaver eris.* »

« Ci-gît le seigneur Richard de Sentilly, autrefois prieur de cette Eglise, ensuite, évêque par la grâce de Dieu. Il mourut l'an 1319, un mercredi, le jour de la fête de sainte Cécile, le 10 des calendes de décembre (22 novembre), que son âme repose en paix. »

« Arrête, toi qui passes en ces lieux, et lis avec attention ce vers sacré : »

« Je suis un vil cadavre : tu le seras un jour comme je le suis. »

On voit que cette épitaphe fait mourir notre évêque un mois plus tard que le *Gallia christiana* dont nous avons parlé plus haut. Mais la date du 22 novembre est si clairement exprimée ici qu'il est presque impossible qu'elle ne soit pas la véritable.

CHAPITRE III

Guillaume II, Mauger, 46e Évêque de Séez

1319-1356

—

Commencements de Guillaume Mauger. — Il se tient à Rouen deux nouveaux Conciles. — Lonlay à cette époque. — Naissance de Jean-le-Bon. — Les évêques du Mans, — Charles II, comte d'Alençon. — Guerre avec l'Angleterre. — Bataille de Crécy : mort de Charles II. — Son fils Charles III lui succède. — Bataille de Poitiers. — Les Anglais en Normandie. — Captivité et mort de Jean-le-Bon. — Bertrand du Guesclin rétablit les affaires de Charles V. — Argentan à cette époque. — Mort de Guillaume Mauger.

Le successeur de Richard de Sentilly fut Guillaume Mauger (*Malgerius* ou *Malger*). Nous lui donnons, avec Arthur du

Monstier et Marin Prouverre, le nom de Guillaume II, parce que nous admettons avec eux un Guillaume Ier avant Philippe le Boulanger, bien que tous les historiens ne soient pas d'accord sur ce point.

Le *Gallia christiana* appelle notre évêque Guillaume Ier, mais ne nous donne aucun document qui puisse nous faire connaître quelle était sa famille ; nous n'en trouvons pas davantage dans les autres historiens. Les circonstances solennelles où figura Guillaume ne sont pas non plus très nombreuses. On trouve son nom mentionné dans une charte monastique de l'an 1221, en faveur, croyons-nous, de l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez, dans deux autres rédigées en 1322 et en 1324, en faveur de l'abbaye de Troarn, enfin dans une quatrième accordée en 1330 à l'abbaye d'Ardène.

Deux nouveaux Conciles de Rouen

Il se tint, pendant le long pontificat de Guillaume Mauger, deux conciles à Rouen. L'archevêque Pierre Roger, qui devait être bientôt le pape Clément VI, y rassembla le premier en 1335, au mois de septembre, dans l'église de Notre-Dame-du-Pré, nommée plus tard de Bonne-Nouvelle, où nous avons déjà vu rassemblés les deux qui se tinrent sous le pontificat de Philippe le Boulanger. Pierre Roger ne réunit à ce concile que deux de ses suffragants : Jean d'Avranches et Guillaume de Séez. Les quatre autres : Guillaume de Bayeux, Guy de Lisieux, Geoffroy d'Evreux et Guillaume de Coutances, s'étaient fait représenter par des députés, ainsi que les chapitres, les abbayes et les autres monastères de la province.

On dressa dans ce concile treize articles de discipline, qui roulent principalement sur deux points : la réformation des mœurs, surtout dans le clergé, et les moyens d'empêcher l'oppression des Eglises par les laïques.

Dans le premier article, les Pères se plaignaient du peu de dévotion que l'on apportait dans la célébration de l'Office divin, et recommandaient l'observation de ce qui avait été réglé à ce sujet par le concile général de Vienne.

Les articles II et III renouvelaient les règlements déjà en vigueur dans la province et confirmés par le concile de Vienne

sur la modestie des habits, et sur la manière de vivre, tant des clercs que des religieux.

Le IVe article recommande aux chapelains l'exactitude à desservir leurs bénéfices, sans en rien distraire, ni livres, ni ornements, et sans dégrader les maisons : abus, dit le concile, qui privent les fondateurs du résultat qu'il s'étaient proposé en faisant la fondation, et qui détournent ainsi les fidèles d'en faire d'autres. »

L'article V défend aux patrons de présenter personne aux bénéfices pour reconnaissance d'une somme d'argent qu'ils en auraient reçue, ou de toute autre concession simoniaque. L'excommunication fut la peine décrétée contre les ecclésiastiques pourvus de pareils bénéfices. On les obligeait en même temps à restituer et à se faire restituer tout ce qu'ils auraient donné ou reçu dans ces occasions : il fut convenu que s'ils avaient donné, ils devaient dans leurs aumônes tenir compte du tort que leur don avait pu faire aux autres.

Le VIe article contient une sentence d'excommunication contre ceux qui s'opposeraient à la perception des dîmes ecclésiastiques.

Le VIIe article était en forme d'exhortation, et recommandait vivement aux prélats et aux curés de s'occuper avec zèle de la future croisade, dont le roi Philippe de Valois poursuivait toujours la pensée. Les pères du concile se plaignaient de ce qu'on ne célébrait point toutes les semaines la messe ordonnée par le pape pour le bon succès des armes chrétiennes, et de ce qu'on n'excitait point le peuple à se dépenser pour subvenir aux frais de l'expédition.

L'article VIII renouvelait un canon du concile de Pont-Audemer, tenu en 1279 par l'archevêque de Rouen, Guillaume de Flavacourt, canon qui obligeait les gros décimateurs aux réparations des églises, et à l'entretien des livres et des ornements liturgiques.

Le IXe article était un des plus étendus, et ordonnait aux curés qui auraient reçu leur institution de quelque autre que de l'évêque diocésain, de se présenter devant cet évêque dans l'espace de quarante jours à partir de leur prise de possession, pour montrer leurs titres et prêter le serment ordinaire d'obéissance, de fidélité et de résidence, sous peine d'y être forcés par la saisie de leur temporel.

Le Xe et le XIe articles traitaient des censures et des cas réservés. On obligeait les évêques à proclamer dans leurs synodes les uns et les autres, aussi bien les cas réservés au Saint-Siège que ceux qui étaient simplement réservés à l'Ordinaire. Les curés de leur côté devaient proclamer les censures tous les premiers dimanches du mois, et les doyens ruraux devaient expliquer dans leurs assemblées ou calendes, les cas réservés de quelque nature qu'ils fussent et les peines ecclésiastiques dont ils étaient passibles. Cet article faisait ensuite mention de quelques abus que se permettaient certains religieux, et même quelques prêtres séculiers, dans l'exercice du pouvoir des clefs.

L'article XII était conçu en ces termes : « *Nous exhortons les curés et les autres ecclésiastiques de la province à se montrer favorables aux Frères Prêcheurs et aux Frères Mineurs, ainsi qu'aux autres Ordres mendiants.* »

Enfin le XIIIe article ordonne la publication des canons que nous venons d'analyser et des autres statuts paroissiaux, quels qu'ils fussent.

Les actes de ce concile sont datés du lundi et jours suivants après la Nativité de la sainte Vierge de l'année 1335.

Il faut remarquer parmi les décrets que nous venons de résumer celui qui traite de la croisade. Le roi Philippe de Valois en parlait souvent, même dans ses discours publics, et il ne s'en tenait pas aux simples paroles : il envoya en Palestine un gentilhomme, nommé Jean de Cepoy, accompagné de l'évêque de Beauvais, pour examiner les lieux, juger de la commodité des ports et voir quelles villes pouvaient être propres à recevoir des magasins. Ces deux envoyés s'acquittèrent de leur mission ; et, à leur retour en France, le roi résolut de se rendre à Avignon, tant pour féliciter le pape Benoît XII de son exaltation récente, que pour s'entretenir avec lui sur les moyens d'entreprendre l'expédition d'outre-mer. Il s'était même déjà mis en route et avait fait la moitié du chemin, lorsqu'une maladie subite le força de revenir à Paris. La guerre avec l'Angleterre, qui devait durer cent ans, s'alluma peu après et détruisit tout projet de croisade ; ce projet n'a jamais été repris depuis cette époque.

Un autre accident vint encore détourner le roi de France de

ses projets sur l'Orient. Son fils unique, Jean, duc de Normandie, le futur héritier de son trône, tomba malade jusqu'à la mort vers la mi-juin 1335, à Taverny, petit village situé à trois lieues de Saint-Denis. Les médecins désespérèrent bientôt de la vie du prince ; mais le roi eut recours à la prière. Des pèlerinages furent organisés avec des supplications publiques, et le jeune prince, qui devint peu d'années après le roi Jean-le-Bon, recouvra bientôt la santé. Hélas ! ce ne fut pas pour le bonheur de la France ; car on sait quelles affreuses calamités affligèrent notre pays sous le règne de ce prince, qui pourtant avait des qualités réelles ; mais qui eut le malheur de vivre à l'une des époques les plus funestes de notre histoire.

Il faut remarquer ce titre de duc de Normandie donné à l'héritier présomptif de la couronne. Il prouve que les rois de France regardaient alors notre province comme le plus beau joyau de leur couronne. Mais sous le règne même de Philippe de Valois, un autre arrangement vint changer cet ordre de choses. Humbert, dauphin de Viennois, étant venu à mourir, légua par son testament, sa principauté à la couronne de France, à condition que toujours l'un des fils du roi porterait le titre de Dauphin. On fit plus encore que ce bon prince n'avait demandé ; et, dès le règne suivant nous verrons son titre seigneurial porté par l'aîné des fils de France, le futur héritier de la couronne ; cet usage devait persévérer jusqu'à la destruction de la monarchie. Charles V fut le premier prince français qui porta ce titre de dauphin ; mais nous verrons plusieurs fois celui de duc de Normandie réservé au cadet de la famille royale. Le jeune et infortuné Louis XVII est, croyons-nous, le dernier qui l'ait porté avant de prendre celui de Dauphin, qu'il ne porta qu'à la mort de son frère aîné en 1789. Son oncle, Louis XVIII l'avait porté avant lui.

Le second concile de Rouen, auquel assista notre évêque Guillaume Mauger, se tint en 1342, dans la chapelle archiépiscopale de la métropole, mais les occupations pacifiques des Pères, qui voulaient encore travailler au rétablissement de la discipline, durent bientôt cesser et faire place à des préoccupations plus graves.

Séez brulée par les Anglais

La guerre de cent ans en était déjà à sa sixième campagne. La ville de Séez fut brûlée en 1353 par les Anglais, qui la détruisirent presque de fond en comble. Dans cette circonstance pénible et difficile, l'évêque Guillaume Mauger se comporta avec courage, et défendit vaillamment les droits de son Eglise. Ce prélat mourut en 1356, d'après le nécrologe de Saint-Pierre-sur-Dive. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Léonard de Bellême.

Le Mans avait changé plusieurs fois d'évêque pendant la durée de ce long pontificat. Pierre Gougeul, que nous avons vu transféré au Puy en 1326, encore avant l'avènement de Philippe de Valois, avait eu pour successeur Guy II, de Laval, évêque de Quimper depuis 1324, et transféré au Mans par une bulle du pape Jean XXII, le 4 avril 1326.

Ce nouveau prélat était fils de Guy VIII, seigneur de Laval, et de Jeanne de Brienne, bienfaitrice insigne de l'abbaye d'Estival. Parmi les nombreuses maisons de campagne que possédait l'évêché du Mans, Guy de Laval avait un attrait particulier pour celle de Larchamp, près des limites du diocèse de Rennes ; nous sommes assez porté à croire qu'il s'agit du Larchamp qui appartient aujourd'hui à notre diocèse et au canton de Tinchebray. A cette époque, 1328, le diocèse du Mans comptait cinq cent quatre-vingt-six paroisses et cinquante-cinq mille trois cent trente-trois feux : c'était le plus vaste de France après celui de Toul.

Les liens qui avaient toujours existé entre ce diocèse et celui de Séez se resserraient de plus en plus à mesure que les intérêts politiques des deux pays, s'unifiaient sous la domination des rois de France. L'abbaye de Saint-Vincent fit à cette époque une alliance spirituelle avec celle de Saint-Martin de Séez. Ces alliances faisaient prospérer la vie monastique dans les deux diocèses. Les abbés également changeaient de monastère, ce qui formait un nouveau lien entre les deux communautés gouvernées alternativement par le même supérieur.

Ainsi Pascal Huguenot, abbé de Lonlay, devint à cette époque abbé de la Couture du Mans : il fut investi du gouvernement de cette dernière abbaye par une bulle datée de l'an 1375.

Guillaume Patry, prieur de Solesmes, devint à son tour abbé de la Couture de 1399 à 1409. Ce petit prieuré de Solesmes, que nous avons promis de ne jamais perdre de vue, à cause de son brillant avenir, avait alors de nombreux et puissants bienfaiteurs. On remarque parmi eux Etienne Songé, prieur du monastère même ; Poucin, sire de Juigné, dont le fief se trouvait aux portes du prieuré ; Jean de Manette, prêtre de Sablé ; Jean Lessillé et Collas le Clerc, tous deux successivement sires de Juigné, que la famille le Clerc possède encore aujourd'hui (1899). Thomas et Nicolas de l'Abbaye et d'autres encore se firent une gloire de soutenir ce petit monastère. Une écluse fut construite en 1370 dans la Sarthe, au pied des murs de la construction principale, elle existe encore aujourd'hui, mais reconstruite à neuf plusieurs fois depuis cette époque.

Lonlay avait eu pour abbés en ce temps-là Robert Ier en 1253, Pierre en 1325, Guillaume du Tremblay de 1328 à 1360; Jean III, de Mœrey, qui fut institué par une bulle pontificale en 1360 et mourut en 1362 ; Pierre II, venu du monastère de la Colombe en 1363 ; Jean IV, de Beaunœud, qui fut appelé ensuite, en 1369, à gouverner l'abbaye de Molesmes ; enfin Pascal Huguenot, qui fut transféré à la Couture, comme nous l'avons dit, et y mourut en 1399.

Les abbés de Perseigne furent Guillaume, qui mourut en 1256 ; Lambert, mort en 1262 ; Gualde Hubert, qui gouverna l'abbaye de 1303 à 1325 ; Odon Boissel, en 1347 ; Jean Lamarre gouverna ensuite le monastère ; mais ne paraît pas avoir eu la dignité abbatiale : le monastère fut pendant cinq ans sous sa direction, de 1357 à 1362. Pendant cet intervalle, l'abbaye fut dévastée par des gens de guerre : on était en pleine guerre de cent ans. Enfin Perseigne eut dans ce siècle un dernier abbé dans la personne de Jean Taron, qui mourut en 1399.

Ce simple résumé comprend tout ce qu'on peut dire sur ces deux abbayes de Perseigne et de Lonlay pendant la période assez longue dont nous venons de nous occuper. L'ignorance où nous sommes des événements de cette époque s'explique parfaitement par les troubles qui existaient partout dans ces temps malheureux. Chacun était obligé de pourvoir à sa sûreté personnelle, et personne n'avait le temps de penser à l'avenir.

En outre, la plus grande partie du petit nombre de documents que l'on écrivait à grande peine, a péri dans les incendies, les pillages et les dévastations dont le plus grand nombre des localités étaient alors les témoins et les victimes.

Cependant, les âmes pieuses et généreuses ne faisaient pas défaut à cette époque. La famille Ouvroin fondait la collégiale de Saint-Michel de Laval, probablement celle qui a passé ensuite aux mains des Pères Jésuites. Jusqu'aux expulsions de 1880, la maison qui accompagnait cette église renfermait un des plus beaux scholasticats de la Compagnie de Jésus. Guillaume Ouvroin, chef de la famille fondatrice, était évêque de Rennes.

Cependant Charles Ier de Valois-Alençon, dans un des partages que nous lui avons vu faire de ses Etats, avait cédé le Maine à son fils, Philippe de Valois, et ce dernier avait choisi la ville du Mans pour sa résidence principale. Il affectionnait surtout son château du Gué-de-Mauny, situé au confluent de la Sarthe et de l'Huîne. Ce fut en ce château que sa femme, Jeanne de Bourgogne lui donna le 26 avril 1319 le fils dont nous avons déjà parlé. Ce jeune prince fut baptisé trois jours après sa naissance, par Hugues Odard, évêque d'Angers, et il reçut de son aïeul et parrain, Charles de Valois-Alençon, le nom de Jean, qu'il devait rendre assez tristement célèbre. Les seigneurs de Craon et de Laval, Jean de Beaumont-le-Vicomte, Hugues de Mathefelon, Geoffroy de Vendôme, un certain nombre de dignitaires de l'Eglise du Mans, plusieurs membres du chapitre et une foule immense de peuples assistaient à ce Baptême.

Jean devint comte du Maine en 1328, au moment où son père montait sur le trône de France, qu'il devait lui laisser en 1350. Au mois de septembre de la même année 1328, le roi Philippe et la reine Jeanne de Bourgogne, après avoir ajouté l'Anjou à l'apanage de leurs fils établirent et dotèrent à leur château du Gué-de-Mauny un chapitre sous le patronage de saint Denis, l'apôtre de la capitale. Philippe résidait encore au Mans lorsqu'il fit cette fondation. Dans le même temps à peu près, Ségrie, Larchamp et Saint-Pierre-des-Landes devinrent paroisses épiscopales. Les bulles pontificales qui leur confirmaient cette dignité furent octroyées le 11 juin 1330, qua-

torzième année du pontificat de Jean XXII. Elles sont adressées aux abbés de la Couture, de Beaulieu et de Saint-Serge d'Angers, à qui appartenaient probablement auparavant les trois paroisses en question.

En 1335, le prince Jean, qui avait pris alors le titre de duc de Normandie en même temps que celui de comte du Maine, consentit, par estime pour le mérite de l'évêque du Mans à laisser à sa nomination la cure de Saint-Mars-*de-Graine (sic)*, dont le pouvoir civil avait toujours disputé le patronage aux évêques précédents. Cet évêque, qui était Guy de Laval, dont nous avons parlé, mourut le 7 avril 1338. Sa famille avait mérité, par sa piété généreuse de produire un aussi digne évêque, et l'on cite entre autres générosités de cette famille une charte octroyée en 1216 par Robert III d'Alençon et Emma, dame de Laval, en faveur de l'abbaye de Clermont. Le prieuré de Solesmes avait reçu à la même époque, en 1189, une bulle du pape Clément III, qui cherchait à y rétablir la concorde alors troublée. Cette bulle assurait en même temps des dons aux établissements de lépreux.

Geoffroy de la Chapelle fut élu par les chanoines à l'unanimité, le 16 mai 1338, pour succéder à Guy de Laval. Il prit possession de son siège le dimanche d'avant la Nativité de Notre-Dame, l'an 1339. Cet évêque était né au bourg de la Chapelle-Saint-Aubin, de parents peu favorisés de la fortune, et il n'avait dû son élévation qu'à son mérite. Il mourut le 30 juillet 1347 et fut enseveli dans sa cathédrale : on plaça une belle épitaphe sur son tombeau, qui fut retrouvé après une longue disparition le 19 octobre 1768, par des ouvriers qui exécutaient certains travaux à la cathédrale. Ce tombeau se trouvait tout auprès de celui du cardinal Pierre de la Forêt.

La Cane de Montfort

C'est probablement au temps du pontificat de Geoffroy de la Chapelle et de Guillaume Mauger, qu'il faut rapporter la légende de *la cane de Montfort* ; on a donné ce nom à l'histoire d'une jeune fille noble, prise dans le château de Montfort par une troupe de grossiers soldats anglais, qui, voyant sa beauté, l'amenèrent à leur capitaine. Celui-ci, plus grossier encore que

ses hommes, chercha tout d'abord à faire violence à sa prisonnière ; mais la jeune vierge, pour échapper à sa brutalité, demanda la permission de monter sur la tour du donjon, afin d'y prier quelques instants. On le lui permit ; mais, comme elle tardait à redescendre, on envoya sur la plate-forme des hommes pour hâter son retour. La jeune châtelaine avait disparu : on vit seulement une cane prendre sa volée du sommet de la tour et s'abattre dans l'étang voisin, où elle se mit à nager avec allégresse.

Le capitaine anglais et ses soldats restèrent persuadés que c'était la puissance de Dieu qui avait opéré la métamorphose de la jeune fille, pour lui conserver sa virginité. Le capitaine se fit aussitôt moine dans une abbaye voisine.

Depuis ce temps, ajoute la légende, on voyait souvent une cane extraordinaire se promener sur l'étang de Montfort, sans qu'on ait jamais pu découvrir sa retraite, et sans qu'aucun essai pour la tuer ait jamais réussi.

Montfort prit depuis ce temps le nom de Montfort-la-Cane, qu'il a changé de nos jours en celui de Montfort-sur-Meu. C'est maintenant une sous-préfecture du département d'Ille-et-Vilaine.

Châteaubriand raconte la chose autrement. Il dit que la jeune fille renfermée dans le château du seigneur du lieu, qui voulait la déshonorer, en fut tirée miraculeusement par l'intercession de saint Nicolas, dont l'église se trouvait près de là. Voyant alors un troupeau de canes sur l'étang voisin, elle les prit à témoins de son innocence, et au nom de saint Nicolas, leur commanda de remplir pour elle, à leur façon les vœux qu'elle avait faits à ce saint. Elle mourut dans l'année, et tous les ans, pendant plus d'un siècle, une cane venait le jour de la fête de saint Nicolas déposer un de ses petits devant l'image de ce grand patron. Le grand écrivain avoue cependant que l'autre récit est plus conforme à la légende. (Mém. d'Outre-Tombe, t. II). Dom Piolin croit qu'il faut reconnaître dans l'héroïne de cette histoire, quelle qu'elle soit, Marie de Maillé, épouse de Robert, seigneur de Sillé-le-Guillaume, femme d'un grand mérite et d'une vertu supérieure, à laquelle même les Eglises de la contrée ont rendu un culte à cause des miracles qui se sont opérés à son tombeau. Parmi ces miracles on en cite

plusieurs en faveur de la vénérable Marie d'Armagnac, comtesse d'Alençon et du Perche. Malgré l'assertion du grave religieux, nous trouvons que le récit de la légende s'applique bien mieux à une jeune fille qu'à une femme mariée. Nous croyons d'ailleurs que l'imagination bretonne s'est exercée sur ce thème, et que, si le fond de l'histoire a quelque chose de véritable, les détails au moins ont été singulièrement exagérés.

Le Maine a cette époque

Après la mort de Geoffroy de la Chapelle, Philippe de Valois nomma pour lui succéder, le 27 septembre 1348, Jean de Craon, d'abord trésorier de Saint-Martin de Tours, et ensuite chanoine de l'Eglise de Paris. Ce fut pendant son pontificat que la mort de Philippe de Valois et l'avènement de son fils Jean-le-Bon réunit définitivement le Maine à la couronne de France. Le nouveau roi, comme nous l'avons vu, portait jusqu'alors le titre de duc de Normandie et de comte du Maine : ces deux provinces n'eurent plus désormais de souverain particulier, même nominal. Alençon seul, avec le Perche, resta l'apanage de la branche cadette de Valois, représentée alors par Charles II, comme nous l'avons vu déjà.

La réunion des deux provinces ne fut, du reste, qu'une simple formalité ; car la chose était accomplie de fait depuis la mort du comte Hélie de la Flèche.

Jean de Craon fut élevé en 1355, par Innocent VI, à la dignité d'archevêque de Reims. C'est en cette qualité qu'il assista aux Etats généraux de 1356, et qu'il sacra le roi Charles V et sa femme, Jeanne de Bourbon, en 1364. Ce digne prélat mourut à Paris le 13 avril 1374, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Michel de Brèche fut désigné par le roi pour lui succéder au Mans. Les bulles de confirmation de ce nouveau prélat furent données par Innocent VI et sont datées du 12 août 1365. Michel de Brèche était docteur en théologie, archidiacre de Châteaudun et premier aumônier du roi au moins depuis l'an 1351. Il devait fournir au diocèse du Mans un pontificat long et utile. Nous avons rapporté la suite de ces prélats afin de pouvoir les reconnaître lorsque nous les retrouverons dans le cours de notre histoire.

Charles II, comte d'Alençon

Charles Ier, de Valois-Alençon était mort, comme nous l'avons dit, en 1325, laissant ses deux fils maîtres de ses états. Charles II, le cadet de ces deux frères, allait commencer sur Alençon un règne glorieux et fort, en attendant qu'il fit le sacrifice de sa vie même, pour le service de la France et de son frère aîné, Philippe de Valois. Ce prince, dit Perceval de Caigny « était magnifique et généreux ; il mérita le surnom de *Magnanime*, et ne demanda jamais à son frère la part qui lui revenait des possessions de leur père commun. Mais la reine, sa belle-sœur, l'avait en grande estime et le favorisa toujours. Elle lui faisait remettre de l'argent pour soutenir son état, lui faisait acheter des chiens courants et le reste de ce qui lui était nécessaire pour ses chasses. Il obtint enfin de son frère, sans l'avoir demandé, le comté d'Alençon, et fut confirmé en sa qualité de comte par le roi, dès le commencement du règne de ce dernier. Sa cour éclipsait presque par son éclat, la cour même de son frère, le roi de France. Il avait derrière lui plus de seigneurs, de chevaliers et d'écuyers que Philippe de Valois. Sa famille aussi devint florissante. Il avait épousé d'abord la comtesse de Juigny, dont il n'eut pas d'enfant. Ensuite il épousa en secondes noces Marie d'Espagne, du chef de laquelle il hérita du comté de Biscaye. Il eut de cette seconde épouse quatre enfants : Charles, Philippe, Pierre et Robert. » Nous verrons ces quatre princes figurer dans la suite de l'histoire.

Le 24 mars 1332, à l'occasion de la mort de Louis, comte de Chartres, le petit état de Charles II d'Alençon reçut un nouvel accroissement du côté du Perche ; et, le 12 mai 1335, on y ajouta encore Sainte-Scholasse, Glapion, dont nous ne connaissons pas la situation exacte, Bellou-le-Trichard et Ceton.

Charles, d'ailleurs, avait été un bon frère, et avait aidé puissamment Philippe de Valois à s'établir sur le trône de France en 1328. Quelques historiens ont prétendu que ce fut alors qu'Alençon fut érigé en *pairie ;* mais il est à peu près certain que ce fut un peu plus tôt. Ce titre de pairie porté par le comté d'Alençon l'aidera à devenir duché au siècle suivant.

L'autorité de Philippe de Valois avait été reconnue par tous, aussitôt qu'il était monté sur le trône. Le roi d'Angleterre

Edouard III lui-même, qui devait lui disputer plus tard si vivement la couronne de France, lui avait rendu hommage en 1329, pour ce qu'il possédait en-deçà de la Manche.

On ne signale de chicane au commencement de ce règne qu'un procès d'où il résulta une condamnation le 8 avril 1331 contre Robert d'Artois, comte de Beaumont-le-Roger, beau-frère de Charles d'Alençon. Ce Robert était un de ceux qui avaient pris la croix avec Philippe-de-Valois, et qui l'auraient suivi en Terre-Sainte, si l'expédition avait eu lieu. Ce fut d'ailleurs alors que la guerre éclata en Flandre. Notre Charles II assista pendant cette campagne à la bataille de Mons-en-Puelle, où il fut blessé, ce qui n'empêcha pas les troupes françaises de remporter la victoire.

Ce ne fut pas tout : le roi d'Angleterre, Edouard III pénétra en ce temps en France, et c'est de son débarquement sur nos côtes, que l'on fait dater le commencement de la guerre de cent ans, c'est-à-dire de l'an 1339, si l'on en croit Odolant-Desnos. La Picardie et la Flandre furent les premières provinces envahies. Le comte d'Alençon se rendit à l'armée et reçut de son frère le commandement du corps de bataille. Dès l'an 1330, il avait été envoyé à Saintes, au-devant des Anglais qui venaient de débarquer sur les côtes d'Aquitaine ; et il s'était conduit de manière à leur faire croire qu'ils n'auraient pas beaucoup de succès en France. Ils devaient cependant nous porter de terribles coups.

Une trêve fut d'abord conclue peu de temps après la déclaration de la guerre. Ce fut le temps de la mort du duc Jean III de Bretagne, qui arriva pendant que l'armée opérait son retour. Sa succession fut disputée entre la famille de Montfort et le comte Charles de Blois. Jeanne de Montfort, veuve du dernier comte de ce nom, l'emporta en 1341. Le comte d'Alençon assistait au jugement qui la mit en possession de son duché. Cependant, la guerre ayant continué, il se tourna contre elle ; mais une seconde trêve fut bientôt conclue et Jeanne resta tranquille dans son héritage.

Dans cette circonstance, Domfront fut octroyée à Philippe, fils de Charles d'Alençon et filleul de son oncle, le roi Philippe de Valois. La ville de l'Aigle revint aussi en ce temps aux Alençon, ainsi que la forteresse de Roche-Mabile ; mais ils

furent obligés de rendre ensuite ces deux possessions. Perseigne fut alors pillée par Geoffroy de Harcourt, qui détruisit aussi l'Aigle et le Merlerault.

Bataille de Crécy : Mort du Comte Charles II d'Alençon

Ce fut alors que se livra, le 26 août 1346, la funeste bataille de Crécy, sur laquelle nous devons donner quelques détails, puisqu'elle coûta la vie au prince souverain de notre pays. Le roi d'Angleterre, Edouard III, avait pénétré jusqu'à cette petite ville, située dans le Ponthieu, au département actuel de la Somme. Ce fut là qu'il s'établit pour attendre l'armée de Philippe de Valois qui s'avançait au devant de lui afin de l'expulser des terres de France.

« Il passa une partie de la nuit dans son oratoire, dit Froissart, à genoux, en oraison devant l'autel, en priant dévotement Dieu qu'il le bénit le lendemain : s'il se combattait, issir de la besogne à son honneur. Après ces oraisons, il alla se coucher, se leva assez matin par raison, et ouit la Messe, et le prince de Galles, son fils, et s'accommunièrent. »

C'est ainsi qu'en ces temps de foi mal éclairée, on ne se faisait aucun scrupule de mêler Dieu aux choses les plus injustes. Nous avons vu la rénovation du même esprit dans le piétisme de l'empereur Guillaume Ier d'Allemagne en 1870. Ce même Edouard, alors si dévot, allait mettre à feu et à sang la France qu'il attaquait sans aucun autre motif que de satisfaire son ambition : il le savait bien ; mais cette confiance en Dieu, sincère ou fausse, plaisait aux soldats et les attachait à leur roi, qu'ils croyaient de bonne foi, puisqu'il s'appuyait ainsi sur la vérité même.

Cette conduite dévote plaisait aussi au clergé français, parce qu'elle lui assurait d'avance la bienveillance du roi d'Angleterre. La manœuvre était fort habile et fut couronnée d'un plein succès. Le forfait de Pierre Cauchon nous montrera plus tard que tout l'épiscopat n'eut pas la force de résister à ces séductions.

Ces devoirs pieux, ou peut-être simplement ces démonstrations fallacieuses étant accomplies, Edouard partagea son armée en trois divisions, assigna à chacune d'elles le poste qu'elle

devait occuper, et parcourut les rangs avec un visage joyeux, exhortant les Anglais à défendre leur honneur et son droit. « Le vendredi, tout le jour, ajoute Froissart, se tint le roi de France dedans la bonne ville d'Abbeville, attendant ses gens, qui toudis lui venaient de tous côtés. » C'était son intention d'*issir* (sortir) et de combattre ses ennemis, comment qu'il fut. Et envoya le dit roi ce vendredi ses maréchaux ; le sire de Saint-Venant et messire Charles de Montmorency, hors d'Abbeville, découvrir sur le pays, pour apprendre et savoir la vérité des Anglais. »

« Si rapportèrent les dessusdits au roi, à heure de Vêpres, que les Anglais étaient logés sur les champs, assez près de Crécy. »

« De ce rapport, fut le roi de France *moult lie* (très joyeux), et dit que, s'il plaisait à Dieu, le lendemain, ils seraient combattus. Le samedi au matin, 26 août, se leva le roi de France assez matin, et ouit Messe en son hôtel dedans Abbeville, en l'abbaye de Saint-Pierre, où il était logé, et ainsi firent tous les seigneurs : le roi de *Behaigne* (Bohême), le comte d'Alençon, le comte de Blois, le comte de Flandre. » Après soleil levant, se partit le roi de France d'Abbeville, et issit des portes. « Si chevaucha le dit roi tout *soulf* (seul), pour attendre ses gens. »

Ces dévotions plus simples paraissent beaucoup plus sincères que celles d'Edouard III ; mais pourtant le pauvre roi aurait dû aussi prendre ses dispositions. On est surpris de voir, le matin d'un jour où devait se jouer la fortune de la France, Philippe chevaucher ainsi seul en attendant son armée, dont il ne connaissait pas même bien au juste la situation ni les positions. Nous avons vu qu'Edouard ne s'était pas borné à prier ; mais qu'il avait aussitôt mis son armée en position de bataille. On sent qu'il devait vaincre : il combattait méthodiquement, tandis que Philippe allait combattre au hasard. En définitive, Dieu n'aide que ceux qui s'aident eux-mêmes.

Le soleil était depuis longtemps sur l'horizon lorsque Philippe envoya des éclaireurs dans la direction de Crécy. Ceux-ci virent les Anglais et apprirent au roi qu'ils étaient solidement retranchés et se préparaient à soutenir rudement la bataille. Le roi sentit que la partie n'était pas égale, et résolut de laisser

prendre à ses troupes quelques jours de repos ; mais l'ardeur des Français ne le lui permit pas.

« Ni le roi, dit encore Froissart, ni ses maréchaux ne purent donc être maîtres de leurs gens ; car il y avait si grand gens, et si grand nombre de seigneurs que chacun voulait montrer sa puissance.

« Et quand le roi Philippe vint jusque sur la place où les Anglais étaient de là arrêtés et ordonnés, le sang lui mua, car il les haïssait. » Et dit à ses maréchaux : « *Faites passer nos Génois devant et commencer la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denys.* » Ce fut le signal de l'attaque ; mais le roi avait été trop confiant et trop imprudent : cet élan instantané ne devait pas lui réussir.

L'armée anglaise était cependant de moitié moins nombreuse que la sienne. Elle se composait surtout de fantassins, parmi lesquels se trouvaient douze mille Gallois, six mille Irlandais, dix mille archers anglais, tous nés sur le sol de la Grande-Bretagne et conquis par les Normands. Les haines de race secondaient l'animosité du moment, ainsi que la haine particulière des deux rois l'un contre l'autre.

Les Génois, avons-nous dit, furent lancés les premiers contre l'armée d'Edouard ; mais la pluie, qui était tombée pendant le jour, avait mis leurs arcs hors d'état de servir ; et, quand on leur ordonna de commencer l'attaque, dit Froissart, « ils étaient durement las et travaillés d'aller à pied ce jour, plus de six lieues, tout armés, et de leur arbalète porter ; et dirent adonc à leurs connestables qu'ils n'étaient mie ordonnés de faire nul grand exploit de bataille. »

Quand le comte d'Alençon entendit ces paroles, il s'irrita beaucoup, et dit : « On se doit bien charger de cette *ribaudaille*, qui faillit au besoin. » Le jour était déjà avancé, et cependant les Génois furent lancés, malgré leurs représentations. Ils attaquèrent les Anglais, qui les attendaient en silence, et qui avaient caché pendant la pluie leurs arbalètes dans leurs chaperons. Une grêle de flèches tomba sur les malheureux assaillants ; et, en outre, Edouard avait entremêlé parmi ses archers « des bombardes, qui, avec du feu, lançaient de petites balles de fer pour effrayer et détruire les chevaux ; et les coups de ces bombardes causèrent tant de tremblement et de bruit

qu'il semblait que Dieu tonnât, avec grand massacre de gens et renversement de chevaux. » On reconnaît ici l'invention des armes à feu, qui, à cette terrible bataille, apparaissent pour la première fois dans l'histoire.

Les Génois, effrayés par ce nouvel engin qu'ils ne connaissaient pas, perdirent courage et lâchèrent pied ; « mais, ajoute Froissart, une haie de gendarmes français, montés et parés moult richement, leur fermait le chemin. Le roi de France, quand il vit leur pauvre arroi, et qu'ils se desconfisaient, ainsi commanda, et dit : « Or tost, tuez toute cette ribaudaille ; car ils nous empêchent la voie sans raison. » Cet ordre aussi imprudent que cruel fut exécuté et causa la perte de la bataille ; car ce massacre produisit une immense confusion dans les rangs français. Les Anglais s'en aperçurent bientôt, tombèrent sur les nôtres qu'ils voyaient en désordre, et rompirent le front de l'armée.

Cependant le vieux roi Jean de Bohême, qui était aveugle, se tenait, malgré son âge et son infirmité, armé et à cheval au milieu de la troupe qu'il avait amenée au secours de Philippe de Valois. Aussitôt qu'il apprit que l'action était engagée, il dit à ceux qui l'entouraient : « Et où est monseigneur Charles, mon fils ? On lui répondit qu'il combattait vaillamment en criant : « Je suis le roi de Bohême, » et qu'il avait déjà reçu trois blessures. Alors le vieux roi pressa le duc de Savoie de marcher avec lui au secours de leurs amis, et ils partirent avec l'arrière-garde. On n'allait pas assez vite au gré du vieux héros, qui disait à ses chevaliers : « Compagnons, nous sommes nés en une même terre, sous un même soleil, élevés et nourris à même destinée ; aussi vous proteste de ne vous laisser aujourd'hui tant que la vie me durera. »

Et quand on fut près de joindre l'ennemi, il dit à sa suite : Seigneurs, vous êtes mes amis : je vous requiers que vous me meniez si avant, que je puisse férir au coup d'épée. » Les chevaliers répondirent, au rapport de Froissart « que volontiers ils le feraient ; et adonc, afin qu'ils ne le perdissent dans la presse, ils lièrent son cheval aux freins de leurs chevaux, et mirent le roi tout devant, pour mieux accomplir son désir ; et ainsi s'en allèrent ensemble sur leurs ennemis. » Le roi de Bohême pénétra dans cet équipage jusqu'au prince de Galles. Les deux héros

dont l'un, qui devait être le célèbre Prince noir, commençait sa carrière, tandis que l'autre la finissait, firent entre eux plusieurs passades de lance ; mais on les sépara bientôt, et alors, continue Froissart « le roi de Bohême alla si avant qu'il férit un coup de son épée, voire plus de quatre, et se combattit moult vigoureusement ; et aussi firent ceux de sa compagnie ; et si avant s'y boutèrent sur les Anglais, que tous y demeurèrent ; et furent le lendemain trouvés sur la place, autour de leur seigneur, et tous leurs chevaux liés ensemble. »

Le fils de Jean, Charles de Bohême, blessé comme nous l'avons vu, dès le commencement de l'action, fut plus heureux que son père, survécut à cette terrible affaire, où il avait fait des prodiges de valeur, et devint l'année suivante, 1347, l'empereur Charles IV, si fameux pour avoir publié la constitution de l'empire allemand, connue sous le nom de *Bulle d'or*. Entraîné par les siens après avoir reçu sa blessure, il parvint hors de la mêlée sans recevoir de nouveaux coups ; et le lendemain, il réclama au roi d'Angleterre le corps de son père. Edouard refusa, mais il fit faire lui-même au vieux roi de magnifiques funérailles à Luxembourg, d'où la famille de Jean était originaire, et où son corps fut conduit par douze chevaliers.

Les princes français, qui avaient été cause, par leur folle ardeur de cette sanglante défaite, payèrent bravement de leur personne. Ils traversèrent la première division des Anglais, composée des archers, et vinrent donner contre la seconde ligne, composée des gendarmes aux ordres du prince de Galles. Déjà, on sollicitait le roi Edouard de venir avec la troisième division, au secours de son fils, qui commandait la seconde ; mais le roi, qui s'était placé sur la butte d'un moulin, voyait mieux que les autres l'ensemble de la bataille. Il ne voulut pas faire donner sa réserve, et il dit qu'il allait laisser l'enfant gagner ses éperons, afin que l'honneur de la journée fût sien. Ecoutons Froissart achever le récit de ce mémorable combat :

« Vous devez savoir que le roi de France avait grant angoisse au cœur, quand il véait ses gens ainsi déconfire, et fondre l'un sur l'autre par une poignée de gens que les Anglois étoient ; si en demanda conseil à messire Jean de Hainaut qui de lez lui était. Le dit messire Jean de Hainaut lui répondit : Certes, Sire, je ne vous saurais conseiller le meilleur pour vous, si ce

n'était que vous vous retraissiez et missiez à sauveté ; car je n'y vois point de recouvrer ; il sera tantôt tard ; si vous pourriez aussi bien chevaucher sur vos ennemis et être perdu que entre vos amis. Le roi qui frémissait d'ire et de mautalent, ne répondit point adonc, mais chevaucha encore un petit plus avant. »

Mais, malgré ce courage indomptable de Philippe, la bataille était perdue : tout le monde était forcé de le reconnaître. Les grands seigneurs français, qui s'étaient lancés en avant, périssaient tous l'un après l'autre bravement et percés de coups. Le duc de Lorraine, les comtes d'Alençon et de Flandre, les comtes de Nevers, de Blois, d'Harcourt, d'Aumale, de Bar et de Sancerre, le seigneur de Thouars, les archevêques de Nîmes et de Sens, le grand prieur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le comte de Savoie, six comtes d'Allemagne, une infinité de barons et de chevaliers étaient étendus morts sur le champ de bataille.

Le roi de France combattait encore, et se tenait à portée du trait des ennemis ; son cheval avait été tué sous lui, et il n'eut bientôt plus à ses côtés que cinq de ses seigneurs et soixante cavaliers. Jean de Hainaut lui offrit un cheval, puis, prenant la bride d'une main, et serrant son épée de l'autre, il entraîna le roi hors du champ du carnage.

Telle fut la première action sérieuse de la guerre de cent ans. Rarement la France avait éprouvé un pareil désastre. Onze princes, quatre-vingts bannerets, douze cents chevaliers et plus de trente mille soldats avaient péri, tout le reste de l'armée fut pris et dispersé. Les Anglais triomphaient sur toute la ligne.

La poésie, qui semblait morte depuis des siècles, se réveilla pour la circonstance. On exalta surtout le roi de Bohême, que les bardes s'empressèrent d'immortaliser. Pétrarque lui-même, qui vivait alors, le chanta sur sa lyre italienne. Le jeune prince de Galles, Edouard, adopta sa devise, qui resta celle des princes de Galles ses successeurs. C'étaient trois plumes d'autruche, avec ces mots tudesques écrits alentour : « *Ich diene : Je sers.* » C'est un honneur immortel pour la France d'avoir eu de pareils serviteurs.

Le roi Philippe de Valois, tout affligé qu'il était d'une défaite aussi considérable, ne se laissa pourtant pas décourager un seul

instant. La nuit même qui suivit la bataille, il frappa dans sa fuite à la porte d'un château, dont le maître voulut savoir à quel hôte il avait affaire : « Ouvrez, lui dit Philippe : c'est la fortune de la France. » Ce mot caractérisait parfaitement l'ancienne monarchie.

Charles III, Comte d'Alençon

Charles II d'Alençon avait donc été enseveli dans cet immense désastre de Crécy. Son corps fut rapporté à Paris et inhumé dans l'église des Jacobins. L'aîné des fils qu'il avait eus de son second mariage avec Marie d'Espagne lui succéda sous le nom de Charles III, et assista comme comte souverain d'Alençon au sacre du roi Jean-le-Bon, son cousin-germain, le 26 septembre 1350.

Vers ce temps, Charles d'Espagne, frère de la comtesse, fut assassiné à l'Aigle, par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre ; et cette ville fut donnée à Marin d'Espagne, qui y mit comme gouverneur le seigneur de Cléray. Mais, Philippe de Navarre, parent de Charles, s'avança vers la Normandie, prit Domfront en 1356, et ensuite Séez. Le duc de Lancastre marcha de son côté sur Exmes, dont il ne put s'emparer ; mais il prit et brûla le Merlerault, et se retira ensuite vers l'Aigle, d'où il partit pour la Bretagne. La guerre sévissait ainsi sur toute la face du pays.

Bataille de Poitiers

Le 19 septembre de cette année 1356, dix ans après la bataille de Crécy, une autre bataille, peut-être plus funeste encore pour la France, se livrait à Poitiers. Le comte d'Alençon, Charles III, était trop jeune encore pour y assister. Il se fit remplacer par Arnaud de Cervales, dit l'*Archiprêtre*, qui y fut fait prisonnier. Nous devons encore à nos lecteurs quelques détails sur ce grand épisode de notre histoire.

Le Prince de Galles, que nous avons déjà vu figurer à Crécy, et qu'on appelait alors le Prince noir, à cause de la couleur de son armure, faisait la guerre dans le Poitou, lorsque le roi Jean s'avança contre lui, avec une des plus belles armées qu'on eût jamais vues en France. Cette armée passa la Loire à Blois,

marcha sur Amboise, passa l'Indre à Loches, la Creuse à la Haye, et la Vienne à Chauvigny. Le Prince noir s'aperçut que le roi de France cherchait à lui couper les communications avec Bordeaux et la Guyenne ; et il commença à craindre de se trouver à la fin complètement enveloppé.

Il se porta donc en toute hâte vers Poitiers ; et, sachant que les Français lui étaient supérieurs en nombre, il se retrancha au sommet d'un coteau escarpé, planté de vignes et coupé de buissons et de haies épaisses. Quelques-uns croient retrouver ce poste défensif à Maupertuis, près Beauvoir, à deux lieues au nord de Poitiers. Mais le plus grand nombre le trouve au contraire, au midi de la même ville, à Mauroc, où se trouve aujourd'hui la maison de campagne de l'évêché de Poitiers et du Séminaire du diocèse.

Le Prince noir se fortifia sur ce côteau, au moyen de palissades et de fossés, en remplissant les intervalles entre les uns et les autres au moyen de ses chariots de guerre et de transport. On ne pouvait arriver à cheval au sommet du côteau ainsi hérissé de défenses que par un sentier où il y avait place tout au plus pour trois cavaliers de front. Le prince garnit d'archers la haie qui bordait ce sentier, rangea en bataille sur le plateau ses hommes d'armes, qui avaient tous mis pied à terre ; et sur le front, il éparpilla le reste de ses archers dans les vignes.

Le roi Jean avait sous ses ordres ses quatre fils, vingt-six ducs ou comtes, cent quarante seigneurs bannerets, et environ cinquante mille combattants, dont un grand nombre étaient des cavaliers revêtus d'armures de fer. Il crut pouvoir, à la tête d'une telle armée, effacer la honte de Crécy : le Prince noir d'ailleurs, avec sa poignée d'hommes, ne voulait pas engager le combat. Avec un peu de patience, on l'eût facilement affamé sur la colline où il s'était établi.

Le cardinal de Périgord, légat du pape, faisait tous ses efforts pour amener à une composition les deux armées. Il disait au roi de France : « Très chier sire, vous avez ci toute la fleur de la chevalerie de votre royaume assemblée contre une poignée de gens que les Anglais sont au regard de vous ; et, si vous les pouvez avoir, et qu'ils se mettent à votre merci sans bataille, il vous serait plus honorable et profitable à les avoir par cette

manière que d'aventurer si noble chevalerie, et si grand que vous avez. Si vous prie au nom de Dieu et d'humilité que je puisse chevaucher par devers le prince, et lui montrer dequel danger vous le tenez. »

Jean se laissa persuader, et permit au cardinal de négocier le lendemain, qui était un dimanche.

Le Prince de Galles se montra en même temps grand et accommodant. « Sauvez mon honneur, dit-il au cardinal, et l'honneur de mon armée, et j'écouterai toutes les conditions raisonnables. » Et il offrait de rendre ses conquêtes, son butin et ses captifs, et de s'engager à sept ans de repos. Mais Jean, qui se croyait sûr de la victoire, eut l'imprudence de poser des conditions inacceptables : il exigea que le prince de Galles se rendît prisonnier de guerre, avec cent de ses chevaliers. Le cardinal ne put faire accepter ces conditions, et revint au camp des Français, pour y faire de nouveaux efforts ; mais les Français refusèrent de l'écouter, et lui firent entendre que s'il ne se retirait, il pourrait lui en mal prendre.

Alors, les deux partis se préparèrent à combattre. Jean montra une incapacité complète, et ne trouva rien de mieux à faire que de lancer en masse ses gens sur l'ennemi. Sa première division s'engagea, sous la conduite des maréchaux, dans l'étroit sentier dont nous avons parlé. Mais les archers, postés, comme nous l'avons dit, derrière la haie qui bordait ce chemin, firent pleuvoir sur cette troupe une grêle de flèches, sans que les cavaliers pussent même voir d'où elles leur venaient. Le passage s'encombra d'hommes et de chevaux ; et pourtant plusieurs chevaliers parvinrent à franchir la haie qui les séparait de l'ennemi. Mais alors, les autres archers, rangés dans les vignes devant le front des Anglais, percèrent de flèches ces premiers assaillants, malgré leurs armures.

Alors les deux maréchaux de France, Arnoul d'Andencham et Jean de Clermont, tentèrent, à la tête de trois cents cavaliers d'élite, de déloger ces archers ; mais ce fut en vain : leurs chevaux eurent bientôt le corps tout hérissé de traits, devinrent furieux et se renversèrent sur leurs cavaliers. Alors les fantassins anglais se précipitèrent sur ces derniers, et les tuèrent : le maréchal Jean de Clermont fut trouvé parmi les morts.

La division commandée par le Dauphin Charles fut à son

tour attaquée par les archers anglais et chancela. Un corps de six cents ennemis se précipita sur elle d'une hauteur pour le prendre en flanc. Le prince de Galles en personne commandait ce corps, et criait d'une voix terrible : « Saint-Georges et Guienne ! » Quelques Allemands qui flanquaient le Dauphin sous les ordres des comtes de Saarbruck, de Nassau et de Nidau, furent d'abord rompus et dispersés. Gaultier de Brienne, duc d'Athènes, qui venait d'être fait connétable de France, se porta à son tour au-devant des Anglais ; mais il ne put soutenir le choc : il fut tué, et sa troupe prit la fuite. La division du Dauphin, à la vue de ces défaites successives, ne chercha pas même à combattre, et se dispersa pour mettre les princes en sûreté en même temps que pour sauver ses chevaux. On entendait dire aux fuyards « que ceux mêmes *qui les méneraient à sauveté*, *acquerraient autant d'honneur à garder leurs corps, comme s'ils demouraient en la bataille* : et aussitôt les trois enfants du roi, avec plus de huit cents lances saines et entières, s'enfuirent et prirent le chemin de Chauvigny. Bientôt le duc d'Orléans, avec son gros corps de bataille encore entier, quitta aussi son poste, et alla se ranger derrière les soldats qui entouraient le roi Jean.

Alors, le troisième corps, commandé par le roi lui-même, mit pied à terre, croyant ainsi entrer plus facilement dans le terrible sentier ; mais c'était d'une mauvaise tactique, et cette faute devait achever la perte de l'armée française. Jean-le-Bon avait fait preuve, pendant toute la bataille, de l'incapacité la plus absolue comme général ; mais au moins faut-il dire qu'il racheta un peu cette incapacité par son courage personnel. Attaqué dans le chemin creux, avec Philippe-le-Hardi, le plus jeune de ses fils, il se défendit longtemps contre un nombre considérable d'ennemis, tenant en main une hache, dont il se servait avec force et adresse. Philippe, de son côté ne cessait de frapper de l'épée en veillant sur son père, à qui il criait : « Père, gardez-vous à droite ! père, gardez-vous à gauche ! » Tout l'effort de la bataille se portait de ce côté, et les ennemis eux-mêmes admiraient la vaillance du roi de France. En vain tous les Anglais lui criaient-ils de se rendre : il ne leur répondait qu'en les pourfendant, ou en les assommant du revers de sa hache. Soudain, une voix française lui cria : « Sire, rendez-

vous ! » — « A qui me rendrai-je ? répondit Jean : où est mon cousin, le prince de Galles ? » On lui répondit qu'il n'était pas loin de là. » Et, qui êtes-vous vous-même ? » reprit le roi. « Je suis, répliqua le chevalier, le sire de Mortbecq, au pays d'Artois, banni autrefois de France. » Cette parole rappela au roi Jean un pénible souvenir, que nous allons faire connaître en quelques mots.

Seize ans auparavant, en 1340, Jean de Valois et de France, encore simplement duc de Normandie, avait ravagé la Flandre, pour punir les communes de leur alliance avec les Anglais. Il commit une foule de déprédations, et dévasta toute la contrée. En arrivant à Mortbecq, il exigea que le seigneur du lieu se rendît à discrétion. Ce seigneur, père de quatre enfants, se défendit vaillamment pendant huit jours. Enfin les Français placèrent sur leurs balistes des cadavres de chevaux dépecés, les têtes de plusieurs membres et amis de la famille de Mortbecq, et lancèrent ces débris dans le château. La petite garnison essaya d'abord d'enterrer ces débris infects ; mais elle en reçut tant qu'elle se découragea et cessa de défendre sa petite forteresse. Alors, les troupes royales entrèrent et furent elles-mêmes pénétrées d'horreur. Le château de Mortbecq n'était plus qu'un charnier où le seigneur et ses fils se défendaient contre la fièvre et contre la démence. On laissa la vie au père et aux enfants moyennant rançon ; mais on tua tous les hommes sur place, et bientôt le père et deux de ses fils moururent d'une fièvre pestilentielle. Denis de Mortbecq, le plus jeune des survivants, jura que le château resterait en ruines jusqu'à ce que Jean lui-même fît les frais de la restauration. Il se rendit ensuite auprès du roi Edouard III en Angleterre, se mit à son service, et c'était lui qui se retrouvait à Poitiers en face de son ancien ennemi et suzerain.

Voici, d'après des documents récents, comment se passa leur entrevue. Denis de Mortbecq s'élança vers le roi, en écartant les épées dirigées de toutes parts contre sa tête découverte : « Rends-toi, s'écria-t-il, si tu veux vivre. » — « Qui es-tu ? » répondit Jean sans baisser les yeux. — « Je suis Denis de Mortbecq, ton ennemi le plus acharné, qui s'est allié aux Anglais pour se venger de tes injustices. » — « Je te connais, dit le roi : voilà mon gant. Conduis-moi près du prince que tu

sers si vaillamment. » — « Je t'aurais servi de même, Sire, si tes cruautés envers ma famille ne m'avaient forcé de te renier pour mon roi. » Jean donna son gantelet droit à Denis ; mais vingt chevaliers prétendaient que le prisonnier royal leur appartenait aussi bien qu'au sire de Mortbecq. Il se fit un tumulte, d'où le roi ne se serait pas tiré vivant, si des chevaliers envoyés par le prince de Galles ne l'avaient secouru à temps.

Jean dut en ce moment sentir l'effet de la vengeance divine. Son fils Philippe, et la plupart des seigneurs avaient été faits prisonniers avec lui : les autres avaient pris la fuite, y compris le Dauphin Charles. Les Français avaient perdu onze mille hommes tués et plus du double faits prisonniers, parmi lesquels on comptait treize comtes, un archevêque, soixante-dix barons, deux mille combattants de marque et une foule de soldats telle que les prisonniers se trouvèrent plus nombreux de moitié que les vainqueurs. Les Anglais ne savaient comment garder cette troupe, aussi en renvoyèrent-ils un grand nombre sur parole, en exigeant d'eux la promesse de revenir à Bordeaux pour les fêtes de Noël, pour apporter leur rançon, ou se remettre en captivité. Jamais aucune journée n'avait été aussi fatale à la gloire de la France. A Crécy, au moins, on avait combattu vaillamment : à Poitiers, on n'avait songé qu'à fuir ou à se rendre en face d'un ennemi très inférieur en nombre. Les rançons si nombreuses qu'on fut obligé de fournir ruinèrent le royaume.

Le prince de Galles usa dignement de sa victoire : il reçut le roi prisonnier avec tous les égards dûs à son rang et à ses malheurs. Il lui fit servir à souper dans sa tente, refusa par honneur, de prendre place auprès de lui, et le servit pendant tout le repas en courbant le genou. « Quant ce vint au soir, dit Froissart, le prince de Galles donna à souper au roi de France et à monseigneur Philippe, son fils, à monseigneur Jacques de Bourbon et à la plus grande partie des comtes et barons de France qui prisonniers étaient. Et assit le prince, le roi Jean et son fils, monseigneur Philippe, monseigneur Jacques de Bourbon, monseigneur Jean d'Artois, le comte de Tancarville, le comte d'Etampes, le comte de Dampmartin, le seigneur de Joinville et le seigneur de Partenai, à une table moult haute et bien couverte ; et tous les autres barons et chevaliers aux autres tables. Et servait toujours le prince à la table du roi, et

par toutes les autres tables, si humblement comme il pouvait. Ni oncques ne se voulut seoir à la table du roi, pour prière que le roi lui sçût faire ; ains disait toujours qu'il n'était mie encore si suffisant qu'il appartint de lui seoir à la table d'un si haut prince et de si vaillant homme. »

Pendant la bataille, Matthieu de Boye avait mis Poitiers en état de défense : le Prince noir renonça à la prendre et se replia sur Bordeaux avec ses prisonniers et son armée victorieuse ; ce fut de là qu'il fit parvenir à son père Edouard III la nouvelle de la glorieuse journée de Poitiers. Le roi d'Angleterre se montra moins généreux que son fils, mit la liberté de Jean à des conditions déshonorantes et inacceptables, et le fit conduire en Angleterre, où le malheureux prince devait mourir.

La noblesse de Normandie avait été décimée à cette funeste bataille. Arnaud de Clervoles dit l'*Archiprêtre*, qui portait la bannière d'Alençon, y avait été fait prisonnier : les seigneurs du Merle et de Saint-Denis-sur-Sarthon y avaient péri. Une foule de maux résultèrent pour la France de la captivité du roi. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, crut pouvoir profiter de l'occasion pour enlever la couronne au Dauphin. On rassembla les Etats-Généraux, où Robert-le-Coq, évêque de Laon, fit prévaloir le parti révolutionnaire contre celui de l'héritier légitime que défendaient le cardinal Pierre de la Forêt, président des Etats, et Jean de Craon, ancien évêque du Mans, alors archevêque de Reims.

Au milieu de ces troubles, on assigna pour apanage à Louis Ier, fils de Jean-le-Bon, les comtés du Maine et de l'Anjou, la baronnie de Château-du-Loir et la seigneurie de Chantoceaux. Ce prince mourut en Italie en 1385. Son apanage se trouvant près de celui de Charles d'Alençon, il en résultait que tout le diocèse de Séez, ancien et nouveau, appartenait dès-lors aux fils de France.

Les Anglais continuaient toujours leurs conquêtes : ils prirent Domfront et Séez ; cette dernière ville fut complètement réduite en cendres. Jean Boullet, bailli d'Alençon, en fit raser les faubourgs, après la bataille de Poitiers en 1357 et 1358, afin d'éviter qu'ils ne tombassent entre les mains des ennemis. Enfin, les deux rois de France et d'Angleterre vinrent à bout de s'entendre, et conclurent le 8 mai 1367, le traité de Brétigny,

qui enlevait à la France l'Aquitaine jusqu'au Poitou. Mais ce traité fut loin de rétablir la paix, et ne fit qu'augmenter le mal. Les troupes françaises qui occupaient les pays cédés refusèrent de les quitter, et formèrent ces fameuses *Compagnies* libres, qui causèrent tant de maux dans le royaume.

Le roi Jean, délivré par le traité, fut obligé d'envoyer en sa place des ôtages, et l'un de ceux-ci s'étant échappé, il retourna dans sa prison où il mourut, comme nous l'avons déjà dit le 8 avril 1364 : Charles-le-Mauvais continua ses menées ; et les communes, surtout celle de Paris, dirigée par son prévôt, Etienne Marcel, réclamèrent un gouvernement plus démocratique que le gouvernement français ne l'était alors : les maux pullulèrent de plus en plus de toutes parts.

Le Sonnois avait été ravagé dès l'an 1357, par Philippe d'Evreux, roi de Navarre, père et prédécesseur de Charles-le-Mauvais : les Compagnies s'y répandirent ensuite, et achevèrent ce que le prince avait si bien commencé. Vint ensuite Loquet ou Lochet, qui s'accagea l'abbaye de Perseigne. Les religieux de cette abbaye se retirèrent au château de Saint-Remi-du-Plain, puis rentrèrent au cloître pour en être chassés une seconde fois pendant cette funeste guerre. Alors, ils cherchèrent un refuge à l'hôpital d'Alençon. Mais le malheur des temps força les habitants de cette ville de transporter leur Hôtel-Dieu, qui se trouvait alors dans le faubourg de Montsort, de l'autre côté de la Sarthe, dans l'intérieur des fortifications. Le Maine fut pillé aussi alors par les *Jacques*, paysans révoltés à la suite de leurs communes. Quant aux Compagnies elles prirent un établissement stable dans le Perche et dans la Beauce. Bertrand du Guesclin finit par en délivrer le pays, mais après qu'elles y eurent exercé le pillage le plus effronté pendant plus de vingt années, de 1357 à 1380.

Argentan

Un mot sur l'état d'Argentan à cette époque nous paraît ici nécessaire. Outre les églises de Saint-Martin, de Saint-Germain et de Notre-Dame-de-la-Place, dont nous avons déjà parlé, Argentan possédait encore alors plusieurs autres sanctuaires bien bâtis et bien ornés par les aumônes et par la piété des

habitants. En 1248, Guillaume et Richard de la Tour donnèrent une portion des dîmes d'Argentan à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer. Cette portion de dîme fut ensuite convertie en rente payable à la même abbaye de Saint-André par l'abbaye de Silly.

L'église de Saint-Martin d'Argentan passait alors pour être l'église paroissiale : pourtant, la charte de 1293 nomme avant toutes les autres Notre-Dame-de-la-Place, dont le vaisseau existe encore aujourd'hui dans la rue Saint-Martin comme nous pourrons le constater plus tard. Celle de Saint-Germain n'avait point de patron temporel : elle avait été bâtie au moyen des aumônes des fidèles, et appartenait ainsi à la population toute entière. Il faut ajouter que le Saint-Germain d'alors n'était pas encore probablement celui d'aujourd'hui. Cette église, avons-nous dit, était dans le principe destinée à suppléer dans les cas de siège à l'insuffisance de l'église de Saint-Martin, qui se trouvait hors des murs. Ce fut seulement quand les fortifications furent démolies qu'on en fit la principale église de la ville et qu'on bâtit l'édifice qui existe aujourd'hui. Cette magnifique construction fut commencée au commencement du xve siècle. Notre-Dame-de-la-Place avant sa disparition, était devenue, dès l'an 1636, une simple chapelle dépendant de Saint-Martin. Nous avons déjà cité les lettres patentes de Jean II d'Alençon données à Argentan le 22 février 1461, qui prouvent que cette église était autrefois un lieu de pélerinage très fréquenté.

Mort de l'Évêque Guillaume Mauger

Peu de temps avant la débâcle de Poitiers, l'évêque de Séez, Guillaume Mauger, avait quitté cette vie : son successeur, Gervais Belleau, avait été élu l'année même de la bataille 1356, qui fut la première de la captivité du roi Jean-le-Bon. On sait peu de chose des actions particulières de Guillaume : ce que l'on constate principalement dans sa vie, c'est son affection pour l'église de Saint-Léonard de Bellême. Il fit de grands dons à cette église, et renouvela un décret de Sylvestre, l'un de ses prédécesseurs, au sujet des processions qu'y devaient faire, le mercredi des Rogations, les doyennés de Bellême et du Corbonnais. Il paraît que ces processions commençaient alors à tomber en désuétude.

Par son testament, Guillaume Mauger demanda à être inhumé dans son église de prédilection, Saint-Léonard de Bellême. Enfin, après avoir administré le diocèse pendant trente-sept ans, il mourut à Séez, plein de jours et de mérites, en 1356. Son corps fut porté solennellement à Bellême, et inhumé où il l'avait demandé : on lui éleva un mausolée de trois pieds de haut, sur lequel on plaça son effigie en relief. Les restes du vénérable pontife reposèrent en ce lieu jusqu'en 1562, où les Huguenots les arrachèrent du tombeau, les profanèrent, les réduisirent complètement en cendres, et les jetèrent ensuite au vent.

CHAPITRE IV

Gervais II, Belleau, 47e Évêque de Séez

1356-1364

—

Difficultés sur le temps où Gervais Belleau gouverna l'Eglise de Séez. — Ses actions principales. — Sa mort. — Nouvelles difficultés sur son successeur.

Difficultés sur la suite de nos Évêques a cette époque

Après Guillaume Mauger, Marin Prouverre place dans le catalogue des évêques de Séez, Guillaume de Rances, dont nous parlerons bientôt, et il recule le pontificat de Gervais Belleau jusqu'après l'an 1380. Ceux qui sont d'un avis contraire étant les plus nombreux, et comptant parmi eux les auteurs du *Gallia christiana*, ces hommes d'une si saine critique, nous avons cru devoir les suivre, et placer, comme nous l'avons dit plus haut, le commencement du pontificat de Gervais Belleau dès l'an 1356.

Arthur du Monstier appelle cet évêque Gervais de Bulluau. C'est le second évêque du nom de Gervais qui ait administré notre diocèse. On sait assez peu de chose de son pontificat, qui fut d'ailleurs assez court. Nous trouvons cependant qu'il bénit

en 1361 l'église paroissiale de Saint-Pierre de Séez et qu'il fonda une chapelle dédiée à saint Augustin dans un autre sanctuaire qui n'est que vaguement désigné dans les chartes contemporaines. Marin Prouverre le fait de plus assister à l'échiquier du comté d'Alençon, tenu à Argentan au mois de mars 1381.

Le religieux argentanais ajoute, qu'en 1388, il signa un contrat de fondation avec l'abbé et le couvent de Notre-Dame de Silly. Mais il faut avancer ces deux faits de vingt ans ou même trente ans si l'on veut les laisser à Gervais Belleau, ou bien encore les attribuer à son successeur, Guillaume de Rances.

Gervais Belleau mourut, si l'on suit notre manière de compter, vers 1364, et fut remplacé par Guillaume II ou III, de Rances, ou de Rantes, selon du Monstier. C'est ce dernier évêque que Marin Prouverre place avant Gervais Belleau. Nous avons dit les raisons qui nous ont empêché de suivre cet historien.

CHAPITRE V

Guillaume III, de Rances, 48e Évêque de Séez

1364-1384 à peu près

—

Origine de Guillaume de Rances. — Le comté d'Alençon passe aux mains de Pierre II. — Du Guesclin rétablit les affaires de France. — Ce qu'il en résulte pour nos contrées. — Principaux actes du pontificat de Guillaume de Rances. — Droits que s'attribuaient dans la nomination des évêques les rois de la troisième race. — Charles III d'Alençon archevêque de Lyon. — Commencement du grand schisme d'Occident. — Gouvernement de Pierre II. — La guerre dans le Maine. — Nouvelles acquisitions du comté d'Alençon. — Mort de Jean-le-Bon, au commencement du pontificat de Guillaume de Rances, et de Guillaume de Rances lui-même.

Traité de Brétigny

Guillaume de Rances, ou selon Marin Prouverre, de Rancé, tirait son nom d'un château dont sa famille était originaire, et

qui était situé près de Troyes, en Champagne. Notre futur évêque avait été d'abord Dominicain, et confesseur du roi Jean-le-Bon, qu'il suivit en Angleterre après la bataille de Poitiers. Il resta attaché ensuite à la personne de cet infortuné monarque, jusqu'au traité de Brétigny, qui fut suivi du retour du roi en France. Ce retour devait intéresser le diocèse de Séez à plus d'un titre.

Il eut lieu le 8 juillet 1361, deux mois après la signature du traité de Brétigny. Le désordre le plus complet régnait dans nos contrées. L'abbé de Saint-Martin de Séez avait été forcé de fortifier son abbaye et le bourg qui en dépendait ; mais, malgré ces fortifications, l'un et l'autre furent pris par Charles-le-Mauvais roi de Navarre, qui ne put toutefois s'emparer du fort de Saint-Gervais, appartenant à l'évêque, ni de celui de Saint-Pierre, qui appartenait au gouverneur civil.

Ce fut dans ces malheureuses circonstances et après le traité de Brétigny, que Guillaume de Rances fut nommé évêque de Séez par le roi Jean lui-même, à son retour momentané d'Angleterre. Car il est bon de remarquer que nos rois ; même de la première et de la seconde race ; mais surtout ceux de la troisième, ont toujours prétendu au droit de nommer aux grands bénéfices du royaume, à cause de la dignité suréminente de leur couronne.

Ce droit cependant n'a pas été sans leur être contesté par les papes, ce qui donna souvent lieu à différentes querelles sur les investitures. Mais, plus modestes que les empereurs d'Allemagne, nos rois ne rejetaient pas entièrement le droit du peuple : ils demandaient seulement que les chanoines, pour les cathédrales et les religieux pour les églises abbatiales, leur demandassent à la mort de chacun de leurs supérieurs la permission d'élire un nouveau sujet. Ainsi agirent, quelque temps après la mort de Charles II d'Alençon, les moines de Saint-Martin de Séez, lorsque mourut leur abbé Michel Ier. Ils demandèrent à la comtesse douairière d'Alençon, Marie d'Espagne, tutrice de ses enfants, l'autorisation d'élire un successeur à l'abbé défunt, ce qui leur fut accordé par des lettres du 19 juin 1348.

Les moines de Lonlay étaient soumis à la même formalité, chaque fois qu'ils perdaient un de leurs abbés ; et les rois

exigeaient en outre que les évêques nouvellement élus leur fissent hommage, et leur prêtassent serment de fidélité. Ils regardaient cette double marque de soumission comme un droit, dont ils n'ont jamais exempté les bénéficiers, bien qu'ils aient fait souvent remise de la redevance que l'on payait pour l'élection même.

Sur ce dernier point, du reste, ils s'attribuaient de temps en temps le droit exclusif de présentation, soit quand ils trouvaient que l'élection populaire n'avait pas été faite dans les formes, soit même avant qu'il y eût aucune élection, ils prenaient l'initiative comme il arriva pour l'évêché de Séez, que le roi Jean donna à Guillaume de Rances uniquement parce qu'il avait été son confesseur et qu'il l'avait suivi en Angleterre.

Guillaume d'ailleurs, si nous en croyons Marin Prouverre, était « un homme docte, sage et de bon exemple. » Il avait par conséquent tout ce qu'il fallait pour bien gouverner son diocèse. Ajoutons que, dans l'état des choses que nous avons signalé plus haut, il était très urgent que notre Eglise fut promptement pourvue d'un pasteur.

Charles III et Philippe d'Alençon entrent en religion

Le comté d'Alençon, de son côté, n'était pas sans éprouver des embarras dans son gouvernement. C'était le temps où Charles III, ennuyé du monde, venait de se faire dominicain, et désormais, ce pieux prince ne s'occupa plus que des moyens de devenir le religieux le plus parfait du couvent de Paris, dont il était membre : il faut remarquer cependant que Marin Prouverre donne ce prince comme ayant été religieux du couvent d'Argentan ; mais il ne s'en tient qu'à moitié sûr, et il ajoute : « Comme nous tenons de la tradition de nos pères ; » ce qui nous porterait à croire que Perceval de Caigny, qui connaissait à fond la famille d'Alençon à raison de placer le prince au couvent de Paris. Le couvent qu'il habitait se nommait Proscours ou Prostsours : le père et la mère de Charles y étaient ensevelis *(ensépulturés)*, dit Perceval, et l'on attribuait à la présence de ces restes vénérés les progrès que faisait Charles dans la perfection. Le pieux néophyte réserva pour lui le soin de mendier pour ses frères, et il porta la besace

plus que personne du couvent. Il demandait l'aumône aussi humblement que le dernier des autres religieux, et portait fidèlement au collège tout ce qui lui était donné à travers la ville. Il arriva même que son cousin, le roi Charles V, l'ayant un jour rencontré dans ce triste équipage, le pria de choisir un genre de vie plus conforme à sa condition première. Ce fut même une des raisons qui le portèrent à lui faire quitter l'habit des Frères Prêcheurs, pour le faire archevêque de Lyon, le 13 juillet 1365. Ce fut là que ce digne descendant de saint Louis finit ses jours heureusement, et tout entier au service de Dieu.

Son frère cadet, Philippe, méprisa comme lui les biens du monde, et renonça à être prince de la terre pour devenir serviteur de l'Eglise, qui le plaça elle-même, il est vrai, parmi ses princes. Philippe d'Alençon fut d'abord évêque de Beauvais, puis archevêque de Rouen après Guillaume de Flavacourt. Ce fut, dit Marin Prouverre, un homme docte, sage, fort prudent et bien versé aux affaires de l'Eglise. « On a déjà pu remarquer, que, pour le bon jacobin d'Argentan, tous les évêques absolument avaient ce même ensemble de qualités. C'étaient, par conséquent, tous évêques parfaits. Peut-être cherchait-il un peu trop l'idéal et pas assez la vérité historique.

Du reste, pour ce qui regarde en particulier Philippe d'Alençon, Perceval de Caigny parle de lui comme Marin Prouverre, ce qui semble une garantie de plus, en faveur de la louange donnée à ce prince évêque. Il se montra vraiment à la hauteur de la sublime fonction qu'il exerçait. Un jour que le roi Charles V lui-même le pressait par lettres de donner à un clerc qu'il lui recommandait une prébende qui se trouvait vacante dans l'église de Notre-Dame, Philippe, qui savait que le sujet était indigne, refusa nettement son cousin, *ce dont le roi fut très marry* : il s'en vengea même, malgré la bonté qui faisait le fond de son caractère, en s'emparant de tout le temporel de l'Eglise de Rouen.

L'archevêque alors demanda justice de cette usurpation, mais sans pouvoir l'obtenir : le roi le traita avec la dernière rigueur, et refusa positivement de lui rendre la moindre chose de ce qu'il avait pris. L'archevêque cependant lui fit observer qu'il ne pouvait garder ce qui ne lui appartenait pas, et ce que

le pape lui avait accordé à lui-même ; que son devoir d'évêque l'obligeait d'être prêt à souffrir la mort pour la défense de ses droits, plutôt que de vivre en les laissant violer au plus grand détriment de son Eglise. Il vit bientôt que son raisonnement n'aurait aucun pouvoir sur l'esprit entêté du roi, et il résolut d'en venir aux mesures de rigueur.

Une sentence d'excommunication fut lancée contre la personne du roi Charles V, et elle fut si strictement observée qu'on ne dit aucune messe et qu'on ne fit aucun autre service religieux dans la vicomté de Paris, avant que le prince eût demandé et obtenu l'absolution. Charles fut *moult indigné* de cette rigueur ecclésiastique ; et alors l'archevêque, voyant que la chose allait toujours de mal en pis, quitta le pays et s'en alla à Rome devers le pape, qui le reçut avec honneur et magnificence, ainsi que les Cardinaux et tous les prélats de l'Eglise de Rome, qui l'estimaient beaucoup.

Peu de temps après, le Souverain-Pontife, voyant que la querelle ne s'apaisait pas, nomma Philippe patriarche d'Aquilée, puis cardinal. Bientôt le saint comte s'acquit dans le sacré collège la plus grande influence : sa voix, sur une question, en emportait beaucoup d'autres, et c'était de tous ses collègues celui qui prenait la plus grande part au gouvernement de l'Eglise. Le pape lui-même, les cardinaux et tout le clergé romain le regardaient comme un homme très saint de vie : le peuple ne pensait pas autrement, surtout ceux qui avaient eu le bonheur d'avoir quelques rapports avec lui. Aussi, avant et après sa mort, le Seigneur fit-il, par l'intercession de ce bon serviteur, de très beaux miracles ; et, dans l'église de Rome où son corps est enseveli, on venait souvent le prier et demander des grâces par l'entremise de ses mérites. Ces précieux restes reposent à Notre-Dame de Ronde (La Rotonde) l'ancien Panthéon d'Agrippa.

Dès le temps de son séjour en France, cet illustre prélat jouissait déjà d'une réputation supérieure, non-seulement au point de vue de la sainteté, mais encore au point de vue de la littérature. Jean de Hesdin, lecteur public à l'université de Paris, de l'Ordre des Frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, lui dédia des *Commentaires* qu'il avait composés sur *les Epîtres de saint Paul.* L'année de sa mort est incertaine.

On prétend que, lorsqu'il était encore archevêque de Rouen, il voulut visiter officiellement son chapitre ; mais que les chanoines résistèrent, soutenant qu'ils n'avaient jamais été visités, et que la loi de visite, comme toutes les lois humaines, ne pouvait prescrire un usage immémorial. Philippe, ainsi repoussé avec perte, cita en 1369 le chapitre devant le tribunal du bienheureux Urbain V, alors résidant à Avignon. Le pauvre pape ne put terminer ce procès de chapitre : il en mourut dans la peine, au commencement de l'année 1371.

Grégoire XI, qui lui succcéda, avait été autrefois archidiacre de l'Eglise de Rouen : il exempta le chapitre de la visite épiscopale, ce qui causa tant de douleur à Philippe d'Alençon, que ce motif ne fut pas pour peu dans la résignation qu'il fit de son archevêché. Nous avons dit qu'un autre motif avait été la saisie de son temporel par Charles V. Marin Prouverre place cette résignation en 1374. Ce fut alors que Philippe se rendit à Rome, où Grégoire XI venait de ramener la cour pontificale. A la mort de ce pape en 1378, et au commencement du grand schisme, Philippe d'Alençon suivit le parti d'Urbain VI, et ce fut ce pape qui le fit patriarche d'Aquilée et cardinal. Notre prince fit partie de la grande promotion de trente cardinaux que fit Urbain pour remplacer les cardinaux français qui l'avaient abandonné ; il fut même le premier de ces trente nouveaux princes de l'Eglise. Bien que l'époque exacte de la mort de Philippe soit inconnue, il semble qu'il faille la placer avant l'an 1397. Dès l'an 1367, il avait partagé son comté entre ses deux frères : Pierre et Robert : le premier eut Alençon, et le second eut le Perche. Nous avons maintenant à nous occuper de ces deux princes.

Pierre II, Comte d'Alençon

Pierre II, troisième fils de Charles II, et frère puîné de Charles III et de Philippe, devrait être appelé Pierre III, si l'on comptait le Pierre II, fils de Pierre I[er] dont nous avons parlé au temps de saint Louis. Mais ce jeune prince n'a laissé aucune trace dans l'histoire, et nous conservons à Pierre II le chiffre qu'il porte dans tous les auteurs. Il avait le titre de comte du Perche dès l'an 1346, et il le conserva tant que son frère aîné Charles III

fut comte d'Alençon, la possession de ce comté par Philippe n'ayant jamais été réelle ; mais simplement légale.

Nous avons vu cependant que ce Pierre II ne fut mis entièrement en possession du comté d'Alençon qu'en 1367, lors du partage fait par Philippe entre ses deux jeunes frères. Le Perche passa alors entre les mains de Robert IV, le plus jeune de la famille qui n'en jouit pas sans troubles et sans efforts. Après la bataille de Poitiers, les Anglais se rendirent maîtres de Nogent-le-Rotrou, de Beaumont-le-Chartif, de Châteauneuf-en-Thymerais, de Villeray, près Rémalard, de Husson, de la Roche-d'Igé, de Mamers, de Fresnay-le-Vicomte et de plusieurs autres châteaux. Tout ce pays était occupé quand se signa le traité de Brétigny, conclu dans un château situé près de Chartres, sur le territoire de la commune de Sours. Le Perche fut encore à cette époque dévasté par les Compagnies, surtout les environs de Marchainville.

Robert continua de gouverner le Perche jusqu'en 1377 et fit de grands dons à la Chartreuse du Val-Dieu. Il n'eut jamais qu'un seul fils, Charles du Perche, qui mourut avant son père. Il avait eu ce fils d'une comtesse de Rohan, qu'il avait épousée ; mais il avait eu un fils naturel, qui se rendit beaucoup plus célèbre que les enfants légitimes, sous le nom de *Bâtard du Perche*.

Robert était fort de corps et très courageux, la guerre était son goût ; et, quand elle n'existait pas, il rassemblait les chevaliers et les écuyers de son comté ; et, en présence des demoiselles qu'il faisait appeler pour la circonstance, il organisait de fort belles joûtes de paix. On raconte même une anecdote qui montre jusqu'où allait la passion de notre comte pour ces jeux. Un tournoi ayant été organisé à l'occasion du mariage d'un seigneur de Rohan, Robert se trouva pris d'un mal que Perceval de Caigny appelle sans périphrase *le flux de ventre* ; mais il se fit presser et charger jusqu'à ce qu'il eut mis dehors tout ce qui le gênait dans l'intérieur de son corps, puis il monta à cheval, et courut prendre part au combat.

Après sa mort, arrivée, selon toute probabilité en 1377, ses héritiers assignèrent pour douaire à sa veuve, Jeanne de Rohan, la châtellenie de Ceton. Cette dame épousa en secondes noces Pierre II d'Amboise, qui devint ainsi vicomte de Rohan.

Robert se faisait gloire d'avoir été l'un des plus fidèles compagnons d'armes de Bertrand du Guesclin.

Revenons maintenant à notre Pierre II, que nous avons un peu négligé pour suivre son frère. Ce fut le seul qui conserva par sa postérité la famille d'Alençon, le seul aussi qui fit vraiment dans nos contrées figure de souverain ; car nous ne comptons pas son frère ainé Charles III, qui, même à la tête de son comté, était bien plutôt un moine qu'un prince.

Pierre avait d'ailleurs été parfaitement formé au gouvernement, sous la tutelle de sa mère Marie d'Espagne, qui dirigea ses fils, et les eut, dit Perceval de Caigny, *à bail et à gouvernement* pendant longtemps. Il épousa ensuite Marie de Champ Maillard, ou, comme l'appelle l'abbé Fret, de Chamaillart, fille et héritière de Guitto ou Guillaume de Chamaillart, sire d'Anthenaise, et de Marie de Brienne-Beaumont, fille de Jean, vicomte de Beaumont, et de la fille du comte de Havricourt. Ce mariage devait faire revenir la vicomté de Beaumont à la maison d'Alençon. Chamaillart, de son côté, fier de cette union avec un prince du sang de France, fit à sa fille les plus riches dons qu'il lui fût possible de lui faire.

Pierre se montra à la hauteur de ses ancêtres, et son caractère élevé lui acquit le surnom de Pierre *le Noble*. Il eut de Marie de Beaumont-Chamaillart six enfants ; deux fils et quatre filles. L'aîné de ses fils se nommait comme lui, Pierre ; le second se nommait Jean ; et c'est celui que nous verrons apparaître plus tard dans l'histoire. L'aînée des filles s'appelait Jeanne ; la seconde, Marie ; la troisième, Catherine ; et la quatrième, Marguerite. Il avait de plus un fils illégitime, qui se rendit si célèbre à la fin de la guerre de cent ans, sous le nom de *Bâtard d'Alençon*.

Lorsque notre comte se sentit seigneur et maître de l'héritage de ses ancêtres, il commença par régler son intérieur, et sa maison devint un modèle d'ordre et de justice. Les officiers étaient toujours bien payés, et il veillait sur eux avec la plus grande sollicitude. Il gouvernait de même son petit état, maintenait la paix à l'intérieur, et forçait ses voisins à le respecter, par sa tenue en même temps ferme et juste.

Les œuvres de Pierre II furent toutes pacifiques. Il assista au sacre du roi Jean-le-Bon, qui lui donna à cette occasion quel-

ques terres en Bretagne, plus la seigneurie de Bernay, qui avait appartenu auparavant à Jean Mallet. Le comte Philippe lui avait aussi légué un droit sur le Passais.

Pierre fut ensuite choisi pour servir d'otage en place du roi Jean-le-Bon, après le traité de Brétigny, avec les deux fils du roi, Louis, duc d'Anjou et Jean, comte de Poitiers. Il fut également accompagné de Philippe, fils de Jean, qui portait le titre de duc d'Orléans ; de Jean, comte d'Etampes, prince du sang, comme Pierre d'Alençon, et d'autres seigneurs de la plus haute noblesse, au nombre de vingt-cinq environ, qui firent le voyage avec eux.

Le roi Jean-le-Bon rentra à Paris au mois de décembre 1361 ; mais son fils, le duc d'Anjou, s'étant évadé en 1363, le bon prince se crut obligé en conscience de retourner, au commencement de janvier 1364, se constituer de nouveau prisonnier à Londres, où il mourut le 8 avril suivant. Pierre d'Alençon resta encore deux années en Angleterre après la mort du roi, et revint seulement dans ses foyers en 1366, promettant de retourner si les affaires ne s'arrangeaient pas ; mais il ne fut nullement obligé de faire ce sacrifice, et il continua, depuis cette époque jusqu'à celle de sa mort, de gouverner paisiblement son comté.

Ce fut alors qu'il acquit de Thomas Painel la seigneurie de Hauterive, ainsi que plusieurs autres possessions de valeur. Il s'occupa également de la restauration des castels, maisons et seigneuries d'Aunou, des villes et châtellenies d'Argentan, des petits fiefs de Saint-Loyer, *du Goullot* (certainement Goullet, au canton d'Ecouché) ; de Quingny (probablement Quigny, en Saint-Loyer, près Almenêches). Une maison à trois étages fut bâtie par lui au castel d'Argentan : il fit augmenter également Aunou et Goullet. Le château d'Essay, qui est *très-bel*, dit Perceval de Caigny, fut aussi augmenté, et la grosse tour du donjon d'Alençon surélevée d'un étage. Un beau corps de maison fut aussi bâti à Bellême. Les châteaux d'Exmes, de Verneuil et de Fougières furent également augmentés de très grands ouvrages, et si la prévoyance de Pierre lui faisait ainsi solidifier ses forteresses, sa piété, le porta aussi à bâtir un certain nombre d'établissements religieux.

Il construisit beaucoup de chapelles, et il augmenta de tout

son pouvoir le culte de Dieu, de la Vierge Marie et de *tous benoîts saints et saintes du Paradis.* Ensuite, par son testament il fit de larges dons à ses serviteurs, puis après avoir possédé son comté d'Alençon pendant cinquante-huit ans, il mourut en son castel d'Argentan, dans la paix du Seigneur, le 20 septembre 1404, et fut enseveli dans l'église des Chartreux au Val-Dieu.

Pierre était obligeant et aumônier. Partout où il apparaissait, il faisait des heureux. Il fut pendant tout le temps de son gouvernement lieutenant du roi Charles V pour le pays de Normandie. Il avait combattu et avait été blessé au siège d'Hennebon, en Bretagne, en luttant contre les Anglais, et il avait eu pour compagnon d'armes dans cette campagne le bon connétable Bertrand du Guesclin.

Cependant les affaires de France avaient depuis quelque temps changé de face sous la direction de ce grand connétable du Guesclin. Cet illustre guerrier avait vaincu, le 19 mai 1364, les Navarrais, commandés par le captal de Buch. Il avait même fait leur général prisonnier, remplissant ainsi la promesse qu'il avait exprimée au nouveau roi Charles V, « qu'il espérait pouvoir lui remettre le captal pour étrennes de sa noble royauté. » Cette victoire, suivie de plusieurs autres succès éclatants, reconquit à la France un certain nombre de places de guerre. Le comte d'Alençon et celui du Perche rentrèrent en possession de Domfront, de Mamers, de Messey, du Merlerault et d'Igé. Bientôt après, Tubœuf, Livarot, Chamboy, Cisay, Vimoutiers, revinrent aussi à la France.

Une trève fut conclue avec les Anglais, et le pays put enfin respirer un instant. Les seigneurs en profitèrent pour le reconstituer et fixer de nouveau leurs frontières. Jean de Montfort, désormais paisible possesseur de la Bretagne, que lui avait en vain disputée Charles de Blois, prit possession de toutes ses places fortes en 1364. Il fit valoir ses droits sur la ville de l'Aigle, qui lui fut restituée en 1366. Exmes, dans le même temps, revenait à la maison d'Alençon, en vertu d'un arrangement avec Olivier de Clisson, qui la possédait alors ; mais elle fut séparée d'Alençon même et réunie au domaine de Robert, comte du Perche, frère de Pierre II.

Nous avons dit que Guillaume de Rances avait suivi en

Angleterre le roi Jean, dont il était le confesseur, et que ce fut à son retour qu'il fut fait évêque. Nous le retrouvons ensuite en Angleterre le 6 avril 1364, antiveille de la mort du roi. Celui-ci le fit appeler en ce jour, avec l'évêque de Beauvais et le comte de Tancarville, pour leur confier son testament. Guillaume revint ensuite, après la mort de Jean, gouverner son diocèse, où il tint un synode en 1369.

Il paraît qu'à cette époque, l'abbaye de Saint-Martin de Séez était tombée dans une grande pauvreté. L'évêque s'en émut, et pour fournir aux moines ce qui leur était nécessaire, il réunit à l'abbaye le prieuré de Coulonges, celui du Gast, et l'ermitage de Chaumont, près Alençon. L'acte de cette donation est daté du 21 octobre 1372, deuxième année du pontificat de Grégoire XI, le dernier des papes d'Avignon, auquel la divine Providence avait réservé la gloire de faire rentrer à Rome le successeur de saint Pierre. On ignore l'époque exacte de la mort de Guillaume de Rances. Il eut pour successeur Grégoire l'Anglois, dont nous parlerons en son lieu.

La guerre continuait toujours plus ou moins malgré la trève, et les Compagnies, devenues désormais des hordes de brigands, continuaient à dévaster la France. En 1368, Hugues de Châtillon, grand-maître des arbalétriers, marcha dans le Maine contre ces troupes dévastatrices, en laissant au Mans le comte de Dommartin. Mais au retour de cette expédition, il trouva son lieutenant expulsé de la ville par ceux qu'il avait poursuivis, et il fut obligé de coucher lui-même au dehors des murailles.

Châtillon manquait de vivres, et pour se trouver libre d'en aller chercher, Hugues alla sommer les révoltés de se rendre ; mais on lui répondit qu'on n'avait rien à donner à des *pilleurs* et à des *robiers*. On ne put tirer vengeance d'une telle insulte, et le roi fut obligé, le 3 décembre suivant, de donner des lettres de rémission. L'abbaye de l'Epau était au pouvoir des brigands : on fut obligé de la détruire, afin qu'elle ne devint pas pour eux un quartier général. Une inscription constata cette ruine : mais l'abbaye se releva cependant malgré la guerre, ainsi que Perseigne, Bellebranche et plusieurs autres qui avaient été détruites par l'effet des pillages exercés par les divers partis. Ce fut alors que les restes de Pierre, de Jean et de Marie d'Alençon, enfants de Pierre II, furent transférés dans l'église abbatiale de Perseigne.

En 1361, l'évêque du Mans, Michel de la Brêche, avait également inhumé dans sa cathédrale les restes du cardinal Pierre de la Forêt, dont nous avons déjà parlé. Trois ans après, en 1364, l'Université d'Angers était fondée par Charles V, à la prière de son frère Louis, comte du Maine et de l'Anjou, le même qui s'était enfui d'Angleterre et y avait fait retourner son père. Il y avait alors un certain reflux de population à la limite de notre diocèse : la ville de la Ferté-Bernard, en particulier, prospérait beaucoup, et son agrandissement força d'établir une nouvelle paroisse à Chevré. Ce fut une raison semblable qui fit établir vers le même temps Sablé sur le territoire de Solesmes, qui paraît avoir été alors le lieu principal de la contrée. Sablé devait, dans la suite des temps, dépasser de beaucoup le village qui lui avait donné naissance.

L'évêque Michel de la Brèche mourut le 13 juin 1366, quelques années encore avant son collègue de Séez, Guillaume de Rances. L'élection de son successeur ne se fit pas sans difficulté. Le chapitre prétendit recouvrer son droit d'élection qu'il avait perdu depuis nombre d'années. Le roi, de son côté, nomma Geoffroy le Meingre, évêque de Laon et frère du fameux maréchal de Boucicault. Le pape Urbain V avait déjà donné les lettres de translation, mais Geoffroy refusa l'honneur qu'on lui faisait. Alors la famille de Donnaus, toute-puissante à cette époque, fit nommer un de ses membres, Gontier de Baigneux, conseiller du roi et archidiacre de Brie, au diocèse de Meaux. Le bienheureux Urbain V envoya les bulles du nouveau prélat, le 25 octobre 1367. Gontier prêta serment au roi le 3 décembre de la même année, et montra pendant son gouvernement de la vertu et de la capacité, réparant ainsi par sa valeur personnelle celle de son élection, si singulièrement accomplie. Louis, duc d'Anjou, nomma l'évêque Gontier membre de son grand conseil.

Alors fut érigée la baronnie de Touvoye, qui étendait sa juridiction sur trente paroisses : plusieurs d'entre elles font aujourd'hui partie du diocèse de Séez, entre autres celle de Céaucé. Saint-Léonard-des-Bois, qui se trouve tout à fait sur nos frontières était aussi l'une de ces trente paroisses. En 1369, la guerre se rapprochait de toutes ces contrées, et du Guesclin battait les Anglais à la bataille de Pontvallain, à la suite de

laquelle il poursuivit l'ennemi et le chassa entièrement du Maine, en y laissant pour pacifier le pays, le vaillant Olivier de Clisson. Les Anglais ne rentrèrent dans le Maine qu'en 1380, à la mort de Charles V.

Ils brûlèrent alors l'abbaye de Saint-Calais, ruinèrent le château et la collégiale du Gué-de-Maulny. Ces maux causés par l'invasion en produisaient d'autres. Le sieur d'Anthenaise voulut dominer sur le pays : le roi s'y transporta à son tour, et tint un lit de justice à l'abbaye d'Evron, le 30 novembre 1369. Le sieur d'Anthenaise tyrannisait en particulier les Chartreux, qui furent défendus par Marie de Bretagne, comtesse d'Alençon et du Perche.

En 1372, Charles V prit, dans un acte où on le trouve encore écrit, le titre de chanoine du Mans, le même titre se rencontre encore dans un acte de Charles VI, daté du 11 juin 1388. Il faut remarquer qu'avant l'acte de 1372 dont nous venons de parler, il n'y en a pas de plus ancien qui donne à nos rois ce titre de chanoine du Mans. Cependant dom Piolin regarde comme certain qu'avant d'avoir été pris de nouveau en 1372 et en 1377, par Charles V qui classait l'église du Mans parmi les fondations royales, ce titre lui avait été octroyé dès le temps de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire. Les rois, du reste, avaient des raisons pour tenir à cette disposition, qui leur donnait les revenus de l'évêché pendant les vacances du siège épiscopal ; de plus, ces églises royales étaient assujetties à une taille, nommée régale, qui était pour elles un signe de franchise, et qui se percevait presque généralement au temps des Carolingiens. Aussi voyons-nous de temps en temps, mais surtout depuis le XIVe siècle, les rois rappeler aux Manseaux qu'ils étaient chanoines de leur cathédrale. Louis XI, Charles VIII, Louis XII, Henri IV et Louis XIII l'ont tous fait remarquer dans quelques-uns de leurs actes, et même ont agi en maintes circonstances comme chanoines du Mans, droit qui leur a été reconnu plusieurs fois par le Souverain-Pontife. Clément VII a invoqué ce privilège dans une bulle accordant au chapitre du Mans une faveur importante. Lorsque le Maine fut définitivement réuni à la couronne de France, le roi devint premier chanoine de Saint-Pierre de la Cour. Il était, du reste chanoine de plusieurs églises de France, et même de Saint-Jean-de-

Latran, à Rome, depuis que Henri IV avait donné à cette église l'abbaye de Clérac. Louis XVIII et Charles X ont encore revendiqué le titre de chanoines du Mans. Depuis eux, les souverains et autres qui ont gouverné la France, s'en sont fort peu préoccupés. Mentionnons encore à cette époque un don généreux fait à la même église du Mans par Jean Lessillé, seigneur de Juigné-sur-Sarthe.

Cependant Pierre II d'Alençon, et son frère, Robert du Perche, avaient aidé le duc de Berry à conquérir le Limousin en 1370. Ils firent ensuite la guerre en Normandie sous le commandement du connétable du Guesclin. Les Anglais furent vaincus sur plusieurs points. Le seigneur de Cerisé alla jusqu'à Caen et refoula les Anglais dans cette ville. Pierre d'Alençon suivit ensuite du Guesclin à la conquête de l'Aunis et de la Saintonge en 1372 : il fut blessé au siège d'Hennebon. En 1377, du Guesclin, s'avançant toujours vers le midi, fit la conquête de la Guienne, où Pierre d'Alençon l'accompagna encore ; mais il ne suivit point le connétable dans la conquête de la Bretagne, et il resta dans ses châteaux, jusqu'à la mort du roi Charles V, qui arriva le 16 septembre 1380, l'année même où l'abbaye de la Trappe fut brûlée et entièrement détruite par les Anglais.

Dans le même temps, le comte d'Alençon eut un procès avec le duc de Bretagne, Jean de Montfort, qui avait, comme nous l'avons vu, quelques possessions dans notre pays. Argentan revint à la maison d'Alençon en 1372, Domfront y était revenu dès le 17 septembre 1367. Un grand mouvement se fit à cette occasion dans le personnel du gouvernement de notre comté. Pierre d'Alençon fit l'acquisition de Hauterive : nous avons déjà vu de quelle manière. Notre évêque, Guillaume de Rances survécut pendant quelque temps au roi Charles V ; mais nous avons déjà dit qu'on ignore l'année précise de sa mort. On la place ordinairement vers l'an 1384.

CHAPITRE VI

Grégoire l'Anglois, 49e Évêque de Séez

1384-1405 à peu près

—

Origine et premières années de Grégoire l'Anglois. — Ses actes comme évêque de Séez. — Le grand schisme d'Occident. — Folie de Charles VI : guerre civile ; période désastreuse de la guerre de cent ans. — Mort de l'évêque Grégoire. — Jean de Carrouges et Jacques-le-Grix. — Jean de Courtecuisse. — Raoul de la Porte. — Dernières actions de Pierre II d'Alençon. — Sa mort : avènement de son fils Jean Ier.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Grégoire l'Anglois ou, si l'on veut, l'Anglais, avait succédé sur le siège épiscopal de Séez à Guillaume de Rances. Le nouvel évêque était originaire du Maine, et de la paroisse de la Baroche-sous-Lucé, au doyenné du Passais. Il fut d'abord chantre du Mans, puis official de Rouen. L'époque de son élection comme évêque de Séez n'est pas parfaitement connue. On croit qu'il eut pour compétiteur un nommé Jean Jolis, qui, d'après les frères Sainte-Marthe porte le titre d'évêque de Séez dans un des registres du Parlement de Paris, daté de 1384.

« Cet évêque, dit Marin Prouverre, était un homme grave, sage et d'un bon conseil, qui aimait les lettres et estimait beaucoup les savants. »

On trouve son nom mentionné dans les chartes de l'abbaye de Silly, à l'an 1388. Nous y trouvons qu'il fit au saint Siège la promesse d'une camérie apostolique le 25 août 1379, et qu'il la paya le 26 novembre 1391. Il assista en 1395 à l'assemblée de Paris, où le roi Charles V convoqua les prélats et les fit assister des plus savants hommes de France, pour tâcher de remédier au grand schisme d'Occident, qui désolait alors l'Eglise.

Schisme d'Occident

Nous devons, pour la pleine intelligence de notre histoire, raconter en quelques mots à nos lecteurs quel fut ce schisme

d'Occident, le grand événement de l'époque. Nous avons déjà dit en passant que le pape Grégoire XI avait fait rentrer à Rome le siège pontifical, qui était depuis soixante-dix ans à Avignon. A la mort de ce pape, arrivée le 27 mars 1378, les cardinaux se rassemblèrent en conclave au palais du Vatican. Ils n'étaient que seize alors présents à Rome. Le peuple se réunit sur la grande place de Saint-Pierre, fit beaucoup de bruit et s'écria : « Nous voulons un pape romain ! *Romano le Volemo !* » La volonté du peuple était difficile à accomplir : sur les seize cardinaux présents, il n'y avait que deux romains : le cardinal Orsini, qui n'avait pas encore l'âge canonique, et le cardinal Thebaldeschi, si vieux et si cassé qu'il mourut au sortir du conclave. Le cardinal de Limoges, chancelier du roi de France, proposa d'élire Barthélemy de Prignano, archevêque de Bari, qui n'était pas cardinal ; mais qui avait, sous Grégoire XI, dirigé la chancellerie romaine avec la plus grande distinction. Ce fut comme un trait de lumière, et bientôt quatorze voix se réunirent sur lui. Mais le nouvel élu était absent et on n'osait l'annoncer au peuple, parce qu'il n'était pas Romain, comme on l'avait demandé. Cette élection eut lieu le 9 avril 1378. Barthélemy de Prignano, appelé au conclave accepta, après quelque résistance, la lourde charge qui lui était confiée, et il prit le nom d'Urbain VI, sous lequel il fut couronné le jour de Pâques de cette même année.

Le nouveau pape gouverna paisiblement l'Eglise pendant trois mois, mais à cette époque quelques actes de rigueur qu'il fut obligé d'exercer commencèrent à lui aliéner les esprits. D'ailleurs, les cardinaux français qui étaient en majorité, s'ennuyaient en Italie, et ils vinrent demander à Urbain de retourner à Avignon. On pense bien qu'ils ne furent pas écoutés, et alors ces prélats irrités se réunirent à Anagni, pour procéder à l'élection d'un nouveau pape, sous prétexte que l'élection du Vatican n'avait pas été libre. Ils gagnèrent les trois cardinaux italiens restés à Rome, et malgré les instances de sainte Catherine de Sienne, alors aussi puissante dans les affaires de l'Eglise que les papes eux-mêmes, malgré une lettre d'Urbain VI, qui s'en rapportait à la décision d'un concile général, ils passèrent outre et élurent le 20 septembre 1378, le cardinal Robert de

Genève, l'un d'entre eux, qui prit le nom de Clément VII et retourna à Avignon.

Le schisme était consommé, et les puissances civiles elles-mêmes se partagèrent entre les deux obédiences. L'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Bretagne, la Flandre, l'Espagne, malgré quelques tergiversations des rois de Castille et d'Aragon, toute l'Italie septentrionale et l'empereur de Constantinople embrassèrent le parti d'Urbain VI. C'était la majeure partie de la chrétienté ; mais la France embrassa naturellement le parti de Clément VII et l'influence de cette nation entraîna la reine de Naples, avec les rois de Chypre et d'Ecosse. Les docteurs de l'université d'Oxford, signèrent collectivement une délibération prouvant que l'élection d'Urbain VI était légitime. On n'y répondit pas, et Clément continua d'être considéré comme antipape bien que pourtant, la plus grande partie de ses partisans fût de bonne foi.

Une double sentence d'excommunication partit en même temps d'Avignon et de Rome ; puis bientôt les choses reprirent leur cours. Urbain VI mourut le premier des deux papes, le 15 octobre 1389, et à sa mort, il fut très sérieusement question à Rome d'élire Clément VII ; plusieurs princes chrétiens, le roi de France en particulier, envoyèrent des députés pour plaider dans ce sens devant le sacré collège ; mais l'amour de la paix n'avait duré qu'un instant à Rome : et le conclave avait déjà élu le cardinal Pietro Thomacelli, qui prit le nom de Boniface IX, et qui fut aussitôt excommunié par Clément VII.

Les choses restèrent en ce nouvel état jusqu'au 16 septembre 1394, époque de la mort de Clément VII. Ce pape avait perdu, pendant les dernières années de son pontificat, dans l'esprit de ses partisans, qui le trouvaient trop entêté dans son schisme. Il fut question, beaucoup plus encore qu'en 1389, d'élire Boniface IX à Avignon et de terminer ainsi le schisme. Mais on eut peur des inconvénients qui résulteraient de la vacance, et on résolut d'élire un cardinal d'Avignon, qui serait, beaucoup plus fort, disait-on, pour terminer le schisme, quand il aurait les pouvoirs de chef de l'Eglise. Les suffrages se réunirent sur Pierre de Lune, aragonais d'origine, mais agréé par la France. Il fut élu le 28 septembre 1394 et prit le nom de Benoît XIII.

Il commença par excommunier le pape de Rome Boniface IX et fut sur le point de se brouiller avec le roi de France, qui lui faisait des représentations sur la précipitation avec laquelle il avait agi dans cette circonstance.

Le changement du pape d'Avignon modifia un peu son parti. Benoît acquit les rois de Castille et d'Aragon ; mais l'université de Paris se tourna contre lui, et chercha à entraîner le roi de France dans sa défection. Charles VI ne céda pas complètement, mais il y eut cependant un refroidissement entre lui et le pape d'Avignon. Benoît XIII d'ailleurs n'agissait pas de manière à se concilier les esprits. Il usa pour se maintenir de quatre moyens tous plus vexatoires l'un que l'autre, et s'attribua : 1° les grâces expectatives, c'est-à-dire certaines lettres affectant les bénéfices vacants à ceux qu'on désignait, et qui étaient souvent des cardinaux ; 2° les droits de visite ; ces visites se faisaient ordinairement par l'organe de délégués de la cour pontificale que l'on était obligé de défrayer, ce qui ramenait au trésor papal une redevance qui appartenait ordinairement à l'évêque ; 3° les droits d'annates, ou la perception des revenus d'une année ; quand un bénéfice se trouvait vacant ; 4° enfin, la dîme perçue sur les bénéfices simples, dont Clément VII avait réservé la moitié pour l'entretien de la cour pontificale.

Les évêques de France s'aperçurent bientôt qu'ils ne gagneraient pas beaucoup à avoir sur leur territoire un pape qui s'attribuait tant de revenus, et ces mesures vexatoires que Benoît avait prises pour se soutenir, contribuèrent au contraire à compromettre sa cause. On se plaignit au roi, qui rassembla sur ce sujet en 1598 un second synode à Paris, on y traita la question de savoir s'il fallait rester sous l'obédience de Benoît dans de telles conditions. Avant tout, le roi jugea qu'il était prudent de députer à Avignon ses deux oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, pour solliciter Benoît XIII de donner satisfaction à la chrétienté, en employant tous les moyens possibles pour éteindre le schisme. Mais les ducs n'obtinrent aucune promesse de l'ambitieux pontife, et cette ambassade ayant montré à découvert son entêtement dans l'assemblée même du clergé de France, on résolut d'abandonner son obédience, et de reprendre toutes les libertés de l'Eglise Gallicane ; de mettre les béné-

fices collatifs, c'est-à-dire ceux qui se donnaient par la nomination d'un supérieur, à la disposition des Ordinaires : quant aux bénéfices électifs, il fut décidé qu'ils seraient accordés librement par les voix des électeurs, et leur collation définitive devait être faite par l'Ordinaire, sans passer par Avignon. Froissart rapporte même que le roi Charles VI envoya dans cette ville une armée, sous la conduite du maréchal de Boucicault, qui assiégea Benoît dans son palais, le fit prisonnier et le relâcha ensuite sur de feintes promesses.

On essaya de ménager une entrevue entre ce pape et Innocent VII, qui venait de succéder à Boniface IX, le 17 octobre 1404. Mais cette entreprise avorta, et le schisme continua de dévorer l'Eglise d'Occident, au grand détriment de la religion tout entière ; bien que cependant, par une protection toute spéciale de la divine Providence, il y ait eu des saints dans les deux obédiences ; car saint Vincent Ferrier, de l'Ordre de saint Dominique, dont la vie, le zèle et la doctrine ont été de tout temps admirables, fut maître du palais d'Avignon, ce qui ne l'empêcha pas d'être canonisé assez peu de temps après sa mort, en juillet 1461, par le pape Calixte III.

Le fameux Nicolas de Clémengis, docteur de Paris et archidiacre de Bayeux, était aussi secrétaire de Benoît XIII, et plusieurs autres personnes de haut mérite suivaient son parti : ce qui prouve d'une manière certaine que le droit était douteux, et qu'on pouvait être de bonne foi dans les deux obédiences, comme le démontra surabondamment plus tard le grand saint Antonin, archevêque de Florence, dans une dissertation qu'il composa sur ce sujet. « Voilà pourquoi, ajoute-il, le Saint-Esprit voulut que la fin du schisme arrivât par voie de cession, et non à la suite d'une discussion, qui n'eût jamais jeté la lumière sur cette affaire compliquée. »

Pour le moment, Benoît, voyant qu'il avait dans l'assemblée de Paris des adversaires puissants, essaya de les désarmer en faisant diverses concessions. Il octroya au roi Charles une dîme à prendre sur le clergé de France. Il employa aussi l'intermédiaire de l'Université, alors en grand crédit et remplie d'hommes de mérite ; et il ordonna que les gradés de ce docte corps fussent pourvus de bénéfices à prendre sur les Ordinaires. Enfin, il accorda des indults apostoliques à quelques membres

du Parlement, pour qu'ils fussent présentés et promus aux prieurés simples, dépendant des abbayes.

Quant aux évêques, qu'il connaissait pour être ses adversaires, il crut pouvoir les maintenir dans l'obéissance, en les menaçant de suspenses, de dépositions et d'excommunications ; mais il se trompa beaucoup dans son calcul ; il arriva bientôt que les évêques, l'université, le Parlement et le grand conseil du roi, résolurent d'un commun accord de se soustraire à son obédience. Ils le déclarèrent schismatique et le signalèrent comme tel à leurs subordonnés. La France entière suivit le mouvement, et le roi fit solliciter l'Empereur et les autres princes chrétiens de chercher à se réunir comme lui à l'Eglise de Rome.

Cependant Benoît, voyant que ses intrigues et ses menaces ne réussissaient pas, que ses lettres avaient été publiquement lacérées à Paris, et qu'on avait même poursuivi ses partisans, après que l'Université et le Parlement avaient annoncé officiellement leur séparation d'avec lui, jugea qu'il lui était désormais impossible de retenir sa charge sublime. Il quitta donc Avignon, et se retira à Perpignan, sous la protection du roi d'Aragon, son souverain naturel. Mais alors, toujours ambitieux, il prétendit conserver comme auparavant les dignités et les pouvoirs dont jouissent les papes. Alors les évêques français, réunis à Paris, n'ayant plus rien à délibérer, s'en retournèrent chacun dans leur diocèse, laissant seulement à leur place des députés pour traiter au besoin avec l'université et avec le Parlement.

D'autres préoccupations d'ailleurs vinrent détourner tous les yeux des affaires du schisme. La folie du roi Charles VI amena la guerre civile entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne. Les deux partis, sous les noms de Bourguignons et d'Armagnacs, dévastèrent le pays, et frayèrent la voie aux Anglais, qui vinrent ensuite s'emparer de la contrée à moitié détruite. La misère fut à son comble, et personne n'eut plus le loisir de s'occuper des affaires de l'Eglise.

Dans l'intervalle, le parti de Benoît XIII s'affaiblit de plus en plus : saint Vincent Ferrier lui-même l'abandonna, ainsi que la majeure partie des cardinaux de son obédience. Grégoire XII avait succédé à Rome à Innocent VII. Il jugea qu'il ne fallait

plus traiter Benoît avec le respect qu'on avait eu autrefois pour sa dignité. D'ailleurs le schisme avait causé de tels ravages qu'on sentit le besoin de trancher la question dans un concile général.

Quant à notre évêque Grégoire l'Anglois dont cette longue digression nous a écartés, à son retour de Paris, il fut invité par Guillaume-le-Grix, seigneur de Coupigny, à bénir, le 28 septembre 1399, veille de la fête de saint Michel, l'église de Saint-Hippolyte de Coupigny, près Almenêches.

Fondation du Collège de Séez a Paris

Cet évêque se distingua ensuite par la fondation de deux collèges : l'un fut établi à l'Académie de Paris, et porta le nom de collège de Séez ; il ne fut institué qu'en 1427, par Jean l'Anglois, frère de notre prélat, et son exécuteur testamentaire. Ce collège était destiné à des élèves du diocèse de Séez et du doyenné du Passais, au diocèse du Mans, dont nous avons vu que la famille l'Anglois était originaire. Cette maison, que Jean l'Anglois établit à Paris dans la rue de la Harpe, jouissait de huit bourses : le principal, qui devait être du diocèse de Séez, en avait deux à sa disposition ; le chapelain du doyenné du Passais, jouissait de deux autres ; et les quatre qui restaient étaient à la nomination collective de ces deux directeurs.

Fondation d'un Collège sagien a Angers

Le même évêque avait fondé un second collège en 1399, à Angers, pour les boursiers du Séminaire des beaux-arts, ou peut-être des arts et métiers *(bonarum artium)*. Ce collège portait le nom de collège de Bué ou Bueil.

Après avoir mentionné ces deux fondations de notre évêque Grégoire l'Anglois, nous devons anticiper un peu sur les événements et achever l'histoire du grand schisme d'Occident, dont nous n'aurons plus occasion de parler spécialement, dans la suite, mais dont nous verrons longtemps encore les effets apparaître dans notre histoire.

Fin du Schisme d'Occident

Le concile général dont nous avons parlé se rassembla à Pise en 1409. Il s'y trouva vingt-quatre cardinaux, trois patriarches, cent quatre-vingts archevêques et évêques, trois cents abbés et deux cent quatre-vingts docteurs des universités. A la quatorzième session, cette auguste assemblée prononça la déchéance de Grégoire XII et de Benoît XIII, et nomma en leur place le cardinal Pierre Philargi, franciscain, originaire de l'île de Candie. Le nouveau pape prit le nom d'Alexandre V ; mais aucun des deux pontifes déchus n'accepta sa déposition, et il y eut trois papes au lieu de deux.

Alexandre V étant venu à mourir très peu de temps après, eut pour successeur Jean XXIII, et le schisme continua comme auparavant. Un second concile général fut rassemblée à Constance, sous l'influence de l'empereur Sigismond, en 1414. On déposa le troisième pape, Jean XXIII, dans la douzième session. Dans la quatorzième, on reçut la démission de Grégoire XII, qui l'envoya de Rimini, où il se trouvait alors, par son procureur Charles de Malateste. En la trente-deuxième session, Benoît XIII, alors retiré dans la forteresse de Péniscola, en Catalogne, fut déposé et déclaré schismatique ; mais il continua de résister ; enfin, en la quarante-unième session, les cardinaux présents, réunis à cinq évêques de chacune des cinq nations qui avaient droit à l'élection, élurent unanimement le cardinal Othon Colonne, originaire de Rome même, qui fut couronné le 21 novembre 1417, sous le nom de Martin V, devant la porte de la grande église de Constance. L'empereur Sigismond lui baisa les pieds l'un des premiers, et le schisme parut terminé.

Il y avait pourtant en réalité quatre papes existants : Benoît XIII, Grégoire XII, Jean XXIII et Martin V. Mais nous avons vu que Grégoire XII avait envoyé sa démission peu auparavant : il ne fut plus désormais un obstacle pour son successeur ; Jean XXIII n'accepta que difficilement sa déchéance ; mais pourtant sa résistance ne fut pas de longue durée. Il vint bientôt se jeter aux pieds de Martin V et déposer ses insignes pontificaux. Du reste, il mourut peu après, ainsi que Grégoire XII. Mais l'affaire de Benoît XIII ne s'arrangea pas aussi

facilement. Son ambition le rendait intraitable : il résista pendant un certain nombre d'années encore, toujours retiré dans sa forteresse de Péniscola et entouré des huit seuls partisans qui lui restaient fidèles. Mais, depuis le concile de Constance, il lui devint impossible de se faire prendre au sérieux par personne.

L'évêque de Séez Grégoire était mort quelques années avant la tenue du concile de Pise : il avait demandé par son testament à être enseveli dans l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer. Marin Prouverre affirme que son corps y fut déposé en effet dans une tombe de cuivre, autour de laquelle on lisait ces vers léonins en forme d'épitaphe :

« *Vivat in Christo, tumulo tumulatus in isto,*
Cenomanensis ortu, qui Rothomagensis
Jura tribunalis rexit probus officialis,
Annis protensis reliquis praesul sagiensis.

Qu'il vive dans le Christ, celui qui est enseveli dans ce tombeau, Manseau d'origine, ayant rendu ensuite avec probité la justice à l'officialité de Rouen, et enfin dans la suite des années, mis à la tête de l'Eglise de Séez. »

Mais il faut dire que tout le monde est loin d'être d'accord sur le lieu de la sépulture de notre évêque. Le *Gallia christiana* en particulier prétend que Grégoire l'Anglois mourut en 1404, après avoir designé pour son exécuteur testamentaire Jean Belard, depuis évêque de Fréjus. Nous avons vu cependant Jean l'Anglois, frère de l'évêque même, agir en cette qualité d'exécuteur au collège de Paris. Il est possible d'ailleurs que Grégoire en eût choisi deux. Son corps, ajoute le *Gallia*, fut déposé dans le chœur de sa cathédrale, où son tombeau fut profané au siècle suivant par les Huguenots ; mais ce tombeau fut rétabli en 1644, par Jacques Camus de Pontcarré, l'un des successeurs de Grégoire, dont nous aurons à nous entretenir plus tard.

Affaires du Mans

Dès le commencement du pontificat de l'évêque dont nous venons de voir la fin, le 11 juin 1381, Pierre II d'Alençon avait

donné une déclaration authentique, attestant qu'il avait nommé son secrétaire curé de Saint-Mars-d'Egrenne, sans préjudice du droit de l'évêque du Mans sur cette cure. L'évêque du Mans était encore alors Gontier de Baigneux, dont nous avons parlé plus haut ; mais le grand schisme d'Occident troublait l'Eglise. Urbain VI savait que le roi de France et une grande partie de l'épiscopat français étaient partisans de son rival d'Avignon : il proposa à Gontier l'archevêché de Sens, pour l'attirer dans son parti. Gontier accepta, prêta serment à la chambre apostolique le 25 février 1385, et fit son entrée à Sens le 14 mai suivant, qui était le dimanche dans l'octave de l'Ascension. Mais son séjour dans son nouvel évêché fut très court : il mourut le 20 juillet, l'année même de son exaltation, et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale, devant le maître autel.

Gontier avait été remplacé sur le siège du Mans dès les premiers jours de l'année 1385, par Pierre de Savoisy, fils du seigneur de Seignelay, au diocèse d'Auxerre. Le père du nouvel évêque était conseiller et chambellan du roi, ainsi que maître d'hôtel de la reine Isabeau de Bavière. Aussitôt après sa nomination, Pierre de Savoisy se rendit à Avignon, pour trouver le pape Clément VII, dont il suivait l'obédience : il lui demanda que l'exemption dont jouissait son chapitre fût déclarée nulle. Mais Clément, malgré le doute qui planait sur la validité de ses pouvoirs comme chef de l'Eglise, n'était pourtant pas un intrus dans toute la force du terme. Il agit en vrai pape, prit des informations, et finalement confirma l'exemption du chapitre, par une bulle du 27 février 1388. L'évêque revint à la charge, et cette fois s'adressa au roi qui se montra plus favorable que le pape à la demande qui lui était adressée. Une transaction fut signée en 1397, et Pierre de Savoisy rentra dans une partie de ses droits sur son chapitre. Cette transaction fut homologuée par un arrêt du Parlement de Paris, au mois de juin 1398.

Duel de Jean-le-Veneur et de Jacques-le-Grix

Avant le commencement de cette contestation, une affaire qui fit quelque bruit dans le diocèse de Séez, se déroulait et troublait jusqu'à la cour du roi Charles VI.

Jean-le-Veneur, sire de Carrouges, veuf d'une demoiselle de Tilly, venait d'épouser en secondes noces Marie de Thibouville. Un seigneur, nommé Jacques-le-Grix, sire d'Aunou-le-Faucon et de Goulet près Argentan, et de plus chambellan d'Exmes, fut accusé d'avoir poursuivi la nouvelle dame de Carrouges, et même de lui avoir fait violence. Ces deux gentilshommes étaient tous deux chambellans de Pierre II d'Alençon : le procès fut porté au tribunal du roi Charles VI, qui prononça son jugement le 18 septembre 1386.

Le champ clos fut accordé au mari qui se disait outragé, et à celui qu'il accusait. Le combat se livra et Jacques-le-Grix eut d'abord l'avantage, on croyait à sa victoire ; mais son pied ayant glissé sur le sol humide, il tomba, et Jean de Carrouges, lui mettant son épée sur la poitrine, le somma d'avouer son crime. Jacques-le-Grix, qui était assez probablement innocent, refusa l'aveu jusqu'à la fin, et Jean lui plongea son glaive dans le cœur. Le procès continua, même après cette mort déplorable, et il en résulta la ruine de la famille le Grix. Ce combat avait eu lieu à Paris le 22 décembre 1386. Tous ceux qui avaient vu glisser le pied de Jacques-le-Grix presque vainqueur ne doutèrent pas que ce ne fût par une volonté spéciale de la divine Providence, et en conclurent qu'il était coupable. Au moins ces pieuses exagérations de nos pères avaient-elles le bon côté de tranquilliser leur conscience : tout était toujours bien après coup. Mais combien d'injustices ces exagérations ont-elles consacrées ?

Folie du roi Charles VI

Le malheureux roi Charles VI ne demeura pas longtemps capable de prononcer lui-même les jugements royaux. Le 5 août 1392, il se rendait du Mans à Sablé, lorsque, en passant près de la léproserie située dans les bois du Teillais, paroisse de Saint-Gilles, un homme de fort mauvaise mine, sortit du bois, saisit la bride du cheval du roi, et s'écria : « Sire, où allez-vous ? vous êtes trahi ; on en veut à votre vie. » Charles, dont l'état de santé inspirait des inquiétudes depuis quelque temps, fut tout à coup saisi d'un transport furieux : il se mit à frapper ceux qui étaient autour de lui, en tua même plusieurs, et on eut beaucoup de peine à se rendre maître de sa personne.

On le conduisit au Mans, où il recouvra pour un instant la raison, se confessa et fit une neuvaine chez les religieuses de Saint-Julien-du-Pré. Cependant il devait se ressentir toute sa vie de l'infirmité qui venait de le saisir, et il ne cessa jamais depuis d'être sujet à des accès de folie. Toutefois, il était si bon, que ses moments lucides produisaient toujours du bien en France. Nous le trouvons à Argentan en 1393, avec les ducs d'Orléans, de Berry et de Bourbon, Pierre de Navarre, le comte d'Eu, connétable de France et messire Charles d'Albret, accompagnés d'une compagnie de chevaliers et d'écuyers. Ils venaient de Paris voir le comte Pierre II et passèrent avec lui deux jours. La joie fut grande, et les princes avouèrent qu'ils n'avaient jamais été plus honorablement traités. On leur fit de riches dons, à eux et à leur suite. En un mot, ils obtinrent un vrai triomphe.

Ce fut alors que furent établis les premières confréries du très-saint Sacrement. La fête de ce divin mystère était instituée depuis plus de cent ans déjà, et se célébrait surtout solennellement à Angers, où avait été prêchée au XI[e] siècle l'hérésie de Bérenger, qui attaquait la présence réelle du Sauveur dans l'Eucharistie. Les confréries nouvelles ajoutaient à ces fêtes beaucoup de solennité. Angers en profita, ainsi que Laval, qui célébrait la fête du Saint-Sacrement presque aussi solennellement qu'Angers lui-même. Ces confréries du Saint-Sacrement furent érigées alors dans vingt-deux paroisses du diocèse du Mans, parmi lesquelles on compte Bonnétable, Domfront, Frénay-le-Vicomte, la Ferté-Bernard, Saint-Cyr-en-Pail, et Saint-Denis-en-Gâtines, toutes paroisses qui sont aujourd'hui ou dans notre diocèse ou sur la limite. Cependant Angers garda la primauté, et aujourd'hui encore, *le Sacre d'Angers* est resté peut-être la cérémonie religieuse la plus solennelle et la plus belle de France.

Jamais on ne signale un bien quelconque sans découvrir le mal à côté. Des désordres se produisaient parmi le clergé de nos contrées dans le temps où il se mettait avec le plus de zèle à célébrer la fête du Saint-Sacrement. Les paroisses de Céaucé, de Larchamp, de Ségrie et d'Ambrières furent toutes troublées. Ces paroisses étaient annexées à la mense épiscopale du Mans, mais elles paraissent n'avoir point appartenu à la baronnie de

Touvoye érigée, comme nous l'avons vu en faveur de l'évêque. Forts de cette raison, les titulaires des bénéfices refusaient de payer leurs redevances : on parvint cependant à la fin à s'entendre.

Du reste, si la cathédrale du Mans souffrait ainsi dans ses revenus, elle en était dédommagée par les dons qu'elle recevait de divers seigneurs. Bertrand du Guesclin lui-même voulut faire un présent considérable pour le transept, dans les vitraux duquel on distingue le portrait de ce grand homme. Cette illustre basilique recevait même des vassaux ; et Louis II de Bourbon, comte de Clermont et autres lieux, rendait en ce temps hommage lige à saint Julien.

Jean de Courtecuisse

Le diocèse du Mans produisit alors quelques personnages de marque. On cite en particulier Jean de Courtecuisse, né dans le Passais, à Halleine, paroisse qui appartient aujourd'hui au diocèse de Séez, et au canton de Juvigny-sous-Andaine. Ce prêtre fut nommé par le roi pour le représenter auprès du pape de Rome, Boniface IX, et du pape d'Avignon, Benoît XIII, en 1402. Jean de Courtecuisse était chargé d'éclaircir l'affaire du grand schisme : il joua le rôle d'orateur et d'avocat de Charles VI, pendant tout le cours de cette importante affaire ; puis il devint aumônier du roi en 1408, chancelier de l'université et enfin évêque de Paris. Cet homme de mérite fut toujours dans les plus hautes charges du royaume jusqu'en 1423, époque à laquelle il mourut au moment où il allait être nommé évêque de Genève. Il a laissé des sermons et quelques autres écrits.

Raoul de la Porte

La même paroisse d'Halleine produisit encore à cette époque Raoul de la Porte, né d'une famille noble, mais pauvre, du Passais. Raoul se distingua surtout comme professeur de philosophie ; mais ses harangues ne sont pas non plus sans être vraiment remarquables. Obligé de défendre la liberté ecclésiastique, dans ce temps où elle était si attaquée, il s'attira des ennemis dans le monde officiel, et dut passer quelque temps sous

les verroux. Il mourut en 1438, doyen de la faculté de théologie, et fut enseveli auprès de Nicolas de Clémengis, qui avait été son ami.

L'évêque de ces deux prêtres distingués, Pierre de Savoisy, après avoir eu à lutter contre son chapitre pendant toute la durée de son épiscopat, fut transféré à Beauvais, prêta serment au roi en qualité d'évêque de cette ville, le 19 février 1398, et prit personnellement possession le 25 mai 1399. Il fut ensuite député en 1406 vers le pape d'Avignon Benoît XIII, pour l'engager à abdiquer le souverain pontificat, puis assista en 1409 au concile de Pise, fut président de la cour des aides en 1411, en poursuivant toujours ses procès contre son ancien chapitre du Mans; il mourut avant de pouvoir les terminer, le 13 septembre 1412.

Cependant, Pierre II d'Alençon avait reçu plusieurs dons de Louis d'Etampes son frère utérin ; mais il était rare qu'il ne fût pas obligé d'être sous les armes. Nous ne parlons point d'un prétendu siège d'Alençon par les Anglais en 1399. Aucun monument bien sérieux ne parle de ce siège. Mais en ce temps-là tout était dans la confusion la plus étrange, et chacun écrivait sur des rumeurs, et sous l'empreinte de la terreur la plus profonde.

Les Bourguignons et les Armagnacs

Louis d'Orléans, frère du roi, et Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne se disputaient la régence pendant la folie du malheureux Charles VI. Ce fut de cette rivalité que naquirent les deux factions des Bourguignons et des Armagnacs, dont nous avons parlé, et qui ensanglantèrent longtemps la France. La reine Isabeau de Bavière, absolument indigne de la charge qui lui incombait, sacrifiait tout à son intérêt propre, même les intérêts de son fils ; et la France, menacée et foulée aux pieds par les Anglais, semblait prendre à tâche de hâter elle-même sa ruine.

Pierre d'Alençon embrassa le parti de Louis d'Orléans et des Armagnacs. Il mit pour eux des garnisons à Domfront, à Saint-Cénéry, à Saint-Remy-du-Plain. Le comte du Maine, au contraire, se rangea du côté des Bourguignons, et envoya Antoine de Craon et la Heuze pour reprendre sur les Arma-

gnacs les places que nous venons de nommer. Ces deux capitaines prirent Beaumont, et parvinrent ensuite à s'emparer de Domfront, qui pourtant se défendit longtemps contre eux.

Mort de Pierre II d'Alençon

Pierre d'Alençon mourut sur ces entrefaites, à Argentan, le 20 septembre 1404, après avoir fait entre ses enfants le partage de ses possessions. Il fut enterré dans la Chartreuse du Val-Dieu, et on lui composa plusieurs épitaphes. Son fils aîné, nommé comme lui Pierre, fut fort mal gouverné par les femmes et mourut dès sa première enfance. Il repose dans l'abbaye de Perseigne. Nous avons déjà parlé en outre du fameux bâtard d'Alençon nommé Pierre, comme son père, et dont nous verrons plus tard les hauts faits.

Jean Ier, Comte d'Alençon

Le nouveau comte souverain d'Alençon fut Jean Ier, second fils de Pierre II et de Marie de Beaumont de Chamaillart. Il était né au château d'Essay en 1385, le jour de saint Nicolas, dont la fête se célébrait alors le 9 mai. Il avait donc environ dix-huit ans, lorsqu'il hérita des états de son père. Il fit hommage au roi le 29 mai 1405, et se rangea aussi dans le parti du duc d'Orléans et des Armagnacs. La paix se fit entre ces deux partis le 19 octobre de la même année, et Jean d'Alençon ne fut pas sans être pour beaucoup dans la conclusion du traité. Il joua aussi un certain rôle dans l'affaire du grand schisme, au mois de novembre de l'année suivante 1406.

Jean gouverna à l'intérieur avec justice et magnificence, et s'acquit le surnom de *très sage*. Nous verrons également plus tard ses œuvres de piété et sa valeur militaire. Il est temps de revenir à la suite de nos évêques.

CHAPITRE VII

Pierre Ier, Beaublé, 50e Évêque de Séez

1405-1408

—

Ce qu'était Pierre Beaublé : il est passé sous silence par Marin Prouverre. — Commencements de Jean Ier d'Alençon.

Pendant que ces événements s'accomplissaient, Pierre Beaublé, ou, selon Arthur du Monstier, de Bellepland, premier du nom, avait succédé sur le siège de Séez à Grégoire l'Anglois.

Nous ne savons pourquoi Marin Prouverre passe sous silence cet évêque, dont le pontificat, bien que fort court, est parfaitement constaté par du Monstier, aussi bien que par le *Gallia christiana.*

Pierre Beaublé avait été professeur dans l'un et l'autre droit, archidiacre de *Ortâ* dans l'église d'Evreux (nous ne savons trop ce que ce nom d'*Orta* signifie) et enfin conseiller du roi. Il avait été envoyé en 1395 par le roi Charles VI, en compagnie de l'évêque de Meaux, pour prendre possession de Gênes *(Genua)* ; et il assista, avec Charles de Châlons au sacre de Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun, qui fut consacré par l'archevêque de Reims la veille de saint Matthieu, 20 septembre 1404.

Il est probable que ce fut au temps de ce sacre qu'il fut fait évêque d'Uzès *(Uceticensis)*, où il trouva pour compétiteur l'évêque de Conserans *(Conseranensem)*, peut-être Guiraud, qui fut confirmé par le roi le 24 novembre 1405 ; on le trouve ensuite portant déjà le titre d'évêque de Séez, dans les registres de la sénéchaussée de Nîmes sous la date du 26 décembre de la même année 1405. Il est mentionné de nouveau avec le même titre, à la date du 22 janvier 1408 : son testament fut dressé le 16 mai de la même année : l'autographe a été jusqu'au XVIIIe siècle dans les archives du chapitre de Séez : il renfermait quelques arrangements pris par Pierre Beaublé, avec les exécuteurs testamentaires de son prédécesseur Grégoire l'Anglois, et léguait à son chapitre son propre mobilier.

Quoique fort court, le pontificat de Pierre Beaublé vit un événement qui influa beaucoup sur l'état de la France à cette époque. Louis, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI, fut assassiné le 23 novembre 1407, dans un piège que lui tendit le duc de Bourgogne son rival, et cette mort porta un coup funeste au parti des Armagnacs.

Jean d'Alençon toutefois ne se laissa pas déconcerter par la mort de son cousin ; il embrassa bravement et résolument le parti de sa veuve, et conclut avec elle, en promettant de lui prêter secours, un traité d'alliance qui fut également signé par Jean V, duc de Bretagne, le 8 juin 1408. Cependant malgré ces efforts le parti déclina beaucoup lorsqu'il eut perdu son chef, et ainsi commença l'apaisement de cette triste guerre civile, qui avait pour objet la succession d'un souverain encore vivant. Jean I[er] d'Alençon n'était encore alors qu'au début de son règne. Nous avons déjà vu quelles espérances on commençait à fonder sur lui. Malheureusement ces espérances devaient se trouver tranchées par le fer des Anglais.

CHAPITRE VIII

JEAN III, 51[e] ÉVÊQUE DE SÉEZ

1408-1422

—

Origine de Jean III. — Un dernier mot sur le grand schisme. — Henri V d'Angleterre entreprend la conquête de la France. — Gouvernement de notre comte Jean I[er]. — Il est tué glorieusement à la bataille d'Azincourt. — Les Anglais dans le diocèse de Séez. — La France tombe dans un désordre universel. — Assassinat du duc de Bourgogne. — Mort de notre évêque Jean III et du roi Henri V d'Angleterre.

Ce fut en cette même année 1408, que Pierre Beaublé eut pour successeur sur le siège de Séez Jean III, appelé par Arthur du Monstier, de Hariturin. Le nouvel évêque promit obéissance à Louis, archevêque de Rouen, le 30 octobre 1408 et il assista au concile de Pise en 1409. On sait que ce concile

avait pour but de terminer le grand schisme d'Occident, et on y élut en effet le 26 juin 1409 en place des deux papes qui se disputaient la chaire de saint Pierre, Alexandre V, comme nous l'avons vu déjà.

Il paraîtrait que notre évêque Jean III n'était point resté à Pise jusqu'à cette époque ; car nous trouvons de lui une charte datée du 13 juin, qui concède aux moines de Saint-Martin de Séez, ruinés par la guerre, les revenus des paroisses de *Mulceio* (très probablement Mieuxcé), de Semallé, de Condé-sur-Sarthe, et du prieuré de Courtomer *(de Curto-Omeri)*, mais à la charge par l'abbaye de fournir une pension suffisante, aux clercs qui s'acquittaient des charges attachées à ces bénéfices.

L'année suivante, le 15 juin 1410, Jean III bénit et établit abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, Jean le Verrier, qui portait le chiffre de Jean VI. Mais ce nouvel élu eut pour compétiteur un nommé Guillaume, qu'appuyait le pape Jean XXIII, le successeur d'Alexandre V, qui n'avait fait comme nous l'avons vu que passer sur le trône pontifical. Jean Leverrier l'emporta : Guillaume fut transféré dans une autre abbaye, nommée dans le *Gallia christiana*, *abbatia Figiacensis*, peut-être Figeac, et le pape Jean XXIII lui-même confirma l'abbé Jean dans la possession de Saint-Pierre.

Chapelle de la Trinité dans la Cathédrale

Le *pouillé* du diocèse nous apprend qu'en 1416, notre évêque Jean III fonda dans la cathédrale une chapelle dédiée à la très sainte Trinité. Il est assez étonnant que Marin Prouverre, très incomplet du reste, dans l'histoire de toute la période dont nous écrivons l'histoire en ce moment, ait confondu notre évêque avec Jean de Pérucé, que nous verrons apparaître notablement plus tard. Nous serons forcés d'admettre encore auparavant Jean Chevalier, dont Marin Prouverre ne parle pas non plus.

Henri V d'Angleterre en France

Jean, évêque de Séez, et Jean, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive devaient voir sous leur gouvernement la France presque entièrement envahie par le roi d'Angleterre, le fier Henri V.

Cette invasion mit fin aux querelles des Bourguignons et des Armagnacs, en les réunissant contre l'ennemi commun. Le comte d'Alençon, un troisième Jean, après avoir embrassé, comme nous l'avons dit, le parti de la veuve du duc d'Orléans, continuait de régner d'une manière très brillante. Il avait été fiancé du vivant de son père, et dans le temps qu'il portait encore le titre de comte du Perche, avec Isabelle de France, fille de Charles VI et de la fameuse Isabeau de Bavière ; mais le mariage ne put se conclure, et Jean épousa Marie de Bretagne, fille de Jean V, duc de ce pays. La cérémonie du mariage fut célébrée au château de Saint-Aubin-du-Cormier, le 13 juillet 1396.

Aussitôt qu'il fut paisible possesseur de ses états, Jean tourna son attention du côté du grand schisme et accompagna à Paris le cardinal de Bar, envoyé comme légat par le pape Alexandre V après le concile de Pise. Ils arrivèrent dans la capitale le 4 septembre 1409, et ce fut alors que la cour de France abandonna complètement le parti de Benoît XIII, qu'elle avait suivi jusqu'alors.

Le duc de Bourgogne était devenu tout puissant depuis l'assassinat de son rival, et se trouvait enfin en possession de la régence. Jean d'Alençon ne crut pas pouvoir lui résister en face : il se retira à Gien, et forma le 15 avril 1409, c'est-à-dire selon le nouveau style, 1410, une confédération avec les ducs de Berry et de Bretagne. Le 10 mai suivant, on arrêta le mariage de Jean, fils cadet de Jean d'Alençon, et comte du Perche depuis qu'il était devenu l'aîné de la famille par la mort de son frère Pierre, avec la fille du duc d'Orléans, nommée Jeanne. Le jeune prince était alors âgé d'un an.

Cependant les partis, fatigués de la guerre, commençaient à parlementer, et l'on conclut une trêve qui devait expirer à Pâques de l'année 1412. Il faut dire que cette trêve fut à peu près illusoire : la guerre recommença bientôt. Le fils du duc d'Orléans envoya le 10 août 1411, un cartel au duc de Bourgogne ; les troupes se mirent en campagne : le duc de Bourgogne fut battu et obligé de fuir devant les troupes d'Orléans et d'Alençon. Mais celles-ci ne profitèrent pas de leur victoire, et les chefs furent faits prisonniers à Paris.

A cette époque, le roi Charles VI recouvra un instant la

raison et remit tout en ordre. Il envoya le connétable de Saint-Paul, qui assiégea Saint-Remy-du-Plain, alors au pouvoir des Bourguignons, et s'en empara par composition, le 10 mai 1412. Ce château fut repris ensuite sur les troupes royales par le duc de Richemont, au nom du duc d'Orléans. Il résulta de tous ces troubles une animosité implacable entre la maison d'Anjou et celle d'Alençon.

Gouvernement de Jean Ier

Jean d'Alençon, rendu à la liberté par le roi, eut le loisir de s'occuper à quelques travaux pacifiques et même à des œuvres de piété. Il augmenta les chapellenies de Saint-Christophe et de Saint-Blangay ; ce dernier nom est pour nous parfaitement inconnu. Il fit construire un pavillon sur la Motte ou château de Verneuil, et tout auprès une tour qui fut l'une des plus belles de France. Le donjon d'Alençon lui dut la porte de sa basse-cour. Il fit faire une belle tour à son château de Fougières, et il avait l'intention d'accomplir des œuvres beaucoup plus grandes encore. A cette époque, le roi Charles VI lui-même, circonvenu par les intrigues du duc de Bourgogne, semblait se tourner contre son neveu Charles d'Orléans. Les seigneurs de France virent avec peine ce revirement et s'unirent à Jean d'Alençon, contre le duc de Bourgogne. Notre Jean d'ailleurs, était fait pour être chef de parti : il était puissant de corps et courageux : le roi le chargea souvent de ses guerres et s'en trouva toujours bien. Nous verrons du reste, le vaillant comte lui être fidèle jusqu'à la mort ; mais avant de raconter ses derniers exploits, nous devons parler un instant de sa famille, qui n'apparaîtra plus guère désormais dans l'histoire.

Jean Ier eut de sa femme Marie de Bretagne trois fils et deux filles. L'aîné des fils fut nommé Pierre, et les deux jeunes se nommaient tous deux Jean. L'aînée des filles s'appelait Marie, et la seconde Charlotte. Pierre était né le 4 octobre 1407, et il mourut à Argentan le 16 mars suivant. On l'ensevelit dans l'abbaye de Silly.

Jean, le cadet de ces enfants, était né au château d'Argentan, le lundi 2 mars 1409. Il succéda sous le nom de Jean II, en

1415, à son père, comme seigneur d'Alençon, comte du Perche, seigneur de Fougières, de Saint-Christophe et de Saint-Amblangay ; c'est le Saint-Blangay que nous avons vu plus haut, et que nous n'avons pu identifier; enfin comme vicomte de Beaumont. Nous reviendrons plus tard sur son histoire.

Marie, l'aînée des filles, était née aussi au château d'Argentan : elle mourut à l'âge de deux ans et fut ensevelie dans l'église de Notre-Dame-de-Silly.

Jean, le plus jeune des fils, était né à Argentan en septembre 1411. Il était bel enfant et d'un caractère très doux. Il mourut à dix ans, près de Chinon, où Madame, sa mère était allée passer quelque temps, à cause d'une mortalité qui désolait le pays de Blois, la Touraine et l'Anjou. Son corps fut enseveli dans l'abbaye de Bourgueil.

Enfin, la fille cadette, Charlotte, était aussi née, comme la plus grande partie de ses frères et sœurs, au château d'Argentan, le 15 décembre 1412. Lorsque son frère fut pris, comme nous le verrons plus loin, à la bataille de Verneuil, Madame sa mère se montra non sans cause, *marrie et déplaisante* ; aussi alla-t-elle se fixer en Bretagne, tant pour s'éloigner des lieux dont la vue l'affligeait que pour y chercher aide afin de pouvoir payer la rançon de son fils. Charlotte prit part aux peines de sa mère, et vécut ensuite très dévotement jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, dans la ville de Lamballe, où elle mourut le 25 mars 1435, avant Pâques, 1436, par conséquent selon notre manière de compter. Son corps fut déposé dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

Marie de Bretagne, mère de tous ces enfants, fut, de son côté une sainte femme, faisant d'abondantes aumônes, visitant les prisonniers, et s'occupant beaucoup de l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Elle mourut dans le château de cette ville, en novembre 1415, et elle fut ensevelie à son Hôtel-Dieu de Saint-Thomas.

Pour compléter ce que nous avons à dire sur cette noble famille, mentionnons encore les quatre sœurs de Jean I[er], comme lui filles de Pierre II et de Marie de Beaumont.

L'aînée, nommée Jeanne, était née au château d'Essay : elle fut humble et charitable et voulut jamais se marier : elle mourut au château d'Argentan, le 6 août 1403, et fut inhumée dans l'église du Val-Dieu, à côté de son père.

Marie, née, comme sa sœur, au château d'Essay, fut mariée à Jean, comte d'Harcourt, vécut parfaitement dans le mariage, et mourut à Châtellerault où elle fut enterrée dans l'église des Cordeliers.

Catherine était née à Verneuil et fut mariée en 1411, au château d'Alençon, à Pierre de Navarre, comte de Mortain. Devenue veuve, elle se remaria au duc de Bavière, frère de la reine de France Isabeau.

Marguerite, la jeune des quatre sœurs, était née à Argentan. Dès son jeune âge, elle avait beaucoup d'attrait pour la vie contemplative, et laissant son héritage à ses frères et à ses sœurs, elle s'occupa avec zèle de l'Hôtel-Dieu d'Argentan, y servit Dieu et y mourut saintement : c'est là qu'elle repose dans la paix du Seigneur.

Mais la guerre allait troubler bientôt toute la contrée. Dès le mois d'avril 1410, on avait tenu à Gien une assemblée à laquelle se trouvait notre comte Jean Ier. Il y fut question de savoir comment, dans ces temps troublés, les seigneurs pourraient rendre au roi les services qu'il pouvait en attendre. Jean Ier, comme toujours se montra l'un des plus dévoués, et la bonne volonté des seigneurs fut plus forte que les immenses nécessités de l'époque.

Nous avons vu que notre comte avait été mis en prison comme partisan du duc d'Orléans. Rendu à la liberté par son cousin Charles VI, il commença par faire la guerre au roi de Sicile, qui était alors maître du Maine et de l'Anjou. En 1411, il rassembla une armée en sa forteresse de Fougières, pour soutenir, en l'honneur du roi, la cause du duc d'Orléans. Au mois d'août de cette année, il passa la Seine au port de Glaton, traversa le Vexin, le Beauvoisin, aujourd'hui le Beauvaisis, et la Picardie, jusqu'auprès d'Arras. De là, il se rendit à Chauny et ailleurs. Mais les seigneurs demandèrent à finir la campagne, et le duc de Bourgogne, le premier, rentra dans sa ville d'Arras.

Mais une des guerres les plus sérieuses qu'eût jamais supportées la France allait éclater et mettre notre beau royaume à deux doigts de sa perte. Les Anglais menaçaient fortement notre pays et allaient bientôt l'envahir ; cependant on parvint encore à faire un traité avec leur roi Henri V le 18 mai 1412.

On en avait besoin pour le moment ; car le roi de Sicile faisait toujours la guerre dans la contrée, et assiégeait Domfront, qui, toutefois lui résista courageusement. Ce siège est l'un des plus célèbres qu'ait supportés la forteresse du Passais. Une bataille se livra près de l'étang du Gué-de-la-Chaussée. Jean d'Alençon y fut vaincu ; et, renonçant à la guerre civile, marcha jusqu'à la Hogue au devant des Anglais, qui s'étaient décidés enfin à tenter une descente sur les côtes de France. Il y eut cependant encore un traité de paix conclu à Melun, le 7 septembre 1412 ; mais cette prétendue trève n'empêcha nullement la guerre anglaise de continuer avec fureur.

En cette même année 1412, le duc de Clarence fit son apparition dans nos contrées, et le comte d'Alençon se montra son plus chaud partisan comme Armagnac. Il se replia de la Hogue et vint se présenter à Fougères devant le prince anglais, qui l'accueillit avec magnificence. Jean l'amena par le Maine à Cilli ou Sillé-le-Guillaume, où ils firent nombre de prisonniers et prirent le château. Mais il y eut un rapprochement entre Orléans et Bourgogne, et notre comte Jean, craignant une nouvelle brouille avec les Anglais, prit congé du duc de Clarence et s'en revint dans son château d'Alençon.

Clarence se rendit au Mans, brûla les faubourgs, puis gagna Vendôme, et atteignit presque Blois, laissant partout des traces de son passage. Le roi de Sicile continuait de son côté à combattre pour le parti des Bourguignons, et il avait mis le siège devant Bellême. Les Bellêmois se rendirent, et le roi de Sicile fut cause de grands maux et fit de grands dommages dans le pays. Mais il craignait de rencontrer le comte d'Alençon, et on croit, en effet, bien que la chose ne soit pas absolument certaine, qu'il le rencontra à son détriment : « *Pourquoi*, dit un chroniqueur, *moult de gens ont supposé et dit que le duc d'Alençon lui fit d'autre pain souppes*. Aussi quand le duc de Clarence eut passé la Loire, les seigneurs du parti d'Orléans se trouvèrent-ils au devant de lui pour le prier de venir à leur aide contre le parti Bourguignon : ils lui firent même passer des fonds assez considérables par le duc d'Angoulême. Un comte breton amena une belle compagnie qu'il avait recrutée parmi ses compatriotes, et il la cantonna dans le pays d'Alençon. Les nouveaux venus prirent sur les Bourguignons le châ-

teau de Saint-Remy-du-Plain, la tour de l'Aigle, et Bellême. La même année encore, le Borgne de la Heuse, Rusart de Tournebû, vinrent de Falaise avec mille Bourguignons vers Argentan ; mais ils se bornèrent à regarder la place de loin, et ils s'en allèrent.

Assemblée de Verneuil

Le 13 juillet 1413 eut lieu l'assemblée de Verneuil, où Jean d'Alençon, continuant toujours à déployer le même zèle pour la cause française, détacha un grand nombre de seigneurs du parti des Bourguignons. A la fin du même mois, l'assemblée de Vernon confirma ce qu'avait fait celle de Verneuil.

Il était temps d'ailleurs que la noblesse française s'unît contre l'ennemi commun : la guerre avec les Anglais commença bientôt de différents côtés. Jean d'Alençon assista au siège de Bapaume, où il fut fait chevalier de la main du duc de Bourbon. Le 20 juillet 1414, le parti du roi mit le siège devant Arras, qui se rendit entre les mains du roi lui-même. Celui-ci s'en retourna ensuite vers Péronne.

Le Comté d'Alençon devient Duché-Pairie

Ce fut le 18 janvier 1414, ou selon manière de compter 1415, ou bien encore, si l'on en croit l'abbé Fret, le 1er janvier de la même année, que le comté d'Alençon devint duché-pairie, et que le comte Jean Ier devint duc. Nous croyons cependant que ce changement ne se fit encore qu'à titre personnel ou plutôt que les lettres patentes n'eurent pas le temps d'obtenir tout leur effet, à cause de la prompte mort du nouveau duc ; car Jean II, successeur de Jean Ier, fut encore comte pendant quelque temps et ne fut que plus tard confirmé dans son titre ducal. Le premier décret de 1415 fut donné par le roi lui-même à Paris, et l'on fit à cette occasion de magnifiques joûtes, où le nouveau duc remporta le prix.

Enfin la période aigüe de la guerre de cent ans allait s'ouvrir. La veille de l'Assomption 1415, le roi d'Angleterre Henri V lui-même débarqua en France, et dans les premiers jours d'octobre, il s'emparait d'Harflou, ou Harfleur, à l'embouchure de la Seine. L'armée anglaise partit de ce lieu le 8 octobre, et tra-

versa le pays de Caux, non sans trouver une vigoureuse résistance. Elle arriva le 13 à Abbeville, pour y passer la Somme. Jean d'Alençon s'était porté au devant des ennemis pour leur barrer le passage. Le duc fit bien garder le fleuve, et l'armée d'Henri V dut le remonter jusqu'à Amiens. On lui indiqua là un mauvais gué où les ennemis auraient pu être détruits. Malheureusement l'armée française n'avait pas suivi assez exactement les mouvements des Anglais ; et, de plus, la noblesse, toujours trop confiante, préférait à ce combat inégal une bataille équitable, en rase campagne. On envoya donc demander à Henri lieu et jour pour combattre. Le roi répondit simplement qu'il n'était point nécessité de prendre ni jour ni place ; car tous les jours on pouvait le trouver en plein champ.

Bataille d'Azincourt : Mort de Jean Ier

Toutefois, comme on craignait qu'il n'échappât, l'armée française alla se poster à trois ou quatre lieues au nord de Saint-Pol et de Hesdin, entre les villages de Tamecourt et d'Azincourt, dans un endroit où les Anglais devaient nécessairement passer.

La plaine était étroite, fraichement labourée, détrempée par la pluie : les Français ne pouvaient ni s'y déployer, ni y manœuvrer, ni profiter de l'avantage du nombre.

Henri V se présenta bientôt devant eux en cet endroit, dans la nuit du 24 au 25 octobre 1415. Le Gallois David Gam fut le premier qui signala au roi Henri V la présence des Français. On lui demanda combien leur armée pouvait compter de combattants : « Assez pour être tués, dit-il, assez pour être pris ; assez pour fuir. »

Le roi d'Angleterre n'admit pas ce langage orgueilleux, mais il prit les sentiments piétistes que nous avons vu prendre à Edouard III avant la bataille de Crécy. Il faut remarquer en passant que ce lieu célèbre n'est qu'à quelques lieues au midi d'Azincourt : « Quelque nombreux que soient les Français, dit-il ; par le nom de Notre-Seigneur ! je ne voudrais pas un homme de plus. Ces gens placent leur confiance dans leur multitude, et moi dans Celui qui fit vaincre Judas Macchabée. » Alors il se prépara à combattre, et prit position au village de

Maisoncelles. Il n'avait guère que deux mille hommes d'armes et treize mille archers ; mais c'étaient des troupes d'élite. Les Français avaient environ cinquante mille hommes.

Ces derniers étaient commandés nominalement par le connétable Charles d'Albret ; mais en réalité, ils étaient dirigés par les princes du sang. Le 25 octobre au matin, après une nuit d'automne froide et pluvieuse, ils se rangèrent en bataille dans un champ de blé nouvellement ensemencé, où les chevaux s'enfonçaient jusqu'à mi-jambe.

L'armée était répartie en trois corps, l'avant-garde, sous le commandement immédiat du connétable, était formée par les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Richemont et d'Eu, le maréchal de Boucicault, et plusieurs autres contingents de seigneurs. Sur les deux ailes étaient rangées les deux petites divisions du comte de Vendôme et de Clignet de Brabant, amiral de France. Un peu en arrière était le corps de bataille, formé des contingents des ducs de Bar et d'Alençon, des comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blamont, et de Boussy.

Le troisième corps servant d'arrière-garde, était commandé par les comtes de Marle, de Fauquemberg et de Dammartin. On avait laissé un quart de lieue d'intervalle entre chaque corps. Mais la noblesse et les princes, persuadés que le combat se livrerait presque tout entier à l'avant-garde, s'y étaient tous portés. C'était un trait de bravoure funeste : la plus grande partie de l'armée restait ainsi sans conducteurs. Le roi d'Angleterre s'était posté entre deux bois, qui couvraient ses flancs, et lui permettaient, malgré son infériorité numérique, de déployer un front égal à celui de l'armée française. Il avait rangé ses hommes d'armes sur une seule ligne, et avait placé sur son front ses douze ou treize mille archers, qui élevèrent devant eux une palissade, au moyen de pieux qu'on avait préparés d'avance.

On n'attendait plus que le signal du combat. Henri V envoya demander aux princes et au connétable à quelles conditions on lui permettrait de se retirer en toute sécurité sur Calais. On lui répondit qu'il devait renoncer à toute prétention sur la couronne de France, et rendre Harfleur au roi Charles VI. Ces conditions étaient raisonnables. Henri V déclara qu'il les

acceptait ; mais il demandait qu'en retour, on lui laissât la Guyenne, que ses ancêtres avaient possédée, qu'on lui livrât le Ponthieu, et qu'on lui accordât en mariage Catherine de France, fille de Charles VI. Ces conditions, un peu exagérées, il faut le dire, furent repoussées avec mépris, et des deux côtés on se prépara au combat.

« Et alors, dit la Chronique, les Anglais sonnèrent fort leurs trompettes à l'approcher ; et les Français commencèrent à incliner leurs chefs, afin que les traits n'entrassent en les visières de leurs bassinets, et ainsi allèrent un petit à l'encontre d'eux et les firent un peu reculer. Mais avant qu'ils pussent aborder ensemble, il y eut moult de françois empêchés et navrés par le trait des dits archers anglois. Et quand ils furent venus, comme dit est, jusques à eux, ils étaient si bien et près serrés l'un de l'autre, qu'ils ne pouvaient lever leurs bras pour férir sur leurs ennemis, sinon aucuns qui étaient au front devant, lesquels les boutèrent de leurs lances, qu'ils avaient coupées par le milieu, afin qu'elles fussent plus fortes, et qu'ils pussent approcher de plus près des dits Anglois. Et ceux qui devaient rompre lesdits archers, c'est à savoir messire Cliquet de Brabant et les autres avec lui, qui devaient être huit cents hommes d'armes, ne furent que sept cent vingts qui s'efforçassent de passer parmi lesdits Anglois. Et fut vrai que messire Guillaume de Saveuse, qui était ordonné à cheval comme les autres, se dérangea tout seul devant ses compagnons à cheval, cuidant qu'ils le dussent suivre, et alla frapper dans lesdits archers ; et là incontinent fut tiré jus de son cheval et mis à mort. »

« Les autres, pour la plus grande partie *atout* (avec) leurs chevaux, pour la force et doute du trait, redondèrent parmi l'avant-garde desdits François, auxquels ils firent de grands empêchements et les dérompirent en plusieurs lieux, et firent reculer en terres nouvelles parsemées ; car leurs chevaux étaient tellement navrés du trait des archers anglois qu'ils ne les pouvoient tenir ni gouverner. Et ainsi, par iceux, fut la dite avant-garde désordonnée, et commencèrent à choir hommes d'armes sans nombre ; et les dessusdits de cheval, pour peur de mort, se mirent à fuir arrière de leurs ennemis. A l'exemple desquels se départirent et mirent en fuite grand'partie des

dessusdits Français ; et tantôt après, voyant les dessusdits Anglois cette division en l'avant-garde, tous ensemble entrèrent en eux, et jetèrent jus leurs arcs et sajettes ; et prirent leurs épées, haches, maillets, becs de faucon et autres bâtons de guerre, frappants, abattants et occisants iceux François, tant qu'ils vinrent à la seconde bataille, qui était derrière la dite avant-garde. Et après, lesdits archers suivoit et marchoit ledit roi Anglois, moult fort atout ses gens d'armes. »

Ainsi l'avant-garde était détruite ; le deuxième corps, qui formait le gros de l'armée française, était profondément entamé et combattait confusément sur un terrain étroit, boueux, qui n'ouvrait aux chevaliers et aux gens d'armes d'autre issue et d'autre espérance que la mort.

La première division, en tombant en désordre, sur la seconde y avait répandu une confusion étrange. Les Anglais, très habilement commandés par Henri V, marchaient dans l'ordre le plus parfait, et n'avaient devant eux qu'une cohue d'hommes, braves et éprouvés sans doute, mais auxquels le commandement faisait totalement défaut. On pouvait dès-lors prévoir un désastre semblable à ceux de Crécy et de Poitiers. Le duc de Brabant se fit accompagner seulement de douze hommes et marcha ainsi sans armure au milieu des ennemis. Il fut bientôt jeté par terre, atteint de plusieurs coups mortels.

Il n'était plus question de vaincre, et d'un autre côté l'état du terrain empêchait la fuite : les plus braves ne songèrent plus qu'à vendre chèrement leur vie. Le duc d'Alençon se porta en avant, avec dix-huit chevaliers, vassaux du seigneur de Croy : tous avaient juré de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Peu s'en fallut qu'ils ne réussissent en effet. Henri V fut entouré par eux et renversé sur les genoux. Alors Jean d'Alençon lui déchargea sur la tête un coup de hache, qui fendit le cercle d'or placé sur son casque. Mais en même temps il fut lui-même frappé à mort, et le roi, en se relevant de sa chute périlleuse, put jouir amplement de sa victoire.

Un reste de l'avant-garde française essaya cependant de se reformer avec les restes des deux autres lignes enfoncées et détruites ; et, dans le même moment des paysans picards cherchaient à piller le camp des Anglais. Henri se croyant attaqué

en avant et en arrière, donna l'ordre de tuer les prisonniers français : il faut dire qu'aussitôt qu'il s'aperçut de son erreur, il révoqua cet ordre barbare ; mais déjà un grand nombre d'hommes sans défense avaient été inhumainement massacrés. Enfin, après deux heures de confusion et de carnage, la défaite des Français put paraître achevée, et l'arrière-garde était entraînée avec les deux premières lignes.

Le roi d'Angleterre jeta les yeux sur un château qui dominait la plaine : « Comment se nomme ce château ? » dit-il. On lui dit que c'était Azincourt : « Eh bien ! reprit-il, que cette victoire soit donc appelée la bataille d'Azincourt. On en parlera longtemps ; » et il disait vrai.

Toutefois, quoique entièrement et absolument vainqueur, Henri V ne se fiait pas trop à sa fortune. Au lieu de poursuivre les Français, il fit replier son armée sur Maisoncelles, afin qu'elle y reprit ses positions de la veille : « Et après leur département, dit la chronique, par nuit, aucuns François étant entre les morts, navrés, se traînèrent par nuit, au mieux qu'ils purent, à un bois qui était assez près dudit champ : et là en mourut plusieurs : les autres se retirèrent à aucuns villages et autres lieux où ils purent le mieux. Et le lendemain, le dit roi d'Angleterre et ses Anglois se délogèrent très matin de la dite ville de Maisoncelles, et *atout* leurs prisonniers, de rechef allèrent sur le champ ; et ce qu'ils trouvèrent desdits François encore en vie, les firent prisonniers ou ils les occirent ; et puis de là, prenants leur chemin, se départirent, et y en avait bien les trois quarts à pied, lesquels étaient moult travaillés, tant de ladite bataille comme de famines et autres mésaises. Et par cette manière retourna le roi d'Angleterre dans la ville de Calais, après sa victoire, sans trouver aucun empêchement ; et là laissa les François en grand'douleur et tristesse pour la perte et destruction de leurs gens. »

Les Anglais eux-mêmes avaient perdu seize cents hommes a cette bataille d'Azincourt qui avait été si funeste à la France. Ils comptaient parmi leurs morts le comte d'Oxford et le duc d'York, dernier grand oncle du roi. Les Français avaient laissé sur le terrain dix mille morts, dont plus de huit mille gentilshommes, outre leurs blessés et leurs prisonniers. Cette proportion énorme des gentilshommes s'explique par cette circons-

tance que les princes et les seigneurs, exaltés par leur orgueil, avaient refusé d'ouvrir leurs rangs aux soldats des communes, et avaient voulu présenter à l'ennemi une armée toute composée de nobles. Au nombre de ces morts figuraient sept princes français : le duc d'Alençon, le duc de Bar et son frère, le comte Robert de Marle, le comte de Nevers et le duc de Brabant, tous deux frères du duc de Bourgogne, le connétable Charles d'Albret, et Ferri, comte de Vaudémont, frère du duc de Lorraine. Cinq autres princes furent faits prisonniers : c'étaient les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Eu, de Richemont et de Vendôme, auxquels il faut ajouter le maréchal de Boucicault.

Parmi les principaux seigneurs qui périrent dans cette funeste bataille, on compte Guichard Dauphin, grand-maître de France ; David de Rambure, général de l'artillerie ; Martel de Raqueville, porte-oriflamme ; Jean de Montaigu, archevêque de Sens ; le vidame de Laon, son neveu ; les comtes de Roussi et de Grand-Pré ; le sire Collard de Mailly ; Louis de Mailly, son fils aîné, le sire de Noailles, trois seigneurs de la maison de Créqui, trois chevaliers de la maison de Mames, les sires de Longueval, de Croy, de Saveuse et de Neuville, Robert de Hames, les sires de Béthune, de Mareuil, de Craon, de Moreuil, de Hamgard, d'Alègre, de Beaufremont, d'Humières, de Renty, de Nesle, de Savoisy, de Breuil, de Lannoy, d'Aumont, de Noyelles, d'Espagny, de Fiennes, de Lobre, de la Roche-Guyon, d'Azincourt, de Cayeux, de Saint-Simon, de Montauban, de Moüy, de Malestroit, de Morvillers, de Rubempré, d'Harcourt, de Fosseuse, de Roye, de Cany, et beaucoup d'autres, dont il nous serait impossible de donner les noms.

Le diocèse de Séez perdit, pour sa part Jean IV, Tanneguy-Leveneur, sire de Carrouges, dont l'armure a été conservée tout entière jusqu'aujourd'hui dans son ancien château féodal. La noblesse expiait son orgueil : on ne lui sut point gré de son dévouement, que l'on jugeait trop égoïste. Il n'en était pas moins vrai pourtant que la mort de tant de braves gentilshommes laissait la France désarmée en face de ses ennemis, qui eurent bientôt conquis la plus grande partie de son territoire. Heureusement Jeanne d'Arc allait bientôt venir leur arracher cette proie et terminer la guerre de cent ans.

Le corps de Jean Ier d'Alençon fut rapporté à l'abbaye de Saint-Martin de Séez, et inhumé dans l'église abbatiale même.

Jean II, Comte et Duc d'Alençon

Jean II, l'aîné de ses enfants, succéda à son père à l'âge de six ans : il était né à Argentan le 2 mars 1409, et ce fut dans cette ville, qu'il apprit la mort de son valeureux père. Quelques mois seulement après avoir été proclamé souverain d'Alençon, le 3 février 1416 il voulut rendre visite à son cousin le Dauphin qui devint depuis le roi Charles VII ; il partit donc d'Argentan dans cette intention en très brillante compagnie, et tout d'abord il parut un enfant magnifique de beauté. Plus tard en effet il devait être surnommé le *beau duc* et sa libéralité devait égaler les charmes répandus dans sa personne. En cette même année 1416, le jeune Jean II entra pour la première fois à Alençon comme souverain, et dès ce temps, on le trouvait déjà avide d'exploits militaires.

Mais les affaires du royaume étaient beaucoup trop embrouillées pour qu'on pût espérer de vivre longtemps en repos. Au mois de juillet 1417, les Bourguignons assassinèrent de nuit le bailli de Rouen. D'un autre côté, la bataille d'Azincourt ouvrait à Henri V la route de Normandie ; le 31 juillet, ce prince débarquait à Touques, en compagnie de son frère le duc de Clarence, des ducs de Glocester, de Cornouailles et autres seigneurs de premier rang. Il assiégea d'abord Caen, qui fut prise dans l'espace de huit à dix jours. Il se porta ensuite sur Bayeux, qui se rendit en moins de temps encore. Argentan lui opposa un peu plus de résistance. Le roi d'Angleterre arriva sous ses murs le 4 octobre, ou le 3, selon Perceval de Caigny. La ville ne se souciait nullement de changer de maître : elle résista d'abord fortement ; mais dès le lendemain cependant elle fut rendue par Troussamille, le sire de Bouilly, et Guitton l'Arçonneux ; mais les bourgeois n'approuvèrent nullement cette reddition. Ils émigrèrent dans les états de leurs anciens princes, plutôt que d'accepter les lois anglaises. Henri prit ensuite Séez et Laigle, puis tomba de là sur le Perche, dont il s'empara en peu de jours. Le 10 octobre, il arrivait en vue d'Alençon. Il fit dresser son camp dans le lieu nommé depuis le

Champ-du-Roi, sur le territoire de Montsort. La ville, commandée par Jean d'Aché, ou Har-d'Aché, dit le *Petit-Galois,* se rendit le 22 octobre, sans assaut, ce qui fit peu d'honneur à son commandant, que Perceval de Caigny nomme Gallais-d'Athi. Toutes les autres villes se rendirent à composition. Domfront et Bellême seules opposèrent quelque résistance ; mais enfin, Domfront capitula le 12 juillet 1418, et Bellême l'année suivante. Ensuite Verneuil, Mortagne, Exmes, Saint-Remy-du-Plain, Mamers, la Ferté, Dangeul, Nouans, Rouessé, Fresnay-le-Vicomte, subirent successivement la loi du vainqueur.

Bonmoulins, forteresse frontière, fut prise en 1418, par l'Anglais Jean Triptots, qui en fut nommé capitaine par Henri V. Le 26 avril 1419, le fameux Jean Talbot, fut gratifié, tant pour lui que pour ses successeurs, du comté du Perche, de la ville d'Exmes, du bourg et de la baronnie de Longny, ainsi que de plusieurs autres terres.

Les succès des Anglais n'étaient pas d'ailleurs sans être mélangés de revers. Le 22 mars 1421, il se livra à Baugé, dans l'Anjou, une bataille sanglante, où les Anglais furent complètement défaits par le bâtard d'Alençon. Le duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, et son lieutenant général, qui avait rassemblé son armée à Alençon même, y perdit la vie. Le duc de Salisbury rassembla les restes de l'armée anglaise, leur fit passer l'Huîne, près du Mans, et en dirigea une partie sur Alençon, l'autre sur la Beauce. Les Français prirent Montmirail en 1421. L'année suivante, 1422, les Anglais furent défaits au mois d'août, par Jean de la Haye et Ambroise de Loré, qui entrèrent ensuite dans Bernay.

Le 4 décembre de l'année précédente 1421, d'Harcourt, duc d'Aumale, avait pris le château de Ballon après dix jours de siège. Presque au temps de la déroute de Bernay, en août 1422, le bâtard d'Alençon battit encore les Anglais près l'église de Sainte-Céronne-lès-Mortagne. A ses côtés combattaient dans cette brillante affaire, le comte d'Aumale, le vicomte de Narbonne et plusieurs autres seigneurs du pays.

Henri V ne se bornait pas à faire des conquêtes, il tâchait de les affermir par les bienfaits qu'il accordait aux peuples qui se rendaient à lui. En passant à Séez le 20 octobre 1417, il affranchit des droits de péage l'évêque Jean III, et lui restitua l'année

suivante, sixième de son règne, ses biens temporels, en lui accordant toute liberté pour exercer dans le diocèse de Séez l'autorité spirituelle. Ces dons étaient politiques. Henri sentait qu'il avait besoin du secours du clergé pour dominer sur le territoire français. Il eût peut-être été noble pour le clergé de refuser ces dons venant d'un ennemi de la patrie.

Notre évêque Jean III mourut quatre ans après avoir reçu ces gratifications de Henri V, en 1422, et il eut pour successeur Robert de Rouvres. Nous verrons désormais le roi d'Angleterre guerroyer dans le Maine, où il avait déjà pénétré en 1417. La guerre y durera encore de longues années ; mais c'est là que les Anglais trouveront leurs plus dangereux adversaires, dans la personne du bâtard d'Alençon, que nous avons déjà vu agir, du jeune André de Laval, né au château de Mamers, et du jeune écuyer Ambroise de Loré, né au Grand-Oysseau en 1396. Nous aurons désormais souvent à parler des exploits de ces hommes de guerre.

Le grand schisme d'Occident, s'était donc terminé, comme nous l'avons dit en 1417, au concile de Constance. Benoît XIII cependant, et son fantôme de successeur, ne se soumirent définitivement qu'en 1429. Il fut heureux que ce schisme si funeste, puisqu'il privait l'église de direction, ou, ce qui revient au même, lui donnait plusieurs directions diverses, quelquefois contraires, fût entièrement terminé avant la période de la guerre de cent ans, que nous allons raconter maintenant, et pour laquelle la France, avait besoin de toutes ses forces.

Le batard d'Alençon et Ambroise de Loré

Henri V dévastait toutes les provinces de notre malheureux pays, qui s'en allait en lambeaux. Ambroise de Loré cependant battit le roi d'Angleterre dans Alençon ; mais le bâtard d'Alençon fut moins heureux : il échoua complètement au siège de Domfront, qu'il entreprit à cette époque ; en revanche, il surprit Fresnay et les places environnantes. Alors, il se jeta sur Beaumont-le-Vicomte, mais il eut besoin pour le prendre de s'appuyer sur Ambroise de Loré et sur le sire de Fontaines, qui entrèrent à Beaumont en juillet 1418 ; ou, selon dom Piolin, seulement en 1419, et prirent ensuite plusieurs places voisines.

Ambroise de Loré fut établi commandant du pays conquis, où se trouvaient douze ou quinze forteresses. Pour lui donner plus d'autorité, on l'arma chevalier : il n'avait encore jusque là que le titre et le grade d'écuyer qu'il fallait toujours porter avant de s'élever jusqu'à la chevalerie.

Un événement considérable allait livrer Paris lui-même à Henri V, comme la bataille d'Azincourt lui avait livré la Normandie. Depuis l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, ses partisans avaient voué à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qu'ils accusaient, non sans raison, du meurtre de son rival, une haine qui ne pouvait s'éteindre que dans son sang. L'heure de la vengeance était enfin arrivée. Le Dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII, avait eu aussi à se plaindre du duc ; mais il lui avait pardonné dans une entrevue. Il rassembla toutefois une armée de vingt mille hommes, et marcha sur Montereau, où il voulut voir encore une fois Jean-sans-Peur. Celui-ci se défia, et fit au camp du roi d'Angleterre plusieurs voyages suspects, qui firent croire, non sans quelque apparence de vérité, qu'il trahissait la cause de la France. Il conclut même avec Henri V une trêve qui liait les mains au Dauphin en face de l'Angleterre. Celui-ci, qui sentait les circonstances favorables pour attaquer l'envahisseur de la France, insistait pour obtenir l'entrevue demandée, et la fixa au 18 août 1419 ; mais Jean la remit d'abord au 26 août, puis au 10 septembre.

Enfin, il se décida à se rendre à Montereau, dont le château lui appartenait, tandis que la ville était occupée par les troupes du Dauphin. Tous deux s'abouchèrent avec chacun dix hommes d'armes, au lieu de la conférence, qui était le pont de Montereau. Le duc présenta d'abord ses civilités au dauphin ; mais, pendant qu'ils parlaient ensemble, Tanneguy Duchâtel, l'un des seigneurs de la suite de Charles, s'écria, s'adressant à son maître : « Monseigneur, voici le traître qui vous retient votre héritage ! » Et en même temps il le frappa au visage d'une petite hache qu'il tenait à la main, lui abattit le menton, et le fit tomber sur les genoux. Les autres compagnons du Dauphin achevèrent Jean-sans-Peur, et on mit également à mort un de ses compagnons, le duc de Navailles ou de Noailles, qui avait essayé de le défendre.

A la nouvelle de ce meurtre, le peuple de Paris fut saisi

d'une sorte de fureur frénétique, dit un auteur du temps, et voulut faire main basse sur tous les partisans du Dauphin. On défendit aux gens de guerre de passer dans le parti des Armagnacs. Le Dauphin publia un manifeste, dans lequel il accusa Jean-sans-Peur d'avoir mis le premier l'épée à la main pour l'attaquer, lui et ses compagnons : il promit de faire la paix avec le nouveau duc de Bourgogne ; mais en attendant, il se fit remettre le château de Montereau. De toutes parts on remua pour tenir tête aux Armagnacs ; Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur, qui se trouvait à Gand, se fit reconnaître comme duc de Bourgogne, et conclut à Troyes avec Henri V un traité d'alliance offensive et défensive. Cet appui rendit le roi d'Angleterre maître de la situation ; et, après avoir conquis tout le nord de la France, il fit son entrée triomphale à Paris, le 1er décembre 1420.

Au commencement de cette même année, le 2 mars, les Anglais avaient été moins heureux du côté de l'ouest, et avaient subi, comme nous l'avons vu, un échec sérieux à la bataille de Baugé. Mais les vaincus, tout en fuyant après cette bataille, causèrent beaucoup de dégâts dans la contrée. Ils brûlèrent l'abbaye de la Couture, avec quelques autres monastères ; l'année suivante, 1421, le Dauphin marcha contre eux avec succès, et pénétra jusqu'à Sablé, d'où il établit l'un de ses lieutenants Jean de Harcourt, comte d'Aumale, commandant pour le roi au Maine, en Anjou, en Touraine et en Normandie.

L'année suivante, 1422, qui avait vu, comme nous l'avons dit, la mort de l'évêque de Séez Jean III, vit en même temps celle des deux souverains de France et d'Angleterre. Henri V mourut le 31 août, et eut pour successeur son fils Henri VI, encore enfant. Le malheureux Charles VI, descendit à son tour dans la tombe le 21 octobre ; et, comme il était entre les mains des Anglais, ils proclamèrent sur sa tombe, pour son successeur, leur jeune roi Henri. Le Dauphin, de son côté, prenait le nom de Charles VII, et la Providence divine se chargea de lui confirmer ce titre en lui donnant la victoire sur son compétiteur anglais. Ce double changement de règne modifia complètement la fortune des armes, comme nous aurons occasion de le constater.

CHAPITRE IX

Robert V, de Rouvres, 52e Évêque de Séez

1422-1434

—

Thibault-le-Moine, 53e Évêque de Séez

1434

—

Pontificat de Robert de Rouvres. — Gouvernement de Jean II : suite de la guerre de cent ans. — Intervention de Jeanne d'Arc. — Sacre du roi à Reims. — Rôle glorieux de Jean II d'Alençon. — Continuation de la guerre : prise de Jeanne et son supplice. — Combats fréquents dans le diocèse de Séez et les environs. — Gilles de Laval, dit *la Barbe-Bleue.* — Situation religieuse du pays : troubles qui suivirent la guerre. — Court pontificat de Thibault-le-Moine.

Jean III eut pour successeur sur le siège de Séez Robert de Rouvres, ou Robert V. La paroisse de Rouvres, dont les ancêtres du nouvel évêque étaient seigneurs, faisait alors partie du doyenné de Saint-Pierre-sur-Dive et du diocèse de Séez. Robert était auparavant maître des requêtes *(supplicum libellorum magister)*, et garde des sceaux.

Il est certain qu'il était élu évêque de Séez et confirmé avant le 1er juillet 1422. Nous en avons la preuve dans un acte daté de ce jour, qui déclare nul le don des comtés de Valentinois et de Die, fait peu de temps auparavant au nom du roi. Robert apposa à cette annulation sa signature comme évêque de Séez ; cependant, il ne fut confirmé par le pape Martin V que le 11 décembre de cette même année, d'après le registre du Vatican, qui ne lui donne encore, que le titre d'évêque élu, le 20 mai 1423.

Depuis cette époque, nous voyons Robert de Rouvres pourvoir au gouvernement de l'Hôtel-Dieu d'Essay, le 25 mai 1425, et assister la même année aux traités de Saintes et de

Poitiers. Les registres du Vatican nous disent qu'il fut transféré par Martin V au siège de Saint-Flour, le 27 janvier 1426, et qu'il fut remplacé à Séez par Hugues de Cayeu, prévôt de Saint-Omer. Mais il est évident que ce double changement, quoique mis en projet, et même approuvé à Rome, ne s'est jamais exécuté. Robert de Rouvres continua de gouverner le diocèse de Séez, et le 1er septembre 1426, le siège de Saint-Flour fut rempli par Jacques XVI qui y remplaçait Bertrand, alors transféré au siège d'Uzès. D'un autre côté Hugues de Cayeu fut nommé évêque d'Arras le 16 décembre de la même année. Enfin, lors du sacre de Charles VII à Reims, le 17 juillet 1429, Robert de Rouvres était encore évêque de Séez, et siégeait au rang des pairs ecclésiastiques. On croit qu'il souscrivit seulement par un signe, et sans mettre son nom, aux lettres de grâces accordées à Reims par Charles VII, à l'occasion de son sacre, et au privilège accordé à la ville de Montargis, à cause de sa fidélité au roi en face des Anglais.

Robert de Rouvres est mentionné encore à la date du 31 octobre 1430, dans une charte reproduite par dom de Gaignières, et à la date du 1er mars 1431 ou 1432, selon notre manière de compter, dans une autre charte tirée de la même source. Deux ans après, le 7 mars 1433, vieux style, c'est-à-dire 1434, le pape Eugène IV, nommait notre Robert évêque de Maguelonne, en place d'un évêque nommé Bertrand : il faut remarquer que ce nom était aussi celui de l'évêque auquel il devait succéder à Saint-Flour : cette similitude de nom a pu être la cause de la confusion qui existe dans l'histoire de ces deux translations : ce sont les registres du Vatican seuls qui nous apprennent la date de la seconde. Un moine, nommé Thibaut s'assit au mois d'octobre suivant sur la chaire de saint Latuin, mais il fut transféré à Chartres le 24 mai et remplacé à Séez par Jean Chevalier. Arthur du Monstier place l'avènement de ce dernier évêque en 1432, mais nous croyons que cette date est anticipée. C'était au plus tôt en 1434, peut-être même en 1435.

Au commencement du pontificat de Robert de Rouvres, le 20 juillet 1422, Jean II d'Alençon à qui l'on donnait encore le titre de comte, bien que son état fût érigé en duché, fut émancipé, à l'âge de dix-sept ans, par un acte solennel, et commença

à gouverner par lui-même. A cette époque, la guerre contre les Anglais était dans toute sa vigueur, malgré les conférences qui avaient eu lieu à Alençon, dès le 16 octobre 1418. A la suite de ces conférences, qui n'eurent aucun résultat, Ambroise de Loré battit les Anglais à Arçonnay et à Mieuxcé ; mais il fut à son tour battu près de Séez, et les démarches en faveur de la paix recommencèrent. Le duché d'Alençon perdit Domfront, qui fut pris en 1418 par le duc de Warwick : la paix ne se fit pas plus à cette époque qu'elle ne s'était faite auparavant. Le capitaine Talbot, qui occupait un des plus hauts rangs dans l'armée anglaise, mourut en cette année 1418. Exmes qu'il possédait, fut donné à son fils Jean Talbot, le 18 août 1419, ainsi que Longny. Falaise, nous l'avons déjà fait remarquer, dépendait alors de la vicomté d'Exmes : Jean Talbot sentit le besoin d'augmenter la force du donjon de cette ville, et il y fit adosser une grosse tour, parfaitement conservée jusqu'aujourd'hui, et connue encore sous le nom de tour *Talbot.* La guerre continuait ; nous ne reviendrons pas sur les deux principaux événements auxquels elle donna lieu : l'assassinat du duc de Bourgogne et la bataille de Baugé où périt le duc de Clarence : nous avons déjà mentionné ces deux faits importants.

Cependant le jeune duc Jean II n'était point en possession de sa capitale ; il suivait la cour, toujours honoré comme un des premiers princes du sang, et estimé à cause de la valeur de son père. Il assista au couronnement de Charles VII, qui eut lieu à Poitiers aussitôt après la mort de Charles VI, et il tint à Bourges sur les fonts du Baptême le jeune prince qui devait devenir plus tard le roi Louis XI, et qui était né en juillet 1423.

Bataille de Verneuil

Le jeudi 7 août de cette même année, ou selon l'abbé Fret en 1424, le duc d'Alençon, le comte d'Aumale, le comte de Tonnerre, le vicomte de Narbonne, avec plusieurs autres nobles français et percherons livrèrent contre le duc de Bedfort, régent d'Angleterre pour le jeune roi Henri VI, la célèbre bataille de Verneuil, où ils furent complètement défaits. Le jeune duc d'Alençon y fut blessé et fait prisonnier. Il ne recouvra sa liberté que le 3 octobre 1427. Les Français prirent la

fuite de toutes parts. Après la bataille, l'un des chefs des Anglais, Salisbury, dirigea ses troupes sur Séez, Alençon et le Maine, où il s'empara de la Ferté-Bernard, du Theil et de Nogent-le-Rotrou. Puis bientôt après, il tomba sur Riveray, Villeray, Rémalard, Husson, Mamers, la Ferrière, Montizambert, Montgoubert, Longpont, la Tour du Sablon, dont il s'empara, ainsi que de beaucoup d'autres forteresses.

Le comte de Warwick portait alors le titre de comte du Perche pour Henri VI. Il fit réparer Bellême et démolir le vieux château de Saint-Santin. Quant à Alençon, elle était toujours gouvernée par Jean Talbot : « Il y était tellement détesté, dit René Courtin, que, depuis son temps, quand un homme est mal fait, ou malpropre et sale, nous l'appelons *vilain Talbot*, preuve que nos pères ont été *salement traités* par ce capitaine. »

Alençon était toujours le point de mire des Français ; mais ce fut en vain qu'ils cherchèrent à la prendre : les Anglais furent les plus forts, et ils parvinrent même à ravitailler les principales forteresses du pays. En 1421, le Dauphin, s'unissant au duc Jean d'Alençon, enleva aux Anglais la forteresse de Gaillardon. Ce fut alors que notre duc Jean II se maria dans l'église cathédrale de Chartres, à Jeanne, fille du duc d'Orléans, assassiné en 1407.

Alors aussi, il reçut le secours du comte d'Aumale, et, à l'aide de ce renfort, il s'empara de la place de Ballon, en 1422, après dix jours de siège, peu de temps avant la mort de Henri V. A l'avènement du petit Henri VI, Jean, duc de Bedfort, son régent, continua la conquête de la France. Charles VII était complètement acculé à Bourges, lorsque naquit son fils, le futur Louis XI, comme nous l'avons dit plus haut.

Lord Poll, un des lieutenants du roi d'Angleterre, avait ravagé l'Anjou, et traversait le Maine pour retourner en Normandie. Ambroise de Loré en donna avis au duc d'Alençon et au comte d'Aumale : tous trois se réunirent contre le chef anglais, et l'atteignirent dans la Lande de la Bressinière, près la Gravelle, où ils lui infligèrent une sanglante défaite, et le firent prisonnier. Ce fut là que se distingua pour la première fois le jeune André de Laval, alors âgé seulement de seize ans, qui fut depuis maréchal de France sous le nom de Lohéac.

Cependant la bataille de Verneuil vint jeter un nuage sur tous ces succès. Malgré un échec qu'ils subirent près de Séez, à la suite de cette bataille, les Anglais entrèrent triomphants dans le Maine, assiégèrent le Mans, et s'en emparèrent après une belle résistance : ils reprirent également Mayenne et Beaumont en 1425 : bientôt, le château de Saint-Cénery tomba aussi en leur pouvoir. Ils se montrèrent trèr fiers de ces conquêtes ; et ce fut le duc Jean de Bedfort, régent de Henri VI, qui reçut les titres de duc d'Anjou, de comte du Maine, de vicomte de Beaumont et de duc d'Alençon. Thomas de Montaigu, comte de Salisbury, celui qui avait amené les troupes anglaises de Verneuil dans le Maine, reçut comme nous l'avons dit, le titre de comte du Perche.

Cependant le brave Ambroise de Loré ne se laissait point décourager par les succès de ses ennemis. Il battit les Anglais à Ambrières, et leur prit plusieurs places, en 1423 et 1425. D'un autre côté, les habitants du Mans avaient d'eux-mêmes introduit les Français dans leur ville. Le comte de Suffolk, qui y commandait pour les Anglais, se retira dans le château, et fit savoir à Jean Talbot, qui commandait à Alençon, qu'il n'avait plus de vivres que pour trois jours. Talbot, qui était l'un des meilleurs capitaines de ce temps-là, courut à la tête de ses troupes au secours de son compagnon d'armes, et chassa entièrement les Français du Mans en 1428.

L'année précédente, 1427, Ambroise de Loré avait cependant pu encore arracher aux Anglais la Ferté-Bernard et Nogent-le-Rotrou, tandis que quelques-uns de ses compagnons d'armes prenaient Châteauneuf-en-Thymerais.

En cette même année 1427, on traita de la rançon de notre duc Jean II, prisonnier des Anglais depuis la bataille de Verneuil. Cette rançon fut fixée le 24 mai à cent soixante mille sols d'or, plus huit mille livres pour sa dépense, en tout plus de cent mille écus d'or, qu'il eut beaucoup de peine à payer. Aussi l'affaire traîna-t-elle en longueur jusqu'en 1429, et Jean se trouva alors libre juste à point pour être témoin des grands événements qui allaient s'accomplir, et auxquels il allait prendre une part importante.

En 1428, le comte de Salisbury avait été rappelé par ses affaires au-delà de la Manche, puis il revint en France, au mois

de juillet, et mit le siège devant Orléans. Mais, pour dégager le terrain et assurer sa conquête, il ordonna que l'on démolit au loin les châteaux fortifiés. De ce nombre furent dans nos contrées ceux de Saint-Paul-sur-Sarthe, près Mamers, de Mamers même, de Montizambert, de la Perrière, de Rémalard, de Villeray, de Husson, la tour de Ballon, en Saint-Cyr. On acheva aussi de détruire le château du Theil. Le comte Anglais reprit en passant celui de Nogent sur le brave Giraud de la Pallière, à qui Ambroise de Loré l'avait confié.

Châteauneuf en Thymerais eut le même sort. Les Anglais se conduisirent en pillards et en tyrans, et ils s'aliénèrent ainsi les esprits. Ce fut le commencement de leur chute. Salisbury fut tué au siège d'Orléans le 17 octobre 1428. Il désigna le comte de Warwick pour lui succéder dans le commandement en chef de l'armée.

Mais la divine Providence avait enfin résolu d'arracher la France aux étrangers et de terminer la guerre de cent ans. Elle avait choisi pour cette grande œuvre l'instrument le plus faible qu'on pût imaginer : une simple jeune fille presque une enfant. Nous avons nommé Jeanne d'Arc, qui allait plus faire à la tête des Français que les guerriers les plus braves et les plus renommés.

Apparition de Jeanne d'Arc

Jeanne était née en Lorraine, au petit village de Domrémy, paroisse de Greux, entre Neufchâteau et Vaucouleurs. Dès sa première enfance, elle avait vécu au milieu des armes et avait conçu la plus grande aversion pour la guerre civile, et pour les Anglais, dont l'occupation occasionnait ces malheurs. Elle eut des révélations, vit des personnages célestes, et entendit des voies divines. Bientôt elle fut assurée qu'elle avait pour mission de délivrer la France des Anglais et de faire sacrer à Reims le roi Charles VII.

Enfin, elle reçut d'en haut un ordre formel : « Tu iras, lui dit un personnage qu'elle crut être saint Michel, tu iras trouver messire Robert de Baudricourt, capitaine de Vaucouleurs, et il te baillera des gens que tu conduiras au Dauphin. » Jeanne fortifiée par cette parole céleste, franchit tous les obstacles, et se présenta à Baudricourt qui la reçut fort mal et la congédia en

lui adressant des paroles injurieuses. Bientôt cependant il se radoucit un peu, tout en continuant à regarder la jeune fille comme folle ; puis enfin il consentit à l'adresser au Dauphin, et lui accorda les hommes qu'elle lui demandait.

Elle partit avec eux de Vaucouleurs le 13 février 1429, vêtue d'un costume militaire proportionné à sa taille, et, onze jours après, le 24 février, elle arrivait à Chinon, près de Charles VII. Ce prince la fit recevoir avec honneur par Jean de Gaucourt, capitaine de Chinon et grand-maître de la maison du roi : il la logea dans une tour du château du Couldray, et le roi se demanda s'il devait la recevoir, contre l'avis d'un grand nombre de ses chefs militaires qui disaient « que c'était une trufferie, et à mille choses que elle dist, l'on ne ajoutait point de foy. »

Au bout de deux jours, Charles VII résolut de recevoir Jeanne en grand appareil. Elle parut à la cour sans timidité comme sans effronterie, ainsi qu'il convenait *á une povre petite bergerette* ; elle parla au Dauphin et lui promit qu'en peu de temps, elle lui livrerait Orléans, et le ferait sacrer à Reims. Jean II d'Alençon était présent à cette première entrevue. Charles hésita encore ; mais Jeanne ayant demandé à lui parler en secret, lui révéla une prière qu'il avait faite au Seigneur, et dont il n'avait jamais fait part à personne, ce qui le surprit tellement qu'il n'hésita plus à reconnaître en Jeanne une mission surnaturelle. La jeune fille fut armée après qu'on lui eut fait subir quelques épreuves, et choisit un étendard qui portait pour seule inscription ces mots en gros caractères : *Jhesus, Maria.* Elle partit ainsi pour Orléans, accompagnée des deux maréchaux de France Saint-Sever et de Rais, de l'amiral de Culan, du sire de Gaucourt, d'Ambroise de Loré, de la Hire et d'autres chefs célèbres. Ambroise de Loré, le brave chevalier d'Alençon, fut chargé de l'accompagner partout où elle irait.

Après avoir fait connaissance avec le bâtard d'Orléans, Dunois et sauvé un convoi considérable, destiné aux Français assiégés dans Orléans par le comte de Salisbury, la pucelle entra elle-même dans la ville le 29 avril 1429, à huit heures du soir, et dès le matin du 30, elle décida avec Dunois qu'il fallait prendre l'offensive. Jeanne fit elle-même une reconnaissance le 1er mai ; et le lendemain, 2 mai, elle étudia avec soin l'ensemble des travaux des Anglais. Le 3 mai, les Français reçurent des

renforts; le 4, toute leur armée était réunie, et le 5, on commença l'attaque des ouvrages anglais dont quelques-uns furent détruits : le 6, les ennemis furent forcés de se réfugier dans le fort des Tournelles.

Ce fort lui-même fut attaqué le 7 mai. Jeanne y fut blessée, comme elle l'avait prédit elle-même ; mais elle affirma qu'aussitôt que son étendard aurait touché les murs, le fort serait aux Français. Le soir en effet cet étendard avait touché les murs du fort : « Tout est vostre ! » s'écria Jeanne ; et le fort en effet fut aussitôt emporté avec une facilité étonnante. Un grand nombre d'Anglais y périrent : les autres se noyèrent dans la Loire, le pont qu'ils avaient choisi pour opérer leur retraite s'étant rompu sous leur poids. Le général anglais Gladesdale, qui avait injurié Jeanne, fut un de ceux que le fleuve engloutit sous ses ondes. La joie d'Orléans fut complète : on sentait venir de loin la délivrance.

Le lendemain 8 mai, les Anglais abandonnèrent complètement la rive droite de la Loire, et se disposèrent en bataille sur l'autre rive. Jeanne rangea les Français en face d'eux ; mais les Anglais tournèrent le dos et s'enfuirent : Orléans était délivré. Une procession fut organisée dans cette ville, pour rappeler l'anniversaire de cette glorieuse et heureuse journée : cette procession, fixée au 8 mai, se fait encore de nos jours.

Tout le royaume prit part à la délivrance d'Orléans. On se demanda quelle était cette merveilleuse jeune fille qui l'avait opérée, et l'espérance renaquit dans tous les cœurs. Quant à Jeanne, cinq jours seulement après la levée du siège, le 13 mai, elle prit congé des bourgeois d'Orléans, qui pleurèrent en la quittant, et lui offrirent leurs biens et leurs personnes. Elle arriva le même jour à Blois, où Charles VII lui fit grande chère, et la reçut avec beaucoup d'honneur : toute la cour imita la conduite du roi envers la Pucelle. Mais sans se laisser énivrer par tant de gloire, Jeanne déclara au jeune roi qu'il devait sans retard aller se faire sacrer à Reims : « Je ne durerai qu'un an ou guère plus, disait-elle, il me faut donc bien employer. » Ce fut Jean II d'Alençon qui rapporta plus tard, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, ces paroles qu'il avait entendues lui-même.

Cependant tout le monde n'acceptait pas le conseil de Jeanne :

les principaux chefs de l'armée voulaient qu'on allât attaquer les Anglais en Normandie. Mais la Pucelle prouva que son dessein venait d'en haut et l'emporta sur les chefs, malgré sa faiblesse. Cependant on résolut, avant de marcher sur Reims, de déloger les Anglais des places fortes qu'ils avaient encore sur les rives de la Loire. L'armée chargée de faire cette campagne fut confiée à Jean d'Alençon, qui reçut l'ordre exprès *d'user et faire* par le conseil de la Pucelle. Le duc accepta tout, et Jeanne assura le roi que son armée serait assez nombreuse, parce que tout le monde voudrait se joindre à elle : ce fut ce qui arriva en effet.

Le rendez-vous des troupes avait été fixé à Gien. Nous avons vu que Jean d'Alençon avait été fait prisonnier par les Anglais à Verneuil, et n'avait obtenu d'eux sa liberté qu'au prix d'une rançon considérable. Marie d'Avrincourt, qu'il avait épousée après la mort de sa première femme, Jeanne d'Orléans, ne le voyait partir qu'à regret pour sa nouvelle expédition. Elle fit part de ses craintes à Jeanne, et lui dit que si son mari la croyait, il demeurerait : « N'ayez doubte, Madame, lui répondit la Pucelle, vous le rameneray sain et sauf, et aussi bien en point, voire même en meilleur état qu'il n'est à présent. »

Cette promesse rassura pleinement la duchesse dans laquelle l'abbé Gaulier, dans un travail récent sur Marie d'Armagnac, dont nous parlerons plus tard, voit encore Jeanne d'Orléans, qu'il fait vivre jusqu'en 1432.

L'armée reçut alors un contingent nombreux envoyé par Guy de Laval, l'un des plus puissants seigneurs de l'ouest. Ce seigneur vit Jeanne et fut fasciné par l'ascendant qu'elle exerçait autour d'elle ; il en rendit compte à sa mère et à son aïeule dans une lettre très remarquable où il leur apprend que Jean d'Alençon, le bâtard d'Orléans, Dunois, et le sire de Gaucourt devaient partir de Selles-en-Berry, et se mettre à la suite de Jeanne. Guy de Laval croyait peu au voyage de Reims ; mais il espérait toutefois dans le secours de Dieu, qui ne devait pas en effet manquer aux guerriers.

On partit de Loches avec six cents lances, c'est-à-dire dix-huit cents hommes : le 10 juin, on arriva à Orléans, où l'on trouva rassemblés quatre ou cinq mille gens de guerre. Malgré la faiblesse numérique de cette armée, Jeanne assurait que les Anglais lui étaient livrés.

Dès le lendemain, 11 juin, on se porta sur la rive gauche de la Loire, pour assiéger Jargeau, place située à vingt kilomètres à l'est d'Orléans. C'était une forteresse « bien habillée et pourvue de durs gens d'armes, bien vaillants en guerre. » Les Français s'étaient flattés d'y entrer par surprise ; mais le comte de Suffolk, qui y commandait, avait été prévenu à temps. Il était sorti de la ville et avait rangé sa garnison en bataille. Le choc des Anglais fut même si violent que les Français reculèrent. Mais Jeanne, ayant arraché sa bannière des mains du guidon qui la portait, se jeta la première de tous, au milieu des rangs ennemis : « Courons dessus ! » s'écria-t-elle. Les soldats et les chevaliers se précipitèrent à sa suite sur les Anglais qui furent refoulés dans la ville, et obligés d'abandonner les faubourgs.

Le lendemain, on prépara les machines de siège, et l'on fut tout surpris de voir que Jeanne, sans avoir jamais rien appris, s'entendait merveilleusement à les disposer. Elle sauva même, par la justesse de son coup d'œil, la vie à Jean d'Alençon. Ce prince s'était trop avancé pour reconnaître les dehors de la place : « Eloignez-vous, lui cria Jeanne, ou cette bombarde va tirer sur vous, et vous tuer. » Le duc se retira, et aussitôt un gentilhomme d'Anjou fut tué à la place qu'il venait de quitter.

Le feu dura de part et d'autre pendant un jour et une nuit. On dirigeait contre une des tours de Jargeau une bombarde qu'on avait surnommée *la Bergère*, lorsque cette tour s'écroula avec un bruit terrible ; mais les Anglais tinrent bon, et la brèche ne fut jugée praticable qu'au matin du troisième jour. Le duc d'Alençon voulait différer l'assaut : « Ah ! gentil duc, lui dit Jeanne, as-tu donc peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? » Le comte de Suffolk demanda ensuite un délai de quinze jours. « Que les Anglais s'en aillent, s'écria la Pucelle, en tunique et en *gippon*, et ils auront la vie sauve, sinon, ils seront pris d'assaut. »

Les Anglais ne pouvaient pas accepter une pareille condition, et l'assaut commença. Les ennemis résistèrent « moult vertueusement, » et la lutte dura quatre heures. La Pucelle descendit elle-même dans les fossés, et monta à l'échelle à l'endroit où le combat était le plus acharné. Alors un des ennemis, « un

grand Angloys, un vigoureux garnement, » dit la Chronique, lança sur elle une pierre énorme, qui atteignit sa bannière, et se brisa en morceaux sur son casque. Jeanne roula au bas de l'échelle et tomba sur ses genoux. Déjà un grand cri de joie retentissait parmi les Anglais, lorsque Jeanne se releva en criant : « Amys, sus, sus ! ayez bon courage ! Notre sire a condempné les Angloys ; à cette heure, ils sont tous nostres. »

Les Français, en effet, s'élancèrent à l'escalade ; et la ville de Jargeau, si forte et si bien défendue, fut emportée le trente-septième jour après la délivrance d'Orléans. Le brave commandant Suffolk, se voyant entouré de toutes parts, chercha un chevalier auquel il pût se rendre sans déshonneur, et deux jeunes hommes auxquels il s'adressa lui ayant dit qu'ils n'étaient ni nobles, ni chevaliers, il en frappa un du plat de son épée et lui dit : « Maintenant te voilà chevalier, » et il se rendit à lui.

Onze cents Anglais avaient péri dans cette journée : les Français irrités massacrèrent encore un certain nombre de prisonniers : pour sauver Suffolk et les principaux chefs, Jean d'Alençon et Jeanne les expédièrent vers Orléans.

Bientôt l'armée partit de cette ville, et se dirigea vers Beaugency, qui fut investi le 15 juin 1429 : c'était en cette année un mercredi. Les plus grands seigneurs du royaume se pressaient autour de la Pucelle ; « et tous tant contents d'elle que plus ne pouvaient, disans que Dieu l'avait envoyée pour remettre le roi en sa seigneurie. » On prit en passant, sans guère s'arrêter, le pont de Meung, défendu par le sire de Scalles.

En arrivant sous les murs de Beaugency, on reçut des offres de service de la part d'Arthur de Richemont, ancien connétable de France. Ce secours arrivait fort à propos ; mais Arthur avait été relégué par le roi dans ses terres ; et, après délibération, il fut résolu qu'on ne transgresserait pas l'ordre royal en acceptant l'aide du connétable. Jean d'Alençon menaçait même de quitter l'armée, si l'on y admettait le duc de Richemont. Cependant, celui-ci approchait, et en même temps, on apprenait l'arrivée d'une armée anglaise, sous la conduite de Talbot.

Alors la Pucelle dit qu'il fallait s'entr'aider, et fit admettre Arthur, après lui avoir fait toutefois prêter serment de fidélité au roi. Cette résolution fut approuvée par Charles VII, sur la

demande de Jeanne : le monarque se trouvait alors à Sully, dix lieues *en amont* d'Orléans, sur la rive gauche de la Loire : il mit aussi pour condition que Richemont prêterait serment de fidélité. Cette admission assura à l'armée un secours de deux mille hommes.

Beaugency était commandé par Richard Guétin, bailli d'Evreux, qui demanda bientôt à capituler. On accorda aux Anglais des conditions honorables : ils sortirent de la ville le samedi matin, et se dirigèrent sur Meung. Alors un homme d'armes de la Hire vint annoncer que de nouveaux Anglais se présentaient pour combattre : c'était l'armée de Talbot. Jeanne dit au connétable de Richemont qu'elle comptait sur lui, bien qu'elle ne l'eût pas désiré. On rangea l'armée en bataille, et Jean d'Alençon, ayant demandé à la Pucelle ce qu'il fallait faire : « Avez-vous de bons éperons ? » lui répondit-elle à haute voix, de manière à être entendue de tous ceux qui l'entouraient. « Comment-çà ? s'écrièrent ceux-ci, est-ce pour fuir. » — « Nenni, répliqua Jeanne, ce sont les Angloys qui fuiront sans se deffendre : ils seront desconffits ; et avez besoin de bons esperons pour les poursuivre. »

Le duc d'Alençon, dans la déposition qu'il fit sur la Pucelle, ajouta qu'elle avait annoncé encore que cette victoire ne coûterait, pour ainsi dire, pas une goutte de sang au roi ! Mais les Anglais s'approchaient de plus en plus : « Voicy venir les Angloys, dit la Hire, et croy bien, a veoir leur contenance, que nous présenteront journée. » — « Frappons hardiment sur eux, s'écria Jeanne : ils ne seront guère sans prendre fuite. » En effet, dès la première attaque, les Anglais lâchèrent pied, et se replièrent sur Meung « en plus grand haste » qu'ils n'étaient venus. Ils firent sur le pont dont les nôtres étaient maîtres une tentative infructueuse, et abandonnèrent enfin l'entreprise.

Pendant ce temps, Beaugency était tombé aux mains de Jean d'Alençon : les ennemis ne s'arrêtèrent même pas à Meung : ils filèrent sur Janville. On hésita d'abord à les poursuivre ; mais, sur le conseil de Jeanne, on forma, sous les ordres de la Hire, une avant-garde, chargée de pousser l'ennemi l'épée dans les reins, tandis que le gros de l'armée, sous les ordres du duc d'Alençon, d'Arthur de Richemont et de Jeanne « venait par cette belle Beauce, en bien grand train et belle ordonnance. »

Les Anglais avaient coutume, comme nous l'avons vu à Azincourt, de s'entourer de palissades, pour se défendre contre leurs ennemis. La Hire les poursuivit avec ardeur à la tête de son avant-garde, et il lança, au travers des plaines de la Beauce, alors couvertes de bois taillis, une reconnaissance de soixante ou quatre-vingts hommes. Ceux-ci avaient déjà fait environ cinq lieues, lorsqu'un cerf, fuyant devant eux, alla donner contre les avant-postes anglais. Ceux-ci s'écrièrent à la vue de l'animal ; et les hommes d'armes français, ainsi avertis de leur présence, allèrent le rapporter à la Hire, qui n'hésita pas à attaquer ces avant-postes à la tête de ses quinze cents hommes. Déjà les Anglais battaient en retraite, quand le gros de l'armée française arriva et changea cette retraite en une complète déroute. Il se fit un effroyable carnage des Anglais. Falstaf, qui les commandait, et bon nombre de ses compagnons, ne se sauvèrent que grâce à la vitesse de leurs chevaux. Les fantassins se dispersèrent dans les bois qui environnent le village de Patay.

Alors commença pour les Français l'usage des éperons, comme l'avait prédit Jeanne. Les hérauts anglais comptèrent deux ou trois mille de leurs morts sur la place. Talbot, abandonné des siens, se battit comme un héros, jusqu'à ce qu'enfin, voyant que tout était perdu, il se rendit à merci à un archer de Xaintrailles. Le sire de Scalles fut pris aussi, avec un certain nombre de braves capitaines. Cette grande victoire de Patay n'avait coûté aux Français, selon la prédiction de Jeanne, qu'un seul gentilhomme. Les Anglais voulurent entrer dans Jauville ; mais les habitants leur fermèrent les portes, et accueillirent avec joie les vainqueurs.

Jean d'Alençon s'approcha le soir de l'illustre Talbot, et lui dit : « Messire Talbot : vous ne vous attendiez ce matin à rien de semblable. » — « C'est le sort de la guerre, » répondit Talbot. On lui montra alors des prophéties attribuées à Merlin, qui annonçaient que la France serait délivrée par une vierge. Alors, Jeanne dit au duc d'Alençon : « Il est temps d'aller devers le gentil roi Charles, pour le mettre à son chemin de son sacre à Reims. » Et ils rejoignirent le roi Charles VII dans la ville de Gien.

Le roi fit grande fête à la Pucelle, et à son cousin, le duc

d'Alençon : on parla dans l'entrevue du voyage de Reims ; mais les chefs voulaient toujours que l'on commençât à opérer par la Normandie ; et Jean d'Alençon, qui voyait là une occasion de recouvrer ses états, encore entre les mains des Anglais, se montrait favorable à ce projet, mais tout le monde finit par se rendre à l'avis de Jeanne, et le mardi 29 juin 1429, l'armée partit de Gien pour se diriger vers Reims.

Tous les chefs, excepté le connétable Arthur de Richemont, et le comte de la Marche, qui était aussi en disgrâce auprès du roi, firent partie de cette expédition. Le maréchal de Boussac, le sire de Raiz, la Hire, et Xaintrailles étaient à l'avant-garde. L'armée comptait douze mille combattants. On arriva devant Auxerre, occupée alors par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. Celui-ci envoya un serviteur de Jean de la Trémouille à son frère, Georges de la Trémouille, gouverneur du roi, pour demander un arrangement. La Trémouille accepta et mit seulement pour condition que les villes fourniraient des vivres à l'armée française. Cette composition causa beaucoup de déplaisir à Jeanne et aux chefs de l'armée. On accusa la Trémouille de s'être laissé corrompre par de l'argent, et la chose n'est malheureusement que trop probable.

Cependant le roi, continuant sa marche, reçut la soumission volontaire de Saint-Florentin et de plusieurs bourgades. On arriva à Troyes, que l'on somma de se rendre ; mais les bourgeois de cette ville traitèrent Jeanne de *Cocquarde* et de fille pleine du diable. Puis, joignant l'effet aux paroles, la ville s'unit avec Châlons-sur-Marne et Reims, en faveur de Henri VI et du duc de Bedford.

L'armée du roi de France, qui n'avait pas d'artillerie pour faire le siège de la ville, campa autour et eut bientôt affamé les habitants. Ceux-ci tinrent cependant cinq ou six jours, croyant par leur retard, obliger les Français à s'éloigner. Charles VII assembla son conseil et on résolut de s'en remettre au jugement de Jeanne. Pendant que chacun donnait son avis, Jeanne elle-même se fit introduire dans la salle. On lui exposa ce dont il était question ; et la jeune guerrière, après avoir demandé si elle serait crue, déclara que Troyes serait prise sous trois jours.

Alors, on lui permit de conduire les troupes à l'assaut, et

bientôt la ville demanda à se rendre. Le roi y entra le 9 juillet 1429 avec l'aide de Jeanne ; et il délivra tous les prisonniers français que les Anglais y tenaient renfermés. Ambroise de Loré fut nommé gouverneur de la ville et des environs.

Châlons ne fit ensuite aucune résistance, et Jeanne promit qu'il en serait de même de Reims. La prophétie s'accomplit en effet de point en point. Le sire de Châtillon et le sire de Saveuse, qui commandaient cette dernière ville, n'y avaient qu'une faible garnison : ils ne purent persuader aux bourgeois de les aider à se défendre, et ils évacuèrent la ville.

Le pape Pie II dit que les Anglais eurent un moment la pensée d'emporter la sainte Ampoule, afin que le roi ne pût être sacré selon le rite ordinaire des rois de France. Cependant il est certain que le dessein ne s'exécuta pas, puisque la sainte Ampoule servit comme auparavant aux cérémonies des sacres, jusqu'à celui de Charles X.

Le roi Charles VII fit son entrée triomphale à Reims, le 16 juillet, au milieu d'un peuple innombrable, qui criait : « Noël ! Noël !! » Et auprès de lui chevauchait la Pucelle, qui fut « moult regardée ». On chanta le *Te Deum*, et on décida que le sacre aurait lieu le lendemain, 17 juillet, qui était un dimanche.

Tout ce qui était nécessaire pour la cérémonie fut disposé à la cathédrale dès avant le jour, et Charles, qui n'était pas encore chevalier, se fit recevoir dans l'Ordre par son cousin, Jean d'Alençon. Tous les seigneurs présents à Reims se rassemblèrent de bonne heure, dans l'église cathédrale de Notre-Dame, où se faisait toujours la cérémonie du sacre des rois de France.

Le héraut d'armes appela d'abord par leurs noms les six pairs laïques du royaume. C'étaient les ducs de Bourgogne, de Normandie et d'Aquitaine, et les comtes de Flandre, de Toulouse et de Champagne. Aucun de ces six seigneurs n'étaient présents : le roi désigna, pour les remplacer le duc d'Alençon, les comtes de Clermont et de Vendôme ; et enfin les sires de la Trémouille, de Beaumanoir et de Laval.

Pour tenir lieu des six pairs ecclésiastiques, on désigna l'archevêque de Reims, l'évêque d'Orléans, l'évêque de Séez Robert de Rouvres, l'évêque de Châlons, et deux autres prélats dont les noms se sont perdus dans la suite des temps.

Jeanne était debout près de l'autel, son étendard à la main, parce que, disait-elle, plus tard dans son procès, « *il avait été à la peine, il devait être au triomphe.* »

Le roi s'agenouilla pour recevoir la bénédiction de l'Eglise : l'archevêque de Reims lui fit jurer de défendre les privilèges ecclésiastiques, et de s'opposer de toute sa puissance à l'extension des hérésies. Ensuite la cérémonie du sacre s'accomplit avec solennité, et l'on rapporta la sainte Ampoule à l'abbaye de Saint-Remy, où elle reposait ordinairement.

Alors Jeanne se jeta à genoux devant Charles VII, lui représenta que sa mission était finie puisqu'elle l'avait fait sacrer à Reims, comme elle l'avait promis ; elle demandait donc la faveur de pouvoir se retirer de nouveau dans la vie obscure et cachée de la campagne. Mais le roi, qui voyait la puissance qu'elle exerçait à la tête des armées, ne put se résoudre à la laisser partir, et Jeanne n'eut pas le courage d'insister assez pour arracher la permission qu'elle demandait. Elle resta donc ce qu'elle était ; mais, sentant que le bras de Dieu s'était désormais retiré d'elle, elle s'abstint désormais d'imposer ses volontés comme elle le faisait auparavant. Elle écrivit d'abord au duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, pour l'adjurer de faire la paix avec le roi de France. La lettre fut conservée par ordre du duc, dans les archives de la ville de Lille, qui lui appartenait ainsi que la Flandre tout entière ; mais elle demeura sans réponse. Toutefois, Philippe changea désormais de conduite envers le roi Charles VII.

Le roi ne resta que trois jours à Reims, et en repartit le 20 juillet, pour faire, selon la coutume des rois nouvellement sacrés, un pélerinage au tombeau de saint Marculphe ou Marcou, à Corbény, bourg situé à cinq lieues de Reims.

Peu de jours après, il soumettait la forteresse de Vailly. Ensuite, les députés de Laon et de Soissons lui apportèrent les clefs de ces deux bonnes et fortes villes. Charles alla passer trois jours à Soissons, dont les habitants l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie. Il y reçut encore la nouvelle de la soumission volontaire de Provins, de Crécy-en-Brie, de Coulommiers et de plusieurs autres places importantes. Les garnisons anglaises s'étaient refugiées à Château-Thierry, et les Français menaçaient la capitale.

Le duc de Bedford sortit en armes, et envoya à Charles VII une lettre de défi. Charles répondit que Bedford aurait peu de peine à le trouver, puisqu'il le cherchait lui-même de son côté. Il se dirigea vers le château de Nangis ; mais Bedford ne parut pas, et se concentra dans la défense de Paris.

L'armée française campait à Dammartin, quand elle rencontra les Anglais campés à Mitri : toutefois, on se borna à une simple escarmouche, au village de Thieux, sur la Beuronne : le régent anglais se replia sur Paris, et Charles reçut la soumission des deux villes de Compiègne et de Beauvais. Les habitants de cette dernière ville venaient alors de chasser leur évêque, Pierre Cauchon, créature des Anglais, que nous verrons bientôt reparaître tristement dans cette histoire.

Alors les deux armées se reportèrent du côté de l'Oise ; le duc de Bedford se dirigea sur Senlis, et vint camper au mont Pilon, tandis que Charles VII s'établissait à quelque distance, au village de Baron. Après quelques escarmouches, les Français se replièrent sur Compiègne, et Bedford revint à Paris. Mais aussitôt qu'il eut quitté Senlis, cette ville se déclara pour Charles VII : surtout les nobles se révoltèrent, et chassèrent les Anglais des villes et des châteaux. Etrepagny fut emporté par la Hire, et la Normandie se trouva menacée de deux côtés à la fois, car du côté du midi, les anciens adversaires des Anglais, encouragés par les succès de Jeanne, avaient travaillé avec courage, et repris Laval et Saint-Cénery-le-Gérey : cette dernière place fut confiée à Ambroise de Loré, alors revenu des expéditions qu'il avait faites en compagnie de Jeanne d'Arc. En vain les Anglais assiégèrent-ils avec fureur cet antique château des Giroie. Loré se moqua de leurs efforts et les renvoya tout honteux à Alençon. Pendant ce temps-là le vaillant capitaine Ferbourg, originaire de Bretagne, avait chassé la garnison anglaise du château de Bonmoulins, dont le duc d'Alençon lui donna le gouvernement.

Bedford, voyant la Normandie ainsi attaquée, quitta pour la troisième fois Paris, et se dirigea du côté de Rouen. Charles VII l'ayant appris, se rapprocha de la capitale, et vint camper à Saint-Denis. Le lendemain, qui était le 30 août, le duc d'Alençon et le comte de Clermont, occupèrent la Chapelle, et les chevaliers royalistes vinrent chevaucher jusqu'à la porte Saint-Honoré.

Cependant les Parisiens tenaient pour Bedford ; sur le conseil de la Pucelle, on résolut de commencer le siège de la capitale ; et le jeudi, 8 septembre, on se prépara à donner l'assaut. Le roi était resté à l'arrière-garde à Saint-Denis ; mais on remarquait dans l'armée royale : la Pucelle, le duc d'Alençon, les comtes de Clermont, de Vendôme et de Laval, les maréchaux de Saint-Séver et de Rays, les chevaliers la Hire et Xaintrailles.

L'artillerie française fit merveille : le duc d'Alençon et le comte de Clermont, Charles de Bourbon étaient embusqués derrière les hauteurs voisines. On franchit le premier fossé : Jeanne s'arrêta au bord du second, qui était plus profond et rempli d'eau. Elle tenait sa bannière haute et criait : « Rendez la ville au roi de France ! » Un archer, après lui avoir répondu par des outrages, décocha contre elle une flèche, qui lui traversa la jambe de part en part. Couchée sur le revers du tertre qui séparait les deux fossés, l'héroïne ordonnait encore l'assaut; mais la nuit approchait : les troupes se trouvaient lasses après six heures de combat : le sire de la Trémouille envoya l'ordre de se replier sur Saint-Denis. Jeanne resta la dernière, et refusait de se retirer, jusqu'à ce qu'enfin le duc d'Alençon vint la chercher lui-même, et parvint à la décider à la retraite.

Alors on résolut de conduire la cour au midi de la Loire, et il résulta de cette décision que les bourgeois des villes du nord, qui étaient près de se livrer au roi, furent découragés, et l'abandonnèrent. Jeanne suivit Charles VII à Gien et à Bourges, et se fit remarquer par ses vertus durant la paix, comme elle s'était fait remarquer par son courage pendant la guerre. Le roi lui octroya, ainsi qu'à toute sa famille des lettres de noblesse. Mais toujours active et désireuse de délivrer la France, elle profita des loisirs que lui laissait l'hiver pour prendre Saint-Pierre-le-Moutier, forteresse située entre l'Allier et la Loire. Elle attaqua ensuite malgré elle la Charité-sur-Loire ; mais elle échoua dans son entreprise. Cet insuccès d'une expédition commencée par les chefs contre sa volonté, lui montra qu'elle n'avait plus le même empire sur l'esprit de l'armée et la découragea : elle se porta toute triste sur Melun, assiégée par une armée anglaise. Là elle eut une vision, et annonça à ses compagnons « qu'elle serait prise avant la Sainct-Jehan. » Mais ses saintes ne lui avaient point dit ce qui lui arriverait ensuite.

La jeune guerrière revint à Sully-sur-Loire ; mais elle se porta pendant le carême de 1430, vers Sugny-sur-Marne, attaquée par les Anglais. Pendant ce temps, la Hire avait pris Louviers ; et le 25 avril, les Français se rendirent maîtres de Saint-Maur-les-Fossés, près Paris. Quant à Jeanne, elle battit à travers la campagne les partis anglais, et fit prisonnier le chef bourguignon Franquet, d'Arras, qui eut la tête tranchée à cause des brigandages dont il s'était rendu coupable pendant la guerre.

De Lagny, Jeanne marcha sur Compiègne, et voulut aller au secours de Pont-à-Soissy, aujourd'hui Choisy-au-Bac. Mais elle fut obligée de se retirer avant même d'avoir vu l'ennemi ; et, par malheur, Soissons, qui se trouvait sur la route qui la conduisait à Compiègne était entre les mains d'un traître, nommé Guichat Bournel. Celui-ci ferma ses portes à l'armée française, et livra ses forts aux Anglais. Alors, les lieutenants de Charles VII, découragés, se retirèrent du côté de la Loire ; mais Jeanne tint bon à Compiègne ; et, dans la crainte d'un siège de cette ville, elle manda autour d'elle de tous côtés des chevaliers et des hommes d'armes. Un certain nombre répondirent à son appel, entre autres le vaillant Poton Xaintrailles et « maître Jehan le Lorrain avec sa couleuvrine. » Deux mille hommes se réunirent à ces valeureux chefs : ils se mirent en campagne, poursuivirent l'ennemi, jusqu'à Noyon qu'ils faillirent prendre, et revinrent chargés d'un riche butin. Mais Choisy fut forcé de se rendre aux Bourguignons, qui en démolirent les murailles et se dirigèrent ensuite sur Compiègne.

Jeanne était alors en campagne, mais elle jura qu'elle rentrerait en ville malgré les ennemis : « Par mon sainct Martin, dit-elle, nous sommes assez. Je croy voir mes bons amis de Compiègne. »

Partie de Crespy-en-Valois le 23 mai 1430, elle introduisit la nuit dans la ville assiégée un petit corps de troupes, à la grande joie des habitants. Mais les Anglais serraient de plus en plus la place, et l'enfermaient comme dans un cercle de fer. Jeanne résolut de briser cette terrible étreinte, et sortit le 24 mai, veille de l'Ascension, à la tête d'un bataillon nombreux.

Elle refoula d'abord les lignes ennemies ; mais les Anglais et les Bourguignons étaient si nombreux qu'elle ne put les pousser

que jusqu'à moitié chemin. Les Français commencèrent alors à lâcher pied, et Jeanne fut impuissante à les retenir. Au moins voulut-elle marcher la dernière, en faisant sans cesse face à l'ennemi.

Les Anglais reconnurent son étendard, et manœuvrèrent de manière à couper sa troupe, et à l'envelopper avec ceux qui l'entouraient. Les Français virent le mouvement, prirent peur et se précipitèrent en désordre vers la barrière du pont, qui n'était qu'à demi ouverte, parce qu'on craignait que l'ennemi n'entrât dans la ville à la faveur du désordre. Les Bourguignons firent en ce moment une charge terrible, et un certain nombre de Français se précipitèrent tout armés dans la rivière, laissant Jeanne entourée d'ennemis, qui portaient sur elle tout leur effort. Elle parvint cependant jusqu'au fossé du boulevard placé devant le pont : toutes les cloches de Compiègne sonnèrent l'alarme ; mais personne ne s'avança pour sauver la libératrice de la France.

Cependant, Jeanne demeura digne d'elle-même et elle ne cessa d'exhorter ses compagnons. Enfin, elle fut entraînée par un gros de fuyards, et trouva l'entrée du boulevard fermée à cause des ennemis, qui s'y jetaient pêle-mêle avec les Français. Elle se défendait toujours ; et, se trouvant à bout de forces, elle voulait au moins gagner la route de la Picardie, lorsqu'un archer, l'ayant saisie par sa cotte d'armes, la renversa de cheval ; mais elle refusa de se rendre, et il fallut s'en emparer par force. Lionel, bâtard de Vendôme, l'emmena prisonnière à Marigny, et la vendit à Jean de Luxembourg, qui la mit sous bonne garde.

La libératrice de la France était donc désormais entre les mains de ses mortels ennemis. Nous ne ferons que résumer succinctement la suite de sa vie, qui ne rentre plus dans notre sujet, puisque le duc d'Alençon et Ambroise de Loré n'eurent plus désormais aucun rapport avec elle.

Jeanne fut traînée de prison en prison, et enfin conduite à Rouen, où elle fut remise le 3 janvier 1431, par lettres royales, à l'infâme Pierre Cauchon, cet évêque de Beauvais dont nous avons déjà parlé, et qui représentait l'autorité ecclésiastique. Ce malheureux, vendu aux Anglais, ouvrit l'instruction du procès de Jeanne le 9 janvier, et ce fut le 21 février qu'il l'appela

devant son tribunal ; depuis ce jour jusqu'au 17 mars, la jeune fille comparut dix-sept fois devant ses juges, qui lui posèrent les questions les plus embarrassantes. Elle répondit toujours avec rectitude, courage et noblesse. On rédigea enfin un acte d'accusation composé de soixante-dix articles, sur lesquels elle fut appelée à répondre le 27 mars, dans une séance solennelle, à laquelle assistèrent trente-six assesseurs.

On avait falsifié toutes les réponses de l'héroïne. Elle nia ce qu'on lui opposait, et en appela au tribunal de Dieu, le juge souverain. Mais malgré ses dénégations, elle fut déclarée sorcière, devineresse, fausse prophétesse, invocatrice et conjuratrice des mauvais esprits, superstitieuse, initiée et opiniâtrément vouée à la magie, mal instruite dans la foi catholique, schismatique sur l'article de la bulle *Unam, sanctam,* incertaine et fourvoyée sur quelques autres articles de foi, sacrilège, idolâtre, coupable d'apostasie dans la foi, maldisante et malfaisante, blasphématrice de Dieu et de ses saints, scandaleuse, séditieuse, trouble et obstacle à la paix, excitant à la guerre, cruellement altérée de sang humain et provoquant à son effusion, renonçant effrontément à la décence et à la retenue de son sexe pour se couvrir de l'habit et de l'armure des gens de guerre ; et pour ces choses *et d'autres encore*, abominable devant Dieu et parmi les hommes, violatrice des lois divines et naturelles et de la discipline ecclésiastique, séductrice des peuples et des princes, coupable de mépris et d'outrages envers Dieu, en se laissant vénérer et adorer, offrant à baiser ses mains et ses habits, et usurpant ainsi un culte hérétique « *ou du moins véhémentement suspect d'hérésie.* »

Cet amas de stupides injures était trop exagéré pour trouver le moindre crédit parmi les hommes sérieux. Le 9 mai, la jeune vierge fut conduite dans la grosse tour de Rouen, pour être soumise à la question « *tormentis instantibus* » dit le procès-verbal de cette séance. Mais Jeanne fut à la hauteur des tourments : « Vous me feriez arracher les membres et partir l'âme du corps, dit-elle à Pierre Cauchon, que je ne vous en dirais pas davantage. » « Et si je vous disais quelque chose, je dirais toujours ensuite que vous me l'avez fait dire par force. »

En face de cette fermeté, on lui épargna les tourments, dont on se contenta de la menacer. Le 23 mai, elle fut interpellée

pour la dernière fois ; et, sur son refus formel de dire rien de plus qu'elle n'avait dit, on lui dénonça que le lendemain sa sentence lui serait lue au cimetière de Saint-Ouen. Le 24 mai, donc, un an, jour pour jour, après qu'elle avait été prise à Compiègne, elle fut amenée dans ce cimetière, où l'on avait dressé deux échafauds, l'un pour ses juges, l'autre pour elle. Jeanne écouta sans rien dire tant qu'on ne parla que d'elle ; mais le prédicateur ayant voulu accuser Charles VII, elle prit la parole et assura qu'il était excellent chrétien.

Elle refusa d'abjurer sa foi, c'est-à-dire de se reconnaître hérétique, disant qu'elle s'en rapportait au jugement de l'Eglise sur la valeur de sa croyance. Un premier jugement la condamna à une prison perpétuelle. On lui défendit de porter des habits d'hommes, et elle obéit ; mais bientôt on lui enleva ses habits de femme; puis, lorsqu'elle eut revêtu par nécessité des habits d'hommes, Pierre Cauchon, ayant été appelé, constata avec scandale cette désobéissance, et on recommença une nouvelle procédure. A la suite de cette ignoble comédie, le 29 mai, les juges décidèrent que Jeanne serait livrée au bras séculier, pour être exécutée le lendemain.

Mort de Jeanne d'Arc

Le 30 mai en effet, la glorieuse Pucelle, en habit de femme, prenait place sur la lugubre charrette, pour être conduite sur la place du Vieux-Marché, aujourd'hui Place de la Pucelle. Elle monta sur le bûcher, et bientôt les flammes atteignirent son corps et l'étouffèrent, pendant qu'elle invoquait sans cesse et jusqu'à la fin le saint nom de Jésus. Les Anglais venaient de se couvrir d'une honte ineffaçable, en se vengeant aussi bassement de leur glorieuse ennemie. Leur crime ne devait pas leur profiter ; et Dunois, avec les autres lieutenants de Charles VII, allaient en assez peu de temps les chasser entièrement de France. Nous examinerons seulement ce qui leur arriva dans le diocèse de Séez et dans les environs.

Suite de la Guerre

Nous avons vu que Saint-Cénery-le-Gérey, avait été pris et confié à Ambroise de Loré qui y établit pour commandant son

lieutenant Jean Armange. Les Anglais ne cessaient de faire des efforts pour reprendre cette forteresse, et il en résultait une guerre continuelle aux environs d'Alençon. Le duc Jean II dès avant son départ pour la grande expédition avec Jeanne d'Arc, avait entrepris une guerre contre le duc de Bretagne. Le siège de Pouancé fut le principal acte de cette campagne. Nous avons vu que, dans le même temps, le capitaine breton Ferbourg avait pris sur les Anglais le château de Bonmoulins ; mais ce capitaine s'était ensuite laissé aller à un certain mécontentement contre Charles VII, qui s'était montré peu reconnaissant des sacrifices qu'il avait faits pour lui, en lui préférant le duc de Bourbon, pour le nommer son lieutenant général.

Le duc d'Alençon de son côté, ne pouvait se faire payer de trente mille livres qui lui étaient dûes par le duc de Bretagne, et en 1431, il fit enlever et conduire prisonnier au fort de Pouancé, Guillaume de Malestroit, évêque de Nantes et chancelier de son débiteur. Mais la paix se fit bientôt après : l'évêque fut délivré, et le duc de Bretagne prit terme pour payer sa dette.

Le comte de Stafford fit irruption dans le Perche et s'en rendit maître, le 21 décembre 1431. Saint-Cénery fut de nouveau assiégé, mais toujours sans succès, et Ambroise de Loré battit les Anglais à Vivoin ; mais il fut blessé dans le combat, ainsi que Noël de Rémalard. Toutefois le brave Loré continua ses expéditions, et alla jusqu'à Caen attaquer les Anglais le 29 septembre 1432.

Les Anglais essuyaient en même temps une défaite à Argentan : un autre combat, livré près de Saint-Cénery, fut encore à l'avantage des Français ; mais Alençon renfermait dans son sein des germes de dissension, qui produisirent le 14 mai 1433, une véritable révolution et firent tort à la cause française. Les Anglais continuaient de courir en Normandie : le comte d'Arundel parvint à s'emparer de plusieurs petites places, et tomba sur Bonmoulins, où commandait encore Ferbourg, qui se montrait comme Ambroise de Loré, le fléau des Anglais. Ce vaillant chef fut cependant cette fois obligé de se rendre ; mais il sortit honorablement de sa forteresse, qu'Arundel fit détruire aussitôt. Le général anglais vint ensuite à Alençon, en 1434, et alla au mois de février, assiéger Saint-Cénery avec quinze mille

hommes et un matériel formidable. Le château se défendit vaillamment. Armange qui y commandait, comme nous l'avons vu, y perdit la vie. Arundel et son compagnon Saint-Aubin prirent la place, et la firent raser comme ils l'avaient fait à Bonmoulins. Le château ne s'est jamais relevé depuis.

Arundel se jeta ensuite sur le Maine, mais pour revenir bientôt en Normandie. Pendant ce temps Raoul de Jupilles, sire d'Aunou-sur-Orne et de Jupilles, au Maine, s'était emparé du fort de Saint-Martin-de-Séez. Mais il en fut bientôt après chassé par le capitaine anglais Falstaf, de la garnison d'Alençon, qui emporta la place d'assaut. Jupilles fut tué dans cette bataille, le 3 mars 1435. Il fut enterré dans l'église cathédrale.

On essaya alors de faire la paix, mais les négociations n'aboutirent pas. Cependant on parvint quelques temps après à conclure le traité d'Arras, le 21 septembre 1435. Ce fut alors que mourut la reine Isabeau de Bavière, et sa mort délivra la France d'une cause de troubles toujours renaissants. Le régent Bedford mourut à son tour le 13 septembre 1435. Dans le même temps, le duc de Bourgogne s'était réconcilié avec le roi, et cette réconciliation produisit les plus heureux effets. L'année suivante, 1436, Jean II d'Alençon envahit de nouveau la Bretagne. André de Laval et Ambroise de Loré furent envoyés par le roi en d'autres provinces. Ces deux vaillants guerriers reparurent peu dans notre pays. Ambroise de Loré mourut prévôt de Paris en 1446.

La Barbe-Bleue

Avant de continuer le récit des événements qui se pressaient à cette époque, nous devons revenir sur quelques détails qui serviront de complément à ce qui précède et en particulier signaler en passant les excès que commettait à cette époque Gilles de Laval, maréchal de Retz. On sait que ce sont les forfaits de ce seigneur qui ont servi de base au conte de la *Barbe-Bleue*. Ce misérable enlevait dans les environs de son château, des jeunes personnes sur lesquelles il assouvissait ses passions brutales, et il les faisait ensuite périr dans d'affreux supplices. Appelé à répondre de sa conduite devant la justice royale, il fut condamné à mort et soumis à un supplice douloureux, mais encore beaucoup trop doux pour un tel scélérat.

Etat de la Contrée

L'abbaye de Saint-Calais avait été détruite en 1364, pendant les dernières guerres. L'abbaye de Lonlay et les églises du Passais avaient été saccagées à diverses reprises, ainsi que l'abbaye de la Couture, celle de Saint-Vincent du Mans, et le prieuré de Solesmes. L'évêque du Mans était au temps où ces malheurs se succédaient, Adam Châtelain, élu en 1397. Trois ans après son élection, en 1400, cet évêque avait déjà dû soutenir un procès contre Gervais de Firal, vicomte de Domfront en Passais. Ce seigneur retenait, les biens du curé de Juvigny, qui s'était *homicidé* lui-même. Le vicomte avait été à la fin obligé de remettre ces biens entre les mains de l'évêque du Mans.

Un autre procès éclata encore entre le même évêque et Jean II d'Alençon, à propos du même vicomte de Domfront, qui cette fois, avait retenu en prison un clerc, contre le droit du temps. qui ne permettait pas qu'on livrât les clercs au pouvoir séculier, avant qu'ils n'eussent été jugés par un tribunal ecclésiastique. L'évêque réclamait, et le vicomte refusait de relaxer le clerc, à moins qu'on ne lui payât les frais *du cri de haro*. Le procès dura pendant vingt ans, de 1415 à 1435. Que devenait le clerc pendant ce long espace de temps ? Personne n'a pris la peine de nous le dire.

Adam Châtelain continua aussi les procès que son prédécesseur Pierre de Savoisy avait commencés avec le chapitre. Nous avons dit qu'il y avait à cette époque beaucoup de désordres dans le clergé. Le concile de Pise, tout en travaillant à éteindre le grand schisme d'Occident, avait eu à s'occuper du rétablissement de la discipline. La plus grande partie des abbés de la Normandie et du Maine y assistaient ; seul, l'abbé de Lonlay se trouvait absent du royaume. Les moines envoyèrent une députation pour le remplacer.

C'était le temps où saint Vincent Ferrier faisait retentir dans nos contrées sa sainte et puissante parole, qui contribua tant à corriger les mœurs du peuple. Le concile de Constance vint après celui de Pise, et parvint à terminer le grand schisme, la paix religieuse se rétablit enfin partout. Cette paix favorisa beaucoup le développement des bonnes œuvres. Une famille Ouvroin fonda la collégiale de Saint-Michel. Le prieuré de

Saint-Mars-du-Désert fut fondé en même temps, par Olivier Desprès, seigneur de Beaunay : le fameux et criminel Gilles de Laval vivait encore à cette époque. Les remords que lui causaient ses crimes, lui dérangèrent plus ou moins l'esprit, et l'on s'aperçut bientôt qu'il se livrait à des pratiques de sorcellerie. Encouragés par sa protection, les sorciers abondaient dans le pays, surtout au mont Margantin, près Domfront, et dans les ruines de l'antique cité des Arviens.

Parmi les personnages les plus remarquables que produisirent les églises de nos contrées à cette époque, on distingue Guillaume et Raoul de Lucé, tous deux à Saint-Denis-du-Maine, mais originaires du pays de Lucé, aujourd'hui au diocèse de Séez : tous deux étaient chanoines du Mans et furent successivement évêques de Maillezais, Robert de Rouvres, avant d'être évêque de Séez, avait aussi été chanoine prébendé du Mans. Thibaut-le-Moine, qui fut, comme nous l'avons vu, un instant son successeur, et devint ensuite évêque de Chartres, faisait aussi alors partie du clergé du Mans.

Un autre prêtre du même diocèse, Geoffroy de Beaumanoir, allait devenir abbé de Saint-Martin de Séez. Thomas Gillet, prêtre de Domfront, fut nommé aumônier de Jean II d'Alençon, et s'attira dans cette charge une réputation d'habileté, malheureusement trop mêlée d'intrigue. Il était partisan des Anglais, et poussait toujours les siens à trahir Charles VII. Catherin de Chahanay, abbé de Perseigne, fut nommé abbé de Saint-Calais, mais bientôt supplanté par Hugues de Chandieu.

L'abbaye de la Couture fut à cette époque complètement détruite : le prieuré de Solesmes eut le même sort ; mais son église allait acquérir une précieuse richesse. Le prieur d'alors, Guillaume Cheminart, fit commencer les groupes de statues qui excitent encore aujourd'hui l'admiration des visiteurs. Ce fut alors que le groupe de l'ensevelissement du Sauveur, qui occupe le fond du transept de droite et dans lequel on admire surtout la Sainte-Madeleine, fut sculpté par des artistes inconnus.

L'abbaye de Lonlay renouvela l'alliance qui l'unissait à celle de Saint-Martin-de-Séez. La très sainte Vierge ayant fait connaître qu'elle désirait dans le Passais un sanctuaire sur une colline d'où l'œil pût embrasser un large horizon, ce désir de la

Mère de Dieu donna naissance à l'église de Notre-Dame de Vignoux ou Lignoux sur le territoire de la paroisse de Couterne.

L'abbé de Saint-Vincent fut alors chargé par l'évêque Adam Châtelain, de visiter les domaines épiscopaux de Larchamp, d'Ambrières, de Céaulcé et de Segrie. Il y trouva tout détruit par la guerre, et prit les mesures nécessaires pour rétablir ces maisons.

Le Casuel des Prêtres

Les droits des prêtres pour les sépultures commençaient alors à s'établir. Les curés de Touraine, de Normandie et de Bretagne touchaient comme droit de sépulture un neuvième de la valeur des meubles du défunt : ceux du Maine, un dixième seulement. Arrangement peu pratique, qui occasionnait une foule de procès.

Thibaut-le-Moine Évêque de Séez

Pendant que ces événements se déroulaient sur la limite du diocèse de Séez, l'évêque de Robert de Rouvres, transféré à Maguelone, avait laissé son siège épiscopal à Thibaut-le-Moine, qui fut cinq mois après transféré à Chartres, et remplacé à Séez par Jean Chevalier, quatrième du nom.

CHAPITRE X

Jean IV, Chevalier, 54e Évêque de Séez

1434-1438

—

Avènement de Jean Chevalier. — Conciles de Florence et de Rouen. — Suite de la guerre. — Perceval de Caigny.

Jean Chevalier, que nous venons de voir monter sur le siège de saint Latuin en place de Thibaut-le-Moine, fut confirmé par le pape Eugène IV, le 21 mai 1434, d'après les registres du Vatican. Cependant Arthur du Monstier le fait monter sur le

siège épiscopal de Séez dès l'an 1432. Le nouvel évêque promit après son sacre obéissance à Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, en présence des deux grands vicaires du diocèse ; Jean Broilet et Guillaume Erard ; puis il jura fidélité au roi le 28 août suivant.

Concile de Rouen

Le seul fait ecclésiastique important que l'on connaisse de son pontificat est le concile de Rouen, tenu le 2 avril 1438, par l'archevêque Louis de Luxembourg, successeur de Hugues d'Orges, au sujet du concile de Bâle, transféré à Ferrare par ordre du pape Eugène IV, et qui devait se terminer par le concile général de Florence.

Suite de la Guerre de cent ans

Mais quelques événements militaires avaient signalé les quatre années de ce pontificat. En 1433, les Anglais étaient tombés de nouveau sur la Normandie, et y avaient commis quelques ravages, jusqu'au traité d'Arras, signé, comme nous l'avons dit, en 1435. Ce fut alors que Paris fut enlevé aux Anglais, le 13 avril 1436. Le château de Sainte-Suzanne, en Sonnois, fut aussi pris sur eux à cette époque. Il appartenait au duc d'Alençon, et toutefois le roi en donna le commandement au sire de Reuil, ce qui augmenta encore le mécontentement de Jean II contre le roi. Jean désirait ce commandement pour son ami, Ambroise de Loré ; et il lui semblait que Charles VII affaiblissait de plus en plus son autorité sur son duché. On sentait dès-lors que l'harmonie qui existait entre ces deux princes serait bientôt rompue.

En 1437, Jean d'Alençon se remaria en troisièmes noces ou seulement en secondes noces à Marie d'Armagnac, fille aînée de Jean IV d'Armagnac, et d'Elisabeth ou Isabelle de Navarre. Cette dame se montra un modèle des vertus chrétiennes et sociales comme nous le verrons plus tard. Ce fut en cette année que Charles VII fit en personne le siège de Montereau.

Cependant la captivité de Jean II après la bataille de Verneuil, et la forte rançon qu'il avait été obligé de payer, avaient de beaucoup diminué son patrimoine. Il ne put même solder la

somme promise qu'avec l'aide de ses parents et de ses vassaux, encore fut-il obligé de vendre sa seigneurie de Fougières, que le duc de Bretagne, par intérêt pour lui, lui paya près de moitié plus qu'elle ne valait.

Aussitôt après sa délivrance, Jean avait été trouver le roi, lui avait représenté sa pauvreté, et l'avait prié de le secourir. Il promit au monarque, s'il le faisait, de le servir avec plus de dévouement que jamais. En effet, il rassembla une compagnie d'Espagnols, et s'en servit pour recouvrer la ville de Bourges, dont le comte de Claremont venait de s'emparer. Ce fut encore guidé par la reconnaissance qu'il voulut suivre la Pucelle et se dévouer entièrement au service du roi jusqu'au sacre de Reims.

Perceval de Caigny

C'était en ce temps que vivait Perceval de Caigny, né au pays de Beauvoisin *(Beauvaisis)*, et vieux serviteur de la famille d'Alençon. Il habita l'hospice de cette ville pendant quarante-six ans : sous le comte Pierre II comme primicier ; sous Jean Ier et son fils Jean II, comme administrateur. Ce fut sous le règne de Jean II, en 1436, qu'il écrivit l'histoire des princes d'Alençon, restée manuscrite et faisant aujourd'hui partie de la collection Duchesne, à la Bibliothèque nationale de Paris. On peut penser que les détails sont fort exacts, et que le vieux serviteur connaissait parfaitement la généalogie de la famille de ses maîtres. On distingue de plus dans cet honnête administrateur un cœur reconnaissant pour nos comtes et ducs, qui s'étaient tous montrés ses bienfaiteurs. Son ouvrage est sans contredit intéressant sous tous les rapports, et trop peu connu.

Mort de Jean Chevalier

Jean Chevalier mourut en 1438, peu de mois après avoir assisté au concile de Rouen. Il paraît que les évêques de Normandie étaient favorables à la translation du concile à Ferrare à laquelle s'opposaient fortement les partisans du concile de Bâle, qui formaient ce que nous appellerions aujourd'hui le parti gallican. L'évêque de Bayeux, alors encore soumis au roi d'Angleterre, fut un des premiers évêques français qui se trou-

vèrent à Ferrare ; et on remarque qu'il signait constamment. tant à Ferrare qu'à Florence, où il se rendit ensuite, non-seulement en son nom mais encore au nom de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Lisieux et de l'abbé du Mont-Saint-Michel. On ne peut pas supposer que Jean Chevalier fût en dissidence avec ses voisins et son métropolitain : la province de Normandie se montrait, ici comme toujours, fidèle à ses traditions catholiques et romaines, ce qui était d'autant plus glorieux pour notre pays que l'opposition faite à Eugène IV venait surtout de la France, et qu'il ne se trouvait à Ferrare que sept évêques français avec l'évêque de Bayeux.

La mort de l'évêque de Séez Jean Chevalier coïncidait presque avec celle de l'évêque du Mans, Adam Châtelain. Ce prélat mourut au château de Touvoye, encore en 1438, et il fut rapporté au Mans, où on l'inhuma dans sa cathédrale au côté droit du chœur.

Le pays se délivrait peu à peu des Anglais, qui l'occupaient depuis trente-huit ans. De nouvelles églises se construisaient de toutes parts : l'ordre matériel se rétablissait ; mais on remarqua une déperdition irréparable dans les mœurs. L'Eglise ne jouait plus dans la société le même rôle qu'auparavant. Le nombre des prêtres éminents diminuait aussi d'une manière considérable. L'œuvre de Dieu avait souffert dans cette funeste guerre encore beaucoup plus que les affaires du royaume.

CHAPITRE XI

JEAN V, DE PÉRUCÉ, 55e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1444-1451

—

Pontificat de Jean de Pérucé. — Construction d'un palais épiscopal. — La *Pragmatique sanction*. — Les Anglais perdent peu à peu la Normandie. — Combats pour Argentan. — Charles VII vient lui-même visiter sa conquête. — Mort de Jean de Pérucé.

Au moment où la situation matérielle du pays se rétablissait ainsi rapidement, Jean Chevalier avait eu pour successeur le siège de

Séez Jean de Pérucé, ou Jean V, que quelques-uns appellent Jean de Pérouse. Arthur du Monstier, place l'avènement de cet évêque seulement en 1444 : nous croyons qu'il aurait pu être mis un peu plus tôt, puisque Jean Chevalier était mort dès l'an 1438. Cependant nous devons reconnaître que nous n'avons de lui aucun acte antérieur à cette année 1444. Jean de Pérucé était originaire du Limousin, et issu de la famille d'Escars. Il avait été placé sur le siège de saint Latuin par les Anglais, dont il était partisan, et qui étaient alors maîtres de toute la Normandie, en particulier du duché d'Alençon que gouvernait le duc de Bedford, soi-disant régent du royaume de France pour le jeune roi Henri VI.

La raison qui avait poussé les Anglais à vexer le duché d'Alençon plus que les autres parties du royaume, c'est que le duc Jean II était l'un des confidents les plus intimes du roi Charles VII, dont il avait été d'ailleurs l'un des amis les plus intimes, dans le temps où ce monarque n'était que simple Dauphin. Aussi le régent d'Angleterre surveillait-il notre pays avec la plus grande sollicitude, et en percevait-il avec bonheur les riches revenus.

Construction d'un Palais épiscopal a Séez

« Jean de Pérucé, dit Marin Prouverre, était un homme de grands moyens, qui augmenta les domaines épiscopaux et fit de grandes réparations aux édifices qui appartenaient à l'évêché. Ce fut lui qui, après avoir fait abattre la vieille maison épiscopale, la fit réédifier dès les fondements en la forme qu'on la voit de présent. » Il faut entendre en la forme qu'elle avait avant que l'un des successeurs de Jean de Pérucé, Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, eût fait bâtir vers la fin du xviii[e] siècle, le magnifique palais épiscopal que nous voyons aujourd'hui. Celui dont parle Marin Prouverre occupait la place où s'élève maintenant le bâtiment appelé le Vieux-Séminaire, tout auprès du Petit-Séminaire actuel qui ne fut bâti que vers 1825. Mais il faut remarquer que l'historien argentanais fait de Jean de Pérucé le successeur immédiat de Grégoire l'Anglois, et passe sous silence cinq autres évêques que nous avons admis dans notre catalogue : Pierre Beaublé, Jean III, Robert de Rouvres, Thibault-le-

Moine et Jean Chevalier. Il est certain d'abord qu'il a confondu les actions des trois Jean compris dans cette période, aussi ne sait-il à qui attribuer la construction de l'évêché. Il dit de plus que les troubles qui existaient alors, empêchèrent Jean de Pérucé d'assister au concile de Bâle en 1431, or il est certain que c'était Robert de Rouvres qui était évêque de Séez à cette époque. Prouverre ajoute que Jean fut encore empêché d'assister en 1438 à l'assemblée des prélats de France à Bourges. Or ce fut Jean Chevalier qui éprouva cet empêchement, parce qu'il était trop partisan des Anglais. Du reste, l'évêque perdit peu à ce contre-temps ; car ce fut là que fut élaborée la *Pragmatique sanction*, les articles organiques du temps, qui fut si préjudiciable aux intérêts de l'Eglise.

La Confrérie des Saints Gervais et Protais

Jean de Pérucé, fonda dans sa cathédrale une confrérie en l'honneur des deux saints patrons de cette église, Gervais et Protais. Il établit trois taxes différentes, pour les riches, les gens aisés et les pauvres, et accorda aux fidèles qui en faisaient partie, des indulgences pour la rémission des péchés. En 1529, cette confrérie rapportait par an quatre cent soixante-dix livres ; mais le zèle des confrères se ralentit ; et, peu d'années après, en 1563, les gens de Coligny vinrent piller ce qui restait en caisse, brisèrent les troncs eux-mêmes et en enlevèrent la couverture, qui était de plomb. Un procès-verbal de 1568, conservé à la bibliothèque d'Alençon, nous apprend qu'ensuite, les calvinistes allumèrent un bûcher dans l'église, et y jetèrent une grande partie des titres du chapitre, ainsi que le corps de saint Frogent ou Gérard, évêque de Séez, arraché de la châsse d'argent dans laquelle il était renfermé.

Charles VII recouvre la Normandie

Ce fut sous le pontificat de Jean de Pérucé que Charles VII ressaisit la province de Normandie, en octobre 1449, comme nous le verrons en son lieu. Mais auparavant, le prélat avait assisté en 1444 à la prise de possession du siège de Rouen par Raoul Roussel, successeur de Louis de Luxembourg. Il promit

obéissance au nouvel archevêque le 26 juillet de cette année 1444. Puis il tint, encore la même année, un synode, pour régler les affaires de son diocèse. Il ne jura fidélité au roi que le 13 mars 1449.

Nous trouvons ensuite la signature de notre évêque au bas de l'acte de mariage de Guillaume, duc de Bretagne, fils de Jean, comte de Penthièvre *(Pentevrias)* avec Elisabeth de la Tour *(de Turre)*, fille de Bertrand, comte d'Auvergne et de Boulogne. Ce mariage se célébra le 8 juin 1450.

L'occupation anglaise était encore à peu près universelle dans la Normandie et dans le Maine en 1436 ; mais en 1440, il se forma une ligue, composée des ducs de Bourbon et d'Alençon, des comtes de Vendôme et de Dunois. Cette ligue prit le nom de *Praguerie*. Par malheur, elle ne servit pas seulement à chasser l'étranger ; elle prit un peu trop de part aux discordes civiles, qui troublaient la France partout à cette époque.

Conspiration contre Charles VII

Le Dauphin Louis, qui fut depuis le roi Louis XI, essaya de se révolter contre son père, avec l'aide de Jean II d'Alençon : ce fut là le premier des démêlés sérieux qui se produisirent entre le roi de France et notre duc, démêlés qui s'aggravèrent plus tard d'une manière si considérable et si déplorable. Pour cette fois, l'entreprise échoua ; mais le roi en conçut une irritation violente, assiégea Niort, possession du duc d'Alençon, et s'en empara. Cependant le duc qui put échapper à son vainqueur, parvint à délivrer, le 24 juillet 1440, le duc d'Orléans, prisonnier des Anglais. Il se rendit ensuite à Calais, le 15 septembre 1441, avec un sauf conduit du duc d'York, et il adressa aux Anglais toutes les revendications qu'il crut devoir leur faire.

Le duc Jean VI de Bretagne mourut le 28 août 1443 : le duc d'Alençon assista au couronnement de son fils François, qui eut lieu à Rennes. Au retour de cette fête, il fut battu par les Anglais à Pouancé, mais cette place elle-même résista aux efforts des ennemis qui voulaient la prendre. Le duc signa une trêve avec eux le 20 mai 1444. Mais pendant ce temps, les Anglais avaient pris Saint-Denis d'Anjou, en 1441, la seconde année du pontificat de Jean d'Hierray, devenu évêque du Mans

en 1439, en place d'Adam Châtelain et avec l'assentiment du gouvernement anglais.

Ce fut sur ces entrefaites que la fête des fous et autres superstitions semblables furent condamnées par le concile de Bâle.

Sur les limites de notre diocèse, on construisit les églises de Lassay et de la Ferté-Bernard, qui avaient été presque détruites pendant la guerre. L'évêque Jean d'Hierray mourut, comme son prédécesseur Adam Chastelain, au château de Touvoye, vers la fin de l'année 1451, presque en même temps que son voisin de Séez, Jean de Pérucé ; mais sa mort fut beaucoup plus triste que n'avait été celle de Chastelain. Il se tua en tombant d'une terrasse de son château. On élut en sa place Martin Berruyer, originaire du diocèse de Tours, et dont la famille avait déjà produit plusieurs hommes célèbres.

Jean II d'Alençon entreprit encore une guerre en Bretagne, l'an 1447. Les Anglais guerroyaient de leur côté dans ce pays. Ils prirent Fougères dans la nuit du 23 au 24 mars 1448. Mais, d'un autre côté, les Français faisaient sur eux des progrès immenses, surtout en Normandie ; les deux villes de Verneuil et de Nogent-le-Rotrou furent prises à peu de distance l'une de l'autre. Longny, Essay, Boitron, enfin Alençon et Fresnay furent bientôt emportées à leur tour. Dunois, le plus célèbre guerrier de ce temps depuis la disparition de la Pucelle, vint alors dans cette province et prit Bernay, Livarot, Rugles, la Ferté-Fresnel, et enfin Exmes, qui était encore la plus forte de toutes les places de la contrée. Elle tomba sous les coups de Dunois à la fin de 1448. Nous croyons que ce fut le dernier siège en règle qu'ait soutenu la vieille cité hiémoise, avant la démolition de ses fortifications par Henri IV. Dunois alla ensuite mettre le siège devant Argentan et s'en empara, pendant que d'Orval entrait en vainqueur dans le château de Gacé.

Argentan et Séez

Argentan et Séez avaient malheureusement embrassé avec trop de zèle le parti des Anglais. Argentan surtout avait été fortement organisée au civil par Henri V, qui comptait bien garder cette ville. En 1446, c'était Henri de Bedford, bailli d'Alençon et enquêteur des forêts, qui la gouvernait avec Guil-

laume Leufs et Jean du Val, ses lieutenants. Les nobles familles de la contrée n'avaient pas elles-mêmes dédaigné d'y servir d'officiers au roi d'Angleterre. Nous y trouvons en 1446 Jean de Pierres, procureur et avocat du roi Henri V, avec Guillaume de la Pallu pour substitut. Robert de Guerpel y était avocat au magasin à sel. Ces nobles personnages restaient-ils ainsi au service des Anglais, dans l'espoir de conserver au roi Charles VII l'esprit des habitants ? Nous désirerions pouvoir le croire. Malheureusement Henri V était victorieux : il pouvait conserver sa supériorité, et alors, en suivant le parti du roi de France, on pouvait perdre ses fiefs. La tentation était grande. Rarement ceux qui possèdent beaucoup restent vrais patriotes. Quant au peuple, plus indépendant, précisément parce qu'il possédait moins, et dans tous les cas toujours beaucoup plus simplement français que la noblesse, il haïssait cordialement ses maîtres d'Outre-Manche. Cette haine a même persévéré jusqu'aujourd'hui. La noblesse d'ailleurs ne tarda pas non plus à se rapprocher de Charles VII, aussitôt qu'elle vit qu'il avait le dessus dans la contrée.

Siège d'Argentan par Dunois

Ce fut en 1449, après avoir pris Exmes à la fin de l'année précédente, que Dunois, accompagné du comte de Clermont et de Nevers, vint assiéger Argentan. Les Anglais essayèrent une dernière fois d'abuser les bourgeois par de belles paroles ; mais ceux-ci se gardèrent bien de les croire, et introduisirent les Français dans leur ville. Les guerriers d'Outre-Manche furent obligés de se retirer dans le château, où les bourgeois les serrèrent de plus en plus et finalement les contraignirent de se rendre. Un traité enregistré au parlement de Paris et cité dans les mémoires de du Tillet, nous apprend que plusieurs villes, comme Séez, Domfront, Vire et autres, furent obligées d'obtenir du roi une amnistie pour les secours qu'elles avaient fournis aux Anglais ; mais Argentan crut pouvoir s'abstenir de rien demander, et le roi ne lui en fit jamais aucun reproche.

L'année suivante même, 1450, Jean d'Alençon ayant rétabli à Argentan la foire de la Pentecôte, que l'on nommait aussi la foire au Chambellan, appelait dans sa charte les bourgeois de

la ville *les très nobles habitants d'Argentan* ; et il les louait de la loyauté et du bon vouloir dont ils avaient fait preuve lors de la reprise de leur ville sur les Anglais, puisqu'ils avaient abandonné leurs corps, leurs femmes et leurs enfants avec leurs biens pour assurer ce succès. Ce sont les paroles mêmes du diplôme de Jean II.

Cependant une autre armée française commandée par Charles VII lui-même, marchait sur Rouen dans les premiers jours d'octobre 1449, et s'établissait au Pont de l'Arche, d'où le roi envoyait à Rouen ses hérauts, pour sommer la ville de se rendre dans le plus bref délai. A cette nouvelle, la population sentit se réveiller son ancienne fidélité envers son prince ; et, malgré la surveillance inquiète de la garnison anglaise, elle s'empara de deux tours, et invita le roi à lui venir en aide. Dunois arriva bientôt et dressa ses échelles contre la ville de Rouen. Talbot, renfermé dans la place, repoussa d'abord les assaillants ; mais dès le lendemain 17 octobre, la troupe anglaise se reconnaissant impuissante à résister aux forces royales, demanda d'elle-même à capituler. Pendant ce temps, les bourgeois de Rouen attaquèrent de nouveau les Anglais, s'emparèrent de différents postes, et placèrent les usurpateurs entre deux fronts d'ennemis. Le duc de Sommerset et Talbot sollicitèrent un armistice, et se trouvèrent heureux d'obtenir, pour eux et leurs hommes d'armes, la permission de se retirer sains et saufs, en abandonnant, non seulement Rouen, mais encore la plupart des forteresses du pays de Caux, entre autres Moustier-Villier, Arques, Caudebec, Honfleur, Lillebonne et Tancarville.

Ce fut le 20 novembre que Charles VII fit son entrée solennelle à Rouen ; et la population, restée française par le cœur, l'accueillit avec le plus vif enthousiasme. Le capitaine anglais qui commandait à Honfleur refusa de livrer la ville ; et en représailles, le roi Charles VII garda prisonnier à sa cour le capitaine Talbot.

La Bretagne, le Cotentin et le midi de la France se délivraient à leur tour des Anglais. Le 8 décembre, les lieutenants de Charles VII assiégèrent Harfleur, qui fut bientôt forcée de capituler ; puis on reprit le siège de Honfleur en janvier 1450. Le roi s'était établi à l'abbaye de Jumièges, à cinq lieues au-

dessous de Rouen : la trop célèbre Agnès Sorel, sa favorite, vint l'y trouver, au grand scandale du peuple, qui n'aimait pas ces liaisons dans des circonstances aussi graves. Mais Agnès mourut le 9 février, et on parla beaucoup d'un poison qui lui aurait été administré. Jamais cependant il ne s'est fait sur ce point une lumière complète.

Honfleur capitula peu de jours après, le 18 février ; et le 22 mars, dans les parages d'Alençon, ce fut le tour de Fresnay-sur-Sarthe. Cependant un chevalier anglais, nommé Thomas Kyriel, débarqua à Cherbourg avec un renfort de trois mille hommes venu d'outre-mer. Il entreprit le siège de Valognes, avec le secours de quelques troupes envoyées de Bayeux et de Caen, et il enleva cette ville aux Français le 12 avril. Mais trois jours après, les lieutenants de Charles VII prirent une éclatante revanche à Formigny, et battirent complètement l'armée ennemie, commandée par Kyriel. Cette affaire décida du sort de la Normandie. En peu de temps les garnisons anglaises, découragées et réduites à leurs propres forces, furent chassées de Vire, de Bayeux, d'Avranches, de Tombelaine, de Bricquebec, et de Saint-Sauveur-le-Vicomte. En avril et mai de cette année, toutes les villes que nous venons de nommer étaient arrachées aux mains des Anglais.

Jean II d'Alençon marcha sur le Perche. Il venait de recevoir de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, le collier de la Toison d'Or, ordre que ce prince avait récemment institué. Tout le monde était las de la guerre : on négociait autant que l'on combattait, et l'on commençait à chasser les garnisons anglaises. Ce fut Jean d'Alençon qui prit Verneuil, mais il ne réussit à s'en emparer que par l'intermédiaire du meunier Jean Bertin, qui avait été maltraité par les Anglais. Charles VII entra triomphalement dans la ville le 27 août 1449. Alençon fut de même rendue au roi par quatre de ses échevins, à la tête desquels se trouvait un nommé Moinet.

Dans le courant de novembre 1449, Jean II avait achevé la conquête du Perche, où les Anglais ne conservaient plus que Mortagne et Bellême. Cette dernière place était commandée par le fameux Talbot, délivré de sa captivité de Rouen. Il fut obligé de la rendre le 20 novembre. Mortagne se rendit à son tour dans le courant du mois suivant.

Le Lièvre de Besdon

La légende s'est emparée de ces faits heureux pour la France, et a surajouté sa poésie à la réalité. On raconte d'abord qu'au moment où la garnison de Mortagne venait de capituler et prenait avec tristesse la route de Caen et de la Manche, un lièvre qui courait la campagne attira sur lui les regards d'une troupe d'archers français qui le poussèrent jusqu'aux derniers rangs de leurs ennemis en retraite. Les Anglais se crurent attaqués et crièrent à la trahison. Les Français s'excusèrent; mais on jugea qu'il était plus à propos de se battre une dernière fois, afin de dirimer la question avant de se quitter. Le combat s'engagea en effet et les Français trop inférieurs en nombre, allaient succomber lorsque le nouveau gouverneur de la ville leur envoya du secours, et les Anglais ne continuèrent leur route qu'après avoir été décimés par les nôtres. La légende ajoute qu'un Anglais par trop poltron, s'étant réfugié la nuit sur un arbre creux pour parer à tout danger, tomba dans la cavité et s'y embarrassa si bien qu'il ne put jamais en sortir et y mourut misérablement. Ce qui est certain, c'est qu'on a trouvé longtemps après dans le creux d'un chêne, appelé le chêne de Besdon un squelette encore revêtu d'une armure. Cette découverte a peut-être été simplement l'origine de la légende.

A côté du chêne dont nous venons de parler se place l'histoire de la *Mariette de Besdon.* C'était une petite statue de la très sainte vierge, placée dans le creux d'un arbre tout près de la route qui conduit de Mortagne à Moulins-la-Marche, sur le territoire de Saint-Hilaire-lès-Mortagne. On croit que cette petite statue fut placée en mémoire du combat que nous avons raconté ; l'arbre où l'armure et le squelette furent découverts, par un paysan qui l'abattait, se trouvait tout auprès de celui de la Mariette. Cette petite statue fut longtemps honorée en ce lieu : nous ignorons si elle existe encore aujourd'hui.

Le 5 juin 1450, le connétable de France, le comte de Clermont et le vaillant Dunois partirent d'Argentan, où les avait réunis Charles VII, et allèrent investir Caen, quartier général des ennemis. Le roi lui-même voulut prendre part au siège et s'y trouva un peu après les autres accompagné de Jean d'Alençon, et assisté des princes et des grands vassaux ; il prit lui-

même le commandement de l'armée. Le 1er juillet, le duc de Sommerset, qui commandait la ville, se sentit dans l'impossibilité de se défendre et demanda qu'il lui fût permis de capituler. Charles VII entra dans la place le 6 du même mois.

Le même jour Xaintrailles assiégeait Falaise, et le connétable se portait sur Cherbourg, Falaise capitula le 21 juillet. Talbot y commandait, et le roi lui laissa sa liberté. Vers la fin du mois, ce fut le tour de Domfront, et enfin Cherbourg, bien que vigoureusement défendu par Thomas Gowel, succomba le 22 août sous les coups de l'artillerie française. Le roi ne s'était point avancé jusque dans l'ouest ; en revenant du siège de Caen par Falaise, il fit pour se reposer un petit séjour à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffer, comme nous l'avons dit déjà. Il avait visité auparavant en personne Bernay, Séez, Essay et Alençon. En moins d'un an toute la Normandie était retombée en son pouvoir. La prise de Domfront avait été opérée par Charles de Cillant, qui portait le titre de grand-maître, et par le sire de Blainville.

La Normandie se trouvant ainsi pacifiée, le duc Jean revint à Alençon, et s'occupa de reformer sa cour. Ce fut alors surtout que les ressentiments qu'il gardait dans son cœur contre Charles VII, se déclarèrent ; et, d'après les conseils perfides d'un Jacobin d'Argentan et de son aumônier Thomas Goblot, originaire de Domfront, il fit connaître au roi d'Angleterre sa bienveillance à son égard. Nous verrons plus tard ce qu'il en coûtera à notre pauvre duc pour s'être ainsi laissé diriger par des traîtres hypocrites ; mais n'anticipons pas sur les événements.

Séez pillée par les Anglais

En 1450, les Anglais, chassés de presque toutes les autres places, s'en vengèrent sur Séez, qui tenait encore pour eux, et la pillèrent. Ils emportèrent jusqu'à la crosse pastorale de l'évêque Jean de Pérucé. On pense bien que ce pillage inutile fut loin de leur concilier les esprits. On se reporta d'un seul cœur vers le roi de France et vers le souverain local, Jean d'Alençon. Jean de Pérucé profita de la paix pour agrandir de beaucoup son palais épiscopal et augmenter la puissance de l'évêché. Il prêta enfin serment de fidélité à Jean d'Alençon, qu'il reconnut

comme client de son église en 1451. On peut croire qu'il mourut cette année-là même. Cependant Marin Prouverre recule sa mort jusqu'en 1453, et son opinion est peut-être la plus probable.

Charles VII a Séez

Le pays se trouvant à peu près conquis, Charles VII le parcourut en souverain, et ce fut dans ce voyage qu'il accorda des lettres de pardon à la ville de Séez, qui avait tenu pour les Anglais plus longtemps que toutes les autres places de la contrée. Jean d'Alençon, malgré la trahison que lui avaient fait commettre les deux clercs qui le dirigeaient, n'était pas encore absolument antipathique à son roi. Du palais épiscopal de Séez, où ce prince était hébergé pendant son séjour dans cette ville, il remit formellement le duc en possession de son duché. Ce fut probablement en novembre 1450. Jean de Pérucé de son côté ne perdit rien à la visite de son hôte royal. Il en reçut toutes sortes de faveurs à cause de sa prudence et de sa bonne vie, dont Charles lui fit compliment. Cette visite utile et honorable fut un des derniers événements du pontificat de Jean de Pérucé.

CHAPITRE XII

Robert VI, Cornegrue, 56e Évêque de Séez

1451-1478

—

Avènement de Robert Cornegrue. — Réforme de l'Abbaye d'Almenêches. — Autres actions de l'évêque Robert. — Sa mort et son épitaphe. — L'église de Notre-Dame d'Alençon devient cure. — Gloire de Jean d'Alençon à cette époque. — Il est ensuite accusé, arrêté et condamné à mort. — Le pays d'Argentan à cette époque. — Commencement des commendes. — La *Ligue du Bien public.* — Nouvelle trahison de Jean d'Alençon. — Louis XI en Normandie

Ce fut au milieu des succès remportés par le roi Charles VII, que Robert Cornegrue, du Chesnay, près Séez, appelé par du

Monstier Robert de Corneille, monta sur le siège épiscopal. Nous le comptons comme le sixième évêque du nom de Robert. Ce nouvel évêque avait le grade de maître ès-arts, et remplissait l'office de chanoine, et de pénitencier dans l'église de Séez, lorsqu'il fut élu pour succéder à l'évêque défunt, Jean de Pérucé.

Cette élection eut lieu d'après les registres du Vatican, la septième année du règne de Nicolas V. Les archives de Rouen nous apprennent que notre Robert fut confirmé par son métropolitain le 23 août 1451, et qu'il jura fidélité au roi le 5 septembre de la même année. Ce fut en ce temps à peu près qu'on établit le 12 août une fête commémorative, rappelant la reddition de la Normandie sous le sceptre de Charles VII. Cette fête n'a été supprimée qu'à la révolution de 1789.

« Le nouvel évêque, dit Marin Prouverre, fut un homme docte, sage, craignant Dieu, et fort charitable à l'endroit des pauvres. Il réconcilia l'église de Notre-Dame d'Alençon, polluée par un meurtre qui y avait été commis en 1469. Il gouverna doucement son troupeau, poliça soigneusement son Eglise, et rétablit la sécurité parmi les ecclésiastiques de son diocèse. Il aima tendrement les pauvres, à l'endroit desquels il exerçait de grandes charités. »

Réforme de l'Abbaye d'Almenêches

Quatre années après son avènement, en 1455, Robert Cornegrue entreprit la réforme de l'abbaye d'Almenêches. Il y fit sa première visite le 26 août de cette année. Les lois qu'il imposa aux religieuses en cette circonstance ne donnent pas une haute idée de la discipline qui régnait dans le monastère à cette époque.

Robert statua en effet qu'aucune Sœur ne dormirait plus désormais hors du dortoir, ce qui suppose qu'elles ne se faisaient auparavant aucun scrupule d'aller coucher ailleurs, et là où les poussait leur caprice. L'évêque ordonna en outre que la communauté descendrait au réfectoire au moins les fêtes et dimanches ; que les religieuses prendraient soin de nettoyer et d'orner convenablement le chapitre et les autres lieux réguliers, où il paraît qu'on nourrissait alors des pourceaux, des oies, des poules, et autres animaux de basse-cour.

Il est à supposer que les Sœurs vivaient en propriétaires et ne s'occupaient que fort peu de la vie monastique. D'ailleurs nous verrons que leur monastère était en fort mauvais état. On fut encore obligé de faire de nouveaux règlements de discipline pour cette abbaye en 1495. Ces deux réformes eurent lieu l'une et l'autre pendant le gouvernement de Jeanne de la Fontaine, qui fut abbesse d'Almenêches de 1450 à 1497. Elle fut remplacée à cette époque par Marie Ire d'Alençon, qui ne paraît pas avoir ajouté beaucoup à ce qu'avait fait Jeanne pour le rétablissement de la discipline dans son abbaye.

Autres Actes épiscopaux

L'année qui suivit la première visite de Robert Cornegrue à Almenêches, 1456, ce prélat assista avec plusieurs autres, à l'exhumation et à l'élévation du corps de Vincent Ferrier, nouvellement admis au nombre des saints et dont on voulait célébrer la cérémonie de canonisation. Il prêta ensuite serment de fidélité au roi Louis XI, en 1458, au temps de la lutte de ce prince contre son père, dont il abreuvait les derniers jours d'amertume.

L'année suivante, 1459, notre évêque dressait et homologuait les chartes qui concernaient son chapitre. Ensuite, nous lui voyons prêter de nouveau serment de fidélité à Louis XI, en 1461, au moment où ce prince venait de succéder à son père Charles VII sur le trône de France. Deux ans après, en 1463, Robert réforma l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive ; et, en 1470, il bénit Philibert, nouvellement élu abbé de Saint-Jean-de-Falaise.

Nous ne trouvons pas que notre prélat ait fait aucune action digne de mémoire pendant les sept années suivantes. Mais en 1477, dégoûté de l'épiscopat, il demanda au cardinal Guillaume d'Estouville, la permission de céder son évêché à Etienne Goupillon, chanoine de Chartres et secrétaire du pape Sixte IV. Le cardinal refusa de donner une telle autorisation ; mais Robert employa la médiation de Hugues Jacques, qui extorqua en 1478 cette concession au Souverain-Pontife lui-même. Alors Robert fit un nouvel abandon de son évêché la même année à Gilles de Laval, doyen du Mans, ce qui causa à sa mort un

schisme dans l'Eglise de Séez, comme nous le verrons dans la suite. Robert Cornegrue fut nommé alors évêque *in partibus* de Sidon, d'après le registre de Sixte IV. Il resta à Séez avec ce titre et y mourut le 9 décembre 1480.

Marin Prouverre accorde à Robert Cornegrue vingt-sept ans de pontificat, ce qui fait remonter son avènement jusqu'à l'an 1451, puisqu'il se démit, comme nous l'avons dit, en 1478. La maladie dont il mourut fut longue, mais douce et lente. Il mit soigneusement ordre à sa conscience, ainsi qu'à l'état de sa maison, et reçut dévotement les Sacrements de l'Eglise, puis il recommanda avec foi son âme à Dieu, et passa à une meilleure vie.

Son corps fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale de Saint-Gervais, à droite de l'autel, près d'un pilier sur lequel on fixa une table de pierre, portant cette épitaphe :

« *Hic jacet Dominus Robertus Cornegrue oriundus de Quesneyo in hâc diœcesi, ex pœnitentiario hujus Ecclesiae électus Episcopus, vir religionis et justitiae delator, ad pauperes pius, qui episcopatum feliciter rexit 27 annis. Obiit anno Domini 1480, die nonâ decembris. Requiescat in pace. Amen.* — Ci-gît Monseigneur Robert Cornegrue, originaire du Chesnay, dans ce diocèse, qui, de pénitencier, devint par élection, évêque de cette Eglise, homme zélé pour la religion et pour la justice, pieux envers les pauvres, qui gouverna son Eglise pendant vingt-sept ans. Il mourut l'an du Seigneur 1480, le 9 décembre. Qu'il repose en paix. Ainsi soit-il. »

Construction de la Nef de Notre-Dame d'Alençon

Ce fut probablement sous le pontificat de Robert Cornegrue que fut bâtie la nef actuelle de Notre-Dame d'Alençon. L'église primitive était devenue très insuffisante pour la population : la guerre de cent ans avait toujours empêché qu'on ne commençât la construction d'un édifice digne de la capitale des Valois de la branche cadette. Enfin, la paix s'étant rétablie, comme nous l'avons vu, on chargea l'architecte Jean Tabur, l'aîné, de construire l'édifice, ou plutôt de l'achever, car il y avait déjà eu quelques travaux faits à la hâte.

L'édifice, tel qu'il est aujourd'hui à quatre-vingt-seize pieds

de longueur, trente-neuf de largeur et soixante de hauteur. La voûte est remarquable par le nombre et la richesse de ses sculptures : on peut y ajouter la complication de ses arceaux.

Le chœur de l'ancienne église resta ce qu'il était. Il paraît avoir consisté simplement dans l'enceinte contenue entre les murs de la tour, dont la base était ronde et qui était surmontée d'une flèche conique, produisant le plus misérable effet. Cette exiguité de l'ancien chœur explique comment le tombeau de René d'Alençon et de quelques autres membres de sa famille, qui occupait certainement le fond du sanctuaire, a dû disparaître pour que l'on pût mettre en sa place le grand autel, qui pourtant est presque au centre oriental du transept actuel. Ce centre du transept occupe à peu près la place de l'ancienne abside, ce qui nous montre combien cette partie principale de l'église offrait peu d'espace pour les cérémonies. Ce chœur fut détruit en 1744. Dans la nuit du 2 ou 3 août de cette année, la foudre frappa la flèche qui fut renversée. Son élévation était de trente toises. Il en résulta un incendie qui fondit d'abord les cloches et bientôt consuma le chœur lui-même avec ses chapelles. Ce fut à la suite de cette destruction, que l'on dut bâtir le chœur actuel, beaucoup plus vaste que l'ancien, mais d'une fort mauvaise architecture, dont les défauts apparaissent d'une manière d'autant plus choquante qu'ils tranchent davantage à côté de la magnifique architecture de la nef. Le riche buffet du grand orgue est du XVII[e] siècle : on l'a embelli depuis, en 1720.

Du reste, la beauté de la nef elle-même est dépassée par celle du portail, la plus belle œuvre de ce genre certainement qui se trouve dans le diocèse et dans le département. Ce portail est de style ogival flamboyant : les détails sont ciselés avec une finesse et une sûreté de dessin irréprochables. Mais ce qui est surtout remarquable, c'est la disposition de l'ensemble. Trois séries d'arcades partent du pignon de la nef et se dressent sur l'avant du portail avec une majesté que l'on trouve rarement ailleurs. Sur les galeries qui forment le couronnement de cet ensemble, et au milieu de la dentelle de sculpture, qui en fait l'ornementation, se trouve un groupe de statues représentant la Transfiguration du Sauveur. Ces statues sont loin d'être sans mérite, et on en remarque une en particulier, qui, d'après une disposi-

tion singulière, tourne le dos au peuple qui passe devant l'édifice.

La légende, naturellement, s'est exercée sur cette situation anormale. On a dit que lors du pillage de l'église par les Calvinistes en 1562, la statue s'était retournée au moment où on allait la saisir et la renverser. D'autres ont dit simplement qu'elle se détourna pour ne pas être témoin du hideux carnage qui s'exerçait par toute la ville. Inutile d'ajouter que cette statue a toujours été comme nous la voyons aujourd'hui. Il nous paraît certain que l'artiste, en lui donnant cette posture, a voulu simplement la mettre en contemplation en face du Sauveur transfiguré.

Le chœur, qui termine si mal la nef est l'œuvre de Rodolphe Perronnet, bon architecte civil, savant ingénieur des ponts et chaussées, mais ignorant absolument les principes de l'architecture religieuse, et partageant sous ce rapport les préjugés de son temps. Nous aurons occasion de revenir sur son œuvre.

Le centre du transept est compris entre les piliers de la coupole et formé par eux. Le tout est couronné d'une tour en forme de dôme écrasé, d'un aspect lourd et désagréable.

Le caveau des ducs d'Alençon fut profané en 1792 ; on détruisit le magnifique monument d'albâtre représentant René d'Alençon, et son épouse, Marguerite de Lorraine.

La duchesse de Guise, Elisabeth d'Orléans, fille de Gaston et cousine germaine de Louis XIV, se plaisait aussi beaucoup à Notre-Dame, et fit en faveur de cette église de grandes libéralités.

La chaire a aussi un cachet tout spécial ; elle est toute en pierre et porte la date de 1536 ; les figures des quatre évangélistes s'y trouvent sculptées en relief, avec quelques textes empruntés aux saintes écritures : l'escalier est taillé au vif dans le milieu de l'un des piliers de l'édifice. Une tradition touchante rapporte que cette chaire aurait été l'œuvre d'un condamné enfermé à Notre-Dame, et qui obtint sa grâce pour avoir construit cette œuvre d'art. Le grand autel fut donné par M. Lallemant de Levignen, frère de Mgr Lallemant, évêque de Séez. Notre-Dame a compté dans son sein jusqu'à quatorze ou quinze confréries, dont quelques-unes avaient jusqu'à sept ou huit chapelains. Il y en a encore aujourd'hui plusieurs qui restent florissantes sous la direction du clergé paroissial.

Cette église, depuis cette époque jusqu'à la révolution resta seule cure d'Alençon avec deux succursales : saint Léonard et saint Roch de Courteilles. On trouvera à *l'Appendice IV* à la fin du volume la liste des curés qui ont gouverné cette église.

Gouvernement de Jean II d'Alençon

Le duc Jean II d'Alençon était alors à l'apogée de sa gloire. Le côté religieux de sa maison était aussi brillant que le côté civil et militaire. Il avait dans sa chapelle vingt-quatre chantres à ses gages, et rien ne manquait chez lui de ce qui est nécessaire pour l'exercice du culte.

On dit que ce fut un scrupule de conscience qui l'éloigna du roi Charles VII : il croyait que la Normandie, ayant été possédée par Guillaume-le-Conquérant, devait revenir par droit de légitime succession au roi d'Angleterre. Il consulta même sur ce point son confesseur. Mais celui-ci, plus instruit ou plus droit que ses deux devanciers, qui avaient jeté dans l'erreur l'esprit du duc, dit qu'il pensait que les Anglais avaient réellement perdu toute espèce de droit sur la Normandie. On trouve dans la collection manuscrite de Duchesne à la Bibliothèque nationale un long débat sur ce sujet, débat qui fut reproduit presque intégralement dans le procès de Jean II, dont nous parlerons plus tard.

Réhabilitation de Jeanne d'Arc

Quelques événements intéressants édifièrent alors la contrée. Marguerite de Bretagne épousa François d'Etampes en 1455, et ce fut dans le même temps à peu près que le duc d'Alençon fut appelé à prendre une grande part à une affaire de la plus haute importance. Le pape Calixte III, qui avait succédé à Nicolas V, avait résolu de faire réviser, en vertu de son autorité pontificale, le procès de Jeanne d'Arc. L'enquête, commencée à Rouen en décembre 1455, amena d'abord la découverte de la mauvaise foi du juge Pierre Cauchon. Au commencement de 1456, les prélats délégués, et toujours rassemblés à Rouen, résolurent d'interroger les compagnons d'armes de la Pucelle.

Naturellement, les deux premiers appelés furent Jean d'Alençon et Dunois ; mais la déposition de notre duc fut de beaucoup la plus remarquable. C'est dans les détails que Jean fournit, d'après ce qu'il avait vu de ses propres yeux que l'on peut étudier principalement la vie de l'héroïne, et la plus grande partie de ce que nous avons rapporté d'elle en est tiré. Enfin le 7 juillet 1456, on décida solennellement que Jeanne était innocente des crimes qu'on lui avait imputés. La déposition de Jean d'Alençon fut encore ce qui contribua le plus à produire ce résultat.

Mais à la suite de ce fait, qui est à sa gloire, et même peut-être le plus glorieux de sa vie, le duc d'Alençon adopta une conduite louche et équivoque, qui devait jeter sur sa valeur comme homme, sur sa justice et sur sa loyauté, un doute qui ne disparaîtra jamais. Il fut accusé de trahison, et il sera toujours impossible d'enlever complètement ce soupçon de dessus sa mémoire.

Jean II disgracié

Le duc fut arrêté à Paris, par Dunois, que l'on avait chargé de cette opération, afin qu'elle attirât moins les regards du peuple et des partisans de l'accusé, qui auraient pu en ces temps de féodalité et en même temps de révolution, organiser une résistance sérieuse. Conduit en Bourbonnais, et mis en présence du roi, le duc répondit au monarque avec hauteur, et nia tous les faits qu'on lui attribuait. Le procès dura deux ans et fut instruit avec un zèle minutieux. Le duc se trouva accablé sous le poids des preuves et consentit à faire quelques aveux. Il reconnut qu'il avait eu des rapports, tantôt avec le gouvernement anglais, tantôt avec les agents de l'Angleterre. La cour des Pairs fut chargée de le juger d'après ces aveux, et fut convoquée d'abord à Montargis, puis à Vendôme. Le duc de Bourgogne refusa d'assister à ses séances, à cause des stipulations du traité d'Arras, qui le dispensaient du titre de vassal, et il envoya seulement une ambassade pour exciter le roi à la clémence.

Le duc de Bretagne, qui était alors le connétable Arthur de Richemont, refusa de siéger comme pair, disant que son duché n'avait pu être érigé en pairie, puisqu'il ne faisait pas partie du

royaume de France. Il lui répugnait aussi d'avoir à juger son neveu Jean II, auquel il venait de succéder. Cependant il vint pour engager le roi à pardonner à notre duc.

Les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes d'Angoulême, du Maine, de Foix, d'Eu, siégeaient avec les pairs ecclésiastiques, et on leur adjoignit trente-quatre conseillers du Parlement de Paris, tous les grands officiers, plusieurs évêques et seigneurs.

L'accusé fut introduit et placé sur une escabelle basse, en face de ses juges. On lui posa les principales questions agitées dans le procès, et il renouvela tous ses aveux. Alors, maître Jean l'Orfèvre, envoyé du duc de Bourgogne demanda et obtint la parole avant la lecture de la sentence, et implora la pitié du roi. Il rappela les services rendus par Monsieur d'Alençon et par ses aïeux à la cause de France. Il cita son bisaïeul, mort à la bataille de Crécy ; son grand-père, qui avait été otage en Angleterre pour le roi Jean, son père, mort à Azincourt, enfin le danger qu'il avait couru lui-même à la bataille de Verneuil, où il avait été recuilli parmi les morts et conduit en Angleterre. « Songez à ses enfants, concluait l'orateur : ils sont prêts à suivre leurs prédécesseurs et à répandre leur sang pour la patrie. »

L'évêque de Coutances jouait le rôle d'accusateur public, et il fit entendre le langage sévère de la justice. Enfin, après une mûre délibération de la cour des Pairs, le duc d'Alençon, convaincu de liaison avec les Anglais, fut condamné à mort et ses biens furent confisqués le 10 octobre 1458. Mais, sur les instances du connétable de France, sa peine fut commuée en une détention perpétuelle à la tour de Loches.

On s'est demandé souvent depuis cette importante affaire, si réellement Jean II était coupable, et s'il fallait s'en rapporter à ses aveux. Nous avons vu que le scrupule entrait dans sa trahison bien plus que l'envie de nuire à son cousin Charles VII. Mais de plus il paraît fort probable qu'une partie de ses aveux venaient de l'ennui que lui causait sa captivité. D'ailleurs il s'était formé autour de lui une foule d'intrigues, et que peut faire un malheureux prisonnier au milieu d'hommes habiles et malintentionnés, qui le vexent sans cesse pour l'amener à leurs fins ?

Cette condamnation d'un proche parent qui l'avait bien servi, fit beaucoup d'impression sur l'esprit du roi Charles VII. Miné par les contrariétés, et surtout par les chagrins que lui donnait son fils il mourut le 22 juillet 1461. Son fils rebelle fut proclamé roi sous le nom de Louis XI.

Pendant ce temps, Jean II souffrait beaucoup au château de Loches ; mais le nouveau roi, qui était son filleul, le mit en liberté dès les premiers jours de son règne, le 11 octobre 1461. Ses biens confisqués lui furent aussitôt rendus. Mais Verneuil, Domfront et Sainte-Suzanne restèrent sous le commandement des capitaines du roi.

Le duc reprit sa résidence à Alençon, mais il habitait aussi souvent à Pouancé et à Argentan, dont le séjour lui plaisait beaucoup. Du reste l'accusation dont il avait été l'objet lui suscita de nombreux obstacles dans son gouvernement. Pour faire pénitence et obtenir la grâce de gouverner malgré les difficultés qui pullulaient autour de lui, le duc prit la résolution de faire le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, en Galice ; mais loin de s'y convertir, il semble qu'il en rapporta un esprit d'intrigue encore plus tranché qu'auparavant. Il obtint du roi Louis XI, le 22 mars 1464, des lettres qui annulaient sa condamnation. D'autres arrangements le remirent pleinement en possession de son duché ; on ne voit pas que ces intrigues aient produit d'autre résultat que sa réhabilitation ; et, par suite, on peut les lui pardonner puisqu'en somme ses sujets n'avaient pas beaucoup à se plaindre de lui.

Mais bientôt après, sa sympathie pour l'Angleterre se fit sentir de nouveau dans sa conduite : il communiqua assez ouvertement avec Edouard IV, nouvellement installé sur le trône de Guillaume-le-Conquérant. Louis XI alors le fit arrêter une seconde fois ; mais il ne tarda pourtant pas à le remettre en liberté. Seulement au moment où le duc se rendait à Châteauneuf-en-Thymerais pour y chasser, il fut pour la troisième fois arrêté à Senonches, par le fameux Tristan-l'Ermite, prévôt du roi, conduit à Loches, et ensuite au château de la Roche-Corbon, près de Tours.

Alors Louis XI vint à Alençon, le 7 avril 1472, pour en prendre possession en personne. La tradition rapporte qu'au moment où il franchissait la porte extérieure du donjon, un jeune page qui

jouait avec sa fiancée dans la galerie supérieure, fit tomber sur lui une pierre d'un assez gros calibre. La manche seule du pourpoint royal fut déchirée. Louis, qui craignait effroyablement la mort, dit plus de vingt pâtenôtres à la vierge de plomb qui ornait toujours son chapeau. Quant à Tristan-l'Ermite, il préparait déjà les potences et les cordes destinées aux imprudents qui s'étaient ainsi exposés à tuer le roi. Le jeune couple éploré vint se précipiter aux pieds du monarque, confessant sa faute, mais protestant qu'il n'y avait de sa part aucune mauvaise volonté. Heureusement pour ces jeunes amoureux, le roi était ce jour-là d'une humeur assez enjouée, ce qui était fort rare. Il se contenta de leur dire un mot sur leur attachement mutuel et les renvoya absous.

Après ce premier incident, Louis établit pour commander Alençon et Domfront, Jean de Daillon, seigneur du Lude. Quant à Jean II, de nouveau convaincu de trahison, il fut une seconde fois condamné à mort le 18 juillet 1474. Mais cette fois encore, le roi l'épargna, et le fit transporter en 1475 dans une maison particulière, où il mourut en 1476, à l'âge de soixante-sept ans.

Outre ses deux enfants légitimes, René et Catherine d'Alençon, Jean avait plusieurs bâtards, dont l'un se nommait Jean, comme son père : un second, nommé Robert, devint, en 1486, abbé de Saint-Martin-de-Séez ; Jeanne, épousa Guy de Maumont, seigneur de Saint-Quentin dans la Marche ; Madeleine devint la femme de Henri du Breuil ; enfin, Marie d'Alençon devint abbesse d'Almenêches en 1472.

Marie d'Armagnac

Jean II avait alors pour épouse Marie, fille de Jean IV, comte d'Armagnac et d'Isabelle de Navarre. Bar des Boulais fait remonter cette famille d'Armagnac jusqu'au roi mérovingien Clotaire II. Jean avait épousé Marie en 1437, cinq ans après la mort de sa première femme, Jeanne d'Orléans, qu'il avait épousée en 1421 et qui mourut en 1432. Ceux qui admettent un mariage intermédiaire du duc avec Marie d'Avrincourt nous paraissent être dans l'erreur. M. l'abbé Gaulier, d'après les historiens du Perche et surtout d'après René Courtin, que

nous connaissons déjà, nous a fait récemment l'histoire de cette femme remarquable, digne en tout point de sa belle-fille Marguerite de Lorraine, dont nous parlerons bientôt.

Lorsque cette sainte princesse apprit la sentence qui frappait son mari, elle sortit d'Alençon le 13 avril 1473, se dirigea vers le Perche, destiné à son fils René, et alla se réfugier à l'Hôtel-Dieu de Mortagne, où elle mourut le 25 juillet de cette même année. Elle fut ensevelie dans l'église de Toussaint.

René Courtin nous fait un portrait magnifique de la vertu et de la piété de Marie d'Armagnac. Il lui attribue un miracle que la tradition attribue aussi à sainte Opportune. En portant du pain aux pauvres, elle aurait rencontré son mari, le duc Jean II, qui lui demanda ce qu'elle avait ainsi dans son giron : « Ce sont des roses, mon ami », répondit-elle. Le duc lui en demanda une et la prit, puis la duchesse parvenue à la porte des pauvres retrouva les roses devenues de nouveau des morceaux de pain : seulement il en manquait un : c'était la rose que le duc avait prise.

Le testament de la duchesse d'Alençon, comtesse du Perche, renfermait des legs faits principalement à l'église de Toussaint, où elle avait voulu être ensevelie ; mais elle avait étendu ses largesses jusque sur les Jacobins d'Argentan. Elle jouissait dès lors à Mortagne d'un culte aussi étendu que le permettent les lois de l'Eglise en l'honneur de ceux dont l'héroïcité des vertus n'est pas encore proclamée. L'église de Toussaint fut dévastée et détruite pendant les sombres jours de 1793 : le corps de la sainte comtesse fut trouvé entier et sans corruption : les vêtements eux-mêmes étaient bien conservés. On ne sait trop ce que ces reliques sont devenues depuis ; mais on a lieu de croire qu'elles reposent dans l'ancien cimetière de Saint-Jean, là où se faisait autrefois le feu ordinaire de cette fête, nommé dans le Perche la *fumée* de saint Jean. En 1829 le propriétaire du lieu, qui était un franc catholique, fit planter en ce lieu un if, qui indiquait le tombeau de la sainte princesse. Quelques années auparavant, en 1820, Mgr Alexis Saussol, alors évêque de Séez, voulut entendre la relation qu'on lui fit de la vie et les miracles de Marie d'Armagnac et entamer son procès de canonisation. Il ne put exécuter son projet ; mais espérons qu'il sera repris, ainsi que celui de Marguerite de Lorraine.

René d'Alençon

René, fils de Jean II et de Marie d'Armagnac, né en 1440, eut d'abord seulement le Perche en apanage, mais reçut aussi bientôt en don le duché d'Alençon, de la munificence de Louis XI, qui lui rendit, également en 1474, Argentan, Exmes, Châteauneuf-en-Thymerais, et plusieurs autres châteaux, en gardant le reste pour lui. René réclama, mais n'obtint pourtant son patrimoine intégral qu'à la mort de son père, à certaines conditions assez onéreuses.

Par le traité qui fut signé alors entre le roi et lui, René recouvrait Alençon, la ville et le château de Verneuil, Argentan, Essay, Exmes, Moulins, Bonmoulins, Sainte-Scholasse, la tour de Beaumont, Fresnay, Château-Gonthier au territoire de la Courbe et une ou deux autres places fortes. Le titre de duc lui fut continué, et il retourna dans ses terres chercher un repos qu'il n'aurait pas trouvé à la cour de l'ombrageux Louis XI.

Ce prince qui avait des craintes continuelles et employait sans cesse des finesses pour détourner les dangers réels ou imaginaires qu'il voyait toujours autour de lui, mit des obstacles au mariage de René, et le jeune duc, se croyant ainsi directement contrecarré dans ses goûts, se lança dans le libertinage. Louis XI, conseillé par le trop fameux Jean de Daillon, seigneur du Lude, dont nous avons parlé plus haut, et qui était l'ennemi mortel de la famille d'Alençon, priva René en 1478 ou 1479, des pensions qu'il lui servait auparavant, sous prétexte qu'il en était indigne.

René accusa son calomniateur, et on vit en effet que Jean du Lude avait agi par haine dans la circonstance. Mais il s'en trouva d'autres pour faire du mal au jeune duc, et entre autres Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie, alors bailli d'Alençon, et une sœur bâtarde du duc, Jeanne, femme de Guy de Maumont, sire de Saint-Quentin, qui poussa la bassesse et la servilité jusqu'à se faire l'espion de Louis XI pour surveiller son frère.

Le duc, malheureusement pour lui, n'était pas sans laisser échapper de temps en temps quelques paroles imprudentes contre le roi. Ces propos furent rapportés à Louis XI, et le

duc d'Alençon fut arrêté par du Lude à la Roche-Talbot, le 10 juillet 1481. On le conduisit d'abord à la Flèche, puis à Chinon, où il fut incarcéré.

On avait arrêté en même temps Jean, bâtard d'Alençon, dont nous avons parlé, et qui était dévoué corps et âme à son frère René, et la fameuse Jeanne de Saint-Quentin, qui s'était probablement trop bien acquittée de son office de délatrice, fut arrêtée également.

Du Lude cherchait les moyens de perdre sa victime, avec l'aide d'un certain gentilhomme, nommé Saint-Sulpice. Celui-ci se chargea de faire l'espion, coucha dans la chambre de René, et lui dit un jour :

« Par la mort-Dieu, si vous ne pensez en vos besoignes, vous êtes mort. »

Le duc fut effrayé, et, à la persuasion de son prétendu ami, il écrivit au duc de Bretagne. C'en fut assez pour le perdre. Louis XI en fut informé, et le malheureux duc eut à subir, dans une cage de fer une longue et dure captivité de quatre-vingt-dix jours. Tout d'abord même, on ne lui présentait la nourriture qu'avec une perche, comme à un vil animal. Mais après la première semaine, on se relâcha de ces rigueurs, et on permit au prisonnier de sortir, au moins pour ses repas.

Chatellenie d'Exmes

Pour compléter l'histoire de ce temps nous sommes obligés de revenir un peu en arrière pour mentionner quelques incidents importants, arrivés encore sous le règne de Jean II.

En 1459, la châtellenie d'Exmes fut séparée de celle d'Argentan, et remise à Madame Catherine d'Alençon, duchesse de Bavière, qui devait en jouir sa vie durante, à la charge de la retourner à la couronne au moment de sa mort. Elle établit à Exmes et à Argentan des officiers particuliers, différents des anciens, Christophle Fanneau fut mis à la tête de la vicomté, et eut pour successeur Michel Brasdefer : Jean Droullin fut lieutenant de l'un et de l'autre.

La duchesse établit aussi à Exmes pour maître des eaux et forêts Jean de la Beschière dont Guillaume Valée fut le lieutenant ; Jean Boultery fut nommé verdier, comme il se voit par

les comptes de Romain Pigache, receveur des domaines d'Argentan et Exmes pour les années 1460 et 1461.

Un bailli particulier fut également établi à Exmes, le premier qui occupa cette charge fut Robert-le-Danois, licencié *ès-lois* : il avait pour lieutenant Jean Mallet.

La duchesse enleva ensuite au sire de Carrouges le commandement du château d'Exmes, et le donna à Hutin l'Estandart, son maître d'hôtel. Elle changea également Jean de Sollechaga, et Jean Brochard, qui étaient maîtres des eaux et forêts dans toute la vicomté d'Argentan, ainsi que Nicolas Bertin, qui était verdier général. Elle mourut ensuite le 25 juin 1462.

On voit dans les mêmes comptes qu'il y avait alors une vicomté à Trun ; mais son histoire n'est pas à beaucoup près aussi connue que celle des autres vicomtés de la contrée, cependant on a conservé quelques actes postérieures à une transaction datée de l'an 1318 et par laquelle Charles Ier de Valois-Alençon donna à Robert d'Artois et à sa femme la vicomté de Trun et une terre au Cotentin, en échange de ce qui pouvait appartenir ailleurs à la ferme dudit comte d'Artois.

Argentan

Le domaine de la vicomté d'Argentan et d'Exmes s'accrut ensuite des baronnies de Montpinçon et de Grandmesnil.

A la suite du duel dans lequel Jean de Carrouges vainquit Jacques-le-Grix en 1387, le domaine d'Argentan s'augmenta encore des baronnies et seigneuries d'Aunou-le-Faucon, de Goulet, de Fontenay et de Tanques confisquées à la mort du vaincu.

Jacques-le-Grix avait été fait, par le comte d'Alençon, capitaine du château d'Exmes qui venait d'être l'objet d'un échange : il remplaçait en cette charge messire du Merle, qui y commandait auparavant pour le roi : le sire de Carrouges fut fait par le même comte capitaine du château de Touques.

C'était, avait-on dit, au château d'Argentan que Jacques-le-Grix avait dû faire violence à la dame de Carrouges, pendant l'absence de son mari. Ce malheureux seigneur était baron d'Aunou, et en cette même année qui vit sa mort, il lui avait été rendu aveu pour la sieurie de Frémont, en Commeaux, par

André de Pierrefite ; pour la terre de Coupigny, par Guillaume Hue, écuyer, et pour le fief de Marigny, par Robine de la Gastine.

Pierre II, comte d'Alençon, acheta, le 3 novembre 1378, la baronnie d'Aunou de messire Robert de Thibouville, pour le prix de cinq mille trois cent deux francs d'or d'une part, mille huit cent soixante-deux livres, en seconde part, et mille deux cent quatre-vingt-deux livres d'or en troisième part. Ce fut alors que cette baronnie fut donnée à Jacques-le-Grix, qui était un des chambellans du comte d'Alençon. Après la confiscation des biens de ce seigneur, à la suite de son duel et de sa défaite, la baronnie d'Aunou revint au domaine du comte d'Alençon, à la condition que celui-ci paierait au sire de Carrouges six mille livres qui lui étaient adjugées par la sentence portée à la suite de la mort de Jacques-le-Grix.

Alors, Aunou ainsi que la seigneurie de Cuigny, furent achetés le 17 juillet 1492, par le duc et la duchesse d'Alençon, et donnés à Guillemette de la Poissonnière, dame de Beauregard, afin qu'elle en jouît sa vie durante.

La vicomté d'Argentan s'accrut encore de la seigneurie de Saint-Lohier, s'étendant sur la paroisse de ce nom, et sur les paroisses de Fleuré, Tanques, Marcey, Sarceaux, Fontenay-les-Louvets, Montmerrey ; ainsi que d'un autre membre de fief, dont le chef était assis à Moulins et au Hamel de Belleuvre, et qui s'étendait jusqu'à Occaignes et Brévaux.

Cette seigneurie fut vendue le 28 août 1386, à Guillaume-le-Grix, écuyer, par messire Robert de Neufbourg, chevalier, sieur de Livarot, moyennant mille soixante francs d'or. Guillaume-le-Grix fit hommage pour cette possession, à Pierre II, comte d'Alençon et du Perche.

Quant à la présentation à la cure de Saint-Lohier, elle était dévolue au XVII[e] siècle à l'évêque de Séez, en raison d'un échange fait par l'un de ses prédécesseurs avec un duc d'Alençon, de ce droit de présentation avec les droits que possédait l'évêque sur les bâtiments et sur la fondation des religieuses d'Essay.

Saint-Michel de Laval

Le diocèse du Mans venait alors d'acquérir une nouvelle église, petite, sans doute, mais destinée à voir passer sous ses

voûtes exiguës un bon nombre d'hommes de mérite. Ce fut Saint-Michel de Laval, consacrée en 1458. Cette église, qui n'avait rien de remarquable comme monument, a renfermé dans notre siècle l'un des scholasticats les plus célèbres de la Compagnie de Jésus, et il est sorti de l'intérieur de ses murs quantité de savants, de professeurs distingués et d'éloquents missionnaires qui ont porté de tous côtés la science et la vérité. Malheureusement cet établissement si florissant ne renferme plus que quelques missionnaires. Les étudiants, comme les autres religieux, ont été expulsés en 1880, par le gouvernement de la troisième république, qui a vu en eux un péril social et les a écartés à ce titre de Laval et d'ailleurs.

La seconde *Pragmatique Sanction*

Du reste, ces fondations furent troublées dès le principe par l'affaire de la *Pragmatique sanction*, dont nous avons déjà dit un mot : c'était une loi oppressive pour la liberté de l'Eglise en France ; elle avait déjà été soutenue contre le Souverain-Pontife lui-même par Charles VII, et elle fut reprise par Louis XI dès le commencement de son règne. Le pape qui occupait alors la chaire de saint Pierre était Pie II, autrefois révolutionnaire et secrétaire du concile schismatique de Bâle; mais, devenu après ses premiers écarts un pontife de haut mérite, il avait succédé à Calixte III, le réviseur du procès de Jeanne d'Arc, et il condamna tout d'abord la *Pragmatique ;* cette condamnation suffit pour donner à cet acte le coup mortel, malgré les efforts des rois pour le maintenir. Déjà plusieurs hauts personnages s'étaient laissé prendre au piège ; et dans nos contrées, le célèbre maréchal André de Lohéac joua un grand rôle parmi les défenseurs de cette loi schismatique. Il en est toujours ainsi des idées révolutionnaires, qui plaisent à la liberté humaine.

Le diocèse du Mans perdit alors son évêque, Martin Berruyer, qui mourut à Touvoye, comme ses deux prédécesseurs, le jeudi 23 avril 1466 : on le rapporta au Mans, et on l'ensevelit à côté de son avant-dernier prédécesseur Adam Chastelain, dans le chœur de la cathédrale, au côté droit du grand autel.

Les Commendes

Le temps dont nous racontons l'histoire se distingue aussi par le commencement des *Commendes* ecclésiastiques. Ce système qui devait être la source, de tant de désordres dans l'Eglise, était très légitime dans son principe.

Lorsqu'un ecclésiastique possesseur d'un bénéfice n'offrait pas assez de garanties pour qu'on pût lui confier sans crainte une chose aussi importante que l'est une supériorité, son bénéfice était *confié* ou *recommandé (commendabatur)* à un autre ecclésiastique, qui était chargé de sauvegarder les droits de l'Eglise sur ce bénéfice.

Tant que les commendataires furent fidèles à leur mission, l'Eglise se trouva bien du nouveau système et les âmes eurent beaucoup à gagner à cette surveillance. Malheureusement, ce ne fut bientôt plus le salut des âmes, mais l'amour du gain, qui fit instituer et agir les commendataires. Alors commencèrent les abus, et bientôt, ces protecteurs des bénéfices n'en furent plus que les fermiers, et ne songèrent plus qu'à en percevoir les gros revenus, sans s'occuper aucunement des âmes dont le soin était attaché à la charge qu'ils avaient acceptée.

Cependant les moines, humiliés de se trouver ainsi sous une surveillance qu'ils étaient forcés pourtant de reconnaître nécessaire, commencèrent à se réformer d'eux-mêmes. Dans le diocèse du Mans, Guy Juvénal et Michel Bureau à la Couture, Jean Bougler à Solesmes, donnèrent l'exemple de toutes les vertus monastiques. Ils n'étaient pas du reste, les seuls pieux moines qui édifiassent nos contrées. Nous avons parlé de la réforme d'Almenêches par l'évêque Robert Cornegrue : il y en eut d'autres encore. Mais les bénéfices séculiers, plus riches que les monastères, perdirent davantage à être mis en commende. Ils étaient plus recherchés et plus facilement donnés aux laïques. C'est ainsi qu'on vit plus tard le fameux Crillon, l'ami et le lieutenant de Henri IV jouir en même temps, tout en faisant la guerre, de deux archevêchés et de quatre évêchés.

Thibault de Luxembourg

Le siège du Mans fut occupé à cette époque par l'un des plus illustres prélats qui se soient jamais assis sur la chaire de saint

Julien. A Martin Berruyer, mort en 1466, succéda Thibault de Luxembourg, issu de l'une des familles les plus célèbres de l'Europe. Cet homme de mérite avait d'abord été marié et avait eu plusieurs enfants, lorsqu'il perdit son épouse et résolut de se retirer du monde. Il se fit moine à l'abbaye d'Igny, au diocèse de Reims, de l'Ordre de Citeaux. Comme il était par sa femme, oncle du roi Louis XI, il continua de communiquer avec ce prince du fond du cloître, et devint bientôt son favori. Appuyé ainsi sur le pouvoir royal, il provoqua la réforme dans son abbaye d'Igny elle-même, et fut fait évêque par le crédit de Charles Ier, comte du Maine. Les bulles d'institution portent la signature du pape Paul II, et sont datées du palais du Vatican et de l'année 1466. Le pape donne à Thibault dans ces bulles la permission de conserver les trois bénéfices qu'il possédait à la fois.

LA *Ligue du Bien public*

En cette même année 1466, il se tint à Alençon un échiquier important. Le roi Louis XI, l'un des représentants les plus énergiques du pouvoir royal en France, était alors occupé à humilier les principaux seigneurs qui représentaient encore le régime féodal, et à se rendre maître absolu dans tout son royaume. Les seigneurs sentirent le besoin de se liguer ensemble, pour défendre d'un commun accord et avec plus de succès leurs droits menacés. Jean, duc de Bourbon, mécontent de n'avoir point obtenu l'épée de connétable ; Jean d'Anjou, duc de Calabre ; son oncle, le comte Charles du Maine ; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac ; les comtes de Dunois et de Dammartin, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac, s'unirent au duc de Bretagne pour défendre la cause commune. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, n'avait pas encore jugé à propos de prendre part à la lutte ; mais le comte de Charolais, son fils, qui devait être plus tard le duc Charles-le-Téméraire, détermina son père à entrer dans la coalition qui devint bientôt formidable et se donna le nom de *Ligue du Bien public* ; ce qui devait s'entendre du bien particulier de ceux qui la composaient.

La guerre occasionnée par cette prise d'armes devait ensanglanter nos contrées pendant un temps assez long. La *Ligue*

s'était rendue maîtresse d'Argentan, d'Exmes et de Falaise. Ces trois places lui furent enlevées en 1466, par les troupes du roi. Les ducs de Bretagne et d'Alençon, en querelle depuis plusieurs années, et réunis alors par l'intérêt commun, scellèrent leur alliance par le traité de Pouancé, signé entre eux le 1er octobre 1467.

Siège et prise d'Alençon

Le maréchal de Lohéac se reporta alors vers le parti du roi, et fut envoyé dans le Maine, pour y combattre les seigneurs réunis. Louis XI y vint ensuite lui-même avec mille chevaux et vingt mille hommes de pied. Il campa, entre le Mans et Alençon, dont le maréchal de Lohéac faisait alors le siège. Le faubourg de Montsort fut brûlé en cette circonstance, avec la chapelle de Sainte-Catherine et ce qui restait des autres faubourgs.

Cependant le siège tirait en longueur. Louis XI se rendit au Mans, accompagné de René, roi d'Anjou, de Charles Ier, comte du Maine, du duc de Nemours, du sire d'Albret, et de toute la haute noblesse du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Autant pour imiter ses prédécesseurs, que pour contenter son goût personnel pour les démonstrations religieuses, le roi s'habilla en chanoine du Mans avec l'aumusse, et assista à l'office du chapitre. Arrivé dans la ville du Mans le 18 novembre 1467, il y signa, le 31 décembre, un traité avec la noblesse.

Le 28 janvier 1468, il reçut la nouvelle de la prise d'Alençon, et il s'y rendit pour en prendre possession lui-même. Il avait fait vœu au commencement du siège de faire exécuter un *ex-voto*, représentant en relief une image de la ville d'Alençon, et pesant au moins deux cents marcs. Il tint sa promesse, et fit présenter par un receveur à l'autel de Saint-Julien cette œuvre d'art avec un cierge de deux cents livres. Une procession générale eut lieu dans la ville du Mans à cette occasion.

Alençon se trouva ainsi arrachée à son duc et aux partisans du duc de Bretagne. Il faut avouer qu'il y avait eu du désordre, et que l'entrée des troupes françaises fut une délivrance pour la ville : l'ordre et la paix s'y rétablirent immédiatement. L'Eglise de Notre-Dame elle-même avait été souillée par des meurtres pendant cette funeste guerre ; et l'évêque de Séez,

Robert Cornegrue pensa qu'il serait bon de la purifier et de la bénir de nouveau : la cérémonie eut lieu peu de temps après la prise de la ville.

La *Ligue du Bien public* s'éteignit ensuite peu à peu ; tout finissait par se ranger sous le sceptre de Louis XI. Un traité fut signé à Ancenis entre lui et le duc de Bretagne, le 18 septembre 1468.

Pendant ce temps-là, l'évêque du Mans, Thibaut de Luxembourg, que nous avons vu rétablir la discipline dans son abbaye d'Igny, fit la même chose à Saint-Vincent, lorsque mourut l'abbé Robert de Monthodon, en 1466.

Cependant la *Ligue du Bien public* ne voulait pas encore avoir dit son dernier mot. Elle avait alors pour chef Charles, duc de Berry, frère de Louis XI, jeune homme de dix-neuf ans, qu'on avait déjà voulu substituer à son père avant la mort de celui-ci. Mais après la victoire d'Alençon et les succès qu'il avait obtenus dans le Maine, le roi vint à bout de faire persuader à son frère, qu'il ferait bien mieux de renoncer à la Normandie et à tous les autres pays qu'il convoitait, pour se contenter de la Guyenne.

Charles y consentit, et prêta serment de fidélité à son frère le 19 août 1469. Louis XI, toujours bizarre dans ses idées, voulut que ce serment fût prêté sur la croix de saint Laud : cette condition seule put rassurer sur la sincérité de son frère le superstitieux prince.

Les deux frères se virent ensuite le 24 septembre à l'embouchure de la Sèvre, et la réconciliation parut complète. Louis XI donna en cette circonstance au duc de Berry, le collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il venait d'instituer. Il voulut l'offrir également au duc de Bretagne, François II ; mais celui-ci le refusa, afin de s'épargner le serment de fidélité qu'il aurait dû prêter. Louis XI sentit le motif qui empêchait le duc d'accepter, et s'en irrita beaucoup : le duc devait plus tard ressentir les suites de son refus.

Le duc d'Alençon traita à son tour avec le roi en 1471 : on croit que Louis XI était venu à Alençon dès l'année précédente, 1470, et avait fait transporter du territoire de Normandie sur celui du Maine les fourches patibulaires, qui tombèrent de vétusté en 1776, et furent rétablies l'année suivante. La place

où l'on installe la guillotine pour les exécutions capitales est encore aujourd'hui sur le territoire du Maine, au lieu nommé le Champ-du-Roi, parce que le roi d'Angleterre Henri V y campa lorsqu'il vint assiéger Alençon.

Bien que cette translation d'un instrument de supplice paraisse en soi assez insignifiante, elle choqua pourtant beaucoup le comte du Maine : il fut outré de colère jusqu'à faire couler son sang dans un accès de rage. Mais cette rage était impuissante, et l'égoïste Louis XI ne tint absolument aucun compte du mécontentement de son vassal.

Le 17 novembre 1469, Beaumont-le-Roger fut donné à Jeanne, fille naturelle du duc d'Alençon et mariée à Guy de Maumont comme nous l'avons dit déjà. Peu de temps après, le 19 février 1470, le duc lui-même rentra à Alençon, et au mois d'août suivant, il signait, avec le duc de Bretagne le traité de Saumur. Mais nous avons vu que de nouvelles intrigues devaient bientôt plonger une seconde fois notre pauvre duc Jean II dans un bourbier plus profond que celui dont il venait de se tirer.

L'année 1472 vit la mort de deux grands seigneurs, qui représentaient encore la féodalité, autant qu'il était possible du temps et sous la main pesante de Louis XI. Charles Ier, comte du Maine, mourut le 10 avril de cette année, en la paroisse de Neuvy en Touraine. On le rapporta au Mans, où on lui fit le 14 avril de magnifiques funérailles dans la cathédrale. Une belle épitaphe décora son tombeau. Il eut pour successeur son fils Charles II.

Un mois après, le 12 mai, c'était le tour de Charles, duc de Guyenne, frère de Louis XI, le dernier chef de la *Ligue du Bien public*.

A cette époque, le duc de Bretagne recommença la guerre, et s'empara de Pouancé. Le duc d'Alençon, toujours rival de Louis XI, opéra alors avec le roi d'Angleterre Edouard IV un rapprochement qui le fit arrêter et condamner une seconde fois, comme nous l'avons vu ; et ces contrariétés continuelles amenèrent bientôt sa mort en 1476, comme nous l'avons dit plus haut.

Cette mort fut un triste dénouement d'une belle vie. Il est certain que la conduite de Jean II, dans l'affaire de Jeanne

d'Arc fut magnifique, et pendant la vie, et après la mort de l'héroïne ; mais son esprit faux et intrigant gâta toutes ses belles qualités. Sa première femme, Jeanne d'Orléans, lui avait apporté en dot la terre d'O, en Mortrée.

René devient duc d'Alençon

René, qui succéda à son père Jean II comme duc d'Alençon, malgré les avanies que lui fit subir Louis XI, comme nous l'avons déjà vu, ne trahit jamais ce prince, son cousin. Il l'accompagna même à Péronne, où, le roi, malgré le grand déplaisir et la grande crainte qu'il en ressentait, avait été enfermé par le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire.

Différentes fondations pieuses furent encore faites à cette époque. En 1477, Louis XI obtint l'érection d'une cure dans la chapelle de Saint-Auvieu, assez près de Domfront, sur le territoire de Passais. Cette chapelle, dédiée dès-lors à la conception de la très sainte Vierge, a donné lieu à l'établissement de la paroisse de Passais-la-Conception, qui est ainsi, par son existence même, l'un des plus anciens monuments qui militent en faveur du dogme qui déclare que Marie a toujours été conservée pure et exempte de péché originel. Le dogme n'est devenu de foi que le 8 décembre 1854.

Le même Louis XI accorda une gratification au chapitre de Séez, en le déchargeant de l'obligation qui pesait sur lui de fournir un homme d'armes levé sur le territoire d'Aunou. Les chanoines s'étaient trouvés chargés de cette obligation, parce qu'ils avaient hérité d'un fief considérable qui leur venait de la famille de Jupilles. Comme cette famille était auparavant chargée de cet entretien d'un homme d'armes, le chapitre, en recevant le revenu, dut aussi accepter la charge.

Dès l'an 1474, l'évêque du Mans, Thibault de Luxembourg avait été désigné *in petto* par le pape Sixte IV pour le cardinalat, mais sans être proclamé officiellement. En 1475, cet évêque perdit son frère, connétable de France, qui eut la tête tranchée par ordre de Louis XI à Paris, le 29 décembre. Mais l'évêque du Mans ne fut point enveloppé dans cette disgrâce : le roi continua de solliciter pour lui le cardinalat, et il était sur le point de l'obtenir, lorsque Thibault mourut le 1er septembre

1477. Il fut inhumé sous le jubé de son église cathédrale, à droite du chœur, et on lui composa une magnifique épitaphe. Lorsque le jubé disparut, le monument de Thibault de Luxembourg disparut avec lui : on lui a substitué un monument moderne, peu digne de l'ancien. L'évêché du Mans, ainsi que les abbayes d'Igny et d'Orcamp passèrent à Philippe de Luxembourg, fils de l'évêque défunt, qui avait été marié, comme nous l'avons vu, avant d'entrer dans les Ordres sacrés. Philippe était déjà d'avance chanoine et archidiacre du Mans. Son épiscopat devait être une époque de restauration et de réformes.

Louis XI passa à cette époque quelques temps en Normandie et résida surtout à Domfront et à la Ferté. Il fit faire alors plusieurs exécutions de seigneurs, qui s'ajoutèrent à celle du connétable de Luxembourg. Il confirmait en même temps le duché d'Alençon à René, fils du duc défunt, Jean II ; mais non pas sans lui poser des conditions. La charte qui rendait ainsi les états de la maison d'Alençon à leurs anciens souverains est datée du 26 mars 1478. Le jeune duc s'engageait à combler les fossés d'Argentan et de Fresnay : Domfront, Pouancé et Sainte-Suzanne restaient au roi. Ces conditions étaient dures pour René ; mais son caractère pacifique et un peu mou lui fit tout acccepter pour conserver la paix.

CHAPITRE XIII

Gilles de Laval, 57e Évêque de Séez

1478-1502

—

Schisme dans l'Eglise de Séez. — Etienne Goupillon. — Mort de Louis XI. — Troubles occasionnés par la régence de Charles VIII. — Argentan à cette époque. — René d'Alençon reçoit le Perche pour apanage. — Mariage de René : son épouse, Marguerite de Lorraine. — Mort de René. — Avènement de Charles IV. — Régence de Marguerite de Lorraine. — Ses fondations. — Sa retraite aux Clarisses d'Argentan. — Sa mort. — Ses miracles. — Construction de la nouvelle église de Saint-Léonard-d'Alençon. — Quelques affaires de chapitre. — Un grand miracle de sainte

Opportune. — Révolte du duc d'Orléans. — Les seconds saints de Solesmes. — Travaux des deux évêques de Séez. — Leur mort.

Les de Brie a Saint-Evroult

Lorsque notre évêque Robert Cornegrue quitta cette vie mortelle pour aller rejoindre ses prédécesseurs, l'importante abbaye de Saint-Evroult était sur le point de subir l'une des plus rudes épreuves qui aient menacé son existence. Deux membres de la famille de Brie, l'une des plus puissantes de l'Anjou allaient successivement la gouverner dans le seul but, paraissait-il, de piller le troupeau et de s'emparer des biens du monastère.

Le premier de ces deux personnages, Auger de Brie, avait été sur la demande de Louis XI, élu évêque d'Angers, en remplacement du cardinal de la Balue ; mais ni le pape, ni l'archevêque de Tours, métropolitain du Siège, ne voulurent accepter cette nomination. Alors pour se procurer un autre bénéfice, Auger eut recours à un véritable faux. Il produisit une pièce apocryphe, qui supposait que Robert le Noble, abbé de Saint-Evroult avait donné sa démission en sa faveur : il se fit donc installer en vertu de cette prétendue charte, abbé commendataire de l'abbaye, en 1483, et il se mit aussitôt à dilapider tous les biens de la communauté. Un arrêt du Parlement, rendu le 13 mai 1490, rompit la brigue, et Auger fut condamné à une forte prison, ainsi que le notaire qui s'était prêté à la fraude. Ce coupable ambitieux était chanoine de Chartres, du Mans, protonotaire apostolique et archidiacre de Rouen. Il mourut à Rome le 3 octobre 1503.

Félix de Brie, son neveu, était comme lui protonotaire apostolique et, lui succéda. Il eut pour compétiteur Guillaume de Hellesvilliers, qui avait été élu par les religieux. Mais l'Echiquier de Rouen prononça en faveur de Félix, le 4 janvier 1506. Cet abbé fut quarante ans à la tête des moines de Saint-Evroult, toujours en querelle avec eux. Il mourut enfin le 23 septembre 1546.

Félix de Brie avait au moins compensé en quelque chose le mal qu'il avait fait à Saint-Evroult. Il avait donné à l'église de Notre-Dame d'Alençon le beau vitrail qui représente le passage

de la mer Rouge, et qui a malheureusement été fort endommagé dans les dernières restaurations faites à l'église. Son nom se trouvait dans une inscription, mutilée aujourd'hui, qui occupait la base de l'une des deux moitiés de la fenêtre. On y rappelle que Félix de Brie était prieur de Notre-Dame, en même temps qu'abbé de Saint-Evroult. La cure d'Alençon appartenait encore alors à l'Ordre bénédictin.

Ce même Félix de Brie, dont nous venons de parler, avait pour secrétaire François Sagon, poète dont la figure ressemble bien plus à celle d'un mondain qu'à celle d'un homme d'église. Sagon était le rival et l'ennemi de Marot, auquel il disputa la bienveillance de François I[er], ainsi que les faveurs de la belle comtesse de Châteaubriant. Souvent ces deux poètes se combattirent à cause de cette beauté célèbre, non pas avec le glaive, mais avec la plume, et leurs querelles leur firent mettre au jour un grand nombre de pièces, qui sont toutes aujourd'hui fort rares et fort recherchées.

Deux pièces de Sagon sur la matière, paraissent surtout curieuses : l'une a été composée en 1536, et est intitulée le *Coup-d'essay*. Une autre pièce composée dans le même temps porte pour titre : *Le Rabais du caquet de Fripelippes et de Marot*, Sagon s'y qualifie de secrétaire de l'abbé *Sainct-Euroult*. On voit qu'il n'était pas très familier avec le grand et saint patron de son maître.

Il avait fait des vers pour celui-ci, qui l'en récompensa, croit-on, par la promesse de la cure de Soligny-la-Trappe, dont une partie était à la nomination de l'abbé de Saint-Evroult ; mais il paraît certain que Sagon n'a jamais pris possession de ce bénéfice. On le trouve plus tard signalé comme curé de Beauvais ; mais il est presque certain qu'il s'agit de Beauvain, aujourd'hui au canton de Carrouges, ou de Beaumais-sur-Dive, alors du diocèse de Séez. Ce qui est absolument hors de doute, c'est qu'à sa mort, arrivée en 1544, il était curé de Serigny, aujourd'hui au canton de Bellême. Ce poète Sagon appartient donc sans conteste à nos contrées.

Schisme dans le Diocèse de Séez

Si l'abbaye de Saint-Evroult souffrait à cette époque, le diocèse de Séez, tout auprès d'elle, souffrait encore davantage. Un schisme très dangereux s'y était déclaré.

Nous avons dit que Robert Cornegrue avait fait, avant de mourir, deux cessions de son évêché : la première en faveur d'Etienne Goupillon en 1477, et la seconde en faveur de Gilles de Laval, en 1478. Etienne Goupillon avait été accepté par le pape Sixte IV ; mais Gilles de Laval était soutenu par le roi Louis XI : il devait résulter de cette divergence beaucoup d'embarras et de désordres.

Etienne Goupillon, le premier en date, était docteur aux décrets : nous dirions aujourd'hui en droit canon. Il était de plus familier et secrétaire de Sixte IV, et chanoine de Chartres, où il avait remplacé en 1474, Jean Héberge, nommé évêque d'Evreux. Il jouissait en outre de la dignité de notaire, et de celle de doyen du chapitre de Lisieux. Le registre du Vatican atteste qu'il promit à la cour de Rome une camérie, le 4 mai 1478, quatre jours avant son élection. Il jura ensuite fidélité au nouveau roi Charles VIII, la première année du règne de ce dernier, 10 octobre 1483.

Mais, pendant ce temps-là, Gilles de Laval, doyen du chapitre du Mans, fils cadet de Guidon, seigneur de Loué et sénéchal des Andes, et de Charlotte de Sainte-Maure, avait aussi été désigné, comme nous l'avons vu, pour succéder à Robert Cornegrue, et accepté par Louis XI, par l'entremise de son beau-frère Jean de Daillon, seigneur du Lude.

Ce seigneur qui avait été mis, comme nous l'avons vu, à la tête de l'Alençonnais pendant le procès du duc Jean II, avait beaucoup de crédit auprès du roi. Conseillé par lui, ce prince fut bientôt entièrement partisan de Gilles de Laval, et adversaire acharné de son concurrent, Etienne Goupillon.

Robert Cornegrue, qui vivait encore, se déclara aussi pour Gilles, ce qui rendit celui-ci maître de la ville épiscopale, comme il paraît l'avoir été pendant tout son pontificat. C'est à cause de cela que plusieurs chroniqueurs, et entre autres Arthur du Monstier, ne comptent pas Etienne Goupillon parmi les évêques de Séez. Nous les avons imités sur ce point.

En face de droits aussi douteux, que l'étaient ceux des deux évêques, le clergé se divisa. Etienne étant accepté par le pape, trouvait à cause de cela des partisans. Gilles de Laval le sentait, et, craignant l'influence de son compétiteur, il demanda et obtint du temps, avant de prêter serment de fidélité. Ce fut seu-

lement le 4 septembre 1481, qu'il s'acquitta de ce devoir envers le roi.

Cependant, fort de l'appui que lui prêtait son prédécesseur Robert Cornegrue jusqu'à sa mort, Gilles avait bénit, dès l'an 1479, Jean Jouquin ou Jean II, élu abbé de Saint-Jean de Falaise. Encore n'avait-il voulu, dans cette circonstance, agir qu'avec la qualité de vicaire général et de coadjuteur du vieil évêque. Cette bénédiction eut lieu dans l'église abbatiale de Saint-Martin de Séez, en présence de Maurice, abbé de Silly et de Pierre, abbé de Saint-Martin même. Les registres du Vatican mentionnent Gilles de Laval en cette circonstance avec le simple titre d'évêque élu. On lui trouve encore ce titre le 5 mars 1480, et plus tard le 31 décembre 1481. Ce prélat avait gardé la dignité de doyen du Mans, et il la conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1502.

Nous avons vu que Louis XI s'était montré très sévère à l'égard de Jean II d'Alençon. Nous avons constaté en outre que René, encore alors simple comte du Perche, avait eu aussi à souffrir beaucoup de la vindicte royale de ce monarque absolu. Le pauvre Louis XI, avec son détestable caractère, son ambition, son amour de l'autorité sans partage, et sa cruauté basse et insatiable, s'était fait détester de ses sujets. Il tomba malade le 20 janvier 1480 ; et le comte du Perche, pour exprimer combien la France était fatiguée de ce règne, laissa échapper sur la situation du roi quelques propos imprudents. Louis XI, qui avait de la mort une crainte épouvantable, poussée même jusqu'à la folie, se montra fort irrité de ces propos. Ce fut l'occasion de l'arrestation de René, que nous avons racontée. En vain le prince tenta-t-il de s'évader. Cet essai ne fit que lui apporter des liens plus étroits ; il fut mis dans la cage de fer, dont nous avons plus haut donné la description.

René disgracié comme son père

Alors on entama un procès en règle, le 12 août 1481. René, en qualité de prince du sang, demanda à comparaître devant le roi lui-même, et se défendit avec justesse et vigueur. Les juges commençaient à se laisser gagner, quand, le 19 mars 1482, des lettres missives du roi enjoignirent au Parlement de continuer

la procédure. René fut transféré à Vincennes et y fut condamné, le 22 mars 1483, à une détention perpétuelle. Cependant Louis XI lui promettait en particulier de lui rendre la liberté, mais il exigeait de lui le serment de fidélité, et des cautions qui étaient désignées dans l'arrêt même. Ces cautions consistaient dans la remise de châteaux ou autres places fortes : elles devaient rester entre les mains du roi jusqu'à l'exécution des conditions du traité. En attendant que toutes ces formalités fussent remplies, René demeurait en prison, avec le loyal bâtard d'Alençon, que nous avons toujours vu si attaché à son frère, et deux autres victimes du procès, La Bessière et La Hure.

Mort de Louis XI : Charles VIII

Sur ces entrefaites, Louis XI vint à mourir le 30 août 1483. Sur le champ, le bâtard d'Alençon, La Hure et la Bessière furent mis en liberté. Quant à René lui-même, il fut délivré solennellement par un ordre exprès de Charles VIII, le 17 septembre 1483, et rétabli dans tous ses titres par *lettres royaux* du 29 septembre 1484. Ce fut alors seulement qu'il commença de prendre le titre de duc d'Alençon. Cependant il fut exclu du conseil de régence du jeune Charles VIII, dont il semblait devoir faire partie, étant l'un des plus proches parents mâles de la famille royale. L'assemblée du royaume, réunie à Tours, donna la tutelle du jeune prince, à sa sœur, Anne de France, dame de Beaujeu. Toutefois, au sacre de Charles VIII, le 30 mai 1484, René d'Alençon fut appelé à tenir la place du duc de Normandie, bien qu'il ne fut pas encore rétabli dans tous ses titres.

Le 1er octobre suivant, le duc ayant désormais récupéré toutes ses possessions, fit hommage au roi pour les terres d'Alençon, du Perche, et pour toutes les autres qu'il possédait en France. Mais bientôt malheureusement des mésintelligences éclatèrent entre lui et la régente Anne de Beaujeu, qui le fit éloigner de la cour.

Marguerite de Lorraine

A la suite de cette disgrâce, René épousa en 1488, Marguerite de Lorraine, fille du duc Ferry II, princesse accomplie, que

son frère avait dépouillée injustement ; mais qui, à l'occasion de son mariage, obtint par arrangement la baronnie de Mayenne. On avait d'abord forcé les deux époux à signer une renonciation en règle de cette baronnie. Mais Etienne Goupillon, compétiteur de l'évêque Gilles de Laval, leur assura le 21 mars 1489, et avec raison selon nous, que cette renonciation ne les obligeait pas en conscience.

Pendant ce temps le schisme continuait de diviser l'Eglise de Séez. Mais Gilles de Laval était toujours maître du siège, et il commença de faire dans la ville quelques actes épiscopaux. Une confrérie s'était établie dans la chapelle de Notre-Dame-du-Vivier, qui tenait croit-on, la place de la cathédrale primitive. Il confirma cette confrérie le 8 mars 1480, c'est-à-dire, selon la nouvelle manière de compter, 1481. Le 19 avril de la même année ; l'ancien évêque, Robert Cornegrue étant venu à mourir, Gilles se fit sacrer dans son église cathédrale, ou, selon d'autres, dans l'église abbatiale de Saint-Martin de Séez, le dimanche de *Quasimodo*, 29 avril 1481, par Charles de Neufchâtel *(de Novo Castro)*, archevêque de Besançon, et administrateur perpétuel de l'évêché de Bayeux, assisté des évêques de Lisieux et de Porphyre. Après avoir pris possession de son évêché, il choisit pour son vicaire général Louis Cottet, abbé de Saint-Martin. Jean de Longey devint official de la juridiction ecclésiastique ; Guillaume Guérin fut nommé promoteur, et Fleury Blandin secrétaire.

Sur ces entrefaites, notre évêque perdit André, son frère aîné ; et se trouvant, comme cadet, héritier des biens de sa famille, il obtint le consentement de ses parents, et céda ses droits à Pierre, son troisième frère. Cet acte solennel est de l'année 1483. A cette époque, le roi Louis XI touchait à sa fin : l'évêque de Séez se rendit à Reims, où il prit la sainte Ampoule et l'apporta à Tours : le vieux roi s'imaginait que l'attouchement de cet objet sacré suffirait pour sa guérison. Ensuite Gilles assista, comme son duc René, au sacre de Charles VIII, et il fit sous-diacre à la messe que célébrait l'archevêque de Reims, Pierre de Laval.

Quelques événements qui nous touchent de moins près, mais qu'il est à propos de rapporter, parce qu'ils complètent l'histoire de ces années, s'accomplissaient sur les limites de notre territoire.

En 1480, le cardinal Julien de la Rovère, qui fut depuis le pape Jules II, vint en France en qualité de légat. L'évêque du Mans, Philippe de Luxembourg, se rendit à Paris pour le saluer. Nous verrons plus tard quel grand et terrible rôle jouera ce légat dans l'Eglise.

L'année 1482 vit la mort de Charles II, comte du Maine, qui laissa au roi Louis XI tout son héritage : le Maine devint ainsi entièrement dépendant de la couronne, et fut désormais l'apanage d'un prince du sang. Mais le comté de Laval ne suivit point le sort du reste de la province : il en fut distrait et garda ses comtes.

Charles II était mort à Aix. Il fut rapporté au Mans et enseveli près du grand autel de la cathédrale, dans un tombeau d'albâtre. Ce monument fut transporté en 1770 dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste.

Ce fut aussi à cette époque, en 1485, que mourut le maréchal André de Laval-Lohéac, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois. L'évêque Philippe de Luxembourg célébra lui-même son service funèbre à Laval, et ce fut presque en même temps qu'il érigea dans cette ville la paroisse de Saint-Vénerand, à la prière de Guy XV, seigneur du lieu. Cette paroisse est encore aujourd'hui l'une des principales de la ville.

L'année précédente, 1484, le même Guy XV et sa femme Catherine d'Alençon, fondèrent un couvent de Minimes, nommé le couvent des Châtelliers, sur la paroisse du Neufchâtel. Ce couvent fut réuni en 1670 à celui du même ordre qui avait été établi au Mans. On sait que saint François de Paule, le fondateur et l'instituteur de cet ordre des Minimes, se trouvait alors en France, où il était venu assister Louis XI à ses derniers moments. Il mourut à Tours au commencement du règne de Louis XII, après avoir établi dans nos contrées un bon nombre de couvents de son Ordre. Les Minimes portaient vulgairement le nom de *Bons Hommes*, qu'ils ont longtemps conservé.

Charles VIII paraît avoir eu pour Etienne Goupillon, le second évêque de Séez, plus de bienveillance que son père ne lui en avait porté. Il l'envoya, avec plusieurs autres, en mission en Italie, le 21 juillet 1484, mais nous ignorons quel était le motif de cette mission.

On trouve de plus le nom d'Etienne inscrit sur les chartes du chapitre, à la date de 1485. Les chanoines d'ailleurs n'étaient qu'à demi fâchés de l'état des choses qui existait alors. Cette situation louche leur donnait dans le diocèse une prééminence qu'ils ne peuvent avoir sous un évêque dont le pouvoir est incontesté. En 1485, ils délibérèrent sur la question de savoir auquel des deux évêques : Etienne Goupillon ou Gilles de Laval, appartenait le temporel de l'évêché. L'un étant appuyé par le pape, et l'autre par le roi, le droit aux fruits de la mense épiscopale paraissait douteux. Pour trancher la question, le chapitre, en bon père de famille, décida le 3 juin que les revenus attachés au siège épiscopal lui appartiendraient à lui-même jusqu'à nouvel ordre et seraient consacrés à l'entretien des chanoines.

Etienne Goupillon consacra quelques années après, en 1488, dans l'église de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris une chapelle dédiée à sainte Catherine et à sainte Geneviève.

Cependant le duc d'Orléans, premier prince du sang ne s'était pas vu sans ressentiment exclu de la régence. Il leva contre la dame de Beaujeu l'étendard de la révolte ; et, se trouvant peu en sûreté à Paris, où son complot avait été éventé, il s'enfuit brusquement à cheval, et vint d'abord à Verneuil, qui appartenait au duc d'Alençon. Peu de jours après, il était à Alençon même. René semblait alors être l'un de ses partisans ; mais pourtant il ne voulut pas le suivre entièrement dans sa révolte, et rompit avec lui en 1486. En récompense de cet acte de fidélité, la régente lui donna le droit de réunir l'échiquier en 1487 à Alençon. L'évêque Gilles de Laval assista à cette réunion solennelle. Il arrivait alors de Paris, où il avait porté avec grand éclat dans une immense procession, les insignes de la passion du Sauveur qui avaient été donnés récemment au roi Louis XI.

Argentan

Plusieurs établissements religieux s'organisaient en ce temps à Argentan, où les ducs d'Alençon se plaisaient de plus en plus. Alors florissait, par le moyen de la riche dotation dont elle avait été gratifiée, la chapelle de Saint-Jean-de-l'Hospice : elle était à la présentation des membres de la famille de la Pallu, autrefois

bourgeois d'Argentan, et dont les sépultures se voyaient dans l'église de Notre-Dame-de-la-Place. Cette famille resta en possession du patronage, même après que cette chapelle eût été ruinée par les glaces en 1407, et rebâtie ensuite aux frais de la Maison-Dieu.

La chapelle de Sainte-Croix avait été fondée et dotée par messire Michel de Coulandon, prêtre et bourgeois d'Argentan, d'après un contrat du 2 novembre 1483 et confirmé par le duc René d'Alençon en 1486. Le fondateur en laissa la présentation au curé et aux trésoriers de Coulandon, à la charge d'y présenter un prêtre qui fût, autant que possible, de la lignée du fondateur. Si l'on ne trouvait aucun prêtre satisfaisant à cette condition, au moins fallait il en choisir un qui fût de la bourgeoisie d'Argentan.

Il y avait encore une chapelle dédiée à saint Nicolas dans l'enceinte même du château, et une autre consacrée à saint Damien : toutes deux étaient de fondation royale. Le donjon lui-même renfermait alors une petite chapelle de Saint-Ellier, qu'on disait fondée par un prêtre du diocèse de Lisieux.

Quelques pièces détachées provenant de ces temps assez obscurément connus, jettent un certain jour sur plusieurs faits de détail qui se passèrent à cette époque. Nous trouvons dans la collection Duchesne, du 4 janvier 1484 une lettre émanant de Louis XI qui rend dès cette époque à René, encore simple comte du Perche, les revenus qui lui appartenaient en vertu de cette pièce, pour en jouir tant qu'il plairait au roi. D'autres lettres furent distribuées par le conseil, contenant le détail et l'étendue des grâces et des libéralités que le roi voulait faire à *Monsieur du Perche.*

A côté de ces documents, on conserve un extrait de l'oraison funèbre de Françoise d'Alençon, fille de René, prononcée par Charles de Sainte-Marthe, docteur *ès-droits* et l'un des officiers de la princesse. Cet extrait contient le résumé de toute la vie de Françoise. L'oraison funèbre toute entière fut imprimée en 1550, par Raynaud Chaudier, et Claude, son fils. Le même Charles de Sainte-Marthe fit aussi l'oraison funèbre de Marguerite d'Angoulême, plus tard Marguerite de Navarre, femme de Charles IV d'Alençon, et la fit imprimer la même année 1550, par le même éditeur. Un extrait de cette dernière se trouve également dans la collection Duchesne.

Vie de Marguerite de Lorraine

Il est temps maintenant de nous occuper du mariage de René d'Alençon avec Marguerite de Lorraine. Nous avons déjà dit que ce mariage eut lieu en l'année 1488. La vie de René avant cette époque nous est connue. Nous allons retracer en quelques mots celle de Marguerite, beaucoup plus célèbre que son mari.

Nous avons déjà eu occasion de dire un mot de René d'Anjou, si connu sous le nom du *bon roi René*. Ce prince, fils cadet de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence et roi titulaire de Naples, fut élevé par le cardinal duc de Bar, son oncle maternel, qui lui laissa son duché par testament et lui fit épouser Isabelle, fille unique de Charles Ier, duc de Lorraine.

Charles Ier mourut en 1431, et la Lorraine revint en héritage à René ; mais la possession lui en fut disputée par Antoine de Vaudémont, frère du dernier duc, qui le vainquit, le retint prisonnier pendant cinq années, et ne lui rendit la liberté qu'à la condition qu'il donnerait sa fille Yolande en mariage à Ferry ou Frédéric de Vaudémont, fils d'Antoine. Ce fut de ce mariage que naquit René de Vaudémont, qui réunit aux droits de la maison de Lorraine presque tous ceux de la maison d'Anjou, et, devint ainsi roi de Sicile, de Jérusalem et d'Aragon, duc de Lorraine, de Bar et d'Anjou, comte de Provence, de Vaudémont et autres lieux. Il n'eut qu'une sœur, et ce fut la fameuse Marguerite de Lorraine, dont nous avons maintenant à écrire l'histoire. Nous avons déjà constaté que son frère avait été peu généreux à son égard, lors du partage de leur commun patrimoine.

Marguerite de Lorraine naquit en 1463 au château de Vaudémont, à neuf lieues de Nancy au département actuel de Meurthe-et-Moselle. Devenue orpheline dès son enfance, elle fut élevée par son aïeul, le roi René, qui fut pour elle un véritable père. Sa mère Yolande était morte dès l'an 1473 : la date de la mort de Ferry, son père, est inconnue. Quant au bon René, il essaya d'abord en 1438 de reconquérir son royaume de Naples où l'appelaient un certain nombre de ses sujets mais obligé de fuir devant son concurrent Alphonse d'Aragon, il retourna en Lorraine, où il vécut en paix jusqu'à la mort de sa

femme, arrivée en 1452, puis laissant l'administration de ce duché de Calabre à son fils aîné, il alla se fixer dans l'Anjou ; mais, ayant été dépouillé de ce dernier duché par Louis XI, sous prétexte qu'un de ses fils était entré dans la *Ligue du Bien public.* René se retira dans son comté de Provence, où il finit ses jours dans la pratique de toutes les vertus.

Marguerite avait dix ans lorsque son aïeul établit sa cour à Aix en Provence. Elle s'y rendit pour y habiter, et elle y apporta des qualités rares dans une enfant aussi jeune qu'elle l'était alors. Le roi René lui donna pour compagnes quatre *damoiselles* de son âge, appartenant aux plus nobles familles de Provence : elle leur inspira sa dévotion et son amour pour la vie solitaire. Le bon roi voyait avec le plus grand bonheur cette vertu de sa petite-fille ; mais, ne la jugeant pas faite pour le cloître, il prit soin, par l'éducation qu'il lui fit donner, d'en faire une princesse accomplie, digne des futures grandeurs qui l'attendaient.

Malheureusement l'excellent prince n'eut pas le temps d'accomplir tous ses projets. Il mourut à Aix le 10 juillet 1480, à l'âge de soixante-treize ans, amèrement regretté des habitants de la Provence, qui lui avaient décerné, avons-nous dit, le titre de *bon roi* que l'histoire lui a ratifié. Mais ce fut surtout pour Marguerite, que cette mort fut une perte irréparable ; aussi, fut-elle frappée jusqu'au fond de l'âme de la disparition de son aïeul.

Elle fut reconduite en Lorraine, à la cour de son frère René II, qui avait alors vingt-trois ans. Une guerre dangereuse entre ce jeune prince et le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire avait troublé le pays ; mais, aidé des Suisses et des subsides de Louis XI, René avait vaincu son ennemi qui avait été tué sous les murs de Nancy le 5 janvier 1477.

Marguerite trouva à la cour de son frère des mœurs et des usages bien différents de ceux qui existaient à la cour de Provence. Cependant René la reçut avec la plus vive affection, et, bien qu'il fût peu dévot lui-même, il ne gêna jamais sa sœur dans ses pratiques de piété.

Bientôt la renommée de Marguerite, qui passait pour la princesse la plus accomplie de son temps, se répandit dans la contrée. De nombreux prétendants des plus hautes et des plus

nobles familles se présentèrent, attirés par sa beauté, aussi bien que par ses qualités intellectuelles et morales. Mais le mariage souriait peu à la sainte jeune fille, et pendant plusieurs années, elle rejeta toutes les demandes qu'on lui adressa à ce sujet. Enfin, le duc d'Alençon s'étant présenté, et la famille de Marguerite la pressant de plus en plus, elle donna son consentement, quoique encore à regret, et simplement pour ne pas trop froisser les idées de sa famille.

Le roi René, dans son testament, avait concédé la Provence ainsi que ses droits sur la couronne de Naples à Charles d'Anjou, fils de son frère le comte du Maine ; mais ce jeune prince ne survécut à son oncle que de quelques mois : alors la Provence passa en 1481, au roi Louis XI, que Charles avait désigné pour son héritier. D'un autre côté, pendant la guerre de René II contre Charles-le-Téméraire, Louis XI, toujours habile à s'emparer de ce qu'il lui était avantageux de posséder, avait mis la main sur le comté de Bar. René adressa au roi des réclamations au sujet de ces deux provinces, qu'il croyait lui appartenir. On pense bien qu'il ne fut pas écouté ; mais, à l'avènement de Charles VIII, il redoubla ses instances, et le comté de Bar lui fut restitué. Quant à la Provence, la question ne fut pas tranchée. On promit seulement à René une rente annuelle de trois mille six cents livres, en attendant que la lumière se fît sur la question de son droit. Enfin au bout de quatre années, en 1488, on lui signifia que la Provence était très légitimement réunie à la couronne, ce dont le duc fut très irrité.

Ce fut pendant que René traitait cette affaire à la cour, qu'il se lia avec le duc d'Alençon, nommé comme lui René, et qu'il fut question du mariage de ce dernier avec Marguerite de Lorraine. René d'Alençon atteignait sa quarantième année : Marguerite avait vingt-un ans : la négociation du mariage, commencée en 1484, dura quatre années. Enfin le contrat fut conclu le 14 mars 1488. Dans ce contrat, le duc d'Alençon renonçait à tout droit sur la succession de son beau-père ; mais nous avons vu qu'il se fit relever de cette concession forcée par le second évêque de Séez, Etienne Goupillon. Il faut remarquer que le duc fut toujours pour cet évêque, contre Gilles de Laval.

René n'avait jamais vu Marguerite. Celle-ci fut conduite en France avec tout l'éclat qui convenait à son rang et arriva à

Paris, où elle fut reçue par les plus hauts personnages de la cour. Elle éblouit tout le monde par sa beauté, et en particulier le duc d'Alençon. Les noces furent célébrées au mois de mai, et honorées de la présence du roi Charles VIII. On fit des fêtes magnifiques. René d'Alençon se félicitait d'avoir trouvé une épouse aussi accomplie ; et Marguerite, quoique un peu plus réfractaire au mariage, accepta volontiers sa nouvelle situation.

Aussitôt que les fêtes furent terminées, le duc et la duchesse s'empressèrent de se retirer dans leurs domaines où leurs sujets les reçurent avec la plus grande joie et la plus grande espérance.

Le duc avait besoin de cette confiance qu'on lui témoignait ainsi qu'à sa sainte épouse, pour raffermir son autorité qui avait été ébranlée dans le pays par le procès de son père et par son propre emprisonnement. Marguerite, sentant cette difficulté, tâcha d'abord de s'emparer de l'esprit de son époux, afin de le faire gouverner par la douceur et de ramener ainsi à lui les esprits qui s'en éloignaient. Ce sage dessein réussit, et l'autorité du duc d'Alençon fut bientôt universellement reconnue : René de Bretagne lui rendit hommage pour les seigneuries de l'Aigle, d'Ecouché et d'Almenêches. Poussé et conseillé par sa pieuse épouse, René ne profita de la puissance qui lui était rendue que pour faire du bien. Dès l'année de son mariage, 1488, il fit des habitants d'Alençon des *francs-bourgeois*, ce qui lui concilia beaucoup les esprits et les cœurs.

Dès auparavant, les Alençonnais possédaient quelques droits d'usage, qui leur avaient été octroyés successivement par plusieurs de leurs souverains. On peut citer l'usage et le pasnage de la forêt d'Ecouves, c'est-à-dire le droit de prendre dans cette forêt une certaine quantité de bois par an et le droit d'y nourrir des animaux. Il y avait de plus un certain nombre de droits de franchise par rapport aux impôts, le droit de fouage ou foyer, c'est-à-dire celui de prendre du bois mort pour le chauffage. Un magasin à sel avait été octroyé à Alençon par Henri VI, roi d'Angleterre, lorsqu'il était maître de la Normandie. Le droit de commune, c'est-à-dire la faculté de se faire administrer par des prévôts et des échevins de leur choix, avait été accordé précédemment aux habitants d'Alençon probablement par

Guillaume Talvas III ; mais il se trouva supprimé de fait pendant le temps de l'occupation des Anglais qui gouvernaient despotiquement la ville. Les maires qui avaient administré Alençon avant cette suppression étaient Jean le Rabinel, le Rouillé, Baudet et Broult.

Changement dans la constitution d'Alençon

Ce fut alors que vint René, qui changea complètement l'état des choses. Sa charte de 1488 supprimait la mairie, mais donnait à Alençon le droit de *franc-alleu* et de *franc-bourgage*, qui était beaucoup plus étendu que le droit de commune. Cette charte de René était encore invoquée en 1613 pour une décharge d'impôts. Louis XIV, vu les privilèges d'Alençon, n'exigea d'abord de cette ville qu'une rente de vingt livres ; mais il fut obligé d'augmenter plus tard cette faible imposition pendant les mauvaises années de son règne.

Le duc François d'Alençon établit en 1579 dans sa capitale, l'exercice du papegai ou papegaut, c'était un perroquet sur lequel on tirait comme à la cible. Cet exercice était regardé comme très noble et la permission de s'y livrer équivalait à un privilège.

Cette dignité de francs-bourgeois octroyée aux habitants d'Alençon n'était pas le seul bienfait que désirassent leur accorder René et Marguerite. Celle-ci s'attachait surtout à la réforme des mœurs, et elle usa d'abord de toute son influence pour corriger celles de son mari. La jeunesse de René n'avait pas été sans avoir éprouvé quelques orages. Mais bientôt les exemples encore plus que les paroles de sa sainte épouse en firent un modèle de retenue, et tous les serviteurs du château se formèrent sur le modèle de leurs maîtres.

Alors Marguerite tourna l'attention de son mari vers les établissements religieux. Comme René avait autorité sur le Mans, il y avait fondé dès l'an 1484, un couvent du tiers ordre de saint François. Quatre ans après, en 1488, il fonda dans la même ville, de concert avec la duchesse, un couvent de Cordeliers, remplacés en 1604 par des Récollets.

En même temps, René permettait de rétablir aux frais du château l'Eglise de Notre-Dame de Mortagne, alors ruinée.

Commencée par lui, la nouvelle église ne fut achevée qu'en 1535, et la tour quelques années après. Cette tour, brûlée récemment, est actuellement (1888), en reconstruction, et promet d'être plus belle qu'elle n'a jamais été auparavant : cependant nous pouvons encore constater en 1899, que ce nouveau monument, qui s'écroula presque aussitôt après sa reconstruction, n'est pas encore complètement parachevé.

Le 24 octobre 1487, René avait de plus fondé à Notre-Dame d'Alençon une messe de la Conception, pour être chantée tous les jours par les quinze chapelains de la Présentation, Confrérie fondée au siècle précédent par les habitants d'Alençon dans leur église principale.

Reconstruction de l'Église de Saint-Léonard d'Alençon

Une œuvre plus considérable fut accomplie à Alençon même. Nous avons dit que la seconde église de la rive droite, Saint-Léonard, était alors, ou détruite, ou dans un état tel qu'elle ne comptait plus parmi les sanctuaires d'Alençon. Le culte religieux se célébrait à l'ouest de la ville dans l'oratoire de Saint-Martin, autrefois bâti près de cette ancienne église. René et Marguerite formèrent aussitôt le projet de rétablir ce temple sur le pied où il se trouvait au temps des Talvas, et la première pierre du nouvel édifice fut posée en 1489. Au lieu de bâtir cette église comme auparavant, à quelque distance de l'oratoire de Saint-Martin, on engloba cet oratoire dans l'enceinte ; il devint la chapelle du chevet de l'Eglise. Encore aujourd'hui on peut remarquer la différence qui existe entre l'architecture de cette chapelle, et celle du reste de l'édifice. Malheureusement ce vieux reste des constructions primitives a changé de destination ; l'architecture en est modifiée et mélangée : ce n'est plus qu'un simple vestibule de la sacristie.

Nous avons dit que probablement le premier patron de l'église Saint-Léonard avait été saint Léonard de Vandœuvre, si honoré autrefois à Bellême ; mais à l'époque de la reconstruction de cette église, à la fin du xv[e] siècle, le saint était bien oublié et ne jouissait plus d'aucun culte spécial dans nos contrées : pour retrouver les dernières traces de la dévotion qu'on lui portait au moyen âge, il faut remonter jusqu'au temps de saint Louis,

où, comme nous l'avons vu, saint Léonard de Vandœuvre fut encore donné pour titulaire à l'église des Cordeliers de Séez. Au contraire, le culte de saint Léonard de Noblac ou de Nouaillé au Limousin, s'était considérablement étendu. Tout le monde honorait ce saint moine, surtout depuis que le fameux Bohémond, prince d'Antioche, avait été délivré par son intercession des fers des Sarrasins. Le peuple l'invoquait spécialement pour la délivrance des prisonniers et pour les enfants rachitifs, qui semblent en prison dans leur chair. Ce fut ce saint célèbre qui fut donné comme patron à la nouvelle église, comme il l'est encore aujourd'hui. Le duc et la duchesse d'Alençon commencèrent à faire de ce nouveau temple leur sanctuaire de prédilection.

La duchesse voulut que l'une des principales chapelles latérales de Saint-Léonard fût dédiée à saint Louis, l'un des ancêtres de son mari et le sien, puisque René, son aïeul maternel était par les femmes arrière petit fils du roi Jean-le-Bon. Cette chapelle était certainement alors celle qui est près du grand autel, du côté de l'évangile : elle est aujourd'hui dédiée au Sacré-Cœur, et le titre de Saint-Louis a été transporté à une autre chapelle plus éloignée du chevet. On avait sculpté partout, dans cette chapelle du saint roi, sur les vitraux et sur les murailles les armes et les écussons d'Alençon unis à ceux de Lorraine.

Les chapelles latérales de Saint-Léonard étaient alors au nombre de onze, dont la plus remarquable par son antiquité, ainsi que par son architecture, était l'ancien oratoire de Saint-Martin, situé, comme nous l'avons dit, au fond du chœur, derrière le grand autel.

Dans la chapelle primitive de Saint-Louis, actuellement du Sacré-Cœur, on avait construit une cheminée pour la commodité du duc et de la duchesse, qui assistaient ordinairement à l'office divin dans cette chapelle. Un certain nombre de personnes qui vivent encore aujourd'hui se souviennent d'avoir vu cette cheminée, qu'on aurait dû conserver comme curiosité historique lors de la restauration de la chapelle. Cependant la forme du cintre est restée très visible, ainsi qu'une partie de l'ouverture du foyer, murée, il est vrai et à moitié enfouie sous le pavage de la chapelle. Cette cheminée se trouve à gauche de

la petite porte d'entrée derrière le pilier près duquel on a placé la statue de Notre-Dame de Pitié.

Mort de René d'Alençon

Cependant, René d'Alençon mourut le jour de la Toussaint 1492 comme nous le raconterons plus au long, et son corps fut enseveli dans l'église de Notre-Dame d'Alençon avec grande solennité ; mais son cœur, embaumé à part, fut renfermé dans une boîte de plomb et déposé dans sa chère église de Saint-Léonard. Le prince avait demandé que ce cœur fut enseveli en dernier lieu dans l'église de Saint-François de Mortagne, qui sert aujourd'hui de chapelle à l'hospice ; mais cette église n'était pas encore entièrement achevée à sa mort. C'est ce qui valut à Saint-Léonard l'honneur de posséder pendant quelques années ce précieux souvenir ds son fondateur. Le cœur fut porté à Mortagne, seulement en 1505, peut-être même en 1515, époque à laquelle l'église de Saint-François fut dédiée solennellement par l'évêque de Séez, Jacques de Silly.

Le lieu où reposait à Saint-Léonard ce cœur vénérable, était à l'entrée de l'ancien oratoire de Saint-Martin, derrière la porte qui fait communiquer aujourd'hui cet oratoire avec l'arrière-chœur. Lorsqu'on transféra le précieux dépôt à Mortagne, on laissa dans ce petit caveau provisoire la capsule qui l'avait renfermé, et qui était elle-même en forme de cœur. Le tout était recouvert d'une pierre assez difficile à enlever. Cependant elle le fut en 1776, et ce fut alors qu'on découvrit la capsule dont nous venons de parler. La pierre extérieure elle-même portait l'empreinte d'un cœur. On l'a replacée à l'entrée du petit caveau provisoire ; mais l'empreinte, usée par le frottement des pieds, est restée à peine visible, et n'existe presque plus que dans le souvenir de ceux qui l'ont vue autrefois. Un tapis de velours recouvrait cette sépulture princière : on s'est servi du dernier de ces tapis pour faire une chasuble que l'on croit encore posséder aujourd'hui à la sacristie de Saint-Léonard ; seulement il est difficile de savoir quelle est, parmi les autres, cette chasuble qui provient ainsi d'un tapis déjà antique.

Après la mort de son mari, Marguerite de Lorraine continua l'œuvre qu'elle avait commencée de concert avec lui. Elle fit

achever les travaux de l'église de Saint-Léonard, et en fit faire la dédicace le 19 juillet 1508. Il est probable que cette dédicace ne fut qu'une bénédiction solennelle ; car il n'y a aucune preuve que cette église ait jamais été consacrée.

Cependant à cette époque, l'église de Saint-Léonard ne devait pas encore être munie de toutes ses chapelles. Nous trouvons du 20 janvier 1534 un acte par lequel Pierre Legendre, prêtre ; Jean de Marcilly, écuyer, Guillaume Boujis, trésorier de l'église ou chapelle de Saint-Léonard, autorisés par les habitants du district, chargent Jean Fleury et Hébelin, d'achever une chapelle commencée derrière l'église aussi bien ou mieux que ce qui existait déjà, et en se servant de pierre blanche, non de granit. Cette chapelle était, dit la pièce que nous venons de citer, *pour aller sur le portail, des deux côtés de l'Autel-Dieu*, expression peu claire, qui semble indiquer la chapelle actuelle de la sainte Vierge. Cette chapelle, reconstruite de notre temps, aurait été ainsi postérieure d'une cinquantaine d'années au reste des constructions.

Le corps de l'édifice se trouvant désormais complété, Marguerite de Lorraine s'occupa avec le plus grand zèle de l'ornementation et du mobilier. Entre plusieurs riches dons qu'elle fit à Saint-Léonard, on distinguait, outre tous les ornements qui convenaient aux cinq couleurs dont l'Eglise faisait alors usage pendant le cours de l'année pour ses cérémonies, tels que chasubles, dalmatiques, tuniques et chapes, plusieurs magnifiques parements d'aubes, des calices, des livres d'autels, avec des encensoirs et des croix, enfin une bannière pour les processions.

Mais le plus précieux de tous les présents faits par la sainte princesse, fut une chape taillée dans son propre manteau ducal. Cette chape a été pendant deux cent cinquante ans, le plus bel ornement des grandes cérémonies à Saint-Léonard. Mais en 1759, le trésorier de la fabrique se trouva être Jacques Hébert, père du fameux révolutionnaire, qui se faisait appeler le *Père Duchesne*, chef de la faction des Hébertistes, et né, comme son père, à Saint-Léonard d'Alençon. Par malheur, ce Jacques Hébert était orfèvre en même temps que trésorier. Il soupçonna qu'il trouverait quelque profit à fondre l'or de la précieuse chape. La fabrique le lui permit, et, de l'argent que produisit cette fonte,

on acheta un autre ornement. Il est probable que de notre temps, on se fût montré plus conservateur, et qu'on aurait essayé de remonter dans sa forme primitive, cette chape si précieuse sous tous les rapports. L'acte d'inhumation de ce Jacques Hébert est daté du 7 novembre 1766 : son trop fameux fils n'avait encore que onze ans.

Marguerite se faisait un devoir d'assister dans son église de prédilection, non-seulement à tous les offices ordinaires et obligatoires, mais encore à tous les exercices de pure dévotion et aux processions que l'on faisait pendant la semaine. Un clerc de Saint-Léonard, nommé Lorphelin Champfailly, qui a écrit un petit ouvrage sur sa paroisse, attache une grande importance à ce fait qu'on portait à ces processions une bannière. Il se plaint de ce qu'on ne le faisait plus de son temps, parce qu'on avait négligé de remplacer celle qui avait été détruite pendant les guerres de religion ; et il conclut en disant que cette bannière était un signe de la dignité paroissiale dont Saint-Léonard avait joui autrefois. Nous croyons que le bon Lorphelin poussait son raisonnement beaucoup trop loin. La présence d'une bannière dans une église n'est nullement une preuve infaillible que cette eglise est paroisse. Il y a une foule de sociétés plus particulières qui peuvent avoir aussi leur bannière ; et la suite des faits nous démontre d'une manière à peu près certaine que l'église de Saint-Léonard a bien pu être, avant le XIIe siècle, un vicariat perpétuel, sur le pied de Notre-Dame elle-même ; mais qu'elle n'avait jamais été cure avant le Concordat de 1801.

A l'exemple de leur maîtresse, plusieurs familiers et domestiques de la pieuse veuve de René, favorisèrent beaucoup Saint-Léonard. Son grand aumônier, Gabriel Millon, voulut même être enterré dans l'oratoire de Saint-Martin, où on lui éleva une tombe avec cette épitaphe : « *Cy-gist maître Gabriel Millon, en son vivant prêtre, curé de Saint-Germain-le-Viel* (aujourd'hui canton de Courtomer), *et aumônier de Madame, lequel trépassa le seizième jour de septembre mil cinq cents quatre.* — PRIONS DIEU POUR LUI. » Ce tombeau fut par respect transporté au XVIIe siècle dans le chœur même de l'église, d'où il a complètement disparu depuis, on ne sait trop en quel temps. Nous avons déjà dit un mot des confréries établies à Notre-Dame.

Celles de Saint-Léonard, sans être aussi nombreuses, furent aussi florissantes et méritent une mention spéciale.

Toutes les chartes qui ont traité de ces confréries, nous les montrent établies dans *l'église ou chapelle de Monsieur sainct Léonard*, ce qui prouve que, si l'édifice était détruit, le souvenir du titulaire était très vivant dans le district.

Confréries de Saint-Léonard

Dès l'an 1456, même avant la reconstruction de l'église actuelle, nous trouvons des titres concernant les confréries de *Sainte-Catherine et de la Toussaint* : cette dernière portant le titre de Saint-Léonard et Toussaint. En 1507, le prêtre administrateur de cette confrérie de la Toussaint se nommait Pierre Thiboust.

En 1502, 1507 et 1534, nous trouvons mentionnée la confrérie de *Sainte-Barbe*, ayant pour administrateur en 1507, Jean Hourdebourg, et en 1534, Jean Choinet.

La confrérie de *Saint-Eloi* était administrée en 1507 par le prêtre Jean Mauger : celle de *Saint-Etienne* par Collas Dibon.

En 1525, un boucher, nommé Thomas Guichard, assurait une rente à la confrérie de *Saint-Côme et Saint-Damien*. Cinq ans auparavant, en décembre 1520, nous trouvons la confrérie de *Saint-Martin*, dirigée par les frères Gérard le Maître et Gillot Thônay.

Enfin, en 1536, la confrérie de Sainte-Catherine, déjà nommée et administrée alors par Gilles Cerizé, comptait parmi ses membres Thomas Duperche, probablement celui qui devint curé de Saint-Germain-du-Corbéis, et que nous verrons apostasier au temps de l'invasion du protestantisme.

Ce furent toutes ces confréries qui enrichirent de leurs débris celle de la Toussaint, la seule qui se fût conservée lorsqu'elle fut frappée et amoindrie par deux curés de Notre-Dame, Pasquier et Chénart, comme nous le verrons en son lieu.

Suite de l'Histoire de René

René, comme nous l'avons vu, était fils de Marie d'Armagnac, et possédait à ce titre quelques droits sur le comté de ce

nom. Jean V d'Armagnac, son oncle, avait été lâchement assassiné à l'instigation de Louis XI. Le frère du malheureux comte, Charles d'Armagnac, s'empara du comté, mais disposa d'une partie en faveur de son neveu René d'Alençon, et confirma cette donation le 4 avril 1491, se réservant l'usufruit, et laissant au légataire la charge d'acquitter ses dettes.

Quelque temps auparavant, Jeanne de Tancarville, comtesse de Montgommery, du Mesle-sur-Sarthe et autres lieux, qui avait épousé René II de Lorraine, frère de Marguerite, étant morte sans enfants, le 31 janvier 1488, le duc d'Alençon avait acheté de plusieurs héritiers de cette comtesse, par acte du 14 novembre 1489, les portions qui leur revenaient sur les seigneuries possédées par la défunte comtesse. Les possessions d'Alençon s'augmentèrent ainsi de divers côtés à la fois.

René et Marguerite restèrent un an dans leur duché d'Alençon, puis retournèrent à Paris, ou Marguerite mit au monde un fils le 2 septembre 1489. Odolant-Desnos dit que ce prince naquit à Alençon ; mais son opinion est inadmissible. Le roi Charles VIII lui-même tint le nouveau-né sur les fonts baptismaux, et lui donna son nom de Charles. La marraine fut Jeanne de Bourbon-Vendôme, veuve de Jean II, duc de Bourbon, connétable de France.

Un voyage que Marguerite fit alors à Plessis-lez-Tours la mit en communication directe avec saint François de Paule, et les pieux avis qu'elle en reçut la confirmèrent encore dans la sainteté. Surtout le zèle pour les fondations s'accrut de beaucoup dans son âme.

René, d'ailleurs, loin de lui susciter des obstacles dans ses pieux desseins, était le premier à exciter ses désirs, qu'il prévenait même quelquefois. Ce fut lui qui eut le premier l'idée d'appeler à Alençon les religieuses de Sainte-Claire. Marguerite, heureuse plus qu'on ne peut le dire de cette résolution de son époux, le pria cependant de différer jusqu'à ce qu'il eût acquitté les dettes énormes que lui avait laissées son père. René comprit cette réserve ; mais il en résulta qu'il mourut avant d'avoir pu accomplir son projet. Ce fut Marguerite elle-même, qui, au bout de dix ans, vint à bout de fonder cet établissement.

En 1490, une vive douleur vint frapper le cœur du duc et de

la duchesse : leur petit Charles, le futur duc Charles IV, fut saisi d'une maladie grave, qui le mit aux portes du tombeau ; mais les pieux parents firent à Notre-Seigneur le vœu de faire dire six messes par semaine, et l'enfant revint à la santé. Bientôt après, Marguerite lui donna deux sœurs dans un espace de temps assez court. L'une fut nommée Françoise et l'autre Anne. Mais un coup plus violent encore que tous les autres, allait frapper le cœur de la sainte princesse.

Ce fut alors que le duc René tomba dangereusement malade, et toute espérance de guérison fut bientôt perdue. Gilles de Laval, évêque de Séez, et le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, furent appelés pour donner les derniers secours de la religion au prince mourant. En présence de ces deux vénérables personnages, René pria son épouse d'acquitter les dettes de sa maison et d'achever les œuvres pieuses qui étaient commencées. On pense bien que Marguerite accepta sans difficulté l'une et l'autre charge. René mourut le jour de la Toussaint, 1er novembre 1492, dans une maison de plaisance que ses ancêtres avaient fait construire dans le parc du château d'Alençon. Les funérailles furent célébrées huit jours après par le cardinal Philippe de Luxembourg et notre évêque, Gilles de Laval. Son corps fut déposé dans le milieu du chœur de l'église de Notre-Dame, au lieu même où se trouve aujourd'hui le grand autel. Nous avons dit que son cœur, après avoir reposé quelque temps dans la chapelle de Saint-Martin en l'église de Saint-Léonard d'Alençon, fut transporté à Saint-François de Mortagne. Il y repose encore aujourd'hui, dans un caveau pratiqué près du sanctuaire, du côté de l'épître. Il est renfermé dans une boîte de plomb, sur laquelle on lit l'épitaphe suivante : « *Cy-gist le cœur d'illustrissime prince René, duc d'Alençon et comte du Perche, époux de Madame Marguerite de Lorraine, fondatrice de cette maison, qui décéda le 1er novembre 1492. — Requiescat in pace.* »

Quant au corps resté à Notre-Dame, il fut mis dans un cercueil de plomb, que l'on renferma dans un autre en bois, portant, sur une plaque de cuivre, l'inscription suivante : « *Cy-gist René, duc d'Alençon, qui décéda dans la maison du parc où la chapelle est édifiée, le jour et feste de la toussaints, l'an 1492, et avait d'âge cinquante-deux ans, alors de son décès.* »

Le 20 mars 1673, le tombeau fut ouvert, et le curé de Notre-Dame, qui était alors Julien Pasquier constata officiellement que l'on avait trouvé le duc « en os, comme s'il y avait été mis depuis deux ou trois heures, la bouche petite et ouverte, les dents très belles et blanches, les yeux un peu enfoncés, la peau aussi bien que les linceuls basanés et de couleur de baume. » Soixante-seize ans plus tard, le 6 novembre 1749, eut lieu une seconde ouverture du tombeau, et le corps de René se retrouva tout entier encore. Sa tête était enveloppée d'un bonnet et sa peau ressemblait à du parchemin. Les linceuls, restés entiers avaient pris la couleur du baume dont ils avaient été imprégnés. Un des spectateurs disait avec une trivialité énergique que le visage ressemblait, pour la couleur et pour l'aspect à la tête d'un lièvre rôti. Cette conservation prouve au moins qu'à la fin du xv[e] siècle, on savait embaumer aussi savamment et plus solidement que de nos jours.

Marguerite de Lorraine fit élever à son mari un superbe mausolée d'albâtre, surmonté d'une table en marbre noir. Deux figures d'albâtre étaient couchées sur cette table : l'une représentait le duc René, l'autre son épouse. Le premier était revêtu de son manteau ducal. Par dessous, on voyait sa casaque, semée de fleurs de lys, et bordée de gueules, avec des besans d'argent, de distance en distance ; il avait un coutelas au côté. Sa tête était découverte et appuyée sur un carreau : sous ses pieds se trouvait un lion couché sur le ventre, et tenant dans sa gueule une branche de pommier chargée de pommes. Marguerite portait le manteau ducal par dessus les habits du temps. Sa tête, appuyée comme celle de son mari, était ornée du cercle ducal et ses pieds reposaient sur un chien couché. A la tête du duc, on voyait deux anges qui portaient son casque ; deux autres, placés de la même facon, soutenaient les armoiries de la duchesse, qui étaient, partie d'Alençon, partie de Lorraine.

Le reste consistait en plusieurs dais gothiques qui faisaient fort bon effet et rappelaient le magnifique tombeau de François II et de Marguerite de Foix dans la cathédrale de Nantes. On a même dit que ces deux tombeaux étaient du même artiste, le célèbre Columb : cependant la chose n'est pas absolument prouvée.

On grava sur le mausolée en caractères gothiques l'inscription suivante : « *Cy-gist très hault et très puissant prince, monseigneur René, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche et vicomte de Beaumont, qui décéda l'an de grâce mil quatre cent quatre-vingt-douze, le premier jour de novembre, priès Dieu pour son âme.* » Puis après un intervalle blanc : « *Madame Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, sa compagne.* » Il est donc évident qu'à cette époque, Marguerite avait l'intention de se faire inhumer auprès de son mari. Greffin des Faveris de l'Ogrière, écuyer et ami du prince, fut enseveli à ses pieds.

Ce mausolée, placé à l'entrée de l'ancien chœur, gênait le service divin. Des prêtres s'en plaignirent à la duchesse de Guise, qui le fit transférer en 1676 dans le sanctuaire du côté de l'évangile. Mais cette partie de l'église fut brûlée en 1744. Alors M. de Levignen, intendant d'Alençon, obtint le 7 mai 1750, permission de le faire transporter dans un oratoire pratiqué exprès du côté de l'évangile, dans la partie de la nef qui venait d'être rétablie à neuf. Le marbrier chargé de ce travail, brisa maladroitement plusieurs pièces, comme il arrive souvent dans ces circonstances. Ce beau monument périt entièrement en 1792.

Charles IV duc d'Alençon sous la tutelle de Marguerite de Lorraine

Restée seule à la tête du duché d'Alençon, Marguerite devint le modèle des veuves, comme elle avait été celui des épouses. Elle était chargée de trois enfants, dont l'aîné, désormais le duc Charles IV, n'avait pas encore trois ans et demi, et dont la plus jeune n'avait encore que quelques mois. Mais elle ne se laissa point abattre sous le coup qui la frappait : elle résolut de se consacrer tout entière à l'éducation de sa famille, et à l'administration du duché pendant la minorité de son fils.

Aussitôt que le roi et la reine eurent connu la mort du duc René, ils envoyèrent vers la jeune veuve le comte de Lonray, Alix de Matignon, pour lui exprimer leurs sentiments de condoléance, et l'assurer de leur protection et de leur appui. Mais bientôt quelques légers nuages s'élevèrent entre eux et Margue-

rite. Quelques seigneurs de la cour, qui n'auraient pas été fâchés d'être chargés de l'administration de son beau duché, insinuèrent au roi qu'il était à craindre que la veuve d'Alençon ne donnât pas à ses enfants une éducation conforme au rang qu'ils devaient occuper dans le monde. Le roi commençait à écouter ces propos, lorsque Marguerite, qui ne craignait rien tant que de voir l'éducation de ses enfants lui échapper, partit elle-même pour Paris et se présenta devant Charles VIII. Celui-ci l'accueillit froidement d'abord ; mais la reine Anne de Bretagne, qui aimait beaucoup la duchesse ; le duc d'Orléans, premier prince du sang, qui avait été très attaché à René, et conservait à sa famille toute son affection; mais surtout les représentations dignes et touchantes de Marguerite elle-même, firent impression sur l'esprit du jeune roi. Le conseil consulté, fut également d'avis de s'en remettre à la pieuse princesse, et, par des lettres patentes de Charles VIII, du 5 novembre 1492, Marguerite fut chargée de la tutelle de ses enfants et du gouvernement de leurs biens. Ces lettres furent de nouveau vérifiées au Parlement, le 30 avril 1496, et Charles VIII étant venu à mourir, son successeur Louis XII tint à confirmer l'acte de son prédécesseur et donna le 8 mai 1498, de nouvelles lettres confirmatives, vérifiées en la chambre des comptes le 21 juillet suivant. Les deux princes se réservèrent seulement le patronage des églises et le droit de mettre des capitaines ou gouverneurs dans les châteaux et les places fortes du duché.

De retour à Alençon, la pieuse veuve s'appliqua de toutes ses forces à la bonne administration de ses états. Sur les recommandations de la reine, elle se fit désormais un devoir de paraître tous les ans à la cour, pour mettre ses enfants en rapport avec les princes du sang royal et assurer leur avenir. Cet intérêt sacré lui fit vaincre sans hésitation ses répugnances pour le monde. Ensuite elle visita les principales villes de son duché, et s'entendit avec l'évêque Gilles de Laval, pour rétablir la discipline ecclésiastique et faire disparaître les dernières traces du schisme.

Ce schisme, dont nous avons déjà raconté l'origine, touchait alors à sa fin. Quand on examine un peu en détail cette déplorable affaire, on voit que le principal coupable en cette circonstance fut encore Jean de Daillon, seigneur du Lude, ce mauvais

génie de nos contrées que nous ne voyons apparaître dans notre histoire que pour faire le mal. Ce fut ce misérable qui persuada au roi Louis XI qu'Etienne Goupillon, le premier nommé au siège de Séez, ne convenait point pour être évêque, qu'il fallait un ecclésiastique dont le dévouement fût plus évident, et qui eût déjà fait ses preuves. Il proposa en conséquence Gilles de Laval, doyen du Mans. Il faut remarquer que ce Gilles de Laval était son beau-frère. Le pauvre Robert Cornegrue, vieux et affaibli, accepta tout ce que le roi lui imposait. Il révoqua sa première cession et en fit une nouvelle en faveur de Gilles. Le chapitre s'étonna et se divisa. Nous avons vu comment il mit sous le séquestre les biens de la mense épiscopale : la garde en fut confiée par lettres patentes du 3 juin 1483, à Richard Ribard, archidiacre de l'Hiémois, et à Guillaume Duchemin, archidiacre du Bellêmois.

Si le chapitre fut divisé, le clergé du diocèse le fut encore bien davantage. Chacun des deux évêques exerçait le ministère dans les paroisses dont le seigneur lui était favorable ; mais la cathédrale était dans le plus grand désordre, et il semblait que le peuple s'autorisât du schisme pour mener la vie la plus déréglée.

La ville de Séez, et surtout le quartier du chapitre, devinrent souvent le théâtre de querelles et même de luttes violentes. Pendant la vie de Louis XI, Gilles de Laval fut toujours le plus fort, parce que son beau-frère, Jean de Daillon, lui fournissait des troupes. Mais lorsque René eut pris possession de son duché d'Alençon, les choses changèrent de face. René favorisait Goupillon, et nous avons vu que c'était toujours lui qu'il consultait dans ses difficultés. Il faut dire cependant que Marguerite de Lorraine ne reconnut jamais d'autre évêque que Gilles de Laval. Ce fut peut-être ce qui porta Etienne Goupillon, ennuyé de son rôle, à chercher une solution définitive de cette malheureuse affaire. Il quitta le diocèse pour aller plaider lui-même sa cause au Tribunal du Souverain-Pontife. Son éloignement fit cesser les conflits et facilita un rapprochement que tout le monde désirait, enfin sa mort, arrivée à Rome le 19 décembre 1493, mit complètement fin à ce schisme déplorable.

Cependant Marguerite de Lorraine, continuait de maintenir

dans son duché l'ordre le plus parfait. Elle réforma les tribunaux, réorganisa les échiquiers qui se tenaient alors rarement et devenaient presque insignifiants. Miséricordieuse envers les faibles, sévère envers les coupables, elle savait tenir le milieu, entre la justice et la douceur.

L'intérieur de sa cour n'était pas moins bien ordonné. L'ordre exact qu'elle y fit entrer lui permit en peu de temps, malgré les dépenses que lui occasionnaient ses voyages de Paris et l'entretien de ses enfants, de payer une grande partie des dettes énormes que lui avait laissées son mari.

Tout entière désormais à l'éducation de ses enfants, elle fit reconstruire avec une grande magnificence le château de Mauves, situé à deux lieues de Mortagne, dans une position charmante, sur les bords de l'Huîne. Ce fut là, « comme au plus bel air du pays, » dit Bar des Boulais, que le jeune duc et ses sœurs furent élevés avec tous les soins que sait donner une mère aussi pieuse qu'énergique. Les princesses furent confiées à des dames de la cour de Marguerite, distinguées par leurs talents et par leurs vertus. Charles eut pour gouverneur messire Jean de Gislain, seigneur du Bois-Guillaume, près Soligny. Marguerite elle-même fit du château de Mauves sa résidence habituelle, tant que ses enfants furent en bas âge.

Mort de Charles VIII

Ce fut pendant qu'elle était occupée à ces soins pieux, dont les enfants d'ailleurs paraissaient profiter parfaitement, que Marguerite apprit la mort du roi Charles VIII. Ce jeune prince, se trouvant au château d'Amboise, s'était heurté la tête en passant sous une porte basse : il en résulta pour lui une maladie cérébrale, qui l'emporta en fort peu de jours : il n'avait que vingt-huit ans. A cette nouvelle, Marguerite partit aussitôt pour la capitale avec ses enfants, tant pour porter à la reine Anne ses compliments de condoléance, que pour féliciter son cousin et son protecteur Louis d'Orléans, qui venait d'être proclamé roi sous le nom de Louis XII.

Jamais la duchesse d'Alençon n'avait été accueillie à la cour avec plus d'égards et d'affection qu'elle ne le fut en ce voyage. La reine Anne trouvait sa consolation à s'entretenir avec elle ; et le

roi lui-même fit preuve à son égard d'un intérêt et d'un dévouement toujours croissant. A son sacre, qui eut lieu en mai 1498, il voulut que le jeune Charles d'Alençon, alors âgé seulement de neuf ans, tint la place du duc de Bourgogne, doyen des pairs de France. Le duc de Normandie, le second des pairs, était représenté par le prince de Bourbon ; et Antoine de Lorraine, neveu de Marguerite, et cousin du jeune Charles, tenait la place du duc de Guyenne.

La duchesse, malgré sa répugnance, dut accompagner son fils à cette magnifique cérémonie ; « et ce fut un charme, dit une chronique, pour tous les spectateurs, de remarquer la pieuse mère, conduire avec tant de modestie ce bel enfant. » Le jeune Charles faisait aussi partie du cortège royal, lorsque Louis XII fit son entrée solennelle à Paris.

Le nouveau roi invita Marguerite à rester dans la capitale jusqu'à son mariage qui devait avoir lieu le 8 janvier 1499. On sait que ce mariage suivait une séparation forcée. Louis XII, alors Louis d'Orléans, avait épousé malgré lui par crainte de Louis XI, Jeanne de France ou de Valois, fille de ce dernier, alors seulement âgée de douze ans. Bientôt il s'en dégoûta, et, aussitôt qu'il se sentit libre, il fit déclarer son mariage nul et épousa Anne de Bretagne, veuve de son prédécesseur Charles VIII. Cette princesse resta ainsi reine de France, malgré le changement de règne.

Marguerite ne pouvait quitter Paris sans aller consoler la pauvre répudiée. Ces deux saintes âmes, qui avaient les mêmes humeurs et les mêmes goûts, n'eurent pas de peine à se comprendre. Bientôt elles découvrirent qu'elles avaient exactement les mêmes projets pour l'avenir ; seulement Marguerite, pour les exécuter, devait attendre l'adolescence de ses enfants. Jeanne, plus heureuse, se trouvait libre immédiatement. Les deux saintes dames se dirent adieu les larmes aux yeux, et en se donnant rendez-vous dans l'éternité. Avant de quitter Paris, Marguerite obtint encore pour son fils des lettres de restitution de tous ses biens. Ces lettres lui furent délivrées l'an 1500.

Aussitôt que la duchesse eut mis ordre à ses affaires pécuniaires, et qu'elle se fut débarrassée d'un procès dont l'origine remontait à près de cent quarante ans, elle porta son esprit vers les fondations religieuses, en commençant naturellement par

son propre château. Il y avait dans son parc une petite île, nommé Jaglolay, formée par la Briante. Après avoir obtenu du pape Alexandre VI une bulle d'érection, en date du 11 mars 1496, et un bref adressé par le même pontife au Père Sainte-Marie, abbé de Perseigne, pour visiter la maison lorsqu'elle serait construite, elle fit immédiatement jeter les fondements d'un couvent destiné à des religieuses de Sainte-Claire. Les lettres patentes d'établissement furent données le 6 octobre 1498, et l'Eglise fut consacrée le 11 août 1499. Les religieuses n'en prirent possession que deux ans après, le 18 juillet 1501. Onze de ces religieuses venaient du couvent de *l'Ave Maria*, de Paris, et deux du couvent de Lille en Flandre. Le premier confesseur de ces religieuses fut Jean Tessier, prêtre zélé qui se donna beaucoup de peine pour achever leur maison, et pour en construire une autre destinée à recevoir des religieux du même Ordre, encore dans l'île de Jaglolay. Cette seconde maison fut bientôt occupée par douze Cordeliers, chargés de diriger les Sœurs, de leur chanter l'office et de les prêcher. La première abbesse du monastère des Clarisses fut Jeanne de Nozay, dont nous aurons bientôt à parler spécialement. Le couvent a subsisté au même lieu, près la halle au blé dans la rue nommée encore aujourd'hui la rue des Filles-Sainte-Claire, jusqu'à la révolution de 1789 ; mais l'île de Jaglolay a cessé depuis longtemps de faire partie du parc. Nous verrons comment ce couvent de l'*Ave-Maria*, mis à sac au XVI[e] siècle par les séides de Coligny, fut détruit sans retour à la révolution, sans qu'il en restât même vestige. On l'a rétabli depuis dans une autre partie de la ville.

Après avoir accompli cette œuvre qu'elle avait principalement à cœur, Marguerite n'oublia pas la fondation de la Flèche, commencée par son mari, mais demeurée jusqu'alors incomplète, puis, elle répara l'hôpital de Mortagne et l'enrichit de plusieurs constructions nouvelles. Le petit parc d'Alençon fut aussi enrichi alors d'une jolie chapelle dédiée à saint Joseph. Pour la doter, Marguerite acquit, des revenus de son douaire, le 15 avril 1504, la terre de la Goupillère ; et le chapelain, par le contrat de donation, daté du 15 janvier 1505, fut chargé d'acquitter toutes les semaines trois des six messes qu'avaient fondées René et Marguerite pour le salut de leur enfant, comme nous l'avons vu plus haut.

Lorsque la sainte duchesse voyageait à travers ses états son premier délassement était de visiter les lieux sanctifiés par les saints. A Alençon, le plus grand plaisir qu'elle pût goûter, était de faire un pélerinage à la solitude où se trouve le tombeau de saint Cénery. A Domfront, c'étaient saint Front et saint Bômer qui captivaient son cœur. Bellême lui rappelait saint Léonard de Vandœuvre. A Séez, elle avait Macé, où vit encore le souvenir des martyrs Raven et Rasyphe. A Mortagne, Marguerite trouvait sainte Céronne ; Almenêches lui présentait les tombeaux de saint Godegrand et de sainte Opportune. Enfin le tombeau de saint Loyer, dans la paroisse de ce nom, attirait son attention vers Argentan, où elle devait plus tard rendre à Dieu sa belle âme. Il faut remarquer que ce saint évêque de Séez, père de famille avant d'être évêque, et dont nous avons vu la descendance, devait être un des ancêtres de Marguerite.

Les bienfaits de la duchesse s'étendaient aussi sur des contrées plus éloignées de la nôtre. Dès l'année de la mort de son mari, 1492, elle établit à Château-Gonthier, sur les frontières de l'Anjou, un couvent de religieuses Urbanistes, qui fut transféré plus tard dans sa terre de Buron, sur le territoire d'Azé.

Marguerite trouvait les ressources immenses qui lui étaient nécessaires pour l'entretien de ces nombreuses fondations dans ses trésors, qui s'accroissaient sans cesse, à cause de son esprit d'économie. On rapporte que sa maison ne lui coûtait en moyenne que neuf livres dix sols par jour, ce qui serait à notre époque absolument impossible, mais il faut considérer qu'alors, l'argent avait beaucoup plus de valeur qu'il n'en a aujourd'hui.

Son amour pour la piété la portait à se lier avec toutes les saintes âmes de son temps. Nous avons déjà parlé de saint François de Paule et de la bienheureuse Jeanne de Valois ; nous la voyons également cultiver l'amitié du cardinal Philippe de Luxembonrg, évêque du Mans, de Jean le Veneur, évêque de Lisieux, issu de la famille des seigneurs de Carrouges ; de René de Prie, évêque de Bayeux, de Gilles de Laval, évêque de Séez, et de ses successeurs, Claude de Husson et Jacques de Silly, enfin de Dom de Sainte-Marie, abbé de Perseigne, qui fut nommé, comme nous l'avons vu, visiteur des Clarisses établies à Alençon. A ses côtés même, elle trouva Jean le Maignen, curé d'Alençon, l'un des docteurs les plus remarquables de

cette époque, qu'elle estimait beaucoup, et auquel elle demandait volontiers des avis.

Ce fut en ce temps que le chevalier Jean de Blosset, seigneur de Carrouges et grand sénéchal de Normandie, ayant obtenu le consentement de l'évêque Gilles de Laval, fonda, de concert avec Marguerite d'Orval, son épouse, une collégiale dans la chapelle de Sainte-Anne, bâtie dans l'enclos de leur château. Les deux seigneurs y établirent six chanoines, un trésorier, quatre chapelains, deux enfants de chœur et un sacristain.

Des dons considérables en terres et en argent furent faits de nouveau par eux à cette fondation en 1542. Le pape Paul III annexa à cette chapelle le bénéfice de Sainte-Marguerite-de-Carrouges, qui était à la présentation du chapitre de Séez ; et, pour dédommager les chanoines de cette perte, les seigneurs de Carrouges leur accordèrent le droit de présentation à une partie du bénéfice de Rie *(Ria)*, aujourd'hui Ry, au canton de Putanges, et alors dépendant du doyenné d'Argentan.

Sainte-Marguerite est restée jusqu'à la révolution en possession de la collégiale de Carrouges, alors du doyenné d'Annebec. Les chanoines payaient pour cette collégiale une pension de trente-deux livres au chanoine de la cathédrale qui portait le titre de prébendé du Ménil-Guyon. La présentation des chanoines de Sainte-Anne resta enfin, après plusieurs changements au seigneur de Carrouges. Quant au bénéfice de Ry, la portion concédée au chapitre porta longtemps le nom de portion de Carrouges, et les seigneurs de ce lieu en avaient choisi l'église pour leur sépulture ordinaire. Le *pouillé* du diocèse ne montre qu'assez vaguement quel était l'état de ces bénéfices au XVIIIe siècle.

Miracle opéré par sainte Opportune

Nous rapporterons ici, d'après Marin Prouverre un miracle opéré alors à Almenêches par les reliques de sainte Opportune. C'était le 14 juin de l'an 1500. Jeanne, femme d'un nommé Jean Jullien, mit au monde selon cet historien un enfant mort-né que l'on déposa en terre, sur l'attestation de la sage-femme qui avait présidé à la délivrance.

Marie d'Alençon, alors abbesse d'Almenêches, émue de com-

passion pour l'âme de cet enfant mort sans baptême, le fit déterrer et apporter sur l'autel de sainte Opportune ; puis, toute la communauté, avec beaucoup d'autres assistants, se mit en prières pour le petit infortuné. A peine la prière était-elle commencée que l'on vit le corps se mouvoir, et qu'on entendit l'enfant pousser des cris. La dévotion des habitants redoubla : les prières s'élevèrent plus brûlantes vers le Ciel : on rendait gloire à Dieu et on proclamait sa toute puissance.

Le petit enfant fut porté à maître Pierre Boucher, curé de la paroisse et du château : il le baptisa, et l'enfant vécut jusqu'au milieu de la nuit suivante ; puis il mourut de nouveau, et fut inhumé en terre sainte.

Le bruit de ce miracle se répandit et l'évêque Gilles de Laval voulut s'assurer de la réalité du fait. Il envoya par conséquent son official Robert de la Corbière, et Noël Manchon, son promoteur, faire une enquête sérieuse à Almenêches. Ceux-ci se rendirent sur les lieux le samedi 21 juin accompagnés de leur greffier. Ils recueillirent les témoignages du père, de la mère, de la sage-femme, et des autres qui avaient pu acquérir une connaissance exacte du fait miraculeux. Pierre Boucher et Richard Martin, tous deux curés d'Almenêches ; Jean Béchet, curé de Pont-de-Vie, et Jean Cousin, chapelain des religieuses d'Almenêches, furent aussi interrogés, et assurèrent qu'ils avaient vu et touché le corps mort de l'enfant. Le procès-verbal de l'enquête fut gardé au monastère jusqu'à la révolution, signé, scellé et en forme authentique. La résurrection de l'enfant était formellement constatée, et elle ne fut niée que par les Protestants, qui vinrent quelques années après le miracle, contrôler le fait dans lequel ils trouvèrent une ample matière à blasphème.

Synchronismes

Pour compléter l'histoire du siècle qui finissait alors, nous devons encore glaner quelques événements dignes de mémoire qui se passèrent en ce temps, mais sans avoir aucun lien avec les événements de l'histoire de nos contrées.

La révolte du duc d'Orléans, dont nous avons parlé, avait été sur le point de lui devenir fatale. Il fut battu en 1488 à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier et fait prisonnier par le

sire de la Trémouille de Laval. On le conduisit d'abord à Sablé puis à Bourges. Enfin la paix fut conclue, encore à Sablé, le 20 ou le 21 août 1488, et le duc d'Orléans modéra son esprit batailleur.

Dès l'an 1485, le roi Charles VIII était venu visiter le Mans et Laval ; et, comme plusieurs de ses prédécesseurs, il avait endossé le costume de chanoine du Mans. Mais les troupes qui l'accompagnaient firent du dégât dans le pays, et pillèrent même quelques possessions ecclésiastiques. Le cardinal Philippe de Luxembourg tenta de lancer contre eux un décret d'excommunication, mais il fut obligé de lever presque aussitôt cette peine. C'était un signe de la décadence de l'Eglise, dont on méconnaissait ouvertement le pouvoir.

Cependant les travaux ecclésiastiques ne s'arrêtaient pas au milieu de cet esprit mauvais. Le chanoine Pierre Heussier fit paraître quelques livres liturgiques à l'usage du diocèse du Mans. Quelques autres études sur les antiquités du Maine et de l'Anjou furent encore faites à cette époque. Mais la déperdition de l'Eglise n'en était pas moins sensible, et ce qui la faisait sentir peut-être encore plus vivement que tout le reste, c'était la manière dont on distribuait les bénéfices ; on se proposait presque toujours dans cette distribution l'intérêt de quelques particuliers privilégiés, et presque jamais l'intérêt des âmes.

C'est ainsi que le cardinal Philippe de Luxembourg, outre l'évêché du Mans, possédait encore ceux de Boulogne et de Thérouanne, sans compter son titre de cardinal prêtre des saints Pierre et Marcellin. Encore n'était-ce pas un des exemples les plus odieux que l'on pût citer à cette époque ; car Philippe de Luxembourg ne faisait point un mauvais usage de ses immenses richesses. Il donna à son chapitre le bordage de Cannes, situé en Saint-Corneille, probablement Saint-Cornier, au canton de Tinchebray, aujourd'hui au diocèse de Séez. Il fut, comme l'évêque de ce dernier diocèse, secondé dans ses bonnes œuvres par Marguerite de Lorraine. Cette princesse concéda l'immunité à toutes les possessions de l'évêque du Mans par des lettres datées du 6 juillet 1509, et dans lesquelles elle prend le titre de duchesse d'Alençon, vicomtesse de Beaumont et dame de Sainte-Suzanne. Une copie de cette charte, écrite en français, existe encore aujourd'hui. Le cardinal Phi-

lippe de Luxembourg fit en outre bâtir l'église de Saint-Pater ou Paterne, près d'Alençon. Il est probable qu'il travailla aussi à l'église de Sablé ; car on y voit encore aujourd'hui son portrait dans le vitrail de la Madeleine.

Les Saints de Solesmes

Un modeste monastère des environs de cette même ville de Sablé s'enrichissait alors d'un chef-d'œuvre. Nous avons vu que le prieur de Solesmes, Guillaume Cheminart, y avait fait sculpter en 1495 quelques statues remarquables : son successeur, Philippe Moreau de Saint-Hilaire, fit achever ce qu'il avait commencé, c'est-à-dire le magnifique groupe de l'ensevelissement du Christ, situé au fond du transept, du côté de l'épître ; et dans lequel on admire surtout, comme nous l'avons déjà dit, la statue de sainte Marie-Madeleine aux pieds de son Sauveur. Plusieurs monuments de ce genre furent construits alors ; mais aucun n'égale celui de Solesmes, on remarque dans le groupe les portraits de plusieurs personnages contemporains, entre autres, celui de Jean, duc de Nemours, bâtard d'Armagnac, qui possédait la terre de Sablé en 1496. Ce portrait est placé en face de la statue de Joseph d'Arimathie, et tient une des extrémités du linceul. Le duc porte le costume en usage du temps de Louis XI, et son cou est orné du collier de quelque Ordre de Chevalerie. Deux statues de femmes placées à sa droite et offrant des parfums, semblent être aussi des portraits.

Philippe Moreau de Saint-Hilaire mourut en 1505, et fut remplacé par Jean Bougler, qui devait faire monter Solesmes à l'apogée de sa gloire. Cet homme remarquable était né au Mans, et avait été élevé à l'abbaye de la Couture. Il se fit recevoir docteur à l'université de Paris, devint prieur de Conlie, puis de Breteuil, de Tengannes, et enfin de Solesmes. Homme de talent et de caractère, Jean Bougler fut un réformateur, et de plus un prédicateur distingué ; il fit beaucoup admirer son éloquence à Solesmes et au Mans. Il montra l'énergie de son caractère dans la défense des droits de son prieuré, même contre le sire de Sablé, qui, le rencontrant un jour sur le pont de cette ville, lui dit : « Moine, si je ne craignais Dieu, je te jette-

rais dans la Sarthe. » — « Monseigneur, répondit Jean Bougler, si vous craignez Dieu, je n'ai rien à craindre. » Cette réponse calma le seigneur, et fit presque cesser la persécution qu'il exerçait contre Solesmes.

Jean Bougler illustra son gouvernement par la construction de la salle de la Bibliothèque de son prieuré, mais son chef-d'œuvre est le magnifique monument qu'il éleva à la gloire de la Mère de Dieu dans le transept de son église. Nous avons vu que Guillaume Cheminart, et Philippe Moreau de Saint-Hilaire, avaient fait placer dans la principale chapelle de la droite de l'église l'ensevelissement de Notre-Seigneur. Les groupes de Jean Bougler sont à gauche, du côté de l'évangile. Le plan de cette œuvre est beaucoup plus grandiose que celui de l'œuvre des prieurs précédents. On croit que l'idée de ce plan est dûe à Jean Bougler lui-même ; mais on doute qu'il ait eu le temps de la faire exécuter. Ignorance regrettable ; car il est certain que si le plan est admirable, l'exécution ne l'est pas moins.

L'ensemble de ces groupes forme quatre sujets distincts : le premier représente la mort de la très sainte Vierge, en recevant la sainte Communion de la main de son divin Fils ; le second présente à nos regards l'ensevelissement de cette divine Mère par les Apôtres ; l'Assomption, placée au-dessus de cette scène de l'ensevelissement, en complète la pensée ; enfin, au-dessus de la scène de la mort, on voit le triomphe et le couronnement de Marie, et sa victoire sur la bête. Ces quatre scènes, quoique distinctes, sont reliées entre elles de manière à former un seul tout, ce qui ajoute encore à la perfection du plan.

Nous ne parlons que pour mémoire d'un cinquième groupe, placé en face de celui qui représente la mort de la sainte Vierge, et qui nous montre Notre-Seigneur au milieu des Docteurs. Ce groupe ne se relie nullement aux autres : il est facile de voir qu'il est notablement postérieur, et de plus, au lieu d'être un chef-d'œuvre, c'est un travail de valeur très médiocre, dont l'exécution est même assez grossière.

Par un anachronisme très fréquent à cette époque, l'artiste a placé dans la scène de l'ensevelissement la statue en pied de Jean Bougler lui-même, et dans la scène de la mort celle de Michel Bureau, abbé de la Couture du Mans, et suzerain de

Solesmes. Cette mention nous amène à dire un mot de ce digne prélat.

Michel Bureau, né à Champgeneteux, au diocèse du Mans, se fit moine à la Couture fort jeune, en 1480. Il fut ensuite reçu docteur de l'université de Paris, et vit bientôt mourir son abbé, Guillaume Herbelin : il fut élu pour le remplacer le 9 juin 1496 ; mais il éprouva quelques difficultés à prendre possession de son abbaye. Cependant il y parvint, et se distingua par son bon gouvernement. Il fut à la fin nommé par le pape évêque d'Hiérapolis *in partibus*, et mourut le 6 juin 1518.

Les moines élurent Jean Bougler pour lui succéder ; mais le saint prieur de Solesmes ne réussit pas à prendre possession de l'abbaye : il fut même mis en prison comme usurpateur. Toutefois cette sentence inique n'eut qu'un commencement d'exécution. Jean Bougler fut bientôt mis en liberté, et se retira à son cher Solesmes, qu'il devait gouverner près de quarante ans encore.

Parmi les saints personnages de cette époque, on distingue, outre ceux que nous avons nommés, Marguerite de Luxembourg, duchesse de Vendôme, l'une des plus fidèles imitatrices des vertus de notre Marguerite de Lorraine.

Signalons en passant, mais comme une chose peu certaine l'opinion de ceux qui font notre second évêque, Etienne Goupillon, premier abbé commendataire de l'abbaye de *Gaudii Vallis* (le Val de la joie). Nous ignorons quel était l'emplacement de ce monastère. Ce sont les annalistes prémontrés qui nous rapportent ce fait, après avoir mentionné une ordination que fit ce prélat à l'abbaye de Silly, le 13 mai 1492. Le *Gallia christiana* ajoute qu'il fut déposé peu après, à cause du doute qui planait sur son élection. La commende dont nous avons parlé lui aurait alors été donnée comme dédommagement de son évêché. Mais, malgré notre respect pour les auteurs du savant ouvrage que nous venons de nommer, nous ne croyons pas qu'Etienne Goupillon ait jamais été déposé. Il est beaucoup plus probable, comme nous l'avons vu plus haut, qu'il céda volontairement aux conseils de Marguerite de Lorraine, et qu'il se retira de lui-même. Son nom est inscrit le 24 janvier dans le nécrologe de Lisieux.

Quant à son heureux compétiteur, Gilles de Laval, nous lui voyons faire la visite de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive, le 4 août 1490 ; et le 25 juillet 1494, il frappait de censures la paroisse attachée à sa cathédrale, pour un sujet que l'histoire ne nous explique pas. En l'an 1500, notre évêque bénit encore et consacra l'autel de la grande église de Fleurey, aujourd'hui au canton d'Ecouché. Cette église se trouvait dans la propriété même des évêques de Séez, et faisait partie de la mense épiscopale. Elle fut dédiée par Gilles de Laval à la très sainte Vierge : elle n'a point changé de patron depuis ce temps, et aujourd'hui encore sa fête patronale est celle de la Nativité de Marie.

Mort de Gilles de Laval

Marin Prouverre fait mourir Gilles de Laval dès l'année 1501. Mais il est certain qu'il était encore évêque de Séez en 1502, lorsque l'église d'Ecouché *(de Escocheio)* fut remise à la présentation de l'abbé de Saint-Florent. Il mourut du reste dans le cours de cette année, sans qu'on puisse savoir bien exactement la date précise de son passage dans l'éternité ; nous voyons seulement que les lettres de confirmation de son successeur, Claude de Husson, portent la date de 1502.

CHAPITRE XIV

Claude Ier, de Husson, 58e Évêque de Séez

1502-1510

—

Charles IV commence à gouverner par lui-même : premiers obstacles qu'il rencontre. — Secours que lui prête sa mère. — Son mariage. — Le grenier à sel d'Argentan. — Diverses fondations de Marguerite de Lorraine.

A cette époque, le duché d'Alençon était gouverné par le jeune Charles IV, fils aîné de René et de Marguerite de Lorraine, filleul du roi Charles VIII et de Jeanne de Bourbon-

Vendôme, veuve du connétable Jean II de Bourbon, surnommé *le fléau des Anglais ;* mais il faut dire que la mère de ce jeune prince gouverna le duché autant et peut-être plus que lui, jusqu'à ce qu'elle se retirât en communauté. Nous retracerons l'histoire de ce double gouvernement, avant de toucher à celui de Claude de Husson ; nous ne prendrons d'abord de l'histoire de Marguerite et de Charles que les événements qui se sont passés pendant le pontificat de cet évêque.

La prudence de la sainte princesse apparut d'abord dans la discussion du premier projet de mariage que l'on forma pour son fils. Nous avons parlé déjà de la fameuse Anne de France, dame de Beaujeu, fille aînée de Louis XI, qui fut régente pendant la minorité de son frère Charles VIII. Son mari, Pierre II de Beaujeu, était devenu duc de Bourbon depuis la mort de son frère, arrivée quelque temps avant l'époque dont nous retraçons l'histoire. Ces deux époux n'avaient qu'une fille, nommée Suzanne, née en 1491. Or, dans le contrat de mariage de Pierre et d'Anne, Louis XI avait fait stipuler que, s'ils n'avaient pas d'enfant mâle, leurs biens reviendraient à la couronne.

Cette clause inquiétait Pierre de Bourbon pour l'avenir de sa fille : il fit instance auprès de Louis XII pour la faire annuler. Or le roi avait été autrefois persécuté par Anne de France et par son mari, dans le temps qu'ils étaient au pouvoir ; mais il se montra généreux et leur accorda leur demande. Seulement il s'éleva un autre obstacle sur lequel on n'avait pas compté. Le comte de Montpensier, si célèbre plus tard sous le nom de connétable de Bourbon, réclama en son nom contre la suppression de la clause, et prétendit avoir un droit sur les possessions de Bourbon, en vertu de certains pactes de famille.

Cependant jusqu'à ce qu'un arrêt du Parlement vint justifier les prétentions de Montpensier, Suzanne restait maîtresse de ses biens, et Pierre de Bourbon, rassuré sur l'avenir de sa fille, forma aussitôt le projet de la marier au jeune duc d'Alençon. Il en parla à Marguerite de Lorraine, qui accepta la proposition ; et Louis XII lui-même, bien que ce mariage dût accroître considérablement la puissance de la famille d'Alençon, approuva par des lettres patentes du mois de février 1499, toutes les dispositions qui furent prises. Les fiançailles se célébrèrent dans

le même mois, au château de Moulins en Bourbonnais, en présence de Louis XII et de la duchesse d'Alençon, et le contrat de mariage fut dressé et accepté le 21 mars suivant. Charles d'Alençon avait alors à peine dix ans.

Bientôt après, le duc de Bourbon sentit sa fin approcher, et désira conclure entièrement l'affaire. Il manda Charles d'Alençon, qui se rendit à Moulins avec sa mère ; mais ils n'y arrivèrent que le lendemain de la mort du duc, qui avait rendu son âme à Dieu le 2 octobre 1499. Charles et Marguerite assistèrent aux funérailles, qui se célébrèrent avec la plus grande solennité. Le duc d'Alençon marchait le premier, avant le comte de Montpensier ; mais il n'était plus temps de pousser l'affaire du mariage. La duchesse Marguerite s'en retourna à Alençon avec son fils.

Cependant les vassaux du duc de Bourbon ne voyaient point d'un bon œil l'alliance de leur jeune duchesse avec le duc d'Alençon. Ils avaient toujours eu la cour de leurs princes à Moulins, et ils voyaient qu'elle allait passer en Normandie. D'ailleurs ils avaient des préventions contre le caractère normand. Nous ne parlons pas de ce qu'ajoute Odolant-Desnos, que le jeune duc les offensa par son ardeur pour la chasse. Charles n'a point été dans le Bourbonnais depuis son âge de dix ans, et on a peine à croire qu'il fût capable de faire alors les dégâts dont parle Odolant-Desnos. L'historien alençonnais a été induit en erreur par quelques-uns de ses devanciers.

Quoi qu'il en soit, on désirait dans le Bourbonnais que le projet de mariage de Suzanne avec le duc d'Alençon fût rompu, et qu'elle épousât le comte de Montpensier. Cependant le roi avait confirmé avec tant d'éclat les fiançailles de la jeune fille avec Charles IV, qu'il était difficile de les résilier. Mais Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, tuteur et beau-frère du comte de Montpensier, résolut de vaincre tous les obstacles qui s'opposaient à son dessein. Il plaida la cause de son pupille, d'abord devant Anne de Beaujeu et ensuite devant le roi lui-même. D'un autre côté l'amiral de Graville, alors en procès avec le duc d'Alençon, essaya de faire comprendre à Louis XII qu'il était imprudent et dangereux de laisser accumuler trop de richesses sur la tête du jeune Charles, ce qui devait le rendre presque aussi puissant que les derniers ducs de Bourgogne, qui avaient donné tant à faire au pouvoir royal.

Louis fut frappé de ces raisons ; et, pour arriver au but qu'il se proposait désormais, il nomma une commission chargée d'examiner les titres respectifs de Suzanne de Bourbon et du comte de Montpensier à la possession du Bourbonnais. Comme on pouvait le prévoir la commission jugea que le mieux était de trancher la difficulté par le mariage des deux prétendants. Louis XII approuva la décision et la fit facilement approuver par Anne de Beaujeu, qui avait élevé le comte de Montpensier et qui l'appréciait beaucoup.

Aussitôt après, la duchesse de Bourbon députa vers Marguerite de Lorraine, les sieurs d'Yors et de la Motte-de-Noyers, pour lui annoncer la résolution que l'on venait de prendre. Marguerite ne pouvait pas insister. Elle reçut au nom de son fils cent mille livres, que devait payer, selon les stipulations de Pierre de Bourbon lui-même, la partie qui se dédirait, et Suzanne épousa le comte de Montpensier au mois de mai 1505.

Il était impossible qu'une aussi sainte âme que l'était Marguerite de Lorraine n'eût pas beaucoup d'épreuves à soutenir ; une partie de ces épreuves lui vint d'un côté où il semble qu'elle aurait dû le moins les attendre.

La seigneurie de Nogent-le-Rotrou avait été concédée en 1335 par Philippe de Valois à Charles II d'Alençon, et ses successeurs en jouirent sans conteste : jusqu'à l'arrêt de mort prononcé en 1474 contre le duc Jean II. Mais, huit ans plus tard, en 1482, Louis XI en fit cession à Jacques de Luxembourg, seigneur de Richebourg. Le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et son frère François, prétendaient, en conséquence de cette cession ne relever que de la couronne, et ne devoir aucun hommage au duc d'Alençon.

Marguerite tenait trop aux intérêts de son fils pour admettre sans se défendre, une telle perte. Elle entreprit un procès contre le cardinal, et obtint deux sentences qui lui donnèrent gain de cause : l'une, rendue par le conseil du trésor le 12 août 1506, et une autre émanant du Parlement de Paris, et confirmant la première, à la date du 15 mars 1512.

Dès l'an 1502, Charles IV qui commençait à prendre de plus en plus part au gouvernement, avait conclu quelques arrangements avec sa mère au sujet de son douaire, qui fut fixé par un arrêt du Parlement de Paris du 5 décembre, à sept mille livres

de rente. La jouissance de la ville et de la châtellenie d'Essay fut abandonnée à la pieuse veuve pour compléter cette somme, ainsi que le domaine de Graville.

L'année suivante 1503, au mois d'avril, le duc d'Alençon fut un des otages envoyés à Valenciennes, où Philippe, archiduc d'Autriche conclut au nom de Ferdinand, son beau-père, un traité frauduleux. Le 16 janvier 1506, il était nommé lieutenant-général et gouverneur de Bretagne. Peu de temps après, il assistait à Tours, avec une nombreuse suite aux fiançailles du comte d'Angoulême, le futur François Ier, avec Claude de France, fille aînée du roi Louis XII.

La sainte mère de Charles IV, malgré tous ses travaux, se livrait à des mortifications telles que ses directeurs se virent obligés de les modérer. Voyant ses pieux désirs frustrés de ce côté, elle forma aussitôt le dessein de s'en dédommager en multipliant ses bonnes œuvres et ses fondations : ce fut pour exécuter ce dessein, qu'elle se rendit alors à Mortagne *(apud Unellos)*, dit Arthur du Monstier.

L'Hospice de Mortagne

Nous avons dit que la duchesse d'Alençon avait déjà, du vivant de son mari, restauré et agrandi l'hôpital de cette ville, où elle résida plusieurs fois, et assez longtemps chaque fois, pendant son veuvage, parce ce que Mortagne se trouve à proximité de Mauves, où étaient élevés ses enfants. Marguerite habitait, à l'hospice de Mortagne, la chambre qu'y avait habitée sa belle-mère, Marie d'Armagnac, et qui avait été meublée avec la plus grande simplicité.

Aucun Ordre religieux n'était encore établi pour diriger cet hôpital. Marguerite apprit qu'il y avait en Picardie, près de Saint-Omer des sœurs hospitalières de l'ordre de saint François, soumises à la Règle de Sainte-Elisabeth de Hongrie : elle demanda aussitôt au ministre provincial, et obtint facilement six religieuses ; puis, s'étant munie de l'autorisation des bourgeois de Mortagne, elle confia à ces religieuses le soin des malades, et l'administration du bien des pauvres.

Mais le nombre des Sœurs s'accrut rapidement, et elles désirèrent embrasser un genre de vie plus régulier : la princesse

dut s'occuper de les établir dans une autre maison plus propre à la vie contemplative. Elle chargea deux médecins de lui indiquer le lieu le plus salubre de la ville. Ils choisirent, sur une pente, dans un faubourg situé au bas de la colline, un lieu nommé *les javelots*, où se trouvaient alors les fourches patibulaires. La princesse acquit le terrain au mois d'octobre 1502, et les travaux commencèrent avec la plus grande activité. Marguerite fut aidée puissamment dans cette fondation par une dame d'honneur, Jeanne des Barres de Montboissier, qui, étant devenue veuve, et ne se sentant aucun goût pour contracter une nouvelle alliance, s'était consacrée tout entière au service de Dieu et à l'éducation de ses enfants. Ce fut elle qui se chargea de diriger les constructions du nouveau monastère, qui se trouvèrent prêtes en 1505. Les Sœurs prirent immédiatement possession de leur nouveau couvent : elles avaient été quatre ans à l'hospice.

Le 16 février 1510, le commissaire général des Frères mineurs permit aux Sœurs d'ajouter à leurs trois vœux ordinaires du tiers ordre le vœu de clôture perpétuelle. L'église de la communauté ne fut achevée qu'en 1515, et on la fit aussitôt consacrer sous le vocable de saint François, par Jacques de Silly, évêque de Séez. Marguerite pourvut à l'entretien de cette maison en lui faisant don des terres d'Eteilleux, des Marres, de Comblot et de la Prévôté, toutes situées dans les environs de Mortagne.

Charles d'Alençon, fils de la fondatrice, accorda aux religieuses de Mortagne vingt-cinq cordes de bois à prendre chaque année pour leur chauffage dans la forêt du Perche, et vingt dans celle de Reno ; il y ajouta quatre minots de sel sur le grenier de la ville et une rente de cent livres à prendre sur le domaine d'Alençon. On se rappelle que ce fut dans cette église de Saint-François, que fut déposé le cœur du duc René.

Il est certain que les Sœurs de sainte Elisabeth ne furent pas longtemps à Mortagne. Quelques-uns ont dit que Marguerite elle-même les remplaça par des Sœurs hospitalières ; mais il est plus probable que ce furent des dames laïques qui leur succédèrent. Dans les statuts donnés à cet hospice en 1530, par Henri d'Albret et Marguerite de Navarre, il est dit « que les pauvres seront gouvernés par des femmes de bien et discrètes, qui seront élues par le gouvernement d'iceux. » Il est donc

presque certain qu'il n'y avait plus alors de Sœurs à l'hôpital.

Majorité de Charles IV

Dans le même temps, Marguerite rassemblait à Mortagne les grands Etats du Perche. Ce fut à peu près alors que son fils Charles atteignit sa majorité : elle lui laissa de plus en plus le gouvernement, en prenant soin de bien dégager tous ses titres. René avait porté de son vivant, outre son titre patrimonial de duc d'Alençon, ceux de comte du Perche, de vicomte de Beaumont et de Domfront, de seigneur de la Flèche, de Château-Gonthier, de Fresnay, de Saint-Remy-du-Plain, du Perray, de Sainte-Suzanne et de plusieurs autres terres, ce qui le rendait, comme nous l'avons dit, souverain d'une partie du Maine. Marguerite fit tout son possible pour conserver ces titres, et elle y réussit en partie.

Enfin une période importante de la vie du duc Charles IV allait commencer. L'an 1507, il fit ses premières armes à la suite de Louis XII, qui se rendait a Gênes pour châtier cette ville d'un outrage qu'il en avait reçu. Marguerite se rendit à la cour pour assister au départ de son fils. Le roi et la reine, pleins d'admiration pour sa piété, recommandèrent l'expédition à ses prières comme déjà ils l'avaient recommandée à saint François de Paule, qui vivait encore. Les soldats se recommandaient aussi en particulier à la sainte veuve. Quant à elle, inquiète surtout du salut de son fils, elle le recommanda avec instances aux cardinaux Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et René de Rie évêque de Bayeux, qui devaient accompagner l'expédition.

La campagne d'Italie fut heureuse et courte. On ne cite aucune action importante à laquelle notre duc ait pris part. On sait seulement qu'un bal auquel il assista à Milan le fit connaître à la cour. Après le retour de son fils, Marguerite retourna avec lui dans son domaine ; mais le jeune duc se sépara bientôt de sa mère, pour accompagner le roi dans son voyage à travers la Normandie. Il assista à l'échiquier général de la province, que Louis XII tint à Rouen le 24 octobre 1508.

L'année suivante, 1509, le roi de France fut rappelé en Italie par la formation de la fameuse *Ligue de Cambray*, sur laquelle

nous reviendrons bientôt, et qui fut organisée contre la France, principalement par le pape Jules II. Charles d'Alençon suivit encore, cette expédition et se battit à la fameuse affaire d'Aignadel, qui eut lieu le 14 mai 1509 et dont il envoya aussitôt un récit à sa mère. On croit que ce fut après cette belle victoire qu'il fut armé chevalier ; mais on ne sait pas bien lequel des grands capitaines qui se trouvaient alors en Italie, fut chargé de lui donner l'accolade officielle. A la nouvelle de la gloire de son fils, Marguerite, qui avait déjà demandé pour lui beaucoup de prières à l'évêque de Séez, Claude de Husson, fit rendre par tout le diocèse de solennelles actions de grâces.

Au retour de cette seconde expédition, Marguerite se rendit encore à Paris avec ses deux filles, et se présenta au roi pour le féliciter. Louis XII la reçut avec la plus grande bienveillance, et lui parla de son fils de manière à consoler beaucoup son cœur de mère.

Nous avons déjà mentionné l'établissement en 1492 à Château-Gontier des religieuses Urbanistes, qui n'y demeurèrent pas longtemps. Quinze ans après, en 1507, notre sainte duchesse résolut d'y former un établissement plus solide. Elle fit cette année-là un voyage dans ses possessions de l'Anjou, et elle trouva que l'hospice de Château-Gonthier était mal administré, et que les pauvres n'y recevaient presque aucun soulagement. Les religieuses hospitalières qui le dirigeaient autrefois avaient été dispersées par la guerre. Marguerite en parla aux bourgeois de la ville, et leur proposa des Sœurs de Sainte-Elisabeth. Les habitants acceptèrent avec empressement la proposition et se mirent aussitôt à préparer les fonds nécessaires. La duchesse fit bâtir près de l'hospice un monastère et une église, et elle y fit appeler six religieuses de Mortagne. Tous ces arrangements furent successivement ratifiés par le Souverain-Pontife, par le Parlement de Paris, et par l'évêque d'Angers dans le diocèse duquel se trouvait alors Château-Gonthier. Six nouvelles religieuses venues de Saint-Omer, y établirent ensuite la clôture ; enfin, le Père Gabriel Maria, commissaire général des Franciscains de France, rédigea lui-même pour cette communauté naissante une Règle qu'il fit approuver par le pape Léon X en 1517, et qui fut confirmée par Jules III en 1551.

Marguerite se trouvait à Paris en 1508, lorsqu'elle reçut la

nouvelle de la mort de son frère, René de Lorraine. Ce prince avait quitté cette vie le 10 décembre de cette année, à l'âge de cinquante-sept ans. En mourant, il avait cédé au roi de France les droits que sa mère Yolande avait eus sur le royaume de Naples, ce qui fut en partie la cause des dernières guerres d'Italie. Bien que René n'eût pas toujours bien agi avec sa sœur, comme nous avons pu le constater, elle n'avait cessé d'entretenir avec lui les rapports les plus affectueux, et sa mort la toucha jusqu'au fond de l'âme.

Charles IV épouse Marguerite de Valois-Angoulême

Pendant la dernière campagne d'Italie, la duchesse d'Alençon était entrée en arrangement avec Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, au sujet du mariage projeté de Charles d'Alençon avec Marguerite de Valois, sœur de François de Valois-Angoulême, qui allait bientôt devenir le roi François I[er]. Le comte de Valois donna son consentement à ce mariage et Louis XII approuva le projet à son retour d'Italie. Charles, âgé de vingt ans, fut déclaré majeur. L'administration de ses biens lui fut octroyée par arrêt du 9 octobre 1509. Le lendemain, 10 octobre, il fit hommage au roi de France pour tous ses domaines, qui se composaient alors du duché d'Alençon, renfermant les vicomtés d'Alençon, Domfront, Argentan, Exmes, Verneuil, Montreuil, Bernay, Alençon en Cotentin, Saint-Sylvain et le Thuit ; le comté du Perche, avec le ressort de Nogent-le-Rotrou, la baronnie de Châteauneuf-en-Thimerais, et les *terres françaises*, accompagnées de la seigneurie de Caniel, le tout relevant du domaine de la Couronne.

Il y avait en outre les baronnies de Château-Gonthier, de Pouancé et de la Flèche, dépendant de la vicomté de Beaumont, qui mouvaient du roi à cause de son duché d'Anjou. Les terres et seigneuries de Beaumont-le-Vicomte, de Fresnay et de Sainte-Suzanne, étaient également sous la suzeraineté du roi, parce qu'elles dépendaient du comté du Maine. Enfin les baronnies du Sonnois, de Saint-Remy-du-Plain et de Perray tenaient du château du Mans, et la terre et seigneurie de Gallardon et Merey, du château de Chartres.

Le comte François d'Angoulême, abandonna à l'occasion de

cette alliance aux futurs époux les prétentions qu'il avait sur le comté d'Armagnac. Le mariage fut célébré à Blois le 11 octobre avec une grande solennité en présence du roi Louis XII, de la reine Anne de Bretagne, du cardinal de Nantes, des ducs de Nemours et de Longueville, et de plusieurs autres prélats.

La jeune épouse du duc d'Alençon, que nous verrons plus tard devenir si célèbre sous le nom de Marguerite de Navarre, était une princesse d'un mérite accompli ; plus remarquable encore par son esprit et par ses talents que par sa rare beauté. Elle fut accueillie avec affection par sa belle-mère, et devint la compagne de ses bonnes œuvres. Ces deux princesses visitaient ensemble les pauvres, et revenaient ensuite assister à l'office dans leur église paroissiale. Mais on dit que Marguerite de Valois ne se sentit jamais beaucoup d'inclination pour le duc d'Alençon, qui était loin d'avoir les mêmes qualités qu'elle. Nous verrons en effet que la mort du pauvre duc, ne fut pas sans avoir pour cause les procédés hautains de sa femme à son égard.

Les deux Sœurs de Charles IV

Des deux sœurs de Charles, Françoise, qui était l'aînée, s'était mariée avant lui, le 6 avril 1505, à François d'Orléans, duc de Longueville et comte de Dunois, qui mourut le 1er février 1512, laissant une fille, qui ne vécut que peu d'années. La jeune veuve épousa alors en secondes noces Charles de Bourbon-Vendôme, qui, après la mort de son cousin le connétable, arrivée le 6 mai 1527, devint le chef de la maison royale de Bourbon, et mourut le 25 mars 1536. Charles de Bourbon et Françoise d'Alençon eurent pour fils Antoine de Bourbon, père de Henri IV.

Anne, la plus jeune des sœurs de Charles IV, fut mariée le 31 août 1508 à Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, tige des ducs de Mantoue. Le mariage se célébra à Blois, comme celui de Françoise de Bourbon.

Aussitôt après que les fêtes du mariage de Charles furent terminées, Marguerite de Lorraine prit congé du roi et de la reine et s'en retourna à Alençon avec son fils et sa belle-fille. Au retour, elle les accompagna dans la visite qu'ils firent des villes de leur domaine ; puis, le duc Charles ayant été rappelé

à l'armée, les deux princesses se rendirent à Alençon, où elles s'occupèrent surtout d'exercices de piété. Marguerite de Lorraine sentait se briser tous les jours les liens qui l'attachaient au monde et son instinct religieux la portait vers les Franciscains, qui étaient partout l'objet de ses prédilections. Nous verrons plus tard que ce goût pour l'Ordre séraphique ira jusqu'à lui faire embrasser à elle-même cet institut admirable.

La Chambre a sel d'Argentan

Vers le temps du mariage de Charles IV, en 1508, Argentan acquit une chambre à sel, dépendant de l'ancien grenier et magasin d'Exmes, dont elle fut distraite alors et érigée elle-même en grenier à sel et en magasin particulier, qui eut ses officiers spéciaux en 1577. Argentan prenait, à cause de son importance comme ville, le pas sur l'ancienne cité d'Exmes. Cependant la révolution seule a soumis complètement cette dernière à Argentan.

Claude de Husson

Pendant que tous ces événements religieux et politiques s'accomplissaient sur notre territoire, notre évêque, Claude de Husson, ou Claude Ier, nommé aussi par Arthur du Monstier de la Tonnevère, occupait modestement, mais dignement, le siège de saint Latuin. Il avait été auparavant abbé à Dijon. Les frères Sainte Marthe nous apprennent qu'il fut élu en 1502, et confirmé en 1503. Il ne gouverna que pendant quatre ans l'église de Séez, et fut transféré à Poitiers à la mort de l'évêque Jean de la Trémoille, le 10 septembre 1507. Toutefois il ne s'assit réellement sur le siège de saint Hilaire qu'en 1510, après avoir résigné le siège de Séez, le 30 décembre précédent.

Jern Goevrot

Pour compléter l'histoire de l'époque où vivait ce digne prélat, disons quelques mots d'un de nos compatriotes que la science comptait alors parmi ses adeptes les plus fervents. Jean Goevrot ou Gouevrot, médecin de Marguerite de Lorraine, de

Marguerite de Navarre et de François Ier, naquit, selon quelques historiens du Perche, à Bellême ; et, selon M. de la Jonquière, mort récemment, à Mauves, près Mortagne.

On sait que Marguerite de Lorraine affectionnait le séjour de Mauves, et nous avons vu qu'elle y avait fait élever ses enfants. Cette circonstance fit la fortune de Goevrot. L'enfance du jeune duc Charles IV fut maladive ; Goevrot déploya tous ses talents pour le conserver, et composa même à cette occasion un traité de médecine et de chirurgie, dont Odolant-Desnos a eu, dit-il, plusieurs exemplaires entre les mains.

« La plus ancienne édition sortie des presses d'Alençon, porte ce titre : « *Le sommaire de toute médecine et chirurgie, contenant les remèdes les plus spéciaux et expérimentés de toutes les maladies survenantes quotidiennement au corps humain, non seulememt nécessaire aux médecins et aux chirurgiens, mais à toutes gens, de quelqu'état et vocation qu'ils soient, tant pauvres que riches, composé par maître Jehan Gouëvrot, docteur en médecine, médecin du roi très chrétien, François, premier de ce nom, de Madame la régente, et des roy et royne de Navarre ; faict à la requête de feu Madame Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Alençon. — Alençon : Simon Dubois, imprimeur, 1530, in-16 de 88 feuillets.* »

Une autre édition in-8°, qui a longtemps passé pour être l'édition imprimée par Simon Dubois, et qui porte un titre un peu différent, existe encore aujourd'hui à la bibliothèque d'Alençon, à laquelle elle a été donnée en 1815, par le docteur Bougon. Mais elle paraît appartenir en réalité à l'édition de Paris, imprimée, comme celle de Simon Dubois en 1530, et citée par *La Croix du Maine*. Ce livre fut réimprimé plusieurs fois dans le courant du XVIe siècle. M. Poulet-Malassis l'a prouvé en 1856, dans un article sur les origines de l'imprimerie à Alençon : l'éminent imprimeur en possédait lui-même, nous dit-il, un certain nombre d'exemplaires.

Il est certain que Jean Goevrot composa ce livre à la demande de la duchesse d'Alençon, mais la préface qui se trouve en tête de l'édition conservée à la Bibliothèque de cette ville, suppose plutôt que ce fut Marguerite de Navarre et non Marguerite de Lorraine, comme le dit formellement l'édition attribuée à Simon Dubois, qui fit lui-même cette demande ; car il suppose la duchesse

en question vivant encore en 1530. L'écrit de Goevrot est simple, judicieux, sans pédantisme, qualités si rares de son temps. Ajoutons qu'il était écrit en français, ce qui devait lui assurer la bienveillance de ses contemporains. Car à cette époque, l'immense majorité des auteurs, même quand ils s'adressaient au peuple, avaient le mauvais goût d'écrire en latin, c'est-à-dire dans une langue qu'un dixième de la population au plus entendait. Aussi notre médecin fut-il reçu avec la plus grande faveur, et par le peuple qui savait lire, et par les grands et les savants eux-mêmes.

Nous avons de Goevrot un autre livre intitulé : « *L'entretenement de la vie, opuscule à tous les lecteurs très utile* ; » c'est un ouvrage dont il existe plusieurs éditions. Marguerite de Navarre a plusieurs fois parlé de lui dans ses lettres, ainsi que dans son *Livre des dépenses* de 1541 à 1549. En 1541, il est mentionné comme exempté du droit de rachat de la terre de Fresnes, qu'il venait d'acquérir dans le comté du Perche. Peu de temps après, la duchesse lui fit présent d'une maison et d'un jardin à Mortagne. C'était une ancienne possession de Marguerite de Lorraine, dont elle avait donné la jouissance, sa vie durant, à Jean le Maignen, curé d'Alençon, son confesseur et plus tard aumônier de Marguerite de Navarre. En 1549, on voit notre savant figurer en tête des médecins de la princesse pour une somme de trois cents livres de gages.

Bientôt Jean Goevrot ajouta à l'acquisition de la terre de Fresnes, celle de la terre de Landres, commune de Mauves, et de celle du Breuil, commune de Corbon. Il paraît qu'il possédait en outre le fief de la Coudrelle, qui passa vers 1622 à la famille de Puysaye. Nous lisons dans un acte qu'en 1541, il s'intitulait M. Jehan Gouevrot, sieur de la Coudrelle. Le même document lui donne même le titre de vicomte du Perche : on croit en outre qu'il était maître des requêtes de l'hôtel du roi et de la reine de Navarre.

A la mort de François Ier cependant, Jean Goevrot paraît avoir cessé de porter le titre *d'archiatre* ou premier médecin du roi ; mais il continua de donner ses soins aux enfants de Henri II et de Catherine de Médicis, qui le cite souvent dans ses lettres. Il existe également une lettre de Henri II lui-même, dont notre médecin fournit le sujet.

Nous avons pu constater que Jean Goevrot avait été anobli : il avait même ses armes, d'argent à trois targettes de sable. Il avait épousé Marie de Brèvedent, dont il eut cinq enfants, deux fils et trois filles. L'un d'eux, Félix Goevrot eut en partage la terre de Landres. Nous le trouvons en 1558, curé de la Mênière et de Longpont ; plus tard il devint curé de Mauves. Son frère était membre du Parlement de Paris.

Quant aux filles, elles se marièrent toutes trois avantageusement : Antoinette eut pour son lot la terre du Breuil, et épousa Robert de la Vove, seigneur de Tourouvre. Marguerite épousa, le 18 novembre 1536 Richard Labbé, écuyer, seigneur de la Motte de Saint-Léonard des Authieux, vicomte du Perche de 1553 à 1558, et placé dans la liste des baillis de cette province. La troisième sœur, dont le nom est inconnu, fut mariée à François le Balleur, et recueillit la succession de son frère, Félix Goevrot, curé de Mauves.

Mauves

Jean Goevrot avait fait construire près de l'église de Mauves une chapelle destinée à perpétuer le souvenir de son nom. Outre l'église de Saint-Pierre, qui existe encore aujourd'hui, la paroisse de Mauves possédait alors une chapelle annexe, dédiée à saint Jean-Baptiste. Ces deux églises étaient sous le patronage des religieux de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou. Il paraîtrait que dans le principe ces deux églises étaient indépendantes ; mais elles furent réunies l'une à l'autre en 1385 par l'évêque de Séez, Grégoire l'Anglois. Les anciens paroissiens de Saint-Jean furent très mécontents, déclarèrent au curé de Saint-Pierre que jamais ils ne présenteraient le pain bénit à l'église ; c'est pourquoi Jean Goevrot, pour leur donner une sorte de satisfaction, fit bâtir sa chapelle au côté gauche de Saint-Pierre, vers le cimetière : pour mieux rappeler l'ancienne église paroissiale, il la fit dédier à la Sainte-Vierge et à Saint-Jean-l'Evangéliste son patron. Cette chapelle de Jean Goevrot, unie à l'église par une arcade, fut dotée le 1er décembre 1570, par Robert de la Vove, seigneur de Tourouvre, et par Antoinette Goevrot, sa femme, dame du Breuil. En retour de cette dotation, le chapelain devait être à la nomination des fondateurs

et à celle de leurs héritiers. Le chapelain avait un revenu suffisant pour son entretien, et de plus il était tenu à l'entretien de la chapelle et de la moitié du moulin de la Perrière, ainsi qu'à la célébration d'un *obit* pour le repos de l'âme du père de Jean Goevrot, à tous les quatre-temps de l'année ; les curés de Mauves, de Corbon, de Courgeon et de Courcerault devaient participer à cet *obit*, pour une rétribution de quatre livres. Cette fondation fut approuvée par une ordonnance de l'évêque de Séez, Louis du Moulinet, le 2 février 1571.

M. de la Jonquière place la mort de Jehan Goevrot en 1552. La date de 1554 est inscrite à la voûte de sa chapelle ; mais c'est peut-être plutôt celle de l'achèvement de cet édifice que celle de la mort du fondateur.

LIVRE QUATRIÈME

Depuis les commencements du Protestantisme jusqu'à l'édit de Nantes et le rétablissement de la paix religieuse.

1510-1601

CHAPITRE Ier

JACQUES Ier DE SILLY, 59e ÉVÊQUE DE SÉEZ

1510-1539

—

Suite du gouvernement de Marguerite de Lorraine. — Origine et commencements de Jacques de Silly. — Trouble dans l'Eglise à cette époque. — Assemblée de Tours. — Cinquième concile général de Latran. — Construction de Saint-Pierre de Rome : indulgences. — Opposition de Luther. — Le grand pardon à Séez. — Pierre des Maisons. — Marguerite de Lorraine clarisse d'Argentan : sa mort, ses miracles, son portrait. — Réforme des Jacobins d'Argentan. — Réforme de l'abbaye de Saint-Martin-de-Séez. — Nicolas de Houssemaine. — Réforme de l'abbaye d'Almenêches. — Réforme du chapitre. — Fondation du parthénon d'Essay — Les Clarisses d'Alençon. — L'hospice d'Argentan. — Abbesses des Clarisses d'Argentan. — Derniers actes et mort de Jacques de Silly. — Bataille de Pavie et mort de Charles IV.

Nous avons laissé Marguerite de Lorraine et sa belle-fille à Alençon après le départ de Charles IV pour la campagne d'Italie. La mère de ce prince surtout continua la suite de ses bonnes œuvres. Mais elle montrait une vénération toute particulière pour les Franciscains, qu'elle établit en divers lieux du diocèse de Séez. Elle leur donna pour entretenir leur piété envers la passion du Sauveur, des reliques de la vraie croix, dont la maison d'Alençon possédait déjà depuis longtemps un fragment assez considérable. Les Cordeliers de Séez en particulier,

jouissaient d'une haute et profonde estime dans le cœur de la duchesse ; et chaque fois qu'elle visitait leur ville, elle mettait son suprême bonheur à passer quelques heures près de la sainte Epine, dont saint Louis, comme nous l'avons vu, leur avait fait présent.

Marguerite était occupée tout entière à ces œuvres de piété lorsqu'elle fut rappelée à Paris par la mort de la reine Anne de Bretagne, arrivée le 9 janvier 1514. Elle se rendit auprès du roi avec sa belle-fille. Aussitôt que Louis XII les vit s'approcher, l'une et l'autre, il s'avança vers elles et dit à Marguerite avec une noble tristesse : « Ma cousine, j'ai perdu une excellente épouse et vous une bonne amie : j'ai confiance que vous l'avez recommandée à Dieu dans vos prières. » Puis ils s'entretinrent pendant quelque temps des vertus de la défunte.

Retraite de Marguerite de Lorraine

Tant de pertes éprouvées successivement détachaient de plus en plus Marguerite des grandeurs de la terre. A son retour de Paris, elle accomplit le dessein qu'elle méditait depuis longtemps de quitter le gouvernement du duché ; elle remit les soins de l'administration entre les mains de Charles IV, et elle se retira au château d'Essay, qui faisait partie de son douaire. Le duc et la duchesse d'Alençon furent très affligés de cette retraite ; mais ils n'insistèrent pas pour l'empêcher, dans la crainte de contrister leur mère. Ils voulurent seulement qu'elle gardât l'autorité qu'elle avait auparavant et lui laissèrent le pouvoir d'agir souverainement, comme par le passé dans toute l'étendue des domaines de la maison d'Alençon.

Jacques de Silly Évêque de Séez

Pendant ce temps Claude de Husson avait eu pour successeur sur le siège de Séez Jacques de Silly, premier du nom. La famille de ce prélat, originaire de Silly, dont elle portait le nom, était propriétaire du château de Lonray, près Alençon. C'est là que notre évêque Jacques naquit et passa ses premières années.

La famille de Silly faisait partie de la noblesse normande.

Le père de notre évêque, nommé comme lui Jacques, était grand-maître de l'artillerie : il avait épousé Anne de Pré-en-Pail, et il était frère germain de François, gouverneur et bailli de Caen, qui était si cher au duc d'Alençon Charles IV.

Nommé évêque de Séez par le roi, Jacques fut confirmé par le pape lui-même. Il possédait déjà les abbayes de Saint-Pierre-sur-Dive et de Cérisé, c'est-à-dire probablement Cerisy, près Vire, dont nous avons raconté la fondation au xi[e] siècle (1030). Jacques de Silly est mentionné comme évêque dans les registres du Vatican, à la date du 26 février 1511, peu de temps par conséquent après le départ de son prédécesseur, Claude de Husson. Le 20 avril 1512, il prêta au roi serment de fidélité.

Peu de temps après son avènement, Jacques de Silly fit bâtir le château de Fleuré, baronnie qui dépendait depuis longtemps de la mense épiscopale, avec sa chapelle, « gentille et somptueuse, dit Marin Prouverre, qui demeura en sa splendeur jusqu'en 1562, époque à laquelle elle fut renversée et ruinée par les Huguenots, avec tant d'autres monuments religieux. »

Les affaires générales de l'église étaient fortement embrouillées à cette époque, et il est à propos que nous exposions succinctement ici l'état où se trouvait la chrétienté, afin de pouvoir mieux comprendre les conséquences qui en résultèrent pour notre pays.

De nombreux et profonds abus s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique : les pouvoirs étaient confondus : la révolution fermentait dans toutes les têtes ; et les papes, qui sentaient leurs anciens pouvoirs leur échapper, les défendaient avec une opiniâtreté digne d'un meilleur sort ; car, malgré eux, leur influence allait diminuer considérablement en Europe.

Concile de Tours

L'Eglise de France, toujours prête à marcher la première quand il s'agit de traiter les questions brûlantes et difficiles, tint en 1510 ses assises générales à Tours, où l'on traita les sujets suivants.

Le pape Jules II, dont le caractère était bien plutôt celui d'un guerrier que celui d'un pontife, pour arracher aux Véni-

tiens et à quelques autres princes d'Italie les terres de l'Eglise qu'ils avaient usurpées, avait formé en 1508, avec Ferdinand, roi d'Aragon, Louis XII, roi de France et l'empereur Maximilien, la *Ligue de Cambray*, dont nous avons parlé plus haut. Louis XII fut le plus prompt à agir. Il entra en Italie avec son armée dès l'an 1509, et battit les Vénitiens à la bataille d'Aignadel, où assistait notre duc Charles d'Alençon. Après cette bataille, les Vénitiens furent forcés de rendre à l'Eglise ce qu'ils avaient enlevé.

Le pape se trouvait ainsi servi à souhait, mais il ne s'en montra pas plus reconnaissant pour ses alliés, au contraire : il eut peur que les Français, maîtres en Italie, ne voulussent y travailler pour leur propre compte. Il rompit l'alliance qu'il avait conclue, en fit une nouvelle avec les Vénitiens, désormais soumis, et voulut forcer le duc Alphonse de Ferrare à l'imiter ; mais le duc resta fidèle à Louis XII, et le pape arma les Vénitiens et les Suisses contre lui pour le dépouiller de son duché. Il voulut même marcher en personne à la tête de son armée, tant il montrait d'acharnement dans cette affaire.

Louis XII fut indigné de cette perfidie étonnante dans un pape. Il résolut de ne point abandonner son allié dans cette circonstance pressante. Alors Jules, prenant l'initiative, se jeta sur les villes du Milanais, qui appartenaient en espérance à Louis XII, du chef de son aïeule Valentine Visconti, et de plus, il lança contre le roi de France une sentence d'excommunication. Louis XII résolut de résister : il se sentait dans son droit et cette persuasion le rendait fort. Il protesta d'abord qu'il voulait rester le fils aîné et soumis de l'Eglise, mais qu'il résisterait à la puissance personnelle de Jules II ; enfin, pour appuyer sa résistance, il fit rassembler à Tours les évêques de son royaume et les plus célèbres docteurs de l'université pour étudier avec eux la question. Il les interrogea sur huit points, qu'il voulait élucider pour diriger sa conduite.

Le premier consistait à savoir si le pape avait le droit de faire la guerre aux princes temporels, sans être provoqué, et pour des motifs qui ne regardent ni la foi, ni les droits ecclésiastiques.

Les évêques répondirent qu'il ne le pouvait pas, et il semble que la réponse était dictée par la question même.

Louis demandait ensuite si le prince attaqué pouvait se défendre, repousser l'agression par les armes, et même s'emparer des terres de l'Eglise, non pour les garder, mais pour ôter au pape les moyens de nuire.

L'assemblée répondit affirmativement, et elle alla même plus loin, car le roi ayant demandé en troisième lieu s'il était permis au prince en question de se soustraire à l'obédience du pape, son ennemi ; elle répondit que non-seulement il le pouvait, mais que c'était même pour lui un devoir de justice.

Cette résolution gallicane faisait du roi l'égal du pape, même dans l'ordre spirituel ; puisqu'il lui était permis quand il le voulait, de se soustraire à l'obédience pontificale : il avait donc la liberté de choisir son chef spirituel. Les prélats courtisans de Tours ne se doutaient pas qu'en votant cette résolution, ils fournissaient contre eux des armes aux Protestants du lendemain. Pourquoi, disaient ceux-ci, les rois seraient-ils seuls libres de changer de chef spirituel ? tout le monde doit avoir la même liberté.

A la quatrième question qui demandait ce que le prince devait faire dans la gestion des affaires religieuses de son royaume dans ce cas de séparation avec Rome, on répondit qu'il fallait suivre les décrets de la *Pragmatique Sanction*, suivant les canons du concile de Bâle et de l'assemblée de Bourges, tous actes gallicans et contraires au pape. Ce mauvais esprit devait faire beaucoup de tort à l'Eglise de France, et en particulier à Louis XII.

La cinquième et la sixième question regardaient l'affaire du duc de Ferrare ; et le concile décida que Louis pouvait le secourir, même contre le pape.

Le roi demandait ensuite si un prince, placé dans les conditions que nous venons d'exposer était tenu en conscience à se présenter devant le pape, au cas qu'il y fût appelé. Le concile répondit qu'il n'y était nullement tenu.

Enfin la dernière question posée était celle-ci : le pape pouvait-il lancer une sentence d'excommunication contre un tel prince, et contre ses sujets et ses alliés ?

Le concile répondit qu'une telle sentence serait nulle et de nul effet, ce qui était certainement beaucoup trop dire. Sans doute le Pape ne peut pas lancer des excommunications pour

des sujets qui ne touchent point aux intérêts de l'Eglise : s'il le fait, il est coupable devant Dieu et devant les hommes. Mais cette sentence illicite est valide, et pèse sur l'individu frappé, jusqu'à ce que le pape reconnaisse lui-même son tort.

Cependant, malgré ces avis peu respectueux donnés au Souverain Pontife, le concile de Tours conseilla au roi d'envoyer un message au pape, de faire tous ses efforts pour s'entendre avec lui, et de l'engager à rassembler un concile plus général afin de dirimer complètement la question ; au refus du Pontife, le roi devait protester qu'il prendrait d'autres moyens que lui dicterait la raison et sa conscience pour arriver à son but. Le roi suivit ce conseil ; mais le pape ne voulut rien entendre.

Alors, cinq cardinaux partisans de la cause française : Bernardin Carvajal, cardinal-évêque de Sabine, appelé ordinairement le cardinal de Sainte-Croix ; François Borgia, cardinal Coscenzio, du titre de Sainte-Cécile ; Guillaume Brissonnet, évêque de Saint-Malo ; René de Brie, évêque de Bayeux, cardinal du titre de Sainte-Sabine ; et François, cardinal de San-Severino, abandonnèrent le pape ; et, de leur propre autorité, appuyés sur Louis XII et sur l'empereur Maximilien, ils convoquèrent à Pise un concile où se trouvèrent plusieurs évêques d'Italie, d'Allemagne et de France. Notre Jacques de Silly y figurait parmi les plus marquants.

Il est hors de doute que cette assemblée était purement schismatique, puisqu'elle se faisait sans chef, et même contre la volonté du chef de l'Eglise : aussi ne put-elle aboutir à aucun résultat. Elle fut transférée d'abord à Milan, puis à Lyon : enfin elle se sépara sans avoir rien fait.

Cinquième Concile de Latran

Ce fut pour remédier au trouble causé par cette assemblée que Jules II convoqua le cinquième concile général de Latran, par la bulle « *Sacrosanctorum Ecclesiae Romanae martyrum*, » datée du XV des calendes d'août (18 juillet) 1511.

La première session se tint le 10 mai 1512, et il s'y trouva cent quatorze évêques. Dans les deux sessions suivantes, on condamna le concile de Pise et de Lyon comme schismatique : les cardinaux qui avaient provoqué la convocation furent privés

de la pourpre, et l'on déclara suspens les évêques qui y avaient assisté.

On en était là quand Dieu rappela à lui le terrible Jules II, le 25 février 1513, et les cardinaux rassemblés élurent à sa place le cardinal Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X. Ce fut la nouvelle de ce changement qui mit fin à l'assemblée de Lyon.

Le roi Louis XII fit appeler le cardinal San-Severino ; Claude Seissel, évêque de Marseille, Louis Forbin, sieur de Soliers ; et il les envoya, en compagnie de six autres prélats et de quatre docteurs, à Rome, pour y porter, au nom de leur assemblée l'annulation de tout ce qui s'était fait à Pise, à Milan et à Lyon, et pour faire au nouveau pape acte de soumission entière. On les reçut avec bienveillance ; et, après avoir vérifié ce qu'ils apportaient, on les admit à la septième session du concile de Latran, qui se tint le 17 juin 1513. Le pape Léon X leur accorda ensuite grâce entière, restitua la pourpre aux cinq cardinaux dégradés, et leva les suspenses, excommunications et interdits lancés contre les évêques. Le roi lui-même se trouva ainsi réconcilié avec le Saint-Siège.

Cependant les évêques français ne voulurent point reconnaître le concile de Latran comme concile général, et leurs successeurs se sont retranchés dans le même refus, jusqu'à ce que notre siècle les ait ramenés à des idées plus saines. Il y avait dans les décisions du concile beaucoup de choses qui gênaient trop le système gallican pour que l'ancien clergé français les acceptât ; mais ces décisions parurent très admissibles, au contraire, aussitôt que le gallicanisme eut disparu du sein de l'épiscopat français.

Le concile dura jusqu'au 12 mai 1517. Pendant cet intervalle, on publia à Séez le grand pardon, c'est-à-dire une indulgence plénière accordée par Léon X pour le double motif de la construction de la basilique de Saint-Pierre de Rome, et de la croisade, à laquelle on n'avait pas encore complètement renoncé. Nous ne parlerons pas longuement du premier sujet. Il suffit de dire que le pape, qui avait, comme toute sa famille, des habitudes de grandeur et de magnificence, résolut de donner à la basilique de Saint-Pierre, commencée par son prédécesseur Jules II, des proportions et une ornementation qui en

fissent la plus belle église de l'univers, un monument digne de la capitale du monde chrétien ; et que, pour obtenir les sommes immenses qui lui étaient nécessaires, il crut pouvoir ouvrir à ceux qui l'aideraient de leur bourse, les trésors spirituels de l'Eglise.

L'autre sujet qui lui fit accorder les Indulgences en question, était d'une nature toute différente. Vers le milieu du xv[e] siècle, de nouveaux et redoutables barbares avaient fait leur apparition en Europe, et dans l'Asie occidentale. C'étaient les Turcs seldjoucides, venus du pays qu'on appelle aujourd'hui le Turkestan : ils se portèrent sur l'empire formé par Mahomet, le conquirent jusqu'au-delà de l'Egypte ; et, tombant sur l'empire grec de Constantinople, qui n'avait plus qu'un souffle de vie, ils prirent la capitale et se l'approprièrent, tandis que l'empereur grec Constantin Paléologue, se faisait héroïquement tuer sur la brèche pour la défendre.

Dès lors, ces nouveaux conquérants se trouvèrent maîtres depuis les Balkans jusqu'au Caire et aux Indes ; et bientôt, portant leurs regards vers l'Occident, ils convoitèrent la Hongrie, Vienne et même Rome, la capitale de la chrétienté. Sélim surtout, poussa au loin ses courses victorieuses, et se vanta de faire bientôt manger à son cheval de l'avoine sur l'autel de Saint-Pierre de Rome.

Léon X voyait venir l'orage, et se préparait de toutes manières à en prévenir les coups. Il envoya de tous côtés des légats aux princes chrétiens : le cardinal de Saint-Sixte à l'empereur, celui de Sainte-Marie-du-Port au roi de France ; le cardinal Gilles en Espagne, et le cardinal Campège en Angleterre, afin d'inviter les souverains de tous ces pays à prendre part au mouvement qui allait commencer : le Pontife accorda de nouveau à ceux qui donneraient pour toutes ces œuvres leur travail ou leur argent, une indulgence plénière. Malheureusement, nous verrons cette indulgence, accordée pour ce double sujet, devenir la cause qui produira le Protestantisme, ou plutôt le prétexte dont on se servira pour le justifier.

Les collecteurs de l'argent destiné aux deux œuvres dont nous venons de parler ne se montraient pas d'ailleurs toujours assez circonspects, et ils abusèrent étrangement de leur mission dans les divers états de la chrétienté. Un moine augustin, de

Saxe, Martin Luther, homme plein de génie, mais d'une imagination exaltée, se montra un défenseur exagéré de la droiture et de la dignité religieuses qu'auraient dû garder les commissaires pontificaux. Il ne se contenta même pas d'attaquer et de caractériser vertement les abus qu'ils commettaient, il s'en prit au fond de la religion elle-même. D'abord, il s'arma de la calomnie et publia que l'argent qu'on recueillait, soi-disant pour la croisade, était donné à Madeleine, nièce du pape, et femme de Laurent de Médicis. Enfin il attaqua bientôt la notion même des Indulgences ; et de proche en proche, il s'efforça de détruire jusqu'aux dogmes les plus fondamentaux de la religion catholique.

Sa haine fut d'ailleurs excitée par l'esprit de corps, si puissant lorsqu'il est mal dirigé. La lettre du pape au sujet de la croisade avait d'abord été adressée pour l'Allemagne à Albert de Brandebourg, alors prince archevêque de Mayence. Celui-ci choisit, pour aller prêcher la mission devant les peuples, un Dominicain, nommé Jean Tetzel, ce qui piqua au vif Jean Staupitz, vicaire général des Augustins ; mais beaucoup plus encore Martin Luther, qui se croyait appelé à cette mission, d'autant plus qu'il était le favori du prince Frédéric de Saxe. Après avoir propagé d'abord ses doctrines en secret, il publia enfin quatre-vingt-quinze propositions contre les Indulgences ; auxquelles Tetzel répondit par cent six autres en faveur de ce dogme catholique. Mais Luther, loin de s'avouer vaincu, déploya contre la religion catholique en général et contre le pape en particulier toute la fougue de son génie, et fit bientôt à l'Eglise un mal immense. Nous avons cru devoir rapporter ici ce commencement de l'histoire générale du Protestantisme ; mais nous ne nous en occuperons désormais qu'au point de vue de notre diocèse.

Comment les Indulgences de Léon X furent proclamées a Séez

L'évêque Jacques de Silly fit proclamer à Séez la nouvelle indulgence par les religieux Dominicains d'Argentan, qui se répandirent également dans le reste du diocèse. La cathédrale de Saint-Gervais fut désignée comme station principale et cen-

trale. Le peuple y accourut de toutes parts, et l'édifice se trouva bientôt trop petit pour contenir la foule des pélerins. L'évêque fit dresser des échafaudages sur le portail, afin de recevoir des assistants, qui pouvaient de ce lieu entendre la sainte Messe, et en même temps les prédications des Pères Dominicains, surtout celles du Père Paul, le meilleur orateur de ce temps-là.

Or il arriva qu'un dimanche de juin de l'année 1516, le peuple étant rassemblé en grande multitude pour entendre la Messe de l'évêque, tout à coup plusieurs personnes, prises d'un soudain vertige, crurent voir les pointes des clochetons de la construction penchantes et sur le point de tomber en écrasant l'assistance. Les échafaudages sur lesquels le prélat célébrait, leur parurent renversés, tellement que ces personnes se mirent toutes à la fois à pousser des cris qui jetèrent dans la foule une terreur panique. On se bouleversa de toutes parts pour s'enfuir : les plus forts renversèrent les plus faibles, qui se trouvèrent ainsi foulés aux pieds, un certain nombre de personnes y perdirent la vie. Cependant la mission s'acheva, et la dévotion de nos pères ne diminua point à la suite de ce terrible accident.

Réforme des Jacobins d'Argentan

Plusieurs réformes de communautés s'opérèrent dans notre diocèse, sous le long et utile pontificat de Jacques de Silly, et Marguerite de Lorraine ne fut étrangère à aucune de ces réformes. Ce fut surtout dans le but de favoriser l'affermissement des fondations nouvelles, qu'elle accepta de garder, jusqu'au temps de sa retraite absolue, l'autorité que lui offrait son fils.

Nous parlerons d'abord, en suivant l'ordre chronologique, de la réforme des Dominicains d'Argentan, et dans cette page intéressante de notre histoire, nous suivrons presque uniquement l'historien Marin Prouverre, quoique le bon religieux se soit peut-être étendu avec un peu trop de complaisance sur l'histoire de ce couvent, qui était le sien. Nous trouverons au moins dans son récit prolixe que nous avons d'ailleurs placé à part à la fin du volume, les sentiments d'un bon religieux, d'un fils reconnaissant et d'un patriote.

Nous avons déjà signalé la fondation de ce couvent en 1290,

mais depuis cette époque, son histoire ne nous a présenté que peu de faits remarquables. Au commencement du xvi[e] siècle, les religieux s'étaient relâchés de leur ferveur première, et le besoin du rétablissement de la discipline s'y faisait vivement sentir.

Le prieur de ce temps-là se nommait Nicolas Gonnor. « C'était dit Marin Prouverre un homme doux, sage, curieux observateur de la discipline régulière. Il proposa à ses frères d'en revenir à l'étroite observance de la Règle, et il faut dire à leur louange qu'ils acceptèrent volontiers la proposition. Ils embrassèrent tous la réforme en 1508.

Cependant les couvents de l'Ordre, après s'être réformés chacun en particulier, restèrent isolés les uns des autres jusqu'en 1514 ; à cette époque le pape Léon X, d'accord avec le général de l'Ordre, Thomas de Vic, de Gaëte, leur donna permission de se réunir sous le nom de Congrégation Gallicane. On s'empressa d'obtempérer au désir du Pontife, et, dans le cours de l'année même, les religieux se rassemblèrent pour célébrer à Paris leur premier chapitre général. On y élut pour premier vicaire général le Père Marin Cuirot, docteur en théologie et profès d'Evreux. On trouvera l'histoire abrégée des prieurs d'Argentan à l'*Appendice V*, à la fin du volume.

NICOLAS CHRÉTIEN

L'histoire de ce couvent nous fait connaître le nom de Nicolas Chrétien, auteur d'une des épitaphes des deux prieurs Girard du Mesnil et Jacques du Rost, et nous avons fait, d'après Marin Prouverre, ce poète curé de Champceron. M. Duval, archiviste de l'Orne, dans un petit mot qu'il a bien voulu nous dire sur ce personnage, ne semble pas croire qu'il ait été ecclésiastique. Il lui donne la qualité de sieur des Croix, et le fait naître à Argentan dans la seconde moitié du xvi[e] siècle. Nicolas Chrétien se fit connaître d'abord par une traduction en vers d'un opéra en cinq actes, représenté à Florence l'an 1600 à l'occasion du mariage de Henri IV avec Marie de Médicis. Cette pièce est intitulée : *le Ravissement de Céphale* : les personnages étaient l'Aurore, Céphale, Titon, l'Océan, Phœbus, l'Amour, la Nuit, Hérécinthe, Mercure, Jupiter et la Renom-

mée. Quelques vers du prologue rapportés par M. Duval serviront mieux que l'épitaphe, à nous donner l'idée du genre de Nicolas Chrétien. C'est la poésie qui parle :

« En accents mesurés, des fables racontant,
Pour des cœurs arracher la tristesse maligne,
J'inspire du haut ciel une fureur insigne
Aux plus nobles esprits que je vais agitant
Et de ceux que je prise, et qui m'ont en bon zèlle
J'esmeuz l'ame et le cœur. Poésie je m'appelle,
Je cours d'un pied léger où m'invite l'honneur. »

Le Ravissement de Céphale, fut imprimé en 1608. Dans la dédicace, Chrétien avoue, avec une modestie qui lui fait honneur que ses poésies sont encore loin de la perfection. La lecture de ses vers nous montre qu'il se laissait en effet glisser facilement dans le mauvais goût, si commun à son époque. On remarque entre autres un passage de son *Céphale*, où il nomme le soleil : « Souverain roi des célestes chandelles. »

Cette pièce fut suivie des *Portugais*, *Alboin*, *Amnon et Thamar*, *les Amantes* ou *la grande Pastorelle*. Toutes ces poésies sont fort lubriques au point de vue de la morale et même de la simple honnêteté.

L'abbé Gouget attribue encore à Nicolas Chrétien une traduction du panégyrique de Théodose par Drepanius, publié à Paris en 1608.

Christophe Loisel

A côté de Nicolas Chrétien, nous trouvons à cette époque parmi les poètes argentanais, Christophe Loisel, curé d'Aunou-le-Faucon, auteur, comme nous l'avons dit, de l'épitaphe acrostiche de Girard du Mesnil, et de Jacques du Rost. Christophe Loisel, était comme Nicolas Chrétien, né à Argentan dans la seconde moitié du XVI[e] siècle. Arthur du Monstier nous le donne comme également versé dans les langues grecque, latine et française. Ce fut en 1614 qu'il publia son premier volume. C'était un recueil de distiques latins et de quatrains français intitulé : « *Aurea septem sapientum Graeciae verba*, *distichis latinis in gratiam juventutis reddita*, *et denuo gallicis tetrastichis illustrata*, *anno 1614*. Paroles d'or des sept sages de la Grèce,

traduites, pour la commodité de la jeunesse, en distiques latins entremêlés de quatrains français. » Le style de cet ouvrage, dit M. Duval, rappelle tout à fait celui des quatrains de Pibrac, si estimés de Montaigne. Il ne faut pas oublier que ce Pibrac lui-même, dont Molière semble louer aussi indirectement les quatrains dans une de ses pièces (*Sganarelle*, sc. 1[e]) était chancelier du duché d'Alençon au temps de Marguerite de Navarre et plus tard, au temps du duc François par conséquent ; il n'est donc pas non plus sans appartenir quelque peu à nos contrées.

Voici d'ailleurs pour donner une idée du genre, un quatrain de Christophe Loisel :

« Ne couche pas avec ta chambrière,
Aime ta femme et lui sois compaignon
Honnête fils ne sort pas d'adultère,
La rose aussi ne sort pas d'un oignon. »

Jacques Hérembert

Nous avons cité avant leur temps ces deux poètes argentanais, parce qu'ils tiennent à la réforme des Jacobins de leur ville natale que nous venons de voir s'opérer. Nous placerons à côté d'eux, aussi avant son temps un romancier de la même époque, dont nous ne retrouverions probablement pas l'occasion de parler. C'est Jacques Hérembert, sieur de la Rivière, lieutenant civil et criminel au bailliage d'Argentan. Il publia à Rouen en 1599, *les Adventureuses et fortunées amours de Pandion et d'Yonice, tirées des anciens autheurs grecz*. On croit que ce roman est plutôt une contrefaçon de quelque autre roman français antérieur qu'une imitation des grecs : il nous dévoile quelques petits faits de notre histoire locale qui ne sont pas sans intérêt : l'auteur l'avait dédié à la princesse de Joyeuse Lorraine. Il faut remarquer en effet que le domaine d'Argentan avait été distrait en 1589 par Henri IV, et engagé à titre de rachat perpétuel, à Marguerite, duchesse de Lorraine, mariée en 1581 à Anne, duc de Joyeuse, pair et amiral de France, gouverneur de Normandie, tué à Coutras en 1587. Sa veuve, Marguerite, se remaria à François de Luxembourg, duc de Pinei, en 1599, l'année même où le roman *de Pandion et d'Yonice* lui

fut dédié. Ce roman n'est qu'une suite d'aventures de deux amants contrariés dans leurs inclinations, et qui s'enfuient de la maison paternelle. Après avoir beaucoup souffert dans leur pérégrination, ils reviennent, sont reçus comme des enfants prodigues et s'unissent sous les yeux de leurs parents, dont ils font désormais la consolation et le bonheur. On a cru voir dans cette composition une allusion au second mariage de la princesse Marguerite avec François de Luxembourg et la prédiction d'une vie plus heureuse avec son second mari qu'avec le mignon d'Henri III qu'elle avait perdu. Cet ouvrage est depuis longtemps complètement tombé dans l'oubli, ainsi que son auteur. Il existe au rez-de-chaussée de la Bibliothèque publique d'Alençon une statue à genoux que l'on croit être celle d'une duchesse de Joyeuse.

Jean Chéradame

Nous trouvons enfin un quatrième Argentanais célèbre, un peu antérieur à ceux dont nous venons d'esquisser la vie, et dont une partie des œuvres a vu le jour encore sous le règne de notre duc Charles IV, dont nous allons bientôt raconter les derniers événements.

Jean Chéradame, médecin et helléniste, paraît être né à Argentan vers l'an 1500. Odolant-Desnos cependant et plusieurs autres le font originaire de Séez. M. Duval croit pouvoir affirmer que c'est à tort, et il fait remarquer qu'on désignait alors les étudiants par le nom du diocèse auquel ils appartenaient, ce qui a bien pu tromper les historiens dont nous venons de parler.

Les œuvres de Jean Chéradame sont les suivantes :

Grammatica isagogica Johannis Cheradami sagiensis, ex diversis autoribus, ad studiosorum utilitatem, multo labore selecta. Anno 1521. Grammaire isagogique de Jean Chéradame, sagien, composée avec beaucoup de travail sur divers auteurs pour les amateurs de l'étude. 1521. Autant que nous pouvons comprendre ce mot *isagogique*, nous croyons qu'il s'agit d'une grammaire de plusieurs langues comparées : travail très ardu en effet, et beaucoup plus encore du temps de Jean Chéradame qu'il ne le serait aujourd'hui.

Introductio alphabetica : 1537, abrégé de l'ouvrage précédent.

Alphabetum linguae sanctae, mystico intellectu refertum : 1532.

Etymologicon grec-latin, dédiée à François I[er] en 1543.

Dès l'an 1526, Jean Chéradame avait donné ses soins à une nouvelle édition des adages d'Erasme, qui avait pour titre :

In omnes Erasmi Adagiarum chiliadas Epitome.

Comme on le voit, par cet aperçu Jean Chéradame était surtout linguiste et ne craignait pas de traiter les matières les plus ardues. Professeur de grec et d'hébreu en 1521, il trouvait encore assez de temps pour se livrer sérieusement à l'étude de la médecine, tant la force intellectuelle des hommes de ce temps dépassait celle des hommes d'aujourd'hui. Ses travaux et ses connaissances lui firent obtenir vers 1540, une chaire au collège de France, et il est cité avec éloge par Paul Colonier dans le *Gallia orientalis.* On lui attribue encore une compilation intitulée : « *Myrias mystica et historica.*

La médecine, que Jean Chéradame avait étudiée en dernier lieu, lui fit produire le plus curieux de ses ouvrages ; c'est la traduction en français du livre d'Ulrich de Hutten sur l'emploi du bois de Gaiac comme remède de la syphilis ou mal de Naples. Il paraît que c'était la première fois que cet ouvrage fameux était traduit en notre langue : la traduction de Jean Chéradame est imprimée en gothique, ce qui indiquerait qu'elle est du premier quart du XVI[e] siècle. Le livre d'Ulrich de Hutten lui-même avait été publiée en 1519. La traduction de Jean Chéradame alors étudiant en médecine, a pu suivre de très près la composition de l'original. Odolant-Desnos n'aimait pas Jean Chéradame. Il a porté de lui ce jugement : « Charlatan en science, il cachait ses travaux sous les ombres de la nuit : ils ont disparu avec lui. » Nous avons pu constater par la liste de ses livres que notre savant ne cachait pas trop sa science ; et plusieurs autres indices montrent qu'il ne mourut pas non plus absolument tout entier. Seulement, il y a bien une petite raison qui explique l'antipathie de l'historien alençonnais pour le philologue argentanais : ils étaient tous deux médecins.

Réforme de Saint-Martin de Séez

Après la réforme des Dominicains d'Argentan, le pontificat de Jacques de Silly vit encore la réforme de l'abbaye de Saint-Martin de Séez, alors la principale du diocèse, et même l'une des plus considérables de l'Ordre de saint Benoît tout entier.

C'était en 1511 : le cardinal Philippe de Luxembourg évêque du Mans, était alors abbé commendataire de cette abbaye et légat du Saint-Siège pour toute la contrée dont sa ville épiscopale forme le centre. Il remarqua le manque de discipline qui existait dans plusieurs monastères et résolut d'y porter remède. En vrai prince de l'Eglise, il voulait avant tout le bien des âmes qui lui étaient confiées, et il remit la commende des trois abbayes qu'il possédait : Jumièges, Saint-Vincent du Mans et Saint-Martin de Séez à la Congrégation de Chézalles-Benoît.

Alors il s'agit de régler l'élection des abbés. Jusqu'à cette époque les ducs d'Alençon, comme ayant hérité des droits du fondateur ou plutôt du restaurateur Roger de Montgommery, avaient exercé sur les élections une certaine influence, les vassaux de l'abbaye leur devaient comme tous les autres vassaux d'Alençon, leur droit d'hommage et de fidélité. Philippe de Luxembourg avait dû s'acquitter de ce devoir envers Marguerite de Lorraine, et nous avons vu qu'il n'avait pas été sans susciter depuis quelques embarras à la sainte princesse. Mais celle-ci ne lui en garda pas la moindre rancune, et elle l'aida de toutes ses forces dans l'opération de la réforme qu'il allait entreprendre.

Les statuts de Chézalles-Benoît venaient d'être dressés tout récemment par Dom Pierre Dumas : on les appliqua immédiatement à Saint-Martin. Les abbés, de perpétuels qu'ils étaient, devinrent triennaires ; et, au bout de leur gestion de trois ans, on ne pouvait les continuer que pour trois autres années, après lesquelles, ils cessaient d'être rééligibles. Cette circonstance même, empêcha Saint-Martin, avec cinq autres abbayes de la Congrégation, d'être mise, après le Concordat de François Ier, au nombre des abbayes de nomination royale.

La réforme de Saint-Martin fut solide, et Bry de la Clergerie pouvait écrire en 1618 : « Cette maison s'est conservée jusques à présent en la sévérité et discipline de l'Ordre, toujours régie

par titulaires réguliers, sans que jamais, par la piété de nos rois très chrétiens, la commende en ait su crocheter les portes. »

Nous avons donné ailleurs (tome II p. 381) la liste des abbés de Saint-Martin : nous ne la répéterons pas ici, mais nous donnerons seulement quelques détails sur les premiers qui ont suivi la réforme.

Le premier fut Jean de Baux, que nous avons nommé Jean des Bans *(de Bannis)* « homme vénérable, discret et religieux, » dit Marin Prouverre. Il était auparavant moine de Saint-Vincent, et il reçut la bénédiction abbatiale de la main du cardinal Philippe de Luxembourg le dimanche *Lætare* de l'an 1513.

L'évêque de Séez, Jacques de Silly fut si satisfait de cette réforme qu'il remit à la famille religieuse de Chézalles le droit de visite qu'avaient auparavant les évêques sur le monastère. Ce privilège fut accordé à Rouen le 6 août 1517.

Jean de Montemaïor succéda à Jean de Baux pendant six ans, et après lui Jean Gombault ne posséda que deux ans la charge d'abbé, et fut destitué en 1532.

On réélut alors Jean de Baux, qui avait été récemment abbé de Saint-Vincent du Mans, et qui gouverna de nouveau l'abbaye de Séez pendant trois ans.

Nicolas Pivert, que le *Gallia christiana*, nomme Pinet, fut ensuite pendant six ans à la tête du monastère. Puis Bermond ou Bremond de Rout gouverna pendant six autres années. Nicolas Pivert fut alors réélu ; pour la seconde fois ; mais il mourut au bout de six mois de gouvernement.

Laurent Gauvain et Roger Gabois furent ensuite successivement abbés de Séez. Mais ce dernier fut déposé, si l'on en croit le *Gallia christiana,* pour une faute qui n'est pas bien connue. Marin Prouverre dit au contraire que ce fut son successeur Denis du Bois. Ces deux auteurs sont aussi en divergence sur les abbés suivants. Denis du Bois eut beaucoup à souffrir de la part des Protestants et de l'amiral de Coligny, dit le *Gallia.* Marin Prouverre prétend encore que ce fut son successeur Etienne Crozet. Nous croyons que pour cette fois, c'est l'historien argentanais qui a raison, et que c'était bien comme il le dit, Etienne Crozet qui était abbé de Saint-Martin en 1562, quand Coligny fit irruption dans le diocèse.

Ce qui est hors de doute, c'est que ce fut Jean du Pont, qui

vit son monastère pillé de rechef en 1568, par Gabriel de Montgommery.

Après le gouvernement de Nicolas Bourde, successeur de Jean du Pont, Geoffroy-le-Gras fut élu par ses frères. Mais à cette époque la commende tenta de faire de nouveau irruption dans le monastère : l'abbaye fut donnée au chevalier d'Angoulême. Au défaut de l'abbé élu, qui était trop en cause, la donation fut attaquée par un simple religieux, André le Moult, qui devait bientôt jouer un grand rôle dans les affaires de Saint-Martin. Sur sa requête, le roi annula le brevet de donation, et Geoffroy-le-Gras prit sans opposition, possession de son abbaye.

Nicolas Bourde fut élu une seconde fois après lui et eut pour successeur Michel Iodio ou Jodio, dont le gouvernement n'offrit rien de bien remarquable.

Enfin André le Moult, déjà très estimé et vénéré dans le monastère, fut élu abbé, et eut encore beaucoup à souffrir des suites de la guerre civile.

Le roi Henri IV essaya de nouveau la commende. Il donna Saint-Martin d'abord au baron de Renti, puis au fils du baron de Beuvron. Ces deux seigneurs furent évincés en droit ; mais l'un d'eux : le baron de Renti, si l'on en croit Marin Prouverre, ou Beuvron, selon le *Gallia*, força l'abbaye, et de rechef la pilla de fond en comble.

André le Moult fut remplacé par François Barbe, religieux de Saint-Vincent du Mans, intronisé en 1592.

A partir de 1595, nous trouvons comme abbé de Saint-Martin, Pierre Machabée, de Saint-Sulpice, appelé Machabœuf par le *Gallia* : il ne gouverna l'abbaye que pendant deux ans et fut remplacé par Marin Bachelot, dont le gouvernement fut interrompu par un second retour d'André le Moult, qui dura trois ans.

Ensuite, Marin Bachelot reprit sa crosse, et fut quelque temps après remplacé par François Mulot. C'était encore ce dernier qui gouvernait l'abbaye quand Marin Prouverre dressa son catalogue.

Entre temps, et pour varier notre matière, parlons encore de deux savants qui vivaient à cette époque dans nos contrées.

Nicolas de Grosparmy

Nicolas de Grosparmy, seigneur de Flers était un alchimiste. Il était de bon ton au XVIIIe siècle de reléguer cette science parmi les rêves. De notre temps on est revenu sur ce dédain un peu trop absolu, et l'alchimie est apparue à nos savants modernes sinon comme une science proprement dite, ou du moins comme l'embryon d'une science, d'où l'on pourrait par le perfectionnement tirer de grands résultats.

L'alchimie certainement était trop ambitieuse au XVIe siècle. Elle voulait trouver le moyen de réduire toutes les substances à l'unité : et elle cherchait l'art de prolonger la vie. La première de ces idées était une utopie. Sur la seconde, on peut obtenir des résultats partiels importants ; on peut découvrir des matières qui guérissent des maladies mortelles et prolongent ainsi accidentellement l'existence ; mais nous ne croyons pas qu'on arrive jamais non plus à trouver une matière qui ait pour propriété de prolonger infailliblement la vie humaine.

Ces réserves étant faites, il est certain que de notre temps, les princes de la science : MM. Chevreul, Berthelot, Hœfer, Louis Figuier ont rendu justice à cette science de l'alchimie, et ont préconisé les découvertes qu'elle avait faites en cherchant toute autre chose, et celles qu'elle peut faire encore dans l'avenir.

Notre Grosparmy commença par publier un manuscrit contenant une traduction de l'ouvrage célèbre de l'alchimiste arabe Artefius, intitulé *Clavis majoris sapientiæ.* M. Chevreul a donné en 1867, dans le *Journal des Savants* l'analyse de ce manuscrit.

Grosparmy s'y dit natif de Normandie, et nous apprend que depuis son âge de vingt-deux ans jusqu'à celui de trente-huit ans, il était allé de pays en pays, afin d'apprendre l'art de l'alchimie, la plus subtile partie de la philosophie naturelle, qui traite de la parfaite transmutation des métaux et pierres précieuses, et de la manière de ramener tout corps malade en santé. Il avait appris, dit-il, comment un métal peut se transmuer en l'autre, ce qui lui avait fait soutenir moult peines, dépenses, injures et reproches, si bien qu'il en avait abandonné la communication du monde, et la plupart de ceux qui se disaient ses meilleurs amis. « Défiez-vous surtout, ajoutait-il,

des envieux amys du monde, comme sont légistes, dicétistes, officiers et autres clercs, jongleurs, et de tous autres faux traistes, mangeurs de peuple, renieurs de Dieu, enfants du Diable et aux Diables donnés, qui s'efforcent de nous voler notre philosophie. » Il dit ensuite qu'il termina son ouvrage le 29 décembre 1549. On voit qu'en somme, notre alchimiste était un esprit aigri ; et, sans connaître bien les détails de sa vie, nous pouvons dire qu'il n'avait peut-être pas tout à fait tort. On méprisait sa science, et il était sûr qu'elle avait du sérieux. Sans doute, il s'exagérait lui-même les résultats qu'il avait obtenus ; mais si on avait au moins consenti à raisonner avec lui, on serait peut-être arrivé à quelque résultat en s'associant à ses efforts. Mais les hommes tant soit peu supérieurs sont toujours isolés et ne sont compris de personne : *Le nombre des sots est infini.* Ajoutons pourtant que de notre temps, où la science s'est enfin rendue maîtresse de l'obscurantisme, les choses ont considérablement changé de face.

Cependant Grosparmy ne resta pas absolument isolé : il eut un fervent disciple dans Nicolas Le Valois, seigneur d'Ecoville, qui fit construire le bel hôtel situé place Saint-Pierre, à Caen. On lui attribue un manuscrit dans lequel il dit : « Grosparmy fit la maison des comtes de Flers, en Basse-Normandie très riche et très illustre. » L'original de tous ses écrits est entre les mains du comte de Flers, lesquels il tient si chers, et avec raison, qu'*il se les cache à luy-même.* Pierre de Vittecoq ou Vicot, qui était prêtre, fut encore un disciple convaincu de notre alchimiste.

Les constructions du château de Flers et de la place Saint-Pierre avaient frappé l'imagination des contemporains et elles étaient devenues légendaires. On disait qu'en 1537 on avait trouvé dans les constructions de l'hôtel de Saint-Pierre une veine de vif argent, et qu'à quatre lieues de Caen, on avait cru reconnaître une montagne d'or au village de Tracy. De plus, Nicolas Le Valois avait fait d'importantes constructions dans quatre terres qu'il avait acquises, et surtout une chapelle où « tous les hiéroglyphes de l'œuvre étaient représentés. »

Le Valois légua naturellement à son fils ses livres herméneutiques, et celui-ci les transmit à son chapelain Vicot, qu'il chargea de les lui expliquer. Vicot était habile dans l'art : ses écrits

le prouvent. On croyait alors, probablement d'après les livres herméneutiques, que l'or était un spécifique merveilleux contre certaines maladies. Vicot fit observer avec justesse que l'or administré en perles ou en paillettes était incapable de produire aucun effet sur le malade, puisqu'il n'était ni assimilé ni assimilable. Pour produire quelque effet, concluait Vicot, il eût fallu que ce métal fût associé chimiquement à quelque autre substance assimilable. La pensée était lumineuse, et c'est en somme de cette théorie des combinaisons qu'est sortie la chimie véritable.

La lumière s'était faite et l'alchimie était condamnée dans son premier principe. Cependant M. de Caix nous apprend qu'en 1700, le seigneur des Yveteaux, dont le manoir est voisin de celui de Flers, faisait encore des recherches sérieuses sur *le grand œuvre*, et que Jean Vauquelin, le dernier de cette famille de littérateurs, composait encore un ouvrage sur la matière. Nous apprenons d'ailleurs que Jean Vauquelin avait à son château des Yveteaux un riche et vaste laboratoire de chimie. En 1700, un adepte, dont le nom est resté inconnu, en allant de Paris à Brest, tomba malade à Fromentel. Il fut reçu au manoir des Yveteaux et y demeura un an. A titre de reconnaissance, il offrit à son hôte un manuscrit in-folio très volumineux, rempli de documents sur *le grand œuvre*. On ignore ce qu'est devenu ce manuscrit, que M. de Caix a eu entre les mains. Trois ouvrages volumineux où domine l'œuvre de Pierre de Vicot, sont à la Bibliothèque de Rennes. M. Chevreul, célèbre chimiste, mort centenaire en 1888, en possédait un autre, dont nous avons perdu la trace.

Nicolas de Houssemaine

Nicolas de Houssemaine, contemporain de Grosparmy était « né à Alençon, au diocèse de Séez, » quoiqu'en dise Bruneau de Tartifume, qui le fait naître à Laval. Plus âgé que Grosparmy, Nicolas de Houssemaine figure des l'an 1506, comme docteur régent, en la faculté de médecine d'Angers. En 1518, il fonda et fit bâtir au bourg de la Daguenière la chapelle de Saint-Nicolas, avec le concours de sa femme, Raouline Lelièvre. Il mourut en 1523, et fut inhumé dans l'église de Sainte-

Croix d'Angers, où l'on voyait les deux époux représentés dans le vitrail d'une chapelle à gauche du grand autel, et derrière le docteur, tous les médecins de l'antiquité.

On a de Houssemaine : *Ung régime singulier contre la peste*, petit traité imprimé à la suite du *Sommaire très singulier de toute médecine et cyrurgie*, le tout imprimé à Paris en 1530 et à Lyon en 1537. Il faut remarquer que le premier ouvrage seul est de Houssemaine : le *Sommaire* est de Jean Goevrot, dont nous avons déjà parlé.

Le *Régime singulier* de Houssemaine mérite que nous l'examinions d'une manière particulière. Nous y remarquons d'abord la prescription suivante : « Boire jus de pommes aigres, cassis, ou son frère, le beau pommé de Normandie, faict de pommes aigrettes, bien trempé, pour empescher que la fumée d'iceluy ne monte au nombril. »

Cette prescription ou ordonnance indique par elle-même et suffit pour nous faire connaître quelle était la patrie de l'auteur. Tout autre qu'un Normand n'aurait su parler de la sorte. Un autre docteur normand, Julien le Paulmier, a émis la même opinion au XVIe siècle dans un *Discours de préservation et curation de la peste.*

Mentionnons en un mot plusieurs autres familles de Houssemaine qui habitaient Alençon à cette époque. L'une d'elles au XVIe siècle, embrassa le Protestantisme. Michel Houssemaine était membre d'une autre branche de cette même famille. Il fut huissier de salle du roi de Navarre. Pendant la Ligue, il essaya de prendre le château d'Alençon sur le ligueur Lago ou Lagau, qui y tenait garnison ; mais il ne put réussir. Le complot fut découvert, et Houssemaine paya son audace de sa vie.

Il ne faut pas non plus s'étonner de voir des liens assez étroits entre notre pays et l'université d'Angers comme nous avons pu le remarquer dans la vie de Nicolas de Houssemaine. Nous avons vu qu'un de nos évêques, Grégoire l'Anglois, avait fondé dans cette ville un collège où il avait établi huit bourses : quatre pour des élèves du diocèse de Séez, et quatre pour l'archidiaconé du Passais, où il était né. C'était seulement quand les deux territoires désignés ne fournissaient pas le nombre de huit étudiants, que l'on pouvait choisir dans le reste du diocèse du Mans. Ce collège s'appelait le collège de Bueil, parce qu'il

était installé dans un hôtel ayant appartenu à l'illustre maison de Bueil (rue de la Roë). Plet-Beaupré, député de l'Orne à la Convention, avait été boursier au collège de Bueil. On cite encore parmi les élèves de ce collège un jeune gentilhomme de Séez, qui devint le héros d'une histoire romanesque dont le dénouement fut son mariage avec Renée Corbeau, surnommée la *Belle-Angevine.* Ce mariage fut célébré à Séez en 1594.

Réforme d'Almenêches

Il nous reste encore à signaler une troisième réforme religieuse, qui s'accomplit dans le diocèse. Nous avons déjà parlé, en traitant du pontificat de Robert Cornegrue du triste état où était tombée à la fin du xve siècle l'abbaye d'Almenêches. Un commencement de réforme y avait été opéré en 1456 ; mais il s'en fallait de beaucoup que la discipline ne fût ce qu'elle devait être. Philippe de Luxembourg entreprit encore cette bonne œuvre ; et, comme pour les autres, il s'aida de l'autorité de Marguerite de Lorraine, qui jouissait d'une suzeraineté sur le territoire d'Almenêches, comme héritière des droits des comtes du Perche. Armé de la puissance de la sainte princesse, et de plus, poussé par les conseils de sa belle-fille, Marguerite d'Angoulême. Philippe confia l'œuvre de réforme à l'évêque de Séez, Jacques de Silly, à dom des Bans ou de Baux, abbé de Saint-Martin de Séez, que nous avons déjà nommé plusieurs fois, et à Arthur Dillon, chanoine de la cathédrale de Rouen : tous trois se rendirent au monastère d'Almenêches pour en déposer l'abbesse, y installer des religieuses de Fontevrault, et fonder tout auprès une maison de Pères du même Ordre, chargés d'établir dans la maison la Règle du Bienheureux Robert d'Arbrissel. La réforme s'opéra assez heureusement, et attira de nouveaux sujets à l'abbaye.

L'entreprise commença en 1517, sous la direction de la nouvelle abbesse, Marie de la Jaille, dont nous avons déjà parlé ; mais les religieuses ne furent pas sans opposer d'abord quelque résistance. Léon X en fut instruit par son légat, et en écrivit à François Ier pour obtenir de lui qu'il employât son autorité dans cette affaire. Par un autre bref, le Souverain Pontife engageait les évêques de Paris, de Séez et de Meaux, à prêter pour

cette réforme un actif concours. Ce fut Jean, évêque de Paris, qui fit venir Marie de la Jaille et quinze autres religieuses du monastère de Bellomer, qui était soumis à la Règle de Fontevrault, après avoir été fondé par saint Laumer, comme nous l'avons dit en traitant du VIe siècle. Cette excellente prieure avait été dame d'honneur de Marguerite de Valois-Angoulême. Elle fit restaurer les édifices de ses propres deniers, et principalement le dortoir dont le mauvais état choquait les religieuses, et les portait à aller coucher ailleurs, comme nous l'avons dit, au grand détriment de la discipline.

Louise de Silly, sœur de l'évêque de Séez lui-même, succéda à Marie de la Jaille. Elle était fille de François de Silly, seigneur de Lonray, bailli de Caen, et d'Aimée de la Fayette, jusqu'alors elle avait été simple religieuse dans l'abbaye même. Nous avons déjà dit qu'elle reçut le 22 octobre 1533, ses bulles du pape Clément VII, avec dispense d'âge ; car elle n'avait encore que vingt-trois ans, le pontife les lui expédia de Marseille, où il était venu traiter avec le roi François Ier.

Jusqu'à cette époque, le droit de visiter Almenêches appartenait à l'abbesse de Fontevrault puisque l'abbaye faisait partie de cet Ordre. C'était la même abbesse qui envoyait les confesseurs. Mais Louise de Silly fit observer que, si son monastère avait été réformé selon la Règle de Fontevrault, il n'était cependant point entré positivement dans l'Ordre, et ne s'était nullement soumis à l'abbesse de la maison mère. Par conséquent, elle renvoya les visiteurs de Fontevrault, et se remit sous l'obédience de son évêque, comme les conciles l'ont statué pour les abbayes qui n'ont pas de chef d'Ordre. Cette conduite de l'abbesse fut approuvée, et il ne fut plus question dans l'avenir de la juridiction de Fontevrault sur Almenêches.

Louise de Silly étant morte en 1561, Madeleine de Thouars, ou, selon Marin Prouverre, de Trouars ou Troarn, l'une de ses disciples, fut appelée à lui succéder. « C'était, dit Marin Prouverre, une abbesse religieuse et d'une douce conversation. Il la fait mourir en 1583, ce que le *Gallia* n'ose pas préciser. »

Marie des Guets ou des Quets de Belleville, abbesse aussi après Louise de Silly, avait été, comme elle, religieuse d'Almenêches. Présentée, comme nous l'avons dit, par le duc François d'Alençon, en novembre 1583, elle fut ensuite confirmée par le

pape Grégoire XIII lui-même, et se montra, dit Marin Prouverre, une dame dévote, pieuse, charitable aux pauvres, et d'une grande humanité et douceur envers ses filles et ses domestiques. Cette excellente religieuse eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de la Ligue ; et enfin, se sentant malade en novembre 1599, elle se démit de son abbaye entre les mains de Sœur Perrone, fille du comte de Nonant. Mais cette dernière étant venue à mourir quelques jours après, le 30 novembre, en la fête de saint André, Marie des Quets de Belleville fut élue à l'unanimité pour reprendre sa place à la tête du monastère. Cependant l'élection fut de nul effet, parce que l'ancienne abbesse avait pris pour coadjutrice en 1599, Louise Rouxel de Médavy, fille du baron de ce nom, et de Charlotte de Hautemer, fille du seigneur de Fervaques, maréchal de France.

Le roi avait donné à cette dernière un brevet de survivance, et elle fut proclamée abbesse, bien qu'elle ne fût âgée que de cinq ans. Judith de Médavy, bâtarde de cette famille, et religieuse de Vignats, gouverna pendant la minorité de Louise, en vertu d'un bref de Clément VIII accordé le 14 février 1600 *super defectus natalium* ; et aussitôt que la jeune abbesse eut atteint l'âge de sa majorité, Judith lui remit fidèlement la direction du monastère.

Heureusement, la jeune Louise de Médavy était aussi vertueuse que noble : elle eut le courage d'entreprendre une seconde réforme encore plus radicale que la première ; elle finit par abandonner entièrement la Règle et l'habit de Fontevrault, pour reprendre purement et simplement la Règle de saint Benoît, avec l'aide de trois ou quatre religieuses de la Trinité de Poitiers. Cependant elle trouva quelque résistance dans les plus anciennes de la Communauté, qui eurent du scrupule, parce qu'elles avaient fait profession sous la Règle de Fontevrault, de changer ainsi sans avoir été relevées de leurs vœux par le Souverain-Pontife. Cependant on parvint à leur faire entendre raison, et elles consentirent à la fin à se passer de cette dispense. Marin Prouverre, qui était contemporain de cette abbesse, loue son union avec sa sœur Anne de Médavy, prieure de Vignats : les deux monastères paraissent en ce temps n'en avoir fait, pour ainsi dire, qu'un seul, à cause de l'union des deux supérieures.

Il est certain d'ailleurs que, non-seulement Vignats, mais encore Villers-Canivet, se ressentirent fortement du bon exemple que leur donnait Almenêches, et que bientôt le règne absolu de la discipline fut le même dans les trois monastères.

Réforme du Chapitre

Une quatrième et dernière réforme va encore nous occuper avant de passer à d'autres sujets. Le relâchement s'était de nouveau introduit dans le chapitre de la cathédrale comme dans les communautés religieuses. Jacques de Silly chercha à profiter du mouvement qui s'accomplissait pour y faire rentrer la discipline : on ne voit pas que pour cette fois notre évêque ait trouvé grande résistance : ce fut la plus pacifique des quatre réformes. Alors, le prélat s'occupa de choses plus ordinaires et plus calmes. En 1519, il assista, comme nous l'avons vu, aux funérailles du cardinal Philippe de Luxembourg, avec le cardinal Jean Le Veneur, de Carrouges, évêque de Lisieux, et Christophe de Chauvigny, évêque de Saint-Pol de Léon, dont nous parlerons bientôt plus spécialement.

Les Clarisses d'Argentan

Trois monastères de femmes furent fondés alors par Marguerite de Lorraine sous la Règle de saint François. Nous avons déjà parlé de celui d'Alençon et de celui de Mortagne : il nous reste maintenant à parler de celui d'Argentan, le plus remarquable des trois, puisque la sainte fondatrice elle-même devait en faire partie. On dit qu'elle envoya en même temps que les Sœurs d'Argentan des religieuses destinées à Château-Vilain ; mais cette dernière fondation ne paraît pas avoir eu d'importance.

Nous avons déjà remarqué le goût prononcé de Marguerite pour la solitude. Ses enfants une première fois lui avaient fait différer son projet d'entrer sans retour en communauté ; et Marguerite avait cédé assez facilement, parce qu'elle ne trouvait pas que ses œuvres fussent complètes. Mais il fallait pourtant se résoudre à partir, et ce fut la ville d'Argentan qui eut l'honneur d'attirer en dernier lieu les yeux et les désirs de la sainte princesse.

Cependant son fils Charles IV lui conseillait de ne point s'exposer à embrasser une Règle qui serait au-dessus de sa portée, et de demander plutôt au Souverain Pontife quelques religieuses de sainte Elisabeth, avec lesquelles elle pourrait s'exercer à la vie régulière. Marguerite ne put résister à ce conseil, dicté par l'amour filial. Elle fit préparer un logement dans le parc d'Alençon, et obtint un bref apostolique qui lui permettait de choisir des religieuses à Mortagne et de les amener dans cette nouvelle demeure. Le pape voulait que les religieuses se choisissent d'abord une supérieure et vécussent en ce lieu jusqu'à la mort de Marguerite, et même après, s'il leur était possible d'y fonder un monastère perpétuel, Marguerite donna connaissance de ce bref à tous les principaux membres de l'Ordre ; mais, on ne sait pour quel motif, ils se montrèrent peu favorables à la nouvelle fondation. Les religieuses de sainte Claire d'Alençon possèdent encore le diplôme pontifical relatif à cet établissement.

François Ier roi de France

Pendant ce temps, l'état politique de la France avait changé complètement de face. Le roi Louis XII était mort le 1er janvier 1515 et avait laissé le trône au comte François de Valois-Angoulême, beau-frère de Charles d'Alençon, qui prit le nom de François Ier. Cet avènement fit parvenir notre duc Charles au faîte des honneurs. Il représenta au sacre du nouveau roi, comme à celui de Louis XII, le duc de Bourgogne, premier pair de France : et, à l'entrée du cortège royal à Paris, il tenait le premier rang après le monarque, avec cette devise : « *Nunc satior* : maintenant je suis rassasié. » Une ordonnance royale le déclara premier prince du sang, bien qu'il fut déjà éloigné de treize degrés de la souche d'où sortait la famille royale. Il fut ensuite nommé gouverneur de Normandie en 1516, ce qui lui permettait d'appeler le roi simplement *monseigneur*, sans lui donner le titre de *majesté*. Il avait aussi le privilège de mettre en tête de tous ses actes : « *par la grâce de Dieu*, » et il signait simplement Charles, comme les souverains.

L'année même de l'avènement de François Ier, notre duc fit sa troisième campagne en Italie, où il commanda l'arrière

garde de l'armée du roi. Il se distingua surtout à la bataille de Marignan, livrée le 13 et le 14 septembre 1515. Il y culbuta les Suisses et les tailla en pièces : lui seul attira la victoire sous nos drapeaux. Il fit ensuite son entrée solennelle à Milan à la suite de François Ier. Cette époque fut pour Charles IV la plus glorieuse de sa vie.

Ce fut au retour de cette expédition, en février 1516 qu'il prit possession de son gouvernement de Normandie. Il fit son entrée solennelle à Rouen, qui lui avait préparé une fête magnifique. Il fut conduit à la cathédrale par les quatre premiers officiers de la cité, et le clergé lui fit une réception pompeuse. Les mêmes honneurs lui furent rendus à Caen, seconde ville du duché et capitale de la basse Normandie. La marche de Charles fut un vrai triomphe. Très peu de temps après il obtint du roi le comté d'Armagnac et le gouvernement de la Champagne.

François Ier a Argentan

En octobre 1517, ou selon l'abbé Laurent, qui semble avoir raison sur ce point, en septembre 1516, François Ier vint faire à Charles une visite à Argentan. Charles et son épouse Marguerite, avec leur mère Marguerite de Lorraine s'y rendirent en grande pompe. Des ordres avaient été donnés plusieurs mois auparavant, afin que tout fût préparé pour recevoir le monarque d'une manière digne de lui. Les fètes furent magnifiques ; mais François admirait beaucoup plus que les fêtes « la beauté du pays. » Le voisinage de la forêt de Goufferne lui procurait les plaisirs de la chasse, auxquels il se livrait tout entier. Il prolongea son séjour à Argentan pendant deux semaines, ou même trois, selon quelques auteurs. Un poète alors à la mode, Pierre des Miroirs ou des Maisons, attaché à la cour de François Ier célébra en vers assez piquants les charmes de ce beau séjour. Il présenta au roi entre autres couplets, la strophe suivante :

« Vous qui voulez d'Argentan faire conte
A sa grandeur arrêter ne vous faut,
Petite elle est, mais en beauté surmonte
Maintes cités ; car rien ne lui défaut.
Elle est assise en lieu plaisant et haut :

De tout côté a prairie et campaigne,
Un fleuve aussi où maint poisson se baigne,
Des bois épais, suffisant pour nourrir
Biches et cerfs, qui sont prompts à courir :
Vous y trouvez, tant elle est bien garnie,
Pour, au besoin, nature secourir,
Bon air, bon vin et bonne compaignie. »

La poésie d'ailleurs avait déjà été cultivée auparavant à Argentan, en particulier par le duc Jean II, qui y était né et y revenait souvent habiter, et qui, avec son commensal, Charles d'Orléans n'était pas quelquefois sans rimer avec la même ardeur qu'il maniait l'épée.

Pour témoigner à sa sœur et à son beau-frère le contentement que leur réception lui avait causé, le roi accorda par lettres du 11 octobre à sa sœur le duché de Berry, ainsi que les seigneuries de Dom-le-Roi, Issoudun, Vierzon et Mehun-sur-Yèvre, avec tous droits et titres de pairie. De son côté, le duc Charles octroya au couvent des Franciscaines de Mortagne le droit de prendre du bois dans les forêts du Perche et de Reno. François Ier continua d'honorer sa sœur et son beau-frère, et permit à celui-ci en 1520, par des lettres patentes datées de Gien-sur-Loire, de reconstituer la cour du Perche telle qu'elle était autrefois.

Pendant le séjour de François Ier à Argentan, les deux duchesses allèrent en compagnie des principaux habitants de la ville, visiter l'hospice de Saint-Thomas. Elles firent part aux bourgeois du dessein qu'elles avaient conçu d'établir en ce lieu un couvent de sœurs hospitalières pour le service des malades. Elles pensaient même d'abord à des filles pénitentes ; mais les bourgeois n'approuvèrent pas cette idée ; Marguerite de Lorraine étant retournée à Mortagne après le départ du roi, ils allèrent la prier d'établir plutôt dans leur hospice des religieuses du couvent de Mortagne, auxquelles on devait associer quatre sœurs servantes du tiers ordre de saint François. Marguerite vit tout d'un coup dans cette proposition un moyen de procurer la gloire de Dieu, et elle se détermina à fonder au plus tôt dans l'hôpital d'Argentan, le couvent à clôture perpétuelle qu'elle était autorisée à établir d'après le bref du pape.

Alors la pieuse princesse écrivit au ministre provincial de France, pour lui faire part de sa résolution et le prier de venir lui-même ou d'envoyer un commissaire pour notifier les lettres d'obédience aux religieuses destinées à la nouvelle fondation. Le provincial négligea de répondre pendant plusieurs mois. Marguerite, impatiente, ayant sur ces entrefaites, reçu un nouvel indult apostolique, ne balança pas, et fit exécuter par le doyen de Mortagne, son directeur de conscience, les prescriptions du Souverain Pontife. La cérémonie d'établissement eut lieu le 24 novembre 1518, veille de la Sainte-Catherine. Marguerite, fit lire le bref à la grille, nomma les Sœurs désignées pour partir, et leur déclara que leur destination était l'Hôtel-Dieu d'Argentan. Ensuite on se mit en route, et l'on arrivait à destination, le 27 novembre : sept religieuses accompagnaient Marguerite de Lorraine : elles s'établirent dans la maison du maître de l'hôpital.

Il y avait déjà plusieurs mois que la fondation existait lorsque les Supérieurs de l'Observance firent savoir à Marguerite qu'un couvent à clôture perpétuelle en ce lieu était chose mal sûre, et même illicite. On ne sait trop sur quelles raisons ils s'appuyaient pour parler ainsi. Marin Prouverre rapporte que la duchesse consulta plusieurs docteurs de Sorbonne qui répondirent, ainsi que plusieurs autres hommes de bon conseil, qu'elle ne pouvait en conscience changer l'hospice en couvent, parce que c'était aller contre la volonté des fondateurs, qui avaient destiné ce lieu à des pauvres, et non à des religieuses. Il était donc à craindre selon eux qu'en voulant servir Dieu, elle ne commît un grand sacrilège. La princesse, qui craignait jusqu'à l'ombre du péché, changea pour un instant de résolution, se retira dans son château, et attendit une occasion meilleure.

Mais dès lors elle prépara tout pour rendre possible son abdication définitive, afin de pouvoir dire au monde un dernier, et éternel adieu. Son parti était pris, lorsque le Père Jean Glapion, provincial de l'Observance, vint la visiter et lui parla en ces termes : « Madame, puisque vous faites l'honneur à tout l'Ordre de Saint-François de vous ranger sous son observance, je veux bien vous donner avis de la forme que vous y devez tenir. C'est d'embrasser et de suivre la Règle de sainte Claire, non en son étroite observance : elle est trop rigide, et

vous ne pourriez pas supporter son autorité ; mais bien celle qui a été modifiée par les papes Urbain IV et Eugène IV. A cette fin, il sera bon de faire confirmer vos constitutions par le saint Père siégeant actuellement. »

Marguerite fut fort heureuse de cette parole ; elle avait toujours trouvé que la Règle de sainte Colette, qu'on observait à Alençon et à Mortagne, était un peu trop sévère pour le but qu'elle se proposait. Mais il fallait en outre un lieu pour établir ses filles ; et, comme l'administration de l'hospice ne souffrait que difficilement qu'on la chassât de l'établissement. Marguerite sentit qu'elle devait chercher refuge ailleurs ; elle se munit de la permission du Père provincial de France, et s'adressa même au pape Léon X, qui répondit par une bulle contenant quatre modifications faites en faveur du couvent d'Argentan à la Règle de sainte Claire et de sainte Colette. La première de ces modifications portait que les religieuses de ce couvent pouvaient posséder des biens en commun : la seconde était la double permission d'user de chausses et de souliers ; la troisième, l'autorisation d'user de viande en certains temps ; et enfin, la quatrième, celle de n'observer le jeûne qu'en certains jours indiqués dans la Bulle.

Ce fut aussitôt après avoir obtenu cette autorisation solennelle que Marguerite prit elle-même l'habit du tiers-ordre, des mains du Père Gabriel Marie, commissaire du provincial. La cérémonie se fit dans la chapelle de Saint-Nicolas du Château, en présence de l'évêque de Séez, Jacques de Silly, du duc Charles IV d'Alençon, fils de la nouvelle religieuse, de la duchesse de Baux, des serviteurs de Marguerite, de ses domestiques et d'un grand nombre de personnages distingués. La postulante, au lieu du *Te Deum* que l'on chantait aux autres prises d'habit, voulut qu'on chantât le psaume XXI : « *Deus, Deus meus*, » qui s'applique tout entier à la passion du Sauveur, et elle déclara qu'ayant pris part jusqu'alors aux plaisirs du monde, elle voulait, pour réparer le passé, consacrer le reste de ses jours à la croix.

Enfin la sainte princesse obtint de son fils pour y placer ses religieuses un lieu qui lui fut concédé par une charte du mois de mars 1517 avant Pâques, c'est-à-dire, selon notre manière de compter, 1518. Le lieu, choisi par Marguerite elle-même, se

trouvait sur la rue du *Beille*, aujourd'hui du Beigle : sa façade de ce côté, était longue de dix à onze perches. Ensuite la limite partait d'environ vingt pieds au-dessus de la fontaine Marion, joignant d'un côté le *Clos-Pépin*, sur une largeur de vingt-six pieds. Une vieille rue fut ajoutée à ce terrain par le duc Charles, à la prière de sa femme Marguerite de Valois, et enfin le *Clos-Pépin* lui-même, fief faisant partie du domaine d'Alençon, fermé de murailles et contenant trois acres ou environ, fut réuni aux possessions de la communauté. En vertu de cette charte même, Marguerite cédait tout aux religieuses, en attendant la construction du monastère.

Au mois d'août suivant, Charles IV ajouta au don du Clos-Pépin celui de l'herbage du Breuil, qui faisait partie de sa baronnie d'Aunou. Marguerite, de son côté, acheta pour ses filles la terre noble du Houlme, pour le prix de neuf mille livres. Elle vendit, pour doter son œuvre, ses bagues, ses joyaux et sa vaisselle d'argent. Marin Prouverre, avant de commencer le récit de ces fondations, pousse un cri d'admiration, justifié, du reste, en l'honneur de Marguerite, « qui avait dépassé, dit-il, en piété, charité et dévotion, toutes les plus grandes princesses de son temps, comme le soleil dépasse en éclat toutes les plus brillantes étoiles qui embellissent les Cieux. »

Les bourgeois d'Argentan ne voulurent pas que de si beaux exemples fussent entièrement perdus pour eux. Par contrat du 7 mars, quelque temps avant le don du Breuil, ils s'engagèrent à verser pour le nouveau couvent la somme de cinq cents livres en argent, et il se fit beaucoup d'autres dons particuliers.

Ce fut le maître d'hôtel de la sainte princesse, le sieur de Laubier, et son écuyer de Bellefont, qui prirent la conduite des travaux de construction. Ils y mirent une telle diligence qu'ils les firent beaucoup avancer en peu de temps ; l'église et le dortoir furent bientôt au service des religieuses, et Marguerite fit sortir celles-ci de l'hospice pour les installer dans le château d'Argentan, qui faisait partie de son douaire ; elles y entrèrent le 25 juillet 1519. La duchesse désirait que les affaires fussent entièrement réglées avec Rome, et les constructions du monastère achevées complètement, avant d'installer définitivement ses filles. Mais pour elle-même, un plus long retard pesait sur son cœur, et elle voulut, aussitôt que ce fut possible, se consacrer

publiquement au service de Dieu en prenant l'habit de religion. C'est ici que l'abbé Laurent place la cérémonie que nous avons décrite plus haut. D'autres l'avancent jusqu'à l'an 1516. Il est probable que Marguerite de Lorraine a fait plusieurs fois des vœux simples avant sa profession solennelle et définitive, et que les historiens ont confondu ces diverses cérémonies l'une avec l'autre. Du reste, il faut reconnaître que ces divergences sont absolument insignifiantes pour le fond de l'histoire.

Le Parthénon d'Essay

Cette année 1519 fut signalée pour le diocèse de Séez par une fondation qui mérite que nous nous y arrêtions assez longuement.

A deux lieues environ de la ville épiscopale, et à l'est, se trouve l'ancienne ville d'Essay, que les archéologues nous donnent comme la première capitale des Essuens, l'une des peuplades les plus puissantes de la contrée. Elle possédait un château très fortifié, dont on voit encore aujourd'hui les ruines. Cette antique cité, réduite par la suite des temps à n'être plus qu'une petite bourgade, n'en jouissait pas moins des privilèges réservés aux villes proprement dites ; et elle les a gardés jusqu'à la révolution. Elle était entourée de fossés, se gouvernait par elle-même, et pouvait nommer la plus grande partie de ses magistrats.

Un hospice avait été fondé en ce lieu au XIVe siècle : il parut à Charles IV et à sa femme, Marguerite de Valois, tout à fait propre à y rassembler des pécheresses converties, afin de les faire entrer plus tard en communauté, si on leur trouvait une vocation suffisante. L'évêque de Séez, le chapitre, ainsi que les habitants d'Essay consentirent volontiers à ce changement de destination, à la condition toutefois que le duc d'Alençon bâtirait un autre hospice où l'on célébrerait la messe deux fois par semaine comme on le faisait auparavant dans l'hospice réformé, en l'honneur de saint Louis. Le nouvel hospice fut ensuite séparé du monastère, selon le vœu des habitants, et on lui rendit les revenus que l'ancien possédait auparavant. Quant au monastère, Charles d'Alençon le dota de ses propres revenus et obtint une charte royale, datée du 22 décembre 1519, qui confirmait l'érection de cette maison de repenties.

Cette charte nous apprend que la maison d'Essay était de l'Ordre de saint Augustin, qu'elle était alors acquise, et que l'enclos avait été entouré de murailles. Pour doter cet établissement, le duc et la duchesse d'Alençon avaient concédé une acre de terre comprise entre les murailles et les bois, au lieu où se trouve l'étang de Croucrist, en la baronnie de Hauterive, avec le retrait, et un bois contenant cent journées, en diverses cultures : le bois joutait d'un bout la veuve de défunt Yves Bourdin, et de tous les autres côtés les héritiers de défunt Thomas le Comte, dit Verjust. Les retraits de l'étang joutaient d'un côté les héritiers de défunt Michel le Feuvre, dit Bontemps, et de l'autre côté le bois et l'étang lui-même. L'étang à son tour joutait les retraits, et d'un autre côté Jean l'Évêque, dit Lorain, et les héritiers de défunt Favri. Il y avait de plus quinze journées de terre acquises des enfants en bas-âge de défunt Verjust; dix-neuf journees à la Mare au Chat, paroisse de Milly, dont l'une fut achetée de Marquet l'Évêque, joutant d'un côté le bois de Croucrist, d'un bout le chemin tendant de Mallé à Mesnillercoux, et de l'autre bout touchant l'étang de Croucrist. Une autre pièce de terre de six journées y compris les Noës de Croucrist, joutait d'un côté le bois du même nom, et de l'autre côté le chemin d'Alençon à Essay.

Dans la baronnie du Sonnois, qui appartenait au duc et à la duchesse, Essay possédait les prés le Conte, de soixante arpents ou environ : les Noelles ou petites landes, et les Haulx-Essarts, parties de bruyères nettoyées ; l'étang de Laverdie, l'étang de Sarton, sur la terre de Molins, appartenant jusqu'alors à l'abbé de la Couture, passèrent à l'établissement d'Essay, avec une rente de trente-six boisseaux de froment, payables à Noël, avec trente-six boisseaux d'orge provenant du même abbé. L'abbé de Perseigne payait au même terme six setiers d'avoine, et le prieur de Courgaing douze boisseaux de froment et trente-six boisseaux d'avoine. Le seigneur du Chevain servait une rente de quarante-sept boisseaux de froment. La baronnie du Sonnois était aussi grevée de rentes pécuniaires, Elle devait à Essay huit vingt dix (170) livres tournois, payables chez le receveur de cette baronnie, en deux termes : Noël et la Saint-Jean : cette rente resta acquise et rachetée par le duc et la duchesse d'Alençon et de Berry, des héritiers des Aulnaux. Dans cet état, elle

restait hypothéquée, sur les plus clairs revenus de la recette, le tout exempt d'impôt et indemne de toute redevance. La charte était datée de Poitiers, et de janvier 1519, sixième année du règne de François I[er] : elle était contresignée : de Neufville. Ces affaires pécuniaires étant réglées, on fit venir de Paris seize religieuses de chœur et quatre sœurs converses, et on tira des filles repenties de Sainte-Madeleine, monastère de l'Ordre de saint Augustin ; l'établissement d'Essay se trouva ainsi peuplé de Sœurs professes et de postulantes. Cette maison fut par conséquent le premier refuge de repenties qui ait existé dans le diocèse de Séez.

Le duc Charles attribua aux Sœurs, outre ce que nous avons vu plus haut, le revenu de l'hôpital, des rentes considérables à prendre sur la terre nommée les Prés-le-Comte, les recettes du Perrey dans le Maine, enfin des revenus sur le pays d'Argentan. On trouvera à l'*Appendice VI*, à la fin du volume, la suite des abbesses de cette maison.

Les Clarisses d'Alençon

La maison franciscaine d'Alençon florissait à cette époque déjà depuis plusieurs années, et fut jusqu'en 1522 sous la conduite de la fondatrice et première supérieure, Jeanne de Nozay *(de Nozayo)* qui la dirigea pendant vingt-un ans, et mourut ensuite dans la paix du Seigneur. On trouvera à l'*Appendice VII* le catalogue de celles qui lui succédèrent.

L'église des Clarisses d'Alençon renfermait le tombeau de François Fouquet, archevêque de Narbonne, frère de l'infortuné surintendant des finances dont tout le monde connaît l'histoire. C'était le monument historique le plus curieux de leur communauté. Enveloppé dans la disgrâce de son frère, ce malheureux archevêque était venu mourir à Alençon, bien loin de son diocèse, mais dans la paix du Seigneur.

Les Bénédictins a Alençon

Mentionnons ici pour mémoire les Bénédictins qui ont résidé à Alençon, et qui même en ont tenu la cure pendant plusieurs siècles : leur séjour, y a été long et utile ; mais jamais ils n'y

ont occupé une grande place. Il y avait seulement trois petits prieurés de cet Ordre : celui de Notre-Dame, qui n'avait guère pour objet que de fournir du clergé à l'église principale : celui de Saint-Martin, attaché à l'église de Saint-Léonard, et celui de Saint-Ysige situé dans la rue qui porte encore aujourd'hui ce nom, au faubourg de l'Ancrel. On sait que les Bénédictins aimaient peu à s'établir en ville.

Madame des Barres

Nous avons dit que Marguerite de Lorraine avait laissé à Alençon des héritières de son zèle et de ses vertus, et nous avons nommé en particulier Jeanne de Montboissier, dame des Barres, qui avait longtemps suivi la duchesse en qualité de dame d'honneur de sa chambre. Nous pouvons de plus citer Jeanne Geslin, qui avait été longtemps au service de la comtesse de Laval. Cette dernière, ennuyée et fatiguée des vanités du monde, entra au couvent de Mortagne, et y apporta tous ses biens. Nous avons déjà dit que ce monastère, ainsi que celui d'Alençon, suivait la Règle de sainte Colette, de la branche des Cordeliers observantins ; le couvent d'Argentan seul suivait la Règle mitigée.

Les supérieures qui se succédèrent à le tête de la maison de Mortagne furent : Isabeau Viseux, Jeanne de Montboissier, dont nous avons parlé plus haut ; et qui, comme son amie, Jeanne Geslin, prit l'habit de religion à Mortagne, Blanche Aubert fut élue deux fois successivement, et Françoise d'Orbeau trois fois ; Jeanne Carel fut aussi deux fois supérieure ; et après elle, on élut Marguerite l'Heureux ; Jacqueline le Moine fut deux fois élue, et Isabeau de Floussay trois fois. Marie de Poillay s'assit deux fois dans la stalle des supérieures, et y fut remplacée par Madeleine Loitrel. Christine Abbat gouverna deux fois le monastère ; Marguerite de Poillay, probablement parente de Marie de Poillay, nommée plus haut, lui succéda, et laissa son siège à Louise d'Escarbot, remplacée elle-même par Louise Le More, puis par Anne Mallet, et enfin par Louise le More une seconde fois. On ne connaît absolument que les noms de ces supérieures de Mortagne.

Marguerite de Lorraine en Communauté

Cependant Marguerite de Lorraine, tout en prenant l'habit de sainte Elisabeth, n'avait pas complètement renoncé à la gestion de ses biens, parce qu'elle voulait encore faire du bien aux pauvres. Ceux-ci furent inquiets en apprenant sa retraite ; mais elle leur envoya ses deux fidèles intendants : les sieurs de Laubier et de Bellefont, pour les assurer qu'elle ne les abandonnerait pas sans avoir pourvu à leur avenir ; et comme gage de sa promesse, elle leur envoya la dot de vingt jeunes filles. La sainte princesse conservait aussi tous ses rapports avec ses enfants, et voyait souvent sa belle-fille Marguerite de Valois, ainsi que sa fille, Françoise d'Alençon, qui venait habituellement la visiter en compagnie de son mari, Charles de Bourbon. On rapporte qu'une fois, les deux époux amenèrent avec eux leur jeune fils, Antoine de Bourbon, qui devait être le père du grand roi Henri IV. « Ce bel enfant faisait la joie de notre sainte, disent les mémoires du temps, d'autant plus que son fils Charles n'avait point d'enfants. » Ajoutons que Françoise de Bourbon-Vendôme avait confié à sa mère une de ses filles, âgée de trois ans, que la duchesse fit plus tard entrer avec elle au monastère.

La princesse fondatrice venait de voir approuver par le chapitre provincial des Franciscains, la Règle mitigée que le pape Léon X lui avait permis de suivre ; elle hâta le travail des constructions et s'entendit avec le curé d'Argentan, messire Jean de Selme, au sujet des droits qui devaient rester à la cure sur l'emplacement du monastère.

Par une transaction consentie le 30 mai 1520, le curé renonçait, pour lui et pour ses successeurs, à toute dîme sur les fruits croissant dans l'enclos du monastère, à tout droit à prendre sur les religieux et religieuses, et à toute oblation qui pourrait leur être faite, moyennant vingt sols de rente annuelle et perpétuelle, que le monastère s'engageait à faire au curé d'Argentan à perpétuité. L'évêque de Séez, Jacques de Silly approuva cette transaction par ordonnance épiscopale du 18 septembre 1521. Plusieurs autres dons vinrent compléter les possessions du monastère.

Les constructions se trouvèrent bientôt complètes, et Mar-

guerite, au comble de ses vœux, songea à quitter son château pour aller s'enfermer avec ses filles. Elle venait de fonder en dernier lieu à son château de Buron, près Château-Gonthier, un hospice dans le lieu où elle avait transféré le couvent d'Urbanistes qu'elle avait d'abord établi à Château-Gonthier même, comme nous l'avons dit.

Un dernier devoir du cœur restait encore à remplir, Marin Prouverre nous rapporte qu'avant de sortir du château, Marguerite appela son fils et sa belle-fille, leur confia son projet de testament, et leur recommanda spécialement ses serviteurs, puis s'adressant à Charles lui-même : « Mon ami, lui dit-elle, vous savez comment, dès le temps de votre enfance, je vous ai élevé avec grand soin, comment j'ai entretenu votre état et acquitté votre maison de grandes dettes que feu votre père vous avait laissées. Or, je vois à présent l'opportunité de mettre à exécution le dessein que j'avais formé depuis longtemps de consacrer ce qui me reste de vie au service de Notre-Seigneur. Maintenant je vous prie, vous et Madame la Duchesse, ma très chère fille, votre épouse, d'être toujours les protecteurs et les bienfaiteurs de ce monastère, comme vous en êtes les fondateurs par mes mains. Au reste, quand j'y serai entrée, et que j'y aurai prononcé mes vœux, estimez-moi comme morte au monde, et pensez que vous n'avez plus de mère en moi que pour prier Dieu pour vous. »

Pendant ce discours de sa mère, le duc Charles fondait en larmes ; et, lorsqu'elle eut fini de parler, il mit le genou en terre, et supplia instamment la bonne princesse de lui donner sa benédiction et de lui permettre de la voir encore à l'avenir deux fois l'année, moyennant l'autorisation de Sa Sainteté. Marguerite trouva la demande raisonnable, et promit de solliciter cette permission.

Sa belle-fille lui fit de son côté deux prières, elle lui demanda de lui laisser tous ses serviteurs, et de leur permettre de coucher absolument dans le même ordre qu'auparavant. Cependant, elle les laissa libres ; et ceux qui ne voulurent pas s'attacher à elle, reçurent des récompenses, en sus des gages qu'elle leur devait. En second lieu, la jeune duchesse sollicita l'honneur de préparer elle-même, pour la profession de sa belle-mère et de quelques autres qui prononçaient leurs vœux en

même temps, tout ce qui était nécessaire pour que la cérémonie fût vraiment digne d'une princesse.

Ce fut le 11 août 1520, veille de la fête de sainte Claire, patronne de la communauté que Marguerite quitta enfin le château d'Argentan, pour aller s'installer dans le monastère, accompagnée de douze religieuses. Ce fut le Père Glapion, ce ministre provincial des Frères Mineurs Observantins dont nous avons déjà parlé, qui les introduisit dans leur nouvelle demeure, en présence du duc d'Alençon, des seigneurs de sa suite, et d'un grand nombre de notables d'Argentan : les larmes de tous les assistants accompagnèrent jusqu'au fond du cloître cette victime de la piété et de la charité.

Le jour de l'Assomption, 15 août, l'évêque de Séez, Jacques de Silly, consacra solennellement l'église de la nouvelle communauté qui fut dédiée, si l'on en croit le Père Gonzague, en l'honneur de l'Annonciation de la très sainte Vierge. Il faut remarquer que Marin Prouverre place en ce jour la profession des Sœurs converses ; et deux ou trois jours auparavant celle de Marguerite elle-même. Il nous semble beaucoup plus probable que la profession de Marguerite au moins, n'eut lieu qu'au mois d'octobre, comme le pense l'abbé Laurent. L'église, croit-on, renfermait une relique extrêmement précieuse et en même temps curieuse. C'était le chef de saint Boniface, que l'on donnait comme le roi allemand qui fit assassiner sur les bords du Rhin sainte Ursule et ses onze mille compagnes. La fille de ce roi, dit la tradition, se joignit à cette sainte phalange de vierges, et souffrit la mort avec elles ; mais avant son martyre elle avait pu convertir son père, qui, à son exemple, devint un saint. Son chef serait venu en la possession de Marguerite par l'intermédiaire du cardinal Raymond, avec l'autorisation du pape Jules II. Depuis la destruction du monastère, cette relique précieuse a été grossir le trésor, déjà riche, de l'église de Saint-Germain.

Le jour même de la dédicace de l'église, le Père Glapion reçut la profession des douze religieuses qui accompagnaient Marguerite. Enfin, le moment du sacrifice arriva pour elle comme pour les autres. C'était croyons-nous, le 11 octobre 1520 ; le sermon fut prêché par le Père Gabriel-Marie, l'anti-veille, 9 octobre, la sainte princesse avait fait son testament

d'avance, afin d'avoir l'esprit entièrement libre lorsqu'elle se donnerait à Dieu.

Aussi, depuis ce jour, se consacra-t-elle entièrement à la pensée des choses célestes. Elle renonça à tous ses biens, donna tous ses bijoux et ses meubles précieux pour qu'on en fabriquât des ornements à l'église : ceux qui avaient moins de prix furent destinés au service de la communauté. Dès lors aussi, elle commença à donner à ses compagnes l'exemple de toutes les vertus, et spécialement de l'humilité. Elle ne voulut plus qu'on l'appelât *Madame* ; et les Sœurs ayant pris l'habitude de l'appeler leur *bonne Mère*, elle refusa encore ce titre d'honneur et demanda qu'on l'appelât simplement Sœur Marguerite. Partout elle voulait être la dernière, et ce fut ce sentiment qui la porta à ne vouloir faire profession qu'après les autres. Elle servait à son rang, comme ses sœurs, à la cuisine, à l'infirmerie et ailleurs ; et quand elle avait mal fait ou omis quelque chose, elle s'en accusait avec la plus grande humilité, en demandant pardon à la supérieure.

Catherine Thirmois

Il était tout naturel qu'on offrît à Marguerite le gouvernement de la communauté qu'elle avait fondée ; mais nous connaissons assez maintenant notre sainte princesse, pour comprendre qu'elle refusa avec la plus grande fermeté. Elle fit élire au contraire une de ses sœurs, nommée Catherine Thirmois, qu'elle savait sage, discrète, et douée des plus grandes qualités ; et, aussitôt qu'elle fut élue, elle la supplia, exigea même d'elle la promesse qu'elle ne lui donnerait jamais aucune dignité dans le monastère.

Catherine Thirmois était une âme capable de comprendre celle de sa maîtresse. Elle était née à Argentan de Jean Thirmois, avocat, et d'Yvonne Hatesse. Lorsqu'elle était encore dans sa première enfance, Marguerite la vit un jour dans les bras de sa mère, et dit à celle-ci : « Ma mie, gardez, je vous prie, bien soigneusement cette enfant ; car je prévois qu'un temps viendra où elle me donnera beaucoup de consolation. »

Aussitôt que Catherine fut en âge, Marguerite l'emmena avec elle, lui fit suivre sa cour, la nourrit et l'éleva tendrement. La

jeune fille de son côté, suivant l'exemple de sa dame et maîtresse, parvint en peu de temps à une grande perfection de vie. Elle prit l'habit du tiers ordre en même temps que la duchesse, fit profession le 15 août 1520, la première des douze qui prononcèrent leurs vœux ce jour-là, et fut, comme nous l'avons dit, élue abbesse peu de temps après.

Dans cette haute charge, Catherine brilla par sa douceur et par son humilité. Son esprit d'oraison était si profond qu'elle demeurait souvent immobile et comme en extase. Jamais on ne lui vit causer de peine à personne ; et tous ceux qui venaient lui demander conseil, s'en retournaient édifiés, soulagés et consolés.

Toujours les yeux baissés en terre, elle portait ordinairement la joie sur son visage ; mais c'était une joie si modeste qu'on y sentait seulement la paix d'une bonne conscience. Ses paroles étaient elles-mêmes toujours marquées au cachet du Saint-Esprit ; c'étaient comme des traits de charité qui pénétraient les cœurs ; aussi avait-elle le don d'adoucir les caractères les plus revêches, de faire plier les plus entêtés, et de les convaincre, tant par la force de ses raisons que par la douceur avec laquelle elle les faisait valoir.

Elle méprisait cordialement le monde, et n'avait d'estime que pour l'amour de Dieu ; aussi Notre-Seigneur, qui ne manque jamais aux siens, l'éprouva-t-il par beaucoup d'afflictions, et par de longues maladies, qu'elle supporta avec la plus grande patience. Marguerite etait trop éclairée pour ne pas remarquer cet ensemble de qualités excellentes : elle fit de Catherine sa compagne et sa conseillère, en attendant qu'elle la choisît pour mère de sa famille religieuse. Yvonne Hatesse, mère de la sainte supérieure, voulut elle-même venir mourir sous la direction de sa fille, et se fit Sœur de sainte Claire.

Quant à Marguerite elle-même, Dieu voulut la visiter aussi par la souffrance. Les austérités qu'elle avait pratiquées dans le monde lui avaient donné le germe d'une maladie dangereuse, qui se développa outre mesure lorsqu'elle fut enfermée dans le cloître. Vers la fête de Pâques de l'an 1521, d'alarmants symptômes se déclarèrent : ses pieds et ses jambes s'enflèrent considérablement. Son médecin le docteur Goevrot, dont nous avons parlé, et que Marin Prouverre appelle Jean Guéroult, déclara

formellement que, pour guérir, la malade devait sortir du cloître et changer d'air. Cette décision d'un « homme prudent et sage, » dit un auteur du temps, persuada les Sœurs : mais jamais on ne put décider Marguerite à sortir de sa clôture. En vain employa-t-on les instances de son fils et de sa belle-fille, jointes à celles de l'évêque de Séez Jacques de Silly : la sainte malade fut inébranlable, et dit que pour qu'elle consentît à mettre le pied hors du monastère, il faudrait qu'une mission qui lui serait imposée par l'obéissance l'y forçât. Il est vrai que cette occasion se présenta d'elle-même ; mais il en coûta la vie à la sainte malade, dont la mort elle-même fut le résultat du zèle dont son cœur était dévoré.

Guy XV de Laval, et sa femme Catherine d'Alençon, dont nous avons eu occasion de louer la piété et le dévouement, avaient fondé le couvent du *Clos-du-Paradis* ou de *la Patience*, dans le faubourg de Saint-Martin de Laval, le 24 juillet 1494.

Les deux fondateurs y avaient mis d'abord des religieuses tertiaires de saint François, que les Cordeliers avaient fait connaître dans la contrée. Ces religieuses ne furent d'abord astreintes ni aux vœux monastiques, ni à la clôture régulière. Cependant elles vécurent de la manière la plus édifiante, et en 1521, elles désirèrent embrasser entièrement la vie religieuse. Mais elles choisirent la Règle mitigée et approuvée par les papes Urbain IV, Eugène IV et Léon X, que l'on suivait à Argentan. Nous avons vu que, d'après un bref de Léon X, Marguerite avait tous les pouvoirs nécessaires pour admettre les communautés à suivre cette règle mitigée. Les religieuses de Laval la firent prier d'aller les visiter, afin de les agréger à sa Congrégation.

Pressée désormais par la sainte obéissance, Marguerite partit aussitôt d'Argentan, et se rendit d'abord à Séez pour y faire visite à l'évêque et y prendre quelque repos : elle était accompagnée de quatre religieuses et fut reçue avec elles au palais épiscopal : Jacques de Silly, voyant que le mal de la sainte princesse s'était déjà aggravé par la fatigue de la route l'obligea de rester quelques jours chez lui. Elle reçut seulement les visites du chapitre, des officiers de la cathédrale, des Pères Cordeliers et de l'abbé de Saint-Martin, puis elle continua sa route vers Alençon.

Le duc et la duchesse étaient alors à la cour, et Marguerite fut tout heureuse de se trouver installée à son bien aimé couvent de *l'Ave-Maria*, qui avait conservé ses plus chères affections.

Mais le mal s'aggravait toujours, et la sainte princesse se trouva obligée à son grand regret de renoncer à son voyage de Laval. Elle demeura donc plusieurs mois avec ses filles, et s'édifia avec elles, mais sans remettre beaucoup sa santé, par trop compromise.

Sur ces entrefaites, le Père Provincial apprit la cause qui retenait Marguerite à Alençon. Il vint lui présenter ses hommages, et en même temps, la pria de se rendre à Mortagne pour recevoir les vœux de ses dernières filles, qui désiraient embrasser la règle mitigée établie par elle à Argentan. Le Père faisait en même temps savoir aux religieuses de Laval que Son Altesse ne pourrait pas les visiter, bien qu'elle fût partie d'Argentan pour cela, et il leur donna les raisons de son abstention.

Malgré son état de santé, Marguerite n'hésita pas un instant à entreprendre ce nouveau voyage. Quand arriva le moment du départ, toutes les religieuses d'Alençon vinrent se jeter à ses pieds : on versa des larmes de part et d'autre, et Marguerite exprima à ses filles son regret de n'avoir pas eu le courage d'embrasser comme elles la Règle entière de sainte Colette. Les magistrats vinrent aussi présenter leurs hommages à la princesse, et ce ne fut qu'avec la plus profonde douleur qu'ils la virent partir en cet état.

Quant aux Sœurs de Mortagne, aussitôt qu'elles surent que leur bienheureuse Mère quittait Alençon pour venir les visiter, elles s'empressèrent de l'élire abbesse, selon les formes canoniques, et à son arrivée, elles lui firent les mêmes honneurs qu'aux abbesses. Mais elle leur déclara qu'elle avait été assez longtemps souveraine, et qu'elle ne voulait plus d'aucune dignité en religion.

Elle reçut les vœux des Sœurs hospitalières sous la Règle mitigée de sainte Claire, les exhorta beaucoup à redoubler de ferveur dans le service de Dieu par l'espérance d'un bonheur éternel ; puis, sentant son mal empirer, elle désira revenir à Argentan, afin, disait-elle à ses sœurs de Mortagne, de rendre son âme à son Père et Epoux dans la maison même où elle l'avait épousé.

Elle se remit donc en chemin dans sa litière, et dès le premier jour arriva à Séez, où elle fut reçue de nouveau dans le palais épiscopal ; mais l'évêque Jacques de Silly ne put l'y retenir que l'espace de vingt-quatre heures : le lendemain, elle reprenait la route de sa chère solitude d'Argentan, où elle fut reçue solennellement même par le clergé de la ville, et les fidèles en procession ; puis toute la noblesse voulut la voir et surtout les pauvres, qui accouraient en foule au devant d'elle en pleurant.

En arrivant à la communauté, elle trouva l'abbesse à la tête de ses filles qui s'étaient réunies pour la recevoir. Elles se jetèrent à ses pieds, en lui témoignant leur douleur de la voir si malade. Elle les embrassa toutes avec tendresse, et leur dit : « Mes très chères filles, ne vous affligez pas : l'air de notre solitude et vos aimables présences me donnent déjà du soulagement. » Elle reprit sa cellule ordinaire et ne souffrit qu'avec peine qu'on lui donnât quelques soins particuliers.

Le cardinal Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, qui se trouvait alors au château de Carrouges, son lieu d'origine, apprit la maladie de la duchesse et vint la visiter en compagnie de l'évêque de Séez. Les deux prélats furent extrêmement édifiés de la manière dont la sainte religieuse supportait ses souffrances ; et Marguerite, de son côté, extrêmement touchée de leur démarche, se recommanda instamment à leurs prières.

On était à la fin d'octobre, et personne ne pouvait plus douter que la catastrophe ne fût prochaine. La fervente duchesse assista à l'office du chœur autant qu'il lui fut possible ; enfin, elle dut y renoncer, et pria l'abbesse de lui envoyer dans sa cellule quelques religieuses, pour réciter avec elle les heures canoniales, et de lui faire dire la Messe dans un oratoire qui se trouvait près de l'infirmerie. Le jour de la Toussaint, elle se fit encore porter dans cet oratoire, s'y confessa et communia avec une ferveur extraordinaire : l'après-midi, elle voulut assister au sermon et aux vêpres ; mais elle fut prise d'une si grande faiblesse, qu'il fallut la porter au lit.

Mort de Marguerite de Lorraine

Le lendemain, jour des morts, ou même dans la nuit, car c'était après le chant de Matines, la sainte malade demanda avec

instances l'Extrême-Onction. Les Sœurs se rassemblèrent pour la cérémonie et elle leur donna à toutes sa bénédiction, les mains et les yeux levés vers le Ciel. Ensuite elle dit avec une piété charmante : « Ah ! mon doux Père céleste, je vous recommande mes pauvres filles : soyez leur protecteur et leur directeur, comme vous avez été leur Créateur et leur Rédempteur. Et vous, mes chères filles, consolez-vous en notre bon Dieu ; ne vous attristez pas de mon départ. Eh ! quoi ? ne faut-il pas que nous nous résolvions toutes à ce qu'il plaît à notre bon maître de faire de nous ? Et, partant, je vous dis adieu, mes chères filles. Soyez assurées que je ne vous oublierai pas quand je serai en la gloire de notre bon Seigneur. » Ensuite elle leur fit réciter les trois *Pater* exigés pour gagner l'indulgence de la bonne mort.

Toutes les Sœurs fondaient en larmes : Marguerite seule conservait son calme et embrassait la croix de son Sauveur. Ses forces déclinèrent sensiblement avec le jour : le soir, la sainte malade fit encore réciter quelques prières qu'elle suivait tout bas. On récita tout entier le psaume XXX : *In te, Domine, speravi*, et Marguerite appuya beaucoup sur le verset : *Dirupisti vincula mea :* Vous avez rompu mes liens : puis elle adressa à la sainte Vierge la belle strophe : *Maria, mater gratiae.* Enfin elle en vint à ne pouvoir plus prononcer que les noms de Jésus et de Marie. A huit heures elle eut encore la force de saisir la croix et de la presser sur son cœur. Un peu avant neuf heures, le Père confesseur lui lut la Passion de Jésus-Christ selon saint Jean, puis elle recommanda son âme à Dieu en répétant plusieurs fois la prière : *In manus.* « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains ; » puis elle levait encore la main pour faire le signe de la croix ; mais cette main retomba inerte : la pieuse princesse baissa un peu la tête et rendit le dernier soupir. Elle avait cinquante huit ans moins quelques mois, et un an plus vingt-deux jours de profession religieuse.

Son corps fut lavé avec respect par ses filles, qui le baignaient en même temps de leurs larmes. On découvrit alors qu'elle portait sur son cœur, une croix de cuivre avec des pointes qui entraient dans sa chair : l'abbesse la lui enleva et la conserva comme une précieuse relique. Ensuite on revêtit la défunte de

ses habits de religion, puis on mit ses précieux restes dans un cercueil de plomb, qui fut placé sur une toile blanche. C'est ainsi que l'on garda le corps entouré de nombreuses lumières, en chantant des psaumes en deux chœurs, jusqu'au 19 novembre, où on le descendit sous une voûte pratiquée dans la muraille de l'Eglise, du côté de l'épître.

Marguerite était morte privée du secours de sa famille, comme la plus simple des religieuses. Son fils Charles IV était alors en Champagne, et son gendre, le comte de Bourbon-Vendôme, en Picardie, tous deux occupés à repousser une invasion très menaçante de l'empereur Charles-Quint. La famille envoya messire Brignon ou Brinon, premier président du Parlement de Normandie et chancelier d'Alençon, pour s'occuper des funérailles. Ce fut lui qui fit construire le caveau dont nous venons de parler.

Un incident malheureux vint rendre encore plus tristes les préparatifs des obsèques. La petite duchesse de Bourbon-Vendôme, que nous avons vu élever par sa grand'mère à Argentan, apprit enfin la mort de Marguerite qu'on lui avait cachée pendant quelques jours. Elle sut en même temps qu'elle devait sortir du couvent, et son chagrin fut tel qu'elle courut se cacher dans un appartement de la haute galerie. Elle y fut trouvée par le sieur de Laubier, dont nous avons parlé plusieurs fois. Pleine de confiance en cet excellent maître d'hôtel, elle courut se jeter dans ses bras en le priant de la sauver, « parce qu'elle voulait être religieuse avec sa bonne maman. » Laubier fut vivement ému ; mais fidèle à la consigne qu'il avait reçue, il remit l'enfant au serviteur qui venait la chercher. La pauvre petite fut si frappée de cette brusque sortie, et de ce qu'elle regardait comme une trahison, qu'elle tomba malade et mourut de chagrin trois semaines après sa sortie du couvent.

Le 19 novembre, qui se trouvait être précisément le jour de la fête de sainte Elisabeth, le modèle constant de la sainte défunte, les ducs d'Alençon et de Bourbon arrivèrent à Argentan avec la cour toute en deuil ; Mesdames Marguerite de Valois et Françoise d'Alençon, qui s'étaient réfugiées pendant les préparatifs à l'abbaye d'Almenêches, arrivèrent à leur tour. Toute la noblesse de la province se trouva rassemblée, avec Messire Brignon, dont nous venons de parler et tout le peuple

d'Argentan. Le cœur de la princesse avait été emporté à Mortagne avec celui de son époux René : il en est cependant qui prétendent qu'il fut déposé à côté du corps de la duchesse.

L'église d'Argentan était toute tendue de deuil : selon le désir de la princesse, on avait placé sur le pavé du chœur inférieur, un drap mortuaire de bure, avec une croix blanche, et à chaque coin de ce drap brûlait un cierge de cire blanche. Le convoi s'ouvrait par cinquante-huit femmes, portant des cierges blancs à la main en l'honneur de cinquante-huit années qu'avait vécu la défunte. Le corps était exposé à découvert, et il en sortait une odeur merveilleuse et toute céleste. L'évêque Jacques de Silly, officia pontificalement. Les cérémonies furent faites par les Cordeliers de Séez, dont l'un prononça l'oraison funèbre. Beaucoup d'autres prédicateurs célébrèrent en divers lieux les vertus de la sainte défunte.

La sainteté de Marguerite était si grande qu'il s'opéra bientôt des miracles sur son tombeau. On fit même quelques efforts pour obtenir sa béatification ; mais la cause ne put jamais aboutir. Cependant on trouve la sainte religieuse mentionnée dans le martyrologe franciscain au 19 novembre, avec le titre de bienheureuse ; et le 2 novembre jour de sa mort, avec le même titre, dans le *Neustria sancta* d'Arthur du Monstier. Le Martyrologe gallican l'appelle simplement l'héroïque princesse Marguerite de Lorraine. Elle est encore inscrite dans plusieurs autres martyrologes particuliers.

Quant à l'abbaye de Patience, que Marguerite n'avait pu établir elle-même, d'autres personnages zélés en reprirent le soin, et l'œuvre réussit complètement. Cette abbaye a même une histoire digne d'être connue.

De grands personnages vinrent visiter le tombeau de Marguerite, presque aussitôt après sa mort. Le grand écuyer du roi de Navarre, Frédéric de Foix, fut enterré dans l'église du couvent d'Argentan le 1er juin 1537, selon le désir qu'il en avait formellement exprimé avant sa mort.

Le sépulcre de la sainte princesse fut orné d'un riche mausolée construit par son fils. Dans la funeste année 1562, les religieuses de *l'Ave-Maria*, se voyant forcées d'évacuer leur couvent pour échapper aux ravages des Huguenots, résolurent de cacher les ornements de leur église dans le tombeau de Mar-

guerite. Lorsqu'elles entrèrent dans le caveau, elles respirèrent une odeur si suave qu'elles levèrent le couvercle qui recouvrait le corps de leur bienheureuse Mère. Il ne paraît pas que le tombeau ait été violé dans ces temps malheureux ; mais ce qu'avaient vu les Sœurs encouragea les évêques des siècles suivants, et le tombeau fut plusieurs fois ouvert de nouveau : d'abord en 1586, puis en 1592, enfin en septembre 1613. A cette époque, le corps fut retrouvé entier, et l'abbé de Courteilles rapporte que toutes les Sœurs baisèrent respectueusement le cœur de leur Mère. Un certain nombre de miracles furent constatés dans la circonstance. Une religieuse d'Argentan fut guérie sur le tombeau de la sainte fondatrice d'une contraction de nerfs qui lui retenait la tête presque sur les genoux.

Quelques années auparavant, en 1598, une autre Sœur, nommée Anne Petit, fut également guérie, à la suite d'une neuvaine en l'honneur de Marguerite : son mal était un ulcère malin et corrosif qui lui rongeait une jambe. Deux autres encore : Anne Estard et Madeleine du Guey furent délivrées de la même manière de fluxions qui leur avaient poussé sur les yeux, et qui les privaient presque de la vue.

En 1601, ce fut Suzanne Lamoureux, servante, ou Sœur converse de la maison, qui devint d'abord hypocondriaque, puis enfin folle furieuse. Cet accident troubla toute la communauté, qui courut en corps au tombeau de la sainte protectrice, et y fit une neuvaine : leurs prières produisirent pleinement leur effet : la pauvre malade revint en son bon sens, et ne le perdit jamais depuis.

Le 4 septembre 1607, vers dix heures du soir, la foudre tomba sur le couvent, au quartier des religieux servants. Les Sœurs effrayées coururent au tombeau, leur lieu de refuge ordinaire ; mais, voyant tout le couvent environné de foudres et d'éclairs, elles crurent que le feu était partout. Cependant leur confiance l'emporta sur la crainte. Elles parvinrent à la voûte du tombeau, se prosternèrent, et, avec beaucoup de larmes, implorèrent le secours de leur sainte patronne ; soudain un vent s'éleva qui repoussa les flammes, éteignit le feu et préserva l'église.

En 1608, une sœur, nommée Marie le Moine tomba dans une paralysie complète de tous ses membres. Elle se fit porter pen-

dant neuf jours sur le tombeau de Marguerite : et, le dernier jour, il arriva que ses gardes la laissèrent où ils l'avaient portée, soit par oubli, ou pour toute autre raison inconnue. Alors la pauvre fille se mit à se plaindre en pleurant, de ce que, arrivée, au dernier jour de sa neuvaine, elle ne ressentait aucun soulagement. Elle redoubla cependant ses vœux, et bientôt elle sentit que sa prière était exaucée, elle se leva et alla trouver ses compagnes qui remercièrent d'un si grand bienfait Dieu et leur sainte patronne.

L'an 1610, Sœur Marie Mahaut devint sourde de l'oreille droite, et fut subitement guérie de cette surdité, par l'application d'un petit morceau de l'habit de Marguerite.

En 1616, Madeleine Eudes, veuve du président de Lisores, et mère de deux religieuses d'Argentan, fut attaquée d'une maladie de nerfs et se recommanda aux prières de ses filles, qui vinrent se prosterner sur le tombeau de la princesse, et aussitôt commença la convalescence de leur mère.

Au même temps, Thiénotte Louël, femme de Jean Rossignol, habitant de Séez, se trouvait à l'agonie, lorsque son mari envoya un message à l'une de ses filles, religieuse servante au couvent d'Argentan. La fille pria, et sa mère, sortant des bras de la mort, fut bientôt en convalescence.

Peu après, le seigneur du Louth du Hardas fut guéri d'une forte pleurésie, et sa femme d'une violente fièvre chaude, à la prière de deux de leurs filles, qui étaient aussi religieuses dans ce monastère. Enfin Mannoury, avocat argentanais, qui a écrit en 1636, rapporte deux guérisons qui firent beaucoup de bruit en 1667 : celle de Madeleine Fermanel, fille d'un écuyer, conseiller du roi au siège présidial de Rouen, guérie subitement au tombeau de Marguerite le 9 juillet de cette année 1667, d'une maladie qui la tourmentait depuis deux ans et neuf mois ; et celle de Françoise Anne Pollin de Valmesnil, religieuse du couvent d'Argentan, fille de Jean Pollin, sieur de Valmesnil, conseiller du roi et son procureur en l'élection et grenier à sel d'Argentan, et d'Elisabeth de Thirmois. Cette jeune Sœur fut guérie d'une paralysie complète le 22 octobre 1694, sur les deux heures de l'après-midi, par l'intercession de notre sainte duchesse.

Le Tombeau de Marguerite

Le tombeau de Marguerite respecté par les Huguenots, ne le fut pas de même par les révolutionnaires de 1793. Mais le cœur de la princesse fut soustrait par des personnes pieuses, et repose encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Germain d'Argentan.

Depuis l'année 1613, lors de la dernière ouverture du tombeau que nous ayons constatée, le corps de la sainte fut visité de nouveau le 3 mai 1617, en 1624, en 1648, le 1er juin 1650, en 1676, le 7 juillet 1678, enfin une dernière fois le 31 mai 1753.

La ville de Séez elle-même rendit des honneurs spéciaux à la sainte religieuse d'Argentan. En 1624, une peste affreuse qui désolait la Normandie, sévit principalement dans la ville épiscopale. L'évêque, qui était alors Jacques Camus de Pontcarré, se rendit à la tête d'une nombreuse procession à Argentan, et alla se prosterner sur le tombeau de la duchesse. Il officia pontificalement et fit ouvrir le cercueil. Le corps fut trouvé entier, et il en découlait continuellement une liqueur admirable. L'évêque de Séez dressa procès-verbal de cette visite et l'adressa au roi Louis XIII et à la reine Anne d'Autriche, avec un mémoire contenant le récit des principaux miracles opérés par la sainte religieuse. Odolant-Desnos ajoute que ces pièces furent envoyées à Rome au pape Urbain VIII, qui fut prié d'ordonner une enquête sur les vertus et les miracles de la duchesse d'Alençon. Mais la mort de Louis XIII et les guerres qui l'accompagnèrent empêchèrent l'affaire d'aboutir.

Bien que plusieurs historiens aient dit que le mausolée de Marguerite avait été élevé par son fils, d'autres auteurs plus sérieux affirment que le duc Charles ne fit placer à son tombeau que son portrait, qui fut attaché au mur latéral de l'église. Le mausolée fut construit seulement en 1742. La princesse était représentée sur ce monument les mains jointes, vêtue de ses habits de religion, la tête appuyée sur un bourrelet, en forme de traversin. Une longue inscription fut gravée sur ce mausolée.

Le Couvent des Clarisses d'Argentan

Le monastère des Clarisses ayant été détruit pendant la révolution, l'évêque intrus le Fessier, pour obéir au vœu de la

population fit transporter dans l'église de Saint-Germain le corps de celle qu'on appelait *la bienheureuse.* La translation eut lieu le 10 novembre 1792, et malgré le malheur des temps, jamais cérémonie ne fut plus belle. A l'ouverture du cercueil, le corps fut trouvé dissous en une liqueur épaisse, qui exhalait une odeur agréable. Il fut déposé dans le caveau de la chapelle de Montreuil, bâtie en 1662 par un seigneur de ce nom. Le cœur fut trouvé entier et déposé au-dessus de l'autel de saint Mansuet. La pierre sur laquelle était couchée la statue de Marguerite fut aussi transportée dans la chapelle de Montreuil, et placée au-dessus du caveau.

Malheureusement cet état de choses ne dura pas longtemps. Un décret de la Convention ordonna d'exhumer tous les cercueils déposés dans les églises pour les convertir en munitions de guerre. Celui de Marguerite subit le sort commun. Son corps fut encore exposé pendant quelque temps sur deux tréteaux entre le chœur et la chapelle de Montreuil. On assure qu'il était encore entier, et l'odeur délicieuse qu'il avait toujours répandue était encore très sensible. Ce corps vénérable fut jeté dans la fosse commune : la statue du mausolée fut brisée et la pierre qui la portait fut employée à réparer le grand portail de Saint-Germain. Le cimetière ayant été bouleversé quelques années après pour construire un mur d'enceinte, la tête de Marguerite fut encore reconnue à sa forme aplatie par l'un des assistants qui l'a souvent affirmé depuis ; mais personne ne songea à s'en emparer.

Nous avons dit que le cœur de la sainte duchesse échappa au désastre dont furent victimes son corps et son tombeau. Il fut découvert entier en 1842, au temps où M. l'abbé Dameron était curé d'Argentan. On trouve encore en divers lieux des souvenirs de la sainte religieuse, que l'on vénère comme des reliques. Quatre de ses portraits existent à la bibliothèque nationale, et un cinquième vient d'être retrouvé récemment au musée lorrain : M. Léon Germain a consacré une petite brochure à cette précieuse découverte. Enfin M. Hommey, ancien notaire à Alençon en a publié un sixième venant d'une gravure de Shuppen. La vie de la bienheureuse princesse fut écrite par M. Baratte, curé de Chailloué dans la première moitié du XVIIIe siècle, et de notre temps par M. l'abbé Laurent, chanoine honoraire de

Bayeux, dont le livre, assez rare, est ce que nous avons de mieux sur notre sainte duchesse. Il existe encore plusieurs autres vies manuscrites.

Nous avons déjà vu que Catherine Thirmois, première abbesse de Clarisses d'Argentan, consola par sa vertu supérieure ces bonnes religieuses de la perte immense qu'elles venaient de faire. Mais elles ne conservèrent pas non plus longtemps cette seconde mère. Catherine ne fut que pendant trois ans à la tête de la communauté : ses jeûnes, ses abstinences, les mortifications dont elle macérait son corps, l'envoyèrent bientôt dans une vie meilleure. On trouvera le catalogue des autres abbesses à l'*Appendice VIII*, à la fin du volume.

Gouvernement de Charles IV d'Alençon

Revenons maintenant à l'histoire de notre duc Charles IV, que nous avons un peu trop abandonnée. Ce prince, après le gouvernement de Normandie, dont nous l'avons vu en possession, obtint aussi celui de Champagne, où il faisait la guerre au temps de la mort de sa mère. Il remporta dans cette guerre quelques succès, ainsi que ses lieutenants. Le sire de Lonray d'abord, battit en 1521 le général allemand Kifoulket. Charles lui-même obtint des succès plus sérieux encore : il fit lever le siège de Mézières, et prit Mouzon. Une lettre de François Ier à sa mère nous apprend combien on fut heureux du premier exploit de Charles, c'est-à-dire de la levée du siège de Mézières. Il disait dans le français du temps : « Tout aseteure ynsi que me vouloys mettre olyt, est arrivé Laval, lequel m'a aporté la serteneté deu lèvement deu siège. Je crois que nos ennemys sont en grant peine, vu la honteuse retrete qui y ont fait. Vous supplyant, Madame, vouloyr mander partout pour fere remercier Dieu. Car sans point de fote, il a montré se coup qu'il est bon françois. » Vainqueur de ce côté, Charles d'Alençon, fut mis à la tête de l'avant-garde de l'armée française, de préférence au connétable de Bourbon, qui en fût extrêmement fâché. La guerre se termina à l'avantage de la France, et Charles-Quint battit en retraite sur tous les points.

Bientôt après, François Ier se porta vers l'Italie, en compagnie de l'amiral de Bonnivet. Ce fut dans cette campagne que

le connétable de Bourbon, ne se trouvant pas assez bien traité par le roi, trahit la cause de la France et passa au service de l'empereur Charles-Quint. Bonnivet, resté fidèle, devint bailli d'Alençon et dirigea la campagne de 1523, qui malheureusement fut fatale à notre pays.

A la suite de nos revers, que l'on attribua à la défection du connétable, le roi fit faire le procès de ses complices. René des Brosses, dit de Penthièvre, baron de l'Aigle, qui avait suivi le traître dans sa coupable fuite fut condamné à mort par contumace le 13 août 1524, et ses biens furent confisqués, comme tous ceux des autres compagnons du connétable. L'Aigle fut donnée à Amée de la Fayette, dame de Lonray, plus connue sous le nom de *baillive de Caen* ; mais elle fut forcée de rendre la ville et la baronnie en 1529.

Après le procès des complices du connétable, on entama celui du connétable lui-même ; mais pendant qu'on le condamnait comme traître, il remportait des victoires à la tête des armées impériales, et battait sur tous les points l'amiral de Bonnivet qui perdit dans cette campagne le meilleur de ses capitaines, le fameux chevalier Bayard.

Bataille de Pavie

Lorsqu'il eut appris ces fâcheuses nouvelles, le roi François Ier se dirigea lui-même vers l'Italie avec Charles d'Alençon. Bientôt il mit le siège devant Pavie, et obtint d'abord quelques succès. Parmi ses capitaines, on remarquait François de Silly, sieur de Lonray, celui qui avait déjà battu Kifoulket, et qui donna dans la circonstance de bons avis sur la manière d'attaquer la ville. Le quartier général du duc d'Alençon se trouvait à Mirabel. Ce fut de ce côté que le connétable de Bourbon, à la tête de l'armée de secours, attaqua les Français. On connaît l'issue de cette funeste bataille, livrée le 24 février 1524 : le roi, après avoir eu deux chevaux tués sous lui, fut fait prisonnier.

Mort de Charles IV

Le duc d'Alençon, à la vue de ce désastre, et se trouvant seul pour sauver la situation, voulut au moins préserver d'une des-

truction complète le reste de l'armée, et opéra la retraite. Il s'en tira avec bonheur, mais sans génie, et il rentra en France sans qu'aucun fait marquant eût prouvé ses talents comme capitaine. Ses compagnons le désavouèrent ; Annebault, Mont-Jean, la Roche du Maine et le baron de Trans, plutôt que de le suivre, préférèrent se rendre à l'ennemi. Malgré cet abandon des siens, Charles parvint jusqu'à Lyon, où il trouva sa belle-mère, Louise de Savoie, et sa femme Marguerite, qui le reçurent avec mépris et injures. La première lui reprocha d'avoir laissé prendre son fils, bien qu'il parût cependant que le pauvre prince n'en était nullement la cause ; Marguerite fut plus violente encore. Elle repoussa son mari avec horreur : « Fuis, lâche, s'écria-t-elle : car je ne réponds pas de moi : tu pourrais trouver dans mes bras cette mort, dont tu as une telle crainte. » Foudroyé par cette apostrophe, et par la réception que lui avaient préparée les deux mégères, Charles tomba bientôt malade, et avant de pouvoir quitter Lyon, où il avait reçu de telles humiliations, il mourut de chagrin à la fleur de l'âge, le 11 avril 1524. Son corps déposé le 1er mai dans l'église de Saint-Just de Lyon, puis rapporté à Alençon, et inhumé dans le tombeau de ses ancêtres, à côté de son père René. On lui fit une épitaphe rapportée par l'abbé Fret, mais qui n'offre rien de bien remarquable.

Avec Charles IV s'éteignait la branche des Valois-Alençon. Le duché se trouva réuni de nouveau à la couronne en 1525. Toutefois les sœurs de Charles IV réclamèrent l'héritage de leur frère et surtout les acquêts qu'il avait faits en dehors de son patrimoine, tels que la forteresse d'Exmes, Verneuil, Argentan, Domfront et autres lieux. Ces réclamations donnèrent lieu à un procès, qui se termina en 1526. Les tribunaux décidèrent qu'Alençon et le Perche resteraient unis à la couronne. Enfin, en 1531, les princesses et leurs délégués procédèrent au partage du patrimoine non sujet à reversion. La vicomté de Beaumont, les baronnies de la Flèche, du Sonnois, de Sainte-Suzanne et de Châteauneuf-en-Thymerais, échurent à la duchesse de Vendôme. Les fiefs de Senonches et de Brezolles, avec les baronnies de la Guerche, de Pouancé, de Château-Gonthier, formèrent le partage de la marquise de Mont-Ferrat.

Bientôt d'ailleurs on songea à donner un autre époux à la veuve de Charles IV, Marguerite d'Alençon : une occasion se présenta d'elle-même. Jean Brinon, ce chancelier d'Alençon dont nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler, alla dans ce temps-là en Angleterre pour négocier un traité avec le roi Henri VIII : il eut l'idée d'unir la duchesse avec ce prince, qui venait de répudier Catherine d'Aragon.

Pendant ce temps, Marguerite elle-même se distinguait dans la diplomatie. Son frère, François I[er] étant tombé malade pendant qu'il était captif à Madrid, elle s'y rendit pour le visiter, et profita du séjour qu'elle fit dans cette capitale pour négocier une paix quelconque avec Charles-Quint. Elle revint cependant sans avoir rien fait ; mais il est probable qu'elle avait préparé les voies au traité de Madrid, qui fut signé le 14 janvier 1526.

Ce traité, quoique onéreux et humiliant pour la France, lui rendait cependant la paix et son roi.

A cette époque, le projet d'alliance de Marguerite d'Alençon avec Henri VIII venait d'échouer, par suite du mariage de ce triste prince avec la belle Anne de Boulen, suivante de sa première femme. Epris des charmes de cette dame, il ne voulut jamais en épouser une autre ; et cependant il devait bientôt faire décapiter cet objet de sa passion, pour cause de jalousie.

Marguerite d'Alençon épouse Henri, roi de Navarre

Il fallait donc porter ailleurs les vues, et Henri II d'Albret, roi de Navarre ayant fait demander la main de la jeune veuve, sa demande fut accueillie avec faveur, et le contrat fut signé le 24 janvier 1526. Ce fut alors que Marguerite d'Alençon prit son dernier nom de Marguerite de Navarre, sous lequel elle est restée si célèbre ; mais avant de terminer son histoire, nous devons nous arrêter un instant à des faits d'un tout autre genre.

Ce temps était surtout le temps des mystères, c'est-à-dire des pièces religieuses que l'on jouait dans les églises pour faire mieux comprendre au peuple le mystère dont on célébrait la mémoire. Ces mystères devaient, avec le temps, produire le théâtre moderne, résurrection du théâtre des Grecs et des Romains.

Le cardinal Philippe de Luxembourg était toujours évêque du Mans, et continuait à dépenser sa vie à l'exercice des bonnes œuvres. Il fit revenir dans sa ville épiscopale, de Paderborn où elles se trouvaient les reliques de l'un de ses plus illustres prédécesseurs saint Liboire. Ensuite, il se démit de son évêché en faveur de son neveu François de Luxembourg, et se rendit à Rome pour s'y établir et y terminer sa vie mortelle.

François de Luxembourg Évêque du Mans

François était chanoine du Mans et archidiacre de Laval. Il avait été élu évêque de Saint-Pons de Thommières ; mais il refusa cet évêché pour accepter celui du Mans, qui lui fut confirmé en 1502 par plusieurs bulles d'Alexandre VI. Mais il fut sacré seulement en 1507, et on lui fit une cérémonie extrêmement solennelle.

Les états du Maine se tinrent à cette époque. On y vit François de Luxembourg, Michel Bureau, abbé de la Couture, et Rolland le Roux, abbé de Perseigne. Michel Bureau fit un discours, dans lequel il protesta d'avance contre tout ce qui pourrait se faire au détriment de l'Eglise.

On cite parmi les personnages marquants de cette époque, Guillaume le Rouillé, né à Montsort d'Alençon, et parent de Michel Bureau. Il fut établi par Marguerite de Lorraine bailli de Fresnay et de Beaumont-le-Vicomte, et il se montra en tout temps un jurisconsulte habile et distingué.

François de Luxembourg accompagna à Rome son oncle le cardinal, et il mourut dans cette ville le 9 septembre 1509. Philippe alors rentra en possession de son évêché, malgré les efforts du pape Jules II pour le retenir en Italie. Aussitôt qu'il fut revenu en France, il prit possession par procureur de l'évêché de Saint-Pons de Thommières, auquel son neveu avait été élu, comme nous venons de le dire ; mais il s'en démit en faveur d'un autre au bout de onze mois. Les reliques de Sainte-Scholastique furent mises alors dans une nouvelle châsse, et on en fit une translation solennelle, qui fut accompagnée de la cérémonie des funérailles de François de Luxembourg. Ce prélat, rapporté de Rome au Mans, fut inhumé dans l'église de Saint-Julien ; mais son cœur fut déposé dans l'abbaye de Saint-Vincent.

Le 21 janvier 1512, Philippe de Luxembourg acquit encore l'évêché d'Arras. Il en jouit pendant trois ans et le remit en 1515 entre les mains du cardinal d'Ancône. Ce prélat ne put assister en 1513 au conclave qui élut Léon X en place de Jules II ; et, peu de temps après il fut chargé de conduire à Paris le corps d'Anne de Bretagne, morte à Blois en 1514. Les funérailles de cette princesse eurent lieu le 14 février, et le cardinal y officia pontificalement.

Après le sacre de François Ier, ce fut Philippe de Luxembourg qui fut choisi pour couronner à Saint-Denis la reine Claude de France, fille de Louis XII : la cérémonie eut lieu en 1515. A cette occasion, Louise de Savoie mère de François Ier, reçut comme don du joyeux avènement, le duché d'Anjou et le comté du Maine. Louise prit alors officiellement le titre de duchesse d'Angoulême.

Quant à Philippe de Luxembourg, il sentit qu'il possédait trop de bénéfices pour que sa conscience pût être en repos ; il se démit par conséquent de son titre d'abbé de Jumièges, et établit dans cette abbaye la réforme de Chézalles-Benoît, comme nous l'avons déjà vu faire à Saint-Martin de Séez. Il s'était déjà défait auparavant des titres d'abbé de Saint-Vincent du Mans, d'Igny et d'Orchamp. Il se démit en même temps de tous ses évêchés et ne garda que celui du Mans et celui de Tusculum. Ce fut peu de temps après cette démission presque universelle que mourut l'illustre Michel Bureau, abbé de la Couture.

Cependant, Philippe de Luxembourg, fut encore à cette époque nommé à l'évêché de Maillezais, le 10 mars 1518 ; mais quatorze jours après, on lui donna pour successeur dans cet évêché, Geoffroy d'Estissac.

L'évêque du Mans mourut le jour de l'Ascension, 2 juin 1519, à l'âge de soixante-quatorze ans. Les obsèques furent célébrées le 26 du même mois, par le cardinal Jean le Veneur, évêque de Lisieux, accompagné de Christophe de Chauvigné, évêque de Léon, et de Jacques de Silly, évêque de Séez; et le corps fut déposé sous le jubé de la cathédrale, près de la nef du côté droit, à côté de son père, Thibaut de Luxembourg. On grava sur son tombeau une épitaphe, ainsi que sur le petit monument qu'on avait placé au lieu où reposait son cœur à

l'abbaye de Saint-Vincent. Par son testament, Philippe avait donné à Saint-Martin de Séez une croix, trois grands candélabres émaillés et deux autres objets qui ne sont plus employés aujourd'hui au service divin. Il donna en même temps un grand tableau à Madame la duchesse douairière d'Alençon.

Après la mort de l'illustre cardinal, les abbés et les couvents de Saint-Vincent, de Saint-Martin de Séez et de Saint-Pierre de Jumièges, furent priés de rédiger par écrit des actes constatant les dates exactes auxquelles il avait introduit chez eux ses réformes, et déclarant qu'il avait canoniquement résigné chacun de ces bénéfices.

Ces abbayes devaient lui célébrer un service anniversaire, comme elles le faisaient pour chacun de leurs anciens abbés. Un calice fut encore donné en cette occasion à l'église paroissiale de Ségrie. Les pensions dûes à la mort du cardinal par ses anciennes abbayes de Jumièges et de Saint-Martin de Séez, et par celle de Grantmont, près Rouen, qui devaient être attribuées au couvent des Filles-Dieu du Mans, furent cédées pour la fondation d'un nouveau collège que l'on voulait bâtir à Paris.

Philippe de Luxembourg eut pour successeur Louis de Bourbon, fils de François de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg. Le nouvel évêque était né à Ham, en Flandre, et il reçut d'abord en commende onze abbayes et six évêchés. Il fut ensuite créé cardinal par le pape Léon X : le siège du Mans était alors au faîte de sa gloire.

François Rometens

A cette époque vivait François Rometens, Percheron d'origine, qui publia les lettres du fameux Pic de la Mirandole et les dédia à l'évêque de Séez, Jacques de Silly.

Actes de Jacques de Silly

Ce prélat tint un synode diocésain en 1524, et, lorsqu'il eut ainsi consulté son clergé, il dressa des statuts qu'il rendit obligatoires pour tout son diocèse : il fit rédiger un catéchisme que tous les prêtres chargés d'enseigner durent suivre désormais, et un recueil de prônes pour chaque dimanche.

En 1528, il servit de parrain, avec Louis d'Estissac et Denyse de Barra, dame de Villebon, à Jacques, fils de René de Laval. Nous avons déjà dit que l'œuvre matérielle la plus considérable qu'entreprit cet évêque fut la réparation des bâtiments dépendant du manoir épiscopal de Fleuré, près Argentan : il y commença plusieurs constructions nouvelles sur lesquelles il fit graver les armes de sa famille. Ce fut dans cette villa de Fleuré qu'il mourut le 24 avril 1539. Marin Prouverre pourtant le fait mourir à Séez, où dans tous les cas son corps fut rapporté et enseveli dans le chœur de la cathédrale de Saint-Gervais, du côté gauche de l'autel, près de la descente de la sacristie. La cérémonie eut lieu le 8 mars.

Il nous reste maintenant à parler de plusieurs personnages remarquables qui vivaient sous le pontificat de Jacques de Silly, dans le diocèse de Séez ou dans les environs.

Marguerite de Navarre usufruitière du Duché d'Alençon

Nous avons vu comment François Ier, au retour de sa captivité de Madrid, après un premier essai infructueux, avait remarié sa sœur Marguerite d'Alençon à Henri II d'Albret, roi de Navarre. Le contrat fut dressé à Saint-Germain-en-Laye, le 24 janvier 1526. Le duché d'Alençon et le comté du Perche, réunis à la couronne depuis le procès entrepris par les sœurs de Charles IV, furent donnés en usufruit à Marguerite, pour qu'elle en jouît jusqu'à son décès. La cérémonie du mariage eut lieu le lendemain, 25 janvier, avec un appareil magnifique : les fêtes célébrées en l'honneur de cette union durèrent huit jours entiers. Peu de temps après, Marguerite assistait au second mariage de son frère François Ier, qui, après la mort de Claude de France, épousait Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et veuve du roi de Portugal.

Aussitôt après, la princesse voulut revoir ses états et les faire visiter par son nouvel époux. Tous deux vinrent d'abord à Alençon, mais Mortagne eut plus souvent que la capitale l'honneur d'être visitée par ses souverains. Ils y descendaient dans la maison de Benoît, leur receveur général, maison qui fut donnée ensuite à Jean Goëvrot, leur médecin, dont nous avons parlé plusieurs fois déjà. Les deux époux prirent un soin tout particulier de l'Hôtel-Dieu, fondation de Marguerite de Lorraine.

Sur ces entrefaites, Henri et Marguerite eurent deux enfants : Jean de Navarre, et celle qui devait être plus tard si célèbre sous le nom de Jeanne d'Albret, et qui fut mère du grand roi Henri IV. Mais le petit Jean mourut à Alençon cinq mois et demi après sa naissance, et fut déposé à Notre-Dame dans le caveau des ducs le 26 décembre 1530. Marguerite regretta beaucoup son fils, mais fut admirable de résignation : « *Dieu l'a donné ; Dieu l'a ôté*, » répétait-elle. On reconnaît encore ici dans cette princesse une élève de Marguerite de Lorraine.

Pendant ce temps-là, de 1528 à 1533, le Perche était dévasté par une famine dont les historiens du temps nous ont laissé un tableau qui fait frémir. Ce fut alors que Henri d'Albret voulut assujettir à la loi du guet les habitants de la châtellenie de la Perrière. Comme le château était démoli depuis longtemps, le prince ne pouvait réussir dans son projet. Un arrêt du 1er mars 1535 le débouta de cette prétention ridicule. Nous verrons Henri s'attirer de même des affaires avec les habitants d'Alençon : il ne paraît pas qu'il ait été jamais populaire dans la contrée.

L'Église de Mortagne

L'église de Mortagne, commencée en 1494, fut aussi achevée sous le règne d'Henri et de Marguerite de Navarre et bénite le 9 novembre 1535. Mais il n'y avait pas encore de tour pour y suspendre les cloches. Les habitants demandèrent et obtinrent la permission d'abattre la tour du beffroi, qui était à l'angle du nouvel édifice, mais appartenait encore à l'ancien fort. Des lettres patentes du 2 mars 1540, leur donnèrent le pouvoir de le faire, et deux ans après, en 1542, le beffroi était démoli. Ce fut alors qu'on posa les fondements de la belle tour qu'un incendie a détruite en 1887, mais qu'on verra bientôt, il faut l'espérer apparaître de nouveau plus belle que jamais (1899).

Les Actes en latin

Une ordonnance de François Ier, donnée au mois d'août 1539 à Villers-Cotterets, supprima dans les actes judiciaires l'usage de la langue latine, par la raison que les juges du temps ne faisaient plus de cette langue qu'un jargon barbare et ridi-

cule. Renouard, dans le second volume de ses *Essais sur le Maine*, rapporte en ces termes l'incident qui poussa le roi à prendre cette résolution : « Un nommé Colinus, poète distingué pour l'époque, et à cause de cela même, en faveur auprès de François, se permit en sa présence quelques joyeuses plaisanteries sur des juges qui venaient de lui faire perdre un procès ; et pour donner au monarque la mesure de l'habileté de ces *doctes* magistrats à écrire la langue des anciens maîtres du monde, il rapporta textuellement la formule de l'arrêt prononcé contre lui, et dont voici la teneur : » *Dicta curia debotavit et debotat dictum Colinum de suâ demandâ.* » Il n'en fallut pas davantage : le roi défendit aussitôt à toute espèce d'officier public, d'écrire désormais aucun acte en latin. Mais il en résulta un autre abus : on se servit d'un français tellement suranné qu'il était presque inintelligible ; et surtout il était tellement incorrect qu'il prêtait sans cesse le flanc aux fausses interprétations, et donnait lieu à des procès perpétuels. Longtemps le style des affaires a gardé ce cachet barbare, qu'il tend heureusement à perdre aujourd'hui.

Signalons encore pour mémoire l'hiver de 1544. Il fut tellement rigoureux, dit l'abbé Fret, que dans le Perche, on fut obligé de couper le vin avec des haches dans les tonneaux. Il faut en conclure que le Perche récoltait encore du vin à cette époque.

Henri d'Albret

Henri d'Albret, avons-nous dit, était assez peu populaire à Alençon aussi se forma-t-il à cette époque une conspiration contre lui et contre son épouse : il faut dire que le prince n'en tint aucun compte, et qu'il fit commencer, comme en pleine paix, la construction de la salle de l'Echiquier, qui n'existe plus aujourd'hui. Ensuite il conduisit à son tour son épouse dans ses états, qui ne consistaient guère que dans la province du Béarn. La richesse agricole de la Normandie l'avait séduit, et il emmena avec lui quelques Alençonnais pour apprendre l'agriculture aux habitants de sa province.

Mariage de Jeanne d'Albret

Henri avait perdu son royaume de Navarre en vertu d'une bulle du pape qu'il avait acceptée peut-être avec un peu trop de

résignation. Appuyé sur sa femme, qui était plus énergique et plus puissante que lui, il tenta alors de le reconquérir ; mais il échoua dans son entreprise, et de plus il éprouva une contrariété assez vive. Depuis la mort de son fils Jean, il ne lui restait plus que sa fille Jeanne d'Albret, que François Ier fiança malgré ses parents au duc de Clèves. Henri et Marguerite furent en même temps froissés et humiliés d'une telle conduite de la part du roi, qui avait pris l'affaire à cœur parce que Jeanne était fille unique, et représentait à elle seule une famille puissante, avec laquelle la royauté elle-même devait prendre ses précautions. Du reste, le hasard, ou plutôt la Providence, servit à souhait Henri et Marguerite. Peu de temps après, le pauvre duc de Clèves tomba en déconfiture : les promesses de mariage furent déclarées nulles ; et Jeanne fut mariée à Antoine de Bourbon, premier prince du sang, fils, comme nous l'avons vu, de Charles de Bourbon-Vendôme, et de Françoise d'Alençon, sœur de Charles IV. C'est de ce mariage que sortit Henri IV.

Mort de Henri d'Albret et de Marguerite de Navarre

Cependant ce mariage ne put être conclu du vivant de François Ier ; ce fut son successeur Henri II qui prit l'affaire en main et la conduisit à bonne fin, bien qu'elle ne plût pas encore beaucoup aux parents de Jeanne. Ces derniers tombèrent à cause de cela dans la disgrâce du roi, qui cependant les fit appeler à Moulins pour la célébration du mariage, dont le contrat est daté du 20 octobre 1548 première année du règne d'Henri II. La fière Marguerite de Navarre fut si outrée de cette oppression qu'on exerçait sur elle, que ce fut la cause de sa mort : elle fut frappée d'apoplexie foudroyante au château d'Odos, près Tarbes, le 21 décembre 1549, et fut enterrée à Pau.

Son mari ne lui survécut que de peu d'années et mourut le 25 mai 1555 : on transporta son corps à Pampelune, son ancienne capitale. Une épitaphe fut gravée sur la tombe de Marguerite de Navarre. Des lettres patentes datées de Fontainebleau, réunirent à la couronne en janvier 1550 l'Alençonnais et le Perche. Un arrêt du 20 juin suivant supprima l'échiquier et le conseil d'Alençon ; les registres de ces deux cours de justice, passèrent à la chambre des comptes à Paris.

Ouvrages de Marguerite de Navarre

Marguerite de Valois avait composé un livre spirituel intitulé *Le Miroir de l'âme :* il fut imprimé à Alençon en 1533, en compagnie de plusieurs autres ouvrages, par Simon Dubois. La duchesse fut calomniée, ainsi que son œuvre, par Rémond, et son livre passe pour avoir été censuré. Elle a composé plusieurs autres pièces plus légères, qui sont loin d'être toutes sans mérite. C'était une femme d'un haut talent et d'un grand esprit, mais de peu de cœur : la réception qu'elle fit à son mari Charles IV après Pavie en est une preuve. Remplie de piété tant qu'elle vécut avec sa belle-mère, Marguerite de Lorraine, comme nous avons pu le constater, elle se relâcha aussitôt qu'elle fut privée de ce guide fidèle, et en vint, dit-on, jusqu'à abandonner ses devoirs religieux. Nous verrons que ce fut elle qui, sciemment ou non, fut la cause, du dommage que fit souffrir à Alençon l'invasion du Protestantisme.

Christophe de Chauvigné

Parmi les autres personnages remarquables qui habitaient notre pays à cette époque, on distinguait Christophe de Chauvigné, originaire de Sept-Forges, dans le Passais, aujourd'hui au doyenné de Juvigny-sous-Andaine. Ce prêtre remarquable fut pourvu de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon ; mais il continua d'habiter presque constamment le Maine. Il fut chanoine et archidiacre de Montfort jusqu'au 12 octobre 1555 ; en cette année, il résigna tous ses titres et bénéfices en faveur de son neveu, Jean de Chauvigné. Ce fut ce prélat qui consacra l'église de Gourdaine, au Mans, en 1525. Il se montra toujours digne de la haute fortune à laquelle il était parvenu.

Le Père François de Domfront

Un autre ecclésiastique moins élevé dans la hiérarchie, mais plus distingué que le précédent par sa science et par ses talents, fut le Père François de Domfront, cordelier, né dans la ville dont il portait le nom. Cet intelligent religieux publia un livre intitulé : *la Science du prince*, dans le but de réfuter le prin-

cipe de la séparation de l'église et de l'état, dont l'idée commençait à poindre dès cette époque.

Les Ronsart

Citons encore Jean de Ronsart, archidiacre de Laval et chanoine du Mans, qui était de la famille du fameux poète de ce nom. Un autre Ronsart, encore de la même famille, était alors abbé régulier de Saint-Calais.

C'était aussi en ce temps que vivait Greffin Arfagart, sieur de Courteilles en Normandie et de Courteilles au Maine. Ce Greffin fut la tige de la famille actuelle des Le Clerc de Juigné. Il accomplit trois fois le pèlerinage de Jérusalem et celui du mont Sinaï en 1533. Il a laissé par écrit une relation de son voyage.

C'était alors Louis de Bourbon, successeur du cardinal Philippe de Luxembourg, qui gouvernait l'Eglise du Mans : il avait prêté serment de fidélité au roi le 21 août 1519. Nicolas de Fumée, nommé abbé de la Couture, après la mort de Jean Bougler, qui n'avait pu prendre possession de son siège, donna pour prieur commendataire aux moines de Solesmes Jacques Foirin, qui lui, au moins, se montra digne de la charge qu'on lui avait confiée.

Dans l'ordre civil et militaire, les personnages produits alors par nos contrées furent plus brillants que les ecclésiastiques. En première ligne se distingue le maréchal de Matignon, sur lequel nous devons nous arrêter quelques instants.

Le Maréchal de Matignon

Jacques de Goyon de Matignon, prince de Mortagne, comte de Thorigny, naquit en 1525, à Lonlay-l'Abbaye, d'après dom Piolin, mais beaucoup plus probablement à Gacé, dont sa famille a été longtemps souveraine. Engagé dans l'état militaire, il signala son courage à la défense de Metz et à celle d'Hesdin, ainsi qu'à la bataille de Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier en 1557. Deux ans après, la reine Catherine de Médicis, qui le consultait sur les affaires les plus importantes, lui donna la lieutenance générale de Normandie, charge qui lui procura

souvent l'occasion de montrer sa valeur. Il y battit les Anglais, contribua puissamment à la reprise de Rouen, en 1567 ; ensuite il empêcha d'Andelot de se réunir à l'armée de Condé avant la bataille de Saint-Denis, et enfin, il se distingua d'une manière remarquable aux batailles de Jarnac, de la Roche-Abeille et de Moncontour.

En 1574, des événements pressants le rappelèrent dans la Basse-Normandie, troublée par les expéditions du chef protestant Gabriel de Montgommery. Il battit celui-ci en plusieurs rencontres, et le força de s'enfermer dans le donjon de Domfront que Matignon assiégea et prit d'assaut. Gabriel fut ensuite exécuté à Paris, par ordre de Catherine de Médicis, sous prétexte de venger la mort de Henri II, que Montgommery avait tué, soit par accident, soit volontairement, dans un tournoi. Du reste le chef protestant méritait de finir ainsi sa vie, à cause des crimes qu'il avait commis à la tête de ses partisans.

Henri III récompensa en 1579 les services de Matignon, en lui accordant le bâton de maréchal de France et le collier de ses Ordres. La guerre des trois Henri revint ensuite fournir un aliment aux talents de Matignon, et les années 1586 et 1587 ne furent pour lui qu'une série de victoires. Il combattit toujours dans les années suivantes pour les Ligueurs contre les Huguenots, qu'il défit en plusieurs rencontres. Il secourut Brouage, prit un grand nombre de places appartenant aux Protestants, et il leur eût probablement enlevé la victoire à Coutras, si le duc de Joyeuse, qu'il allait rejoindre, n'eût livré imprudemment le combat avant son arrivée.

Henri IV, une fois reconnu roi, n'eut garde de négliger un tel serviteur : lorsqu'il fut sacré en 1694, il fit remplir à Matignon les fonctions de connétable ; et quand Paris ouvrit ses portes au nouveau roi, le maréchal y entra l'un des premiers à la tête des Suisses. Jacques de Matignon mourut à son château de Lesparre, en 1597, à soixante-douze ans, également regretté du roi et des soldats. Sa mort fut presque subite : le mal le saisit pendant qu'il était à souper.

Charles de Matignon

Parmi les descendants de cet homme illustre, on distingue Charles-Augustin de Matignon, comte de Gacé, né en 1647 :

c'était le sixième fils de François de Matignon, comte de Thorigny. Charles-Augustin servit dans l'île de Candie, sous le duc de la Feuillade ; et, au siège d'une ville, il fut dangereusement blessé dans une sortie.

Revenu en France, il se distingua peu après à la bataille de Fleurus, aux sièges de Mons et de Namur ; et il fut nommé lieutenant-général en 1693. La guerre s'étant rallumée, il suivit en 1703 le duc de Bourgogne dans la campagne de Flandre. Louis XIV lui accorda le bâton de maréchal de France en 1708, et le destina au commandement d'une expédition qu'on voulait envoyer en Ecosse pour rétablir le roi Jacques II. L'entreprise échoua, et Matignon revint en Flandre, où il servit encore sous le duc de Bourgogne, et prit une part glorieuse à la bataille d'Oudenarde. Charles-Augustin de Matignon mourut à Paris en 1729, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Fondations

Des fondations eurent encore lieu à la fin du pontificat de Jacques de Silly. Citons d'abord l'hospice de la Ferté-Bernard, qui tient au diocèse de Séez, en ce que plus tard, en 1687, il fut confié aux Sœurs hospitalières de Mortagne. Son fondateur lui assurait une rente annuelle de deux *busses* de vin. Cette mesure employée encore aujourd'hui à la campagne, contient un demi-quartaut, environ cent douze litres : le mot *busse* se trouve rarement dans les auteurs.

C'était le temps où l'abbaye de Saint-Evroult était possédée en commende par Félix de Brie de Serens, doyen du Mans, dont nous avons parlé plus haut. Mais ce doyen eut alors un procès avec ses confrères les chanoines ; et le 11 avril 1540, il fut déclaré justiciable du chapitre qui le condamna, et qui en délivra ainsi Saint-Evroult.

L'abbaye de Lonlay éprouva un plus grand malheur encore ; elle fut réduite en cendres au mois d'octobre 1533. Cette abbaye était également en commende, et possédée par le cardinal Jean le Veneur, évêque de Lisieux et grand aumônier de France, dont la famille, souveraine de Carrouges, possédait de grands établissements dans le Passais et dans plusieurs autres parties du diocèse du Mans.

Evêques du Mans

Le cardinal Louis de Bourbon, évêque de ce dernier diocèse, survécut de dix-sept ans à notre évêque Jacques de Silly. Il rendit son âme à Dieu le 13 mars 1556, à l'âge de soixante-trois ans. A l'époque de sa mort il était archevêque de Sens depuis 1535, c'est-à-dire depuis vingt-un ans : il remplaçait sur ce siège le célèbre cardinal Antoine du Prat, et il avait eu pour successeur au Mans René du Bellay de Langey, grand seigneur, ami des lettres, mais peu évêque.

Ce dernier prélat prêta serment au roi après la démission de Louis de Bourbon, le 27 septembre 1535, mais il ne prit possession qu'un an après en 1536. Aussitôt qu'il fut assis sur la chaire épiscopale, il fit tous ses efforts pour s'emparer des abbayes de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Martin de Séez ; mais, après une longue procédure, il fut débouté de ses prétentions.

Premières Expéditions des Protestants

Les Protestants commençaient alors à exercer leurs fureurs dans nos contrées. Benoît Picher commit en 1535 un acte sacrilège dans l'église de Saint-Pierre de Montsort : son procès fut plaidé le 18 décembre de cette année ; et, le 23, il fut pendu à une potence dressée devant l'église qui avait été témoin de son crime. On lui coupa le bras après sa mort et on suspendit ce bras au gibet à côté du corps. Il demeura ainsi pendant plusieurs jours, et ses biens furent confisqués.

La science, et même le génie, ne préservent pas toujours de l'erreur et de la corruption. Le célèbre chirurgien Ambroise Paré, de Laval, le plus habile praticien de son temps, homme d'un génie véritable, se fit Protestant, et se lia intimement avec Théodore de Bèze le premier lieutenant de Calvin, l'un des coryphées du Protestantisme en France et à Genève.

L'évêque René du Bellay de Langey mourut pendant ces premiers troubles, en août 1546, et fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame de Paris, où on lui grava une épitaphe. Son cœur seul fut rapporté au Mans, et déposé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Chevet. Le successeur de René fut son frère, Jean du Bellay ; mais il n'eut aucun rapport avec son diocèse

du Mans, comme il arrivait, par malheur, trop souvent à cette époque.

Le Cardinal du Bellay

Jean du Bellay était né en 1492 ou 1493 au château de Glatigny, près Montmirail, dans le Perche. Il nous appartient, par conséquent, par sa naissance ; mais ses emplois le tinrent presque constamment éloigné de nos contrées, et son histoire n'a à peu près rien de commun avec la nôtre.

Appelé à de hautes destinées, il se montra tout d'abord ami des lettres ; mais la politique l'absorba plus tard, et il devint, surtout à la cour d'Angleterre, l'un des personnages les plus influents de l'Europe, ce qui lui attira les honneurs du cardinalat. Nous ne dirons rien de ses grandes actions, qui sont en dehors de notre cadre.

Guillaume de Langey

Les deux prélats dont nous venons de parler avaient un troisième frère, le fameux Guillaume de Langey, qui exposa sa vie pour le service de François I[er]. Ce fidèle serviteur fut chargé de se rendre auprès des Princes de l'Empire, pour leur représenter qu'ils étaient juges nés entre l'Empereur et ses Feudataires, et que le roi très chrétien se soumettait à ce qu'ils décideraient au sujet de ses droits sur le duché de Milan. Langey avait ruiné la ligue de Souabe, et avait causé ainsi à l'Empereur le plus grand dommage dont il pût souffrir. L'Empereur lui avait gardé rancune ; et, ayant été instruit de son voyage en Allemagne, il résolut de se venger. Il eut même l'adresse de se procurer son portrait, le fit reproduire, et le remit partout aux habitants des pays par où Langey devait passer.

Cependant celui-ci arriva à Andernach, sans que personne l'eût reconnu ; mais à son entrée dans cette ville, un gentilhomme qui avait eu beaucoup de rapports avec lui autrefois, l'aborda en le nommant par son nom. Heureusement pour Langey, il avait rendu jadis un service éminent à ce gentilhomme ; et, ce qui n'arrive pas toujours, celui-ci lui en était reconnaissant. Aussi ne fit-il aucune difficulté de sauver la vie à son bienfaiteur, malgré les ordres de son Souverain. Il découvrit à Langey le péril où il se trouvait, toutes les précautions

qu'on avait prises pour l'arrêter et l'ordre qu'avait donné l'Empereur de le mettre à mort aussitôt qu'on l'aurait fait prisonnier. Il lui conseilla donc de retourner en France, lui affirmant qu'il lui était impossible de continuer son voyage.

Langey, après avoir remercié son ami, lui dit qu'il devait sa vie à sa patrie et à son roi, que celui-ci l'avait envoyé désabuser les Allemands des impostures à l'aide desquelles on avait fasciné leurs esprits, et qu'il n'avait pas accepté la mission sans savoir qu'il s'exposait à un péril de mort presque imminent.

Le gentilhomme, ravi de trouver dans son bienfaiteur des sentiments aussi héroïques, répondit qu'il ne tiendrait pas à lui non plus que les Allemands ne fussent désabusés, et qu'il voulait de plus imiter l'héroïsme dont Langey faisait preuve, au moins en favorisant son voyage. Il lui dit donc qu'il devait renvoyer le seul domestique qui le suivait, et recevoir de sa main, à lui, un valet de confiance, qui viendrait le prendre à l'entrée de la nuit, le ferait marcher tant qu'elle durerait, et lui procurerait un gîte pour se reposer pendant le jour dans une maison champêtre, où ils seraient en sûreté. Le voyage devait s'accomplir ainsi jusqu'à ce qu'on fût sur les terres du duc de Saxe, où il n'y avait plus rien à craindre. Langey se livra à un homme qui lui semblait si fidèle, et accomplit heureusement, non-seulement son voyage de Saxe, mais encore son retour. Ainsi le courage civique, aidé de la reconnaissance, firent ce que le calcul humain n'aurait jamais cru possible.

Martin de Langey, autre membre de la même famille, était militaire et combattit à Marignan. Jean, le nouvel évêque du Mans, avait déjà été pourvu de l'évêché de Bayonne, puis de celui de Paris, il fut ensuite fait cardinal par le pape Paul III, en 1535. En 1541, il devint évêque de Limoges ce qui lui faisait trois évêchés, sans compter le fief de Saint-Cloud, qu'il possédait par surcroît. Il devint ensuite abbé de treize abbayes, parmi lesquelles on comptait Thiron et la Trappe : il était en outre prieur de Saint-Pourçain, et possesseur d'un grand nombre d'antres bénéfices.

Ce n'était pas encore assez pour son ambition et sa cupidité : nous avons vu qu'il entama en outre un long procès pour la possession des deux abbayes de Saint-Vincent du Mans et de Saint-Martin de Séez, que Philippe de Luxembourg avait

cédées pour qu'on y rétablît la discipline régulière. Il fut, avons-nous dit, débouté de ses prétentions ; mais François Ier lui donna comme compensation l'évêché du Mans en 1546. Le roi de France mourut l'année suivante : son fils et son successeur Henri II, ne devait pas continuer d'accorder à Jean du Bellay la confiance et l'affection dont celui-ci avait été honoré par le roi défunt.

APPENDICES

I

L'ABBAYE DE VIGNATS

(Page 7)

On ne connaît qu'un assez petit nombre des supérieures de Vignats. Marguerite Ire est citée en 1268 dans les tables de l'abbaye de Saint-André. Le cartulaire de Vignats même nous apprend qu'elle fit plusieurs acquisitions en 1285, et il lui donne simplement le titre de prieure. Ce fut sous son gouvernement que furent publiés les statuts de Geoffroy de Mayet, dont nous avons parlé plus haut.

Mathilde gouvernait Vignats en 1286.

Isabelle fit en 1302 une transaction avec l'abbé et les moines du Bec pour les dîmes de l'église de Révillon, ou Réveillon, au doyenné de Falaise. Cette transaction fut ratifiée en 1304, par l'évêque de Séez, Philippe le Boulanger.

Elice *(Ælicia)* fut troublée dans la possession de son monastère par maître Sculptin, qui était appuyé par l'évêque de Séez. Elle porta l'affaire au tribunal du pape Innocent VI, qui s'en remit pour la décision aux deux abbés de Saint-André-en-Gouffer et de Saint-Jean de Falaise.

Nicole *(Nicolaa)*, était prieure le 7 janvier 1367.

Jeanne de Carrel porta le titre d'abbesse. On a d'elle quelques actes datés de 1418, 1430 et 1432.

Robina Ire est mentionnée en 1459 et en 1473.

Jeanne II, de Bonvout, se démit en 1486 en faveur d'Alice Héling : mais l'échange qu'elle proposait ne fut pas accepté. Elle réussit mieux l'année suivante, 1487, et trouva enfin quelqu'un pour lui succéder.

Ce fut Robina II, de Silly, qui prit possession le 13 mai de cette année 1487.

Louise Ire, de Silly, était sœur de l'évêque de Séez, Jacques de Silly, et de François de Silly, baron de Lonray, près Alençon, gouverneur et bailli de Caen : elle ne porta que le titre de prieure, sous lequel elle gouvernait le monastère en 1541, 1546 et 1562. Elle mourut à Vignats le 25 décembre de cette dernière année 1562, et fut enterrée à Almenêches, dont elle était abbesse en même temps que prieure de Vignats.

Charlotte de Falaise était prieure en 1564 et en 1578 ; sa mémoire était restée en bénédiction dans son monastère. Elle fit bâtir en 1577 un grand colombier dans la cour inférieure et fit écrire son nom sur l'entrée. Ce colombier n'était pourtant que la plus modeste de ses œuvres, et l'estime qu'elle semblait en faire montrait la simplicité de son âme.

Agnès-la-Jeune prêta serment de fidélité au pape Grégoire XIII : l'année n'est pas exactement connue.

Jeanne III, Cuellier, fut peut-être élue par ses religieuses et se démit après un gouvernement assez court.

Marguerite II, de Médavy, bâtarde de Denis, seigneur du Crocq, était moniale d'Almenêches quand Jeanne Cuellier donna sa démission en sa faveur. Elle fit profession le 11 juin 1582 et fut nommée abbesse par le roi, à la prière de son frère François, duc d'Alençon, dont Denis, père de Marguerite, était conseiller et chambellan. Après la mort de Charlotte de Falaise et le gouvernement insignifiant d'Agnès-la-Jeune et de Jeanne Cuellier, elle obtint ses bulles en 1582, et prit possession de son abbaye le 6 juin 1583. Sa vie ne fut ni religieuse ni même honnête. Sans cesse hors de son monastère et au milieu du monde, elle fut saisie dans un bois près de Vignats par les seigneurs de Médavy ses parents, qui l'enfermèrent dans un de leurs châteaux, où elle mourut assez misérablement.

Jeanne IV, de la Haye, n'eut que le titre de prieure et mit à bail les biens du monastère en 1609 ; mais, comme elle avait été probablement élue par les religieuses, ce qui était bien selon les canons, mais non pas selon la volonté arbitraire et tyranniqne des seigneurs du temps, elle fut bientôt forcée de donner sa démission.

Après elle, du Monstier place une supérieure de la famille de Bernay, dont il ne nous donne pas le nom de religion. L'existence de cette prieure ou abbesse paraît assez douteuse.

Louise II, de Médavy, abbesse d'Almenêches, fut en même temps prieure de Vignats, elle est mentionnée comme telle en 1607 et en 1617. Elle se démit en faveur de sa sœur.

Anne de Médavy, sœur de la précédente, née le 9 novembre 1600, fut d'abord religieuse à Almenêches, et devint prieure de Vignats en 1617. Elle réforma ce monastère au point de vue matériel aussi bien qu'au point de vue spirituel, construisit la nouvelle église presque à partir des fondements, augmenta le nombre de ses religieuses, et enfin érigea définitivement en 1625 ou 1626, le monastère de Vignats en abbaye. Elle établit la même discipline que sa sœur avait si bien établie à Almenêches, et l'y fit observer d'une manière si remarquable que toutes les communautés qui entreprenaient de se réformer demandaient pour cela des religieuses de Vignats. Cette digne abbesse mourut le 24 janvier 1655, à cinquante-cinq ans.

Marie-Françoise de Médavy, née en 1630, et de bonne heure religieuse à Vignats, succéda à sa tante Anne. Elle avait sept sœurs dont cinq furent abbesses ; mais elle fut loin d'apporter dans le gouvernement, la prudence et la sagesse qu'Anne y avait apportées. Elle contracta des dettes, et finit par faire un échange avec la prieure du

Saussey (*de Salceia*), près Paris, dont elle prit la place le 20 novembre 1672.

Madeleine de Froulay, était fille de René, comte de Tessé, chevalier du Collier, et de Marie d'Escoubleau de Sourdis. C'est la famille de cette abbesse qui a donné son nom à la paroisse de Tessé-Froulay, au canton de Juvigny-sous-Andaine. Madeleine fut d'abord religieuse de l'abbaye de Beaumont à Tours, puis prieure du Saussey. Enfin, elle devint abbesse de Vignats en vertu de l'échange qu'elle fit avec Marie-Françoise de Médavy, le 20 novembre 1672. Elle mourut le 9 août 1678.

Marguerite III, de Froulay, était nièce de Madeleine qui l'avait précédée, fille de René de Tessé-Froulay et de Madeleine de Beaumanoir. Elle était par conséquent sœur du maréchal de Tessé, et devint, comme sa tante religieuse de Beaumont; elle fut ensuite abbesse de la Trinité de Caen. A la mort de sa tante Madeleine, elle fut nommée par le roi abbesse de Vignats en septembre 1678. Son acte principal est l'acquisition qu'elle fit de tout ce que le seigneur de Montgommery possédait dans le château de Vignats, en vertu d'un achat fait au xvie siècle par Jacques de Lorge au seigneur de Longueville. Ce Jacques de Lorge était probablement le père du fameux chef protestant Gabriel de Lorge-Montgommery, et l'on sent tout le mal que le voisinage d'une telle famille pouvait faire à une abbaye ; c'est cette considération qui fait toute l'importance de l'acte de Marguerite de Froulay. Cette abbesse mourut en 1716.

Françoise-Gabrielle de Froulay, nièce de la précédente, était fille de René de Tessé-Froulay, maréchal de France, chevalier du Collier ; et de Marie-Françoise Aubert. Elle se fit religieuse de la Trinité de Caen le 14 août 1701, et devint abbesse de Vignats en novembre 1716. Après avoir gouverné cette abbaye pendant quatre ans, elle fut nommée abbesse de la Trinité de Caen où elle avait été élevée : sa nomination à cette nouvelle dignité date du mois d'avril 1720.

Louise-Charlotte du Plessis-Châtillon, fut nommée abbesse par le roi Louis XV le 30 avril 1720.

Eugénie-Angélique d'Estampes était abbesse de Montreuil à Laon, quand elle fut transféré à Vignats en juillet 1739.

Après elle on trouve une abbesse de la famille de Bracque, qui était encore à la tête du monastère lorsque fut composé le *Gallia christiana*. Depuis, la suite des abbesses de notre monastère est difficile à retrouver. Quant à l'abbaye elle-même, elle a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, qui l'a fait disparaître avec tant d'autres.

II

L'ABBAYE DE CERISY-BELLE-ÉTOILE

(Page 103)

Le premier abbé de Belle-Étoile fut Jean Ier de Marnefray. Il est inscrit dans le nécrologe de l'abbaye de Belle-Étoile le 31 octobre,

avec la mention suivante : « Jean, d'abord ermite, ensuite chanoine, a commencé cette église. » Ce qui nous indique assez que ce Jean n'était pas venu de la Luzerne, comme les premiers habitants de l'abbaye, mais avait fait partie des ermites qui avaient cédé Belle-Étoile aux Prémontrés. Il est également inscrit le 31 octobre comme premier abbé de son monastère dans le nécrologe de Bellosane.

Après lui, Pierre Ier, négligé par Arthur du Monstier dans son *Neustria pia*, promettait, dès l'an 1218, à la fondatrice Edice de Bellefage, deux moines pour exercer le saint ministère dans la chapelle de Cerisy.

Guillaume Ier est mentionné le 20 juin, ou le 21, selon du Monstier, de l'année 1229.

Richard Ier gouvernait encore Belle-Étoile le 2 juin 1261, comme le prouve une charte de l'abbaye même : il est inscrit le 21 juin dans le nécrologe de Saint-Jean de Falaise.

Guillaume II, surnommé *Duredent*, mourut le 4 juin, mais on ne sait trop de quelle année.

Nous trouvons encore avant la fin du XIIIe siècle, Raoul, qui mourut le 18 octobre ; Richard II, mort le 25 du même mois ; Thomas Ier, le 2 mai ; Robert Augier, premier du nom, mort le 28 octobre ; Geoffroy, mort le 14 juin de l'an 1300 ; enfin Jean II, de Saint-Georges, mort le 10 novembre 1302.

Robert II, Chaneil, surnommé Bon-Ami, gouvernait l'abbaye en 1307 et en 1311. Du Monstier, qui le place notablement plus tard, le fait mourir le 1er juillet.

Jean III, de Brocotte, négligé par du Monstier, mourut le 31 août 1316.

Robert III ne se trouve pas non plus dans du Monstier : il gouvernait Belle-Étoile en 1379, 1382 et 1396.

Jean IV, Fréguepent, Frangepain, ou plutôt Frangipani, était italien d'origine et sorti d'une souche illustre. Il gouvernait Belle-Étoile en 1417, lorsque Henri V, roi d'Angleterre, restitua à cette abbaye ce qu'elle avait possédé avant la guerre de cent ans ; il mourut quelque temps après, le 2 novembre.

Raoul et Richard II, placés plus tôt par le *Gallia christiana*, se trouvent dans du Monstier, ainsi que Thomas et Robert Augier, à la suite de Jean Frangipani.

Jean de Saint-Georges ou de Condé *(Condanus)*, mort le 3 novembre, est passé sous silence par le *Gallia christiana*.

Robert IV, Chaulier ou Chancié, peut-être celui que du Monstier appelle Robert Chaneil, fut élu à la fin de l'année 1422, et prêta, dit-on, serment de fidélité au roi d'Angleterre la septième année de son gouvernement, ce qui fut cause que ce prince restitua l'année suivante les biens de l'abbaye qu'il avait confisqués. On le trouve encore sur son siège en 1424, il mourut le 16 juillet.

Michel Raoust gouverna l'abbaye de 1433 à 1445, et mourut le 11 mai.

Richard III, Becquet, fut abbé depuis l'an 1449 jusqu'au 11 octobre 1455.

Jean V, Hubert, gouverna depuis 1455 jusqu'au 2 avril 1475.

Pierre II, le Prince, est mentionné le 12 septembre 1482.

Richard IV, Loison, succéda à Pierre, et mourut le 15 octobre.

Jean VI, Gallier, élu en 1496, eut pour compétiteur Geoffroy de Saint-Germain, protonotaire apostolique : il construisit une partie du cloître, et mourut le 1er août.

Thomas II, Chancerel, était abbé en 1501, 1502, 1505 et 1510, comme le prouvent les actes qu'il a signés à ces différentes époques : il mourut le 17 mai 1531.

Jean VII, le Prince, est compté comme le vingt-quatrième abbé de Belle-Étoile. Il eut pour compétiteur Geoffroy Guéroult, mais obtint cependant le siège abbatial, et l'occupa de 1518 à 1537, ce qui suppose que Thomas Chancerel avait donné sa démission plusieurs années avant sa mort. Jean le Prince mourut le 22 juillet : on ne connaît pas exactement l'année.

Jacques Ier d'Harcourt, est appelé de Barcourd par du Monstier, qui semble le croire notablement plus ancien que ne le fait le *Gallia christiana*. Il était fils de Charles, baron de Beaufou et de Beuvron, et de Jacqueline *(Jacoba)* de Vierville, et il obtint le premier la commende pendant douze ans. Sa mort est mentionnée le 21 novembre, vers 1552.

Du Monstier place après Jacques d'Harcourt plusieurs abbés inconnus au *Gallia christiana* : d'abord un Jean qu'il nomme Jean IV, mort le 31 août, ou, si l'on en croit le nécrologe de Mondée, le 26 du même mois ; Geoffroy, mort le 25 ou le 26 mai : ce ne peut-être le compétiteur de Jean Gallier : nous en aurons plus tard la preuve ; Jean V, mort le 26 janvier, ou, selon le nécrologe de Silly, le 12 février : on le trouve aussi mentionné le 23 octobre ; enfin Geoffroy II, mort le 14 juin.

Quant à Robert Chaneil ou Bon-Amy, nous l'avons mentionné plus haut d'après le *Gallia.*

Vient ensuite Richard l'Oyson ou Loison, que le *Gallia* fait vivre après 1482, et qui, selon du Monstier, mourut dès le 13 septembre 1422.

Michel le Raoust placé en 1433 par le *Gallia* se trouve à peu près à la même époque dans du Monstier ; mais l'ordre de ses prédécesseurs et de ses successeurs est loin d'être le même dans les deux ouvrages. Cet abbé mourut le 11 mai.

Richard Becquet est donné partout comme successeur immédiat de Michel le Raoust; vient ensuite Jean Hubert, qui suit Richard.

Pierre le Prince mourut le 12 septembre 1482 ; tout le monde est aussi d'accord à son sujet.

Jean Gallier suit Pierre le Prince ; du Monstier nous apprend, ce que le *Gallia christiana* nous laisse ignorer, que ce fut en 1484 qu'il l'emporta sur son compétiteur Geoffroy de Saint-Germain, et qu'il vivait encore en 1497. On ne peut donc avons-nous dit, placer son compétiteur Geoffroy à l'époque où nous trouvons son nom dans du Monstier, c'est-à-dire quatre-vingts ans plus tôt.

Thomas Chancerel est donné partout comme successeur de Jean Gallier, et Jean le Prince comme successeur de Thomas.

Du Monstier parle encore de Raoul II, mort le 4 novembre ou le 8 décembre ; de Nicolas-le-Blanc, mort le 3 mai, et de Jean IX, mort le 27 décembre. Tous ces abbés paraissent avoir appartenu au xvie siècle ; mais la date et la durée de leur gouvernement sont très incertaines.

Philippe Ier, de la Grainerie, prévôt de Marseille, conseiller et aumônier du roi, maître des requêtes de l'hospice de la reine, prit possession de Belle-Étoile le 27 janvier 1553, enrichit sa famille aux dépens de l'abbaye, et fut proscrit comme traître par Henri IV, en 1589.

Gilles Busnel ne fut qu'un prête-nom. Ce fut en réalité Antoine de la Croix, sieur de Belle-Fontaine et baron de l'Archant, marié et calviniste, qui prit en sa personne possession de l'abbaye en 1589. Ce mandataire infidèle à Dieu, mais trop fidèle à son patron hérétique, pilla les biens et le mobilier du monastère ; et enfin, ayant chassé les chanoines de l'église, il les força d'aller célébrer les saints mystères dans leur chapelle du domaine ; mais de telles violences ne pouvaient pas durer longtemps : ce mauvais pasteur fut expulsé à son tour avec son compère par un arrêt sévère du Parlement.

Ici du Monstier place Richard V, mentionné le 18 décembre et le 25 novembre. Cet abbé reçut dans son monastère l'historien Jean le Paige, docteur en théologie, député en 1615, en qualité de commissaire général, par l'abbé de Prémontré, premier supérieur de l'Ordre, afin de travailler au rétablissement de la discipline parmi ses frères. Nous avons déjà remarqué dans la même circonstance le passage à Silly de ce religieux célèbre.

Pierre III, de Scarron, évêque de Grenoble, reçut ses bulles, comme abbé de Belle-Étoile, le 1er mars 1620, et se démit en 1626.

Jacques II, Gaudart, prêtre de Paris, abdiqua en 1628.

Pierre IV, Roussel, ou, selon du Monstier, de Roussel, sieur de Saint-Gilles, conseiller au Parlement de Rouen depuis 1621, obtint ses bulles le 31 mars 1629. L'année suivante, Belle-Étoile s'unit aux Prémontrés de la stricte observance, qui venaient d'être autorisés par des lettres royales du 23 février 1602, lettres qui avaient été enregistrées par le Parlement le 12 juin. Pierre Roussel fut admis, le 24 juillet 1636, à prendre possession de la nouvelle chapelle de Lahurs, qui était à la présentation du sieur de Lahurs-Marbœuf. Cette présentation se faisait ainsi depuis deux siècles, et il existe encore une lettre de Henri VI, roi d'Angleterre, donnée dans le temps où il était encore maître de la Normandie ; et dans laquelle il recommande l'abbaye de Belle-Étoile comme digne de tout intérêt. Les sieurs de Lahurs-Marbœuf devaient être de ses protecteurs, encouragés par le prince anglais, à qui l'abbaye de Belle-Étoile n'avait été que trop fidèle, comme nous avons pu le constater en passant. Cette lettre était datée du 12 janvier de la huitième année du règne de Henri VI, c'est-à-dire de 1422 ou 1423. Pierre Roussel mourut en septembre 1647. Ce fut sous son gouvernement qu'eut lieu pour Belle-Étoile la réforme d'Auguste Panier dont nous avons parlé plus haut.

Jacques III, Charton, docteur de Sorbonne, chanoine pénitencier de l'Eglise de Paris, et vicaire général de l'évêque de cette ville, reçut ses bulles confirmatives et prit possession de Belle-Étoile en 1648.

Claude le Chappelier, aussi docteur de Sorbonne, frère de Henri, avocat général à la cour des aides et chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, prit possession en 1657.

Philippe II, le Chappelier, seigneur de Bournonville, frère germain de son prédécesseur Claude, et comme lui chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois, aumônier du roi, obtint la commende en 1657 et mourut le 17 mai 1694.

Charles de Mazoyer, seigneur de Verneuil, chanoine et chantre de la sainte Chapelle du Vivier *(de Vivario)*, en Brie, fut nommé par le roi abbé de Belle-Étoile le 24 décembre 1694, et mourut en 1696.

Jean VII, de Mazoyer, frère germain de Charles, mourut la même année que son prédécesseur.

Pierre V, de Villelongue, chanoine de la sainte Chapelle de Vienne, était abbé en 1697.

Jean-Gédéon de Thinet d'Armonville, fut nommé au mois de juin 1728 et gouverna l'abbaye pendant dix ans.

Brosseau, chapelain ordinaire du roi et de la reine, fut nommé ensuite par le roi le 8 décembre 1738 et fut remplacé en 1742 par un commendataire, nommé de Rochefort ; c'est le dernier abbé de Belle-Étoile contenu dans les catalogues.

On cite encore cependant, mais sans bien connaître leur époque les abbés Hugues, mentionné le 30 décembre dans le nécrologe de Bellosane. Nous avons de plus parlé de Nicolas-le-Blanc, mort le 3 mai, d'après le nécrologe de Mondée. Cet abbé est placé par du Monstier vers la fin du XVe siècle ou le commencement du XVIe ; mais ces dates sont bien peu certaines, et nous avons pu constater que l'historien rouennais ne possède pas très bien la suite des abbés de Belle-Étoile à cette époque.

III

LES CORDELIERS DE SÉEZ

(Page 110)

Bien que l'histoire des autres personnages remarquables qui ont pu habiter le couvent de Séez nous soit presque totalement inconnue, parce que les documents qui les concernent se sont égarés dans la suite des temps, nous trouvons cependant quelques détails précieux sur cette histoire dans Fortuné Huebert, frère Mineur de la province de Bavière, auteur d'un ménologe franciscain assez étendu. Il signale d'abord les quatre frères anonymes dont nous avons parlé, et y ajoute le Frère Gilles, qui est inhumé dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste;

« mais il faut bien se garder, dit-il, de le confondre avec le célèbre Frère Gilles d'Assise. » C'est ce que nous avons dit dans le corps de l'histoire : cependant ces deux saints étaient contemporains l'un de l'autre.

Nous avons déjà parlé des douze frères qui se rendirent en 1420 au concile de Constance : on en faisait mémoire le 17 mars. Nous connaissons Jean de Saint-Martin et Germain Aubert. Hueber y ajoute Jean Sauvage, mort le 1er octobre 1510 au couvent de Séez, après avoir été successivement provincial de Toulouse, vicaire d'Aquitaine, et provincial de Paris. Il avait rempli ces charges avec un zèle au-dessus de tout éloge, et il fut inhumé, dit le registre du couvent, dans le chœur de l'église, près la porte de la sacristie. Une dalle en ardoise recouvrait son tombeau.

Les noms de ces religieux sont les seuls qui soient mentionnés avant l'invasion du Protestantisme ; mais cette hérésie fit parmi nos Franciscains quatre martyrs que la chronique du couvent désigne ainsi, en s'écartant de Hueber et de du Monstier, comme nous l'allons voir.

Le premier de ces martyrs qui soit mentionné est le supérieur même de la maison, Jean Bourges, un octogénaire, né à Saint-Pierre-la-Rivière, alors du diocèse de Lisieux et aujourd'hui du diocèse de Séez et du canton d'Exmes. Le 18 mars 1563, il revenait de célébrer la sainte Messe, et traversait les dortoirs pour se rendre à sa cellule, lorsque les Protestants tombèrent sur lui et déchargeant tous leurs pistolets, le criblèrent de balles. Il fut enterré dans le chapitre du couvent.

Dans la même expédition périrent les FF. Jean Bruso et Dominique Godard. Celui-ci fut tué à l'extrémité du faubourg de Séez du côté d'Argentan. Les hérétiques l'y entraînèrent et l'assommèrent. Le Ménologe d'Hueber ajoute à la mention de ces deux martyrs le distique suivant :

« *Dùm movet haereticos Sagii mala turba tumultus,*
A fide Romanâ non movet ense viros. »

La troupe méchante qui trouble Séez peut soulever les hérétiques en tumulte ; mais son glaive ne détourne point de la foi romaine les hommes dignes de ce nom. »

Le 8 septembre 1568, un quatrième martyr franciscain s'ajoutait aux trois autres à Séez. C'était le Frère Etienne du Barquet, octogénaire comme Jean Bourges, dont il avait été le disciple. Ce religieux était de la famille seigneuriale du Bourg-Saint-Léonard, appelé aussi du nom de cette famille, le Bourg-Barquet, au canton d'Exmes. Le Ménologe d'Hueber, appelle ce Père *à Barquetto* ; Arthur du Monstier, *à Barguello*. Tous deux placent sa mort le 12 avril. Le ménologe d'Hueber y ajoute deux vers :

« *Occubuit victor gladiis in vulnera mersis :*
Dedecus huic etenim vulnere nolle mori.

Il tomba vainqueur, les glaives noyés dans ses blessures : la défaite pour lui eût consisté à ne pas vouloir ainsi mourir. »

Arthur du Monstier remplace cette louange alambiquée par quelques mots plus clairs. Il nous dit que le P. Etienne était aussi distingué par sa science et par sa vertu que par sa noblesse. Il fut, ajoute-il, conduit à la seconde borne hors de la ville ; et là, percé de plusieurs coups d'épée par les hérétiques, il mourut glorieusement pour Jésus-Christ.

Le registre du couvent raconte le martyre d'une manière un peu différente. Il dit que ce Père, né dans la paroisse du Bour *(sic)* proche l'abbaye de Silly, et issu des seigneurs de cette paroisse, fut pris par les hérétiques, attaché à la queue d'un cheval, et traîné ainsi depuis la ville de Séez jusqu'à la paroisse du *Val Flanbert*, près d'Alençon, où il fut assommé de coups : on l'enterra dans l'église même du Val Flanbert, aujourd'hui Valframbert. Mais il ne reste dans cette paroisse aucun souvenir, ni de la sépulture, ni du martyre du pieux Cordelier. Il n'en est pas de même au Bourg-Saint-Léonard, lieu d'origine de notre saint religieux. Sa statue se voit encore à l'intérieur de l'église, au-dessus du portail, et à ses pieds se trouvent les armes des du Barquet : *de sable, à trois croissants d'argent, deux et un*. On ne trouve plus dans la contrée aucun vestige de cette famille.

Parmi les religieux qui habitèrent le couvent de Séez après les guerres du Protestantisme, on en trouve peu qui méritent une mention spéciale. Nous citerons seulement le Père Bonaventure Fouquet, qui fut d'abord gardien des Cordeliers de Séez, et ensuite promu, vers l'an 1620 à la prébende de théologal de l'évêché, ce qui était une exception à la règle. Le couvent des Cordeliers de Séez eut de plus, deux fois l'honneur d'abriter le chapitre général de l'Ordre réuni dans ses murs, en 1607 et en 1642.

Voici, d'après Marin Prouverre le catalogue des Gardiens depuis l'an 1550 jusqu'à son temps, vers 1630 :

Germain Aubert qui mourut en fonctions l'an 1550 et fut remplacé par le Frère Antoine, qui avait été d'abord provincial, puis gardien de la maison de Séez, où il mourut en 1554.

Après celui-ci viennent Jean Clien, mort en 1563, Etienne Duret, Pierre Desprès, Roger Fidebris, Nicolas Néel, Jean Versoris, Jean Moulins, Pierre Desprès pour la seconde fois, Barthélemy de la Vallée, Thomas Clément, Jacques Vincent, Etienne Charon, Etienne Piquart, Vincent Aquard, Michel Morel et Jean Guérin.

A la suite de ces Gardiens dont on ne connaît que le nom, Jullien Barbu, provincial d'abord et ensuite confesseur des Clarisses d'Argentan, fut nommé et mourut le 2 juillet 1604.

Il eut pour successeur Etienne Le Roi, religieux de Rouen, qui lui avait déjà succédé comme confesseur des Clarisses d'Argentan. Celui-ci fut Gardien dix-sept ans et mourut dans la paix du Seigneur le 6 décembre 1620.

Occupée ensuite par Claude Obbet, la charge de Gardien passa aux mains de Bonaventure Fouquet, dont nous avons déjà parlé. Il rem-

plaça comme théologal Robert Lovel, puis devint confesseur des Clarisses d'Argentan, et enfin président du cbapitre provincial. Abel Pernel fut ensuite gardien jusqu'en 1622, et fut remplacé par Etienne de Vildieu, contemporain de Marin Prouverre.

Le couvent de Séez comptait dans le principe au moins cinquante religieux, y compris les *Frères donnés* ou tertiaires de saint François. Ils étaient affiliés à la communauté, et vraiment membres de la famille. On a conservé jusqu'aujourd'hui plusieurs lettres d'affiliation, entre autres la cédule des vœux d'un frère Pierre Dubois, de Saint-Georges d'Orgères près Gacé, affilié du temps de Jean Bourges, dont nous avons raconté le martyre, et une autre datée du 3 novembre 1606 et concernant un nommé Cir Lebret, de la paroisse même de la cathédrale ; enfin une approbation donnée au frère Thomas Lainé, de faire profession dans le couvent, approbation donnée le 13 octobre 1767, par le provincial, qui s'appelait aussi Laîné. Toutes ces lettres prouvent que la profession des tertiaires les mettait au spirituel absolument sur le rang des autres religieux.

Au temps du Père François de Gonzague, c'est-à-dire au commencement du xviie siècle, la guerre et la peste avaient réduit le nombre des religieux de cinquante à trente. En 1768, il n'y en avait plus que dix, possédant soixante-quinze livres de rente. En janvier 1791, lorsque la révolution chassa les religieux de leurs couvents, il ne restait plus à Séez que sept Cordeliers : trois prêtres et quatre Frères donnés. C'étaient : le Père Jacques Lelièvre, gardien ; les Pères Pierre le Bel et Jean Bétencourt, prêtres ; les Frères François Letournel, Joseph Souty, Louis Coru et Jacques Bouzée, tertiaires. Ils eurent beaucoup à souffrir pour la foi, surtout le Père gardien, qui se montra très ferme dans le refus du serment.

Enfin, ils furent chassés en vertu de la loi de février 1790, et la maison fut vendue comme bien national : elle était estimée alors à quatre cents livres de rente. Un nommé Blanchet en fut l'acquéreur, et les scellés furent apposés sur les fermetures. Depuis lors cette propriété fut divisée : elle appartient aujourd'hui à douze ou quinze personnes, et deux chemins, se croisant à angle droit coupent l'ancien enclos. Il est impossible désormais de reconstruire par l'imagination le couvent sur le terrain même. Il faut recourir à quelques plans qui nous restent encore du siècle dernier et qui ont été récemment mis au jour par M. l'abbé Sevray. Il reste cependant encore quelques constructions ayant appartenu aux lieux réguliers ; mais elles sont tellement obstruées par les constructions modernes, qu'on ne peut plus constater comment elles se rattachaient à ce qui a été détruit, et surtout à l'église, dont il ne reste que d'insignifiants vestiges et au cloître qui a entièrement disparu. L'église était encore en 1790, celle du xiiie siècle ; mais le couvent lui-même devait avoir été rebâti au xviie.

—

Mentionnons ici une bulle d'Innocent III, datée du 20 janvier 1209, en faveur de l'hôpital de Séez, fondé alors par Herbert Labbé dans la

partie de la ville appelée Bourg-le-Comte, aujourd'hui paroisse de Saint-Pierre. Cette situation semblerait indiquer que cet hospice primitif occupait la place de celui d'aujourd'hui, ou à peu près. Il était dédié à saint Jean-Baptiste, et Herbert Labbé lui avait concédé une terre de dix acres à Argentelles, aujourd'hui annexe de Villebadin, canton d'Exmes. Par cet acte, Herbert Labbé semble confirmer une donation de ses parents. Cette découverte, dûe à M. Duval, archiviste du département, est un trait de lumière jeté sur l'histoire de notre ville épiscopale.

IV

LES CURÉS DE NOTRE-DAME D'ALENÇON

(Page 304)

Voici d'après les documents recueillis par M. l'abbé Dumaine, et d'après le *pouillé* du diocèse quels sont les curés de Notre-Dame dont la mémoire est parvenue jusqu'à nous.

Nous ne parlons point de Robert et de Gérard, qui vivaient au XIIe siècle, du temps de l'évêque Froger. Ce n'étaient que des vicaires perpétuels desservant Notre-Dame lorsque cette église fut donnée à l'abbaye de Lonlay.

M. Dumaine cite ensuite Guillaume Huré, qui, en 1240, fieffa à l'abbaye de Perseigne, moyennant trente sols de rente, pour en jouir lui et ses successeurs, l'emplacement du presbytère actuel. Nous croyons que ce personnage n'était encore qu'un vicaire perpétuel gérant la paroisse au nom des moines de Lonlay, mais un prêtre séculier, selon les conditions posées, comme nous l'avons vu, par les fondateurs de la prébende. Nous dirons la même chose de Guillaume Gasteligneul, dont la date est incertaine, mais dont le nom se trouve mentionné dans plusieurs fondations ; et peut-être de Jean de Boitron et de Philippe Vibert, que nous trouvons à la tête de la paroisse de Notre-Dame le 1er en 1420, le second en 1438.

En 1468, le curé de Notre-Dame était Edmond Clément, qui paraît avoir été l'un des premiers curés proprement dits succédant aux vicaires perpétuels : c'est le plus ancien pasteur de Notre-Dame qui soit mentionné par le *pouillé*. Olivier de Saint-Denis ne nous apparaît que confusément dans l'histoire. En 1505, il y eut une compétition. Robert Chevrey et Geoffroy le Gentil furent nommés en même temps. Mais Geoffroy le Gentil se fit pourvoir en cour de Rome et l'emporta. Cependant Robert Chevrey ne résigna complètement sa charge qu'en 1507, et ce fut alors Guillaume Meyer qui obtint la cure.

Jean le Maignan ou le Maignen, docteur en théologie était curé en 1506, et signa la transaction nécessaire à l'établissement du couvent de Sainte-Claire. En 1521, Guillaume le Gay et après lui Michel

Varende, aumônier de Marguerite de Lorraine, régirent la paroisse sans y faire rien de bien remarquable.

En 1526, nous trouvons Jean Baillet, nommé par le *pouillé* Jean Biviller. Son successeur fut le malheureux Pierre Caroly, né à Rosay-en-Brie, docteur en théologie de l'université de Paris, conseiller et aumônier de Henri d'Albret, roi de Navarre, duc d'Alençon. Théodore de Bèze a fort mal parlé de lui dans sa vie de Calvin, et M. Dumaine pense qu'il mourut en allant à Rome attester officiellement son orthodoxie. Cependant il paraît certain qu'après avoir eu de beaux commencements, il se fit complètement protestant et professa pendant quelque temps cette religion. Peut être allait-il à Rome au moment de sa mort, non-seulement proclamer sa foi, mais abjurer formellement le Protestantisme.

Pierre du Val fut ensuite curé de Notre-Dame pendant six mois seulement. Il devint évêque de Séez en 1545, et accompagna au concile de Trente le cardinal de Lorraine. Mathurin Quillet lui succéda en 1538, et en 1540, Théobald Thiboust, qui fut seulement pourvu de la cure pendant un mois, et se démit.

La même année la cure de Notre-Dame tombait entre les mains de Claude Rigen ou Régin, conseiller et favori de la reine de Navarre, qui le fit conseiller à l'échiquier et au conseil d'Alençon. Bientôt après la même princesse le faisait choisir comme évêque d'Oléron : c'était en 1547. André Fermin, bachelier, obtint le bénéfice et le garda pendant quatre ans, après lesquels il le résigna entre les mains de Lucas Caiget, en 1551.

Ce fut alors surtout que les bandes protestantes firent le plus de ravages à Alençon. Le couvent de l'*Ave-Maria* fut mis complètement à sac, comme nous le verrons plus tard. Caiget, soit par crainte, soit par faiblesse, soit par manque de conviction, se fit protestant avec un certain nombre de membres du clergé alençonnais.

Cette défection fit enlever la cure aux titulaires séculiers, et elle fut donnée par l'évêque Pierre du Val aux Jacobins ou Dominicains d'Argentan. Le premier curé qui gouverna la paroisse sous ce nouveau régime est Julien le Robinel, en 1565. En 1570 Gervais Chollet religieux du couvent des Jacobins d'Argentan, fut pourvu en cour de Rome, sur la demande des habitants, auxquels il était venu prêcher l'Avent et le Carême. Il y eut après lui une longue vacance, et l'évêque fut obligé de pourvoir la cure à titre de dévolution.

En 1593, nous trouvons Jean de Saint-Denis, mais il est douteux qu'il ait jamais pris possession de la cure.

Macé, ou, selon le *pouillé*, Mathieu Bigot était aussi Jacobin d'Argentan, et fut pourvu en cour de Rome l'an 1595. Il résigna son bénéfice à son successeur, moyennant deux cents livres.

Ce successeur était Pierre Gaulard, vicaire de Saint-Léonard ; il fut pourvu en cour de Rome et résigna plus tard le bénéfice en faveur de Nicolas Caiget.

L'année suivante, 1619, Salomon Tuaudière, oratorien, curé de la Ferté-Bernard et de Beaumont-sur-Sarthe, fit réparer les vitraux de l'église et prépara l'établissement des religieuses appelées *Filles de*

Notre-Dame : elles étaient chargées d'instruire les jeunes filles pauvres de la ville.

En 1626, Pierre Farcy, sieur de Painel, fut investi de la cure d'Alençon et la résigna l'année suivante en faveur de Julien Pasquier, moyennant une rente de 300 livres.

Ce premier Julien Pasquier, secondé par quatre pieuses filles de la ville, réalisa définitivement le projet de Simon Tuaudière, en établissant le couvent des filles Notre-Dame. Sa manière de vivre était originale. Il avait été Cordelier et portait une longue barbe. Sa maison se trouvait sur la Chaussée, et il ne venait ordinairement à l'église que le samedi soir : il couchait dans la chambre au-dessus de la sacristie et s'en retournait chez lui après dit ou chanté les vêpres du dimanche. Il résigna son bénéfice en faveur de son neveu, en se réservant une pension de quatre cents livres.

Ce neveu s'appelait, comme son oncle, Julien Pasquier, et on l'avait surnommé la *Grande-Barbe.* Il avait été vicaire de Saint-Léonard, et il eut l'honneur d'être connu de Fléchier, qui en parle dans ses *Mémoires sur les grands jours.* Mais il eut quelques démêlés avec le fameux théologal de Séez, Jean le Noir, et fut défendu par les Jésuites. Enfin, il mourut curé de Notre-Dame, le 3 juillet 1671. Le curé de Forges, en qualité de doyen, célébra l'office mortuaire, où assistait une foule de peuple : « Pasquier était aimé, dit Pierre Belard, parce qu'il était populaire, et d'une humeur fort facétieuse. » Il résigna aussi son bénéfice en faveur de son neveu, qui fut le troisième Julien Pasquier.

Celui-ci était docteur ès-droits, et avait été longtemps vicaire de Saint-Côme de Paris. Les habitants d'Alençon l'appelèrent le *Grand-Curé.* Il rétablit l'ordre dans les cérémonies et fit faire beaucoup de travaux dans le chœur de l'église. Bélard dit de lui qu'il avait de beaux talents pour la chaire, l'habitude du monde et la politesse ; mais qu'il était trop plein de lui-même et de sa place, ce qui lui attira beaucoup d'affaires. Il se brouilla avec l'archevêque de Narbonne (alors exilé à Alençon), avec Mme de Guise et son Altesse royale, Madame la Grande Duchesse de Parme, sa sœur, dont il se permit, dit-on, de critiquer la toilette en chaire ; puis avec l'évêque Jean Forcoal, à cause de l'appel comme d'abus qu'il interjeta de ses mandements, avec les Frères de charité et d'autres encore. Toutes ces querelles lui attirèrent de la part du roi une condamnation à l'exil : il dut se rendre à Gergeau près Orléans, en 1678, et il mourut au bout de six mois, regretté de beaucoup de ses paroissiens.

Ce troisième Julien Pasquier paraît avoir été plutôt d'un caractère impérieux et querelleur que réellement méchant ; mais sa mauvaise humeur se manifestait partout. Nous verrons aussi en son temps qu'il se montra peu aimable pour Saint-Léonard.

Enguerrand le Chevalier fut le successeur du dernier Julien Pasquier. Il était né à Bazoches-au-Houlme, en 1631 ; ancien missionnaire supérieur, et presque fondateur du Séminaire ; nous aurons occasion d'en parler de nouveau en son temps : il fut aussi grand vicaire du diocèse et écrivit le *Chrestien champêtre*, dont certaines propositions

furent vivement critiquées comme entachées d'hérésie. L'abbé le Chevalier a de plus des *Œuvres spirituelles* en prose et en vers. Plus tard, il préféra le Séminaire à la cure, retourna à Séez, et enfin mourut à Bazoches le 21 août 1697.

On trouve après lui le nom d'un Rongères, qui ne paraît pas avoir pris possession du bénéfice.

Pierre Chénart obtint la cure en 1680. Il était docteur de Sorbonne, avait assisté à la fondation de Saint-Sulpice et y avait été directeur ; ensuite il prêcha comme missionnaire, devint curé d'Ambrières et enfin d'Alençon. Là, il fit donner en 1685 aux Protestants une mission à laquelle il prit lui-même une part très active, et dont il résulta beaucoup de conversions. Son grand plaisir était de se livrer aux travaux du ministère ; mais il composa aussi plusieurs ouvrages de piété, parmi lesquels on citait surtout autrefois ses *Méditations sur les principales obligations de la vie chrétienne et de la vie ecclésiastique ;* il est probable cependant, et même certain, que ces *Méditations* sont d'un autre Chénart, aussi sulpicien, mais nommé Laurent Chénart, et non Pierre.

Chénart possédait d'abord toute la confiance de la duchesse de Guise, qui l'aidait de son crédit et de ses aumônes. On cite entre autres une pension de six cents livres, qu'elle lui servit pendant nombre d'années. Elle l'avait de plus logé dans les vastes bâtiments, où l'on établit plus tard l'*Union chrétienne.* Nous verrons dans l'histoire du XVIIIe siècle que Chénart perdit une partie de ces faveurs, et même la direction de la conscience de la Princesse dont il avait été chargé pendant plusieurs années. Ce furent principalement ses abus d'autorité qui lui attirèrent ces désagréments. La droiture de son esprit n'égalait pas la largeur de son cœur. Il mourut le 2 juin 1694, à Alençon, âgé de quarante-huit ans. L'évêque du temps, Mathurin Savary, assista à son inhumation, et la princesse malgré les différends qu'elle avait eus avec lui, lui donna des larmes de regret.

Pierre Belard, originaire de Rouen, docteur de Sorbonne et attaché à la communauté de Saint-Sulpice, succéda à Chénart. La duchesse de Guise le logea dans la maison d'Ozé, et lui écrivit qu'elle l'avait fait nommer à la cure d'Alençon, et qu'il trouverait en elle « une amie et ouaille, » ce que Pierre Bélard lui-même reconnaît avoir éprouvé. « Ce fut un des bienfaiteurs de la ville d'Alençon, » dit Odolant-Desnos. Il établit la communauté de la Providence, acheta une maison pour les nouvelles religieuses, et y établit un ouvroir pour les enfants pauvres. Il contribua aussi à l'agrandissement de l'hôpital général.

Il enrichit son église de fonts baptismaux, et d'un bel autel de pierre blanche dans la chapelle du Saint-Rosaire. Sa charité envers les pauvres brilla d'un autre côté pendant les cruelles disettes de 1709, 1710 et 1726.

Belard mourut usé par le travail plus que par les années, le 16 juillet 1729, à l'âge de soixante-six ans : ses obsèques furent célébrées au milieu d'un grand concours de peuple, et son oraison funèbre fut prêchée à Notre-Dame par le Père Lemée. On lut ensuite son

testament, qui fit couler bien des larmes ; son corps fut déposé dans la chapelle du Rosaire, où il avait fait ériger un autel, comme nous l'avons vu. Son tombeau fut ouvert en 1750 : le corps apparut de nouveau aux yeux de ses anciens paroissiens, qui se disputaient entre eux des cheveux et des fragments de vêtements du corps de leur ancien curé.

Pierre Bélard a laissé un manuscrit intitulé *Inventaire*, contenant des documents très précieux pour l'histoire d'Alençon. Ce manuscrit se conserve à la Bibliothèque de la ville. Il a été imprimé en 1895 par les soins de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne.*

En 1729, Henri Julien Bourget, bachelier de Sorbonne, prenait la place de Pierre Belard. Le nouveau curé se distingua surtout en chaire par la véhémence avec laquelle il s'élevait contre les scandales qui se produisaient dans sa paroisse ; mais il ne se défendait pas assez de quelques abus d'autorité, que nous aurons occasion de constater plus tard. Il provoqua la promulgation d'une ordonnance règlementaire de l'évêque de Séez qui fixait désormais le droit au point de vue des enterrements dans la paroisse d'Alençon. Il mourut le 28 février 1754, à l'âge de soixante-six ans.

Nous ne savons pourquoi le *pouillé* du diocèse, place ici plusieurs curés de Notre-Dame passés sous silence par M. Dumaine, et qui paraissent en effet bien peu à leur place. Nous y trouvons Louis Guilloré, en 1729, l'année même de l'avènement de Julien Bourget, et en 1730, Pierre Duperche. Nous ne savons rien autre chose de ces deux prétendus curés de Notre-Dame, placés tous deux par le *pouillé* après Julien Bourget, et nous avons d'assez fortes raisons de croire avec M. Dumaine, que celui-ci a gouverné la paroisse de Notre-Dame depuis 1729 jusqu'après 1750.

Jean-Louis-François Ripault succéda à Bourget, et mourut le 20 février 1757.

Vient ensuite René-Nicolas Dufriche-Desgenettes qui fut nommé en 1757, mais opta pour la cure de Saint-Germain de Séez.

Henri Loiseleur, né à Rouen, lui succéda en 1758, et se fit remarquer par son éloquence, son zèle et ses libéralités. Il mourut le 28 juillet 1787, âgé de soixante-neuf ans.

Le nouveau curé de Notre-Dame fut Louis-Guillaume Beaudoin, auparavant curé du château d'Almenêches. Il n'exerça du reste presque pas le ministère à Alençon, et avant la fin de l'année, opta de nouveau pour son ancienne cure.

François Edme ou Edmond Lalouette était curé de Notre-Dame quand la révolution éclata. Il avait été, dit-on, porte dieu à Paris. C'était un homme d'un caractère bon, mais beaucoup trop faible dans les circonstances difficiles au milieu desquelles il se trouvait placé. Il prêta serment et resta curé. Lors de l'émeute qui coûta la vie au capucin Valframbert, il fut appelé à l'Hôtel de Ville pour recevoir le Saint-Sacrement, dont ce malheureux religieux était porteur ; puis il fit les plus louables efforts pour obtenir les restes mutilés du religieux, auxquels il rendit les derniers devoirs.

Peu de temps après, étant tombé gravement malade, on parvint à

introduire auprès de lui un prêtre insermenté qui reçut la rétractation du serment qu'il avait prêté. Il mourut ensuite le 12 mars 1793 dans les plus vifs sentiments de foi et de repentir : il avait quarante-six ans.

L'abbé Sourcis, ancien vicaire de Colombiers, près Alençon devint ensuite on ne sait comment, curé constitutionnel de Notre-Dame. Il administra la paroisse du mieux qu'il lui fut possible, jusqu'à l'arrivée de Mgr de Boischollet, qui nomma desservant provisoire M. Nory, auparavant curé de Saint-Léonard.

Gabriel-Sébastien François fut le premier curé de Notre-Dame établi en vertu du Concordat. Il était né à Condeau, et avait été curé du Mage. Ce fut dans le temps qu'il administrait cette dernière cure, qu'il fut nommé député à l'Assemblé constituante.

Dans cette assemblée, il connut Rœderer, qui plus tard put dire de lui à Napoléon. « Il réunit toutes les vertus de son état. »

Lors du passage de l'empereur à Alençon en 1811, passage qui fut si fatal à Mgr de Boischollet, M. François fut décoré de la Légion d'honneur, et une somme de mille francs fut mise à sa disposition pour sa paroisse. Au milieu des temps difficiles de l'empire. M. François sut se faire agréer de tous. Il mourut le 15 juillet 1813, âgé de près de quatre-vingts ans, regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Son souvenir ne s'est point effacé comme celui de tant d'autres. Il est encore plus vivant peut-être au Mage et à Condeau qu'à Alençon même. On dit qu'il avait refusé les honneurs de l'épiscopat, que l'Empereur lui avait proposés. Son corps, d'abord inhumé dans le cimetière de Saint-Blaise, a été transporté depuis dans le cimetière actuel de Notre-Dame.

Jean-Victor-Théodore Brière, né à Séez, le 12 octobre 1762, avait été curé de Saint-Pierre, dans sa ville natale et chanoine honoraire. Il brilla surtout par sa douceur et sa piété, et mourut le 6 septembre 1826.

Pierre Mercier était né au Frouit, le 30 octobre 1760. Elevé au collège Sainte-Barbe, il avait été missionnaire à Cayenne avant la Révolution. Pendant la Terreur, il remplit secrètement les fonctions de vicaire général de la Rochelle, puis, forcé de s'expatrier, il passa en Italie ; à son retour il fut nommé curé de Colombiers, près Alençon, et ensuite de Mortagne, avant d'être nommé à Notre-Dame d'Alençon. Sa principale œuvre est d'avoir introduit dans sa paroisse la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. On cite de lui une parole assez piquante. Comme on le pressait en 1830 de faire disparaître une croix de mission plantée sur son territoire : « Nous les plantons, dit-il : nous ne les abattons pas. » Il mourut le 4 mars 1837.

Jean-Baptiste Delaunay, originaire de Flers, fut curé de Montsort et de Mortagne avant d'être nommé à Notre-Dame d'Alençon. Sa mauvaise santé ne lui permit pas de rester longtemps à la tête de sa paroisse. Il fut nommé chanoine de la cathédrale de Séez, et il mourut dans ce poste le 21 mars 1855, dans sa soixante-sixième année

Arsène Jamot, né à Heugon, canton de la Ferté-Fresnel, fut d'abord

curé de Marchainville, vicaire administrateur, puis curé de Saint-Léonard, enfin il fut nommé à Notre-Dame en 1849. Il se fit remarquer partout où il passa par une grande bonté, jointe à une grande aménité. Il aimait en particulier beaucoup à faire paraître de grands prédicateurs dans la chaire de Notre-Dame. Il se démit de sa cure et se retira à Séez, où il obtint une stalle de chanoine et les pouvoirs de vicaire général. C'est là qu'il est mort le 4 mars 1878. Mgr Rousselet disait de lui que son corps était à Séez ; mais que son cœur était resté à Alençon. Il demanda en effet à être rapporté dans cette dernière ville, où il repose dans le terrain réservé au cimetière de Notre-Dame pour les prêtres de la paroisse.

Eugène Primois succéda à M. Jamot en 1863, lorsque celui-ci donna sa démission. Né à Glos-la-Ferrière, canton de la Ferté-Fresnel, il avait été successivement curé de Saint-Symphorien-des-Bruyères et de Rânes. Le 29 décembre 1871, une mort subite l'enleva à l'affection de ses paroissiens trop tôt pour l'exécution des projets dont son esprit était rempli au sujet de la réforme de sa paroisse.

Ces projets cependant ont été repris avec non moins d'énergie par le successeur de M. Primois, M. l'abbé Emile-Jacques Gosnet, né à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême et successivement curé de Saint-Martin-des-Landes et de Glos-la-Ferrière. Ce digne prêtre gouverna la paroisse jusqu'en 1893 et eut pour successeur à la fin de cette même année M. l'abbé Constant Lemonnier auparavant doyen de Carrouges. Tel est le précis jusqu'à nos temps de l'histoire de cette paroisse sous plusieurs rapports la première du diocèse : il nous eût été difficile de placer et de classer cette nomenclature de personnages et de faits au milieu des événements qui vont se presser dans les siècles suivants.

V

LES JACOBINS D'ARGENTAN

(Page 383)

Voici quels furent les prieurs qui régirent la maison des Dominicains ou Jacobins d'Argentan depuis la réforme de 1514.

Le premier fut Nicolas Gonnor, le réformateur dont nous avons parlé. Il fit édifier avec grand soin le *prédicatoire,* c'est-à-dire probablement la salle où les Frères dont la mission spéciale était d'annoncer la parole de Dieu, préparaient d'avance leurs prédications. Au-dessus, il fit placer une bibliothèque, aussi belle que riche en manuscrits précieux. Mais ces manuscrits n'eurent pas une longue existence. Ils furent tous brûlés ou détruits par les Huguenots en 1562.

Les successeurs de ce saint homme furent Nicolas Thuillier, Henri Valoing et Nicolas Normand, qui était à la tête de la communauté en 1520.

Après ce dernier, nous trouvons Jean Roger, de Rouen ; Nicolas Tessier, Gilles Havard, Antoine Guillemeaux, Denis le Clerc, Jean Jamblet, Etienne Mangonis, du couvent de Troyes, qui fit placer en 1533 des chaires dans le chœur de l'Eglise du couvent, où elles demeurèrent une longue suite d'années.

Jacques Tholle, d'Evreux, était prieur en 1535. Il eut pour successeurs Jean Barrier, puis en 1536, Gilles Mauclerc, docteur de l'université de Nantes. Vinrent ensuite Pierre Thierson, du couvent de Compiègne : Adam Turgeot, confirmé le 14 mai 1542 ; Girard du Mesnil, docteur de Paris ; Nicolas Pulchri, docteur de Nantes ; Gilles Mauclerc, pour la seconde fois ; Girard du Mesnil, également pour la seconde fois ; Nicolas Trevain, à la suite duquel deux des anciens prieurs furent nommés de nouveau successivement : Jean Barrier et Nicolas Pulchri, puis Girard du Mesnil pour la troisième fois.

Nous arrivons ici à la fatale année 1562. C'était Jacques le Hongre qui était prieur du couvent lorsque cette maison fut ravagée et pillée par les Huguenots sous la conduite de Coligny. Gervais Chollet fut ensuite élu pour gouverner cet établissement en ruines, puis Girard du Mesnil revint pour la quatrième fois : mais ce fut la dernière : il mourut en fonctions le 3 septembre 1569, et fut enseveli dans le chœur de l'église conventuelle.

Thomas Guillelmi lui succéda et mourut l'année suivante, 30 mars 1570, pendant qu'il prêchait le carême à Mortagne.

René Rabinard fut alors élu le 3 août de la même année 1570 : il était docteur et religieux du couvent de Laval.

Son successeur fut le 14 juillet 1571, Charles Lemol, qui fut remplacé lui-même par Thomas Pollard, le 29 mai 1574. Ensuite Michel le Mesle fut élu le 26 septembre 1576, et Etienne du Bois, docteur de Nantes et religieux de Laval, lui succéda le 23 juin 1577.

Matthieu Olivier prit le gouvernement le 24 novembre 1578, et après lui on réélut Thomas Pollard, le 3 août 1579 : René Mesurel, docteur, lui succéda le 4 novembre 1581, puis le lecteur Jean Chaillou fut élu en 1583. Etienne Piau, docteur de Nantes et religieux de Laval, fut mis à la tête de la communauté en 1584. Léonard le Maire, originaire de Blois et docteur de Nantes, fut élu et confirmé le 27 juillet 1586 ; il fut tiré du couvent pour devenir vicaire de la Congrégation en 1589. Thomas Pollard revint ensuite pour la troisième fois, le 13 mai 1589, et il eut le bonheur ou l'habileté de pouvoir préserver sa maison au milieu de la fureur des guerres civiles au temps de la Ligue.

Ce fut le docteur Pierre Desdouits qui prit la place de Thomas en juin 1596. Alors la charge de prieur fut confiée à l'historien Marin Prouverre lui-même : il fut élu et confirmé le 3 septembre 1603 ; et absous, c'est-à-dire mis hors de charge, le 8 février 1608.

Louis-le-Coûteur, docteur d'Avignon, fut élu le lendemain même du jour où Marin Prouverre quitta sa charge, et confirmé par M. du Rost, dont nous parlerons plus tard, et qui avait été nommé commissaire pour la circonstance. Marin Prouverre fut réélu et confirmé une seconde fois le 15 octobre 1609, puis absous le 4 juin 1612.

Nicolas Ango, institué le 22 du même mois, donna sa démission en

mai 1615. Charles Thibaut, docteur de Nantes, lui succéda au mois de juin, et fut absous en 1622. Alors on réélut pour la seconde fois Pierre Desdouits, le 19 juillet. Ce dernier gouvernait encore le couvent lorsque Marin Prouverre dressa la liste que nous venons de reproduire, et dont nous n'avons pas retrouvé la continuation.

Notre historien nous apprend qu'il avait été nourri lui-même dans cette maison des Dominicains ou Jacobins depuis l'âge de dix à onze ans, et il est certain qu'il n'en a pas été le moins bel ornement. Sans se nommer lui-même, il a tenu à nous faire connaître les hommes marquants, qui, comme lui, ont porté à Argentan l'habit de Dominicain. Nous devons lui savoir gré de cette attention dictée par son cœur. Voici en abrégé ce qu'il dit de ces personnages qui se sont fait un nom à divers titres.

Gilles Mauclerc, que nous avons vu plusieurs fois prieur, est le premier qui se présente dans l'ordre des temps : ce fut d'ailleurs le premier religieux qui reçut l'habit après la réforme du couvent : la cérémonie de son installation eut lieu le 7 juin 1509. Pieux, zélé, simple, savant et de noble origine, ce saint religieux semblait avoir reçu tout ce qui peut plaire aux yeux des hommes ; docteur de Nantes en 1535. Gilles Mauclerc, comme nous l'avons dit, fut deux fois prieur des Jacobins d'Argentan. Il fît don à la maison de plusieurs tableaux dont il orna le cloître, le chapitre et le réfectoire ; et il fit placer dans le chœur de l'église une statue de saint Etienne en bronze, et un lutrin en forme d'aigle du même métal. Partout il avait fait graver les armes de la maison, qui étaient *écartelées de trois croissants, avec une fasce d'or sur azur, et un lion rampant, d'argent sur un fond de sable.* Ayant été rendre visite au seigneur de la Granche, près Montfort l'Amaury, au département actuel de Seine-et-Oise, il y tomba malade et y mourut le 26 janvier 1558 : son corps fut inhumé dans l'église de Montfort.

Adam Turgeot, originaire d'Argentan même, reçut l'habit des mains du prieur, Nicolas Thuillier, et le 6 février 1519, il célébrait sa première messe dans l'église de Saint-Germain, où il avait été baptisé le 16 octobre, peut-être en 1501. Jean de Fenerio, général des Dominicains, étant venu faire la visite du couvent d'Argentan en 1533, apprécia tellement la science théologique du jeune religieux, qu'il l'institua lecteur, c'est-à-dire instructeur de toute la communauté. Il fut ensuite élu prieur en 1542, et mourut le 3 septembre 1553. On l'ensevelit dans le chapitre du couvent ; et Gilles Mauclerc, dont nous venons de parler, fit placer en face de son monument funèbre, un tableau où l'on voyait Adam, le premier père, mangeant du fruit défendu ; au dessous, la très sainte Vierge, tenant son divin Fils ; et plus bas encore, un religieux mort, avec cette inscription en vers léonins :

« *Arbore sub quâdam dictavit clericus Adam*
Quomodo primus Adam peccavit arbore quâdam.
Sed secundus Adam, natus de virgine quâdam,
Damna prioris Adam persolvit in arbore quâdam. »

« Le clerc Adam dictait sous un arbre comment le premier Adam avait péché par le moyen d'un arbre ; mais le second Adam, né d'une vierge répara sur un arbre le dommage causé par le premier Adam. »

Ces jeux de mots, assez souvent ingénieux, mais aussi quelquefois simplement puérils, étaient tout a fait dans le goût de l'époque. Nous en aurons plusieurs autres à signaler dans cette histoire.

Nicolas Pulchri devint docteur de l'université de Nantes en 1547, et ensuite prieur du couvent de Rouen, puis de celui de Laval, enfin deux fois de suite prieur d'Argentan. L'abbaye d'Almenêches ayant alors perdu son confesseur, le vénérable Père Gabriel le Jeune, de l'Ordre de Fontevrault, l'abbesse, Louise de Silly, dont nous avons parlé, demanda pour lui succéder Nicolas Pulchri, qui devint en effet bientôt après confesseur et prédicateur ordinaire de ce monastère, où il mourut le 27 septembre 1558.

Jean Barrier et Nicolas Trevain étaient tous deux l'objet de l'admiration de Marin Prouverre, bien qu'il n'y ait dans leur vie aucun fait bien considérable, ni même bien saillant. Jean Barrier « homme grave et sage », fut deux fois prieur d'Argentan, et mourut six jours avant Nicolas Pulchri. Nicolas Trevain avait été chanoine de Carrouges, avant de prendre, en 1544, l'habit des Frères Prêcheurs à Argentan. Il fut quelques temps prieur et mourut le 4 mai 1557.

Girard du Mesnil était né à Occagnes, près Argentan, d'une famille assez obcure, mais honnête. Devenu dominicain, il brilla bientôt par sa piété, par ses talents, et par les progrès rapides qu'il faisait dans les études. Il fut reçu docteur de l'université de Paris en 1540, devint régent de théologie dans son couvent, et l'on découvrit bientôt en lui l'un des plus savants théologiens de son temps. Il en vint même jusqu'à faire école ; et « *les résolutions de du Mesnil* » étaient regardées comme une règle à peu près infaillible. Girard fut prieur une première fois au couvent de Paris, puis à Clermont-Ferrand ; enfin, il revint à Argentan, près de son berceau, et tomba malade après avoir chanté les premières Vêpres de saint Augustin. Il se sentit lui-même frappé à mort, et se mit au lit. Cependant, il vécut encore pendant toute l'octave du premier patron des Dominicains, instituteur primitif de leur Règle. Mais au moment où le jour de l'octave allait commencer, et pendant que les Frères chantaient au neuvième répons de Matines : « *Coràm positis fratribus, et orantibus, dormivit cum patribus suis.* » — « Les frères s'étant rangés autour de lui, et s'étant mis à prier, il s'endormit avec ses pères ; » le saint prieur rendit paisiblement son âme à Dieu; le 3 septembre 1569. Il fut enseveli dans le chœur de son église : les larmes de tout le peuple d'Argentan l'accompagnèrent au tombeau.

Marin le Haranger, surnommé *la Loupe* suivait immédiatement Girard du Mesnil dans la communauté, selon l'ordre de profession. Ce fut un excellent et véhément prédicateur. Il possédait tellement bien son saint Jérôme, qu'il pouvait l'appliquer à toutes les matières avec une grâce parfaite et avec la plus grande facilité. Cependant on lui reprocha au commencement quelques défauts qui nuisaient à sa

prédication ; mais il les corrigea facilement comme le savent faire les vrais orateurs. Il fut fait docteur à Paris par bref apostolique en 1561, puis devint curé de Pavilly-en-Caux, et enfin mourut à Argentan le 13 décembre 1579 : son corps fut déposé dans l'église de son couvent, près de celui de Girard du Mesnil.

Jacques le Hongre, né à Bailleul, canton de Trun, fut en même temps un savant et un prédicateur distingué. Il reçut le bonnet de docteur à Paris en 1560, puis fut fait bientôt après prieur d'Argentan. Mais le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen eut besoin de son secours, le fit appeler, et le nomma son vicaire général. Jacques le Hongre a composé un livre *sur la sainte Messe*, *des homélies* et autres œuvres détachées, outre les actes d'une discussion qu'il eut avec le ministre Fougueray, actes que les Protestants avaient fait imprimer les premiers, en changeant complètement toute la physionomie de la discussion, et en la faisant paraître toute à leur avantage. Notre bon religieux était curé de Sainte-Croix de Rouen, lorsqu'il tomba malade et mourut le 9 août 1575. Son corps fut inhumé dans l'église des dames religieuses de la ville.

Simon l'Emperière était né à Saint-Hilaire de Briouze, et brilla en même temps par sa beauté corporelle, par sa douceur et par son éloquence. Ce fut un des meilleurs prédicateurs de son temps, et il devint docteur de Paris en 1568. Ses succès oratoires lui attirèrent des envieux parmi ses Frères en religion. Appelé par l'évêque de Troyes dans son diocèse, il y mourut le 30 mars 1575.

Thomas Guillermi ou Guillelmi fut reçu docteur de Nantes en 1563 ; après avoir été prieur d'Argentan, il mourut en prêchant le Carême à Mortagne le 30 mars 1570, et fut enterré dans l'église de Notre-Dame de cette ville.

René Mesurel fut aussi docteur de Nantes, en 1575, devint prieur d'Argentan, et mourut au Loroux, près Nantes, où il fut inhumé dans l'église de Sainte-Radegonde, qui était celle d'un prieuré de religieuses établi en cet endroit. Cette mort précieuse arriva le 17 juillet 1593.

Louis le Cousteur, docteur d'Avignon, après avoir été prieur d'Argentan, alla mourir à Montréal, en Languedoc, le 4 novembre 1616.

Jacques du Rost était né à Argentan, d'une famille d'assez modeste condition, et il fut baptisé dans l'église de Saint-Germain le 12 décembre 1539. Il prit l'habit de religion dès l'âge de huit ans, des mains du prieur Girard du Mesnil, le 12 juin 1548, fit profession le 17 janvier 1555, et dit sa première messe le 9 avril 1559. Il fut ensuite nommé lecteur, c'est-à-dire professeur de philosophie au couvent de Paris, et il fut chargé bientôt après du cours de théologie lui-même ; enfin, il reçut le bonnet de docteur le 17 janvier 1572, ce qui lui valut la charge de régent et de directeur des études théologiques.

Le Père général des Dominicains, Séraphin Cavalli étant venu visiter les couvents de France en 1573, nomma Jacques du Rost son commissaire général en deçà des monts, et le choisit pour porter avec lui la sainte Couronne d'épines conservée à la Sainte-Chapelle de

Paris, à une procession solennelle qui se fit au mois d'août de cette année.

Peu après, Siméon Vigor, prédicateur du roi Charles IX, ayant été nommé par le pape archevêque de Narbonne, emmena le Père Jacques du Rost, avec cinq autres docteurs de Paris, et l'établit son vicaire général. Ce prélat mourut à Carcassonne le 2 novembre 1572 ; et Jacques du Rost fut engagé par l'évêque du lieu à rester avec lui, ce qu'il accepta avec l'assentiment du Supérieur général de l'Ordre de saint Dominique.

Notre religieux résida pendant vingt-six ans à Carcassonne, avec le titre de vicaire général, qu'il porta avec beaucoup de gloire et d'honneur, s'attirant l'estime de tous ceux qui avaient affaire à lui. Aussi plus tard, un Père Jésuite, nommé le Père Gontier, prêchant à Argentan, ne craignit pas de louer cette ville d'avoir produit un tel homme, qui avait été, disait-il, l'oracle du Languedoc. Il est certain d'ailleurs que du Rost avait occupé avec éclat toutes les principales chaires de cette province, et que le pape l'avait nommé deux fois évêque sur la présentation du roi : d'abord à Carcassonne, puis à Bayeux. Mais notre humble religieux refusa constamment la dignité épiscopale, qu'il trouvait trop au-dessus de lui.

Enfin, le Père Pierre Ragot, docteur et vicaire général de la Congrégation gallicane de l'Ordre de saint Dominique, demanda qu'il rentrât parmi ses frères d'Argentan ; et en effet, il revint dans cette ville le jour de la fête de saint Jérôme, 30 septembre 1605, après quarante-six ans d'absence. Il fut reçu avec la plus grande joie par ses frères, dont un certain nombre ne l'avaient jamais vu encore.

Jacques du Rost fut donc en ce temps une des principales gloires de son Ordre, et on remarquait surtout en lui une grande dévotion envers la très sainte Vierge, chose moins commune alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

L'an 1607, il fut appelé à Rouen pour y prêcher le Carême dans le couvent de Dominicains de cette ville, et le 24 avril, on fit une procession solennelle et des feux de joie, à cause de l'heureuse naissance d'un fils du duc d'Orléans, qui venait de voir le jour à Fontainebleau, le lundi de Pâques, 16 du même mois. Les chefs du Parlement choisirent le Père du Rost pour faire le sermon de circonstance dans l'église de Saint-Ouen. Le saint religieux prit pour sujet la naissance d'Isaac, et le rire de Sara. Son discours, encore dans le style du siècle précédent, plut au Parlement et fit honneur au prédicateur. Ce fut un des derniers succès oratoires de Jacques du Rost : cependant il vécut encore quelques années et ne mourut que le samedi 16 juin 1618.

Le lendemain du jour où arriva cette mort précieuse se trouvait être le dimanche dans l'octave du très saint Sacrement. Le corps, accompagné de tout le clergé et du peuple d'Argentan, fut placé dans la tombe où avait été mis bien des années auparavant celui de Girard du Mesnil. Le Père Etienne le Roy, de l'Ordre de saint François, et alors confesseur des dames Clarisses, fit l'oraison funèbre ; et on

composa plusieurs épitaphes à la louange du défunt et à celle de son maître du Mesnil. L'une des plus remarquables fut la suivante, composée par Christophe Loisel, curé d'Aunou-le-Faucon. Elle était en vers latins et en forme d'acrostiche. Les premières lettres des vers étaient celles des noms des deux héros :

« **D***octores ambo, divini semina verbi*
U*bertim populis totum sparsere per Orbem*
M*oribus eximiis, vitae candore micantes.*
E*xemplo verboque simul rutilare solebant.*
S*ed veluti soles radiant super astra polorum,*
N*ectar et ambrosiam gustantes gutture pleno ;*
I*ustitià, pietate, aliisque virtutibus auctis,*
L*audibus aeternis longos cumulantur in annos.*
D*ispensator uterque fuit bonus atque fidelis,*
U*illarum Christi, dùm vita caduca manebat ;*
R*eddidit his ideo mercedem in fine dierum*
O*mnipotens Dominus, post tot discrimina rerum*
S*abbata nimirùm : nàm nos per mille labores*
T*endimus in cœlos ubi fercula lauta parantur.* »

« Tous deux docteurs, ils répandirent abondamment par tout l'univers devant les peuples la semence de la divine parole, et se distinguèrent par des mœurs excellentes et par la pureté de leur vie. Ils ont toujours l'un et l'autre propagé la lumière par leurs exemples, aussi bien que par leurs discours. Et maintenant ils brillent comme deux soleils au sommet du firmament, absorbant à satiété le nectar et l'ambroisie, et ils possèdent pour jamais, en louant Dieu au sein de la lumière éternelle, la récompense de ce qu'ils ont amassé de mérites, par leur justice, leur piété et leurs autres vertus. Tous deux furent des économes bons et fidèles des maisons (*villarum*) de Jésus-Christ pendant qu'ils étaient dans cette vie passagère. (Il faut remarquer en passant ce mot de *villa*, maison de campagne, choisi si heureusement par le poète : les églises de la terre sont des maisons écartées de la cité céleste). A cause de cela, le Seigneur tout-puissant leur a donné la récompense à la fin des jours, c'est-à-dire le sabbat ou le repos, après tant de vicissitudes ; car c'est par mille travaux que nous tendons au Ciel, où de riches festins nous sont préparés. »

Une autre épitaphe en vers français était due à Nicolas Chrétien, curé de Champceron, c'est-à-dire probablement de Champcerie. Elle était ainsi conçue :

« Ce sépulcre tient en dépôt
De deux graves docteurs la cendre
De du Mesnil et du Rost,
Dont le fameux nom ne s'enclost
Qu'où le soleil ne peut s'étendre.

S'ils ont tous deux ici vécu,
Riches d'honneurs et chenus d'âge,
Le monde heureux ils ont vaincu,
Pour avoir au Ciel leur partage.

Le premier décéda le 3 septembre, l'an 1569, âgé de soixante-cinq ans. Le second, le seizième jour de juin, l'an 1618, âgé de soixante-dix-huit ans, cinq mois et cinq jours. »

Citons encore une troisième épitaphe en vers français, dûe à Baptiste Blondel, vicaire de Montabar. La connaissance des monuments contemporains des faits mentionnés par l'histoire offre toujours un intérêt tout particulier.

« Esprits qui, compagnons des anges,
Chantez du grand Dieu les louanges,
Pourquoi vous séparer de nous ?
C'est ôter le soleil du monde,
Résoudre le sel, fils de l'onde,
Et faire entrer au parc les loups.
Que dis-je ? La céleste gloire,
Jalousant la belle victoire
De ces vieux soldats de la Croix,
A laissé de ces preux gendarmes
Ici-bas les corps et les larmes,
Et pris les âmes pour son choix.
Mais pourtant comme la lumière
De Phébus ne se perd entière,
Durant son ecliptique cours ;
Ainsi de du Rost la science
Et de du Mesnil la prudence
Malgré le temps luira toujours. »

Marin Prouverre nous rapporte jusqu'aux noms des bacheliers qui ont habité son cher couvent. Nous allons résumer en peu de mots ce qu'il en a dit.

Il cite d'abord Philippe Casleu licencié en théologie, qui mourut en 1520 ; Georges Vincent, bachelier de premier Ordre, mort le 5 septembre 1549 ; Jean Perdriel, bachelier en théologie, mort en 1556 ; Denis Auvray, qui promettait beaucoup par sa facilité pour l'étude des sciences, mais qui mourut pendant qu'il subissait ses examens, le 23 octobre 1587 ; Charles le Mol, qui fut prieur d'Argentan, était bachelier en Ecriture sainte. Il entra dans le corps de l'université de Paris, où il mourut en 1580. Marin Pélisson, bachelier en Ecriture sainte, mourut à Argentan le 22 mai 1589. Enfin, Jean Lodier, encore bachelier en Ecriture sainte, alla mourir en 1610 à Belfort, en Alsace, où il exerçait la charge de théologal.

Tels sont les principaux traits de l'histoire de ce couvent important, qui a péri entièrement comme tant d'autres pendant la tourmente révolutionnaire de 1793.

VI

LE PARTHÉNON D'ESSAY

(Page 407)

La première abbesse d'Essay fut Bernarde le Bordier, venue de la maison de Sainte-Madeleine, que nous avons nommée en traitant de la fondation. Le grand nombre des converties qui vivaient sous sa direction ayant corrompu l'esprit de la communauté, elle fut obligée d'appeler un nouvel essaim de Sœurs en 1523, et elle gouverna jusqu'en 1554. A cette époque, se trouvant chargée d'années, elle abdiqua en faveur de Marie Ire de Pluviers, qui fut élue par les religieuses et bénite par l'évêque de Séez, Pierre du Val, le dimanche 31 mars 1555.

Mais le roi Henri II prétendit avoir le droit de nommer lui-même les abbesses d'Essay et força Marie d'abdiquer. Elle fut remplacée par Catherine d'Illiers, religieuse de Saint-Avit, sœur d'Oudard d'Illiers, seigneur de Chantemerie, et chevalier de l'Ordre du Collier. La nouvelle abbesse avait été désignée au pape Paul IV par le roi Henri II : elle obtint ses bulles le 19 septembre 1555. Comme elle était elle-même une vierge irréprochable, elle s'inquiéta moins de recevoir dans son monastère des filles perdues que de chastes jeunes personnes désirant se livrer au travail de la perfection : le monastère en fut bientôt rempli. Nous avons de Catherine d'Illiers une déclaration datée de l'an 1570, dans laquelle elle constate que les revenus réunis du monastère et de l'hospice se montaient seulement à une valeur de cinquante livres. La mort de cette abbesse est mentionnée le 20 novembre 1583 dans les chartes authentiques de dom de Gaignères. Elle avait abdiqué en faveur de Pétronille de Reclennes, qui reçut ses bulles seulement le 26 mai 1598. Marin Prouverre écrivait sous le gouvernement de cette abbesse, qu'il appelle Péronnelle de Richlines. Nous apprenons de lui qu'elle avait été auparavant religieuse de Saint-Avy-de-Châteaudun, et que le monastère d'Essay ne contenait de son temps que douze religieuses. Ce fut alors que, le 30 avril 1627, l'évêque de Séez, Jacques Camus de Pontcarré, fit pour Essay quelques règlements de discipline.

Dix ans après, Petronille fut remplacée par la fille de sa sœur, Marie-Françoise Trotti de la Chétardie, italienne d'origine. Cette dernière reçut ses bulles le 25 juin 1538, et fut bénite par l'évêque de Séez seulement le 30 mai 1649. C'était une femme énergique, qui fit beaucoup pour la discipline, alors chancelante à Essay. Le 4 juin 1662, elle prit pour coadjutrice, après avoir obtenu des bulles du pape Alexandre VII, sa nièce, âgée de neuf ans, qui vivait avec elle dans le monastère : elle mourut le 4 février 1676, et sa coadjutrice, Françoise Trotti de la Chétardie, lui succéda sans opposition.

Le siège de Séez se trouva ensuite vacant, par la mort de Jean Forcoal en 1682 et demeura ainsi quelques années à cause de la

fameuse déclaration du clergé de France qui fut publiée en cette même année 1682, et qui empêcha pendant plusieurs années le pape de confirmer les évêques nommés par le roi Louis XIV. Ce fut le grand Bossuet évêque de Meaux qui bénit en 1684 la nouvelle abbesse. Françoise de la Chétardie se concilia tout le monde par ses talents et par sa piété : elle commença la construction d'un immense mur d'enceinte qui devait entourer tous les jardins de la communauté. L'entreprise toutefois était trop considérable, et fit contracter beaucoup de dettes à l'abbaye. Françoise mourut en 1687, à l'âge de cinquante-huit ans, et elle fut remplacée par sa sœur Marie Trotti de la Chétardie, appelée Marie II pour la distinguer de Marie de Pluviers, nommée plus haut.

Aussi pieuse que sa sœur, et plus forte en administration, Marie II fit rentrer l'aisance dans le monastère d'Essay, et mourut le 7 janvier 1693, après avoir gouverné son abbaye pendant cinq années seulement. Après elle, les abbesses d'Essay ne nous ont guère laissé d'autre souvenir que leur nom.

Catherine d'Osmont d'Aubry, qui tirait son nom de la paroisse d'Aubry-le-Panthou ou Osmont, aujourd'hui au canton de Vimoutiers, était une noble de race normande. Elle succéda à Marie de la Chétardie le 22 mars 1693, et mourut en 1718.

Ensuite, nous trouvons dans les catalogues une abbesse dont le nom est inconnu, et qui était de la noble famille de Ravot d'Ombreval : elle fut bénite le 6 janvier 1719, et avait été auparavant religieuse de Sainte-Pétronille de la Villette *(de Villalà),* dans la banlieue de Paris.

Une religieuse de la famille de Mailly fut nommée par Louis XV le 17 juin 1736 et fut remplacée par une abbesse noble du nom de Canche, qui vivait encore au temps où parut la première édition du *Gallia christiana.*

VII

LES CLARISSES D'ALENÇON

(Page 407)

La seconde abbesse des Clarisses d'Alençon qui succéda à la fondatrice Jeanne de Nozay, Barbe de Dreux, ne fut à la tête de la communauté que pendant quatorze mois ; elle mourut le 2 octobre 1523.

Marguerite de la Haye lui succéda, et mourut seize mois après, le 1er avril 1524.

Gabrielle de Nozay, probablement parente ou même sœur de la fondatrice, fut à la tête du couvent d'Alençon pendant vingt-sept ans et trois mois, et mourut le 23 octobre 1558. Cependant les chartes authentiques de dom de Gaignières la font mourir dès le 19 février 1556, ce qui est plus probable, comme nous l'allons voir.

Cette sainte religieuse est restée la plus remarquable de toutes celles qui ont habité le couvent d'Alençon ; elle donna avant et après

sa mort les plus grandes marques de sainteté. Son corps fut trouvé, dix-sept ans après sa mort, tout entier, répandant une suave odeur et sans la moindre trace de corruption. Cette sainte abbesse est inscrite avec le titre de Bienheureuse, le 22 avril dans le *Neustria sancta* d'Arthur du Monstier. Cet auteur, du reste, la fait mourir dès l'an 1530.

Les chartes de dom de Gaignières mentionnent Françoise de Barville, comme étant abbesse le 28 mai 1557, et Marguerite de Quincé, le 27 novembre 1583. Ces deux abbesses ne paraissent pas avoir été indignes de celles qui les avaient précédées. Pendant leur gouvernement, les Clarisses furent chassées deux fois d'Alençon par les Huguenots : elles y revinrent au bout de vingt ans, sous le gouvernement de Louise Aubert.

Cette dernière est donnée par Marin Prouverre, comme ayant succédé immédiatement à Gabrielle de Nozay. Elle exerça la charge de supérieure jusqu'à sa mort, qui arriva le 3 octobre 1574.

Françoise du Cornilier gouverna ensuite le couvent pendant sept ans, et mourut le 3 février 1581.

Marguerite du Boulay, au bout de trois ans de gestion, passa à une vie meilleure en 1584.

Barbe Chavin ne fut que deux ans à la tête de ses sœurs, et mourut en 1586.

Guillemine de Launay lui succéda, et fut abbesse jusqu'en 1599.

Guyonne Denis tint le gouvernement pendant vingt-trois ans, et perdit ensuite l'usage des yeux, elle songeait à donner sa démission ; mais cette infirmité n'était simplement que le prélude de sa mort, qui arriva le 15 juin 1614. Elle fut remplacée par Rose des Hardaz.

C'est ici que se termine le catalogue des abbesses d'Alençon dans Marin Prouverre ; et comme celles qui suivirent n'offrent rien de bien remarquable, nous nous abstiendrons de continuer une liste qui n'offrirait plus rien que d'ennuyeux. Nous signalerons seulement en leur lieu les événements dont le couvent de l'*Ave-Maria* fut le théâtre et quelquefois la victime.

VIII

LES CLARISSES D'ARGENTAN

(Page 424)

Aprés Catherine Thirmois, la disciple chérie de Marguerite de Lorraine, Barbe de la Boutonnière ou de la Bretonnière, d'une noble famille de Saint-Germain de Clairefeuille, près du Merlerault, fut abbesse des Clarisses d'Argentan pendant dix-huit ans ou seulement seize années d'après l'abbé Laurent.

Françoise Le Maréchal occupa ensuite le siège pendant sept ans et plusieurs mois.

Françoise de Quincé lui succéda, et fut abbesse jusqu'à sa mort qui arriva neuf ans après.

L'abbé Laurent place ici Anne de Belanger, à laquelle il donne trois ans de règne : il ne parle pas de Françoise Mareschet.

Celle-ci, d'après Marin Prouverre, gouverna le couvent pendant quatre ans.

Françoise de Barville lui succéda, et fut abbesse pendant dix-huit ans, en deux fois, ajoute l'abbé Laurent.

C'est ici que Marin Prouverre place le gouvernement d'Anne de Belanger, ou, comme il écrit, de Bellenger, à laquelle il accorde aussi trois ans de règne, comme l'abbé Laurent.

Celui-ci fait reparaître alors Françoise de Barville pendant six ans.

Madeleine Aubert gouverna alors le couvent pendant quatre ans ; Marguerite de Quincé, pendant sept ans.

Jacqueline de la Boutonnière, ou de la Bretonnière, comme l'appelle l'abbé Laurent, probablement de la famille de celle qui succéda à Catherine Thirmois, occupa le siège abbatial pendant neuf ans. Marin Prouverre loue beaucoup sa patience et sa douceur.

Jacqueline Goupil succéda à cette première Jacqueline et fut abbesse pendant dix-sept ans. Alors elle se démit en faveur de Catherine du Four, qui gouverna pendant douze ans et à laquelle se termine la liste de Marin Prouverre, qui vivait au temps de cette abbesse.

Viennent ensuite Hélène de Pierre du Pin, quatre ans ; Françoise du Four, trois ans ; Renée du Hardaz, trois ans ; Renée de Fontenelle, huit ans ; Catherine Gaston, deux ans ; Geneviève Liesse, cinq ans ; Marie Maheut, élue en 1655, trois ans ; Madeleine Bourcy ; Marguerite Descorches de Sainte-Croix en 1661 ; Charlotte Viel, dite de Saint-Bernard ; Louise Liesse, de Sainte-Catherine ; Madeleine de Mahéru ; Louise Liesse pour la seconde fois ; Marie Alexandre ; Madeleine de Lonlay, dite de Sainte-Thérèse ; Marie Rigodias, dite de Saint-Luc ; Madeleine de Lonlay pour la seconde fois ; Catherine Prouverre, dite de Sainte-Madeleine ; Madeleine de Lonlay pour la troisième fois ; Marie Rigodias pour la seconde fois ; Jeanne de Survie, dite de Sainte-Claire ; Barbe Chéron pour la seconde fois ; Catherine Prouverre, dite de la Conception ; Marthe Pollin, dite de Sainte-Céronne ; Catherine Prouverre pour la seconde fois ; Marie Gondouin dite des Anges ; Catherine Prouverre pour la troisième fois ; Marguerite Graville, dite de Saint-Nicolas ; Anne de Saint-Etienne, dite de Saint-Joachim ; Anne Bouvier de Saint-Michel, dite de Sainte-Marguerite ; Marguerite Graville pour la seconde fois : Henriette de Droullin de Say, dite de Saint-Louis ; Marie-Louise de Droullin de Say ; Henriette de Droullin de Say, élue pour la seconde fois le 5 février 1743. Les archives du monastère ne donnent pas les noms des dernières abbesses : c'était la mère Elisabeth Fauvel, dite de Saint-Jean-Baptiste, qui gouvernait la communauté en 1792, époque de la dispersion des religieuses.

FIN DU TOME TROISIÈME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

LIVRE II

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIX

GUILLAUME Ier, 43e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1294-1295 ou 1298.

LIVRE III

DEPUIS LA FIN DU RÈGNE TEMPOREL DE L'ÉGLISE JUSQU'AUX COMMENCEMENTS DU PROTESTANTISME. — 1295-1510

CHAPITRE Ier

PHILIPPE LE BOULANGER, 44e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1295 ou 1298-1315.

CHAPITRE II

RICHARD II, DE SENTILLY, 45e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1315-1319.

CHAPITRE III

GUILLAUME II, MAUGER, 46e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1319-1356.

CHAPITRE IV

GERVAIS II, BELLEAU, 47e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1356-1364.

CHAPITRE V

GUILLAUME III, DE RANCES, 48e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1364-1384 A PEU PRÈS.

CHAPITRE VI

GRÉGOIRE L'ANGLOIS, 49e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1384-1405 A PEU PRÈS.

CHAPITRE VII

PIERRE Ier, BEAUBLÉ, 50e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1405-1408.

CHAPITRE VIII

JEAN III, 51e ÉVÊQUE DE SÉEZ. — 1408-1422.

CHAPITRE IX

Robert V, de Rouvres, 52e Évêque de Séez. — 1422-1434.
Thibault-le-Moine, 53e Évêque de Séez. — 1434.

CHAPITRE X

Jean IV, Chevalier, 54e Évêque de Séez. — 1434-1438.

CHAPITRE XI

Jean V, de Pérucé, 55e Évêque de Séez. — 1444-1451

CHAPITRE XII

Robert VI, Cornegrue, 56e Évêque de Séez. — 1451-1478.

CHAPITRE XIII

Gilles de Laval, 57e Évêque de Sées. — 1478-1502.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME

Alençon. — Typographie E. Renaut-De Broise. — 2. 00.

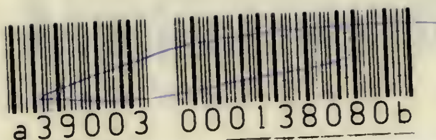
(5) 81
3322 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

25/1/48

13 SEP. 1989



BX 1532 .S383H65 1898
V 3
HOMMEY, LOUIS PIERRE.
HISTOIRE GENERALE ECCL

CE BX 1532
.S383H65 1898 V003
C00 HOMMEY, LOUI HISTOIRE G
ACC# 1435269



U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 14 02 24 05 7